This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49945 4

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.B241
R4

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

DC
611
.B2H1
R4

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE + d'Anjou

Directeur : **Arthur de la Borderie**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

SIXIÈME SÉRIE. — TOME III
(TOME LIII DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1883. — PREMIER SEMESTRE.

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1883

Dunning
Nijhoff
2-25-27
13603

LE DIOCÈSE DE NANTES

DURANT L'ANNÉE 1790

L'Assemblée constituante, en décrétant le 2 novembre 1789 la dépossession du clergé catholique de ses meubles et immeubles n'avait pas eu seulement en vue de retirer de cette mesure un avantage financier. Si l'on considère l'inégalité avec laquelle étaient répartis les biens du clergé, la pauvreté d'un grand nombre de cures, les dettes des couvents et l'étendue des engagements pris de servir des traitements et des pensions, l'opération, détestable au point de vue économique de la richesse du pays, était pour le relèvement des finances de la nation d'un succès fort douteux. L'Assemblée songea surtout à détruire l'influence du clergé ; elle espérait que des individus salariés n'auraient pas la force de résistance d'une corporation, et, en atteignant les prêtres, elle espérait en même temps amoindrir le prestige du culte qu'ils servaient.

Si les hommes de 89 avaient été des réformateurs, préoccupés seulement du bien public, ils auraient compris que le meilleur moyen d'assurer le succès des réformes est d'y intéresser ceux qui, dans un pays, détiennent la plus grande part de l'autorité morale ; mais la secte des novateurs qui menaient la majorité de l'Assemblée se souciait peu de réformer. En proie à des rêves de nivellement universel, cette secte ne pouvait pardonner à l'Église catholique d'être ici-bas la plus puissante école du respect et de l'autorité qu'elle voulait abolir. Ce fut sous l'empire de ce sentiment que l'Assemblée édicta la plupart des lois fameuses

dont nous allons voir se produire les effets dans le diocèse de Nantes, lois qui allèrent en s'aggravant en raison de la résistance que rencontra leur application, de telle sorte qu'une révolution, commencée au nom de la liberté, dégénéra en une persécution sanglante.

Rien, au dire des contemporains de 89, ne peut donner une idée des illusions auxquelles s'était abandonné le pays au début de la révolution ; on ne rêvait à rien moins qu'au retour de l'âge d'or, que les poètes avaient jusqu'alors placé à l'origine du monde. Cependant, à la fin de 1789, la félicité suprême sur laquelle on comptait chaque jour pour le lendemain n'arrivait pas, et le peuple, toujours enclin à attribuer l'insuccès à la trahison, voulant absolument trouver quelqu'un à qui s'en prendre de voir ses espérances trompées, crut aisément l'accusation portée contre le clergé d'entraver la marche de la révolution, c'est-à-dire le bonheur qu'il attendait.

I

C'est en vain que le clergé avait fait abandon de ses privilèges et qu'il s'était laissé déposséder de ses biens ; on fit un crime à certains prêtres de quelques plaintes discrètes.

La ville de Nantes, l'une des plus peuplées du royaume, était peut-être celle qui, après Paris, avait accueilli avec le plus d'enthousiasme les idées nouvelles ; elle devait naturellement se laisser aller au courant de l'opinion dominante qui était hostile au clergé, et les occasions de manifester cette opinion ne pouvaient manquer de se produire.

Le vénérable curé de Saint-Vincent, M. Louis Dubois, destiné à mourir en confesseur de la foi, avait, dans un sermon prononcé le 24 janvier 1790, exprimé ses regrets des dernières mesures prises contre le clergé. Le Comité d'Administration de la ville de Nantes, qui remplissait alors les fonctions du Corps municipal, comité qui avait à sa tête M. de Kervégan, maire et lieutenant-

général de la police, et dont les membres appartenaient aux meilleures familles du commerce, cita devant lui M. Dubois et le menaça des poursuites de « Messieurs les gens du roi du présidial de cette ville ». M. Dubois crut devoir, dans l'intérêt de la paix, faire des excuses dont le Comité se contenta [1].

Quelques jours après, l'Assemblée constituante, faisant un nouveau pas dans la voie où elle s'était engagée, prononçait implicitement la suppression des ordres religieux [2] *en prohibant les vœux monastiques de l'un et de l'autre sexe.*

« Le 14 février, on voyait le Palais-Royal rempli, à six heures du soir, de toutes les prostituées de Paris, vêtues en religieuses de tous les ordres, se promenant avec des gardes-nationales ; ... le 14 février étant un jour de dimanche, la populace remplissait le Palais-Royal, et tout ce peuple d'ouvriers se retira persuadé que l'effet du décret du 13 février avait été de débarrasser les maisons religieuses d'une foule de prostituées, dignes sans doute du dernier mépris [3]. »

Ce même dimanche, dans une cérémonie qui avait lieu sur le cours Saint-Pierre, les membres du clergé, qui avaient été appelés à y prendre part, prêtaient le serment civique dont la teneur était : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. » La Constitution était loin d'être achevée à ce moment, mais le roi avait donné, le 5 octobre 1789, la sanction à la Déclaration des droits de l'homme.

Le siège épiscopal de Nantes était alors occupé par M. Charles-Eutrope de la Laurencie, prélat fort attaché aux privilèges du clergé et à ceux de la noblesse, ainsi que le prouvent son adhésion à la Déclaration de Saint-Brieuc et son refus d'abandonner son siège

[1] *Procès-verbal du Comité d'administration*, imprimé de 8 p. in-4°. A.-J. Malassis, Nantes, 1790.

[2] Décret du 13 février 1790, Duvergier, *Collection de lois*, t. I, p. 100.

[3] *Dénonciation aux Français catholiques des moyens employés pour détruire en France la religion catholique*, par le Cte d'Entraigues, in-8°, Paris, p. 204.

au moment du concordat [1]; néanmoins il était venu à la municipalité le 21 février, et y avait prêté, lui aussi, le serment solennel à la Constitution [2].

Tel était l'état des esprits qu'il était aisé de prévoir qu'on ne lui saurait aucun gré de sa condescendance; l'agitation s'était propagée de la ville dans les campagnes et deux proclamations de la Municipalité furent affichées pour calmer des troubles « qui arrêtaient le travail et inquiétaient les bons citoyens [3]. » L'administration du District, établie à Nantes dans le courant de mai, trouva l'occasion excellente de signaler son existence, en imputant au clergé la provocation d'une émeute qui avait éclaté le jour de la foire dite des *Enfants-Nantais*, le 25 mai, et dont la cause était une prétendue surélévation des droits perçus sur les bestiaux mis en vente. Cette administration imagina qu'il appartenait à l'Évêque, chef de ce clergé, d'exhorter les habitants des campagnes à se tenir tranquilles. Une lettre lui fut adressée le 4 juin, l'invitant à comparaître à la séance du 7 [4], et en même temps des commissaires furent chargés d'aller lui demander de faire un mandement favorable à leurs vues. M. de la Laurencie répondit au commissaire qu'il ne croyait point avoir à intervenir dans les circonstances présentes. S'il faisait un mandement, dit-il, « il devait nécessairement parler de religion; s'il en parlait, il ne pourrait le faire qu'en Évêque et ce qu'il dirait serait inévitablement critiqué [5]. » Dans une lettre, en date du 6, le prélat faisait savoir qu'il ne se présenterait pas au District. « Cette lettre, dit le procureur-syndic Lefebvre de la Chauvière, met l'administration dans l'impossibilité de continuer

[1] Voir : Déclaration faite à Saint-Brieuc par la noblesse et les évêques réunis, 17 avril 1789. Duchatellier, t. I, p. 152. — Lettre de Londres à Pie VI, du 27 septembre 1801. D'Haussonville, *l'Église romaine et le premier Empire*, t. I, p. 409. — Theiner, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France*, t. II, p. 229.

[2] *Journal de la Correspondance de Nantes*, du 24 fév. 1790, p. 582.

[3] Proclamations des 20 et 27 février 1790. *District de Machecoul*, 74; Mellinet, t. VI, 102.

[4] Reg. de Correspond. du District. (Arch. départ.)

[5] Procès-verbaux du District de Nantes, 5 et 7 juin 1790. (Arch. départ.)

envers l'Évêque les procédés qu'elle aurait aimé avoir envers lui, et il requit en conséquence que le prélat fût de nouveau prié de se présenter le même jour, à quatre heures, ce qui amena un nouveau refus. L'administration du Département n'étant point encore constituée, il fut décidé que les procès-verbaux de cette affaire seraient adressés à l'Assemblée nationale.

II

L'application du décret du 13 février 1790, sur la suppression des congrégations religieuses, fut l'occasion d'un conflit plus sérieux, qui marqua davantage encore la prétention du District de subordonner au pouvoir civil la puissance ecclésiastique. Le sous-prieur des Bénédictins de Saint-Jacques de Pirmil, nommé Mermier, désireux de sortir de son couvent, était venu au District le 4 juin, et y avait déclaré « que le 31 mai il avait prié M. de la Laurencie de lui accorder un permis pour entrer, en qualité d'aumônier, à l'hôpital des Enfants-Trouvés, à l'effet d'y exercer son ministère ecclésiastique, d'après la déclaration qu'il avait faite de quitter sa maison conventuelle ; que M. l'Évêque de Nantes le lui avait refusé, en ajoutant que l'Assemblée nationale n'avait pas le droit de relever un religieux de ses vœux de clôture, et que, si le déclarant persistait dans sa résolution de se retirer de sa maison conventuelle, ledit Évêque l'interdirait de toutes fonctions ecclésiastiques, même de dire la messe. » Le religieux ajoutait qu'il avait vu aux mains de son prieur un bref du Saint-Siège, qui attribuait aux évêques la connaissance des raisons alléguées par les religieux pour autoriser leur sortie des maisons conventuelles, bref dont l'Évêque lui avait déclaré n'avoir aucune connaissance.

Que M. de la Laurencie ait dit ignorer l'existence de ce bref, la chose est peu probable, nous n'avons sur ce point que l'affirmation de Mermier, car le bref existait réellement, et le District triompha

bruyamment en faisant insérer dans le *Journal de la Correspondance de Nantes* une lettre adressée par le supérieur général de la congrégation de Saint-Maur à tous les prieurs des couvents de son ordre [1], pour leur faire connaître que, sur la demande du cardinal de Larochefoucault, le Saint-Père avait décidé que les brefs de sécularisation seraient expédiés gratuitement, et sur leur demande, aux évêques *qu'il déclarait seuls juges des motifs* allégués par les religieux qui demanderaient à être sécularisés [2]. De ce bref il résultait clairement qu'on empiétait sur les droits de l'Évêque en exigeant de lui une autorisation de sécularisation dont il restait seul juge ; mais le District ne se fit pas faute de proclamer hautement que « cette opposition du sieur Évêque de Nantes était contraire aux décrets de l'Assemblée nationale. » Un curé anonyme écrivit même au *Journal de la Correspondance* [3] pour exprimer son étonnement « qu'on eût eu le front de demander un tel bref, diamétralement opposé au décret de l'Assemblée concernant la liberté des religieux, et que M. M. aient l'imprudence de se déclarer juges des motifs de conscience. » Au club des *Amis de la Constitution,* on avait plus de franchise et de logique, et un citoyen se faisait applaudir en disant : « Si c'est un mal nécessaire d'avoir des évêques, je propose l'établissement d'évêques ambulants... quatre prélats à dix mille écus par tête rempliraient les fonctions faciles de l'épiscopat, jusqu'au moment où le peuple ne croira plus nécessaire d'entretenir des apôtres aussi inutiles [4]. »

Le district voulant absolument avoir raison contre l'Évêque s'adressa de nouveau à l'Assemblée nationale ; le député Chaillon répondit que le grand nombre d'évêques, qui avaient la même prétention que celui de Nantes, empêcherait sans doute d'obtenir contre lui un décret particulier, mais que le Comité ecclésiastique

[1] *Journal de la Correp.* du 4 juin 1790, t. V, p. 107.

[2] Le texte latin du Bref de Pie VI, du 31 mars 1790, se trouve p. 5 du t. I des *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France,* du P. Theiner.

[3] N° du 6 juin 1790, t. V, p. 131.

[4] Même journal, n° du 31 mai 1790, t. V, p. 109.

s'occupait de réprimer par une mesure générale « cet abus qui avait fait de grands progrès [1]. » L'homme est ainsi fait, que lorsqu'il commet une injustice, il ne lui suffit pas de satisfaire sa passion; il veut encore que l'injustice ait la couleur du droit et de la vérité.

Dans leur prétention de posséder l'orthodoxie, et de ramener l'Église à la pureté des premiers âges, les disciples de la majorité de l'Assemblée constituante, ne négligeaient alors aucune occasion de témoigner en public de leurs sentiments religieux. C'est ainsi que l'Administration du département assista à une messe solennelle le jour de son installation, le 16 juin 1790. Diverses corporations lui apportèrent ensuite leurs félicitations; les représentants des Minimes, des Jacobins, des Récollets et des Capucins exprimèrent le désir de continuer à vivre dans l'état qu'ils avaient embrassé; le Père Etienne, gardien des Cordeliers, fit au contraire, dans son discours, parade de son libéralisme; il en fut ainsi des maîtres-chapelains de la cathédrale, chose toute naturelle puisqu'ils avaient déjà renoncé avec éclat à leurs petits bénéfices, au moment où le roi avait approuvé la déclaration du 4 Août [2], mais l'Oratoire eut tous les honneurs de ce défilé de congratulations mutuelles. L'enseignement secondaire de la ville de Nantes et la Faculté des Arts étaient alors confiés à cette congrégation, dont les membres avaient presque tous embrassé avec ardeur la cause de la Révolution. Coustard de Massy, président du Département, esprit remuant que la nature avait doué d'une intarissable faconde, après quelques lieux communs sur les prodiges de la liberté sur les bords du Tibre et de l'Eurotas, sermona ainsi la jeunesse que les Pères lui avaient amenée : « Enfants, soyez dociles aux doctes leçons de vos maîtres. Ils vous diront que notre belle constitution est due aux progrès des lumières. Ils vous diront que Voltaire, Rousseau,

[1] Lettre originale du 16 juin 1790. Arch. dép.

[2] *Journal de la Corresp.* n° du 16 oct. 1789, p. 248. Acte royal du 18 septembre 1789, *Journ. des Débats et des Décrets*, n° 29. — Procès-verbaux du Département (arch. dép.) — Mellinet, t. VI, 271.

Raynal, Mably, les précepteurs du genre humain, avaient préparé dans leurs ouvrages immortels le triomphe de la liberté. Et moi, je vous dirai, intéressante jeunesse, que vous trouverez dans l'Oratoire l'exemple à côté du précepte. Cette respectable congrégation connue par son civisme, et si souvent victime du pouvoir ministériel et épiscopal, a réuni dans tous les temps l'estime et l'amour de tous les bons citoyens. » Coustard ne se trompait pas ; tous les oratoriens de Nantes, sauf un seul sur lequel je ne suis pas fixé, prêteront avec enthousiasme le serment, et quelques-uns abdiqueront la prêtrise.

III

La constitution civile du clergé, votée le 12 juillet 1790 et sanctionnée par le roi le 24 août [1] suivant, ne devait être mise à exécution que plus tard, mais l'atteinte portée au catholicisme était trop considérable pour ne pas enhardir tous ceux qui songeaient à sa complète destruction dans le royaume. Tout a été dit sur cette œuvre néfaste et insensée, qui déplaisait aux philosophes en laissant subsister les apparences du catholicisme, et qui avait, pour les vrais croyants, toute la réalité d'un schisme. Les partisans attardés du jansénisme, qui avaient espéré donner à leurs passions contre la papauté un regain de popularité, et qui par suite d'une étrange inconséquence tenaient encore à la plupart des dogmes et à une certaine discipline, n'avaient été, en cette affaire, que les instruments aveugles des disciples de Rousseau.

En laissant de côté les détails, cette constitution, dont il sera souvent question dans le cours de ce travail, se résumait en cinq points principaux :

1° Les circonscriptions de tous les diocèses et d'un certain nombre de cures seraient modifiées; chaque Département formerait un Evêché, et les Administrations de Département, soit en supprimant

[1] Duverg., *Collect. de lois*, t. I, 242.

des paroisses, soit en modifiant les territoires, feraient des fidèles une répartition nouvelle quand la chose leur paraîtrait opportune ;

2° Un décret, qui était déjà préparé et qui parut quelques jours plus tard, attribuait un traitement en argent aux ministres du culte ;

3° Les évêques étaient nommés par les électeurs appelés à élire les députés, les membres du Conseil et les administrateurs du Département, de même que les curés étaient nommés par les électeurs appelés à nommer les fonctionnaires du District. Le choix des électeurs, pour la nomination des évêques, de même que pour la nomination des curés, devait prévaloir contre l'autorité du Saint-Siège en ce qui concernait les évêques, et contre celle des évêques en ce qui concernait les curés ;

4° Tous les chapitres étaient abolis ; le conseil des évêques était composé d'un certain nombre de prêtres appelés vicaires épiscopaux, qui étaient en même temps vicaires de la cathédrale, devenue une paroisse dont l'évêque était le curé ;

5° Un serment prêté par tous les nouveaux titulaires désignés au moyen de l'élection, assurerait leur adhésion au nouvel ordre de choses.

Sur les deux premiers points il n'aurait pas été impossible d'arriver à une entente avec le Saint-Siège, puisqu'en définitive le concordat les a admis, mais l'Assemblée constituante ne se souciait guère d'une entente de cette nature. Les trois autres points contenaient une violation complète de la discipline de l'Église et même du dogme d'après lesquels le souverain pontife, investi de la mission de lier et de délier les consciences, ne peut demeurer étranger à la délégation de cette mission. S'il arrive, en effet, dans la pratique, que le pape se conforme à la désignation du pouvoir civil pour la transmission de son autorité religieuse à certains prêtres, l'acceptation des candidats désignés ne peut en aucun cas lui être imposée ; tous les sophismes des orateurs de l'Assemblée constituante ne réussirent pas à obscurcir cette vérité éclatante.

Ceux des religieux qui étaient entrés dans les cloîtres sans vocation,

ou qui sentaient leur fidélité chanceler, trouvèrent dans le vote de la constitution civile un encouragement à user de l'autorisation qui leur avait été donnée de rentrer dans le monde. Les déclarations d'intentions de sortir du cloître deviennent plus fréquentes sur le Registre des procès-verbaux du Département [1].

Dans la plupart des communes du Département, sinon dans toutes, la fête de la fédération du 14 Juillet fut, comme à la ville, accompagnée de cérémonies religieuses ; les habitants des campagnes ne se rendaient pas un compte exact des changements opérés dans les institutions, mais ils croyaient, pour l'avoir entendu dire, qu'une ère nouvelle de prospérité allait s'ouvrir, et ils en remerciaient Dieu.

IV

L'administration du Département, qui avait tant à faire pour organiser tous les services nouveaux, semble n'avoir eu d'activité dès son origine que pour tracasser le clergé. Un chanoine vient à mourir, et on l'enterre suivant l'usage dans le caveau ou enfeu du chapitre. Le droit d'enfeu qui était un droit seigneurial avait dû être implicitement aboli, en même temps que les autres droits seigneuriaux ; de plus, le décret du 19 juin 1790, qui avait interdit l'usage des titres de noblesse, avait également enjoint de n'offrir l'encens qu'à Dieu seul. Le procureur-syndic du Département n'est pas plus tôt instruit de la double infraction qu'il fait aussitôt sa remontrance «... C'est par mépris des lois que les membres du chapitre viennent publiquement de faire inhumer dans le caveau de leur église le corps du sieur Soldini, l'un de leurs confrères, et ci-devant grand-chantre ; c'est dans le même esprit qu'ils n'ont pas cessé de se faire donner l'encens, ne laissant à Dieu même

[1] 21 juillet 1790 : Claude Bonnet, frère lai récollet de Nantes; f° 75. — 29 août 1790 : Meuran, Ducroc, et autres religieux de l'abbaye de Villeneuve; f° 142. — 23 septembre 1790 : Vanin, Bourdet, Guillemin, Lacour, de la même abbaye; f° 75.

aucun honneur qu'ils ne veuillent partager... Il n'est pas possible de tolérer davantage un abus qui scandalise également les bons citoyens et les vrais serviteurs de Dieu [1]. » Un arrêté conforme fut pris par le Département, tandis que le district décidait le 13 août qu'il serait fait opposition à l'évêque de nommer qui que ce soit à la place vacante de grand chantre.

Coustard, le jour de la Saint-Louis, monta dans la chaire de Saint-Pierre et y prononça un éloge de Louis XVI dans lequel il injuriait tous les autres rois. Le respect du saint lieu avait disparu à ce point que les patriotes se permettaient d'interrompre les prédicateurs. « Ces faits ont eu lieu dans notre ville », dit le substitut du procureur de la Commune, et, sur sa demande, M. de Kervégan, maire, rendit une ordonnance de police qui interdit les réunions dans les églises, sans autorisation, et fit défense aux laïques de monter dans les chaires [2].

M. de la Laurencie ayant quitté Nantes, on attribua à son absence les scandales qui s'étaient produits dans les églises. Le reproche qu'on lui adressa à ce sujet était cependant encore enveloppé de formes assez convenables pour donner à penser que le Département ne souhaitait pas une rupture complète avec le prélat. Le 21 septembre 1790, le procureur-syndic lui écrivait : « Votre absence prolongée, après un départ subit de votre diocèse, est un vrai deuil pour votre troupeau, et particulièrement pour ceux qui, comme moi, ont l'avantage de connaître toutes vos bonnes qualités... Tout semblait muet de douleur. On n'a pu croire que votre absence fût un mystère que vous désiriez qu'on ne pût pénétrer. Cependant plusieurs désordres ont été, sans doute à votre insu, la suite de celui-là. Deux fois dans votre cathédrale, on a vu la parole de Dieu interrompue, et on a murmuré ; mais on savait dire : « Ce scandale n'arriverait pas si notre évêque y était. » Le procureur-syndic ajoutait que l'on regrettait de ne pas voir le premier pasteur faire les

[1] Décret relatif à l'encens : *Duverg., Coll. de lois*, t. I, 218. — Proc.-verb. du Dép., L, 14 août 1790.

[2] *Journal de la Correspondance de Nantes*, t. VI, p. 129, 26 août 1790.

honneurs des fêtes civiques ; les grands vicaires ne pouvaient accorder toutes les dispenses.. « La nouvelle constitution du clergé, disait-il en terminant, va donner à votre zèle des travaux bien autrement importants et voilà le moment d'entrer dans la carrière ; alors mon ministère m'oblige à vous rappeler la loi de la résidence... » M. de la Laurencie répondit par une lettre de simple politesse en date du 29 septembre, où il parlait seulement de la peine qu'il avait eue à s'éloigner de son troupeau, et des circonstances impérieuses qui l'avaient obligé à le faire [1]. Une autre lettre plus pressante fut, le 2 octobre, envoyée par le procureur-syndic... « Votre présence, disait celui-ci, est absolument nécessaire dans votre diocèse, vous devez savoir à quelle extrémité me réduirait votre résistance [2], » et à cette nouvelle sommation, M. de la Laurencie répondit encore d'une manière évasive et le calme se fit pour un moment.

L'application de la constitution civile du clergé comprenant certaines destructions, il était naturel que l'on commençât par ces destructions, car il était plus facile de démolir que de construire ; aussi le procureur-syndic, en énumérant, le 30 septembre, les mesures à prendre, signala d'abord l'interdiction des offices célébrés dans la cathédrale par le chapitre ; l'abolition de plusieurs paroisses voisines de l'église cathédrale, et l'annexion du territoire de ces paroisses à cette même église cathédrale. L'exécution de ces mesures impliquait la suppression des fonctions religieuses dans les églises annexées, la fermeture des locaux et la rédaction d'inventaires des objets du culte [3]. Le Département espérait arriver ainsi à appliquer sans grande difficulté une portion notable de la constitution civile. Aux termes de l'arrêté pris le 6 octobre, tous offices intérieurs des chapitres et collégiales devaient, à partir du jeudi 14 du même mois, cesser absolument. — L'église cathédrale de Nantes, « ramenée à son état primitif, » conformément à

[1] Reg. de corresp. du Pr.-Synd. du Dép., f° 29. (Arch. dép.)
[2] *Eod.*
[3] Pr.-verb. du Départ., L, 30 sept. 1790, f° 167. (Arch. dép.)

l'art. 7, tit. 1er de la Constitution civile, était déclarée église paroissiale et épiscopale. — Seraient supprimées : les paroisses contiguës de Saint-Jean, de Saint-Laurent, de Sainte-Radegonde et de Notre-Dame. — Des inventaires dressés, les scellés seront apposés sur les portes. — Les fondations seront réservées dans l'Église Cathédrale. — Les curés des paroisses supprimées seront, de plein droit et sans nomination, les premiers vicaires de l'Évêque, et si, le 14 octobre, l'Évêque n'est pas revenu, le premier vicaire fera les fonctions de curé dans l'Église Cathédrale [1].

Cet acte, notifié [2] à l'Évêque, aux grands vicaires, aux chanoines et aux curés, donna lieu, comme on devait s'y attendre, à de nombreuses protestations qui étaient d'autant mieux fondées que l'art. 6 de la Constitution civile disait expressément que les réunions de paroisses ne pourraient s'effectuer que « sur l'avis de l'Évêque diocésain. »

Le 11 octobre, toutes les administrations sont invitées à se rendre à une conférence dans laquelle on se concertera « sur l'exécution la plus paisible à assurer au décret de l'Assemblée nationale concernant la constitution civile du clergé ». Dans la lettre aux grands vicaires, on lit : « Nous pensons que vous vous ferez un plaisir de vous concerter avec nous pour assurer le service de l'église cathédrale qui vient d'être ramenée à son état primitif d'église paroissiale. »

Trois des vicaires généraux, MM. de Boissieu, de la Tullaye et de Chevigné, répondent aussitôt « que l'Évêque ne leur a confié que l'exercice de sa juridiction gracieuse, et qu'elle ne saurait atteindre aux opérations qui ont pour objet la Constitution civile du clergé, car le caractère épiscopal peut seul leur imprimer la validité,

[1] Reg. de corresp. du Pr.-Synd. du Dép., f° 29. (Arch dép.)

[2] Le texte des notifications ne présente aucun intérêt. — La question de la réunion des paroisses donna naissance à de nombreux écrits, parmi lesquels nous mentionnerons une *consultation* délibérée le 12 octobre 1790, et signée par trois avocats, MM. Angebault, Marie et Raimbaud ; in-8° de 12 p.

l'authenticité et la canonicité qu'elles doivent avoir; aussi la loi elle-même exige-t-elle le concours immédiat et personnel de l'évêque [1]. »

Le Département délibère le 13 octobre, et, après une longue discussion, dans laquelle l'évêque et les curés sont fort maltraités et rendus responsables de tous les scandales que peut entraîner leur résistance, il enjoint au curé de Saint-Jean, qui était le plus ancien des curés supprimés, de faire célébrer l'office paroissial au principal autel de la Cathédrale. Ce curé aurait de plus la police du chœur et de l'église, et, sur son refus, ces fonctions devaient être remplies par les ci-devant maires-chapelains. Ces chapelains étaient de petits bénéficiers attachés à la cathédrale, et parmi eux il s'en trouvait trois dont les dispositions à l'apostasie étaient connues de tout le monde [2]. Presque aussitôt le Département, engagé dans cette voie, en arrive à publier un règlement intérieur pour la cathédrale et à fixer les heures des messes [3]; et il expose dans une lettre à l'Assemblée nationale l'embarras où il se trouve. « Nous pensons, écrivent les Administrateurs, que l'Assemblée pourrait rendre un décret ordonnant :

« 1° A tous les évêques de se rendre dans leurs départements respectifs, à peine, passé un délai donné, d'être déchus de leur titre et dignité d'évêque;

« 2° Aux procureurs-généraux-syndics de convoquer l'Assemblée des électeurs du département aussitôt le délai expiré, pour être procédé par les électeurs à la nomination d'un Évêque;

« 3° Qu'il sera passé outre à la réunion des paroisses, après que l'avis des Districts aurait été pris, quel que pût être l'avis de l'Évêque [4]. »

Ainsi, dès le début de leur exercice, ces Administrateurs, décontenancés par une résistance purement morale, en appellent à la

[1] Reg. de Corresp. du District, 11 et 12 oct. 1790, f° 126.
Proc.-verb. Dép., L., 13 oct. 1790, f° 186.

[3] *Eod.* Séance du 16 octobre 1790, f° 190.

[4] Lettre du Départ. à l'Assemblée nationale, du 14 octobre 1790. *Journ. de la Correspond.*, t. VI, p. 486.

force pour triompher de la première difficulté qu'ils rencontrent. Étrange manière de gouverner! Il leur faut une loi faite exprès pour le cas qui les embarrasse!

Le 22 octobre, arrive enfin une lettre de M. de la Laurencie, datée de Paris, 16 octobre, qui est déclarée inconstitutionnelle et dont on vote le renvoi à l'Assemblée nationale [1].

Cette lettre est fort digne. M. de la Laurencie, après avoir accusé réception des divers arrêtés et notifications qui lui ont été adressés, invoque les motifs d'ordre religieux qui s'opposent à ce que la seule puissance temporelle règle des questions qui sont essentiellement du ressort de la puissance ecclésiastique. « Il est notoire, dit-il, que le roi a consulté le pape et appelé le concours du Saint-Siège apostolique. Sa Sainteté a nommé un Consistoire pour examiner avec la plus grande maturité ce qu'il était possible et juste de faire dans une matière aussi importante, et c'est se conformer aux intentions du roi et du souverain-pontife que d'attendre le résultat des mesures que leur auraient inspirées leur religion et leur sagesse. »

Plusieurs prêtres de la cathédrale, MM. Chauvet, ci-devant maire-chapelain, Barthélemy Briand, diacre, Jacques-Joseph Rivière, sous-diacre, ayant refusé de se soumettre au règlement du Département sur la continuation de leurs services, sont arbitrairement déclarés déchus de leurs traitements, et les trois maires-chapelains sur lesquels on pouvait compter, MM. Mabille, Poignant et Chevreuil, sont autorisés à pourvoir à leur remplacement [2].

« Pour la plus grande décence du service divin », ces trois messieurs présentèrent Félix Guillaume de Verdun, Bernardin de Buzay, et Etienne-Charles Fournier, carme de Nantes [3].

Expilly[4], président du Comité ecclésiastique, et à la veille de

[1] Proc-verb. Dép.. L, 22 oct. 1790, f° 5.

[2] Pr.-v. du Dép., 23 octobre 1790, f° 7.

[3] *Eod.* 30 octobre, f° 20.

[4] Expilly fut le premier Évêque *élu* en France, à raison de la vacance du siège de Quimper. Il fut nommé le 31 octobre 1790, et devint ensuite administrateur du Département du Finistère; il fut guillotiné à Brest, le 21 juin 1794.

devenir Évêque intrus de Quimper, engage le Département à ne pas se décourager. « Il faut continuer les démarches pour faire revenir l'Évêque de Nantes dans son diocèse, et, en cas qu'il s'obstine, se conformer à cet égard aux décrets de l'Assemblée nationale [1]. »

La constitution civile du clergé est déjà dépassée ; elle remettait au peuple le droit de choisir ses pasteurs au moyen de l'élection, et le Département prend sur lui de confier à des prêtres de son choix des fonctions ecclésiastiques. Cette même constitution exigeait le concours de l'Évêque pour le remaniement des circonscriptions paroissiales, et l'on prétendait se passer de ce concours.

ALFRED LALLIÉ.

(*La suite prochainement*).

[1] *Journ. de la Corresp.* Lettre du 27 oct. 1790, t. VI., p. 577.

LES

VÉRITABLES PROPHÉTIES DE MERLIN

I

Merlin fut jadis, au VIe siècle, le grand barde et le grand prophète de la race bretonne. Au milieu des désastres et des massacres de l'invasion saxonne dans la Grande-Bretagne, il soutint puissamment l'énergique résistance, le patriotique espoir des Bretons, en prophétisant intrépidement, contre toute apparence, leur triomphe complet, définitif.

Quelques siècles plus tard, Merlin le prophète breton a été connu, célébré dans toute l'Europe, comme l'incarnation de la science et de l'esprit divinatoire des races celtiques, tandis que le roi breton Arthur était partout exalté comme l'incarnation suprême de toute vaillance, de toute puissance et de toute grandeur.

Aujourd'hui encore, en sens inverse, ils ont même fortune. Pendant que l'historien a peine à ressaisir quelque trace certaine de l'existence du grand roi, les critiques semblent désespérer de retrouver quelque œuvre, quelque fragment authentique du prophète-barde. Aneurin, Taliésin, Lywarch, bardes aussi et contemporains de Merlin, mais dont le nom ne sortit jamais de l'île de Bretagne, nous ont transmis des morceaux de poésie dont les critiques les plus difficiles ne contestent point

l'authenticité. On discute, on discutera sur le sens de ce poème vraiment étonnant appelé *Gododin,* on n'en dispute point la paternité à Aneurin. Taliésin, après les plus sévères revisions des soixante-dix-sept pièces à lui attribuées, en garde encore une douzaine, et Lywarch autant ou à peu près. Merlin est moins heureux. Dans le volume si intéressant publié par M. de la Villemarqué sous le titre : *Poèmes des bardes bretons du VIe siècle,* Merlin ne figure même pas.

Il ne manque point cependant de pièces curieuses, célèbres, et d'un tour original, mises sous son nom. Lisez plutôt :

« Vortigern, roi des Bretons, étant assis au bord du lac desséché, deux dragons en sortirent l'un blanc, l'autre rouge, qui s'étant joints se livrèrent un si furieux combat que leur haleine enflammait l'air. Le dragon blanc, ayant l'avantage, rejeta le rouge jusqu'à l'extrémité du lac. Honteux de se voir ainsi chassé, celui-ci sauta sur l'autre et le força à son tour de reculer. Cette lutte continuant, le roi ordonna à Merlin de lui dire ce qu'elle présageait. Merlin alors, fondant en larmes, appela l'esprit prophétique et dit :

« Malheur au dragon rouge, car sa ruine approche ! Déjà sa caverne est envahie par le dragon blanc, qui représente les Saxons appelés par toi, ô roi, dans notre pays ! Le dragon rouge, au contraire, c'est la nation bretonne, qui se verra accablée par le dragon blanc. Ses montagnes et ses vallées seront nivelées, ses fleuves rouleront des flots de sang. Chez elle le culte chrétien sera détruit, on ne verra qu'églises en ruines. Cependant la nation opprimée se relèvera et repoussera la tyrannie des étrangers. Le sanglier de Cornouaille lui prêtera secours et foulera aux pieds le col de ses ennemis ; les îles de l'Océan reconnaîtront son autorité, il possédera les forêts de la Gaule, le palais de Romulus craindra sa puissance, et sa mort sera douteuse. La voix unanime des peuples chantera ses louanges, ses exploits feront la fortune des conteurs [1]. »

Tel est, dans Geoffroi de Monmouth, le début de cette fameuse

[1] Galfridi Monemutensis *Historia regum Britanniæ,* lib. VII, cap. 3.

prophétie de Merlin, sur laquelle pendant tout le moyen âge s'acharnèrent tous les peuples de l'Europe, la tournant en cent interprétations diverses et y découvrant mille choses, auxquelles jamais ne songea la fantaisie vagabonde, je ne dis pas de Merlin, mais de l'anonyme auteur de cette pièce apocryphe. En 1351, par exemple, Bembro, le chef des trente Anglais qui se battirent contre trente Bretons au chêne de Mi-Voie, avait trouvé dans les prophéties de Merlin l'annonce de son triomphe — qui fut une défaite, — et Jean de Montfort, en 1364, à la veille de sa victoire d'Aurai, celle d'un grand péril qui le menaçait.

Par voie de commentaire ou de développement, on est allé bien plus loin encore. Nous avons sous la main un roman des *Prophéties de Merlin*, imprimé en gothique chez Jean Trepperel au commencement du XVIe siècle ; voici, entre autres prédictions, ce que le célèbre prophète dicte à son secrétaire :

« *Des femmes qui vouldront estre dames de leurs marys.*

« Ie veulx que le sage clerc escripue que des lors en auant que la chose qui iadis nasquit ès parties de Iherusalem [1] aura mil. CC. LX. ans, ne naistra nulle femme au siècle, que quant elles seront données à leurs marys, ne vouldront estre dames en telle manière comme iadis fut vne femme nommée Teuthis. Ceste Teuthis enchanta son mary par telle manière que quand elle luy commandoit à chanter, il chantoit, et maintes choses luy faisoit faire pour mieulx se mocquer de luy. En ceste manière vouldront faire celles qui depuis celuy terme naistront, car elles pourchasseront de donner telle chose à boyre à leurs marys qu'ilz facent du tout à leurs voulentez. Et quant ilz auront ce faict, elles tenseront l'vne à l'autre pour dire : Ton mary n'est pas si obeissant comme le mien [2]. »

Nous n'avons pas à nous occuper de ces prophéties apocryphes et de ces commentaires fantaisistes : M. de la Villemarqué l'a fait avec beaucoup de charme dans le volume spécial consacré, par lui

[1] La religion chrétienne.
[2] Fol. CVIII verso.

à *Merlin l'enchanteur* [1]. Mais en dehors de ces produits hautement supposés, sur lesquels il n'y a ni ne peut y avoir nulle discussion, il existe des œuvres, des poésies attribuées à Merlin, d'un caractère plus ancien au moins en apparence, et qui étaient encore, il y a peu de temps, regardées par les savants comme authentiques. Elles sont écrites en langue bretonne (en ancien gallois), elles ont été publiées au commencement de ce siècle dans le recueil des monuments de la vieille littérature galloise édité par Owen Jones, de Myvyr [2], sous le titre de *Myvyrian archaiology of Wales* [3]. Il appartenait évidemment à M. de la Villemarqué de nous les faire connaître, d'en discuter le caractère et la valeur dans la partie de son livre intitulé : *Œuvres de Merlin*. Par une circonstance étrange, il n'y fait que des allusions beaucoup trop discrètes, il n'en cite que de brefs extraits, acceptant d'ailleurs implicitement, sans observation, l'opinion récente qui les répudie comme supposées.

Quand même cette opinion devrait être acceptée sans réserve (ce qui nous semble fort douteux), encore serait-il intéressant de connaître ces pièces, de savoir pourquoi, après les avoir longtemps admises comme authentiques, aujourd'hui on les rejette. C'est là ce que nous voudrions indiquer.

Notre but est de provoquer M. de la Villemarqué à compléter son livre sur Merlin, bien plus que de suppléer à son silence, ce qui nous est interdit pour plus d'une raison, surtout parce que nous sommes réduit à traduire les pièces bretonnes de Merlin sur les traductions anglaises.

Du moins ferons-nous connaître aux Bretons d'Armorique l'opinion actuelle des critiques gallois sur les monuments curieux

[1] Paris, Didier, 1862, in-8°.

[2] C'est le nom de la vallée où il était né.

[3] En 1801. Ce titre peut se traduire : *Antiquités* (littéraires) *du pays de Galles* recueillies à *Myvyr*. On appelle ordinairement ce recueil le *Myvyrian*. Une 2e édition, supérieure par certains côtés à la première, en a été publiée à Londres en un seul volume pet. in-4°, en 1870.

qu'on peut encore appeler, croyons-nous, dans une certaine mesure, *les Véritables prophéties de Merlin.*

II

Le *Myvyrian* contient six pièces attribuées à Merlin : 1° les Pommiers (*Afallenau*), — 2° les Petits Pourceaux (*Porchellanau*, aussi appelée *Hoianau*), — 3° le Dialogue de Merlin et de sa sœur Gwendyz, — 4° le Dialogue de Merlin et d'Yscolan, — 5° la Prédiction de Merlin dans son tombeau, — 6° les Creusements ou Fouissements (*Gorddodau*).

Dans l'édition beaucoup meilleure des anciens poèmes gallois donnée par M. Skene (en 1863-1868) sous le titre de *The Four ancient Books of Wales*, la dernière de ces pièces ne figure pas; en revanche, M. Skene en donne deux autres comme attribuées à Merlin : les Bouleaux, — et le Dialogue de Merlin et de Taliésin, — ce qui porte à huit le nombre des anciennes poésies bretonnes sur lesquelles le célèbre enchanteur peut élever des prétentions.

Au moment où parut le *Myvyrian*, la discussion sur l'authenticité des poésies gaëliques attribuées à Ossian était fort vive, et par une pente naturelle, les adversaires de cette authenticité — entre autres Pinkerton et Laing — se laissèrent entraîner à nier celle des poèmes bretons que le *Myvyrian* rapportait aux bardes du VIe siècle, particulièrement à Lywarch Hen, Aneurin, Taliésin et Merlin. Mais ces poèmes trouvèrent un habile et énergique défenseur dans l'illustre historien des Anglo-Saxons, Sharon Turner, qui publia en 1803 une dissertation intitulée : *Vindication of the genuineness of the ancient British poems of Aneurin, Taliessin, Lywarch Hen, and Myrddin*, c'est-à-dire, *Défense de l'authenticité des anciens poèmes bretons d'Aneurin, de Taliésin, de Lywarch Hen, et de Merlin.* La haute autorité de Sharon Turner fit

loi, et pendant près d'un demi-siècle, son opinion fut admise sans aucune discussion.

En 1849, dans son ingénieux et savant livre, *la Littérature des Kymrys*, feu M. Thomas Stephens, examinant de nouveau la question, rouvrit le débat par ce coup de tam-tam : « Lecteur, « sois attentif à ce que je vais écrire et ouvre un œil vigilant sur « les idées qui vont surgir devant toi, car l'audacieux esprit de la « critique moderne est prêt à porter une main violente sur l'an- « tique mobilier de la vénérable tradition [1]. » On croirait, après cette phrase, qu'il va tout casser : il n'en est rien. Il admet comme authentique l'Iliade bretonne (le *Gododin* d'Aneurin), toutes les poésies de Lywarch, douze poèmes historiques de Taliésin, huit autres du même comme douteux [2] ; il finit par écrire un peu plus loin qu'il est heureux de voir son examen aboutir à confirmer les conclusions de Sharon Turner en ce qui touche toutes les œuvres d'Aneurin, de Lywarch, et la partie la plus importante de celles de Taliésin [3]. Sur Merlin, quoique à regret il s'en sépare, il consacre soixante-dix pages de son livre à discuter, à combattre successivement l'authenticité des divers poèmes attribués à ce barde, qu'il dépouille absolument. C'est donc Merlin qui supporte à peu près seul le poids des mauvais traitements si bruyamment annoncés en tête du chapitre contre « l'antique mobilier de la vénérable tradition. »

Cela explique assez comment M. de la Villemarqué, publiant en 1850 ses *Poèmes des bardes bretons du VIe siècle,* où il ne voulait admettre aucune pièce d'une authenticité contestée, n'y fait nulle place à Merlin. Nous comprenons moins pourquoi, des douze pièces de Taliésin admises par Th. Stephens comme authentiques, M. de la Villemarqué n'en publie que six. Mieux eût valu les donner, les traduire toutes, que d'insister dans l'introduction sur cette pseudo-histoire de Taliésin, fabuleuse et ridicule, qui n'est même

[1] *The Literature of the Kymry*, chap. II, sect. 4, édit. 1876, p. 198.
[2] Il est vrai qu'on a attribué à Taliésin jusqu'à 77 pièces de vers.
[3] *Ibid.*, p. 278.

pas une légende traditionnelle, mais une fable apocryphe fabriquée de toutes pièces à la fin du XVIe siècle [1].

Le livre de M. Nash sur *Taliésin*, publié en 1858, va dans la voie de la critique plus loin que M. Stephens ; il aboutit à peu près à poser en principe la suspicion vis-à-vis de tous les poèmes bardiques réputés du VIe ou VIIe siècle, sauf à admettre pour quelques-uns d'entre eux certains tempéraments. Sur Merlin, il se borne à adopter l'opinion de Stephens.

En 1863, sous le titre de *Les Quatre anciens Livres du pays de Galles*, M. Skene publia pour la première fois le texte exact et complet des quatre plus anciens manuscrits contenant les poèmes bardiques qu'on rapporte aux VIe et VIIe siècles, savoir : *le Livre Noir de Caermarthen*, manuscrit du XIIe siècle ; le *Livre d'Aneurin* et le *Livre de Taliésin*, manuscrits du XIIIe ; et le *Livre Rouge d'Herghest*, du XIVe. A cette excellente édition, devenue la base nécessaire de toute étude sur les bardes, il joignit (en 1868) une bonne traduction anglaise et une introduction fort intéressante où, à côté de données historiques en partie très contestables, il pose, d'une façon fort juste, fort judicieuse, les principes de la critique concernant les poèmes bretons attribués aux VIe et VIIe siècles.

Il montre par de solides arguments qu'en dépit de l'orthographe relativement moderne sous laquelle ils nous sont parvenus, la présomption historique et littéraire est en faveur de leur authenticité [2]. Dans le nombre, toutefois, il y en a d'interpolés ; il y en a même de complètement apocryphes, fabriqués au XIIe ou au XIIIe siècle, qui se sont glissés là subrepticement et dont la fraude se trahit par des anachronismes. Mais pour condamner une pièce comme apocryphe, M. Skene exige avec raison des motifs précis, sérieux, bien établis. Aussi il repousse, il réfute spirituellement les exagérations, les hypothèses souvent très peu fondées

[1] Voir M. Skene, *The Four ancient Books of Wales* (1868), t. I, p. 191-193.
[2] *The Four ancient Books of Wales*, t. I, p. 229-232.

de M. Nash, et même certains arguments de Th. Stephens, dont il est toutefois beaucoup moins loin que du premier.

Enfin, grâce à son heureuse idée de publier les plus anciens manuscrits au lieu de s'en tenir à l'édition du *Myvyrian*, faite sur des copies modernes souvent fautives, M. Skene a introduit dans le texte des corrections très nombreuses, parfois même des modifications et des rectifications très importantes. On va, en ce qui touche Merlin, en voir une preuve tout à l'heure.

III

La plus célèbre des pièces attribuées à Merlin est celle que les Gallois nomment *Afallenau* ou *Avallenau*, c'est-à-dire *les Pommiers*. Stephens a consacré une douzaine de pages à en faire la critique d'après le texte du *Myvyrian*. Il n'a pas de peine à y découvrir les marques d'une composition très postérieure soit au VIe soit au VIIe siècle.

Voici, par exemple, une strophe qui célèbre « Gruffyz, *de la ligne d'Iago* [1] » : comment méconnaître là Gruffyz, fils de Kynan et petit-fils d'Iago, qui régna en North-Wales (Galles du Nord) de 1075 à 1137 ? Et la strophe 20e, où on trouve, condensées en quelques vers, toutes les données fabuleuses propagées par les *Brut* et Geoffroi de Monmouth sur le roi Arthur, son neveu, Modred, sa femme Genièvre, et sur le roi Cadwaladre [2], ne porte-t-elle pas clairement la marque de fabrique du XIIe siècle ?

Plus loin, il est question d'Owain Gwyned [3], fils du Gruffyz dont on vient de parler, et qui fut lui-même roi de North-Wales de 1137 à 1169. Stephens conclut de là que les *Afallenau* ont été

[1] « Gruffud ei henu o hil Iago. » Voir la 10e strophe de l'édition du *Myvyrian*, et la 15e de la traduction de Th. Stephens qui, sans en dire le motif, a modifié l'ordre suivi dans le *Myvyrian*.

[2] Strophe 20e du *Myvyrian* ; Stephens, 7e.

[3] *Myvyr*. Strophe 18e ; Steph. 21.

composés au XIIIe siècle. Il eût pu aller plus loin ; un des vers de la pièce porte : « Quand *Bourgogne* viendra avec les hommes d'*Arras* [1]. » L'Artois a été uni au comté de Bourgogne en 1302, au duché de Bourgogne en 1384 ; ce vers ne peut être antérieur à la première de ces dates. Et comme c'est seulement vers le commencement du XVe siècle que les ducs de Bourgogne ont pris un rôle important dans les affaires d'Angleterre, comme la strophe précédente, mentionnant Owain, se trouve en relation évidente avec celle-ci, cet Owain très probablement n'est point, comme l'a cru Stephens, l'Owain Gwyned du XIIe siècle qui eut à lutter contre le roi d'Angleterre Henri II Plantagenet, mais cet héroïque Owain Glendour qui, de 1400 à 1415, en dépit des formidables armées des rois Henri IV et Henri V, ressuscita et maintint comme par miracle l'indépendance galloise.

Nous voilà bien loin du VIe siècle et par conséquent de Merlin. Seulement tous ces noms, ces allusions, toutes ces marques d'une composition relativement récente, si elles sont dans la version du *Myvyrian*, ne se trouvent point dans le texte du *Livre Noir de Caermarthen*, édité par M. Skene. Dans le *Myvyrian*, les *Afallenau* ont vingt-deux strophes, dans le *Livre Noir* dix, et c'est des douze strophes absentes de ce manuscrit que Stephens a tiré, sinon toutes ses objections, du moins toutes les principales, contre l'authenticité de ce poème. Aussi M. Skene a-t-il beau jeu à soutenir celle de la version du *Livre Noir*, dont tout à l'heure on va voir la traduction.

Avant de la produire ici, il convient de prier le lecteur de ne pas se laisser rebuter par certaines obscurités de cette poésie. Les allusions que le barde se permet sont nécessairement pour nous lettre close, les localités qu'il nomme ne peuvent plus pour la plupart être déterminées, la forme prophétique qu'il affecte comporte essentiellement certains nuages. Il y a enfin l'énorme

[1] « Pyn ddaw Byrgwyn a gwyr Aras. » *Myvyr.* strophe 19; Stephens (strophe 22) traduit : « When Burgundy comes with the men of Arras. »

distance qui sépare nos mœurs, nos idées, notre civilisation de celles du VIe siècle. Malgré tout, on trouvera, croyons-nous, quelque saveur à cette pièce, qui peut être considérée comme une authentique prophétie de Merlin.

LES POMMIERS *

(*AFALLENAU*)

1.

Doux pommier aux branches charmantes,
Poussant de toutes parts tes boutons et tes bourgeons vigoureux,
Je prédirai, en présence du maître de Machreu [1],
Que dans la vallée de Machway, mercredi, il y aura du sang
Et de la joie pour les Loëgriens [2], dont les lames seront rouges de sang.
Mais écoute, petit pourceau [3] ! le jeudi, il viendra
De la joie pour les Kymrys [4] et leurs puissants bataillons,
Occupés à défendre Kymminawd à grands coups de sabre ;
Des Saxons il sera fait un massacre avec les lances de frêne,
De leurs têtes on se servira pour jouer aux boules.
Je prédis la vérité sans déguisement,
Je prédis l'élévation d'un enfant caché aujourd'hui dans une contrée du Sud [5].

2.

Doux pommier, arbre vert à la croissance opulente,
Que tes branches sont vastes ! que ta forme est belle !
Oui, je prédis une bataille qui me fera crier
Dans Pengwern [6], au milieu d'une fête royale : Il faut ici de l'hydromel !

* Skene, *The four ancient Books of Wales*, I, p. 370 ; II, 18 et 335.

[1] Localité actuellement inconnue, ainsi que Machway, Kymminawd et toutes les autres nommées dans cette pièce, dont nous n'indiquerons pas la situation actuelle.

[2] Les Anglo-Saxons envahisseurs de l'île de Bretagne.

[3] Nous expliquerons cette apostrophe au pourceau à la fin de la pièce.

[4] Les Bretons.

[5] Les Bretons de la Cambrie, aujourd'hui pays de Galles, par opposition aux Bretons du Nord qui occupaient la partie de l'île située entre la Dee et la Clyde.

[6] Aujourd'hui Shrewsbury dans le Shropshire, ancienne capitale du Powys, l'un des trois principaux royaumes de la Cambrie.

Une bataille où, autour de Kymminawd, sera fait un abattis mortel
Par le chef d'Eryri, sans que notre haine soit apaisée.

3.

Doux pommier, arbre aux teintes jaunes,
Tu croîs à Talarz sans être protégé par l'enceinte d'un jardin.
Et moi je prédirai une bataille en Bretagne
Pour défendre nos frontières contre les hommes de Dublin [1].
Sept navires viendront par le grand lac
Et sept cents par la mer, pour nous soumettre,
Et de ceux qui viennent pas un ne retournera vers Kennyn,
Sauf sept à demi-vides, conformément à la prédiction.

4.

Doux pommier, que ta croissance est opulente !
J'avais coutume de prendre ma nourriture à tes pieds pour plaire à une belle fille,
Alors que, mon bouclier sur l'épaule, mon glaive sur la cuisse,
Je dormais seul dans la forêt de Kelyddon [2].
Ecoute, petit pourceau ! attache-toi à la raison,
Prête l'oreille aux oiseaux dont le chant est agréable.
A travers la mer les souverains viendront lundi;
Les Kymrys seront bénis, par suite de cette résolution.

5.

Doux pommier qui croîs dans la clairière,
Les seigneurs de la cour de Ryderch [3], à cause de leur violence, ne te verront pas,
Quoique le sol à tes pieds soit foulé et qu'il y ait des hommes autour de toi.
Terribles à leurs yeux sont les figures des héros.
Gwendyz [4] ne m'aime plus, ne me salue plus.
Je suis odieux au plus fidèle serviteur de Ryderch,
Car j'ai ruiné son fils et sa fille.

[1] Aux Ve et VIe siècles, les invasions des Scots d'Hibernie dans l'île de Bretagne étaient, on le sait, très fréquentes.

[2] Cette forêt était située dans la partie septentrionale de l'île de Bretagne, entre les deux murs romains, sur le haut cours de la Tweed.

[3] Roi des Bretons de la Clyde, dont la capitale était Arcluyd, ou Alcluyd, aujourd'hui Dumbarton en Ecosse; selon M. Stephens, ce Ryderch surnommé *Haël*, c'est-à-dire le Généreux, serait mort en l'an 601.

[4] Ou Gwendydd, sœur de Merlin.

La mort prend tout devant elle : que ne me rend-elle visite !
Après Gwendoleu [1], aucun prince ne m'honore plus ;
Je n'ai plus aucun divertissement, aucune visite de ma belle.
Pourtant, à la bataille d'Ardery [2], je portais un collier d'or,
Et maintenant je suis méprisé par celle qui est blanche comme un cygne.

6.

Doux pommier à la fleur délicate,
Qui croîs caché dans les bois,
Au point du jour on m'a fait ce conte,
Que le plus fidèle des serviteurs se fâche à mon sujet
Deux fois, trois fois, quatre fois le jour.
O Jésus, plût à Dieu que ma fin fût venue
Avant d'avoir sur ma main la mort du fils de Gwendyz !

7.

Doux pommier qui croîs sur le bord du fleuve,
Par respect pour toi, ton gardien ne tirera pas de profit de tes fruits splendides.
Avant d'être privé de raison, je me promenais souvent autour de ta tige
Avec une charmante fille, modèle de grâce et de gaîté.
Mais pendant dix ans et quarante ans, joué par des hommes sans loi,
Je suis resté errant dans les ténèbres et parmi les spectres.
Après avoir joui de grandes richesses, entretenu moi-même des ménèstrels,
Je suis resté là si longtemps que les spectres et les ténèbres ne peuvent plus m'abuser.
Je ne dormirai point, car je tremble pour mon chef,
Mon seigneur Gwendoleu, et pour les citoyens de mon pays [3].

[1] Roi de l'un des petits États des Bretons du Nord, protecteur de Merlin.

[2] Ou Armterid. Bataille livrée en 573, selon les *Annales Cambriæ ;* nous en reparlerons plus loin.

[3] Le texte de ce vers et des deux qui précèdent est fort altéré dans la version du *Myvyrian*. Ce passage ayant une importance particulière, nous donnons ici le texte primitif du *Livre Noir de Caermarthen :*

Nv nev nam guy guall gan wylleith a guyllon.
Nv nev nachyscafe ergrinaf wynragon,
Vy argluit Guendolev, ambrorryv brodorion.

M. Skene traduit : « I have been (here so long that) it is useless for gloom and

Après les peines et les longs ennuis que j'ai soufferts dans la forêt de Kelyddon,
Puissé-je devenir le serviteur béni du Roi au splendide cortège !

8.

Doux pommier aux fleurs délicates,
Qui croîs dans un terrain couvert d'arbres,
La Sibylle m'a révélé d'avance ce qui va se passer :
Un sceptre d'or d'un grand prix, récompense de la bravoure,
Sera donné aux illustres chefs en face des dragons [1].
Celui qui leur fera cette grâce vaincra l'impie.
Devant l'enfant, hardi comme le soleil en sa course,
Les Saxons seront extirpés et les bardes florissants.

9.

Doux pommier, arbre aux teintes écarlates,
Qui croîs caché dans la forêt de Kelyddon,
On a beau chercher tes fruits, ce sera en vain
Jusqu'au jour où Cadwaladyr sortira de la conférence de Cadvaon
Avec l'aigle des rivières de Tywi et de Teivi [2],
Où une cruelle angoisse viendra d'Aranwynion,
Et où seront enfin domptés les sauvages aux longs cheveux.

10.

Doux pommier, arbre aux teintes écarlates,
Qui croîs caché dans la forêt de Kelyddon,
On a beau chercher tes fruits, ce sera en vain
Jusqu'au jour où Cadwaladyr sortira de la conférence de Rhyd-Reon
Et où Conan, venant à sa rencontre, marchera contre les Saxons.
Les Kymrys alors seront vainqueurs, glorieux sera leur chef ;
Les Bretons, reprenant leurs droits, se réjouiront ;
Leurs cornes sonneront des airs de fête, ils entonneront le chant de la paix et du bonheur.

sprites to lead me astray. || I will not sleep, but tremble on account of my leader || my lord Gwendoleu, and those who are native of my country. » (*The Four ancien Books of Wales*, I, p. 372; II, p. 20.)

[1] Les Anglo-Saxons.

[2] Deux rivières du pays de Galles, dont la première passe à Caermarthen, et la seconde à Cardigan.

IV

Il serait assurément difficile d'expliquer clairement toutes les circonstances, toutes les allusions contenues dans cette pièce : il est facile au contraire d'en pénétrer le sens général. Le barde l'indique nettement dès la première strophe : « Des Saxons il sera « fait un massacre... Je prédis la vérité sans déguisement : je pré- « dis l'élévation d'un enfant caché aujourd'hui dans une contrée « du Sud. » Il l'indique de nouveau à la fin (strophe 8e) : « Devant « l'enfant, hardi comme le soleil en sa course, les Saxons seront « extirpés, et les bardes florissants. »

Ce pommier aux fleurs délicates, aux fruits splendides, aux frondaisons opulentes richement nuancées, qui croît tout gonflé de sève au bord du fleuve et au fond des bois, sans être protégé par la muraille d'un jardin, c'est cet enfant qui grandit dans l'exil et aussi la race illustre dont il est l'espoir. Comment s'étonner dès lors que la mention de ce symbole revienne en tête de chaque strophe ? M. Stephens fait de cette répétition une difficulté et prétend qu'elle ne se lie pas au fond de la pièce. C'est là une erreur complète, le but essentiel du poème étant d'exciter, de raviver le zèle des Bretons en faveur du prince et de la race que le barde symbolise sous la figure du pommier.

Que ce prince et sa famille eussent été dépouillés par les Saxons envahisseurs de l'île de Bretagne, cela n'est pas douteux, car dans cette pièce ce sont les seuls ennemis que le poète connaisse, les seuls qu'il maudisse et menace, tantôt sous leur propre nom, tantôt sous celui de Loëgriens que les Bretons donnaient aussi aux conquérants étrangers.

Quant à la date, la mention de la bataille d'Arderyd [1], livrée en l'an 573, indique le dernier quart du VIe siècle. On a même prétendu trouver dans la pièce la preuve intrinsèque qu'elle avait été

[1] *Annales Cambriæ* dans *Monumenta historica Britannica*, p. 831.

faite cinquante ans juste après cette bataille, c'est-à-dire en l'an 623. Cette preuve, ce serait deux vers de la 7e strophe : « Pen-« dant *dix ans et quarante encore*, joué par des hommes sans loi, je « suis resté errant dans les ténèbres et parmi les spectres. » — Mais où voit-on que ces cinquante ans de souffrances aient suivi la bataille d'Arderyd ? C'est une pure supposition ; le poème, tel qu'il est dans le *Livre Noir*, n'en dit rien, et cette prétendue date de 623 n'a aucun fondement. Ces cinquante ans ne peuvent même pas ici être pris, en bonne critique, pour un chiffre précis ; c'est une de ces hyperboles dont on a usé de tout temps pour marquer une période indéterminée qui a paru longue ; ne disons-nous pas encore tous les jours : Cela m'a duré *un siècle ?*

Les princes, les personnages historiques nommés dans la pièce peuvent aider à en fixer l'époque et la signification. Nous en trouvons quatre : Ryderch (strophe 5), Gwendoleu (strophes 5 et 7), Cadwaladyr et Conan (strophes 9 et 10).

Ryderch fut roi du Strat-Cluyd dont Arcluyd (auj. Dunbarton) était la capitale ; selon M. Stephens il serait mort en 601 ; cette date n'est guère sûre, les sources d'où on la tire ne sont point, croyons-nous, antérieures au XIIIe siècle. Mais les *Généalogies Saxonnes*, composées au VIIe ou au VIIIe, nomment Ryderch parmi les quatre rois bretons qui luttèrent, de 560 à 592, contre les chefs anglo-saxons fils d'Ida, envahisseurs de la Northumbrie [1]. Il fut en rapport avec saint Coulm [2] (S. Columba) qui mourut en 596 ou 597, et avec saint Kentigern [3] mort en 612. Il dut donc effectivement mourir lui-même vers la fin du VIe siècle ou le commencement du suivant.

Quant à Gwendoleu, sauf le poème que nous venons de traduire, on ne le trouve dans aucun document ancien d'un caractère his-

[1] Voir Nennius, édit. Stevenson, p. 53.

[2] Les *Annales de Tigernach* mettent la mort de S. Coulm en 596 ; voir O'Conor, *Rerum Hibernicarum Scriptores*, II, p. 159. Les Bollandistes préfèrent 597.

[3] Les *Annales Cambriæ* inscrivent sous l'an 612 « Conthigirni obitus ». Voir *Monumenta Historica Britannica*, I, 831.

torique sérieux. Les Triades galloises du XIIIe siècle s'occupent de lui et assez mal à propos, car elles le font mourir à la bataille d'Arderyd, assertion démentie, on vient de le voir, par la strophe 7 des *Afallenau*, où Merlin dit : « Je ne dormirai point, je tremble « pour mon chef, mon seigneur Gwendoleu. » Il avait dit, il est vrai, à la strophe 5 : « Après Gwendoleu, aucun prince ne m'honore « plus. » Les Triades ont conclu de là la mort de ce roi : très fausse interprétation. Gwendoleu n'honore plus Merlin parce qu'il n'en a plus le pouvoir, parce qu'il est dépouillé, chassé de son royaume par les Saxons, voilà ce que le barde veut dire, et c'est justement pour préparer la restauration de ce prince ou de son fils, pour encourager leurs partisans, leur susciter des alliés et des vengeurs, qu'est faite cette pièce des *Afallenau*.

V

La 4e strophe et surtout les deux dernières nous montrent sur quel secours comptait le barde pour amener le rétablissement du jeune prince dont il défend la cause si vivement. Ce secours, c'est l'intervention puissante de deux princes bretons unis ensemble Conan et Cadwaladyr.

M. Stephens voit dans ces deux derniers noms la preuve d'une interpolation évidente. A ses yeux, le Conan ici mentionné ne peut être que Conan II, duc de Bretagne de 1040 à 1066, célébré dans la fausse prophétie de Merlin, qui forme le livre VII de l'*Histoire des rois de Bretagne* de Geoffroi de Monmouth. Cadwaladyr est nécessairement, pour lui, le Cadwalladre légendaire du même Geoffroi, mort (dit-on) en 689, et dont les Gallois, depuis le XIIe siècle, attendaient avec confiance la résurrection et le retour d'Armorique, comme celui du libérateur destiné à rétablir la puissance de leur race et sa domination sur l'île de Bretagne.

Il suffit de réfléchir un instant pour voir que cette assimilation, d'ailleurs tout hypothétique, est inadmissible. Selon Geoffroi,

Cadwalladre doit venir, comme Conan, de la Gaule dans l'île de Bretagne pour y accomplir la restauration de la race bretonne [1]. Ici rien de tel : Conan et Cadwaladyr sont dans l'île et y restent. Notre barde ne leur attribue point la mission merveilleuse inventée par Geoffroi et les *Brut* ; de leur alliance il se promet seulement la délivrance des fruits savoureux du pommier chanté par lui, c'est-à-dire le rétablissement du jeune prince exilé, dont sa première strophe a prédit le prochain triomphe.

Cependant, M. Stephens insiste. A côté du Cadwaladyr légendaire, il y en a un historique, beaucoup moins célèbre, qui régna en North-Wales, dans le pays de Gwyned, de 635 à 664 : dates établies par le témoignage de Bède et d'autres monuments authentiques. Puisque les *Afallenau* mentionnent comme vivant Ryderch qui mourut dès le commencement du VIIe siècle, nous sommes donc toujours ici — même avec le Cadwaladyr historique — en face d'un flagrant anachronisme, qui ne permet pas d'admettre cette pièce comme authentique ou révèle tout au moins, dans le texte même du *Livre Noir*, une interpolation.

La réponse est simple. Ce prétendu anachronisme résulte de l'hypothèse — absolument gratuite — qu'il s'agit ici nécessairement du Cadwaladyr vénédotien [2] du VIIe siècle, soit du légendaire, soit de l'authentique. Hypothèse absolument gratuite. Car, d'une part, ce nom de Cadwaladyr ou Cadwalart était assez répandu dans l'île de Bretagne, il a été porté par nombre de personnes, autres que le prince du VIIe siècle, nous le trouvons plusieurs fois, au VIe, dans le cartulaire de l'église de Landaff [3]. D'autre part, nul ne peut se flatter de connaître les noms de tous les petits rois

[1] Dans la fausse prophétie de Merlin, Cadwalladre et Conan sont nommés ensemble; c'est évidemment de cette fantaisie du faussaire qu'est sorti tout l'argument de Stephens : « Cadwalladrus vocabit Conanum, et Albaniam in societatem accipiet. Tunc erumpent Armorici fontes, et Bruti (Britanni) diademate coronabuntur. Ex Conano procedet aper bellicosus, qui intra Gallicana nemora acumen dentium suorum exercebit, etc. » Galfridi Monumet. *Hist. reg. Britan.*, lib. VII, cap. 3.

[2] C'est-à-dire du pays de Gwyned ou Gwéned, qu'on nommait en latin *Venedotia*.

[3] Voir *Liber Landavensis*, p. 124, 172, 173.

et princes bretons de la fin du VIe siècle; la Cambrie seule comprenait sept ou huit de ces royaumes minuscules, et l'on ne sait même pas les noms de tous ceux qui se partageaient le vaste territoire sis au nord de la Cambrie, de la Dee à la Clyde. Le Cadwaladyr des *Afallenau* n'est donc point nécessairement celui du VIIe siècle; c'est un de ces petits rois ignorés de la fin du VIe, contemporain de Ryderch (dès lors plus d'anachronisme, l'objection de Stephens croule), et qui ne nous est connu que par notre poème.

Ce poème nous donne sur lui des notions qui ne sont point sans intérêt. Ce Cadwaladyr eut la patriotique ambition d'unir dans une ligue contre les Saxons plusieurs des petits chefs bretons, d'habitude si divisés entre eux. Il négocia cette union en diverses entrevues, la première « avec l'aigle de Tywy et de Teivi », c'est-à-dire avec le roi de Démétie (Galles du Sud), dont le territoire était baigné par ces deux rivières [1]. Il sollicita ensuite les chefs du Nord, dans une seconde entrevue qui eut lieu à Rhyd Reon, — ou Gué de Réon, — lieu placé avec raison par M. Skene sur le bord de Loch Reon, aujourd'hui *Loch Ryan,* long et étroit bras de mer qui s'enfonce du nord au sud dans la pointe occidentale du comté de Galloway. Là Cadwaladyr conquit l'alliance de Conan, l'un des rois bretons du Nord.

Dès lors fut arrêté le plan de campagne. Cadwaladyr dut monter dans la direction du nord avec les forces qu'il pourrait tirer de la Cambrie, et Conan descendre à sa rencontre vers le sud, tous deux convergeant contre les Saxons détenteurs du territoire ravi au jeune prince qu'on voulait y rétablir: territoire situé évidemment entre les deux alliés, c'est-à-dire entre la Dee et la Clyde, probablement à mi-chemin, aux environs du golfe de Solway.

Merlin ne se borne pas à nous révéler ce plan de campagne

[1] M. Skene veut transporter ces deux rivières en Ecosse, un peu au sud d'Edimbourg, en identifiant la Tweed avec le Tywy, et le Teviot, son principal affluent, avec le Teivi. Mais il ne donne aucune preuve que la Tweed et le Teviot aient porté ces noms, et cela reste — ce nous semble — jusqu'à nouvel ordre une hypothèse gratuite peu acceptable.

(strophe 10), il nous dit aussi que la fête du triomphe aura lieu à Pengwern, aujourd'hui Shrewsbury chef-lieu du Shropshire, et qui était alors la capitale du pays de Powys, l'un des royaumes bretons de la Cambrie. Cette fête devait naturellement se célébrer chez le chef principal de l'entreprise, chez Cadwaladyr; nous devons donc voir dans ce dernier un roi de Powys vivant vers la fin du VIe siècle.

C'est à lui sans doute qu'on avait confié le jeune prince exilé, car d'après la 1e strophe des *Afallenau*, cet enfant était caché « dans une contrée du Sud », c'est-à-dire de la Cambrie. Il est vrai qu'en parlant de ce même prince sous l'emblème du pommier, Merlin le montre à plusieurs reprises croissant à l'ombre de la forêt de Kelyddon, située au contraire dans la Bretagne du Nord, sur le haut cours de la Tweed [1]. Peut-être y chercha-t-il d'abord un asile; d'ailleurs, dans l'intérêt du jeune prince, le barde devait tenir à entourer de doutes et de nuages le lieu de sa retraite.

VI

Voilà, ce semble, la substance historique contenue dans les *Afallenau;* reste à indiquer le côté personnel de ce poème, ce que le barde y dit de lui-même et de sa propre vie. Ce côté a été jusqu'ici, à notre sens, beaucoup exagéré; depuis qu'on ne voit plus dans *les Pommiers* une œuvre mythologique, on y veut voir presque exclusivement une œuvre de poésie personnelle. La poésie historique ou politique — nous venons de le prouver — domine de beaucoup

[1] La *Vie de S. Kentigern* par Jocelin dit que Merlin, qui périt dans la forêt de Kelydon, mourut « ultra oram Tuesdæ fluminis præruptam, prope oppidum Dun Meller » (Villemarqué, *Myrdhin*, p. 81). Selon M. Skene, Dun Meller serait la paroisse actuelle de Drumelzier, dans le comté de Tweeddale. (*Four Books of Wales*, I, p. 54.) La forêt de Kelydon devait couvrir la partie centrale de l'île, du haut cours de la Tweed au haut cours de la Clyde; les forêts d'Ettrick et de Selkirk en seraient des restes (Skene, *Ibid.*).

dans cette pièce. On y trouve pourtant aussi quelques notions d'un autre ordre bonnes à recueillir.

Le barde nous apprend qu'il a été riche, honoré par le roi Gwendoleu, guerrier vaillant dans la forêt de Kelyddon et portant le collier d'or à la bataille d'Arderyd ; qu'il a connu les enivrements de l'amour et s'est, avec une jeune fille, promené autour de la tige du pommier tant célébré dans ses vers, c'est-à-dire à la cour du roi, père du jeune exilé dont il annonce le rétablissement (ci-dessus, strophes 4, 5, 7).

Puis sont venus les jours mauvais. Gwendoleu, son protecteur, ne s'est plus trouvé en état de soutenir sa fortune. Merlin a eu le malheur de causer la mort du fils de Gwendyz, que l'on croit avoir été sa sœur et la femme de Ryderch [1]. De là la disgrâce où il est tombé vis-à-vis de Ryderch, de ses serviteurs et de Gwendyz : disgrâce qui l'afflige profondément. Ces chagrins et ces malheurs ont fini par lui déranger l'esprit. Il a erré — ou bien il a cru errer — longtemps et péniblement, parmi les ténèbres et en compagnie des spectres, dans la forêt de Kelyddon. Aussi appelle-t-il maintenant la mort, espérant ainsi entrer dans le cortège splendide du roi des rois (strophes 4, 5, 6, 7). Il semble toutefois reprendre raison, vie et espoir, en songeant au triomphe prochain du jeune prince, en qui, nous le répétons, il y a tout lieu de voir le fils ou l'héritier de Gwendoleu.

Un point à noter : Merlin ne parle point de sa vieillesse. Or quand ils atteignaient cet âge, les bardes bretons du VIe siècle — exemple Lywarc'h-Hen — ne cessaient de le dire et de geindre sur leurs cheveux blancs, quelquefois en très beaux vers, mais sans jamais craindre de se répéter.

Donc Merlin n'était pas vieux quand il faisait sa pièce des *Pommiers,* plusieurs années après la bataille d'Arderyd (qui est de 573), c'est-à-dire vers la fin du VIe siècle, de 580 à 600. Cela oblige à le distinguer absolument du Merlin Ambroise, ou

[1] Voir *Vita Merlini Calidonii,* édit. Fr. Michel, 1837.

Merlin Emrys de Nennius, qui, quelques années après l'entrée des Saxons en Grande-Bretagne, vers 460 au plus, fit au roi Vortigern la fameuse prophétie des deux dragons, dont nous avons donné au commencement de cette étude la version la plus connue. — Nous n'admettons cependant comme personnage réel qu'un Merlin, celui des *Afallenau* et de la fin du VIe siècle. L'autre n'est pas même un personnage légendaire, c'est une fable faite à plaisir.

Resterait à parler du « petit pourceau » ; mais cette explication viendra mieux à propos de la pièce des *Hoianau*.

VII

Le *Dialogue de Taliésin et de Merlin* figure en tête du plus ancien manuscrit des bardes bretons, *le Livre Noir de Caermarthen*. Le *Myvyrian* l'attribue à Taliésin; M. Skene remarque avec raison que, d'après les deux derniers vers, il doit être restitué à Merlin. Thomas Stephens l'a déclaré apocryphe, fabriqué au XIIe ou au XIIIe siècle, mais sans alléguer le moindre motif [1] : c'est là de la fantaisie, non de la critique. Nous allons — d'après la traduction de M. Skene — le faire connaître au lecteur, puis essayer de l'expliquer et en examiner l'authenticité.

DIALOGUE DE TALIÉSIN ET DE MERLIN *.

1. MERLIN.

Quel malheur pour moi ! ah! quel malheur !
Kedwy et Cadvan ont-ils péri ?
Affreux, tumultueux était le carnage ;
Leur bouclier avait été percé à Tryuruyd [2].

* Skene, *The four ancient Books of Wales* I, p. 368 ; II, 3 et 320,

[1] *The literature of the Kymry*, édit. 1876, p. 76 et 79.

[2] La dixième des batailles d'Arthur, dans Nennius, est mise à Treuroit ou Triuroit ; c'est le même nom. M. Skene (*Four Books*, I, 56-57) prétend fixer cette situation à Stirling, mais sans raison suffisante. En tous cas, l'action à laquelle on fait allusion ici est absolument distincte de la bataille d'Arthur.

2. TALIÉSIN.

C'est Maëlgoun que j'ai vu combattre :
Sa suite, devant le tumulte de l'armée, ne garde pas le silence.

3. MERLIN.

En face de deux guerriers, à Nemtur, ils débarqueront,
En face d'Errith et de Gurrith montés sur un cheval d'un blanc livide;
Nul doute qu'ils n'enlèvent ce maigre coursier.
Bientôt, avec sa suite, on verra Elgan :
Hélas ! pour trouver la mort ils ont fait un grand voyage.

4. TALIÉSIN.

Rys, qui n'as qu'une dent et dont le bouclier n'a qu'un empan,
Vraiment toi tu n'as que bonheur.
Kyndur a été tué, on le pleure sans mesure;
Des guerriers généreux ont été tués,
[Entre autres] trois hommes de marque, dont Elgan faisait grand cas.

5. MERLIN.

A travers bien des périls, à force de témérités,
De loin, de bien loin sont venus jusqu'à moi Bran et Melgan.
Ils tuèrent, dans leur dernière attaque, Diwel
Le fils d'Erbin et ses hommes.

6. TALIÉSIN.

L'armée de Maëlgoun se leva, marcha en avant [1],
Tuant les hommes de guerre à travers la plaine sanglante.
Dans la bataille d'Arderyd, quand le moment sera venu,
Ils prépareront [2] continuellement le succès du héros.

7. MERLIN.

Des milliers de lances se choquent! Une vapeur sur la plaine ensanglantée !
Des milliers de guerriers robustes mis en pièces [3] !

[1] « Llu Maëlgun bu yscun y doethan. » (Skene, *Four Books*, II, p. 4). Littéralement: *Exercitus Maglocuni fuit surgens, venerunt.*

[2] Il faudrait sans doute : « Elle préparera », mais nous suivons d'aussi près que possible le texte et la traduction de M. Skene.

[3] « Llyaus aerwir bryv breuaul vidan. » (Skene, *Ibid.*) Littéralement : « *Multi bel-*

Des milliers qui portent des blessures ! des milliers qui fuient !
Des milliers qui retournent au combat !

8. TALIÉSIN.

Les sept fils d'Elifer, sept héros à l'épreuve !
Devant sept lances nul, dans leurs sept bataillons, ne reculera.

9. MERLIN.

[Ce sont] sept feux étincelants, sept armées résistantes ;
Le septième, Kynvelyn, toujours au premier rang.

10. TALIÉSIN.

Sept lances qui percent, et font couler sept rivières
Remplies jusqu'aux bords du sang des chefs.

11. MERLIN.

Sept vingt généreux guerriers sont descendus chez les ombres ;
Dans la forêt de Kelyddon ils trouvèrent leur fin.
— Puisque moi Merlin je suis le premier après Taliésin,
Permets que ma prophétie nous soit commune.

VIII

Cette pièce présente, à première lecture, une physionomie antique, qui proteste déjà énergiquement contre la condamnation sans motifs portée par M. Stephens. Un examen attentif confirme cette impression.

Ce que ce poème raconte à sa manière — tantôt sous forme de récit, tantôt sous forme de prédiction, — c'est incontestablement la bataille d'Arderyd. Les documents pseudo-historiques de la Cambrie, des XIIe et XIIIe siècles, tels que les Triades, la *Vie de*

latores robusti fracti erunt ». Le *Myvyrian* (édit. 1870, p. 45) donne ainsi ce vers : « Lliaws aerwyr bryw breuawl sidan », c'est-à-dire : « *Multi bellatores robusti, fragile sericum,* = Beaucoup de guerriers robustes [seront en ce jour brisés comme] une soie fragile. » — La première version donnée par le *Livre Noir*, est très préférable. — *Lliaws*, dans Owen Pughes, = « multitude, a great many, a great quantity. »

Merlin le Calédonien et quelques autres, contiennent des mentions, même des récits de cette bataille, avec des circonstances très caractéristiques. Si le *Dialogue de Taliésin et de Merlin* avait été, comme le dit Stephens, fabriqué au XIIIe siècle, son auteur n'eût pas manqué, pour autoriser son œuvre, d'y faire entrer les principaux traits, les principaux personnages déjà inscrits dans la légende cambrienne. Ainsi procèdent toujours les faussaires. Or le poème ci-dessus présente justement le système inverse. Il contredit, sur cet événement, toutes les données de la légende galloise, et les quatorze personnages qu'il nomme sont tous, sauf un ou deux, inconnus.

En dehors de notre *Dialogue* il n'existe qu'une mention authentique de la bataille d'Arderyd, dans la chronique dite *Annales Cambriæ :* mention réduite à deux mots : *Bellum Armterid* [1], et inscrite sous une date qui répond à 573. Mais un manuscrit de ces mêmes *Annales*, exécuté à la fin du XIIIe siècle, ajoute, par voie d'interpolation, que cette bataille fut livrée par les fils d'Elifer à Gwendoleu, que celui-ci y perdit la vie et Merlin la raison [2].

Les documents écrits en gallois ont une version un peu différente [3]: Gwendoleu est toujours tué dans cette bataille, mais il a pour adversaire, au lieu des fils d'Elifer, le roi de Strat-Cluyd, Ryderch Haël, et il est assisté d'un allié qu'on nomme Aeddan *Bradawg*, c'est-à-dire le Traître, dont on fait un roi breton, — souvenir altéré d'Aidan, fils de Gabran, roi des Scots Calédoniens, qui fut couronné par S. Columba.

Dans la *Vie de Merlin le Calédonien*, écrite en vers latins sur la fin du XIIe siècle, Gwendoleu est qualifié roi d'Ecosse (*Guennoloum Scotiæ qui regna regebat*, vers 28) ; il combat seul une coalition

[1] Voir *Monumenta Historica Britannica*, p. 831.

[2] « Bellum Arderit, inter filios Elifer et Guendoleu filium Keidiau : in quo bello, Guendoleu cecidit : et Merlinus insanus effectus est. » (*Ibid.*)

[3] Elle est résumée par le Rev. Robert Williams aux articles *Aeddan, Gwendoleu, Merddin* et *Rhydderch Hael* de son utile *Biographical dictionary of eminent Welshmen* (1852), p. 11, 192, 326, 442.

formée des Bretons du Nord commandés par Ryderch (*rex quoque Cumbrorum Rodarcus*, v. 33) et de ceux du pays de Galles conduits par Pérédur roi de Gwyned (*dux Venedotorum*) et par Merlin lui-même, qui est ici à la fois barde, roi de Démétie (South-Wales) et beau-frère de Ryderch, mari de Gwendyz, nommée dans ce poème latin *Ganieda*. Gwendoleu, après une vaillante défens e, est vaincu avec ses Scots, on ne dit pas qu'il soit tué. Mais trois frères de Pérédur, très chers à Merlin, périssent dans la mêlée, triple perte qui cause la folie de notre barde et sa fuite dans les forêts. Notons que, dans les documents gallois, un des fils d'Elifer se nomme Pérédur.

Enfin ajoutons ici tout de suite le complément imprévu qu'a donné à cette légende des XIIe et XIIIe siècles un critique du XIXe, M. Skene lui-même. Dans son introduction aux *Quatre livres* bardiques *du pays dé Galles* [1], il a eu occasion de parler de la bataille d'Arderyd. Il l'a transformée : il en fait le dénouement d'une guerre de religion entre nations bretonnes. Gwendoleu, qui représente seul le parti païen, y est vaincu et tué par la coalition de trois princes chrétiens et propagateurs du christianisme : Ryderch l'ami de S. Kentigern, Aidan l'ami de S. Columba, et Maëlgoun moins fervent qui ne fut l'ami d'aucun saint. Ce caractère de lutte religieuse, attribué à l'affaire d'Arderyd, est peut-être ingénieux, il est encore plus imaginaire, et M. Skene en effet ne cite à l'appui aucun témoignage, aucun document ancien.

Aidé par la *Vie de S. Kentigern*, il a été plus heureux en fixant le théâtre de la bataille d'Arderyd, près du golfe de Solway, à 9 ou 10 milles au nord de Carlisle, non loin d'un lieu encore nommé *Arthuret*, au bord de la rivière d'Esk, dans la plaine qui sépare le torrent de Carvinolow (affluent cette rivière) et la rivière de Lidel [2].

[1] Tome Ier, p. 65-67.

[2] « In bello satis noto, quod erat in campo inter Lidel et Carvanolow situato. » *Vit. S. Kentigerni* dans Villemarqué, *Myrdhin ou l'enchanteur Merlin*, p. 72.

Voyons maintenant ce que, sur cette même bataille, contient le poème si curieux que nous examinons.

IX

Sur un point capital — la présence, le rôle et la mort de Gwendoleu — notre *Dialogue* contredit par son silence toutes les versions de la légende, celle de M. Skene comprise. On a vu, dans les *Afallenau,* la vive affection qui unissait Merlin à Gwendoleu. Si ce dernier avait combattu à Arderyd, la première parole de notre barde eût été pour s'enquérir de lui, et le poème commencerait ainsi : « Quel malheur pour moi ! ah ! quel malheur ! Gwendoleu a-t-il péri ? » Au lieu de cela, Merlin n'a de souci que pour Kedvy et Cadvan, deux inconnus. Il est sûr, d'ailleurs, par les *Afallenau*, que Gwendoleu survécut à la bataille d'Arderyd ; mais s'il y avait pris part, Merlin son ami et son fidèle n'eût pu manquer de le dire dans son poème; son silence absolu prouve clairement l'absence de Gwendoleu. Premier résultat fort essentiel pour l'histoire de cet événement.

Le chef des Bretons à Arderyd, d'après le *Dialogue,* ou du moins le chef du parti que soutiennent de tous leurs vœux Taliésin et Merlin, c'est Maëlgoun; nous rechercherons plus loin quel est ce prince. Presque tous les autres personnages nommés dans le poème, y compris les sept fils d'Élifer, ne sont manifestement que ses auxiliaires ou ses subordonnés.

Mais quel est l'ennemi que Maëlgoun avait à combattre ? On a quelque peine à le reconnaître. C'est de lui cependant que Merlin dit dans la 3e strophe : « En face de deux guerriers, à Nemtur, ils « débarqueront, en face d'Errith et de Gurrith, montés sur un « cheval d'un blanc livide ; nul doute qu'ils n'enlèvent ce maigre « coursier. » Ainsi les ennemis viennent par mer ; ils viennent de

l'Ouest, car Nemtur est le très ancien nom d'Arcluyd ou Dunbarton, usité pour la dernière fois au VIIIe siècle par Fiech dans sa *Vie de S. Patrice*. Ce ne sont pas des Saxons, ils viendraient de l'Est ; ce ne peut être qu'une invasion des Scots d'Hibernie.

Ils trouvèrent les côtes d'Arcluyd mal gardées, par une mauvaise cavalerie qu'ils culbutèrent (strophe 3). Puis ils rencontrèrent un corps plus considérable, commandé par Elgan, qui fut aussi, semble-t-il, fort maltraité (strophes 3 et 4). Dès lors les envahisseurs purent se répandre dans le pays, le piller à l'aise et descendre à peu près sans obstacle jusqu'au golfe de Solway. Une poignée de Bretons, embusquée dans la forêt de Kelyddon sur le haut cours de la Clyde, s'efforça de retarder leur marche en les harcelant : elle fut battue et perdit 140 hommes (strophe 11). Enfin une troupe d'intrépides guerriers, venue de loin, à marches forcées, sous les ordres de Bran et de Melgan, parvint à arrêter l'ennemi (strophe 5) et donna à l'armée de Maëlgoun le temps d'entrer en ligne (strophe 6). Alors eut lieu une action générale et décisive, la bataille d'Arderyd, longue, rude, sanglante mêlée, d'après le tableau que notre barde en fait dans la strophe 7e, et qui fut gagnée surtout par la bravoure sans égale des sept fils d'Elifer et de leur sept bataillons (strophes 8, 9, 10).

Ces renseignements très curieux, tout à fait originaux, que nous tirons du poème, permettent de restituer dans sa vérité l'histoire d'un événement important, absolument falsifiée par les documents pseudo-historiques des XIIe et XIIIe siècles.

Le début de la pièce est plein de mouvement et de naturel. Merlin sortant de la mêlé, sinistrement ému de tant de scènes de carnage, rencontre Taliésin et lui demande avec anxiété ce qu'il sait du sort de deux amis engagés dans le conflit. Taliésin qui ne fait qu'arriver l'ignore, il n'a vu que l'attaque des troupes commandées par Maëlgoun qui vient de décider la victoire. Alors s'engage entre les deux bardes le dialogue où ils retracent les principaux incidents de la campagne.

X

Plus on étudie ce poème, moins on devine pour quel motif l'authenticité en serait contestée. Il contredit toutes les légendes pseudo-historiques des XIe, XIIe et XIIIe siècles, il est donc antérieur à l'âge des fables. M. Skene remarque de plus que l'emploi du nom de Nemtur, inusité depuis le VIIIe siècle, le fait remonter au moins à cette époque, et comme les notions qu'il fournit concordent entre elles et avec les documents d'une autorité certaine, il n'y a vraiment nul prétexte pour rejeter l'origine indiquée dans les deux derniers vers, qui attribuent à Merlin la paternité de l'œuvre.

Il y a toutefois une légère difficulté — non pour M. Skene ou M. Stephens qui mettent volontiers en 586 la mort du roi Maëlgoun mentionné par Gildas, — mais pour ceux (et nous en sommes) qui, se fondant sur l'autorité considérable des *Annales Cambriæ*, placent cet événement au cours de la *peste jaune* [1], dont la Cambrie souffrit pendant sept années, à partir de 547. Impossible dès lors de voir dans le vainqueur d'Arderyd le prince tant flagellé par Gildas. Mais nous répéterons ici ce que nous avons dit plus haut pour Cadwaladyr. Loin d'avoir la liste complète — qui ne finirait pas — de tous les petits rois bretons du VIe siècle, à peine en connaissons-nous quelques-uns, et le nom de Maëlgoun ou Mailcun étant assez répandu en ce siècle [2], rien ne s'oppose à ce qu'il ait été porté par un autre prince cambrien après la mort du Maëlgoun de Gildas.

Nous trouvons même, en dehors du *Dialogue de Merlin et de Taliésin*, des indices assez curieux d'un second roi Maëlgoun. Les *Généalogies saxonnes* appellent le Maëlgoun de Gildas *Mailcunus*

[1] « C. III. Annus (547). Mortalitas magna, in qua pausat Mailcunus, rex Genedotæ. » (*Monumenta Hist. Britannica*, 831.)

[2] On le trouve entre autres dans le *Liber Landavensis*, p. 200, dans les *Cambro-British Saints*, p. 300, etc.

Magnus rex, Maëlgoun *le Grand,* ce qui implique l'existence d'un Maëlgoun moins célèbre, ne possédant pas ce surnom. — Les traditions scotiques recueillies par Fordun dans son *Scotichronicon* mentionnent aussi (lib. III, cap. 28) un *Malgo rex Britonum*, allié du roi des Scots Aidan, fils de Gabran, dont il obtint du secours pour livrer une bataille aux Saxons, en 584, à Stanemore (*Mora Lapidea*), aujourd'hui petite ville du Westmoreland, dans le S.-E de ce comté, sur la limite de l'Yorkshire [1].

Ce Malgo ou Maëlgoun est évidemment le vainqueur d'Arderyd; du contexte de Fordun il résulte que ce devait être un prince cambrien. Nous le croirions volontiers fils ou petit-fils du Maëlgoun de Gildas. A la vérité, Geoffroi de Monmouth, les *Brut,* les Triades donnent à ce dernier une autre postérité. Cette objection nous touche peu, car tous ces documents pseudo-historiques ne sont même pas à nos yeux des légendes traditionnelles, mais pour les trois quarts au moins de vraies fables inventées à plaisir par des lettrés, — par suite, sans aucune autorité.

Quoi qu'il en soit, dans le *Dialogue de Taliésin et de Merlin* et dans les *Afallenau* du *Livre Noir,* nous avons (nous croyons l'avoir prouvé) deux poèmes historiques fort curieux, dont l'authenticité, l'attribution à Merlin, ne sauraient souffrir plus de difficulté que celle des poèmes attribués jusqu'ici sans contestation sérieuse — par M. Stephens lui-même — à Lywarc'h-Hen et à Taliésin.

Reste à examiner les autres pièces mises sous le nom de Merlin

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(*La suite prochainement.*)

[1] Gale, *Historiæ Britannicæ Scriptores*, I, 638.

LE PARLEMENT DE BRETAGNE

EN 1788 *

III

Aussitôt qu'il en est informé, le Commandant donne l'ordre aux troupes d'entourer l'hôtel et de n'y laisser pénétrer personne. Il était alors six heures du matin. La ville commençait à s'éveiller ; à la vue de ces mouvements de troupes, de ces cavaliers et de ces soldats qui parcourent les rues, beaucoup de gens comprennent qu'il se passe quelque chose d'extraordinaire, on ferme les boutiques qu'on venait d'ouvrir, les ateliers sont désertés et bientôt une foule, composée d'hommes, de femmes, d'enfants, accourt de toutes parts et enserre les soldats qui cernaient l'hôtel de Cuillé.

Des magistrats essaient encore de pénétrer, mais l'entrée est fermée ; ils se couvrent alors de vêtements qui empêchent de les reconnaître et n'écoutant que leur zèle, ils font un détour, saisissent des échelles, escaladent les murs et parviennent enfin au milieu de leurs confrères qui les félicitent de leur courage.

Les conseillers étant réunis au nombre d'environ soixante [1], et revêtus de leurs robes, prennent séance dans le grand salon de l'hôtel [2]. MM. de Catuélan sont tous les trois absents, et cette absence inquiète vivement leurs collègues, qui ne pouvaient alors

* Voir la livraison de novembre 1882, pp. 457-462.

[1] En comprenant les trois MM. de Catuélan, le Registre secret constate la présence de six présidents et cinquante-neuf conseillers, en tout soixante-cinq.

[2] Cet immense salon qui existe encore et dont les fenêtres ont vue sur la Motte est actuellement divisé en trois appartements. Il contient d'assez belles boiseries sculptées.

se l'expliquer. A défaut du premier président, le sous-doyen du Parlement, M. Euzenou de Kersalaün préside ; les greffiers et les huissiers sont à leur poste au complet.

MM. de Talhouët et de Freslon de Saint-Aubin présidents, MM. du Boisbaudry et de Malfilastre conseillers, déposent sur le bureau quatre lettres de cachet qui leur ont été remises dans la nuit.

La première est ainsi conçue : « Mons. de Talhouët, je vous fais cette Lettre pour vous dire qu'aussitôt après la notification de la présente Lettre vous ayez à quitter ma ville de Rennes et à vous rendre dans vos terres.

« Ecrit à Versailles le 1er mai 1788. Signé : *Louis.* » Et plus bas : « *Le baron de Breteuil.* »

Toutes les autres étaient rédigées dans les mêmes termes.

Après la lecture de ces lettres, M. de Kersalaün annonce qu'il vient de recevoir trois procès-verbaux constatant que MM. de Catuélan ont été tous les trois saisis dans leurs demeures, mis en voiture et conduits aux portes de la ville.

A peine commençait-on à lire ces pièces que M. le président de Catuélan se présente ; on l'entoure aussitôt, on le complimente, on lui demande des nouvelles. Il répond que les soldats n'ont quitté son hôtel qu'après les avoir vus tous les trois monter en voiture, mais ils ont pu, à une petite distance, revenir sur leurs pas sans être aperçus ; il ajoute que son père et son frère sont peu éloignés de la ville et qu'ils attendent les ordres de la compagnie pour se réunir à elle.

La Cour décerne acte des lettres de cachet et ordonne le dépôt en mains sûres des trois procès-verbaux.

Elle allait continuer sa délibération lorsqu'elle reçoit inopinément un document émané du ministère et qui semble justifier sa résistance en reconnaissant la validité de ses délibérations. Le fait paraît incroyable, il est pourtant vrai et très simple.

C'était un ordre adressé par le garde des sceaux au procureur-général et lui prescrivant de faire enregistrer par le Parlement des lettres patentes du 13 mars 1788 qui établissaient quatre charges

de juges assesseurs à la sénéchaussée de Saint-Brieuc. Cet enregistrement avait été retardé par suite de circonstances diverses et ces lettres n'avaient d'ailleurs aucun rapport avec les derniers événements; mais ce qui était surprenant c'est que la lettre du ministre se terminait par la phrase suivante :

« Vous voudrez bien les faire enregistrer *le plus tôt possible*. J'ai lieu de croire que vous n'éprouverez de la part de cette Cour aucune difficulté. Je suis, Monsieur, votre affectionné serviteur. Signé : DE LAMOIGNON. A Paris, le 26 mai 1788. »

Cet ordre était en contradiction formelle avec le dernier des édits du 1er mai et les lettres de cachet remises par M. de Thiard, qui portaient défense au Parlement de Rennes de tenir aucune assemblée, de prendre aucune délibération, sous quelque prétexte que ce fût, jusqu'après l'établissement des grands bailliages.

Les édits avaient été enregistrés à Paris le 8 mai et à Rennes le 10 ; comment le ministre pouvait-il, le 26 mai, prescrire de procéder à un enregistrement, comme si rien ne s'était passé depuis un mois? C'était sans doute une simple inadvertance, une faute imputable aux bureaux, qui, suivant avec la régularité automatique qui les caractérise l'instruction d'une affaire commencée, avaient par inattention soumis cette lettre à la signature du ministre.

Mais il était facile de prévoir que le Parlement ne manquerait pas de s'emparer de cet ordre inexplicable et de s'en faire une arme pour appuyer sa résistance.

Le procureur général s'empresse de requérir l'enregistrement des lettres patentes du 13 mars 1788 ; et sans doute, si les circonstances l'eussent permis, un léger sourire eût effleuré la physionomie sévère de M. de Caradeuc en songeant à la rapidité avec laquelle il se conformait cette fois à un ordre venu si à propos.

La Cour prend immédiatement un arrêté dont les termes hardis sont, il faut en convenir, justifiés par les circonstances : « Instruite, dit-elle, que plusieurs de ses membres ont reçu, la nuit, des lettres de cachet qui leur enjoignent de sortir de la ville ;

« Que dans ce moment même les places publiques de la ville

sont couvertes de gens armés et que tout annonce les derniers excès du despotisme ;

« Que la date desdites lettres closes [1] adressées à plusieurs membres de la Cour présente une contradiction frappante avec la date de la lettre par laquelle le garde des sceaux adresse des lettres patentes au procureur général du Roi et le charge de les présenter à l'enregistrement le plus tôt possible ;

« Qu'il en résulte que le seigneur Roi croit aujourd'hui la Cour de Parlement, séante à Rennes, en plein exercice de ses fonctions, tandis que la date des lettres closes annoncerait au contraire que, dès le 1er mai, ledit seigneur Roi aurait voulu séparer ladite Cour ;

« Que toutes ces considérations prouvent évidemment les surprises faites au seigneur Roi, qu'elles constatent également que ledit seigneur Roi ignore et les dispositions de ses édits et peut-être leur existence même ;

« Que ces contradictions prouvent enfin que le seigneur Roi s'est trompé ; que ses ministres ont si peu mûri les projets dont ils sont les seuls auteurs qu'ils ne peuvent même se concilier entre eux ni avec eux-mêmes sur leur exécution ;

« La Cour déclare lesdites lettres closes obreptices et subreptices, dit en conséquence qu'elle ne peut obtempérer et que la violence seule peut l'arracher à ses fonctions ; elle ajoute qu'elle va s'occuper de l'examen et vérification des lettres patentes du 13 mars, et pour y parvenir elle ordonne que le présent arrêt sera incontinent signifié audit de Thiard, auquel il est enjoint de faire retirer de moment à autre (immédiatement) les troupes qui sont au Palais, afin que la Cour puisse vaquer librement à ses fonctions [2]. »

[1] Il est inutile de rappeler que les mots *lettres closes* et *lettres de cachet* sont à peu près synonymes ; ils indiquent les lettres royales qui étaient fermées, par opposition aux *lettres patentes* qui restaient ouvertes.

[2] *Précis historique*, IIe partie, pp. 168 à 171. Le *Précis historique* contient deux relations de la journée du 2 juin, l'une qui paraît être écrite par M. du Coëdic raconte les incidents survenus à l'extérieur ; l'autre qui est rédigée par le greffier Buret et signée par lui est le procès-verbal de la séance de la Cour. M. de Molleville donne dans ses *Mémoires* (ch. IV) un troisième récit. Ces trois versions se confirment et se complètent l'une l'autre ; nous les avons combinées et fondues ensemble.

En exécution de cet arrêt, le procureur général charge trois huissiers de se transporter à l'hôtel du Commandant et de le lui signifier. Les huissiers qui veulent accomplir leur mission en conscience et qui tiennent à remplir leur *parlant à...* demandent à voir M. de Thiard lui-même et lui signifient l'arrêt en parlant à sa personne.

Le Commandant les reçoit assez cavalièrement et leur dit que de pareils actes sont bons pour être signifiés à son suisse.

Les trois huissiers le prennent au mot, ils remettent une copie au suisse, sortent de l'hôtel et viennent rendre compte à la Cour de leur mission.

Ces trois huissiers s'appelaient Richard, Cordier et Cornu. Conservons leurs noms ; leur formalisme était après tout un acte de courage.

A ce moment un grand bruit s'élève, suivi d'un silence général. On voit paraître aux portes de l'hôtel de Cuillé, M. de Melesse, grand prévôt de la maréchaussée. Il est pâle, défait; ses yeux sont tournés vers la terre, ses regards mal assurés, ses jambes le soutiennent à peine. Sa conscience lui dit qu'il va commettre une mauvaise action ; osera-t-il porter la main sur des magistrats qu'il honore et dont au fond du cœur il reconnaît les droits et approuve la résistance, lui qui est chargé de veiller à l'ordre public et d'exécuter leurs arrêts ? Il a tout fait pour éviter cette douloureuse mission ; et la foule, qui connaît ses sentiments, semble par son attitude s'associer à sa douleur.

Les portes de l'hôtel sont ouvertes; l'huissier annonce à la Cour que le prévôt général demande l'entrée des Chambres pour notifier des ordres particuliers.

Le greffier en chef est envoyé, il déclare au grand prévôt que la Cour est en délibéré et que, d'ailleurs, elle ne peut lui permettre d'entrer avant qu'il n'ait représenté des ordres du Roi à cet effet et que la Cour ne les ait examinés.

Il répond qu'il a un ordre du Commandant, qui lui enjoint, sous peine de désobéissance, de notifier aux membres de la Cour cinquante-huit lettres de cachet. Puis il remet au procureur

général l'ordre du comte de Thiard, le procureur général en donne lecture à la Cour, qui, après en avoir délibéré, refuse l'entrée au grand prévôt.

Alors il attend, atterré, ne sachant que faire.

Tout à coup un bruit épouvantable se produit, on entend les clameurs de la foule, le pas précipité des soldats, le cliquetis des armes, le piétinement des chevaux. C'est un fort détachement du régiment de Rohan qui arrive ; en tête marche le colonel lui-même, car aucun officier n'a voulu le commander, et l'on dit, dans la foule, qu'il va faire enfoncer les portes de l'hôtel [1].

Le colonel ordonne d'élargir l'enceinte formée par les troupes, de fermer le passage entre les deux portes Saint-Georges [2] et de faire reculer la multitude.

Les dragons se mettent en devoir d'obéir, ils font cabrer leurs chevaux et veulent se lancer sur la foule compacte qui les entoure.

Celle-ci résiste ; des gentilshommes qui se trouvent au premier rang passent à travers les chevaux et pénètrent dans l'enceinte ; beaucoup d'hommes les suivent et s'enfoncent comme un coin entre les rangs pressés des soldats ; les uns se faufilent entre les chevaux, les autres se glissent sous leur ventre ; en un instant l'espace libre est envahi.

Le colonel d'Hervilly ordonne alors de serrer la colonne, mais c'est devenu impossible : les soldats sont entourés, pressés, poussés de tous côtés ; on les accable d'injures, de menaces.

Les gentilshommes interpellent le colonel et lui montrent avec hauteur que sa présence, ses troupes, les ordres qu'il donne surexcitent et exaspèrent le peuple.

[1] Il était chargé seulement d'ordonner au Parlement, au nom du Roi, de se séparer sur-le-champ ; mais il n'avait pas l'ordre d'enfoncer les portes. (Bertrand de Molleville, *Mémoires*, ch. IV.)

[2] Ces deux portes, ouvertes dans le mur de la ville, étaient un peu éloignées l'une de l'autre ; après la démolition des remparts, il resta entre elles un certain espace vide. L'une d'elles existe encore ; on a élevé par dessus des constructions qui dépendent de l'hôtel de Cuillé. L'autre, située plus au sud, a été démolie, en 1830, pour le percé de la rue Louis-Philippe.

Pour toute réponse, il commande à ses soldats d'avancer et de charger la foule.

A cet ordre, la colère et l'indignation saisissent tout le monde, les gentilshommes qui se trouvent auprès du colonel l'apostrophent durement et vont jusqu'à lui jeter des épées nues.

Les officiers et les soldats croient leur colonel en danger et s'avancent pour le secourir. Il leur ordonne de rester à leurs postes. Le calme renaît pendant quelques secondes. Mais des gentilshommes tentent alors de pénétrer à l'hôtel de Cuillé; M. d'Hervilly s'y oppose et le leur défend. Nouvelle querelle, nouvelle mêlée ; à un certain moment, le colonel lève la canne qu'il tient à la main. Devant ce geste menaçant, la fureur éclate, on se jette sur lui, on lui arrache ses épaulettes, on le frappe, on le bouscule. Les soldats veulent sauver leur chef ; sur son ordre ils chargent leurs fusils.

Les gentilshommes reprochent violemment au colonel la honteuse mission qu'il consent à remplir; quelques-uns mettent l'épée à la main.

Alors arrive une nouvelle compagnie de chasseurs ; elle essaie de pénétrer dans la foule qui entoure les soldats et de s'ouvrir un passage; le tumulte s'accroît ; la foule devient menaçante; les chasseurs chargent leurs armes, le peuple entre en fureur; il se jette sur les chevaux, sur les baïonnettes, bouscule les soldats, pousse les cris de mort : « Aux armes ! C'est trop souffrir. Qu'on sonne le tocsin! Ecrasons, massacrons ces troupes ! » Un grand nombre de jeunes gens se détachent pour aller chercher des armes.

On pouvait tout craindre, ces colères des foules sont terribles parce qu'elles sont inconscientes ; si la troupe tirait, un véritable massacre avait lieu.

Mais le Parlement, en entendant tout ce bruit, avait chargé les gens du Roi de descendre et de voir ce qui se passait... Le procureur général et ses substituts paraissent en robes, ils se mêlent à la multitude, ils cherchent à apaiser les esprits; ils supplient, ils commandent. D'autres personnes se joignent à eux pour essayer de calmer les plus exaltés. Ils supplient la foule de reculer, de

s'écarter. On entend alors ce cri : « Qu'on décharge les fusils. » Le colonel y consent, les fusils sont déchargés, et grâce aux efforts des magistrats, la foule dégage peu à peu l'espace compris entre les deux portes Saint-Georges.

Mais des cris sinistres partent toujours de ses rangs : « Au tocsin ! Aux armes ! » Le flot humain remonte la place de la Motte et semble, comme par un secret instinct, vouloir se diriger vers l'hôtel de l'intendant, situé au haut de cette promenade [1].

Les grenadiers du régiment de Rohan qui étaient restés massés sur la Motte accourent et s'avancent pour barrer le passage. Ils croisent la baïonnette, le peuple saisit les fusils, écarte les baïonnettes et traverse les deux premiers rangs. Le troisième charge les armes. A cette vue la foule, saisie de colère, veut s'élancer sur les soldats, une mêlée furieuse s'engage ; heureusement les officiers gardent leur sang-froid, contiennent les soldats et cherchent à calmer la foule.

L'effervescence commençait à s'apaiser lorsque le colonel d'Hervilly se présente. A sa vue, l'émeute se tourne contre lui, on le hue, on le pousse, on le menace ; les femmes, toujours plus emportées que les hommes dans ces bagarres, l'accablent d'injures ; une jeune fille, pensionnaire d'une des communautés de la ville, s'élance vers lui et lui propose un duel au pistolet ! Les écrits du temps ajoutent : Cette nouvelle Clorinde n'avait pas un Tancrède à combattre. Le colonel d'Hervilly, qui avait fait ses preuves pendant la guerre d'Amérique [2], aurait pu se contenter de prendre cette jeune exaltée par le bras et de la renvoyer à ses aiguilles. Mais cet incident qui nous semble aujourd'hui un peu burlesque, parut alors digne d'admiration ; il nous fait sentir à quel degré de surexcitation et d'emportement le peuple était alors parvenu.

[1] Hôtel de Cornulier qui devint la résidence des intendants en 1770. M. de Molleville y avait fait d'importantes améliorations. C'est aujourd'hui la préfecture.

La Motte est une promenade circulaire et plantée d'arbres qui existe encore. Elle dépendait de l'abbaye de Saint-Georges et on l'appelait la Motte à Madame.

[2] C'est le même qui, devenu général, commanda la garde constitutionnelle de Louis XVI et fut ensuite l'un des chefs de l'expédition de Quiberon dans laquelle il fut blessé mortellement.

M. d'Hervilly, en une seconde, est entouré, bousculé, maltraité ; les grenadiers croient qu'on veut tuer leur colonel, ils s'élancent baïonnette en avant, écartent la foule, entourent leur chef et le mettent au milieu d'eux.

Alors la multitude se rue de nouveau sur les soldats, elle essaie de franchir leurs rangs ; la mêlée recommence et, la colère échauffant toutes les têtes, elle menace encore une fois de devenir sanglante, quand le procureur général, qui était resté dans la rue, accourt avec ses avocats généraux et ses substituts. Cette arrivée produit une diversion ; le nom de la Chalotais était populaire, il avait du prestige et de l'autorité ; en voyant ces magistrats, dont on croyait défendre la cause, prêcher la modération et le calme, la foule s'apaise, les clameurs tombent ; on s'arrête.

Au même moment un escadron de dragons arrive au grand trot, se range le long de la Motte et cerne l'hôtel de l'intendant. La multitude étonnée se divise et tourne ses regards vers ce nouvel objectif, en se demandant ce qui se passe à l'intendance.

IV

Il s'y passait, en effet, quelque chose. L'intendant, qui dès le matin avait vu la foule s'amasser autour de l'hôtel de Cuillé et entendait, jusque dans son cabinet, les menaces et les cris de mort, était en proie à une vive anxiété.

A neuf heures, il reçut un billet de M. de Thiard par lequel celui-ci, qui venait sans doute de recevoir la signification des trois huissiers, le priait de se rendre chez lui.

L'intendant, peu soucieux de traverser la ville, répondit « que le peuple environnait sa porte, qu'il ne pouvait sortir de chez lui sans s'exposer à être massacré, qu'il croyait ne devoir affronter un pareil danger que dans le cas d'une nécessité absolue et qu'il fallait mieux s'en tenir à communiquer par écrit [1]. »

[1] C'est Molleville lui-même qui nous rapporte cette réponse dans ses *Mémoires*, tome I, ch. IV.

M. de Thiard lui adressa immédiatement un second billet, où il lui faisait entendre que le service du Roi exigeait absolument, et sur l'heure, une conférence entre eux, afin de statuer ensemble sur les mesures qu'il y avait à prendre dans ces circonstances critiques ; il ajoutait qu'il lui envoyait une escorte.

Mais cette escorte composée de huit soldats et d'un officier « était plus propre, nous dit l'intendant lui-même, à le faire remarquer, et par conséquent insulter, qu'à le défendre contre la foule des assaillants [1]. »

Cependant, désirant se conformer à la réquisition de M. de Thiard, il résolut d'employer la ruse. Molleville n'était pas un foudre de guerre et il n'avait qu'une demi-confiance dans la force insuffisante envoyée pour le protéger. Il fait alors placer les huit soldats de l'escorte en dehors de la grande porte de son hôtel, comme s'ils avaient pour but d'en défendre l'entrée, puis il combine son plan avec l'officier qui la commandait : il sortira par une porte dérobée et aussitôt que celui-ci le verra dehors, il se mettra en marche et le suivra à une distance de quarante pas.

Pour comble de précaution, M. de Bertrand, qui portait habituellement l'habit noir et les cheveux longs, se déguise, il prend un vêtement bleu et sort dans la rue.

L'attention de la foule était à ce moment tout entière attirée par le détachement de dragons qui venait d'occuper la Motte. L'officier qui les commandait, mis au courant sans doute, fait caracoler son cheval et s'élance, à la tête de plusieurs cavaliers, comme s'il avait un ordre urgent à porter.

Le rassemblement se divise, le suit, et l'intendant peut traverser plusieurs groupes sans être reconnu ni inquiété.

Il arrive ainsi sans encombre, par des voies détournées, jusqu'à la rue de Montfort, qui bordait le jardin de l'hôtel de Blossac, où demeurait le Commandant en chef.

Il y avait à la porte de l'hôtel, gardée par quelques dragons, un attroupement de 2 à 300 personnes assez animées. L'intendant avait

[1] Loc. cit.

à peine fait quelques pas dans la rue qu'il est reconnu aussitôt ; un cri général s'élève : « *Haro sur l'intendant !* » accompagné des plus violentes imprécations.

La situation devenait critique ; la rue de Montfort rappelait à l'intendant les tristes souvenirs de la journée du 10 mai. Mais il n'hésita pas, dit-il, sur le parti à prendre ; il n'y avait pas moyen de reculer, il fallait payer d'audace.

Il ralentit sensiblement le pas pour donner à l'officier qui le suivait le temps de le rejoindre, il ne voulut pas se placer au milieu de l'escorte, mais il fit dire aux soldats de le suivre de plus près et de marcher avec une contenance ferme et assurée. Lui-même prend un air résolu et s'avance ; — les clameurs redoublent : *Haro ! haro ! il faut pendre et brûler l'intendant !*

Arrivé à dix pas du rassemblement, Molleville met les mains dans ses poches pour faire croire qu'il a des pistolets sur lui, et pénètre dans les rangs de cette multitude armée de bâtons et de pierres. Une sorte d'hésitation se produit, les cris même cessent, les dragons s'élancent et l'intendant entre précipitamment dans l'hôtel. Il était temps. A peine la porte était-elle fermée, qu'une énorme pierre lancée contre lui vient se briser sur le mur et atteint à la poitrine un des soldats.

L'intendant put même entendre les cris de colère et de menace qui éclatèrent alors avec une nouvelle furie, comme si la foule se repentait d'avoir laissé échapper sa proie.

Il trouva M. de Thiard causant tranquillement avec quelques officiers et ne se doutant pas de la cause des clameurs et du vacarme qui se faisaient à sa porte.

L'intendant, tout échauffé du péril dont il sortait, et d'autant plus agacé par la placidité du Commandant, lui dit d'un ton sec qu'il devait savoir mieux que lui la cause de tout ce désordre ; c'était, dit-il, la suite d'une insurrection générale, commencée dès six heures du matin, et causée par une mesure qu'il n'aurait point conseillée si on l'eût consulté.

M. de Thiard avait cru — ce fut sa réponse — que le Parlement se séparerait aussitôt après l'arrivée des troupes ; maintenant il

demandait à l'intendant son avis dans les circonstances actuelles.

Celui-ci penchait toujours pour les moyens violents, il ne pardonnait pas à M. de Thiard d'avoir donné aux troupes l'ordre exprès d'agir avec la plus grande modération, et de ne se servir de leurs armes qu'à la dernière extrémité. Le Commandant en chef, militaire de profession, était prudent ; Bertrand de Molleville, homme de bureau, ne rêvait que charges de cavalerie et feux de pelotons. Il était convaincu que vingt-cinq dragons lancés vigoureusement dans la foule eussent suffi pour mettre en fuite tous les habitants de Rennes !

A la question du Commandant, il répondit en termes aigres-doux, et cette conversation peint bien la différence des deux caractères :

— « Vous me demandez ce qu'il faut faire; — ce que vous avez dû trouver dans vos instructions, dit-il. C'est à vous à voir si vous voulez, oui ou non, les suivre. Lorsque vous vous serez décidé à vous y conformer, je vous donnerai mon avis sur les moyens de les exécuter.

— « Vous connaissez mes instructions, reprend M. de Thiard.

— « Sans doute, mais, encore une fois, je ne sais pas si vous êtes dans l'intention de les exécuter.

— « Je désire que le Parlement se sépare.

— « J'en suis convaincu, mais il n'est pas actuellement question de savoir ce que vous désirez que le Parlement fasse, mais bien ce que vous ferez vous-même. Il est en votre pouvoir de faire tout ce qu'il vous plaira.

— « Que pensez-vous qu'on puisse faire en conservant pour le Parlement le respect qui lui est dû ?

— « Je pense que maintenant il n'y a plus rien à faire, parce qu'il est plus que probable que l'objet de la réunion est déjà rempli, et si j'étais à votre place, j'ordonnerais sur-le-champ aux troupes de se retirer.

— « Quoi ! avant que le Parlement se soit séparé ?

— « Oui, sans doute ; à moins pourtant que vous n'ayez ordonné

aux troupes d'attendre pour servir de garde d'honneur à un Parlement en état de désobéissance aux ordres du Roi.

— « J'ai ordonné aux troupes de faire séparer l'assemblée.

— « Vous eussiez dû, en ce cas, leur ordonner de forcer les portes si on refusait de leur ouvrir, et, s'il était nécessaire, de démolir la maison de fond en comble.

— « Je sais que vous êtes toujours pour les mesures violentes.

— « Non, Monsieur, certainement. Je pense, au contraire, qu'on ne doit jamais y avoir recours que lorsque tous les moyens de la modération ont été employés en vain ; mais je veux qu'on agisse conséquemment : et qu'y a-t-il de plus inconséquent et de plus dangereux que de déployer de grands moyens et de s'en servir avec faiblesse ?

— « Ce serait agir avec une extrême faiblesse de faire retirer les troupes en ce moment ; et je ne vois pas d'inconvénient à les laisser encore quelque temps aux postes qu'elles occupent.

— « Vous ferez comme il vous plaira [1]. »

Cette conversation durait encore, quand on annonça une députation du Parlement. M. de Thiard passa dans son salon et l'intendant resta dans sa chambre à coucher.

C'était le procureur général de Caradeuc, accompagné de ses substituts.

Il commença par se plaindre avec vivacité de l'officier qui commandait le poste de dragons à la porte de l'hôtel. Cet officier, qui avait la consigne de ne laisser entrer personne, avait voulu arrêter la députation. Le procureur général avait dû lui enjoindre de lui livrer passage et le menacer de le faire écarter par ses huissiers. La foule aussitôt, profitant de cette petite altercation, s'était jetée entre les soldats, avait ouvert leurs rangs, et les gens du Roi étaient entrés.

M. de Caradeuc insista impérieusement pour que l'officier fût puni, et M. de Thiard voulut bien le condamner aux arrêts.

Le procureur général dit alors au Commandant qu'il était envoyé

[1] *Mémoires* de Bertrand de Molleville, tome I, ch. IV.

près de lui pour lui demander, au nom de la Cour, de faire retirer les troupes qui étaient au Palais, et celles qui entouraient l'hôtel de Cuillé. Le Parlement tenait à procéder à l'enregistrement des lettres patentes du 13 mars, conformément à la lettre du garde des sceaux du 26 mai, que l'on communiquait au Commandant.

Celui-ci, un peu hésitant, eut la pensée d'aller consulter l'intendant dans la pièce voisine. Il confirma ainsi l'opinion que c'était l'intendant qui, au fond, décidait tout. Ce dernier répondit qu'ayant déjà conseillé de faire ce qu'on lui demandait, il était toujours du même avis.

M. de Thiard ne crut pas pouvoir, d'une façon formelle, suivre ce conseil, il se contenta de répondre qu'il retirerait les troupes si le Parlement voulait se séparer.

Comme on le pria de consigner sa réponse par écrit, il rédigea une notre brève dont voici les premières lignes :

« Les ordres du Roi sont si positifs, qu'il est impossible au comte de Thiard d'y rien changer. C'est avec un bien vif regret qu'il est obligé de déployer la force pour les faire exécuter. Il ne peut cacher qu'il va l'employer si ces messieurs ne consentent à se séparer... »

La députation se retire alors. A la porte de l'hôtel, elle trouve une agitation extrême : une sorte d'émeute vient d'avoir lieu. La foule, toujours exaspérée d'avoir laissé passer l'intendant, se rue sur les deux rangs de soldats qui gardent la porte ; les uns se précipitent à la tête des chevaux et coupent les brides, les autres se glissent sous leur ventre et coupent les sangles des selles pour désarçonner les cavaliers. Les soldats sont débordés, la foule pénètre dans le corps de garde, saisit tous les meubles, les brise ; on empoigne la guérite de la sentinelle, on l'enlève comme une plume, et bientôt elle est rompue en mille pièces dont on se dispute les débris.

La foule furieuse allait se porter aux derniers excès ; quelques citoyens courageux, dans le but de rétablir l'ordre, crient que les choses s'arrangent ; à ce moment paraissent les gens du Roi ; ils recommandent le calme et la modération ; pour la troisième fois

dans cette journée, ils apaisent le peuple, et la multitude entraînée les suit, les portant presque en triomphe. Elle les accompagne jusqu'à l'hôtel de Cuillé, aux cris mille fois répétés de : Vive les lois ! Vive le Parlement ! Vive le Parquet !

Il était alors près de midi. Rentrés en la Cour, les gens du Roi rendent compte de leur mission.

Plusieurs magistrats venaient encore de se joindre à leurs collègues, entre autres M. Bonin de la Villebouquais, qui dépose sur le bureau la lettre de cachet qu'on lui avait notifiée le matin même.

M. de Catuélan jeune avait pu également arriver jusqu'à la Cour, il raconte quels obstacles de force majeure l'avaient empêché de se rendre plus tôt à l'assemblée des Chambres, et il remet sur le bureau une lettre de M. le premier président de Catuélan, son père, dont M. le doyen de Kersalaün donne aussitôt lecture :

« Messeigneurs, écrivait M. le premier président, il est désespérant pour moi de vous voir en péril et de ne pas le partager. Un mot de vous, je vous supplie ; et, quoi qu'il en puisse arriver, je vole, pour me réunir à une compagnie à laquelle je serai éternellement uni... »

On achevait la lecture de cette lettre si simple et si digne, lorsque le premier président entra. On le prie de reprendre le fauteuil ; il refuse, disant qu'il veut assister à la séance mais qu'en présence des ordres du Roi, il ne croit pouvoir ni présider, ni délibérer.

Le procureur général ayant rapporté les scènes dont il avait été témoin, l'effervescence, l'irritation extrême de la population, la Cour avec un calme et une sérénité qui contrastaient avec l'agitation du dehors, se mit en devoir d'en délibérer ; elle décida de renvoyer le procureur général auprès du Commandant pour le sommer itérativement de faire retirer les troupes ; faute de quoi, « elle dit qu'elle le déclarait personnellement responsable des événements qui pourraient en résulter ».

A ce moment M. de Melesse, ayant reçu de nouveau l'ordre exprès de faire exécuter sur-le-champ les instructions qu'on lui a

données, en prévient la Cour et demande l'entrée des Chambres. La Cour persiste à la lui refuser.

Que peut-il faire? Son anxiété et son angoisse sont extrêmes. Le malheureux ne peut se résoudre à forcer les portes et à mettre la main sur les magistrats.

Il se retire. A peine dans la rue, il succombe à sa douleur, ses jambes ploient sous lui, ses traits s'altèrent, une sueur froide l'inonde, il tombe. On l'entoure, on veut l'emporter à son hôtel; ses membres se raidissent, des mots entrecoupés sortent de sa bouche, des convulsions agitent tout son corps. On le porte dans une maison voisine, des médecins accourent, constatent le danger de cette crise, lui prodiguent mille soins. Au bout de cinq heures seulement il reprit ses sens et put être transporté chez lui.

Pendant plus de quinze jours il resta gravement malade et donna les plus vives inquiétudes.

Exemple frappant de l'énergie des sentiments de patriotisme dans le cœur des Bretons et de la vénération qu'inspirait à tous ce grand corps appelé le Parlement.

La lutte entre l'obéissance au devoir et l'amour de la patrie avait été trop forte pour ce cœur d'honnête homme, elle l'avait brisé. Combien d'autres en ces temps troublés, où il était plus difficile de connaître son devoir que de l'accomplir, eurent à soutenir de ces combats intérieurs et surent rester fidèles à la devise immortelle de la patrie bretonne!

En vertu de l'ordre de la Cour, le procureur général retourne donc chez le Commandant. La foule qui entoure toujours l'hôtel de Cuillé, l'accueille par les mêmes acclamations et le conduit avec le même empressement sympathique.

Le procureur général, reçu de nouveau par M. de Thiard, lui déclare que la Cour ne peut désemparer sans se départir de ses principes, ni cesser de réclamer en faveur des lois et des droits de la nation. Il ajoute que la fermentation populaire croît de plus en plus et qu'il est à craindre que le peuple ne se porte à des extrémités funestes dont la présence des soldats sera le seul motif.

Le Commandant persiste à refuser le retrait des troupes si le Parlement ne veut pas se séparer, et il formule sa réponse dans une note écrite, plus pressante et plus impérative que la première :

« Les ordres qui ont été notifiés aux magistrats, dans la séance du 10 mai, de rester en vacance et de ne point s'assembler, n'ont point été modifiés. Au contraire, ils ont été confirmés par le courrier arrivé la veille au soir qui enjoint au Commandant de faire fermer le Palais et de notifier aux magistrats des lettres de cachet. — La fermentation publique n'est que trop réelle, mais elle serait encore accrue si la Cour mettait le Commandant dans la nécessité d'employer la force pour exécuter les ordres du Roi. »

Le procureur général étant retourné et ayant communiqué cette réponse au Parlement, celui-ci rendit sur-le-champ un arrêt que nous devons reproduire, car il fut en réalité le dernier arrêt politique rendu par le Parlement de Bretagne.

Après avoir constaté qu'elle a épuisé tous les moyens de reprendre ses fonctions légales, qu'elle est éloignée par la force du lieu ordinaire de ses séances et poursuivie, par un système de persécution cruelle et intolérable, jusque dans le dernier asile qu'elle s'était choisi, la Cour ajoute :

« Considérant qu'il n'est point de voie qu'elle n'ait tentée pour déterminer le sieur de Thiard à faire sortir les troupes du palais ; mais que, loin d'y consentir, il a annoncé qu'il allait user de la dernière violence pour forcer la Cour à désemparer ;

« Que ces menaces effectuées pourraient porter le peuple à un point d'effervescence que la sagesse des magistrats ne serait plus capable de calmer, comme elle l'a fait jusqu'ici ;

« Par toutes ces considérations, LA COUR, tranquille sur le danger personnel de ses membres, mais effrayée de celui que courent les citoyens, a unanimement déclaré qu'elle persiste dans tous ses arrêts relatifs aux circonstances actuelles ; qu'elle proteste contre tous actes de violence exercés contre elle ; contre les ordres particuliers déjà intimés à quelques-uns de ses membres, ainsi que

contre tous ceux qu'on pourrait exercer à l'avenir ; ensemble contre toutes transcriptions nouvelles qui pourraient être faites sur les registres de ladite Cour, en son absence ; contre l'appareil militaire et l'invasion scandaleuse des gens de guerre dans le lieu où la Cour a été forcée de s'assembler ;

« *Déclare, au nom du Roi et de la Nation, criminels de lèse-majesté et de lèse-nation, tous auteurs, fauteurs, exécuteurs et coopérateurs des projets qui tendent à anéantir les lois de la Monarchie, à compromettre l'autorité du Monarque, à ébranler les plus solides fondements du trône, et à diminuer, s'il était possible, l'amour inaltérable des peuples pour le souverain, et leur inviolable fidélité.* »

La Cour décida en outre que le procès-verbal de cette séance serait rédigé et envoyé au Roi, que les arrêts rendus ce jour-là seraient imprimés et adressés aux différents tribunaux pour y être publiés et enregistrés.

Quand le Parlement rendit cet arrêt solennel, il était environ quatre heures ; le procureur général vint avertir qu'au dehors l'agitation était toujours très vive ; une foule nombreuse continuait à stationner devant l'hôtel et paraissait animée de mauvaises dispositions contre les soldats qui gardaient la porte. Il était à craindre que cette longue attente n'exaspérât encore les passions populaires et ne produisît, surtout à la tombée de la nuit, des conflits et des rixes qui deviendraient facilement sanglantes.

En même temps, la Cour était prévenue qu'un brigadier de la maréchaussée venait d'entrer dans l'hôtel et qu'il avait l'ordre du Commandant de disperser par la force les magistrats.

Alors, pour éviter de plus grands malheurs, pour ne pas devenir la cause des troubles graves qu'eût certainement excités le spectacle des magistrats violentés par la force armée, la Cour décide de lever sa séance.

Les conseillers n'étaient pas encore séparés qu'un grand bruit éclate devant l'hôtel ; ce ne sont plus des cris hostiles, mais des *bravos*, des applaudissements, des battements de mains. On se

précipite aux fenêtres, et l'on voit toutes les troupes se replier, quitter la place et regagner leurs quartiers.

Les magistrats, se voyant délivrés, restent un moment assemblés. Bientôt les membres de la Commission intermédiaire et de la Commission de la navigation se présentent pour demander une expédition des différents arrêtés de ce jour. La Cour accède aussitôt à ce désir.

Puis le doyen de la noblesse, suivi d'un grand nombre de gentilshommes, sollicite à son tour l'entrée des Chambres ; elle lui est accordée sur-le-champ.

M. de Champsavoye témoigne au Parlement, « dans un discours plein d'énergie et de sensibilité, l'intérêt que MM. de noblesse n'ont cessé de prendre aux événements malheureux qui affligent le Parlement et la nation ».

Le procureur général prévient alors la Cour que la foule s'est en partie retirée et paraît un peu calmée, mais qu'il y a lieu de craindre que le tumulte ne recommence vers le soir, et qu'il serait imprudent de prolonger plus longtemps la séance.

Les magistrats se rendent à cet avis, ils remercient avec effusion le président de Farcy de Cuillé, qui avait montré pendant toute cette séance un zèle et un courage admirables. Non seulement il avait offert au Parlement son hôtel, au risque d'être arrêté ; mais durant cette journée où sa demeure était restée cernée, assiégée par les troupes, il ne s'était pas ému un instant.

A six heures, enfin, les magistrats, revêtus de leurs insignes, descendent en corps dans la rue. A cette vue, des vivats se font entendre, des larmes d'attendrissement coulent de tous les yeux, des applaudissements éclatent de toutes parts.

Le Parlement, suivi d'une foule nombreuse qui l'acclame, se rend successivement chez le premier Président, chez le doyen M. de Guerry, chez le procureur général, M. de Caradeuc, chez le doyen de la noblesse et, enfin, chez le procureur général syndic des États, M. de Botherel. Puis il se sépare, et les conseillers rentrent dans leurs demeures.

Telle fut cette journée du 2 juin, qui eut dans la France entière un immense retentissement. Tous les autres Parlements avaient protesté contre les édits du 1er mai, aucun ne l'avait fait avec cette vigueur et cet éclat.

Et pourtant, il faut rendre cette justice au Parlement de Rennes, qu'il fit preuve de dignité et de modération : s'il se révolta contre les décisions arbitraires du despotisme ministériel, il manifesta toujours pour le Roi les sentiments d'un profond respect et d'un réel attachement.

Loin de chercher à mêler le peuple à sa querelle, il s'efforça constamment de calmer l'irritation de la foule, et plusieurs fois, nous l'avons vu, sans l'intervention des magistrats, cette émeute eût abouti à une explosion terrible.

On doit reconnaître aussi que le Commandant en chef, par sa modération et sa prudence, contribua à éviter de plus grands malheurs. Peut-être les ministres eussent-ils préféré de sa part plus d'énergie, mais le résultat eût été pire. En brisant par la force la résistance du Parlement, on eût excité au plus haut point l'émotion populaire et causé de sanglants désordres. Si Bertrand de Molleville avait disposé de la force armée, que de troubles, de violences, de massacres, peut-être, n'eût-il pas provoqués !

Le Parlement se sentait soutenu par l'opinion publique ; ses décisions, même les plus graves et les plus hardies, comme celle de déclarer coupables de lèse-majesté et de lèse-nation les auteurs des édits, ne trouvaient que des approbateurs. Et c'est un des caractères les plus remarquables de ces mémorables événements que cet accord unanime de tous les ordres et de toutes les classes.

Recueillons sympathiquement ces acclamations qui saluèrent le vieux Parlement de Bretagne, traversant les rues de la cité rennaise dans la soirée du 2 juin : elles étaient unanimes, elles étaient, à coup sûr, sincères ; qui eût dit que cette unanimité devait se rompre si vite ?

(*La suite prochainement.*) BARTH. POCQUET.

ROSE CAILLEAU

A M. Gustave Bord.

Pendant que j'écrivais, hier, — sur mon pupitre
Le facteur en courant lance un paquet... D'abord,
Je m'étonne du bruit qu'en tombant fait l'épître;
J'ajoute: « Quel dossier!... Ah!... de Gustave Bord! »

Et je tire du pli quelques feuilles fanées
De ce bon vieux papier que respecte le temps,
Et qu'on noircit, voilà soixante-six années:
« Lisez-les, disiez-vous, dans vos libres instants.

« Loin de votre atelier, en un coin pacifique,
Près de la Sèvre, un soir, au murmure de l'eau,
Vous pourrez en tirer un parti magnifique,
Et pour nos fils alors vivra Rose Cailleau. »

Ami, pardonnez-moi de tromper votre attente:
Le métier est jaloux de mon ancien travers;
Je dois répondre : Non ! quand la Muse me tente.
J'imprime ceux d'autrui..., je ne fais plus de vers.

Jadis, lorsqu'ils sortaient abondants de ma veine,
Et que mes jours coulaient insoucieux aux champs,
A ce mâle courage, à cette Vendéenne,
J'aurais avec transport donné place en mes chants.

De l'ombre je l'aurais produite à la lumière :
Encore adolescente, on l'eût vue, arme au poing,
S'élancer au combat, à cheval, la première ;
La première debout, sitôt que le jour poind.

Elle vécut ainsi cinq ans près de son père,
Rivale des meilleurs pour l'intrépidité ;
Belle fleur d'enjoûment, quand le sort fut prospère,
Et, quand vint la défaite, ange de charité.

Je veux noter au moins ce trait, digne de gloire :
— Une de vos enfants, ô La Rochefoucaud,
Par des Bleus est jetée en pâture à la Loire ;
Le fleuve est très profond, le rivage est très haut.

Une minute encore, elle est morte !... Mais Rose
A poussé son cheval dans les flots, et sa main,
Son héroïque main sur le bord la dépose,
La vierge qu'on allait pleurer le lendemain.

EMILE GRIMAUD.

15 août 1882.

LE STATUAIRE GUILLAUME GROOTAERS

M. GUILLAUME GROOTAERS

Le 9 octobre 1882 s'éteignait subitement, à Montaigu (Vendée), un homme que Nantes peut compter au nombre de ses enfants les mieux doués, et dont le talent et le caractère lui font le plus honneur. Nous venons aujourd'hui retracer en quelques pages la vie de cet artiste, au cœur noble et élevé, qui s'appelait Guillaume Grootaers.

Guillaume Grootaers naquit à Nantes, le 19 août 1816. Son père, Louis Grootaers, originaire de Belgique, était lui-même un artiste d'une réelle valeur ; il ne lui manqua, pour être très connu, qu'une plus complète éducation artistique, qu'il n'avait pu acquérir dans les circonstances où il se trouva ; nous avons vu de lui une collection de dessins dignes des plus grands maîtres, qui seraient une illustration splendide d'Homère et de la Bible.

Forcé de s'expatrier par suite des événements politiques qui se passèrent en Belgique à la fin du premier Empire, Louis Grootaers vint se fixer à Nantes, où il travailla avec Debay. Plusieurs monuments de notre ville sont dus à cette collaboration. Puis il épousa la fille d'un très honorable sculpteur nantais, Donon, avec lequel il s'associa.

Louis Grootaers fut le premier maître de son fils ; il lui enseigna le dessin, le modelage. A cette époque, on construisait de toutes parts des églises. Ces travaux de sculpture furent les premiers de Guillaume Grootaers, qui puisa là et conserva un goût pur et naïf pour la sculpture religieuse. On peut s'en convaincre en admirant ses travaux de l'église Saint-Nicolas.

Mais, devant les progrès et les dispositions artistiques de son fils,

le père comprit qu'il lui fallait un plus vaste champ d'études, et il envoya G. Grootaers à Paris. Il fut très rapidement admis à l'Ecole des Beaux-Arts.

Le jeune artiste eut d'abord pour maître David d'Angers, qui, dans une lettre pleine d'aperçus curieux sur les beaux-arts et que nous regrettons de ne pouvoir citer tout entière, l'apprécia ainsi : « Votre fils — écrivait l'illustre sculpteur à L. Grootaers — est très studieux ; il a une tête bien organisée pour les arts. Il ne peut manquer d'honorer un jour votre nom. »

G. Grootaers resta plusieurs années chez David, avec lequel il exécuta plusieurs des meilleures statues du maître, Gutemberg, Riquier, etc. Puis il quitta David pour aller dans l'atelier de Pradier, et ce fut ce dernier maître qui le fit entrer en loge pour concourir au prix de Rome. G. Grootaers l'obtint pendant quelques jours, grâce à son très beau bas-relief, *Démosthène mourant*. David, dont la générosité de sentiments n'était pas la principale qualité, fut mécontent du succès de son ancien élève présenté par Pradier ; toutes les sections n'ayant pas fini de voter, il parvint par son influence à entraîner des voix, celles de la section de musique, qui déplacèrent la majorité, et Diébolt, son élève, obtint le grand prix.

Cette cruelle déception eut la plus grande influence sur la carrière artistique de G. Grootaers. Découragé, il renonça à concourir l'année suivante. Il quitta l'école, fit un long voyage en Italie, à ses frais, en rapporta des études et de fort beaux dessins d'après l'antique, et revint à Nantes, où il trouva des commandes. Il ne quitta pourtant pas Paris tout à fait ; Duret, le célèbre sculpteur, avec lequel il travaillait souvent, tout en étant chez Pradier, mit un de ses ateliers de l'Institut à sa disposition, et Grootaers y alternait ses travaux de Nantes avec ceux qu'il avait déjà à Paris. Il exécuta pour le musée de Versailles le buste en marbre du général de Bréa, et pour le musée du Louvre celui de Denis Papin. Ces deux bustes lui furent commandés par le ministère des Beaux-Arts.

Une charmante statue en marbre de Sapho, achetée par le ministère, en 1862, date de la même époque. Elle décore actuelle-

ment le musée d'Angers. Il fit aussi des travaux à Notre-Dame. En 1849, il exécuta une colossale statue de la République, qui orna pendant une fête nationale la place de la Concorde. Enfin, si l'influence de sa famille ne l'avait pas alors attiré à Nantes, Guillaume Grootaers eût gagné une place brillante près de ses amis, Aimé Milet, Cavelier, Girard, etc., qui tous savaient apprécier son talent, son amour de l'art, dans tout ce qu'ils avaient de pur, de correct, d'élevé.

On lui dit bien souvent, en parlant en même temps d'un autre artiste, d'un vrai et grand mérite, l'architecte Bourgerel, son ami intime : « Quel malheur que, toi et Bourgerel, vous vous soyez fait oublier en province ! Votre place était marquée à Paris, au milieu de nous ! » Jusqu'à la fin de 1851, époque à laquelle G. Grootaers se maria, il habita Paris plus souvent que Nantes ; mais, depuis cette époque, il ne quitta plus sa ville natale, ses nouveaux devoirs ne lui permettant plus, disait-il alors, de rien laisser à l'imprévu dans sa vie.

Les travaux qu'il a exécutés depuis cette époque sont nombreux, et n'ont pu que grandir sa réputation, car jamais cet artiste consciencieux et ayant le culte de l'art n'a sacrifié à l'intérêt. Mais avant de passer à l'examen de ses œuvres, nous tenons à rappeler plusieurs épisodes de sa vie, qui l'honorent au plus haut point.

Son cœur doux et bon était tout dévoué à ses amis, et il fut assez heureux pour le leur prouver souvent. On connaît son affection pour Mgr Fournier, qui avait su, l'un des premiers à Nantes, reconnaître ce talent pur et savant. Le futur évêque, qui était alors curé de Saint-Nicolas, dut la vie à G. Grootaers, lorsqu'en février 1848, une horde d'émeutiers envahit et saccagea la cure, en vociférant. Cette foule demandait à grands cris M. Fournier, nommé malgré elle représentant du peuple, et Dieu sait le sort qu'elle lui réservait ! Grootaers, déguisé et mêlé aux insurgés, arriva jusqu'à son ami, lui donna des vêtements laïques, et, suivi de l'un des vaillants vicaires, l'abbé Barreau, qui était déguisé lui-même en matelot, il eut la joie de sauver M. Fournier. Il lui offrit un asile pendant plusieurs

jours, et, la nuit, Grootaers couchait dans la chambre voisine, fidèle garde du corps de l'amitié. Enfin, lorsque la fureur populaire fut calmée, Grootaers conduisit lui-même M. Fournier dans une voiture particulière jusqu'à la Seilleraye, où le curé prit place dans la diligence qui emporta vers Paris le représentant de Nantes.

Quelques mois après ces tristes événements, arrivaient les lugubres et sinistres journées de Juin, et, là encore, le cœur aimant de G. Grootaers eut à subir un épouvantable chagrin. Il était fort lié avec un autre Nantais, le brave général de Bréa ; cet homme au cœur chaud, dévoué, d'un caractère expansif, avait une véritable affection pour le jeune statuaire, ainsi que le prouve une charmante et volumineuse correspondance que nous avons pu lire. Il lui avait commandé la statuette de Mme de Bréa, la sienne, et l'avait mis en relation avec plusieurs hauts personnages, entre autres M. Bignon, membre de la Cour des Comptes, qui fit partager à sa famille l'affection qu'il garda jusqu'à sa mort pour le statuaire. Cette amitié du brave général de Bréa avait touché Grootaers, et un dévouement sans bornes lui était acquis. Qu'on juge de sa douloureuse épouvante, quand il apprit l'horrible martyre que des monstres avaient fait subir au valeureux soldat, allant au-devant du danger, dans son noble désir d'arrêter les crimes des révoltés et de leur porter des paroles de paix et de pardon ! Dès que la terrible nouvelle de l'assassinat se fut répandue dans Paris, Grootaers, muni d'un laisser-passer que nous avons sous les yeux, courut vers le poste où s'était passé le drame sanglant. Il eut la douleur de voir le cadavre mutilé de son ami, ainsi que celui de son aide de camp, le capitaine Mangin. Il ne put que recueillir les vêtements et les armes de l'héroïque général, comme l'atteste le procès-verbal qu'il avait conservé ; puis il revint à Nantes apporter ces tristes reliques à la digne et malheureuse veuve du martyr.

Ces épisodes montrent assez quelles étaient la générosité et la noblesse du cœur de Grootaers. Ajoutons que, dans la vie privée, son caractère était doux et facile ; ses goûts étaient simples ; ses délassements favoris étaient la pêche et la chasse, qui détendaient son

corps et son cerveau absorbé par le travail. Il n'était jamais plus heureux que lorsqu'il avait quelques amis à sa modeste table ; là, gai comme un enfant en vacances, il aimait à raconter sa vie passée, à parler des camarades, de l'école, de ses voyages. C'était, enfin, un vaillant artiste, un homme de famille, et sa vie peut se résumer ainsi : honneur, travail, amour de l'art, de sa famille et de ses amis. Toutes les sèches et mercantiles questions qui passionnent tant de ses semblables, étaient lettres closes pour cet esprit désintéressé et épris du beau en tout ici-bas. Nous redisons encore, à la fin de sa biographie, comme en la commençant : Nantes peut être fière de ce noble cœur, de cet esprit droit et loyal, de ce grand talent.

Notre tâche sera terminée quand nous aurons énuméré les principales œuvres dues au ciseau du sculpteur ; cette énumération, forcément très incomplète, ne comprend que les ouvrages dont il n'a pas été question au cours de cet article :

I. — Eglise Saint-Nicolas de Nantes. Statues, pierre et marbre, antérieures à 1866, et grand autel de la même église.

II. — Grand autel de l'église Saint-Clément.

III. — Fronton du beffroi de l'église Sainte-Croix.

IV. — Tympan de l'église Sainte Anne d'Auray.

V. — Groupe colossal du monument de Saint-Cast, érigé le 11 septembre 1858, jour de l'anniversaire séculaire de la victoire remportée par les Bretons sur les Anglais.

VI. — Huit génies des industries nantaises, statues en bronze qui décorent la fontaine monumentale de la place Royale, à Nantes.

VII. Deux statues colossales, la Maine et la Loire, à la gare d'Angers.

VIII. — Statue de Cyprien Rose, compositeur de musique du XVIe siècle, à Malines (Belgique).

IX. — Fronton de la Bibliothèque municipale : « La Ville de Nantes, appuyée sur le lion de la science, protège et encourage l'étude. » La ville a jugé à propos de transformer ce monument, sans en modifier la façade, en Hôtel des Postes et Télégraphes.

X. — Fronton du Muséum de Nantes : « L'Histoire naturelle au centre ; à sa droite le règne animal : des génies voyageurs lui présentent les animaux du désert ; à sa gauche, le règne végétal : deux génies lui apportent des plantes ; plus loin, le génie minéralogiste casse les échantillons d'un rocher. » Ce fronton est, sans contredit, la plus belle œuvre de G. Grootaers.

XI. — Groupe colossal à l'occasion de la fête patriotique qui eut lieu le 21 avril 1872, pour la libération du territoire. « La France, triste, accablée, est ranimée par son génie, qui lui découvre un autre avenir en lui enlevant son voile de deuil ; à sa droite, à ses pieds, la Lorraine affaissée (Metz) et affolée de douleur, voit mourir de faim son enfant sur son sein tari ; à sa gauche, l'Alsace tombe blessée en montrant à la France ses armes brisées ; elle serre sur son cœur les couleurs nationales ; devant ce groupe, la Ville de Nantes implore pour la patrie ; derrière la France, un génie funéraire inscrit sur un cippe les noms des victimes de la guerre. »

En outre, une trentaine de bustes en marbre, et diverses statues et statuettes pour des particuliers, parmi lesquelles : Buste du général de Bréa, exposé au musée archéologique et au musée de Versailles ; Harrouis de la Seilleraye, ancien maire de Nantes, placé dans la salle du Conseil municipal.

Nous ne saurions mieux terminer cette trop courte biographie qu'en reproduisant les lignes suivantes, écrites, lors de la mort de Grootaers, par l'un de ses amis les plus dévoués, M. Paul Eudel, qui a su se faire un nom parmi les critiques les plus autorisés : « La mort de G. Grootaers est une perte irréparable pour Nantes ; c'est l'un de ses enfants les plus brillants qui s'en va ; personne n'aura assez de talent pour le remplacer, mais il vivra éternellement dans la mémoire de tous par les œuvres qu'il a laissées. »

M. O. G.

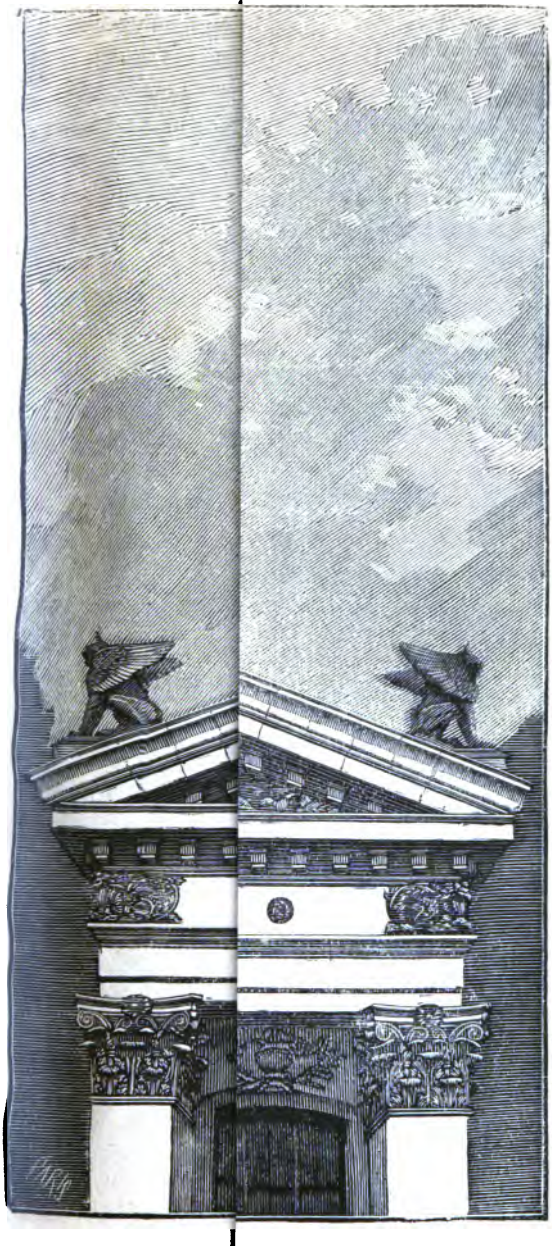

M. FORTUNÉ PARENTEAU

CONSERVATEUR DU MUSÉE DE L'ORATOIRE A NANTES *.

M. Parenteau publiait, en 1855, sous ce titre : *Découverte des Echaubroignes*, une très curieuse étude sur nos monnaies baronales du XIIIe siècle. Des ouvriers, en travaillant à une carrière, avaient trouvé un vase rempli de deniers, et ce dépôt était heureusement venu entre les mains du savant numismatiste. Parmi les pièces qu'il nous signale, plusieurs ont un intérêt hors ligne, entre autres un denier du duc Jean I, complètement inédit : le droit porte la légende IOHES DUX, coupée par une croix anglaise ; au revers, on voit une nef surmontée d'une petite croix.

Dans l'exposé de cette découverte, l'auteur nous donne l'historique des types monétaires de la Bretagne au XIIIe siècle, depuis Pierre de Dreux jusqu'au duc Arthur II. Des aperçus rapides, tracés de main de maître, jettent de véritables lueurs sur l'étude de la numismatique féodale.

2° *Les Médailles vendéennes* (tirage à part de la *Revue de l'Ouest*, 12 p., 2 pl.). Les médailles frappées pour les Vendéens sont fort rares, et, parmi les 996 jetons qui représentent, au cabinet [1] de la Bibliothèque nationale, la période révolutionnaire, deux pièces seulement se rattachent à l'armée royaliste. M. Parenteau avait recherché avec un soin tout particulier ces précieux souvenirs de la guerre des *Géants*, et sa collection est actuellement une des plus riches en objets de ce genre. Lorsque parut, en 1856, l'article de

* Voir la livraison de décembre 1882, pp. 469-473.

[1] 1856.

la *Revue de l'Ouest*, il avait déjà recueilli toute une série de bagues, de médaillons et de plaques, ornés des symboles du dévouement à la Religion et à la Royauté. Le goût en est parfois assez naïf, mais, lorsqu'on songe que la moindre de ces pièces était un signe de mort pour celui qui la portait, on oublie bien vite la faiblesse du travail pour ne songer qu'à l'héroïque vaillance dont elles rappellent le souvenir.

A côté de ces témoins de la fidélité à la cause royale, M. Parenteau décrit plusieurs médailles républicaines. L'une d'elles attire tout particulièrement son attention : c'est une pièce de mariage où l'on voit, d'un côté, un autel portant deux cœurs enflammés et enlacés de guirlandes ; de l'autre, un temple surmonté d'un faisceau et d'une pique coiffée du bonnet phrygien ; au bas, le nom prédestiné de la citoyenne *Louise-Michel* et de son époux, *Bohellec.* — 25 brumaire 1793.

L'allégresse matrimoniale dont nos deux Nantais ont voulu perpétuer la mémoire, contraste singulièrement avec les scènes de mort qui ensanglantaient alors la ville. Dans ces jours où nos amoureux concitoyens allumaient joyeusement les flambeaux d'hyménée, Carrier préludait à ses noyades et annonçait à la Convention cette bonne nouvelle : « Sans doute, dit M. Parenteau, les noces « furent très gaies et l'on y chanta au dessert, sur l'air de la *Bonne* « *aventure, ô gué*, les couplets à la mode :

On a tout rasé, cassé
Et mis en ruine,
Mais de noble on a gardé
De mourir le cou tranché
Par la guillotine, ô gué, etc.

Ainsi, dans cette rapide esquisse, tracée à l'aide de pièces contemporaines, on entrevoit la physionomie saisissante de l'époque : d'un côté l'emblème de la Royauté, le signe de Dieu porté sur des cœurs énergiques et dévoués jusqu'à la mort à la plus sainte des causes ; de l'autre, retranchés dans la grande ville, une valetaille

ignoble, devenue souveraine, et égorgeant ses maîtres. Le paroxysme du courage et de l'abjection ; entre ces deux extrêmes, la masse immense des modérés, masse inerte comme les flots du grand fleuve, et ne servant, comme eux, qu'à précipiter le triomphe du mal.

3° La Société archéologique de la Loire-Inférieure était fondée depuis peu de temps, lorsque M. Parenteau vint se fixer à Nantes, et prit une part active à la publication de ses Annales. Il avait alors pour collègues des archéologues éminents, et sa notice intitulée *Fouilles de Pouzauges* le plaça bientôt au premier rang parmi cette élite des archéologues nantais. Elle parut dans le tome I des Bulletins de la Société, accompagnée de 4 planches représentant les divers objets recueillis dans des sépultures gauloises. C'est une des œuvres les plus intéressantes de M. Parenteau. Il avait découvert, près de sa maison de campagne, à Pouzauges, tout un cimetière de l'époque anté-romaine ; des explorations, faites avec méthode et sagacité, lui avaient fourni un bon nombre d'armes et d'ustensiles gaulois, qui sont figurés dans ce travail et décrits avec un rare talent d'observation. L'auteur fait ressortir la concordance très marquée qui existe entre les coutumes des Germains, telles que nous les décrit Tacite, et les usages observés dans nos contrées, chez les tribus gauloises de la dernière période. Ce rapprochement, que notre patriotisme s'efforce d'écarter, a, malgré tout, quelque chose de très frappant.

4° Les *Fouilles archéologiques* parurent en 1861.

Après avoir indiqué plusieurs découvertes d'armes et de bijoux de l'époque franque, M. Parenteau aborde ce précieux terrain de Rezé, si riche en débris de l'industrie romaine. Parmi les œuvres très remarquables que nous ont laissées les conquérants, certaines pièces ont un caractère tout particulièrement intéressant. Ce sont des poteries, des briques ornementées, où déjà l'influence de l'art chrétien est facile à saisir. « Tout ce qui se rattache à l'introduc-

tion de la religion nouvelle dans nos contrées, dit M. Parenteau, doit être recueilli avec soin et décrit avec amour. Herbadilla et Ratiate ont été des centres importants de paganisme : la lutte a été longue entre les deux religions. Pour Herbadilla, nous en avons la preuve dans les infructueuses prédications de saint Martin de Vertou, et pour Rezé, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, que, si la Pierre aux phallus, la Vénus impudique, recueillie au Musée de Nantes, a pu y être sculptée dans la dernière moitié du sixième siècle, avant la fin de ce même siècle, sous l'épiscopat glorieux de saint Félix, elle fut profondément enfouie sous le porche nord de l'église élevée à Rezé sur l'emplacement du temple païen ; ce qui indique non seulement la lutte, mais la fin de la lutte et le triomphe glorieux de la Vérité. »

(*La suite prochainement.*) P. DU DRÉNEUC.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

LUCIENNE, par M. Georges Bastard. Un volume in-18 de 370 pages. — Paris, E. Dentu, éditeur.

Ils se font rares, fort rares, par le temps qui court, les livres sains de fond et agréables de forme. La société, malade de nervosisme, court, le front rouge de fièvre, après les émotions empoignantes, d'où qu'elles lui viennent, plutôt qu'après les calmes délassements des lectures morales.

Voici pourtant un de ces livres exceptionnels dont nous sommes heureux d'avoir à signaler l'apparition. Nous nous adressons surtout aux délicats qui ne se laissent pas entraîner par le courant de cette littérature surexcitante, indigente à l'esprit comme au cœur, dont les produits s'étalent dans les feuilletons des journaux, derrière les vitrines des libraires, sur la table des salons. Empressons-nous, public des gens de bien, d'accueillir le nouveau venu à son entrée dans le monde, et de le choyer comme le méritent l'honnêteté et le talent, qui y brillent tout le long de ses 367 pages.

LUCIENNE, tel est le titre modeste, non pas du *roman*, non pas de la *nouvelle*, mais de la consciencieuse *étude* de mœurs que M. Georges Bastard vient de publier à la librairie de la Société des Gens de lettres.

M. Bastard n'est point un novice dans l'art d'écrire. Son nom est déjà connu avantageusement, comme celui d'un écrivain de goût et d'érudition. On a lu de lui des pages palpitantes d'intérêt sur nos malheurs militaires de 1870, et une étude savante et pleine d'actualité sur le port maritime de Saint-Nazaire.

Mais revenons à Lucienne. La thèse de l'auteur est une thèse morale. Son livre est à la fois un réquisitoire contre les mariages d'intérêt, qui sont bien la plaie vive de notre société française, et un plaidoyer en faveur des unions préparées et cimentées par l'affection mutuelle. Vous qui savez lire entre les lignes, vous verrez ces deux choses derrière le canevas si simple que l'auteur a su remplir avec une élégance de style, un peu étudiée peut-être, mais, à coup sûr, brillante.

Sachons-lui gré d'avoir choisi cette thèse si opportune, et d'avoir lancé sa *Lucienne*, comme une protestation courageuse, au milieu de la tourbe des romans à sensation, qui énervent en saturant d'émotions malsaines, et dont toutes les figures se meuvent dans une atmosphère empoisonnée et empoisonnante.

A coup sûr, *Lucienne* aussi fera sensation, mais dans le monde des âmes qui ne veulent se nourrir que des fortifiantes émotions qu'éveillent les affections légitimes et l'accomplissement des devoirs sacrés.

L'auteur a mis dans la bouche de Guy du Roucherais, son héros, une parole noble et hardie. Elle pourrait servir d'épigraphe à son livre : « J'ai un cœur, et je ne conçois l'entrée en ménage que par cette porte ! » Ecoutez et méditez, parents aveugles, qui voulez faire peser, sur l'avenir de vos enfants, le poids glacial et écrasant de vos calculs cruellement intéressés !

Nous ne déflorerons point l'œuvre de M. Bastard en y portant le scalpel de l'analyse. Il y a dans les ouvrages qui portent le cachet de l'originalité, des jets de verve et *d'humour* qu'il faut laisser jaillir librement, sans trop s'inquiéter si l'écrivain n'aura pas, à leur sujet, quelque maille à partir avec la critique pointilleuse et implacable. Nous préférons que le lecteur coupe lui-même les feuillets de *Lucienne* avec cet empressement et cette impatiente curiosité, qui s'attachent à l'inconnu. Nous le prévenons seulement que son attente ne sera point déçue, et que, de cet inconnu, la morale sociale et chrétienne n'a rien à redouter.

Nous ne pouvons cependant nous empêcher d'attirer l'attention

des connaisseurs et des gourmets en littérature sur la partie descriptive de cet intéressant récit. Elle brille d'un éclat vrai, à mi-chemin du romantisme, mais dans les limites du goût. On y sent l'influence anglaise, n'est-il pas vrai, monsieur Bastard ?...

A coup sûr, ce n'est pas nous qui vous ferons un crime d'avoir versé, dans votre encrier bien français, quelques gouttes de cette bonne encre britannique qui coulait à flots si purs de la plume des Irving, des Dickens et des Elliot, pour peindre la nature avec un riche et fidèle coloris. Il y a des pages dans *Lucienne* qui font ressouvenir de ces maîtres. Dire cela, n'est-ce pas faire leur plus bel éloge ?

Mais nous sentons notre tâche finie. Les bons ouvrages se recommandent eux-mêmes. Notre rôle doit se borner à présenter l'auteur et, dans son intérêt, à nous retirer aussitôt de la scène, pour lui laisser la parole devant le public.

ETIENNE DE NEVERS.

Erratum

Dans la nouvelle : *La Loge du préfet maritime, anecdote lorientaise*, publiée dans la dernière livraison, une erreur de copiste a dénaturé le nom du préfet maritime. Il faut lire : *Daugier*, au lieu de *Dangier*.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — La *Revue de la Révolution*. — Mme la comtesse de la Rochejaquelein. — Une lettre d'évêque.

La Révolution ! Le 5 janvier paraissait, sous ce titre saisissant, le premier numéro de la Revue fondée par MM. Ch. d'Héricault et Gustave Bord. Peindre la figure sanglante de l'énergumène au bonnet rouge, cela a été fait et sous toutes les couleurs ; les uns ont fardé cette hideuse figure; d'autres l'ont noyée sous de tels flots de sang qu'ils en ont effacé le brutal relief. — Le programme de la nouvelle Revue s'écarte tout à fait de ces procédés; ce n'est plus une peinture, c'est une photographie. A l'aide de faits, de pièces authentiques, de témoignages irrécusables, elle saisit dans les plus petits détails l'image de la terrible époque. Le spectre de la Terreur disparaît et la Révolution se montre, puissante, implacable, avec ses hontes sans nom et sa grandeur dans le crime.

Le premier article, *l'Ancien Régime*, par M. Ch. d'Héricault, contient une esquisse rapide des quatre classes constitutives de l'ancienne société; puis viennent de très curieux détails donnés par M. Gustave Bord, sur les circonstances qui ont amené *la proclamation de la* première *République*. — Un recueil de documents inédits et des gravures reproduisant d'anciennes estampes révolutionnaires accompagnent cette publication, éditée avec un goût irréprochable.

Quelques lignes d'un de ses rédacteurs, M. Edmond Biré, feront connaître, mieux que toute critique, l'intérêt puissant de la nouvelle Revue. L'étude que M. Edmond Biré intitule : *La Révolution et l'enfance*, débute ainsi : « La Royauté avait fait la France : de là cette conséquence que, pour substituer la République à la Royauté, il ne suffisait pas de décréter que « la Royauté était abolie », il fallait changer notre esprit, notre caractère, nos qualités et nos défauts, le génie et l'âme même de la nation; il fallait faire une autre France, ou plutôt, et pour tout dire d'un mot, il fallait défaire la France. »

Profondes pensées, admirablement traduites. Nos meilleurs souhaits à cette courageuse entreprise.

— Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme de la Rochejaquelein, décédée, le 7 janvier, dans son château d'Ussé, près Azay-le-Rideau, Indre-et-Loire.

Mme de la Rochejaquelein, née Louise-Félicie-Maclovie de Durfort de

Duras (août 1798), fut mariée en premières noces (1813) à Léopold de la Trémoille, prince de Talmont. Devenue veuve en 1815, elle épousa en secondes noces le général Auguste Duvergier, comte de la Rochejaquelein, dit le Balafré, à cause d'une blessure au visage, reçue dans la campagne de Russie. En 1832, Mme la comtesse de la Rochejaquelein suivit la duchesse de Berry en Vendée; elle fut, en 1833, condamnée à mort par contumace.

On ne saurait dire tout le bien qu'elle a fait autour d'elle à Ussé, en Indre-et-Loire, et à Saint-Aubin, en Vendée.

— L'empereur Guillaume vient de conférer dernièrement à Mgr du Pont des Loges, évêque de Metz, la décoration de l'Ordre de la Couronne de Fer. Mgr du Pont des Loges a répondu en adressant au maréchal de Manteuffel la noble lettre suivante, vraiment digne d'un évêque :

Metz, le 16 décembre 1882.

Monsieur le Maréchal,

J'ai reçu la lettre par laquelle Votre Excellence m'informe que S. M. l'empereur me confère un de ses Ordres pour reconnaître le soin que j'ai pris de procurer aux catholiques allemands, résidant à Metz, de nouvelles facilités pour remplir leurs devoirs religieux.

Je suis touché du haut intérêt que le Souverain daigne prendre aux efforts que nous faisons, mon clergé et moi, au milieu de graves difficultés, pour venir en aide à un grand nombre d'âmes dont la direction spirituelle nous est confiée. Cependant, monsieur le Maréchal, la distinction que vous m'accordez me surprend autant qu'elle me confond. Dans les mesures récentes que j'ai cru devoir adopter, après de mûres et sérieuses réflexions, je n'ai eu d'autre mérite que celui de satisfaire à l'obligation que m'impose ma conscience d'évêque envers près de dix mille catholiques que les circonstances ont amenés à Metz, et qui ignorent plus ou moins complètement la langue française, la seule parlée par l'ancienne population messine.

Votre Excellence me permettra d'ajouter l'expression d'un regret.

Pendant près de trente ans que j'ai eu l'honneur d'appartenir à l'épiscopat français, plus d'une fois le gouvernement me fit pressentir au sujet d'une semblable distinction qu'il semblait désireux de me conférer, et chaque fois il voulut bien renoncer à son projet par égard pour ma résolution de me tenir à l'écart de toute préoccupation politique et de me renfermer rigoureusement dans mes devoirs d'évêque. En celà, je croyais donner à mon clergé un exemple salutaire.

Si vous m'aviez confié d'avance les intentions trop bienveillantes de l'empereur à mon égard, je vous aurais prié, Monsieur le Maréchal, de plaider auprès de Sa Majesté la même cause que me rendaient doublement chère et la fidélité à mon passé et la religion des souvenirs.

L'évêque qui pense et parle si admirablement est un Breton : Rennes s'honore d'avoir vu naître Mgr du Pont des Loges.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

GÉOGRAPHIE GALLO-ROMAINE DE L'ARMORIQUE ; DIABLINTES ; CURIOSOLITES ET CORISOPITES (2e mémoire). Réplique à M. René Kerviler, par M. Arthur de la Borderie. In-8o, 9 p. Saint-Brieuc. Imp. Prud'homme.

MUSIQUES (LES) MILITAIRES, abrégé historique ; par Antony Bernier, chef de la musique municipale à Nantes. In-16, 20 p. Nantes, imp. du *Progrès*.

NATION (UNE) AU PILLAGE, par Armand Fresneau, sénateur. In-8o, 32 p. Châteauroux, imp. Majesté.

NOTICE SUR LES POÉSIES BRETONNES DE M. JOSEPH ROUSSE, par M. Biou. In-8o, 6 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1882.

ŒUVRES COMPLÈTES D'EMILE SOUVESTRE. — *Le Mendiant de Saint-Roch*. Nouvelle éd. In 18 jésus, 255 p. Paris, C. Lévy..... 1 fr.

ŒUVRES COMPLÈTES D'EMILE SOUVESTRE. *Les Soirées de Meudon*. Nouv. éd. In-18 jésus, 255 p. Paris, C. Lévy... .... 1 fr.

ŒUVRES DE PAUL FÉVAL, soigneusement revues et corrigées. *Les Etapes d'une conversion*. 18e édition. In-18 jésus, 321 p. Paris, Palmé 3 fr.

ŒUVRES DE PAUL FÉVAL, soigneusement revues et corrigées. *Valentine de Rohan*, 5e éd. In-18 jésus, 386 p. Paris, Palmé..... 3 fr.

ORAISON FUNÈBRE DE Mgr J.-B. J. LEQUETTE, ÉVÊQUE D'ARRAS, BOULOGNE ET SAINT-OMER, ASSISTANT AU TRONE PONTIFICAL, prononcée dans l'église cathédrale d'Arras, le jour des funérailles, 20 juin 1882, par Mgr Clovis-Joseph Catteau, évêque de Luçon. In-8o, 24 p. et portrait. Arras, imp. Laroche.

REBECCA et SOUVENIRS DE BRETAGNE, par le comte de Voilas-Parzou, 2e éd. In-8o, 127 p. Saint-Brieuc, imp. et lib. Prud'homme.

SAINTE-ANNE D'AURAY ET LE SURNATUREL AU XIXe SIÈCLE, par Constant Guimard. In-32, 29 p. Nantes, Impr. Bourgeois, lib. Mazeau ; Morin, Rennes, libr. Fougeray..... 10 cent.

SEMAINE (LA) DES BONNES GENS ; DETTES DE CŒUR ; par G. de La Landelle. In-18, XXX-404 p. Paris, Dentu..... 3 fr.

TOUR (LA) D'OUDON ; par E. Maillard, ancien maire d'Ancenis, 2e éd. In-12, 45 p. Ancenis, lib. Loncin.

UN POÈTE BRETON IGNORÉ : DU BOIS-HUS, par M. Olivier de Gourcuff, secrétaire de la Société des Bibliophiles bretons. — In-8o, 23 p., Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud..... 1 fr.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

VIOLONEUX (LE) DE LA SAPINIÈRE ; par Mme Colomb. 4e éd. In-8o, 238 p. et grav. Paris, lib. Hachette..... 5 fr.

LES

VÉRITABLES PROPHÉTIES DE MERLIN *

XI

Le traitement infligé au poème original des *Pommiers* de Merlin par les bardes gallois du XIIe au XVe siècle, est fort instructif. Il est clair qu'on ne se faisait alors nul scrupule de falsifier, au moins par voie d'addition, les œuvres des vieux bardes. Plus ces œuvres étaient célèbres, plus elles encouraient ce péril, parce qu'on y trouvait un véhicule d'autant plus commode pour les nouvelles strophes qu'on y ajoutait, tantôt dans un intérêt *bardique*, tantôt dans un but patriotique ou tout au moins politique. Ces additions subreptices n'étaient souvent l'œuvre ni d'un seul homme ni même d'un seul siècle ; chaque génération bardique y mettait la main, le tronc primitif disparaissait sous cette végétation parasite, et ainsi le poème des *Afallenau* (les Pommiers), des dix strophes originales dans lesquelles Merlin s'était renfermé, montait jusqu'à vingt-deux, la substance première étant enfin comme noyée sous ce flot montant d'interpolations.

Les *Afallenau* ont eu la chance unique de voir leur version originale, dégagée des additions apocryphes, conservée par le *Livre Noir de Caermarthen*. Mais combien d'autres pièces, interpolées

* Voir la livraison de janvier 1883, pp. 21-49.

avant d'être transcrites dans les seuls manuscrits qui nous restent, s'offrent aujourd'hui à nous, étouffées en quelque sorte sous les scories, déshonorées par l'impur alliage dont les faussaires ont souillé l'or pur des vieux bardes : alliage qui les fait rejeter tout entières comme supposées, encore qu'elles puissent avoir retenu çà et là des parties originales. Qu'il en soit ainsi, nul doute : mais comment faire le départ entre les précieux débris de l'œuvre primitive et la clincaille apocryphe ? Le plus souvent c'est fort difficile, la conjecture a toujours là une grande part. Parfois pourtant la différence de ton, de caractère, entre les diverses parties d'une même pièce est tellement tranchée, qu'il n'y a pas témérité à se prononcer.

Nous allons faire un essai de ce genre sur la plus célèbre des six pièces attribuées à Merlin dont il nous reste à parler. On la nomme en gallois *Kyvoësi Myrddin* (Chronologie de Merlin [1]), ou plus simplement *Dialogue de Merlin et de Gwendyz*. Gwendyz, en effet, est censée mettre à profit la faculté prophétique de son « illustre frère-jumeau » pour se faire prédire par lui toute la suite chronologique des rois bretons jusqu'au jour de l'extermination finale, « où le ciel tombera sur la terre » (strophe 111). Il s'ensuit, sous forme de colloque, une série interminable de 131 stances [2], presque toutes des tercets, quelques-unes des quatrains, sur lesquelles les écrivains gallois se sont beaucoup exercés.

M. Stephens, voyant que la série des rois bretons des VIe et VIIe siècles donnée par Geoffroi de Monmouth diffère notablement de celle qui se trouve dans le *Kyvoësi*, conclut de là l'antériorité de cette pièce, dont il place la composition au XIe siècle. Mais le *Kyvoësi* mentionne et loue « le fils d'Henri », c'est-à-dire Robert, comte de Glocester, mort en 1147 (strophes 67, 68, 69) : il est

[1] Voir Skene, *The four ancient Books of Wales*, II, p. 423-424.

[2] C'est le nombre des stances du *Kyvoësi* dans l'édition de Skene, faite sur le *Livre Rouge d'Hergest*, le plus ancien manuscrit où se trouve ce poème. Dans l'édition du *Myvyrian*, faite sur une copie plus récente, le nombre des strophes passe 140, et l'ordre en est différent.

donc, pour cette partie au moins, du XIIe siècle et contemporain de Geoffroi, qui dédia lui-même son *Histoire des rois de Bretagne* à ce comte de Glocester [1].

M. Skene prétend reconnaître trois époques et quatre parties dans le *Kyvoësi* : le commencement et la fin de la pièce (strophes 1 à 26 et 102 à 131) seraient pour lui la composition originale, datant du VIIe siècle ; les strophes 27-65 eussent été interpolées vers 950, sous le règne d'Hoël Da, et le reste (strophes 66-101) au XIIe siècle [2]. Les motifs à l'appui de cette opinion sont peu solides; il est surtout impossible — on le verra tout à l'heure — d'accepter comme originales les 26 premières strophes.

A nos yeux, si l'on excepte les quinze dernières stances (117 à 131) dont nous parlerons plus loin, le *Kyvoësi* est une insipide rapsodie chronologique fabriquée au XIIe ou au XIIIe siècle par un barde pédant qui avait sous les yeux Nennius, Geoffroi de Monmouth, Caradoc de Lancarvan, et qui, pillant sans intelligence ces diverses sources, ajoutant çà et là des noms et des strophes énigmatiques pour colorer son pastiche, a substitué à presque toute la pièce originale de Merlin une chronologie versifiée, analogue, mais inférieure, aux quatrains de l'histoire de France de M. Le Ragois. — On va en juger.

XII

DIALOGUE DE MERLIN ET DE GWENDYZ [*].

(KYVOESI MYRDDIN)

9. GWENDYZ.

Je demanderai à mon très renommé frère,
Intrépide dans la bataille :
Qui viendra après Ryderch ?

[1] Stephens veut voir là une interpolation, mais il n'en donne point de preuve ; de plus, il raisonne d'après l'ordre où sont rangées les stances du *Kyvoësi* dans le *Myvyrian*, mais l'ordre primitif, fourni par le *Livre Rouge d'Hergest*, diffère beaucoup (V. *Literature of the Kymry*, 1876, p. 206).

[2] Skene, *The Four ancient Books of Wales*, I, p. 237.

[*] Skene, *The Four ancient Books of Wales*, I, p. 463-464 ; II, 219-220.

10. MERLIN.

Comme Gwendoleu a été tué dans le massacre d'Arderyd
Et que je suis retiré au fond des bois [1],
Ce sera Morgant Maur, fils de Saturnin.

11. GWENDYZ.

Je demanderai à mon très renommé frère,
Source de l'harmonie dans le pays des courants [2] :
Après Morgant, qui régnera ?

12. MERLIN.

Comme Gwendoleu a été tué dans le carnage d'Arderyd
Et que je m'étonnerais qu'on pût me découvrir;
Le cri du pays sera pour Urien.

13. GWENDYZ.

Ta tête est de la couleur d'une gelée d'hiver,
Dieu te soulage dans tes nécessités !
Qui régnera après Urien ?

14. MERLIN.

Le ciel m'a apporté une lourde affliction,
Je suis malade au dernier degré.
Maelgoun Hir régnera sur le pays de Gwyned.

15. GWENDYZ.

La pensée de quitter mon frère fait sécher
Mon cœur et flétrit ma joue sillonnée de rides.
Maintenant, après Maelgoun, qui régnera ?

16. MERLIN.

Run est son nom, impétueux dans le combat ruisselant,
Combattant à l'avant-garde de l'armée ;
Malheur à la Bretagne en ce jour !

Ainsi du reste. Tous les tercets de Gwendyz se terminent par cette question : Qui régnera ensuite ? Et le tercet de Merlin est

[1] « Among the furze » porte la traduction de Skene, littéralement : « parmi les genêts épineux. »

[2] « The fosterer of song among the streams, » trad. Skene. Le texte gallois porte : « Kerglyt byt lliant. » Skene, II, 219.

la réponse. Cet extrait suffit : en nous montrant la structure de cette poésie mécanique, il nous permet aussi de contrôler l'opinion de M. Skene sur l'authenticité des 26 premières strophes de la pièce.

On a remarqué, aux stances 10 et 12, la mention très affectée de la bataille d'Arderyd et de la mort de Gwendoleu dans cette journée : fait démenti par Merlin lui-même dans la strophe 7 de la version authentique des *Afallenau* : première objection par conséquent contre l'authenticité de cette partie du *Kyvoësi*. Ce n'est pas tout. Les quatre premiers rois de cette chronologie versifiée sont rangés ainsi : Ryderch, Morcant, Urien, Maëlgoun.

Ryderch régna, on l'a déjà dit, à Alcluyd, c'est-à-dire dans la région la plus septentrionale de la Bretagne ; Morcant et Urien dans la partie de l'île comprise entre la Clyde et la Dee, et Maëlgoun, au contraire, au sud de la Dee, dans le pays de Gwyned, l'un des principaux royaumes de la Cambrie : régnant sur des territoires divers, comment peut-on venir nous dire que ces princes se sont succédé les uns aux autres ? Plaçons d'ailleurs cette partie du *Kyvoësi* en face du témoignage d'une chronique du VIIe siècle, dite les *Généalogies Saxonnes*, d'une autorité incontestable, et qui porte :

« Ida, fils d'Eobba, occupa les régions septentrionales de la « Bretagne au nord de l'Humber, et régna douze ans (547 à 559). « En ce temps Dutigern combattait vaillamment contre les Angles... « Le roi Maelgoun le Grand régnoit sur les Bretons du pays de Gwy- « ned [1]...» Et après avoir mentionné les noms des fils d'Ida qui régnèrent de 560 à 592, cette chronique ajoute : « Contre eux com- « battirent quatre rois (bretons), Urien, Riderch-hen, Guallauc et « Morcant. Contre Deodric (l'un des fils d'Ida), Urien avec ses fils « luttait vaillamment. Il fut égorgé (en trahison) à l'instigation de

[1] Ida filius Eobba tenuit regiones in sinistrali parte Brittanniæ, id est Umbri maris, et regnavit annis duodecim... Tunc Dutigirn in illo tempore fortiter dimicabat contra gentem Anglorum... Mailcunus magnus rex apud Brittones regnabat, i. e. in regione Guenedotæ. » (Nennius, édit. Stevenson, p. 52.)

« Morcant, jaloux de ce qu'il surpassait de beaucoup dans l'art de « guerre tous les autres rois [1]. »

Ici le règne de Maëlgoun est lié à l'époque de Dutigern et d'Ida (547-559), antérieur par conséquent aux fils d'Ida et aux quatre rois bretons leurs antagonistes : d'où, première erreur grossière à la charge du *Kyvoësi* qui ne fait régner Maëlgoun qu'après ces quatre rois.

De la façon dont ces quatre rois sont nommés dans les *Généalogies Saxonnes,* ils sont donnés comme contemporains ; si l'un d'eux doit passer avant les autres, soit pour le temps, soit pour la puissance, c'est sans contredit Urien, nommé le premier et célébré comme le plus habile dans l'art de la guerre, ce qui induit naturellement à voir en lui le chef d'une ligue des Bretons du nord contre les Anglo-Saxons. Le *Kyvoësi* brouille tout cela : de ces rois contemporains, régnant simultanément sur des territoires divers, il fait des possesseurs successifs d'un même trône et met Urien le dernier même après Morcant, alors que l'accusation portée contre ce dernier d'avoir fait assassiner Urien prouve du moins — fondée ou non — qu'il lui survécut.

En poursuivant sur le *Kyvoësi* cet examen critique, nous arriverions toujours au même résultat. Quelques notions vraies, prises à diverses sources, déformées ou altérées par maladresse, noyées dans des fantaisies, des fables, des images bizarres, des idées incohérentes, sous lesquelles on s'imaginait reproduire le génie étrange du prophète barde, — voilà ce qu'on y trouve partout, sauf dans les quinze dernières strophes auxquelles nous venons tout à l'heure. Nous ne voyons vraiment aucun motif pour distinguer diverses époques dans cette ennuyeuse marqueterie pseudo-historique ; aussi l'attribuons-nous tout entière à la date naturellement

[1] « Contra illos (filios Idæ) quatuor reges, Urbgen et Riderch-hen, et Guallauc et Morcant, dimicaverunt. Deodric contra illum, Urbgen cum filiis dimicabat fortiter... et dum erat in expeditione jugulatus est, Morcanto destinante pro invidia, quia in ipso præ omnibus regibus virtus maxima erat in instauratione belli. » (Id. *Ibid.*, p. 53.)

indiquée par les personnages les plus récents qu'on y trouve, c'est-à-dire au XIIe siècle.

XIII

Quant aux quinze dernières strophes, avant de nous en expliquer il faut les citer [1] :

117. GWENDYZ.

Hélas ! mon bien-aimé, quelle froide séparation
Quand viendra le tumulte [de la mort],
Quand un souverain brave et sans peur
T'enfermera sous terre !

118. MERLIN.

Le vent du ciel dispersera
Toutes les pensées téméraires, qui trompent si l'on s'y fie.
La prospérité, jusqu'au jugement, est certaine.

119. GWENDYZ.

Séparée de toi, qui as été si tendrement nourri,
Ne resterai-je pas sans consolation?
Un délai sera une bonne chance, s'il est consacré
A louer Celui qui ne dit que vérité.

120.

Lève-toi donc de ta retraite, et explique
Sans crainte les livres dictés par l'inspiration,
Les discours de la jeune fille et les visions du sommeil.

121. MERLIN.

Morgheneu est mort, mort aussi Kyvrenin
Morial. Le rempart de la bataille, Morien est mort.
Les plus lourdes peines, Merlin, pèsent sur ta destinée.

122.

Le Créateur m'impose une pesante affliction.
Morgheneu est mort, Mordaf est mort,
Morien est mort : je veux mourir !

[1] Skene, *The Four Books*, I, 476-478; II, 232-233.

123. GWENDYZ.

Mon frère unique, ne vous fâchez pas contre moi :
Depuis la bataille d'Arderyd je suis malade [1].
Je ne cherche que l'instruction,
Et je vous recommande à Dieu.

124. MERLIN.

Moi aussi je te recommande
Au roi de toutes les créatures,
Blanche Gwendyz, l'asile de la poésie.

125. GWENDYZ.

La poésie s'est trop longtemps arrêtée
A poursuivre la gloire universelle à venir :
Plût à Dieu qu'elle fût déjà oubliée.

126. MERLIN.

O Gwendyz, ne t'irrite pas.
Le fardeau n'a-t-il pas été confié à la terre [2] ?
Chacun doit abandonner ce qu'il aime.

127. GWENDYZ.

Tant que je vivrai je ne t'oublierai pas ;
Jusqu'au jugement je te porterai dans mon cœur.
Ta fosse est la plus lourde de mes calamités.

128.

Rapide est le coursier, libre le vent ;
Mon frère est sans reproche : je le recommanderai
A Dieu, le monarque suprême.
— Participe à la communion avant de mourir !

129. MERLIN.

Je ne recevrai point la communion
De moines excommuniés

[1] C'est, dit-on, à la journée d'Arderyd qu'avait péri le fils de Gwendyz, dont Merlin, dans les *Afallenau* (strophe 6) se reproche d'avoir causé la mort, sans doute parce qu'il l'avait entraîné dans cette bataille. — Si la journée d'Arderyd est ici rappelée, notez au moins qu'il n'est plus question de Gwendoleu, tandis que, dans la partie chronologique du *Kyvoësi*, le nom d'Arderyd revient trois fois (strophes 10, 12, 34), toujours avec la mention de la prétendue mort de Gwendoleu.

[2] Allusion à la mort et à l'inhumation du fils de Gwendyz.

Dont les manteaux descendent jusqu'aux hanches.
Veuille Dieu lui-même me donner la communion !

130. GWENDYZ.

Je recommanderai mon frère
Qui est sans reproche dans la Cité suprême :
Puisse Dieu prendre soin de Merlin !

131. MERLIN.

Je recommanderai ma sœur
Qui est sans reproche dans la Cité suprême :
Puisse Dieu prendre soin de Gwendyz !

Quoique ces strophes ne soient point sans obscurité, nous sommes là évidemment dans un ordre de sentiments et d'idées tout différent de celui d'où a pu sortir la plate chronologie versifiée dont le dernier effort est de ramener, tellement quellement, au bout de chaque couplet cette sempiternelle question : Qui régnera ensuite ? De la lourde atmosphère du pédantisme nous remontons ici dans le monde ailé de la poésie. Au lieu d'une méchante leçon d'histoire, c'est une poignante élégie sur les souffrances et la vieillesse de Merlin. Le moindre sentiment littéraire suffit pour faire voir que cette élégie et la chronologie qui précède ne peuvent être du même auteur. L'élégie est tout à fait dans le ton de Lywarch-Hen et des bardes du VIe siècle : si elle n'est de Merlin, elle est de Gwendyz, qui était poète aussi (voir strophe 124), et peut-être de tous les deux.

Quelle circonstance put déterminer un rimeur pédant du XIIe siècle à coller sur cette touchante élégie sa lourde chronologie, dont l'insensé développement a presque fini par supprimer la pièce primitive ? En l'état actuel on ne le peut dire ; on ne pourrait faire que des hypothèses qui, manquant de base suffisante, seraient sans intérêt. Du moins retrouve-t-on certainement, dans diverses strophes du début, des fragments de l'élégie primitive, restés là comme les témoins de l'œuvre de destruction accomplie par l'interpolateur. Ainsi, dans les strophes 13, 14, 15, citées plus haut, on trouve ces vers :

« *Gwendyz.* — Ta tête est de la couleur d'une gelée d'hiver, Dieu te soulage dans tes nécessités !

« *Merlin.* — Le ciel m'a apporté une lourde affliction ; je suis malade au dernier degré.

« *Gwendyz.* — La crainte de quitter mon frère fait sécher mon cœur et flétrit ma joue sillonnée de rides. »

Si de ces vers de la strophe 15 on passe à ceux de la strophe 117, le sens se suit parfaitement, on est dans le même courant d'idées et de sentiments. Il est donc probable que la pièce originale était beaucoup plus courte et avait le caractère d'une élégie sur les souffrances, la vieillesse et la maladie de Merlin.

XIV

Dans la version authentique de la pièce des *Pommiers,* Merlin (*on* l'a vu plus haut, § III) lance par deux fois cette étrange apostrophe : « *Oian a porchellan !* Ecoute, petit pourceau ! » (strophes 1 et 4.) Immédiatement après cette pièce, le *Livre noir de Caermarthen* en contient une autre, attribuée à Merlin et composée de vingt-cinq stances, dont chacune débute par ce singulier appel : *Oian* ou *Hoian a porchellan.* C'est ce poème qu'on appelle les *Hoianau* [1], c'est-à-dire « Les *Ecoutez !* » et parfois aussi « les Petits pourceaux » ou le « Chant des pourceaux ».

Au temps déjà éloigné où l'on prétendait trouver dans les poèmes bardiques la doctrine celtique des druides, on s'expliquait sans difficulté le goût prononcé de Merlin pour la race porcine. Le sanglier, disait-on, souvent figuré sur les médailles gauloises, est le symbole des druides ; les petits pourceaux ou marcassins représentent leurs disciples. Cette explication n'étant plus de mise, M. Stephens n'hésite pas à conclure que, dans les pièces attribuées à Merlin, le pourceau figure le peuple kymro-breton [2]. De son côté, dans son *Myrdhin,* M. de la Villemarqué dit :

[1] *Hoianau* est la forme plurielle d'*Hoian.*

[2] *Literature of the Kymry,* éd. 1876, p. 239 et 270.

« Après avoir représenté très probablement chez les Celtes un certain culte national, et figuré plus tard les derniers druides et leurs disciples, le sanglier et ses petits étaient devenus, au moyen âge, la figure de la race bretonne, chefs et peuple. Cette curieuse transformation est un fait pleinement démontré par les textes. L'historien du duc Jean le Conquérant l'explique ainsi : « Les « Bretons se font un devoir de vivre en bon accord et de s'aimer « jusqu'à mourir les uns pour les autres ; de là vient qu'on les « appelle communément, sans vouloir les injurier, des *sangliers :* « les *sangliers,* en effet, ont un tel instinct d'union que quand l'un « pousse un cri, tous les autres accourent [1]. »

Le texte de ce passage, écrit vers 1380 par Guillaume de Saint-André, écolâtre de Dol, en voici les termes mêmes, plus curieux encore que la traduction de M. de la Villemarqué :

Car les Bretons, très bien le sçay,
S'entredoivent tous d'un accort
Amer et craindre (*sic*) jucque à la mort.
Pour ce sont ils en general
Nommez *pourceaulx* non pas à mal,
Car *pourceaulx* telle nature ont,
Quand l'un fort crie, les autres vont
Tous ensemble pour l'aïder ;
Il ne faut point les en prier [2].

Le mot propre a fait peur à M. de la Villemarqué. Il a déguisé en sangliers les pourceaux de Guillaume de Saint-André et de même à la page suivante, les petits pourceaux de Merlin en marcassins. Pour nous, n'ayant pas le pouvoir d'opérer de pareilles métamorphoses, nous laisserons aux pourceaux leur vrai nom, — dont l'application emblématique nous semble assez à l'honneur de la race bretonne

[1] *Myrdhin ou l'enchanteur Merlin*, p. 256-257.

[2] *Chronique de Jean le Vaillant, duc de Bretagne*, édit. Charrière, à la suite de la *Chronique de Bertrand du Guesclin*, par Cuvelier, t. II, p. 436-437 ; cf. Lobineau *H. de Bret.*, II, 695 et D. Morice, *Preuves*, II, 310.

— et nous rechercherons si les *Hoianau,* attribués à Merlin, sont de lui ou non.

XV

Sur cette question la réponse de M. Skene, comme celle de Th. Stephens, est entièrement négative. A considérer la pièce dans l'état actuel, on ne peut guère avoir un autre avis : il n'y a peut-être pas une des vingt-cinq strophes qui ne porte, de façon ou d'autre, la trace d'une interpolation ou d'une fabrication très postérieure à Merlin.

Il ne faut cependant rien forcer. M. Stephens veut trouver, dans l'une des strophes (la 7e), la mention d'un désastre subi dans le pays de Galles, en 1211, par le roi d'Angleterre Jean sans Terre ; dans une autre strophe (la 11e), une allusion à deux personnages[1] vivant vers 1220 ; enfin il attribue la composition de ce poème à un barde (Lywarch ab Lywelyn [2]) qui florissait à la même époque[3]. Mais le *Livre noir de Caermarthen* qui renferme les *Hoianau* étant unanimement tenu pour un manuscrit du XIIe siècle, ni la composition de cette pièce, ni les mentions ou allusions qu'elle renferme, ne peuvent — comme M. Skene l'a remarqué [4] — se rapporter au siècle suivant.

L'idée de voir dans le poème actuel l'œuvre d'un seul barde, une œuvre coulée d'un seul jet et sortie d'un seul cerveau, cette idée de M. Stephens nous semble difficile à admettre en présence du décousu de cette pièce et des allusions de dates très diverses qui s'y rencontrent. Ainsi on lit dans la strophe 14 :

[1] Rys Gryg et Meredyd, fils de Rys ab Gruffyz, prince de South-Wales. Rys Gryg se maria en 1219 et mourut en 1233. (Rob. Williams, *Eminent Welshmen*, p. 446.)

[2] Lywarch, fils de Lywelyn (*ab* pour *mab*, fils) ; ce barde florissait de 1200 à 1220.

[3] Voir Stephens, *Literature of the Kymry*, éd. 1876, p. 244, 250, 265.

[4] *The Four Books of Wales*, I, p. 222.

Quand les Normands viendront sur le large lac,
Il y aura un choc d'armées ;
La Bretagne sera soumise à de nobles écuyers
Et Londres expiera ses fautes [1], —

Il est difficile de ne pas voir là une allusion au débarquement de Guillaume le Conquérant en Angleterre, en 1066. La strophe 11e porte :

Ecoute, petit pourceau ! ne laisse pas échapper un souffle
Quand l'armée de guerre sortira de Caermarthen
Pour soutenir, dans l'intérêt de la cause commune, deux rejetons
De la lignée de Rys, le support de la bataille, le belliqueux chef de nos armées [2].

Il s'agit ici de Rys ab Tewdwr, roi de South-Wales, mort en 1090, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, tombé — après de glorieux exploits — dans une lutte inégale contre les Anglo-Normands. Ses deux fils, Gruffyz et Howel, obligés de fuir en Irlande, en revinrent en 1113 et reconquirent leur patrimoine : c'est ce retour, cette vaillante expédition qui est mentionnée ici. — De même, de l'aveu de M. Stephens, la 5e strophe fait allusion à l'arrivée dans la Démétie (aujourd'hui comté de Penbroke) d'une colonie militaire

[1] Voir Stephens, *Literature of the Kymry*, 1876, p. 251. Ce passage n'est que dans la version du *Myvyrian*.

[2] Skene, *Four Books*, I, 486, et II, 24. — Dans une notice publiée par l'*Archæologia Cambrensis* en juillet 1864, et reproduite au t. II des *Four ancient Books of Wales* (p. 318), M. Skene cite et traduit le second de ces quatre vers ainsi : « When *thou hearest my voice* from Caermarthen », d'après le texte du *Myvyrian* qui porte : « Ban *glyw yn blavar* o Gaerfyrddin », et il en conclut que les *Hoianau* auraient été, en tout ou en partie, composés à Caermarthen, dans le couvent des chanoines réguliers d'où provient le manuscrit appelé le *Livre Noir*. Mais le texte de ce vers, tel qu'il est écrit dans ce *Livre Noir* et publié dans le même volume de M. Skene (p. 24), diffère beaucoup de celui du *Myvyrian ;* il porte : « Ban *kyhuin llu aer* o Kaer wyrtin », ce que M. Silvan Evans, dans le t. Ier des *Four Books of Wales* (p. 486), traduit : « When *the host of war marches* from Caermarthen », — traduction que nous suivons dans la nôtre et qui coupe court à l'hypothèse de M. Skene sur le lieu d'origine des *Hoianau*.

de Flamands, envoyés là pour tenir en bride les Cambriens : cet établissement [1] est aussi de l'an 1113.

D'autre part, dans la strophe 25, il est question de la mort du roi Henri Ier (en 1135) ; dans la 4e, de la conquête de l'Irlande par le cinquième des « souverains normands », c'est-à-dire par le roi Henri II Plantagenet, en 1172 ; dans la 1re et dans la 7e, des exploits de Lywelyn ab Jorwerth [2], l'un des plus glorieux princes cambriens, qui commença de régner dans le pays de Gwyned en 1194. Nous pourrions multiplier les exemples : ceux-ci suffisent. Il est évidemment impossible que des mentions et des allusions relatives à des époques aussi différentes, aussi éloignées entre elles, soient l'œuvre du même temps et du même poète.

Force nous est donc d'admettre l'existence d'un poème primitif des *Hoianau*, œuvre de Merlin, envahi aux XIe et XIIe siècles par des interpolations successives qui, s'étendant de proche en proche, d'une strophe à l'autre, ont fini par dévorer et détruire la pièce entière, — à peu près comme un lierre vigoureux cramponné sur un vieux chêne se glisse de branche en branche, étouffant le feuillage de l'arbre sous sa propre frondaison et bientôt l'arbre lui-même.

Un caractère très marqué et qui, dans l'état actuel, dénote au premier coup d'œil le triomphe général de l'interpolation, c'est la couleur cambrienne de toute la pièce. Tous les noms de lieux appartiennent au pays de Galles, toutes les mentions et allusions saisissables se rapportent à son histoire. Caractère impossible si la pièce était de Merlin, puisque ce barde appartenait, non au pays de Galles, mais à la Bretagne du nord située entre les deux murs romains, du golfe de Solway à la Clyde. Un des interpolateurs a entrevu cette difficulté, et pour maintenir avec quelque vraisemblance l'attribution de ce poème à Merlin, il y a inséré quelques

[1] Voir le *Brut y Tywysogian* (Histoire des Princes) ou *Chronique de Gwent*, attribuée à Caradoc de Lancarvan, traduction d'Aneurin Owen, p. 96-99 et 100-101.

[2] Voir Skene, *Four of Books Wales*, I, 483 à 485, et II, 21 à 23, et Stephens, *Literature of the Kymry*, 1876, p. 236 à 245.

noms rappelant les Bretons du nord, entre autres, celui de Ryderch roi d'Alcluyd, ramené dans trois strophes (1, 10, 12) avec une affectation et une monotonie maladroites, et aussi (strophe 17) la mention prophétique, fort mal placée, de la bataille d'Argoëd Lwyvein [1].

Enfin, sous toutes ces inventions, additions et interpolations de nature diverse, nous ne croyons pas impossible de retrouver quelques débris, bien faibles sans doute, cependant assez caractérisés, du poème original.

Voici d'abord un trait qui ne peut appartenir aux fabricateurs des XIe et XIIe siècles, et nous reporte à la composition primitive. Il est question dans ce poème (strophes 3 et 25) de la bataille d'Arderyd et du roi Gwendoleu, et non seulement on ne nous donne pas ce roi comme tué dans cette bataille, on nous le montre vivant et florissant. Or, au pays de Galles, au XIIe siècle, pour tous les fabricateurs de triades, de poèmes apocryphes et autres documents pseudo-historiques, la mort de Gwendoleu à la bataille d'Arderyd était un article de foi si essentiel que l'auteur de la chronologie rimée du *Kyvcësi*, dont nous avons parlé, le formule et l'affirme jusqu'à trois fois en le mettant audacieusement dans la bouche de Merlin, qui lui, au contraire, dans ses poèmes authentiques, comme les *Afallenau* (version du *Livre Noir*) et le Dialogue avec Taliésin, nous montre Gwendoleu survivant à la journée d'Arderyd, et n'établit même entre ce prince et cet événement aucun rapport. Donc, contradiction formelle sur ce point entre la doctrine des interpolateurs et celle de Merlin. Dans les *Hoianau* c'est cette dernière qui prévaut: ce trait est donc bien de l'auteur primitif, non des interpolateurs.

De ce trait certainement original, ancien, nous croyons pouvoir rapprocher quelques autres fragments qui nous paraissent antérieurs aux interpolations. Nous allons les présenter ensemble afin qu'on

[1] Selon M. de la Villemarqué, ce combat fut livré contre Ida, c. à-d. avant 560; et selon M. Skene, contre Théodoric, l'un des fils d'Ida, qui régna de 572 à 579.

puisse juger de leurs analogies, en ayant soin d'indiquer les stances d'où ils proviennent.

XVI

LE CHANT DES POURCEAUX [1].

(*Hoianau* ou *Porchellanau*)

3.

Ecoute, petit pourceau! J'ai de la peine à dormir
A cause de l'agitation que me donnent mes chagrins.
Pendant dix ans et quarante encore j'ai beaucoup souffert;
La joie que j'ai maintenant me fait mal.
Puisse Jésus me donner la vie, lui le plus digne de confiance
Des rois du ciel, et qui est du plus haut lignage...
J'ai vu Gwendoleu tout chargé des dons précieux des princes,
Cueillant du butin à tous les bouts du pays.
Il n'est pas encore sous le vert gazon [2],
Le chef des souverains du nord, le plus affable de tous!

10.

Qu'importe à Ryderch, dans sa fête, cette nuit,
Que j'aie passé la nuit dernière sans dormir,
De la neige au-dessus du genou — grâce à la prudence du chef! --
Et des aiguilles de glace dans les cheveux? Que mon sort est triste!

15.

Ecoute, petit pourceau! La montagne n'est-elle pas verte?
Mon manteau est mince; pour moi plus de repos;
Pâle est mon visage: Gwendyz ne vient plus me voir!
Quand les hommes de Bernicie conduiront leurs armées sur le rivage,
Les Kymrys seront vainqueurs, et ce sera un glorieux jour!

19.

Comme les Saxons se vantent haut de leur querelle
Contre les généreux Bretons, fils de la peine!

[1] Voir Skene, *Four ancient Books of Wales*, I, p. 483, 485 et 487 à 490, et II, p. 21-22, et 24 à 28.

[2] C'est-à-dire dans le tombeau.

Moi je prédis qu'avant la fin
Les Bretons surmonteront les Saxons : les Pictes le disent [1].

20.

Un enfant se lèvera et assurera le succès des Bretons.

24.

Ecoute, petit pourceau! Ce n'est pas mon dessein
De rester à entendre les oiseaux d'eau, dont les cris font grand tapage.
Mes cheveux sont clairsemés, mon vêtement n'est pas chaud.
Le vallon est mon grenier, mais mon blé est rare,
Ma récolte d'été me donne peu de satisfaction.

25.

Depuis la bataille d'Arderyd, plus rien ne me touche,
Quand même le ciel tomberait et la mer déborderait!

M. Stephens trouve une preuve d'interpolation dans le sentiment chrétien exprimé par Merlin à la strophe 3; il oublie que ce sont précisément les fabricateurs et interpolateurs du XIIe siècle qui ont répandu, augmenté, probablement inventé la légende de l'antichristianisme de Merlin. Si cette strophe était d'eux, elle serait nécessairement conforme à cette légende; de ce qu'elle la contredit il y a lieu de la croire originale. Un sentiment tout aussi chrétien se trouve d'ailleurs exprimé dans la version authentique des *Afallenau* (dernier vers de la strophe 7).

Cette légende a dicté au contraire la strophe 12e et le commencement de la strophe 1re des *Hoianau*, où Merlin se représente comme poursuivi, pourchassé sans merci, lui et ses amis, par Ryderch, qualifié « le champion de la foi [2] », et c'est pourquoi nous

[1] « Brithon dros Saesson, *Brithuir* de met. » — M. Skene qui rend toujours *Brithuir* ou *Brithwyr* par Pictes, traduit : « The Brython uppermost of the Saxons; the *Picts* say it. » (Skene, *Four Books*, II, p. 26, et I, 488.)

[2] Voici ces deux passages des *Hoianau* :

1. — Ecoute, petit pourceau ! heureux petit pourceau !
Ne creuse pas la terre avec ton grouin sur le sommet de la montagne,
Va fouir à l'écart dans la forêt,
De peur des chiens de chasse de Ryderch Haël, le champion de la foi (*ruyfadur fit*).

n'hésitons pas à tenir ces deux stances pour interpolées. Si nous inclinons à regarder la 10e comme originale, c'est justement parce que, tout en supposant entre Merlin et Ryderch une mésintelligence constatée d'ailleurs dans les *Afallenau* (version authentique, strophe 5e), elle ne donne point au roi d'Alcluyd ce rôle de persécuteur religieux, qui ne résulte d'aucun document certain.

Par la mention de Gwendyz telle qu'elle y est faite, par celle de la Bernicie qui nous ramène aux Bretons du nord, la strophe 15 des *Hoianau* est tout à fait dans le ton et dans le sentiment des strophes 5, 7 des *Afallenau*, et de la partie finale du *Kyvoesi*.

La mention des Pictes dans la strophe 19 et l'importance qu'on leur donne ne peuvent être du XIIe siècle, époque où ils avaient disparu comme peuple et où un chroniqueur des plus soigneux les déclarait détruits eux et leur langue [1].

L'unique vers retenu par nous de la strophe 20 des *Hoianau* rappelle tout à fait l'enfant illustre dont les *Afallenau* annoncent l'avènement.

La strophe 24 concorde avec la strophe 15, dont elle est la suite et le développement.

Dans la strophe 25, l'impression d'horreur causée au barde par le seul souvenir de la bataille d'Arderyd répond d'une manière frappante au sentiment exprimé par lui au début de son dialogue avec Taliésin : « Quel malheur pour moi! ah! quel malheur! « Affreux, tumultueux était le carnage! » Etc. — En outre, la mention de cette journée, rapprochée de la strophe 3 où nous voyons

12. — Ecoute, petit pourceau! pourceau béni du pays!
Ne dors pas tard le matin, ne laboure pas de ton grouin les terres fertiles,
De peur que Ryderch Haël et ses limiers subtils ne viennent [te poursuivre],
Et ne fassent couler ta sueur avant que tu aies gagné la forêt.
(Skene, *Four Books*, I, 482 et 486; II, 21 et 24).

[1] Henri de Huntingdon, qui écrivait vers 1135, après avoir rapporté le passage où le vénérable Bède dit qu'on parlait cinq langues dans l'île de Bretagne, le breton, le latin, la langue des Angles, celle des Scots et celle des Pictes, ajoute immédiatement cette réserve : « Quamvis Picti jam videantur deleti, et lingua eorum omnino destructa, ut jam fabula videatur quod in veterum scriptis eorum mentio invenitur. »

Gwendoleu vivant après cette bataille, est, nous l'avons dit, la trace la plus caractéristique, la preuve la plus concluante de l'existence d'un texte antique et authentique des *Hoianau*, sur lequel se sont greffées, en l'étouffant, toutes les interpolations et additions qui remplacent aujourd'hui presque entièrement la pièce primitive.

Sur ce poème des *Hoianau* notre opinion diffère donc de celle de MM. Skene et Stephens.

Ces deux ingénieux critiques voient là une œuvre purement apocryphe, composée de toutes pièces par un ou plusieurs faussaires et mise gratuitement sous le nom de Merlin.

Nous croyons, nous, sous cette couche apocryphe retrouver, dans quelques traits originaux échappés aux falsificateurs, la preuve de l'existence d'une œuvre primitive, attribuable à Merlin, mais presque entièrement détruite et remplacée par le travail des faussaires : car sur 214 vers dont se compose la pièce, à peine en peut-on maintenant revendiquer vingt à trente au nom du premier auteur.

En théorie, nous nous écartons des deux critiques anglais ; en fait, de leurs conclusions aux nôtres la distance est courte.

XVII

Le poème d'*Yscolan*, le plus court des huit attribués à Merlin, n'est pas le moins difficile à entendre et a donné lieu à des interprétations qui nous semblent erronées. Plaçons tout d'abord cette pièce sous les yeux du lecteur.

YSCOLAN *.

1.

Noir est ton cheval, noire ta cape,
Noire ta face, noir toi même,
Oui, tout noir ! Est-ce toi, Yscolan?

* Skene, *Four ancient Books of Wales*, I, p. 518, et II, p. 42.

2.

Je suis Yscolan, le savant;
Légère est ma raison couverte de nuages.
Ce n'est pas un malheur irrémédiable d'avoir offensé le Souverain (ou le Seigneur).

3.

Pour avoir brûlé une église, tué les vaches d'une école,
Pour avoir jeté un livre à l'eau,
Ma pénitence est bien lourde.

4.

Créateur des créatures, de tous les protecteurs
Toi le plus grand, pardonne-moi ma faute!
Celui qui t'a trahi m'a trompé.

5.

Pendant une année entière, j'ai été placé,
A Bangôr, sur le pieu d'une pêcherie:
Songe à ce que m'ont fait souffrir les vers de mer !

6.

Si j'avais su ce que je sais maintenant,
Comme le vent souffle à son aise dans la cime ondoyante des arbres,
Jamais je n'eusse fait ce que j'ai fait.

Nous suivons dans cette traduction celle de M. Silvan Evans, imprimée au tome I des *Four books of Wales* de M. Skene [1]; mais les deux derniers vers de la seconde stance ont reçu, en France et en Angleterre, de leurs divers traducteurs, des interprétations différentes qui méritent d'être relevées.

Dans une note du tome II des *Four Books* (page 318), M. Skene les traduit ainsi : « Légère est la science scotique d'Yscolan. —

[1] La traduction des anciens bardes gallois, publiée dans le t. Ier des *Four ancient Books of Wales*, est due en effet à deux savants Gallois, MM. Silvan Evans et Robert Williams. Voir à ce sujet le Catalogue du 1er mai 1879 du célèbre libraire Bernard Quaritch, p. 1519, note sur le no 14 805.

« Hélas ! ce qui était au Souverain (ou au Seigneur) n'était pas à moi [1]. »

Traduction de M. Stephens : « Légère est ma science scotique. — « Mon chagrin est incurable d'avoir poussé le souverain à s'offenser « contre toi [2]. »

M. de la Villemarqué, en 1867, traduit ainsi la stance tout entière : « C'est moi Yscolan, le savant, — à l'esprit prompt, l'Ecossais. — Malheur au néant qui brave le Seigneur [3] ! » En 1862, il avait traduit un peu différemment le dernier vers : « Je « plains la faible créature qui s'élève contre le Seigneur [4]. »

XVIII

Depuis l'ouvrage d'Edward Davies sur la *Mythologie des Druides*, paru en 1809, on voit habituellement dans cette pièce un dialogue entre Merlin et saint Coulm-Kille ou Columba, l'un des apôtres de l'Ecosse, où il vint d'Irlande en 563, et mourut en 597. Mais comment faut-il couper ce dialogue ? Là-dessus on n'est pas d'accord.

Davies et M. Stephens — qui, tout en regardant la pièce comme relativement moderne, adopte l'interprétation de Davies — n'attribuent à Merlin que la première stance et voient dans les cinq autres la réponse de saint Columba.

Suivant M. de la Villemarqué, qui deux fois s'est occupé de ce poème, saint Columba interpellé par Merlin lui répond brièvement

[1] « Fickle his Scottish knowlegde, — Alas ! that there was not to me what the Gwledig had. » — Le texte gallois de ces deux vers, dans le *Livre Noir*, porte :

« Yscawin y puill iscodic.
« Guae ny baut agaut guledic. »

[2] « Light is my Scottish knowledge; — My grief is incurable for making the ruler take offence at thee. » (*Literature of the Kymry*, 1876, p. 331.) Stephens donne ainsi, en note, le texte de ces deux vers, tiré du *Myvyrian :*

« Ysgafn ei bwyll ysgodic;
« Gwae ai bawt a gawt gwledic. »

Mais M. Evans reproche à Stephens d'avoir remplacé la négative *ny* par *ai*, dans ce dernier vers (voir *Four Books of Wales*, II, 347).

[3] *Barzaz-Breiz*, 6e édit. (1867), p. 349.

[4] *Myrdhin ou l'enchanteur Merlin* (1862), p. 67.

dans la seconde strophe, mais, dès la troisième, Merlin reprend la parole et la garde jusqu'à la fin.

Dans le premier système, saint Columba exprime à Merlin, représentant du druidisme, le regret d'avoir excité les princes contre lui, d'avoir attaqué les druides, leurs temples, leurs écoles, leurs livres ; il avoue même que sa « science *scotique* » — c'est-à-dire la science chrétienne qu'il a apportée d'Irlande — est bien légère.

Dans l'autre système, c'est Merlin, au contraire, qui fait au saint pareille confession avec pareil repentir de ses attaques contre les livres, les écoles, les églises du christianisme.

Le premier système — celui de Davies et de Stephens — a l'avantage de bien s'accorder avec la coupe et le texte de la pièce ; car rien n'indique dans ce texte que le premier interlocuteur, celui qui lance l'interpellation, reprenne ensuite la parole. D'autre part, en présence de ce que nous savons de saint Columba par les vies très détaillées et très authentiques qui nous restent de lui, le langage qu'il tiendrait ici, selon Stephens, est absolument inadmissible.

Le second système — celui de M. de la Villemarqué — par la manière dont il partage le dialogue — a l'inconvénient grave de ne pas s'accorder avec la coupe de la pièce.

Pour l'un et l'autre système, la 5e stance du poème est une pierre d'achoppement insurmontable : il est inadmissible que saint Columba, pour avoir combattu le paganisme, ait été, dans l'abbaye catholique de Bangôr, condamné à un an de pénitence ; également inadmissible que Merlin, qui jamais ne fut moine, ait accepté et subi pareille pénitence dans une abbaye quelconque.

Aussi sommes-nous persuadé, comme M. Skene, qu'il ne s'agit dans cette pièce ni de Merlin ni de saint Columba.

Il ne s'agit pas de Merlin, car Merlin n'est ni nommé ni désigné dans ce poème, qui ne lui est attribué que sur une hypothèse moderne sans fondement.

Pour trouver Columba dans Yscolan, on est réduit à scinder ce nom en *Ys Colan*, à supposer que *Ys* signifie saint et *Colan* Columba. Ces deux noms ne sont nullement identiques, et *Ys* ne

signifie saint dans aucune langue. Enfin, M. Skene démontre que, dans *Yscolan*, l'affixe n'est pas *Ys* mais *Y*, sorte d'article que les Gallois mettent devant les noms communs et les noms propres, comme *y-sbryd* (esprit). *y scol* (école), *Y-Styffan* (Stefan ou Etienne) : de même *Y-Scolan* [1]. Et, en effet, non seulement Scolan existe comme nom propre, mais on trouve au VIe siècle, dans l'histoire des Bretons Cambriens, un personnage dont le nom a cette double forme, Scolan et Yscolan. Avant de torturer ce nom contre toutes les règles pour aboutir à une assimilation impossible, ne faut-il pas voir si cette pièce ne pourrait être applicable au personnage dont le nom s'y trouve en toutes lettres?

XIX

Ce personnage était un disciple de saint David ou Dewi, l'une des illustrations religieuses de la race cambrienne, fondateur du siège épiscopal de Ménévie. La plupart des auteurs anglais et gallois mettent sa mort vers 550 ; les *Annales Cambriæ* l'indiquent en 601. Quoiqu'il en soit de cette divergence, saint David vécut dans le VIe siècle; avant d'être évêque, il avait fondé à Ménévie un monastère où il forma de nombreux disciples, dont plusieurs devinrent des saints. L'un d'eux, entre autres, nommé Aidan ou Aédan, après plusieurs années passées à Ménévie, alla fonder en Irlande le monastère de Guerwin.

Une nuit, dans la veille de Pâques, comme il était là en prière, une vision céleste lui fit connaître que le lendemain même son maître saint David serait en péril d'être empoisonné, et lui ordonna d'envoyer de suite à Ménévie un message pour prévenir ce malheur. — « Mais, dit Aidan, je n'ai pas de barque, d'ailleurs le vent est « mauvais. — Envoie au bord de la mer, répondit l'ange, ton « condisciple Scutin (*Scutinus*), je me charge de le faire passer « dans l'île de Bretagne. » Scutin alla au rivage, entra dans l'eau

[1] Skene, *The Four Books of Wales*, II, p. 319.

jusqu'au genou, un cétacé lui offrit son dos et le porta en diligence sur la côte cambrienne. Le lendemain, jour de Pâques, il était à Ménévie juste au moment où David, sortant de l'office, rentrait au monastère pour dîner.

Scutin l'arrêta, lui fit connaître le complot tramé contre sa vie par trois de ses moines, le cuisinier, l'économe et le diacre qui servait David à table. La communauté étant au réfectoire, après la prière, le diacre se leva, posa sur la table de l'abbé le pain empoisonné; mais comme il allait lui en couper un morceau, « Scutin », dit l'ancienne Vie latine de saint David, « Scutin, que l'on nomme aussi « *Scolan*, se leva et dit : Aujourd'hui aucun autre frère que moi ne « servira notre père. » David alors prenant le pain vit une chienne à la porte du réfectoire et lui en jeta un morceau : la chienne creva sur-le-champ. Devant la fenêtre du réfectoire qui regardait le fleuve vers le midi, un frêne étendait ses branches, parmi lesquelles nichait un corbeau; David lança un autre morceau de ce pain à l'oiseau, qui y goûta à peine et tomba comme foudroyé. Puis le saint tailla un troisième morceau, le bénit, le mangea ; ses moines stupéfaits, atterrés, restèrent trois heures à le veiller : il n'eut aucun mal [1].

Quant à Scolan, il ne retourna pas en Hibernie, car une Vie de S. David, écrite en gallois et qui peut être du XIIIe siècle, raconte ainsi la rencontre de ce saint avec le messager d'Aidan : « Le « jour de Pâques, à midi, il était près de son maître. Dewi, sortant « de l'église où il avait dit la messe et prêché ses moines, vit « tout à coup le messager et se rencontra avec lui au lieu même « qui se nomme encore *Bed Yscolan* (la tombe d'Yscolan). Il le « salua avec joie, lui prit les mains, lui demanda des nouvelles « d'Aidan [2], etc. »

Ainsi le nom d'Yscolan s'était conservé dans la mémoire populaire

[1] Vit. S. Davidis, auctore Ricemarchô, dans W. Rees, *Cambro-British Saints*, p. 131.

[2] « Nachaf y gwelei y gennat y kyuaruot ac ef yn lle a elwir *Bed Yscolan*. » W. Rees, *Cambro-British Saints*, p. 108-109 et 409.

avec le souvenir de l'épisode où il avait joué un rôle important, et le lieu de sa rencontre avec saint David resta pendant tout le moyen âge consacré par sa tombe même.

Cela posé, ne serait-il pas naturel de voir dans le poème d'*Yscolan* le commencement d'une pièce, où quelque barde du VIIe siècle avait relaté la rencontre de ce personnage avec saint David et ce qui s'en était suivi.

Le saint, ne s'attendant point à voir son disciple, le reconnaissant à peine sous ses traits vieillis et ses habits étrangers, s'écrie tout surpris : « Est-ce toi, Yscolan ? » Le disciple, qui a commis de grandes fautes en Irlande — où sans doute il avait quitté le cloître pour reprendre l'existence du guerrier, — le disciple, touché à la vue de son premier maître, veut lui faire de suite sa confession ; ne va-t-il pas dans un instant lui en conter bien d'autres ? Auprès du complot d'empoisonnement les équipées d'Yscolan sont peccadilles faciles à pardonner. Aussi répond-il de suite avec une ironie qui porte sur lui-même : « Oui, c'est moi, je suis Yscolan, le savant ! Mais la science que je rapporte d'Hibernie, le pays des Scots, est bien légère. Heureusement il y a pardon pour qui offense le Seigneur. » Puis il fait le détail de ses fautes, il dit la rude pénitence qu'il en a faite avant d'entrer dans le monastère d'Aidan, il dit son espoir en Dieu et son repentir.

Venait ensuite sans doute le récit du complot contre saint David et celui du miracle. Mais les chanoines réguliers de Caermarthen qui, selon M. Skene, transcrivaient ces poèmes, trouvèrent scandaleuse au premier chef l'histoire des trois moines empoisonneurs ; ils la supprimèrent et arrêtèrent leur copie à la fin de la confession d'Yscolan, sans même marquer le nom de son interlocuteur, qui devait être évidemment quelque part dans la pièce. — La légende de saint David a fait justement l'inverse ; elle donne en détail le récit du miracle et de la part prise par l'envoyé d'Aidan à cet épisode de la vie du saint, mais, en faveur du service rendu à celui-ci, elle omet les égarements d'Yscolan. Pour avoir l'histoire complète de ce personnage, il faut combiner ensemble le poème et la Vie de saint David.

Si l'on veut examiner sans prévention la conjecture que nous proposons pour expliquer ce poème, on la trouvera, nous l'espérons, très plausible. En tous cas, après les objections de M. Skene et celles que nous y avons ajoutées, il faut renoncer à voir dans cette pièce Merlin et saint Columba. C'était là pourtant un des principaux fondements de la légende, selon nous très peu solide, qui attribue à Merlin une antipathie spéciale, active, militante, contre la religion chrétienne.

XX

Il faut enfin rapprocher de ce poème d'*Yscolan* un chant populaire de Basse-Bretagne, recueilli par M. de la Villemarqué, et qui en contient une évidente imitation. Le *héros* de ce chant, Ianic *Scolan*, qui vivait au dernier siècle, a été exécuté comme assassin; après sa mort, il revient en ce monde chercher le pardon de sa mère ; c'est cette dernière partie seule qui se rapproche de la pièce galloise, la voici :

— Ma mère, n'ayez pas peur ; c'est moi, le fils que vous avez mis au monde, qui suis venu encore une fois pour vous voir. J'ai perdu la bénédiction de ma mère.

— Je doute que celui-ci soit mon fils : je l'avais mis dans un linceul blanc, et le voilà qui vient vêtu de noir.

Ton cheval est noir, tu es tout noir toi-même... Maudit est mon fils Scolan.

— Je suis venu ici sur le cheval du diable; je m'en vais avec lui en enfer si vous ne consentez à me pardonner.

— Comment pourrais-je te pardonner ? Grande est l'offense que tu m'as faite : tu as mis le feu dans ma boulangerie et brûlé dix-huit de mes bêtes à corne.

Tu as mis le feu dans sept tas de blé, brûlé sept églises et sept prêtres.

— Ma mère, je sais bien que je l'ai fait par méchanceté et par malheur ; mais puisque Dieu me fait miséricorde, ma mère, pardonnez-moi aussi.

— Comment pourrais-je te pardonner ? Grande est l'offense que tu m'as faite ; tu m'as perdu mon petit livre, ma consolation en ce monde.

— Ma pauvre chère mère, pardonnez-moi : votre petit livre n'est pas perdu, il est à trente brasses au fond de la mer, gardé par un poisson doré...

— Je sens une odeur de thym et de laurier; j'ai béni mon fils Scolan. Son cheval est tout blanc, il est tout blanc lui-même; la crinière de sa monture est aussi brillante que le soleil.

Mon fils Scolan, dis-moi : où vas tu donc avec ton parrain ? — Je vais en paradis avec lui, grâce à la bénédiction que m'a donnée ma mère [1].

Entre la monture, la couleur, la figure d'Yscolan et celle d'Ianic Scolan, entre les méfaits confessés par celui-là et ceux imputés à celui-ci — bétail détruit, églises brûlées, livre noyé, — la ressemblance est trop grande pour être fortuite. De ces méfaits, Ianic Scolan, vulgaire assassin du dernier siècle, est fort innocent ; seule, l'identité de nom lui a fait appliquer cette vieille ballade galloise, conservée, sous une forme plus ou moins pure, par les Bretons de France.

Ce qui est notable, c'est le passage de ce poème en Armorique, qui ne peut être dû qu'aux émigrations primitives des VIe et VIIe siècles, tout au moins aux nombreuses troupes de Bretons armoricains réfugiées au Xe siècle, par crainte des Normands, en Grande-Bretagne, d'où ils revinrent avec Alain Barbetorte [1] en 937.

Par là se trouve établie l'antiquité du poème et son authenticité, non comme œuvre de Merlin, mais comme œuvre d'une époque fort rapprochée de la mort d'Yscolan et de S. David, c'est-à-dire du VIIe siècle.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(La fin à la prochaine livraison.)

[1] *Barzaz-Breiz*, 6e édit. (1867), p. 340 et 345 à 348. M. Gabriel Milin a aussi publié une version de ce chant populaire dans le *Bulletin de la Société académique de Brest* pour 1864.

LE DIOCÈSE DE NANTES

DURANT L'ANNÉE 1790 *

V

Ce fut sans doute pour atténuer le mauvais effet produit par l'installation dans la cathédrale de ces prêtres doublement intrus, que l'autorité crut devoir donner une preuve éclatante de son attachement à la religion catholique en remettant en vigueur des règlements surannés sur le respect qui lui est dû. J'ai sous les yeux le placard double in-folio qui contient le texte de cette ordonnance, datée du 3 novembre 1790, signée de Kervégan, maire, et Ménard de Rochecave, greffier, et il ne faut rien moins que cela pour me faire croire à son authenticité [2].

Ordonnance de police concernant : le respect dû à la religion et aux lieux saints ; les jeux de hasard et la sécurité publique du Bureau municipal où présidait M. de Kervégan, maire; assistants : MM. Rozier, Dubern, etc.

L'Assemblée nationale a rappelé les ministres de la religion à leur institution primitive. « C'est pour seconder, autant qu'il est en vous, les vues de sagesse de cette auguste assemblée que nous allons vous proposer de remettre en vigueur les anciens règlements sur l'observation du dimanche. »

* Voir la livraison de janvier 1883, pp. 5-20.

ART. 1. — « Ordonne que les lois du royaume, et notamment les décrets de l'Assemblée nationale, concernant le respect dû à la religion et aux lieux saints, seront exécutés suivant leur forme et teneur; en conséquence, fait défense à toutes personnes de rien dire ni écrire contre Dieu, la religion et les mœurs, ou contre le respect qui leur est dû... »

ART. 2. — « Ordonne à toutes personnes de se comporter, dans les églises, avec le respect et la décence que demandent les lieux saints; leur défend d'y commettre aucune irrévérence, s'y promener, parler, causer aucun scandale, troubler le service divin et toutes autres cérémonies religieuses, à peine de 50 liv. d'amende, ou de plus grande peine, s'il y échoit... »

ART. 4. — « Fait défense à toutes personnes de jurer et blasphémer le saint nom de Dieu, comme aussi de chanter et tenir par les rues aucun propos qui soit contraire à la religion et aux bonnes mœurs, le tout, à peine de cinquante liv. d'amende, et même de prison, suivant l'exigence des cas. »

ART. 5. — « Défend à toutes personnes, soit habitants, marchands, ouvriers ou autre, sous quelque prétexte que ce soit, de travailler, voiturer ou faire voiturer aucunes denrées, marchandises ou autres objets, les jours de dimanches et de fêtes, *à peine de confiscation et de cinquante liv. d'amende*, sauf, en cas de nécessité urgente, à se pourvoir au Bureau municipal, pour en obtenir la permission *sur l'avis des recteurs et desservants...* »

ART. 6. — « Fait défense à tous marchands, non compris dans l'exception ci-après, de faire aucun trafic ni débit de leurs marchandises les dimanches et fêtes; leur enjoint de tenir leurs boutiques fermées, en sorte que l'intérieur n'en puisse être vu des passants, à peine de vingt liv. d'amende pour chaque contravention. »

Disons que l'interdiction aux hôteliers et aubergistes ne s'appliquait qu'aux heures de la célébration du service divin; quelques adoucissements à la règle étaient aussi établis par l'art. 8 en faveur des divers marchands d'objets comestibles.

Cependant M. de la Laurencie continuant de rester à Paris, le Procureur-syndic lui envoie lettres sur lettres pour le décider à revenir, et il s'appuie naturellement sur l'autorité de l'Assemblée nationale dont il ne paraît pas comprendre que la souveraineté en toutes matières puisse être contestée par personne. « L'obéissance à ses décrets est aussi conforme au vrai civisme qu'à l'esprit de religion », lit-on dans une de ces lettres. Il annonce ensuite qu'il va poursuivre la suppression du traitement du prélat, et comme il reconnaît volontiers que cette considération n'est pas de celles qui le toucheront le plus, il fait en ces termes appel à sa conscience et à sa sensibilité : « Est-ce donc, Monsieur, une loi si dure que d'obéir à la loi, de suivre son devoir et d'acquitter sa conscience ? Où est la place d'un vrai pasteur, si ce n'est au milieu de son troupeau ? Où son cœur peut-il être satisfait, où doit-il mieux se plaire qu'au sein de son église, son épouse spirituelle ? Interrogez-vous vous-même et ne vous dissimulez pas la réponse, je l'ai entendue. Vous allez voler dans votre diocèse, et vous empresser de jouir du spectacle attendrissant de la joie publique que votre retour y aura fait naître [1]. »

Ces prières n'étaient que pour la forme, et on n'en poursuivait pas moins les démarches qui pourraient permettre au Département de se passer de l'Évêque. Aussi l'un des premiers actes du Conseil de Département, réuni pour la première fois en session avec le Directoire, est d'arrêter que, conformément à un avis du Comité ecclésiastique, le « sieur Évêque de Nantes sera interpellé juridiquement de se rendre dans son diocèse [2]. »

Deux notaires sont chargés de faire cette interpellation ; arrivés au palais épiscopal, ils trouvent au secrétariat M. Langevin qui leur fait connaître que l'Évêque est absent, et qu'il n'a rien à leur répondre. Ils constatent dans leur procès verbal qu'ils se sont rendus chez MM. de Boissieu et de Hercé, grands vicaires, et que ceux-ci leur ont répondu que l'Évêque ne leur a point communiqué ses in-

[1] Lettre du 24 oct. et 1er nov. 1790. Correspond. du Départ. ; f° 30.

[2] Reg. du Conseil de Dép 4 nov. 1790, f° 4.

tentions sur la réunion des paroisses. L'absence des autres grands vicaires, savoir : MM. Urvoy de Billorgues, de Chevigné, de Bruc et de la Tullaye, les a seule empêchés de se présenter chez eux [1].

Cette procédure des deux notaires allant interpeller un Évêque sembla une si belle invention qu'elle fut consacrée quelques jours après par un décret destiné à fournir le moyen de suppléer à la mauvaise volonté des métropolitains qui refuseraient aux évêques élus la confirmation canonique que la Constitution civile avait substituée à celle du Saint-Siège. D'après ce décret, l'Évêque élu devait se présenter devant le métropolitain d'abord, et ensuite devant les autres évêques de la province par rang d'ancienneté, toujours assisté de deux notaires, et faire ainsi de suite constater les refus, jusqu'à ce qu'il eût rencontré un évêque complaisant qui, bien qu'appartenant à une autre province, pourrait, de plus, et dans ce cas-là seulement, faire la consécration [2].

Le 26 octobre, le Directoire de Département avait pris un arrêté suspendant le traitement du curé de Campbon, coupable d'avoir refusé de publier au prône les affiches d'enchères relatives à l'aliénation des biens nationaux. Le décret du 2 juin 1790, art. 4, imposait seulement aux curés de donner au prône lecture des décrets de l'Assemblée nationale ; la suspension de traitement était donc une mesure absolument arbitraire ; le ministre en fit parvenir l'observation au Département [3].

Cette administration n'admettait déjà plus que, dans des lois faites contre lui, le clergé pût invoquer les textes qui lui étaient favorables. Elle était d'ailleurs à la veille d'engager la lutte non seulement avec l'Évêque et quelques-uns de ses prêtres, mais avec une partie considérable du diocèse tout entier.

[1] Pièce originale du 5 nov. (Arch. dép.)
[2] Décret du 15 nov. 1790, Duverg., t. II, p. 25.
[3] Registre de Correspond. du Dép., 10 nov. 1790, f° 159. (Arch. dép.)

VI

Le pape, sur l'avis des cardinaux, avait prié les évêques de France de l'éclairer sur la situation que faisait au clergé de cette nation la nouvelle Constitution. Les évêques répondirent dans la célèbre *Exposition des principes sur la Constitution civile du Clergé*, œuvre de M. de Boisgelin, publiée le 30 octobre 1790, signée de trente évêques, membres de l'Assemblée constituante, et à laquelle adhérèrent ensuite cent quatre autres évêques [1]. L'*Exposition* revendiquait la juridiction essentielle à l'Eglise, et les évêques demandaient en finissant qu'on admît le concours de la puissance ecclésiastique pour légitimer les changements possibles qui pouvaient être exigés.

Une brochure intitulée : *Adresse à l'Assemblée nationale* témoigna des mêmes préoccupations chez un certain nombre de prêtres du diocèse de Nantes. Cette *Adresse,* rédigée par M. Chevalier, curé de Saint-Lumine-de-Coutais [2] et député du clergé à l'Assemblée nationale, avait reçu plus de cent adhésions, quand l'exemplaire imprimé qui les contenait fut saisi et déféré au Conseil de Département, à la séance du 10 novembre 1790.

Les longs procès-verbaux de cette séance et de celles qui suivirent peignent l'émotion profonde que les membres du Conseil de Département éprouvèrent à la lecture de l'*Adresse*. M. Huet, recteur des Touches et membre de l'administration, n'hésite pas à demander hautement, « au nom du clergé, le désaveu de ce libelle ». Les sociétés populaires envoient des députations, en proclamant

[1] Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, 1re éd. t. XXVII, p. 48. — *Mémoires* de Picot, t. V, pp. 32 et suiv.

[2] Un procès-verbal des officiers municipaux de Nantes, du 15 nov. 1790, constatant la découverte, chez l'imprimeur Gigougeux, de deux lettres de M. Chevalier, relatives à l'impression de cet écrit, confirme la tradition que ce prêtre est bien l'auteur de l'*Adresse*.

que les propositions de l'*Adresse* sont des plus condamnables [1]. Le discours du Procureur-Syndic, prononcé le 12 novembre, formerait une brochure volumineuse. Cette production, dit-il en parlant de l'*Adresse*, est envenimée, « c'est le fer sacré qu'on déguise pour rendre les coups plus sûrs, plus perçants ». Il impute à l'hypocrisie le silence gardé par ces prêtres sur la perte de leurs biens, et il va jusqu'à douter de la sincérité des signatures. Je ne dis rien de la discussion théologique, dont les arguments, toujours les mêmes, se réduisent à prétendre que l'Assemblée nationale est souveraine, et que le catholicisme a été, par elle, ramené à son état de perfection originaire [2].

L'arrêté pris en conséquence de ce réquisitoire porte : Art. 1er. L'Assemblée nationale sera suppliée d'ordonner que des poursuites soient exercées contre les auteurs et adhérents de l'*Adresse*, comme criminels de lèse-nation. — Art. 2. Aucun traitement ne sera payé aux signataires, avant qu'ils se soient rétractés. — Art. 3 et 4. Ceux des signataires qui sont administrateurs ou officiers municipaux — beaucoup de prêtres avaient été, dans le diocèse, élus aux fonctions municipales — doivent être regardés comme parjures au serment qu'ils ont fait avant d'occuper leurs places, et ils seront suspendus de leurs fonctions. — Art. 5 et 6. Le présent arrêté sera envoyé aux administrations du département de la Vendée et du Morbihan, il sera imprimé, affiché, et, de plus, il *sera publié au prône des messes paroissiales*.

Le même jour, les électeurs du District de Nantes, étant réunis au couvent des Carmes pour l'élection d'un juge, l'un d'eux, M. Dupré-Vilaine, curé de Rezé, signataire de l'*Adresse*, avait été, par l'Assemblée électorale empressée d'usurper une juridiction qu'elle n'avait

[1] Le District reçut aussi sa députation (séance du 10 nov. 1790). Ce fut Pierre-Jean-Marie Sotin qui fit le réquisitoire au sein de cette administration.

[2] Ces procès-verbaux ont été imprimés. V. Catalogue de la Bibliothèque de Nantes, n° 37 567, et *Journ. de la Correspondance*, t. VII, p. 78. — Proc.-verb. du *Cons. de Dép.*, f° 31 à 41.

pas, déclaré déchu de ses droits d'électeur. — L'inévitable et verbeux Coustard, président du Département, avait prononcé, à cette occasion, un discours aussi violent qu'ampoulé. « Quand la loi, dit-il, est attaquée, tout citoyen a le droit d'appeler la vengeance. Ce qui serait, sous un régime vexateur, une basse délation, devient une action vertueuse chez les hommes libres [1]. » La lettre écrite par le Département à l'Assemblée nationale se terminait ainsi : « Prévenez de grands malheurs ; que la foudre gronde sur les têtes ennemies [2]... »

Ces menaces intimidèrent quelques prêtres, et les journaux enregistrèrent avec de grands éloges plusieurs rétractations, notamment celles de M. Galipaud, curé de Pornic [3] ; de M. Barbier, curé de la Plaine [4] ; de M. René Leroy, chapelain de Saint-Eutrope [5] ; de M. Jean Maillard, sous-prieur de Saint-Philbert [6] ; de M. Fortineau, curé de Saint-Cyr, et de M. Augustin Paumier, de Saint-Philbert [7] ; de M. Marchesse, curé de Bourgneuf [8] ; et ce qui montre à quel point, dans les époques troublées, il est difficile, même aux gens de bonne foi, de connaître le droit chemin, c'est que M. Pascal Mulonnière, curé de Touvois, que nous retrouverons au nombre des confesseurs de la foi, envoya lui aussi sa rétractation [9], tandis qu'au nombre des signataires, il y avait un prêtre affilié à la *Société des Amis de la Constitution*, M. Hyacinthe Tardiveau, curé de Couëron, que la Société regarda, il est vrai, comme indigne [10] à l'avenir de figurer au nombre de ses membres.

[1] *Journ. de la Corresp.*, t. VII, p. 93.
[2] Registre de la Correspondance du Dép., f° 173.
[3] *Journ. de la Corresp*, du 3 décembre 1790, t. VII, p. 205.
[4] *Eod.*
[5] *Eod.* p. 206.
[6] *Eod.* du 24 décembre 1790, p. 357.
[7] Proc.-verb. Départ. L. 11 décembre 1790, f° 125.
[8] *Eod.* f° 131.
[9] *Journ. de la Corresp.*, du 24 décembre 1790, p. 357. Il faut ajouter les noms de M. Montfort, curé de Batz, de M. Orceau, son vicaire, et de M. Gougeon, curé de Saint-Lyphard.
[10] Même journal, t. VII, p. 160.

C'est à peine si, au milieu du bruit causé par l'*Adresse*, on s'était aperçu de la suppression du chapitre de la Collégiale de Notre-Dame de Nantes. Le 11 novembre, à 4 heures du soir, des commissaires s'étaient présentés et avaient signifié aux chanoines l'arrêté de suppression. M. de Melient, chefcier, les avait reçus, et avait désigné MM. Urien et Le Faou de la Trémissinière pour procéder au récolement de l'inventaire. La salle capitulaire ainsi que l'église avaient été ensuite fermées et mises sous les scellés. Les commissaires craignaient que le transport du Saint-Sacrement à la cathédrale ne donnât lieu à des difficultés [1], car ils sentaient bien que la moindre inconvenance de leur part eût fait scandale. Leur tâche se trouva simplifiée par la précaution qu'avaient eue les chanoines de consommer aux messes du matin les saintes espèces du tabernacle, et de transférer la custode dans la sacristie après l'avoir purifiée [2].

Les chapitres de Guérande et de Clisson avaient été également dissous [3].

VII

Cependant la question de la suppression des paroisses n'avait pas fait un pas ; dans une lettre écrite à Maupassant, député à la Constituante, le Département insiste de nouveau pour que les représentants, interposant leur autorité, fassent cesser la « forfaiture » de l'évêque de Nantes. On ne se dissimule pas qu'un décret du 10 novembre, qui a réduit à trois les neuf paroisses de

[1] Ces inquiétudes sont consignées dans une lettre du 3 novembre 1790. (Correspondance du District de Nantes, n° 292.)

[2] Procès-verb. du 11 nov. 1790. Voir aussi *Notre-Dame de Nantes*, par M. de la Nicollière, p. 207.

[3] Corresp. du Dép. L. 26 oct. 1790, f° 150. Comme, à Guérande, l'église du chapitre servait en même temps de paroisse, le curé continua d'exercer son autorité, et il n'y eut en réalité que fort peu de chose de changé.

Cahors, n'a point l'importance qu'on pourrait croire, car, dans le Lot, il faut bien reconnaître que l'évêque a consenti au remaniement ; ce qui est précisément le contraire de ce qui se passe à Nantes [1].

En effet, dès le lendemain, M. de la Laurencie, qui venait de rentrer dans son palais épiscopal, faisait signifier, par le ministère d'un huissier, sa réponse à la mise en demeure des deux notaires [2]. Dans cet acte, il déclarait maintenir ses oppositions antérieures, disant que, « par une suite des maximes de l'Eglise, il ne lui serait ni possible ni permis de substituer aux chanoines de sa cathédrale des vicaires non avoués par l'autorité ecclésiastique et qui, pendant la vacance du siège, ne pourraient exercer une juridiction qu'ils n'auraient pas reçue de l'Eglise ;... que, par une conséquence des mêmes maximes, il ne saurait reconnaître à une assemblée purement civile le pouvoir de supprimer et d'unir des cures, cette union ne pouvant être prononcée que par l'autorité épiscopale, pour une cause canonique, et dans les formes prescrites par le concile général de Constance, consacrées dans un article des libertés de l'Eglise gallicane, et confirmées par les ordonnances du royaume [3]. »

L'acte n'était pas plus tôt signifié qu'il provoquait un violent réquisitoire du procureur-syndic devant le Conseil de Département. Rien de neuf dans ces phrases violentes, où l'orateur prétend écraser l'ultramontanisme, et où il fait reparaître comme menaçantes « les inévitables torches du fanatisme ». L'arrêté pris par le Conseil, faisant droit au réquisitoire, « dénonçait M. de la Laurencie et l'huissier Monnier à l'Assemblée nationale, qui serait suppliée

[1] Lettre du 16 nov. 1790. Corresp. du Dép., f° 175.

[2] Cet huissier était un officier ministériel des Eaux et Forêts ; intimidé par le Département, qui lui reprocha d'avoir instrumenté pour l'évêque, il accusa M. Biclet, (Jean-Marie), procureur de M. de la Laurencie, d'avoir abusé de sa bonne foi. Divers imprimés circulèrent sur cet incident, et M. Biclet, dans un mémoire envoyé au Département le 30 novembre, réfuta aisément les calomnies dirigées contre lui. V. aussi *Journ. de la Corresp.*, t. VII, p. 143.

[3] Original de la signification faite à Grelier, secrét.-greff. du Départ.

de leur faire faire leur procès comme criminels de lèse-nation, devant le tribunal qu'il lui plairait indiquer. Provisoirement, et jusqu'à ce que l'Assemblée nationale en ait autrement ordonné, le traitement dudit sieur évêque serait suspendu à partir de ce jour ».

Sans doute l'évêque serait puni, mais les patriotes comprenaient si bien qu'ils avaient besoin de son concours, que, dans la soirée, une députation de la *Société des Amis de la Constitution* vint au Département proposer de nommer une commission composée de membres des diverses administrations et de la garde nationale, qui auraient avec M. de la Laurencie une entrevue, et obtiendraient peut-être de lui quelques concessions. La proposition agréée, heure fut prise pour le lendemain.

A l'heure dite, la députation se forma et se mit en marche, précédée d'un huissier. L'Évêque ordonna d'introduire, et un orateur désigné exprima le vœu de ses pareils de voir l'Évêque se prêter à l'application de la Constitution civile. « Nous ne voulons pas, dit cet orateur en terminant, que la religion paraisse en danger parce que ses ministres sont ramenés à leurs véritables fonctions : abandonnez donc les projets qu'on aurait à vous faire concevoir; voyez en nous des amis et des frères ; rendez-vous à nos sollicitations. »

L'évêque répondit par un *non possumus* très modéré dans la forme, et dont le procès-verbal doit reproduire assez exactement les termes. L'orateur répliqua en reproduisant les mêmes arguments, mais il était difficile que l'on s'entendît puisque chacun regardait comme absolument nécessaire et indiscutable la suprématie du pouvoir qu'il servait.

Dans la délibération qui eut lieu au retour de l'évêché, on agita d'abord le projet de demander à l'Assemblée nationale un décret ordonnant de nouveau de citer en justice l'évêque et les ecclésiastiques réfractaires, et de convoquer aussitôt les électeurs, mais, à la reprise de la discussion, on revint à peu près à l'arrêté pris la veille, et, « attendu l'importance du cas et le danger imminent », il fut décidé que « deux citoyens seraient, aux frais du Départe-

ment, députés auprès de l'Assemblée nationale pour solliciter le prompt effet de la dénonciation ». Les deux élus furent MM. Cornet et Lefèvre, l'un membre du Département, l'autre membre du District [1].

« Pendant que le Conseil de Département et les députés des différents corps et compagnies délibéraient en commun sur le parti qu'il convenait de prendre, des cris tumultueux se sont fait entendre : on a demandé l'arrestation du sieur Evêque... Deux mille citoyens étaient, ou présents à la séance, ou obstruaient les avenues du lieu où elle se tenait [2]. »

Nous reverrons ces deux mille individus faisant du bruit aux abords du Palais de l'ancienne Chambre des Comptes, siège de l'administration départementale, et ailleurs, toutes les fois qu'il s'agira de tenter contre le clergé une violence nouvelle, et, à chaque fois, cette populace trouvera les administrateurs du Département faibles et dociles devant ses menaces.

M. de la Laurencie, jugeant que sa présence à Nantes était désormais inutile, quittait peu après cette ville, et il la quittait pour toujours. Au moment de partir, il adressa à tous les recteurs du diocèse une lettre-circulaire dans laquelle, rendant compte de sa conduite, il leur exposait les faits que l'on connaît. « Quand nous n'avons pas cru, leur disait-il, les intérêts de notre religion compromis, n'avons-nous pas été les premiers à vous donner l'exemple de la soumission la plus entière à toutes les lois de l'Etat ? Oui, nous vous donnerons toujours l'exemple de cette soumission, de cette obéissance aux puissances de la terre que nous ordonne l'Evangile dont nous sommes les ministres, dans tout ce qui ne sera pas contraire aux ordres de Dieu, parce que toute puissance vient de Dieu, et que celles qui existent ont été établies par lui... Nous vous adjurons donc, au nom de Dieu, de dire si nous vous avons

[1] Proc.-verb. du Cons. de Départ., 17 et 18 nov. 1790, f°s 52 et suiv.

[2] *Moniteur* du 28 nov. 1790. Réimpression, p. 480. *Journ. de la Correspond.*, t. VII, p. 220 et suiv.

jamais enseigné une autre doctrine. Nous vous adjurons, vous tous fidèles de notre diocèse, nous vous adjurons, vous, en particulier, membres de la députation du jeudi matin 18 de ce mois, de dire s'il est sorti de notre bouche un seul mot qui soit contraire à ces principes, si nos réponses n'ont pas respiré uniquement la douceur et la résignation, et si elles ont exprimé autre chose que la distinction nécessaire entre la puissance spirituelle, la puissance civile et temporelle, et la soumission respectueuse que tout catholique doit également à toutes les deux, et à chacune d'elles en particulier... Et vous, mes très chers collaborateurs, continuez vos bons exemples, ne cessez de veiller, d'être unis en Jésus-Christ, de prier pour le maintien de la foi, de la religion, pour la prospérité du royaume, pour la paix et le bonheur de tous [1]. »

VIII

Ce fut le 26 novembre, à la séance du soir, que les députés de la ville de Nantes furent admis à la barre de l'Assemblée nationale. L'orateur de la députation, pour employer l'expression du *Moniteur*, développa les griefs du Département contre M. de la Laurencie, en insistant sur ce que ce prélat ne reconnaissait pas, en matière religieuse, l'autorité de l'Assemblée nationale. Il conclut en suppliant celle-ci de décréter « qu'il serait poursuivi par-devant les tribunaux ; qu'il serait sur-le-champ mis en état d'arrestation, et le corps électoral autorisé de suite à procéder à la nomination d'un nouvel évêque ».

Les députés de Nantes arrivaient à point nommé : le député Voydel devait précisément donner ce soir-là lecture de son rapport sur la résistance du clergé à l'établissement de la Constitution

[1] Imprimé signé : Ch. Eu., Evêque de Nantes, ce 22 novembre 1790.

civile ; aussi, est-il permis de supposer que ce n'était pas par l'effet d'un simple hasard qu'ils avaient été, à pareille date, introduits à la barre de l'Assemblée.

Le rapport de Voydel[1] est assez connu pour qu'il soit inutile de l'apprécier ici. L'auteur y avait groupé, en les grossissant, la plupart des petits faits de résistance ou de mécontentement que l'on pouvait imputer au clergé, sur la surface entière du royaume. Il disait de notre région : « Cent trois prêtres (visant ainsi les signataires de l'*Adresse*), tant curés que vicaires du département de la Loire-Inférieure, ont également protesté contre le décret de la Constitution civile et contre la prétendue compétence de l'Assemblée nationale ; ils demandent que la religion catholique soit déclarée la seule religion de l'Etat. Ils sollicitent une adhésion de cœur et d'esprit à la coupable protestation faite, par une partie de cette assemblée, le 18 avril, sur le décret du 13, déclaration qui fut le signal de la révolte des ecclésiastiques[2]. A ces protestations générales et combinées, se joignent des faits qui paraissent isolés, mais qui, dans leurs résultats, servent les projets de la ligue ; ainsi, le curé de Campbon proteste publiquement en chaire contre les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi. »

Le décret du 27 novembre[3] sur le serment des évêques, archevêques et autres ecclésiastiques, fonctionnaires publics, fut, comme chacun sait, la conclusion du rapport de Voydel. Tous les ecclésiastiques ayant officiellement charge d'âmes, qui refuseraient de le prêter, devaient, aux termes de ce décret, être remplacés par des prêtres élus et assermentés.

[1] Le *Moniteur* du 28 nov. 1790 et l'*Histoire parlementaire*, t. VIII, p. 100, donnent ce rapport tout entier.

[2] La protestation dont parle Voydel avait été formulée par une réunion de la droite de l'Assemblée, tenue le 18 *avril* 1790, au couvent des Capucins, pour blâmer l'Assemblée d'avoir refusé de déclarer, sur la motion de dom Gerle, le 13 avril, que la religion catholique était nationale et dominante, et son culte public seul autorisé (*Journ. des Déb. et Décr.* n° 242, p. 9. Buchez, *Histoire parlementaire*, t. V, p. 376.)

[3] Sanctionné par le roi le 26 décembre 1790. Duverg. *Coll. de lois*, t. II, 59.

Diverses lettres et un compte rendu imprimé apprirent aux habitants de la Loire-Inférieure que leurs députés étaient très satisfaits d'eux-mêmes et du succès qu'ils avaient obtenu [1].

IX

Il est bien difficile de savoir si les partisans de la Constitution civile du clergé, membres de l'Assemblée ou membres des Districts et des Départements, crurent de bonne foi au succès de leur œuvre, et espérèrent que, la prestation de serment étant acceptée par la majorité du clergé, le peuple se soumettrait à la nouvelle observance. En tout cas, jusqu'à l'époque incertaine de l'expiration des délais pour la prestation de ce serment, le roi paraissant peu disposé à sanctionner le décret, il était prudent de ne pas mettre prématurément en action le corps électoral, car l'agitation serait la même pour une seule élection que pour plusieurs.

Telle fut aussi la politique du procureur-syndic du département de la Loire-Inférieure, qui crut devoir louer, en même temps qu'il le calmait, l'empressement de deux procureurs-syndics de Districts, qui auraient voulu que l'on profitât de la mort de pasteurs de leurs districts, pour convoquer de suite les électeurs, et les charger de leur nommer des successeurs [2]. Dans l'un de ces districts, celui de Blain, M. de Hercé, grand vicaire, avait, au nom de l'Evêque, confié, par un mandement, les fonctions de M. Audrain, curé décédé, à son vicaire, M. Lillais; mais, comme la Constitution civile (titre II, art. 42) statuait qu'en cas de vacance d'une cure, c'était au premier vicaire que revenait l'administration, le Dépar-

[1] Correspond. du Direct. de Dép., f° 188 (Arch. dép.). *Journ. de la Corresp.*, n°s des 22 et 24 déc. 1790, pp. 333 et 357. — Les frais du voyage s'élevèrent à 953 liv. 19 s.

[2] Réponse du Proc.-Synd. de Dép. aux lettres des Proc.-Synd. de Blain et d'Ancenis, à propos de la mort de M. Audrain (Guillaume), curé de Blain, décédé le 18 nov. 1790, et de M. Perrier, curé de Mésanger, décédé le 25 octob. (Registre de Corresp. du Proc.-Synd. de Dép., 1er déc. 1790, f° 50.)

tement envoya une réquisition au premier vicaire, M. Sohier, à l'effet de l'investir, et une injonction à M. Lillais de céder ses fonctions à son collègue. Il est probable que M. Sohier, mentionné peu après sur les listes comme prêtre réfractaire, n'abusa pas de l'avantage que le Département lui avait conféré [1].

Le Directoire de Département avait, d'ailleurs, des soins plus pressants que celui-là ; c'était au mois de janvier 1791 que les traitements du clergé devaient commencer de prendre cours, et il y avait lieu de déterminer ces traitements selon certaines règles établies par les décrets des 6 et 11 août. « Vous sentez — dit le Procureur Syndic dans sa circulaire aux Districts, en date du 11 décembre 1790 — combien les ecclésiastiques se croiraient davantage fondés à calomnier la Nation et la Constitution, s'ils éprouvaient quelques retardements dans leurs paiements... Une seconde opération presque aussi pressante est l'évacuation et la réduction des maisons religieuses, l'état et dénombrement des religieux et religieuses, leur âge, leur qualité et la quotité de leurs pensions [2]. » Or le département comptait trois collégiales, deux séminaires, dont un pour les Irlandais, des frères des écoles chrétiennes, vingt-deux communautés d'hommes de différents ordres, seize communautés de filles, sans compter les hospitalières et les sœurs grises, et 237 paroisses [3].

Deux petits écrits, qui doivent être absolument introuvables aujourd'hui, circulaient à ce moment dans le diocèse : le premier, saisi dans le canton de Bouaye par le juge de paix, est intitulé : « *De la conduite des curés dans les circonstances présentes, ou Lettres d'un curé de campagne à l'Assemblée nationale sur la conduite à tenir par les pasteurs des âmes dans les affaires du jour. Paris, de l'Imprimerie de Crossart, 1790* [4] ; le second, composé d'un simple feuillet, contenant l'adhésion de M. de la Laurencie à

[1] Direct. de Dép., L. 2 déc. 1790, f° 101.
[2] Corresp. du Proc.-Synd. du Dép., f° 58.
[3] *Annuaire de Huet*, p. 265.
[4] Cons. de Départ. Séance du 14 déc. 1790.

l'*Exposition des principes sur la Constitution du clergé publiée par trente évêques, membres de l'Assemblée nationale* [1]. Dans un temps où la question de conduite n'était pas aussi claire qu'elle le devint peu après, et où tant de prêtres bien intentionnés cherchaient leur voie au milieu des difficultés pendantes, ces écrits ne pouvaient manquer d'être lus avidement et propagés avec ardeur.

L'année 1790 devait s'achever avant que la question de la réunion des petites paroisses à la Cathédrale eût été résolue, mais, du moins, le Département pouvait entrevoir que force resterait à la loi. Le Comité ecclésiastique de l'Assemblée constituante, tout en louant fort le Département de sa conduite à l'égard de l'évêque, avait cru devoir faire remarquer à cette administration qu'elle n'avait pu jusqu'à présent procéder légalement à la réunion des paroisses sans le concours de l'évêque, parce que le refus de celui-ci n'avait pas été juridiquement constaté; ce même comité ne tarda point à lui annoncer [2] que le nouveau décret du 15 novembre, sanctionné le 24 du même mois [3], fournissait un moyen expéditif d'arriver au but. En effet, aux termes de l'art. 13 de ce décret, l'évêque diocésain devait être requis de procéder par lui-même ou par son fondé de pouvoir aux travaux préparatoires des suppressions et unions de paroisses, mais il était dit expressément que son refus d'y prendre part ne pouvait en aucun cas retarder les opérations des directoires. Au fur et à mesure que les directoires auraient achevé la formation des circonscriptions, l'Assemblée, par un décret, consacrerait les décisions des autorités locales. Dom Gerle, dont la signature se trouve au bas de ces communications, avait oublié probablement que, quelques mois auparavant, il avait demandé que le culte de la religion catholique, apostolique et romaine fût seul autorisé en France.

Pour que le public ne fût pas choqué par un brusque change-

[1] Petit in-4° sans nom d'imprimeur, 3 déc. 1790.
[2] Lettres du 29 oct. et 2 déc. 1790. Corresp. du Dép., f°s 156 et 186.
[3] Duverg. *Coll. de Lois*, t. II, 24.

ment dans l'ordre des cérémonies de la Cathédrale, le Département décida, le 31 décembre 1790, que, bien que les officiers ecclésiastiques, laïques, chantres, musiciens, organistes, dussent cesser leur service le 1er janvier 1791, une réorganisation convenable n'ayant pu avoir lieu dans le court délai que l'on avait eu, à raison de la résistance de l'évêque, « afin d'éviter le scandale », ces divers officiers continueraient provisoirement leur concours au clergé [1]. Il avait semblé à l'administration qu'une pareille suppression n'était possible qu'à la condition de fermer les portes de la Cathédrale, et la fermeture des portes présentait des inconvénients devant lesquels on avait cru devoir reculer [2].

Le lendemain, le Département verra s'ouvrir, avec l'année 1791, une ère de difficultés bien autrement sérieuses.

ALFRED LALLIÉ.

[1] Pr.-verb. du Dép. L., f° 177.
[2] Lettres-Secrétariat, 3 janvier 1791. (Arch. dép.)

LE PARLEMENT DE BRETAGNE

EN 1788 *

V

Le lundi soir (2 juin 1788), au moment où la Cour sortait de l'hôtel de Cuillé, on publia et l'on répandit à profusion dans la ville l'arrêt si énergique du 31 mai. On s'arrachait ces feuilles ; on les dévorait avec avidité et la popularité du Parlement en était encore accrue.

Une certaine agitation régna encore cette nuit-là et fut entretenue par les allées et venues des cavaliers de la maréchaussée et des patrouilles de dragons et d'infanterie.

Le Commandant n'avait point, en effet, renoncé à ses projets, et il tenait à faire exécuter les ordres qu'il avait reçus. Dès huit heures du soir, le lundi, des exempts de la maréchaussée se présentèrent chez différents conseillers et leur notifièrent des lettres de cachet portant ordre de quitter la ville. On en fit autant toute la nuit et le matin tous les membres du Parlement en avaient reçu. Des gardes étaient placés à leurs portes jusqu'à ce qu'ils fussent prêts à partir, mais la Cour ayant ordonné à ses membres, par son arrêt du 5 mai, de déposer sur le bureau tous les ordres particuliers qu'ils pourraient recevoir, un certain nombre de magistrats se trouvèrent encore réunis, le mardi 3 juin, à l'hôtel de Cuillé, dès six heures du matin.

Tous remirent les lettres de cachet qu'on venait de leur signifier, sauf toutefois M. du Couëdic. Ce conseiller, qui passait pour

* Voir la livraison de janvier 1883, pp. 50-69.

être un peu exalté, s'enferma, à double tour, dans son cabinet, dès qu'il vit les soldats et les exempts entourer sa maison et pénétrer chez lui. Quand on voulut lui remettre la lettre de cachet, non seulement il refusa d'ouvrir, mais il menaça de brûler la cervelle au premier qui oserait forcer sa porte. M. de Thiard ne voulut pas pousser la violence jusqu'au bout et se contenta de faire placer deux sentinelles dans son antichambre. Après être restées là pendant un temps assez long, elles s'aperçurent tout à coup que leur prisonnier s'était sauvé par la fenêtre. Ainsi M. du Couëdic put se rendre à l'hôtel de Cuillé, sortir de la ville et parcourir toute la province sans avoir reçu la notification des ordres du Roi [1].

Peu à peu d'autres conseillers arrivaient à l'hôtel de Cuillé, et bientôt ils furent au nombre de cinquante-huit. Les lettres de cachet reçues durant la nuit furent déposées sur le bureau par MM. de Farcy de Cuillé, de la Houssaye, de Guerry, présidents; de Guerry, doyen; Euzenou de Kersalaün, sous-doyen; de Farcy de Mué, du Boisbaudry, Jouneaux du Breilhoussoux, de la Bourdonnaye de Claye, Dupont des Loges, Euzenou de Kersalaün fils, Martin du Boistaillé, de Pontfarcy, du Verdier de Grenouillac, du Maiz, de Cornulier de Lucinière, le Gonidec de Traissan, du Bouëtiez, de la Bintinaye, du Boispéan, Espivent de la Villeboisnet, d'Armaillé, de Poulpiquet du Halgouët, de Saint-Pern, du Couëdic; puis par MM. de Caradeuc de la Chalotais, procureur général, du Bourblanc et de Beaucours, avocats généraux.

La Cour ayant pris séance fut informée qu'une ordonnance signée du Commandant en chef avait paru pour défendre les attroupements. Elle visait surtout les réunions ou clubs qui étaient devenus des foyers d'agitation politique. Elle défendait « de former aucunes assemblées ou conventicules, en quelque lieu que ce fût, même dans les *chambres littéraires, clubs* ou *chambres de lecture*, que nous supprimons ou interdisons, disait-elle, dans toutes les villes de la province où il en existe ».

[1] *Mémoires de Molleville*, ch. IV. Le *Précis historique* ne donne pas ces détails, mais, sans doute, M. du Couëdic, qui en est, comme on sait, le rédacteur, n'aura pas voulu raconter cet incident qui lui était trop personnel.

De plus, il était ordonné à tous propriétaires et locataires de maisons, dans lesquelles lesdites assemblées et chambres de lecture pourraient se tenir d'en faire la dénonciation dans les vingt-quatre heures aux officiers de police, sous peine de 3.000 livres d'amende.

La Cour vit dans cette ordonnance un empiétement sur ses droits et sur la charge qu'elle avait de maintenir l'ordre public, elle manda aussitôt le procureur général pour avoir son avis sur ce point ; celui-ci ayant donné des conclusions dans ce sens, la Cour rendit immédiatement un arrêt où elle rappelait les lois qui interdisent les rassemblements, le port des armes, etc. Elle faisait défense à toute personne, de quelque qualité qu'elle pût être, « de s'immiscer en aucun fait de police, dont l'exercice appartient éminemment à la Cour et immédiatement aux juges de police ».

Par un autre arrêt, elle déclarait incompétente l'ordonnance du comte de Thiard et défendait de lui donner aucune publicité ni aucune exécution.

Puis elle ordonna que ses arrêts fussent imprimés sur-le-champ, lus, affichés et publiés à son de trompette.

Cette dernière disposition était grave. Ce n'était plus un fait de résistance passive ; c'était un acte positif qui allait faire constater publiquement, officiellement, l'état de rébellion d'un Parlement qui, légalement, était dissous. Et ce qui était plus grave encore, cet acte contestait ouvertement l'autorité du Commandant en chef.

Mais celui-ci avait pris ses précautions.

Il avait fait signifier à la veuve Bruté de Rémur, imprimeur du Parlement, « défense de rien imprimer, par quelque ordre ni sous quelque prétexte que ce pût être, sans une permission expresse signée de sa main, jusqu'à nouvel ordre, et ce, sous peine de prison et de privation de son état ».

Mme Bruté de Rémur ayant prévenu qu'elle ne pouvait imprimer l'arrêt, le Parlement la manda à sa barre, elle déposa l'ordre écrit et signé du comte de Thiard qu'elle avait reçu ; aussitôt le Parlement, après avoir entendu les conclusions du procureur général, fit à son tour, par arrêt motivé, « défense à ladite veuve

Bruté d'obtempérer au susdit ordre et à aucun autre pareil, lui enjoignit d'imprimer sur-le-champ l'arrêt de police rendu ce jour ; fit défense audit de Thiard et à tous autres d'apporter aucun obstacle à ladite impression, à peine d'être poursuivis extraordinairement ».

En même temps il ordonnait que ce nouvel arrêt serait immédiatement signifié à la veuve Bruté et au comte de Thiard, et que l'ordonnance de ce dernier demeurerait supprimée.

Mme Bruté de Rémur, fort embarrassée en présence de ces ordres contradictoires, jugea sans doute qu'il valait encore mieux obéir au Parlement et imprima l'arrêt sans mettre son nom. En effet, l'exemplaire officiel que nous avons sous les yeux (format in-4o), bien qu'il ne porte pas la mention habituelle : « Chez la veuve de François Vatar et de Bruté de Rémur, » est évidemment sorti des mêmes presses que les autres documents publiés antérieurement.

De plus, d'après les ordres de la Cour, ces arrêts furent portés au Commandant par trois huissiers : Bouchard, Richard et Cordier, qui eurent le réel courage de les lui signifier à lui-même, *parlant à sa personne.*

A ce moment, un des conseillers proposa de prendre une mesure extrêmement grave qui eût certainement provoqué de nouveaux troubles : c'était de lancer un décret de prise de corps contre le Commandant et l'intendant. Déjà, la veille, la motion en avait été faite, mais on était sur le point de lever la séance ; on ne voulut pas prolonger une audience qui avait duré plus de quinze heures. Ce décret eût, sans nul doute, trouvé des gens tout disposés à l'exécuter par la force et sur l'heure.

La question ayant été mise en délibération le mardi, le débat dura plus d'une heure et demie et fut fort animé ; deux opinions contraires se firent jour et parurent diviser la Cour à peu près par moitié ; à la fin on alla aux voix, et la motion de prise de corps n'obtint que vingt-deux suffrages, contre vingt-six et dix abstentions ; elle fut donc repoussée.

Ce fut un acte de haute sagesse, de la part du Parlement, qui se comporta dans toute cette affaire avec autant de modération que d'énergie.

Il avait épuisé les voies de protestations, tous ses membres étaient sous le coup de lettres de cachet, il ne pouvait plus délibérer ; avant de se séparer, il rendit un dernier et solennel arrêt où il renouvelait sans faiblir l'affirmation de ses droits méconnus et violés.

Se regardant comme l'intermédiaire autorisé entre la nation et le Roi, il condamne la création de ce « tribunal éphémère dont les membres, éloignés par état de la classe malheureuse des peuples, n'en connaissent ni les facultés ni les besoins ». Le nouveau plan de législation ne peut avoir pour objet que d'établir arbitrairement des impôts. C'est pourquoi « la Cour proteste de nouveau, comme elle ne cessera de le faire, contre toute atteinte portée aux droits de la nation, de la province de Bretagne et de la magistrature ; elle déclare que chaque membre d'icelle, séparé ou en corps, conservera toujours le caractère sacré de magistrat que la loi lui a imprimé et que la loi seule peut lui ôter ; comme il conservera toujours dans son cœur l'amour de son Roi, des lois et de la patrie ! »

Ainsi finit le Parlement de Bretagne ; son existence avait été orageuse, et agitée sa fin fut orageuse, mais digne des grandes luttes qu'il avait soutenues et de la cause qu'il défendait.

La Cour se réunit encore une fois, le 6 juin, conformément à l'arrêt du 2 juin, pour lire et approuver les procès-verbaux de cette séance mémorable ; mais dix-neuf membres seulement étaient présents [1], les autres étaient en exil ou retenus prisonniers dans leurs maisons ; le Parlement dut s'ajourner à une date indéfinie.

(*La suite prochainement.*) BARTH. POCQUET.

[1] Cette séance fut présidée par M. de Jacquelot.

M. FORTUNÉ PARENTEAU

Conservateur du Musée de l'Oratoire a Nantes *.

M. Parenteau avait étudié tout spécialement la numismatique gauloise, et, dans ce but, il avait formé un riche monétaire, qui servit à préparer ses travaux. Frappé de la confusion qui régnait alors entre les différents types de monnaies armoricaines, il chercha à distinguer dans ce chaos les pièces qui appartenaient aux Namnètes, aux Samnites, etc. Son étude : *Essai sur les Monnaies des Namnètes,* parut en 1862 et eut un véritable succès ; elle apportait, enfin, un peu de lumière dans le classement de nos monnaies nationales, antérieures à la conquête. Citons quelques passages de ce travail :

« On a beaucoup disserté sur les monnaies primitives de la Gaule, et longtemps on a cru reconnaître (en s'appuyant sur un texte des *Commentaires* relatif à la Grande-Bretagne), dans les rouelles de bronze ou de plomb que l'on rencontre parmi d'autres débris, les essais rudimentaires du monnayage gaulois. Les rondelles de bronze sont des amulettes, et les rondelles de plomb, des pesons de fuseau. De nos jours, on en vend d'identiques à Ploërmel et à Josselin... Je crois peu aux monnaies inventées de toutes pièces ; en revanche, je crois beaucoup aux monnaies imitées. C'est ce que firent les Gaulois ; les statères d'or de Philippe de Macédoine (356 avant J.-C.), si répandus dans tout le monde antique, furent d'abord acceptés, puis copiés servilement. Vinrent, plus tard, les deniers

* Voir la livraison de janvier 1883, pp. 79-82.

romains des familles consulaires. La monnaie gauloise n'eut pas d'autre origine. C'est aujourd'hui un fait acquis à la science.

« Le pillage du temple de Delphes mit à la disposition des Gaulois vainqueurs une immense quantité de numéraire : les statères d'or se répandirent de tous côtés ; on les imita d'abord servilement, puis les copies devinrent infidèles et grossières. »

Six monnaies attribuées aux Namnètes sont décrites et figurées dans le travail de M. Parenteau ; leur caractère distinctif est le génie debout sous le cheval, et, sur 20 monnaies gauloises trouvées dans le pays nantais, ce type se rencontre au moins quinze fois.

Les principes émis par M. Parenteau eurent l'approbation, décisive en pareille matière, de M. de Saulcy.

L'*Odyssée de la Bécasse en Gaule* parut en 1874. C'est une description de certaines monnaies gauloises, où l'on voit gravé l'oiseau de passage cher aux chasseurs. « Le titre était original, pour quelques-uns ridicule. Les maîtres de la Numismatique l'acceptèrent en riant, et le reste emboîta le pas derrière eux. »

La même année, M. Parenteau publia la description d'*Une boîte à feu du XIVe siècle* (avec planche gravée). Cette pièce provenait du château de Mareuil (Vendée), et avait été donnée au Musée de Nantes par l'entremise de M. Sabouraud, conseiller général.

Une autre pièce plus petite, figurée dans ce travail, est munie d'une sorte de barillet en fer qui venait s'adapter à la partie inférieure de l'arme ; c'est une culasse mobile du XIVe siècle. Après cinq cents ans d'expériences et de perfectionnements, le progrès nous ramène à notre point de départ.

L'*Introduction à l'étude des bijoux ; Le Fondeur du Jardin-des-Plantes de Nantes ;* les *Inscriptions et tombeaux chrétiens*, *Segora statio* et la note sur *Un canon de bronze du siège d'Orléans*, ont été également publiés dans le même recueil, ainsi que de charmantes chroniques, pleines d'humour et d'esprit, signées des initiales F. P.

Le *Catalogue du Musée départemental d'Archéologie de Nantes et de la Loire-Inférieure* est de 1869 ; il a été édité avec luxe dans la maison Vincent Forest et Emile Grimaud ; 12 planches, gravées sur

les dessins de M. Parenteau, accompagnent le texte. — Un juge très sévère et très compétent a dit, à ce sujet, dans un rapport à la Sorbonne : « M. Parenteau, le savant numismatiste, qui est le conservateur, à la fois honoraire et effectif, du Musée de Nantes, a eu le courage de s'attaquer à cette œuvre ingrate, mais méritoire, qu'on nomme un catalogue. Il a donné deux éditions de celui de Nantes : il n'y a qu'un reproche sérieux à faire à la seconde ; car je ne parle pas des légères inexactitudes, inévitables dans des œuvres de cet ordre, que l'on a pu y signaler. Ce reproche, c'est que ce livre si utile est trop magnifique, qu'il a de trop belles planches, et que, partant, il n'est pas à la portée des visiteurs. »

Comme on le voit, la plainte du rapporteur frise de bien près l'élogieuse approbation.

Le *Catalogue raisonné de l'Exposition des Beaux-Arts* (archéologie et peintures anciennes) fut composé en 1872. C'est un précieux recueil où nous trouvons enregistrés bien des trésors, dispersés maintenant dans des collections particulières, et réunis, à ce moment, dans les salles du Muséum de Nantes. De savantes dissertations sur l'origine et la date de tels ou tels objets accompagnent ce catalogue. Nous y remarquons une controverse assez vive, échangée avec M. Benjamin Fillon, au sujet des poteries gallo-chrétiennes, et une étude de M. le baron de Wismes sur les vases portant le signe de la croix, trouvés près de la cathédrale de Nantes.

M. Parenteau donna ensuite à la *Bretagne artistique* (2e n°, 1830), un travail accompagné de dessins, sous le titre de *Bijoux bretons ;* puis, à la Société archéologique, la première partie de ses recherches sur le culte du Veau d'or.

Il préparait, depuis des années déjà, une splendide publication, l'*Inventaire archéologique*, ouvrage contenant plus de 60 planches, gravées à l'eau-forte.

« J'ai consacré une partie de ma vie à réunir, dans le Poitou, mon pays natal, et dans la Bretagne, mon pays d'adoption, les bijoux et les bibelots qui forment ma collection, ainsi que les

documents qui les expliquent. Arrivé à la maturité, j'ai cru devoir en faire l'inventaire. Chez les uns, l'inventaire précède la vente ; pour moi, l'inventaire précèdera peut-être de peu de temps l'immobilisation de ma collection dans un musée public et accessible à tous.

« Pour nous, notre rôle est tout tracé : pionnier de la science future, nous fouillons le sol, ramassons et cataloguons pour ceux qui doivent, un jour, nous remplacer, c'est-à-dire pour nos héritiers.

« L'archéologie, science du passé, élève l'âme et nous console des misères de la vie. Elle nous apprend à respecter les aïeux, la Religion, tout ce qui fit la gloire de la Patrie. »

Lorsque parut ce magnifique recueil, M. Parenteau reçut de tous les maîtres de la science archéologique les plus vives félicitations ; de tous côtés, les Revues, les Bulletins archéologiques, rendirent compte de son inventaire.

La *Revue des Matériaux,* de Toulouse, après avoir signalé la tendance des études actuelles vers le classement méthodique, les catalogues, les répertoires archéologiques, ajoute ces lignes : « Si accentué que soit ce mouvement d'étude, je doute que son impulsion ait provoqué le nouvel ouvrage que nous signalons ici. M. Parenteau n'est pas homme à se laisser entraîner par les courants ; il les remonte, les traverse ou les dépasse, au gré de son inspiration. Aussi l'inventaire qu'il vient de publier, tout en étant d'accord par son titre avec le goût actuel, diffère complètement des ouvrages du même genre pour le fond et pour la forme. Ce n'est point une simple analyse des objets recueillis dans le département de la Loire-Inférieure, c'est un catalogue *parlant.*

« Chacune des trouvailles indiquées dans ce recueil raconte son histoire ou, à défaut de mieux, sa légende. Des rapprochements ingénieux, des comparaisons imprévues, éclairent chaque objet et lui donnent un attrait piquant. Tout cela est très étendu comme vue ; c'est une excursion à travers les peuples et les siècles, et cependant, le tour de chaque indication est si vif, les aperçus sont jetés avec une vivacité si soudaine, que l'intérêt s'éveille à chaque

note. Il semble que pour nous conduire au milieu de tous ces trésors, notre excellent guide ait je ne sais quelle mystérieuse lanterne dont la lumière vient tour à tour éclairer les objets et les fait énergiquement ressortir.

« Pour rendre plus saisissante encore cette exhibition, de nombreux dessins accompagnent le texte. Soixante-deux eaux-fortes, dues au talent d'un jeune graveur, M. Th. Thomas, font passer sous nos yeux plus de six cents pièces, reproduites avec une fidélité parfaite. M. O. de Rochebrune a également prêté son merveilleux talent pour enrichir cette œuvre. En somme, le catalogue est digne de la collection, et nous ne pouvons que souhaiter de voir l'exemple donné par M. Parenteau suivi par beaucoup d'archéologues. »

—

Nous avons énuméré les différents travaux de M. Parenteau, et la liste en est assez riche. Cependant, notre tâche serait incomplète si nous ne faisions connaître son œuvre principale et la plus chèrement aimée : son Musée de l'Oratoire.

La Société archéologique de Nantes avait formé, vers 1849, une collection d'antiquités qui s'accrut peu à peu et devint, par les dons de ses membres, un petit Musée archéologique.

M. Parenteau en fut nommé directeur en 1859, et, à partir de ce moment, il consacra tous ses soins et ses plus ardentes recherches à développer l'établissement qui lui était confié. Le Musée était peu important, lorsqu'il en prit la direction, et le budget destiné à l'accroissement des collections, complètement insuffisant. Cependant, grâce à une administration sage et bien réglée, grâce aussi à de généreux secours, puisés dans la bourse du Conservateur, le Musée s'accrut d'années en années ; de belles pièces, de riches découvertes, vinrent remplir les vitrines de l'Oratoire et lui valurent un des premiers rangs parmi les Musées archéologiques de France. Certes, M. Parenteau pouvait à bon droit se réjouir d'un tel succès et trouver que sa tâche était bien remplie. Et pourtant,

il voulut, par un dernier sacrifice, couronner l'œuvre qu'il avait si merveilleusement accomplie. Réunissant les admirables pièces de sa collection, tous ses bijoux, ses objets rares et précieux, recueillis avec tant de peine et étudiés avec tant d'amour, il les donna au Musée de Nantes ! Lorsqu'on sait avec quelle passion M. Parenteau avait choisi et classé toutes ces pièces, on est pris d'une vive admiration pour le sentiment généreux qui lui a fait abandonner toutes ses chères trouvailles. Il a tenu à les placer lui-même dans les vitrines de ce Musée qu'il ne devait plus revoir.

Epuisé par la terrible maladie qui devait nous l'enlever, mais ferme encore comme un soldat frappé dans le combat et qui s'efforce de tenir tête à l'ennemi, il lutta énergiquement contre le mal, et, jusqu'au dernier jour, il remplit avec le plus grand zèle les devoirs de sa charge. Jusqu'au dernier moment, sa vive intelligence conserva toute sa lucidité, et, peu d'heures avant sa mort, il étudiait certains objets anciens qu'il destinait aux collections départementales et que lui apportait son fidèle Thomas, gardien, depuis vingt-cinq années, du Musée de l'Oratoire.

Ce fut un grand deuil pour tous que cette mort : la science perdait en lui un homme d'un savoir incontesté ; ses collègues, un guide éclairé et bienveillant ; sa famille, un cœur aimant, un esprit plein de charme et de droiture.

Mais il est mort en chrétien fervent et résigné ; c'est un grand exemple pour tous, et une suprême consolation pour ceux qui l'ont aimé.

P. du Dréneuc.

LE COMBAT DU 13 PRAIRIAL AN II

ET LA LÉGENDE DU VENGEUR*

IV (*suite*)

PERTE DU VENGEUR.

Nous devons à l'obligeance de M. Pol de Courcy la communication d'intéressants détails, sur les combats des 9, 10 et 13 prairial. M. Tixier de Saint-Prix, élève de la Marine en 1789, revenant des Indes en 1793 et désarmé à Lorient, fut embarqué, peu après, sur le *Mucius Scœvola*, faisant partie de l'escadre de Villaret. C'est de la bouche de cet officier que M. de Courcy a recueilli les renseignements suivants, écrits en quelque sorte sous sa dictée :

« Le combat avait été complètement balancé ; dix vaisseaux français étaient, il est vrai, démâtés ; mais dix vaisseaux anglais l'étaient aussi. Or, le lendemain, 14 prairial, nous reçûmes un renfort de 3 vaisseaux et les Anglais n'en reçurent qu'un seul. On aurait donc pu recommencer l'attaque avec avantage, mais Jean Bon Saint-André exigea de l'amiral Villaret qu'il hissât le pavillon de *Sauve qui peut*. Les Anglais n'en croyaient pas leurs yeux.

« On se déhala donc le mieux qu'on put. Le *Mucius*, démâté de ses trois bas mâts, établit quelques voiles de fortune, et, comme il avait vent arrière, il s'éloigna sans être poursuivi.

* Voir la livraison de novembre 1882, pp. 361-371.

« Le jour suivant, 15 prairial, une corvette vint lui donner la remorque et l'on marcha plus vite. On apercevait quelques navires, dont l'un avec pavillon *en berne*, naviguant sous sa voile d'artimon, seul mât qui ne fût pas tombé. Le commandant du *Mucius* fit mettre à la mer une chaloupe, dont il me donna le commandement, avec ordre d'aborder le vaisseau en détresse et de proposer à son capitaine, s'il se trouvait en perdition, de passer avec son équipage sur le *Mucius*. Je montai donc à bord de ce vaisseau et j'appris du commandant Renaudin que c'était le *Vengeur* et qu'il coulait bas d'eau, malgré les pompes.

« Le commandant refusa d'accepter la proposition dont j'étais chargé pour lui, en ajoutant qu'il n'abandonnerait son navire qu'à la dernière extrémité. Je revins donc au *Mucius*, mais le commandant Larégny me renvoya de nouveau à bord du *Vengeur* pour engager le capitaine à revenir sur sa décision. Devant un second refus de sa part, le *Mucius* continua sa route et rentra dans Brest, où l'on apprit, à l'arrivée d'autres bâtiments de la flotte, que les Anglais, ayant rencontré, *ce soir même, le Vengeur*, l'avaient amariné et qu'il avait coulé à l'entrée du port de Plymouth. Cela était connu de toute la marine et toutes les relations contraires ont été inventées après l'événement pour pallier la couardise du commissaire de la Convention, Jean Bon Saint-André. »

Le récit de M. de Saint-Prix est d'autant plus intéressant, que ses affirmations se trouvent corroborées par celles d'un survivant du *Vengeur*, le marin Troadec, dont M. de Courcy a également reçu la déposition. Prisonnier des Anglais, Troadec avait fait partie de l'expédition de Quiberon ; il avait été incorporé dans le régiment du Dresnay, puis il avait rallié Cadoudal. En 1815, il touchait, comme chouan, une pension de la liste civile de Louis XVIII, pension qui lui fut rognée en 1830. Aussi, le brave Troadec fut-il très surpris, lorsque, en 1848, la seconde République voulut rendre un hommage

rétrospectif à son rôle héroïque de 1794, en le décorant. « Il racontait, avec autant de naïveté que de franchise, que le *Vengeur, après sa reddition aux Anglais,* avait été amariné et conduit à la remorque jusqu'à Plymouth, où, faisant eau de toutes parts, il avait coulé bas, mais dans le port et lorsque tous les hommes en étaient évacués. Le vétéran de nos guerres maritimes, auquel le sous-commissaire de la République à Morlaix s'efforçait de faire partager son enthousiasme de commande, refusa même expressément de répondre autrement que par le cri de *Vive la France !* aux vivats en l'honneur de la République et aux accents de la *Marseillaise* dont les spectateurs étaient assourdis [1]. » Le bonhomme Troadeç a répété à M. de Courcy, en présence de M. de Saint-Prix, qu'il se rappelait parfaitement l'officier monté à bord, le lendemain du combat, pour offrir de transborder l'équipage sur un autre vaisseau.

Tout ce que nous savons de ces deux survivants du combat du 13 prairial, c'est qu'on ne peut mettre un seul instant en doute leur entière bonne foi. Tous ceux qui les ont connus se sont plu à rendre hommage à la loyauté de leur caractère ; nous croyons cependant qu'il ne faut pas accepter sans contrôle leurs affirmations que nous estimons parfaitement exactes, pour ce qui est des faits, mais nous croyons que la mémoire leur a fait défaut relativement aux dates. Il est très fréquent, en effet, de voir des personnes âgées peindre, avec une vivacité de couleur et une précision de détails surprenantes, les souvenirs de leur jeunesse ; elles ont gardé la mémoire du fait matériel et de l'impression morale, mais elles s'embrouillent souvent dans les noms et dans les dates. C'est ce qui est arrivé à M. de Saint-Prix et au bonhomme Troadec.

Il est, du reste, facile de prouver leur erreur : M. de Saint-

[1] Pol de Courcy, *Brest pendant la Terreur.* — *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1871, II, 179.

Prix raconte, en effet, que le lendemain du combat, la flotte française reçut un renfort de 3 vaisseaux. Or le renfort dont il parle fut apporté par le contre-amiral Nielly, le 11 prairial[1], le lendemain du combat du 10, dans lequel le *Vengeur du Peuple* avait été fort maltraité. Il faut donc reculer de trois jours les évènements racontés par le lieutenant du *Mucius* et par le marin du *Vengeur* ; ce fut le 11 prairial que le *Mucius* proposa la remorque au *Vengeur*.

Il y a également une erreur dans les affirmations des deux survivants, lorsqu'ils disent que le *Vengeur* coula seulement en rade de Plymouth. Un navire coula en effet en vue des côtes d'Angleterre ; ce n'était pas le *Vengeur* mais bien le *Brunswick*, l'adversaire du *Vengeur*, pendant le combat du 13. Rasé comme un ponton et remorqué par un navire anglais, il n'est pas étonnant que le *Brunswick* ait été pris pour le *Vengeur* par Troadec, qui n'était plus sur ce dernier navire, puisque les hommes que les Anglais avaient pu sauver de l'équipage du *Vengeur* avaient été transportés à bord du *Culloden*.

Nous croyons donc que l'on doit maintenir les dépositions de M. de Saint-Prix et celles de Troadec, en intervertissant les dates ; le rapport de Renaudin, dans cette hypothèse, ne se trouve nullement en contradiction avec les faits avancés par les deux marins français.

V

JEAN BON SAINT-ANDRÉ ET RENAUDIN.

En composant à plaisir, sur la fin du *Vengeur*, une fable à laquelle on a depuis ajouté foi avec persistance, les partisans de la Révolution avaient, nous l'avons dit, leurs motifs : ils

[1] « Le 11 à 7 heures du matin, le contre-amiral Nielly parut sous le vent à nous. » *Journal sommaire de la croisière.....* par Jean Bon Saint-André, p. 21.

voulaient justifier cette maxime de l'un d'eux : « Seule, la Révolution peut enfanter des héros », et entourer leur faction politique d'une auréole de bravoure et d'héroïsme, qu'ils n'ont jamais voulu reconnaître dans les guerriers de la royauté. Examinons donc quelle fut la conduite, pendant cette journée du 13 prairial, de deux des combattants que l'on a le plus exaltés, le député conventionnel Jean Bon Saint-André, auquel on peut en partie attribuer le désastre, — ce fut, du reste, toujours l'avis des officiers du port de Brest[1], — et le capitaine du *Vengeur du Peuple*, Renaudin.

Né à Montauban, le 25 février 1749, de parents protestants, André Jean Bon, d'abord ministre de la religion réformée, puis capitaine de la marine marchande, embrassa avec ardeur les idées nouvelles et ne tarda pas à être signalé comme un des agitateurs les plus actifs du parti révolutionnaire. Député aux États Généraux, il siégea ensuite à la Convention, où il vota la mort du roi, sans sursis ni appel. Chargé, en septembre 1793, du rôle de délégué de la Convention auprès des armées navales, c'est en cette qualité qu'il accompagnait, le 13 prairial an II, l'amiral Villaret-Joyeuse, et assistait au combat des escadres française et anglaise.

Il est certain pour M. Jal, que l'on ne peut mettre en doute, que ce fut Jean Bon Saint-André qui donna l'ordre à Villaret-Joyeuse de ne pas revenir sur le champ de bataille, pour porter secours aux vaisseaux français désemparés : « Les capitaines des vaisseaux abandonnés n'accusèrent point Villaret de cette inaction ; ils le savaient homme de son métier, et le souvenir de son combat de la *Naïade* contre le vaisseau anglais de 64 canons, le *Spectre* (1781), autant que sa conduite dans l'Inde, le protégeaient contre une accusation de faiblesse ou de timidité. Jean Bon Saint-André fut donc regardé comme la cause de cette longue panne qui coûta à

[1] Jal., *op. cit.* 46.

la France 7 vaisseaux, si la tradition de Brest est fondée sur une appréciation équitable des faits [1]. »

Du reste, le *Journal sommaire de la croisière de la flotte de la République commandée par le contre-amiral Villaret,* œuvre de Jean Bon Saint-André, publiée par ordre de la Convention, nous permet d'affirmer que, pendant le combat du 13, le représentant du peuple avait complètement perdu la tête : « *Il est impossible, avoue-t-il, de rendre compte exactement des mouvements qui ont été faits dans cette journée :* dans la chaleur de l'action, on n'a pu saisir que les faits principaux... Quelques-uns des vaisseaux désemparés étaient à une très grande distance au vent à nous, confondus pêle-mêle avec les vaisseaux anglais qui se trouvaient dans le même état : il fallait travailler à les sauver. — Le général fit donner des remorques à tous ceux que sa position lui permettait de recueillir : il mit en panne pour faire cette opération, et tel était le délabrement de l'armée anglaise, qu'il ne fut pas inquiété. » Jean Bon Saint-André reconnaît que la flotte anglaise avait plus souffert que la flotte française et que tous les vaisseaux français qui « avaient conservé un bout de mât pour pouvoir sur-le-champ y établir une voile, après la résistance la plus honorable, ont échappé à l'ennemi ». Pourquoi la *Montagne* n'alla-t-elle pas participer au sauvetage et demeura-t-elle « en panne cinq ou six heures, pour faire toutes ses dispositions », et pourquoi fit-elle après « servir au plus près du vent sous les huniers [2] », abandonnant ainsi le champ de bataille ?

Beaulieu, dans la *Biographie universelle* de Michaud, prétend qu'au milieu des feux terribles qui entouraient la *Montagne,* on entendait Jean Bon Saint-André crier de tous ses poumons : « Mes amis, mes amis, sauvez la *Montagne !* sauvez la *Montagne !* » Ces cris, tout en prouvant l'effarement

[1] Jal. *op. cit.* 47.
[2] *Journal sommaire*...28.

de Jean Bon Saint-André, tendent, au moins, à faire supposer que le représentant du peuple était sur le pont. Mais un témoin oculaire, Bouvet de Cressé, embarqué sur la *Montagne* comme *chef de l'imprimerie* de l'escadre, dit en propres termes : « Jean Bon Saint-André s'est caché dans la fosse aux lions ; et lorsqu'il en sortit, sa redingote était imprégnée de brai et de suif....[1] » Faut-il croire cette déclaration de Bouvet ? Il était sans intérêt et pouvait juger sans passion. Il écrivait d'ailleurs dix-sept ans après l'événement, non plus jeune homme et sous l'impression d'un fait récent, mais mûri par le temps, et dans une position respectable, qui suppose l'homme honnête et loyal, maître de pension à Paris.

Nous ne pouvons donc nous arrêter aux explications indulgentes que Sainte-Beuve, dans les *Nouveaux Lundis*, donne de la conduite de Jean Bon Saint-André, qui aurait eu l'honneur de rester durant le combat sur le pont du vaisseau la *Montagne,* exposé à tous les feux, et d'être même blessé à la main. Nous croyons qu'il vaut mieux ajouter foi à la version d'un témoin oculaire, dont on n'a aucune raison de suspecter le témoignage.

La conduite du représentant du peuple, en cette circonstance, fut loin d'être héroïque, et il convient de remarquer que les accusations de Bouvet de Cressé sont corroborées par les affirmations d'un historien anglais :

« Jean Bon Saint-André, the representative of the people, was standing near the French Admiral when the firing began ; but he instantly disappeared, and remained in the cockpit during the rest of the action [2] ».

[1] Archives de la Marine, dossier de Bouvet de Cressé. (Cité par M. Jal).

[2] Jean Bon Saint-André, le représentant du peuple, se trouvait aux côtés de l'amiral français, quand le feu commença ; mais il disparut aussitôt et resta dans la cale tout le temps du combat. (Brenton. *The naval history of great Britannia*, I, 130.) Plus loin, Brenton ajoute qu'ayant eu l'occasion de parler de Jean Bon Saint-André à Villaret et de sa conduite pendant le combat du 13 prairial, l'amiral fran-

Le capitaine du *Vengeur*, Jean-François Renaudin, était né le 13 juillet 1750 près de Marennes, à Saint-Martin du Gua. Ayant subi les examens pour entrer dans la marine royale, il fut admis en 1776 parmi les officiers de port, nommés *officiers bleus*, auxquels on avait recours en cas de nécessité. En 1782, il obtint le brevet de lieutenant de frégate. L'émigration des officiers de marine lui procura de l'avancement, et, en 1793, on le retrouve commandant la frégate l'*Andromaque*. Ayant rencontré un vaisseau et quatre frégates espagnoles, il soutint leurs feux bravement et reçut des éloges mérités pour sa conduite dans cet engagement. Le 25 mars 1794, il prenait le commandement du *Vengeur du Peuple*.

La conduite de Renaudin pendant le combat fut celle d'un brave marin, qui a déjà fait ses preuves. Il se défendit vaillamment jusqu'au moment où, désespérant de vaincre, écrasé par des forces supérieures, abandonné de la flotte française, il fit attacher en berne le pavillon du *Vengeur*.

C'est à partir de ce moment que sa conduite commence à mériter quelques reproches, et si la flétrissure ne doit pas être attachée à son nom, l'on peut, sans injustice et sans sévérité, l'accuser d'avoir eu, au dernier moment, une défaillance, qui, sous un gouvernement régulier, lui eût fait encourir au moins un blâme par le conseil de guerre. Il fallut pour cela toutes les circonstances atténuantes.

Le rapport dit, en effet, que Renaudin et son fils furent emmenés à bord du vaisseau le *Culloden*, où ils furent *rejoints* par une centaine de marins du *Vengeur*, alors que deux cents autres environ, restés sur ce vaisseau, périssaient dans les flots.

Ce que l'on peut donc avec justice reprocher à Renaudin, c'est de ne pas être resté le dernier sur son vaisseau ; c'est d'avoir abandonné le *Vengeur* en y laissant près de

çais lui aurait répondu : « Ah ! le coquin ! à l'instant de la bordée du *Queen-Charlotte*, il descendit dans la cale, et nous ne le vîmes plus pendant le combat ».

deux cents matelots, n'accomplissant pas les devoirs d'un capitaine, qui ne doit, si la perte de son navire est inévitable, le quitter que le dernier. L'on ne peut nier que cette défaillance de Renaudin, dans la dernière phase du combat, soit digne de reproches, et si elle ne peut faire oublier le courage et le dévouement que montra cet officier dans plusieurs autres combats, elle doit ôter tout caractère héroïque à sa conduite dans cette circonstance, et anéantir la légende du naufrage du *Vengeur du Peuple.*

On ne peut accuser notre appréciation de sévérité, car d'après les règlements maritimes, alors en vigueur, règlements qui subsistent encore aujourd'hui, Renaudin aurait dû passer devant un conseil de guerre, et l'on sait que *le capitaine qui n'abandonne pas le dernier son navire en perdition, est passé par les armes.* Si Renaudin échappa au conseil de guerre, obligatoire en pareil cas, il dut évidemment cette faveur à la protection de Jean Bon Saint-André, qui se souciait peu de soulever certains voiles.

Renaudin fut envoyé comme prisonnier de guerre au cantonnement de Tavistock. Le capitaine anglais, Georges Oakes, demandant à être échangé contre un officier de son grade, Renaudin revint en France, et Oakes retourna en Angleterre. Le ministre de la guerre confia à Renaudin le commandement du *Jemmapes.* Le 29 octobre 1794, le Comité de salut public nommait Renaudin contre-amiral. On lui donna le commandement des forces navales réunies à Naples ; il y resta jusqu'au 19 juin 1799, où il fut appelé à remplir les fonctions de commandant des armes à Toulon.

Le 4 février 1802, il se retirait avec une pension de 4.000 francs au Gua, sa ville natale, dont il fut nommé maire, et où il mourut le 1er mai 1809 [1].

[1] Il ne fut donc pas *coupé en deux par un boulet,* à bord du *Vengeur,* ainsi que l'a avancé Lamartine dans son *Histoire des Girondins,* ouvrage où la fiction tient plus de place que la vérité historique.

Quel fut, en somme, le résultat du combat du 13 prairial ? Fut-il une victoire ou une défaite pour la flotte française ?

Nous croyons que, sans la faiblesse de Villaret-Joyeuse, qui eut le tort d'obéir aux ordres de retraite donnés par Jean Bon Saint-André, cette journée aurait été une victoire pour la marine française, qui aurait pu rester maîtresse du champ de bataille et s'emparer de plusieurs navires anglais ; mais nous pensons qu'il faut loyalement avouer que cette journée fut une défaite, qui ne peut être atténuée par l'arrivée à Brest du convoi confié à Van Stabel.

Nous croyons que le brouillard des 11 et 12 prairial contribua bien plus à ce résultat que les combats des 9, 10 et 13.

Nous ne mettons pas en doute que les marins de la flotte française combattirent avec le plus grand courage, mais nous ne pensons pas qu'une pareille conduite soit à ce point rare dans les fastes de la marine de France, qu'il soit nécessaire de l'exalter d'une façon immodérée : il faut faire plus que cela en France pour être un héros.

Qu'il suffise d'ajouter les noms de ceux qui périrent dans le combat du 13 prairial à la liste de ceux qui succombèrent en combattant bravement, sans chercher à voir si la cause qu'ils défendaient était la cause de la véritable Patrie française.

GUSTAVE BORD.

LE VILLAGE DE LA HAUTIÈRE

SOUVENIRS VENDÉENS

A Mme EMILE TÉREYGEOL.

La Vendée et l'héroïque lutte qu'à peu près seule, parmi les provinces de l'ancienne France, elle ne craignit pas d'entreprendre contre le plus odieux despotisme, ont eu, de tout temps, le privilège de me passionner. C'est si beau la révolte de la conscience contre l'oppression et l'iniquité ! Quelque infimes qu'ils soient, je recherche donc avidement tous les souvenirs qui se rattachent à cette mémorable époque. Ce sont miettes de l'histoire, si l'on veut, mais les miettes de la table du riche ne suffisaient-elles pas pour rassasier le pauvre, et les plus petites pierres ne trouvent-elles pas leur place dans l'édification de nos monuments, aussi bien que les puissantes assises de granit ?

Dans nos pays de l'Ouest, théâtre de cette noble guerre, il existe peu de localités, si humbles soient-elles, qui n'auraient aujourd'hui leurs légendes glorieuses, s'il s'était rencontré quelqu'un pour prendre soin de les recueillir, avant qu'elles n'aient été effacées par le temps. J'ai été assez heureux, dans un bien modeste hameau, d'en récolter quelques-unes; et je demande aux lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée* la permission de les leur présenter.

La Hautière est un tout petit village de la commune de Maisdon, dans la pointe qu'elle fait entre Saint-Fiacre et Monnières. Il est placé au sommet même du coteau qui borde

la Sèvre. A le voir émerger, coquet et riant, du milieu d'un fouillis d'arbres, on a peine à s'imaginer qu'il ait jamais pu être autre chose qu'un séjour de repos et de paix. Il a pourtant été, au moment de la Révolution, le théâtre de scènes de carnage et de dévastation ; et, chose que je n'ai vue que là, dans notre pays où les ruines de toute sorte s'effacent si rapidement qu'elles ne laissent même pas leur enseignement forcé, il n'y a pas plus de cinq ou six ans, on en voyait encore les dernières traces. C'est à la Hautière que se sont écoulées les années pleines de charme de mon enfance ; il me serait doux d'en retracer les aimables souvenirs, mais je ne veux, pour l'instant, m'occuper que de ceux qui sont relatifs à l'époque vendéenne.

Donc, au village de la Hautière, mon grand-père, propriétaire d'un assez important vignoble, était devenu, plus tard, acquéreur d'une modeste maison bourgeoise, placée entre cour et jardin. A moitié brûlée pendant la Révolution, il existait, encastrée dans un coin d'une des murailles qui entouraient son enceinte, une statuette de la Vierge, en faïence coloriée, qui, par une sorte de miracle restée inaperçue, a pu échapper à la destruction. Nous la conservons religieusement comme un talisman précieux.

Il me souvient qu'aux fins des soirées de vendanges, mon père, pour divertir ses journaliers, s'armait d'un vieux crin-crin et râclait une couple de contredanses, inévitablement terminées par un formidable cri de : VIVE LE ROI ! C'était alors l'expression unanime des sentiments du pays [1]. La fête était complète et l'enthousiasme porté à son comble, quand,

[1] M. Charron, alors curé de Saint-Fiacre, qui avait suivi l'armée vendéenne, terminait invariablement sa messe par ce même cri. Au mois d'octobre 1820, un dimanche, après son *Ite, missa est*, avant de se retourner vers l'autel : « J'ai appris, dit-il, que M. Lefeuvre, juge au tribunal de Nantes, ici présent, a composé une fort jolie chanson, à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Bordeaux. S'il voulait nous faire le plaisir de nous la chanter ? » Est-il utile de dire que mon père ne crut pas devoir lui donner cette satisfaction *dans la maison du Seigneur* ?

nouveau Tyrtée, le vieux Renaud Moreau y apportait le contingent de ses propres chansons royalistes. Solennel et pompeux, comme il ne messied pas d'être aux poètes, Moreau aimait à se proclamer *catholique, apostolique et romain.* Sa piété même s'accentuait tout particulièrement, les dimanches soirs des années de grandes vendanges. (Quel héros, hélas ! n'a pas son côté faible ?) Tour à tour il chantait la gloire, toute récente encore, du duc d'Angoulême au Trocadéro, et, sans se rendre un compte bien exact du concours qu'apportaient au prince les maréchaux qui l'accompagnaient, « L'duc d'Angoulême, disait-il,

« L'duc d'Angoulême n'forge pas l'acier :
« Il a des maréchaux assez. »

Ou bien il célébrait les hauts faits dont abonde l'épopée vendéenne. Aux noms glorieux des grands chefs il entremêlait ceux des Gaudet, Morillon, Cormerais, Barbotin, Brochard, Viaud, le cordonnier, héros obscurs, mais véritables héros, tous de la paroisse, quelques-uns du village même, et confondus au milieu de nos vendangeurs; avec eux, il avait pris part à cette lutte de géants. Rappelant ces grands souvenirs, pour ranimer les cœurs à la mode d'Homère, il ne dédaignait aucun moyen. Faisant appel au patriotisme *de clocher* des Maisdonniens, corde qui, pour cause, avait fait défaut au vieux poète, il invectivait leurs voisins et adversaires politiques, les habitants de Saint-Fiacre, qui avaient laissé brûler le leur et leur église avec lui, par quelques mauvais drôles de la localité ! — « Honte, disait-il,

« Honte aux habitants d'Saint-Fiacre,
« Qui sont tous des démocrates
« Et à ceux d'Château-Thébaud,
« Dont plus d'moitié sont patauds. »

L'indulgence, indulgence seulement relative, qu'il avait pour ces derniers, ne leur était accordée que parce que, pen-

dant la guerre, ils avaient toujours défendu le leur contre l'incendie. Je veux croire, je puis même affirmer, puisque Château-Thébaud est encore une des meilleures communes, qu'emporté par le dieu des vers, Moreau était trop prodigue dans la distribution de ses anathèmes; mais la poésie a droit à des licences de plus d'une sorte, licences dont, on peut le voir par ma citation, notre poète ne craignait pas d'user largement.

Placée sous le commandement direct du comte de Bruc-Livernière, père de l'excellent ami que nous venons de perdre, la paroisse de Maisdon relevait de l'autorité militaire de Charette. Toutefois, sa situation sur les confins du haut et du bas pays vendéen explique la présence de ses enfants sur les champs de bataille de la grande armée. — « Avec Charette, me racontait le brave père Drouard, notre vieux fermier, nous avons pris Noirmoutiers [1] ; mais nous nous sommes battus aussi avec M. Stofflet, à Coron, en Anjou. Ah ! monsieur Francis, qu'il était beau, M. Stofflet, quand, quelques instants avant la bataille, il passait au grand galop devant nous, la tête abaissée sur le cou de son cheval pour éviter les balles des Bleus qui l'avaient reconnu à son grand plumet blanc !...

« C'est égal, ajoutait-il après une courte pause, nous ont-ils f... ichu une fausse déroute, ce jour-là, à Coron ! » Cet aveu

[1] Le père Jean Gaudet, notre ancien tonnelier, y était aussi. Un heureux hasard m'a fait apprendre tout récemment que, resté dans l'île avec d'Elbée, il y fut pris et qu'il put, avec deux de ses camarades, échapper à la mort réservée aux prisonniers, en pénétrant dans le clocher de l'église où on les avait renfermés. Ils y restèrent trois jours entiers sans manger et, par une lucarne, ils virent fusiller le général et leurs compagnons. Ayant réussi à s'en échapper, pendant la nuit, ils trouvèrent un peu de nourriture chez une bonne vieille femme et, grâce à l'obscurité, ils franchirent le passage du Gua et parvinrent à gagner leur pays.

Gaudet assistait également à la triste exécution de Bernard de Marigny; mais, sur ce dernier fait, les détails manquaient au neveu qui a eu la complaisance de me donner les premiers. A la Restauration, il reçut la récompense, trop maigrement répartie, hélas ! d'un fusil d'honneur, que j'ai tenu entre les mains. Montés en cuivre, ces fusils étaient ornés de deux plaques d'argent, l'une aux armes de France, gravées, avec l'inscription : « *Vive le Roi* », l'autre portant la mention : « *Donnée par le Roi* ».

naïf, si différent de la jactance soldatesque ordinaire, ne nous révèle-t-il pas le caractère tout particulier de cette noble guerre vendéenne, si en dehors de tout vain souci de gloire[1] ?

Malgré la pénible impression que me laissait d'habitude la *fameuse déroute de Coron*, la joie me revenait instantanément au cœur, si j'avais la chance d'apercevoir, remontant le coteau, son épervier sur le dos, le bon père Louis Métaireau, le père Louison, tout court, comme on l'appelait généralement. Le moyen de rester triste, devant cette figure rougeaude et émoustillée, illuminée par deux petits yeux gris bridés et encadrés de cheveux plats et rouges ? Sa parole était un inextricable enchevêtrement d'exclamations, d'éternûments et de grognements joyeux. Excellent homme et bon chrétien était le père Louison, si bon même, qu'aux sept sacrements de l'Eglise il n'avait pas trouvé trop d'en ajouter deux autres pour son usage personnel... *la pêche à l'épervier et le petit muscadet du pays*. Quand, vers sa quatre-vingtième année, *les fraîcheurs*, comme il le disait, l'eurent contraint de renoncer à la fréquentation du premier, il reporta sur le second toute la piété qu'il partageait entre les deux. C'était un culte, aussi sincère que profond, dont il entourait ce produit béni du sol, mais un culte éclairé et sans abus, bien différent, en cela, de celui que lui rendait le poète Moreau. Louison n'aimait à me faire ses récits et à me chanter ses vieux refrains royalistes, — que j'ai trop tardé à recueillir, hélas ! — qu'au bout de sa barrique. Je ne peux m'empêcher de rire encore en me rappelant le ton de commisération avec lequel, me voyant refuser son pichet, toujours cordialement offert, il me disait : « Comment ! vous ne buvez pas de vin ! »

Trop jeune pour avoir pu être un des combattants de la première guerre, le père Louison s'en était dédommagé aux deux soulèvements de 1815 et de 1832 ; à ce dernier, soit dit en passant, avaient pris part *tous* les habitants de la Hautière, moins

[1] Il est probable que le corps seul de l'armée dont faisait partie Drouard avait subi un échec, car la journée de Coron fut une victoire pour les Vendéens.

trois infirmes. Comme je lui exprimais, un jour, mes regrets de ce qu'il ne pouvait me fournir que des souvenirs impersonnels de la grande époque : — « Mais non, mais non, me dit-il, j'en ai tout de même un, mais bien ancien, car je n'avais guère alors que trois ans. Une après-midi, je jouais avec les autres gamins du village, dans les prés qui bordent la Sèvre, quand une bande de soldats vint à la passer, au gué même de la Hautière.

— « Enfants, que nous dit un grand monsieur à plumet tricolore qui les commandait, où sont vos parents ?

— « Nous ne savons pas, » répondirent les plus grands.

Ils savaient pourtant bien qu'ils étaient partis avec Charette, mais ils ne voulaient pas le dire.

— « Parlerez-vous, petites vermines [1] ?... Non ? Eh bien, je vais vous faire fusiller. A genoux donc, maudite engeance, et vous, soldats, en joue ! »

Les plus âgés d'entre nous, qui avaient entendu parler de semblables exécutions, pleuraient et demandaient grâce ; mais ne parlaient pas tout de même. A ce moment, je fus pris d'un fol accès de rire. Je riais, mais je riais aux éclats, m'ont redit bien des fois les camarades ; je ne l'avais, d'ailleurs, pas oublié. Il me semblait tout drôle qu'on nous fît mettre à genoux *dans les prés,* comme on le faisait chez nous pour la récitation de notre prière. Ça m'amusait bien aussi de voir les canons de fusils reluire au soleil. Fut-ce la singulière figure que je faisais, au milieu de ces pleurards, qui désarma l'officier ? Je ne sais. Pas vrai aussi, monsieur Francis, ajouta-t-il en clignant de l'œil, que de tout temps et partout il y a du bon monde en France, puisque l'officier se mit à rire, lui aussi ?

— « Relevez les armes, dit-il brusquement à ses hommes. Quant à vous, petits drôles, fichez moi le camp, et que je ne vous revoie jamais [2]. »

[1] Vermine, petits serpents ; expression populaire du pays.

[2] Ce fut vraisemblablement la même raison qui sauva la vie à Mlle Chevalier, tante du regretté abbé de Lépertière. Elle suivait la grande armée vendéenne, et

Malheureusement, le gai Louison n'était pas toujours là pour désarmer par ses rires les officiers humains ou bons enfants. Une autre fois, une bande de soldats rencontra également des bambins, plus jeunes ou moins héroïques que les précédents.

— « Petits, où sont vos pères ? demandèrent-ils.

— « Ils sont à la guerre.

— « Où sont vos mères ?

— « Elles sont cachées dans la petite gîte qui borde le grand clos des Chasse-Loire.

— « Voulez-vous nous y conduire ? On vous donnera des sous.

— « Oui, vraiment. »

Et les pauvres enfants, tout joyeux, guidèrent eux-mêmes les bourreaux jusqu'à l'endroit où étaient cachées leurs mères et leurs grandes sœurs. *Toutes,* au nombre de *quatorze,* furent impitoyablement massacrées, et les pauvres maris, de retour, quelque temps après, à leurs foyers vides, errèrent pendant *trois jours,* au hasard, pour chercher leurs femmes. Ils ne les retrouvèrent, vers la fin du troisième... qu'à l'odeur, apportée par le vent, de leurs cadavres en putréfaction ! *à la sente,* comme me le disait la mère Saillant !!!

C'était une brave femme, mais une rude paysanne que cette mère Saillant, et l'on ne pouvait, certes, pas lui reprocher trop d'excès de sensibilité. Eh bien ! après plus de soixante-dix ans écoulés, elle ne pouvait faire ce récit sans frémir encore d'horreur.

Plus effroyable : un *réfugié* (celui-là n'était heureusement pas de la Hautière) guida lui-même une colonne infernale

pendant le combat de Torfou, elle fut rencontrée dans un champ de genêts par un soldat républicain. — « Crie : Vive la Nation, brigande ! » lui dit-il en la menaçant de sa baïonnette. — « Vive le Roi ! » lui répondit-elle, en le regardant bien en face. — « Voilà toujours une b...gresse qui n'a pas froid aux yeux ! » dit le soldat en détournant son arme. « Il n'aurait peut-être pas agi comme il l'a fait, disait la vieille tante, toujours un peu méfiante à l'endroit des Bleus, s'il avait su que je portais, enroulés dans une ceinture autour de moi, cinq cents bons louis en or. »

jusqu'à une cachette, au village de la Pertuisière, où s'étaient réfugiées toutes les femmes des environs. Parmi elles, — il l'ignorait, — se trouvaient la sienne et ses propres enfants. Par un châtiment, on peut bien le dire providentiel, il les vit immoler sous ses yeux !

Pauvre bonne vieille Marion Gaudet ! C'était la veuve de l'ancien soldat de Charette dont j'ai raconté l'heureuse évasion du clocher de Noirmoutiers. Vers 1860, dans une des dernières années de sa vie, je la rencontrai, un jour, sur la semaine, revêtue de ses beaux habits du dimanche, et revenant, bien essoufflée, sur la route de Saint-Fiacre à notre village.

— « Et d'où revenez-vous donc ainsi, ma bonne Marion? lui dis-je en l'abordant.

— D'un service, me répondit-elle, avec le bon sourire qu'elle avait d'habitude, d'un service que je fais dire annuellement pour mon mari et mes pauvres vieux parents, qui ont été tués pendant la guerre.

— Et combien en avez-vous donc perdus ?

— Ah ! beaucoup, dont cinq, parmi lesquels mon père et ma mère, dans la même journée !... Vous savez, ajouta-t-elle, que toutes nos maisons avaient été brûlées par les *Mayençais* [1] ! Nous avions donc été obligés de nous réfugier dans le coteau boisé de l'Ébaupin, juste en face du bourg de Château-Thébaud.

[1] Héros à Mayence, ils furent condamnés, dans la Vendée, où ils furent transportés après leur glorieuse capitulation, à être les exécuteurs des atroces décrets de la Convention.

Dans un assez long séjour que j'ai fait à Paris en 1860, j'ai eu la chance de me trouver en rapports presque quotidiens avec l'un de ces terribles soldats. On imaginerait difficilement une physionomie plus sympathique et plus respectable que celle de ce vieillard dont je veux, à grands traits, esquisser la vie. Engagé volontaire, en 1792, aux premières nouvelles de l'envahissement de la patrie, M. H..., qui allait entrer dans les ordres ecclésiastiques, prit part aux premières campagnes de la République; après Mayence, à celle de la Vendée, à l'expédition d'Egypte ; aux dernières campagnes de la République et à celles de l'Empire jusqu'à 1808. A cette époque il quitta le service pour se marier, criblé de blessures, avec le modeste grade de capitaine et une croix d'honneur, certes bien gagnée. Qu'on juge ce qu'il dut souffrir en Vendée, quand j'aurai dit qu'il n'avait pas un seul instant perdu la vivacité de sa foi ni des sentiments de piété du jeune séminariste.

Il faut croire que nous fûmes dénoncés par quelque pataud du pays, puisqu'un matin, à la pointe du jour, nous fûmes surpris dans notre asile.

— « Sauve-toi, ma fille, et emmène les petits, me cria mon père, tandis que nous allons arrêter quelque temps les Bleus, pour vous donner le temps de fuir. »

« Je n'avais guère alors qu'une douzaine d'années. Ma mère, qui était infirme, me mit sur le dos mon dernier petit frère, qui ne marchait pas encore. Je pris par la main les deux aînés et me voilà *m'encourant* avec les autres femmes. Affolées par les coups de fusil que nous entendions par derrière, nous marchâmes tout droit devant nous jusqu'au bout de nos forces. Nous ne nous arrêtâmes qu'à quatre lieues de là, au Landreau, dans la paroisse du Loroux, où nous pûmes nous réfugier au château de Beauchêne, alors abandonné. Trois jours après, n'entendant plus parler de rien, nous revînmes au coteau; mais quelle désolation! Mon père et deux de mes oncles avaient été tués en combattant, et je trouvai ma pauvre mère, qui n'avait pu s'enfuir, et une vieille tante, percées de coups de sabre et de baïonnettes. On en a enterré *trente,* qui ont été tués ce jour-là, dans une même grande fosse, au coteau de l'Ébaupin [1] ».

Brave Marion, je suis bien sûr que Dieu ne vous aura pas plus oubliée là-haut que vous n'oubliiez ici-bas vos chers défunts.

Je ne voudrais pas laisser mes lecteurs sous l'impression de tant d'horreurs et je terminerai ce travail par un récit consolant, s'il est encore triste. J'aime à croire que tous n'auront pas oublié la mention que, dans *Le bon curé d'Aigrefeuille,* j'ai faite de l'abbé de Courtais, qui administrait, à cette époque, la paroisse de Maisdon [2]. Dussé-je étonner

[1] Ce détail m'était encore affirmé, il n'y a pas plus d'une quinzaine de jours, par le doyen des habitants de la Hautière.

[2] Lors du rétablissement du culte, avant que les petits séminaires n'eussent été relevés, et longtemps plus tard encore, le curé Courtais recueillait à son presbytère nombre de jeunes gens auxquels il fournissait, à ses frais, gîte et couvert. Il leur

quelques personnes, qui s'imaginent que, sous l'ancien régime, *tout avancement* n'était accordé qu'à la faveur, je rappellerai que, reçu docteur ès sciences théologiques, l'abbé Courtais, peu de temps avant la Révolution, venait d'obtenir, *au concours,* la cure encore importante et avantageuse de Maisdon. Je vois encore, comme si c'était hier (car il n'est mort que vers 1830), ce bon vieillard, avec sa grande taille un peu voûtée et sa figure digne et affable, encadrée de longs cheveux blancs. Plus heureux que son confrère d'Aigrefeuille, qui avait été déporté en pays étranger, il put, grâce à l'affection de ses paroissiens, ne pas les abandonner, quand il lui eut été facile de trouver un asile sûr au dehors. *Tous,* on peut dire, le cachèrent, et ce n'est pas le moindre titre d'illustration de notre pauvre vieille maison, qui ne nous appartenait pas encore, hélas! d'avoir plus d'une fois abrité sa tête. Il y avait alors, au village de la Hautière, une jeune fille, déjà grandette, Thérèse Douillard, qui, après un long service *auprès des mêmes maîtres,* y est revenue mourir (comme un lièvre à son gîte). Elle était presque centenaire, mais elle avait conservé jusqu'au bout son intelligence et la fidélité de ses souvenirs. — « Une fois, me racontait-elle, pendant le rigoureux hiver, de 1794, mon père qui était allé se battre, rentra chez nous avec un *gros rhume* [1] et fut forcé de s'aliter. Au bout d'une couple de jours, ne se trouvant pas mieux : — « Mes enfants, nous dit-il, je sens que je vais mourir. J'aurais pourtant bien désiré, auparavant, voir notre curé; mais on le recherche plus que jamais et je ne veux pas l'exposer à tomber aux mains des méchants. Si seulement on pouvait lui faire connaître mon état, il prierait certainement bien pour moi et je m'en irais tranquille en l'autre

donnait lui-même l'instruction nécessaire pour qu'ils pussent entrer dans les ordres ecclésiastiques. Plus d'un prêtre du diocèse peut encore témoigner de ce que j'avance.

Son autorité morale était telle, que, plutôt que d'aller chez le juge de paix, ses paroissiens venaient soumettre à son arbitrage leurs petits différends et acceptaient aveuglément ses décisions.

[1] Une fluxion de poitrine.

monde. » A la nuit tombée, un brave garçon du village partit pour la Clavelière, propriété de la famille Gullmann, située à l'autre extrémité de la paroisse; nous savions qu'il y était alors caché.

— « Monsieur le curé, dit-il en entrant, le père Douillard de la Hautière est bien malade, mais il ne veut pas vous déranger à cause du risque qu'il y aurait pour vous. Il vous fait demander seulement de bien prier pour lui.

— C'est trop fort! s'écria le curé, en se relevant d'un bond. Ah! parce qu'il y a du danger, je laisserais mourir sans consolations ce pauvre Douillard, qui, pour me prévenir de ceux qui me menaçaient, n'a pas craint maintes fois d'exposer sa vie! Allons, mon enfant, marche, je te suis. »

Puis, emboîtant le pas derrière lui et posant ses pieds dans les traces que faisaient les sabots du jeune gars dans la neige (les empreintes de sa chaussure étaient connues [1]!), il arriva péniblement chez nous, vers une heure de la nuit. Mon père pleura de joie en le voyant, se confessa, reçut le bon Dieu, et mourut une demi-heure après son départ [2]. »

Ah! comme disait le père Louison, il y a toujours eu *du bon monde* en France; mais il y a mieux que du bon monde, il y a de grands cœurs, qui rehaussent les nôtres par les exemples qu'ils leur donnent. Il y a aussi des enseignements qu'on ne devrait jamais laisser perdre, pour les jours possibles de l'épreuve.

Quel dommage, comme je le disais en commençant, qu'on ne se soit pas occupé partout de cette tâche, car on eût trouvé dans tous nos hameaux de l'Ouest une moisson aussi abondante que celle que j'ai recueillie à mon cher petit village de la Hautière!

FRANCIS LEFEUVRE.

[1] Historique.

[2] J'ai reproduit textuellement les paroles de la bonne Thérèse, bien éloquentes dans leur simplicité.

POÉSIE

—

LA LOIRE

Rêverie

—

Ce fleuve large et lent, où de grands bœufs vont boire,
Roulé comme une écharpe autour des verts manteaux
Qu'avril met sur l'épaule agreste des coteaux,
Ce fleuve qui serpente à mes pieds, c'est la Loire.

La Loire, vieux témoin de misère et de gloire !
Là, Carrier accoupla ses lugubres bateaux !
Le galop des uhlans ébranla ces plateaux
Où Jeanne d'Arc avait promené la victoire.

Sur chaque roc un grand souvenir est dressé !
Parmi cet ossuaire immense du passé,
Le fleuve lentement marche à la mer profonde.

Ainsi, par le courant de la rive emporté,
L'homme sage, à travers les ruines du monde,
Gagne paisiblement son but, — l'éternité.

Louis Le Lasseur.

———

ÉTUDES ARTISTIQUES

LES DESSINS DE M. BOURGEREL

Nous ne pouvons laisser passer, sans la signaler au moins, l'intéressante exposition artistique dont notre ville a été favorisée dernièrement. Par suite d'une initiative due à la Société des Architectes de Nantes, initiative qui honore cette compagnie autant que son résultat sert la gloire de l'artiste défunt, les dessins, croquis et aquarelles formant l'ensemble des études laissées par M. Bourgerel, l'architecte bien connu et regretté de notre département, étaient exposés dans une des salles du Muséum d'histoire naturelle, de ce Muséum qui passe à bon droit pour son œuvre capitale. Aussi, nombreux ont été les visiteurs de ce salon, consacré à la gloire du maître breton ; nombreux surtout ceux qui, charmés par une première visite, sont retournés ensuite pour revoir ce qu'ils n'avaient pas vu suffisamment ou pour découvrir, dans le prestigieux entassement des petites pièces, quelque détail nouveau, inaperçu.

Plus de mille morceaux de tous genres et de toutes dimensions, — aquarelles chaudement traitées et le plus souvent poussées au dernier fini, pages d'album jetées à la hâte, croquis au crayon rehaussés de gouache ou lavés d'encre de chine, grasses et molles estompes, dessins hardiment pastellés, plans et profils savamment relevés, portraits esquissés d'un crayon flexible et charmeur, croquetons rapides, à la plume ou à la mine de plomb, — se trouvaient là réunis, attestant la science et la conscience de l'architecte, mettant en relief son fin et souple tempérament d'artiste et témoignant à l'envi de la verve du voyageur et du touriste.

Parmi ces dessins, quarante-quatre avaient déjà été offerts, en 1879, par leur auteur, au Musée départemental d'Archéologie de

Nantes. Ces morceaux, tous exécutés en Grèce et en Italie, étant, depuis l'époque même de leur donation, exposés dans les salles de ce Musée, et M. Parenteau en ayant alors rédigé le catalogue [1], nous n'en parlerons que pour mémoire, puisque chacun a pu et peut encore les voir et les apprécier.

Mais, à côté de cette importante collection, dont le magistral ensemble forme un des joyaux de notre Musée archéologique, l'exposition d'hier a révélé et mis en lumière une foule d'autres pièces, d'égale ou de moindre importance, qui eussent assurément mérité l'honneur d'une description méthodique. Leur grand nombre et l'espace limité qui nous est accordé ici, s'opposent à ce que nous dressions ce catalogue, dont la rédaction nous eût peut-être tenté et qui aurait dû, — nous sommes étonné qu'il n'en ait pas été ainsi, — séduire quelques-uns des critiques d'art dont nos lecteurs ont depuis longtemps apprécié la verve et les talents. Nous regretterons aussi qu'un classement de ces pièces, quelque rudimentaire qu'il eût été, ne nous ait pas permis, en parlant d'une aquarelle ou d'un croquis, de les désigner au moins par leur numéro d'ordre.

Parmi ces pièces, nous signalerons un *Temple de Thésée*, à Athènes, commencé, dit-on, sous Périclès par l'architecte Micon, aquarelle traitée avec une chaleur lumineuse, avec une richesse et une vivacité de coloris des plus remarquables. Le fronton déchiqueté, édenté, de ce temple fameux, ses colonnes au fût rongé par le temps, — *tempus edax !* — et que l'on dirait dévorées par le feu de l'atmosphère, donnent bien, en profilant violemment leur silhouette sur le bleu intense du ciel, l'idée de ces pays inondés de lumière que seul peut comprendre, dit-on, celui qui les a visités. Notons aussi *l'Erechteum*, belle et magistrale aquarelle, aux tons vaporeux et subtils, auprès de laquelle se fût placée tout naturel-

[1] *Collection de dessins, offerte au Musée archéologique, par M. Bourgerel.* Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1879. Gr. in-8° de 7 pp. — Voyez aussi l'article publié dans le numéro de novembre 1882 de cette *Revue*.

lement, nous paraît-il, le joli dessin au crayon présentant un autre aspect de ce grand géant de pierres, que nous avons aperçu sur un autre panneau ; le *Temple de la victoire Apthère à l'Acropole d'Athènes,* lumineuse aquarelle vigoureusement ensoleillée et crânement jetée sur le papier, avec cette souscription simple et bonne : *A l'ami H. Gilée, G. Bourgerel.* Plusieurs très lumineuses vues d'Athènes, les *Restes du temple olympien,* une série d'études sur *l'Acropole* et nombre d'autres pièces, également riches en coloris haut et puissant, complètent la collection des aquarelles d'origine grecque.

L'Italie fournit aussi son contingent de dessins en couleur. A Rome, le *Tombeau de Cæcilia Metella,* belle aquarelle de la première manière de l'artiste, avec des tons chauds et bitumeux ; un *Temple de Vesta,* aquarelle ébauchée, dont la hardiesse du faire et la rapidité évidente de l'exécution dénotent la puissance du dessinateur et son admirable sûreté de touche ; — à Pompëi, un *portique du temple de Vénus,* jolie pièce en hauteur, le *Forum triangulaire,* effet saisissant de perspective, l'*atrium d'une maison rue de Mercure,* aquarelle prestement lavée ; — à Venise, la *Piazetta,* délicieux crayon, relevé de légères touches de pastel ; — l'*Arc de Trajan,* à Bénévent, grande et superbe pièce traitée avec un art, un fini et un tel rendu de détails dans les bas-reliefs, qu'on dirait d'une épreuve lithographique ; une aquarelle représente le même arc de triomphe en plus petit, mais littéralement doré par les rayons amoureux du soleil ; — à Venise, un *tombeau à SS.-Jean et Paul,* beau dessin d'architecte sur papier teinté, rehaussé d'un rien de lavis. Enfin, des études variées et documentaires sur Ancône, Gênes et ses palais de marbre, Venise, Florence, Palazole, Sienne et autres lieux consacrés par l'art, se font remarquer et admirer. Partout, même conscience dans le dessin, même jeu magique de couleurs, mêmes adorables effets de perspective, même ciel profond et insondable, même air chaud et vivifiant enveloppant ces vieux murs, devant lesquels des générations d'artistes sont venues rêver ou travailler.

Parmi les dessins exécutés en Italie, toute une série d'études de femmes, aquarelles, crayons et dessins à la plume, d'un trait si net et si sûr, qu'on les prendrait volontiers pour des bois, témoignent de la souplesse et de la variété du talent de l'artiste. Cependant, malgré tout l'intérêt que peuvent offrir ces documents humains, pris évidemment sur le vif, nous leur préférons encore ces temples, ces palais, ces arcs de triomphe, ces basiliques et toutes ces vieilles ruines, en un mot, dont l'artiste avait su, par un commerce plus continu et plus intime, pénétrer l'âme même, et du souffle desquels toute sa vie laborieuse avait été, pour ainsi dire, inspirée. M. Bourgerel était, en effet, avant tout un architecte. La pierre, qu'elle s'appelât mur, colonne, corniche ou chapiteau; qu'elle fût clocheton, campanile découpée à jour comme une dentelle ou ciselée comme une pièce d'orfèvrerie; qu'elle se présentât sous la forme d'une margelle de puits ou d'un mascaron grotesque; qu'elle exprimât l'idée païenne ou l'idée religieuse ; qu'elle fût sphinx ou madone, empourprée par les chauds rayons du soleil d'Orient ou noyée dans l'épaisse brume du Nord, la pierre, enfin, était son élément, sa chose, à ce magicien !

Si de ces pays classiques de l'art, si de cette terre promise du beau et de l'esthétique, nous suivons M. Bourgerel dans les régions du Nord, nous le retrouvons encore interprète consciencieux et heureux des productions du génie. Toute une suite de dessins à la mine de plomb, datés des bords du Rhin et autres lieux de l'Allemagne ou de la Belgique, nous redit le maître épris d'art et soucieux à l'excès de la vérité, le dessinateur au faire habile, à la touche magistrale et délicate, dont le crayon, lutin magique, semble se jouer des difficultés de l'architecture gothique. Nous le trouvons à Cologne, devant le dôme de la merveilleuse basilique, devant les Apôtres et devant Saint-Géréon, exécutant amoureusement les plus jolis dessins ; nous le suivons à Mayence, à Bruxelles et à Tournay, dont il photographie, pour ainsi dire, les beffrois dentelés, et enfin, nous le surprenons sur le haut d'un toit, à Aix-la-Chapelle, ébau-

chant cette petite vue panoramique sur laquelle nous distinguons parfaitement le Munster, le Rathaus et tous ces monuments de l'antique cité de Charlemagne, tels qu'il nous fut donné de les voir nous-même, il y a deux ans, lorsque, monté sur le toit d'une des plus hautes maisons qui environnent la cathédrale[1], nous assistions, — spectacle grandiose ! — à l'ostension solennelle des grandes reliques du Christ, de la Vierge-Mère et du Précurseur, ostension qui se fait elle-même au-dessus de la ville, tout au haut du Munster.

Que l'on ne croie pas cependant que M. Bourgerel n'exerçât son talent qu'au loin et qu'il lui fallût de nécessité aller chercher à l'étranger ses modèles, ses inspirations. La Touraine, avec ses somptueuses et antiques résidences royales, avec ses admirables joyaux de la Renaissance, l'avait souvent attiré et retenu. Maints crayons savamment achevés attestent son attention, sa ferveur, si nous pouvons ainsi dire, pour cette belle architecture, que les eaux-fortes de M. de Rochebrune ont si bien fait connaître. Des lieux plus voisins de Nantes avaient aussi été le but de ses excursions artistiques : Poitiers, par exemple, où il crayonnait de si jolis et de si vrais dessins de la Cathédrale, de Notre-Dame et de Saint-Porchaire, avec sa belle tour romane carrée ; le Mont Saint-Michel, Dinan, Pontivy, Morlaix, — et combien n'en passons-nous pas ! — où ses cartons s'enrichissaient des plus précieux dessins. Entre temps, il parcourait encore les autres parties de la France, relevant partout sur son passage les détails artistisques qui s'offraient à son admiration, emplissant littéralement sa valise de touriste, de croquis ou de beaux et grands dessins. — C'est ainsi qu'on l'eût rencontré à Rouen, dans cette ville où l'art s'épanouit en de si fréquentes manifestations que non seulement on peut l'admirer dans de nombreux monuments civils et religieux, mais

[1] Ces toits sont, pendant toute la durée de l'ostension, transformés en terrasses et l'on y trouve des chaises dont le prix varie de un à deux marks (1 fr 25 à 2 fr 50) pour chaque cérémonie.

qu'il vient encore au-devant de vous, pour ainsi dire, qu'il vous entoure, qu'il vous obsède, l'aimable et délicieux fâcheux qu'il est, dans les rues elles-mêmes, sur les pignons et les façades des maisons particulières ; à Nîmes, dont les antiquités romaines devaient inévitablement l'attirer, lui, l'artiste épris de l'antique ; à Strasbourg, — la patrie n'en portait pas encore le deuil ! — où il étudiait sous tous les aspects l'architecture byzantine et ogivale de la vieille cathédrale.

Cependant, c'est dans les environs de Nantes qu'il faut signaler le dessinateur vraiment insatiable, croquant, esquissant, dessinant sans trêve ni repos : vieux châteaux, ruines enguirlandées de lierre, fières tours féodales ou coquettes maisons modernes, vallons paisibles ou escarpements de rochers, arbres, marines, en un mot, tout ce qui était réchauffé de quelque étincelle de cette flamme pure et divine qui s'appelle l'art, avait droit de cité dans ses cartons. Blain, Château-Thébaud, — nous citons au hasard, — Le Pellerin, Pornic, Oudon, Saint-Nazaire, Ancenis et son vieux château, Saint-Florent, Champtoceaux, Tiffauges, Nozay, et tant d'autres stations, que nous ne pouvons nommer, étaient tour à tour l'objet de ces excursions, dans lesquelles il se délassait, par le laisser aller de faciles crayons, des fortes études poursuivies là-bas, sous le chaud soleil de l'Orient. Quel délicieux album on obtiendrait en faisant reproduire un choix de ces dessins, par la photogravure ou encore par les procédés de Gilot ou de Dujardin ! Allons, messieurs les éditeurs bretons, laissez vous tenter ; votre liste de souscription sera couverte d'emblée.

De Nantes même, où M. Bourgerel avait vécu presque toute sa vie d'architecte et d'artiste et où sans doute il avait rencontré les motifs de nombreux dessins, nous ne trouvons presque rien à signaler. Cette lacune nous porterait à croire que l'exposition faite au Muséum ne réunissait pas l'œuvre tout entière du maître. Si nous en jugeons par ce qu'il nous a été donné de voir, quels trésors nous sont peut-être restés cachés ! Notons cependant le *Bouffay de Nantes*, délicieuse petite aquarelle, tout exquise et toute

coquette [1], avec son ravissant et frais tapage de couleurs, que nous préférons aux tons, un peu crus et un peu heurtés peut-être, de cet autre *Bouffay*, de plus grande importance comme dimension, mais moins fini et moins poussé, que nous avions déjà vu parmi les aquarelles offertes au Musée archéologique.

C'est aussi dans la catégorie des dessins de source nantaise qu'il faut placer cette collection de portraits de parents ou d'amis de l'artiste ; crayons simples, faciles, vrais, expressifs, vivants, animés, tels qu'étaient, s'il nous faut trouver une comparaison, ces dessins et ces préparations de La Tour, ce grand, cet inimitable pastelliste du XVIIIe siècle. En s'adonnant résolument et exclusivement à cette branche spéciale du dessin, quel portraitiste M. Bourgerel eût pu devenir ! Avec quel art, avec quelle prestesse, n'eût-il pas attrapé les ressemblances, cliché les poses, modelé les chairs, satiné la peau ou vermillonné les joues et les lèvres ! Mais quoi ! la photographie n'a-t-elle pas depuis longtemps ruiné les dessinateurs de portraits !

Nous disions en commençant cette rapide étude, que la rédaction du catalogue des pièces composant cette exposition nous eût peut-être tenté. N'était-ce pas cependant préjuger de nos forces et de notre persévérance ? Comment énumérer, en effet, comment classer et décrire, selon le plan que l'artiste s'était nécessairement imposé, ces cheminées, ces citernes, ces jubés, ces corniches, ces chapiteaux, ces archivoltes, ces lucarnes, ces rosaces, ces pupitres, ces candélabres, lampadaires et brûle-parfums, ces grilles et ces croix, en fer ou en bronze doré, qu'il dessinait partout où il les rencontrait et chaque fois que l'architecte, le ciseleur ou le ferronnier leur avait imprimé le cachet spécial de l'art ? Terres cuites, dallages de portique des vieilles procuratives de Venise, autels, dessus d'autels, sarcophages, fresques de Giotto, à Padoue, stalles profondément fouillées par le ciseau du sculpteur, bénitiers, baptistères, tout ce qui était beau et vrai, avait été noté et étiqueté,

[1] Cette jolie petite pièce mesure, sous verre, 22 centimètres de hauteur sur 10 de largeur.

pour ainsi dire, dans ses consciencieux dessins. Comment écrire dissertement et méthodiquement sur tout cela ?...

En parlant plus haut de l'*Arc de triomphe de Trajan*, nous disions que ce superbe dessin jouait, à s'y méprendre, l'épreuve lithographique. Cette observation nous a remis en mémoire un mot profond, dit un jour en notre présence par un très aimable ignorant, mot par lequel nous voulons terminer cette petite étude.

A une grande et belle exposition des dessins de Prudhon, qui eut lieu, il y a quelques années, à Paris, — des dessins, vous entendez bien, — exposition pour laquelle le duc d'Aumale, les Rothschild, les Mahérault, les de Goncourt et autres collectionneurs fameux, avaient mis à contribution leurs plus riches cartons, notre très aimable ignorant, — conservons-lui son nom, — ayant sans doute mal lu l'affiche, ou trompé par le fini, par l'achevé de tous ces dessins que Prudhon préparait, comme on le sait, avec un soin spécial, pour faciliter le travail de ses graveurs, croyant enfin avoir sous les yeux toute une resplendissante collection d'eaux-fortes, d'épreuves d'essai ou d'avant-lettres des gravures exécutées d'après le maître par Copia, Roger, Aubry-Lecomte ou Flameng, s'exclama tout à coup, mû par un certain sentiment d'art dont il éprouvait en lui la soudaine et trompeuse émotion : « Mais on dirait des dessins ! »

Or, soyez assurés, chers lecteurs, que, parmi les visiteurs de notre Muséum, plus d'un aura trouvé que les somptueuses chromolithographies qui étaient exposées ressemblaient à s'y méprendre à des aquarelles ; que les lithographies, tant elles étaient belles et bien venues, valaient des dessins au crayon, et que les gravures sur bois se donnaient des airs astucieux de dessins à la plume. C'est aussi un peu notre avis ; car tout était merveille et surprise, magie et féerie, dans cette exposition de l'œuvre de feu M. Bourgerel.

MARQUIS DE GRANGES DE SURGÈRES.

CHRONIQUE

—

Le concert de M. Bourgault-Ducoudray. — M. le général de la Motte-Rouge.

Le 27 janvier dernier, notre compatriote M. Bourgault-Ducoudray donnait à la salle Herz, à Paris, devant une assistance aussi nombreuse que sympathique, un grand concert vocal et instrumental pour l'audition de ses œuvres les plus récentes. Après un *Hymne à la Mer*, d'un beau caractère mélodique, et divers autres morceaux, pour voix de femme ou pour violon, le public applaudissait le *Carnaval d'Athènes*, danses grecques pour orchestre, dont les motifs originaux et entraînants, d'une couleur tout orientale, ont sans doute été rapportés de Grèce par le jeune maëstro, lors de cette mission artistique qui nous avait déjà valu les *Mélodies populaires grecques* et une savante étude sur la musique ecclésiastique d'Orient, dont le présent recueil fit dans le temps un éloge si mérité.

Puis vint le morceau de résistance de la soirée, une façon de drame-cantate en deux parties ; titre : *la Conjuration des Fleurs* ! car il paraît que le gracieux monde floral, piqué lui aussi de la tarentule politique, se mêle de conspirer, nous affirment du moins notre musicien et son *librettiste* anonyme (les deux n'en font peut-être qu'un). C'est le *Souci*, envieux et haineux comme tous les révolutionnaires, qui fomente la révolte contre le pacifique et débonnaire génie qui, de temps immémorial, gouverne l'empire de Flore (rendons-lui, toutefois, cette justice que, au contraire de nos politiciens, grands pêcheurs en eau trouble, le Souci ne revendique pas pour lui-même la succession du *tyran* détrôné). Voilà donc nos jolies étourdies en quête d'un nouveau roi. Tout fier de la gloire et des victoires dont il est le légendaire symbole, le *Laurier* représente et fait valoir ses titres. Après lui, la *Pensée*, la *Rose*, plaident leur cause tour à tour. (Heureuses fleurs qui, en fait de gouvernement, n'ont que l'embarras du choix entre la gloire, le génie et la beauté, quand

certains peuples de notre connaissance, tout en se proclamant les plus intelligents et les plus spirituels, semblent n'avoir de goût que pour les organisateurs de défaites, les incapables et les difformes!)

Bref, la Rose allait être proclamée reine par ses sœurs assemblées, quand apparaît soudain le *Génie des Fleurs* qui, d'un mot, réprime cette insurrection pour rire, cette tempête dans une corolle, et fait rentrer dans le devoir les gentilles révoltées.

On voit à quels développements poétiques et musicaux prête ce gracieux thème. Aussi, versificateur et artiste s'en sont-ils donné à cœur joie. Soli, duos, chœurs, récitatifs, alternent, composant une longue suite de motifs et de mélodies variés, tour à tour idylliques ou dramatiques, que rehaussent encore les effets d'un orchestre savamment travaillé. Malgré la diversité des nuances et des rythmes, l'exécution n'a rien laissé à désirer. La partie vocale était confiée à un nombreux chœur de dames du monde, fleurs bien vivantes celles-là, dont la réunion composait le plus charmant parterre animé, et qui, bien loin de se mutiner, obéissaient fidèlement à l'habile et nerveuse direction du jeune maître, chantant avec un ensemble des plus remarquables et nuançant chaque morceau avec un art qu'eussent envié des cantatrices de profession. Auteur, artistes et public se sont séparés fort satisfaits les uns des autres, et en se disant au revoir.

— M. de la Motte-Rouge, général de division, grand-croix de la Légion d'honneur, est décédé le 30 janvier, à son château de la Motte-Rouge, après une longue et cruelle maladie courageusement supportée.

M. le général de la Motte-Rouge a longtemps commandé à Nantes, où il a laissé les meilleurs souvenirs.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

AGE (L') DE LA PIERRE ET L'HOMME PRIMITIF, par M. l'abbé Hamard, de l'Oratoire de Rennes, ouvr. orné de plusieurs planches, 1883. — Paris, René Hatou, lib. édit.

BIOGRAPHIES VENDÉENNES, par C. Merland, t. II. — In-18 jésus, 435 p.

C'est le 2e des 5 vol. qui composeront ce recueil. On souscrit chez MM. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, Nantes. Prix : 20 fr., payable par 4 fr., après chaque volume. — A la mise en vente, l'ouvrage sera porté à 25 fr.

JÉSUS ET L'ENFANT, cantique. Paroles de l'abbé Guesdon. — Petit in 8°, 4 p., Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

LES DEUX SAINTS CARADEC, légendes latines inédites, avec introduction et notes critiques, par Arthur de la Borderie, membre du Comité des Travaux historiques, tiré à 50 ex., 31 p. Paris, lib. de H. Champion; Nantes, imp. de Vincent Forest et Émile Grimaud.

LOGE (LA) DU PRÉFET MARITIME, anecdote lorientaise, par M. Albert Macé. — In-8°, 12 p.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

MARCHE FUNÈBRE D'UNE MARIONNETTE, musique de Charles Gounod. Texte, par MM. George Price et Jean Kermary. Dessins, par MM. Paul Dertez et Japhet. Paris, Lemoine, éditeur.

PETIT (LE) CHEF DE FAMILLE, par Mlle Zénaïde Fleuriot. 6e éd. In-18 jésus, 295 p. avec vign. Paris, Hachette..... 2 25.

PETITE GRAND'MÈRE, par le vte Henri du Mesnil. — 1 vol. in-18, 248 p. Paris, Bleriot et Gautier..... 3 fr.

QUATRE MORTS A VANNES PARMI LES EXPULSÉS : LE FRÈRE PAILLER, LE R. P. CAUDAL, le R. P. J.-B. PACAUD, LE R. P. LESTROHAN. Souvenirs de Saint-François-Xavier, par Alphonse Poirier. In-12, 60 p. Nantes, Libaros.

STROPHES SUR LA NOEL, composées par Olivier de la Marche d'après un sermon d'Olivier Maillard, et publiées sur le manuscrit original inédit avec introduction et notes, par le Mis de Granges de Surgères. — Extrait du *Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne*. Tiré à 30 exemplaires. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

TRADUCTIONS EN LANGUES ÉTRANGÈRES DES RÉFLEXIONS OU SENTENCES ET MAXIMES MORALES DE LA ROCHEFOUCAULD. Essai bibliographique, par le Mis de Granges de Surgères. Paris, chez Léon Techener, libraire de la Société des Bibliophiles françois.

Extrait du Bulletin du Bibliophile, tiré à 80 exemplaires.

UN POÈTE BRETON DISCIPLE DE RONSARD, FRANÇOIS AUFFRAY, par Olivier de Gourcuff. Extrait des *Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques*, t. II, publiés par la Société des Bibliophiles bretons. 59 p., tiré à 100 ex. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, prix..... 2 fr. 50

LE PARLEMENT DE BRETAGNE

EN 1788 *

CHAPITRE V

Sommaire

I. — Réponse du Roi à la lettre du 10 juin. — Réplique de la Commission intermédiaire. — Mécontentement des Rennais. — Duel des gentilshommes et de M. d'Hervilly. — Annulation des arrêts du Parlement. — Nombreuses brochures.

II. — Le grand-bailliage des ramoneurs. — Attaques contre l'intendant. — Son départ de Rennes. — Ses entrevues avec les ministres Loménie de Brienne et Lamoignon.

III. — Les députations en cour. — Députation de douze gentilshommes. — Ils sont arrêtés et mis à la Bastille. — Députation du Parlement. — Députation de dix-huit membres de la Commission intermédiaire. — Elle est reçue par le Roi le 30 juillet.

I

« Le comte de Thiard n'a rien fait que par mes ordres ; la Commission intermédiaire aurait dû commencer par exécuter ceux qu'il lui a donnés de ma part. Si elle veut mériter ma confiance dans les fonctions dont j'ai bien voulu la charger, qu'elle se garde de tenir une semblable conduite. Je ne pardonnerais pas deux fois de suspecter ma bonté et de la faire suspecter à mes peuples. Je suis extrêmement mécontent de ce qui s'est passé à Rennes. »

C'est par ces dures paroles que le Roi répondait, le 10 juin, aux

* Voir la livraison de février 1883, pp. 133-137.

réclamations que la Commission des Etats de Bretagne lui avait adressées le 31 mai, au sujet de l'arrivée de nouvelles troupes à Rennes. Il était facile d'y reconnaître la trace des colères et des déceptions du ministère. L'archevêque de Sens, en effet, plein de confiance dans les ressources de son génie, ne doutant pas de l'entier succès de toutes ses mesures, regardait d'abord l'opposition de la Bretagne avec l'indifférence du mépris. Mais quand il vit tous les Parlements suivre l'exemple de celui de Rennes, il fut désillusionné. Il avait été, de plus, extrêmement offensé de la manière peu respectueuse dont ses plans et lui-même avaient été traités par la Commission intermédiaire dans les représentations qu'elle avait présentées au Roi [1].

La Commission ne pouvait rester sous le coup de ces graves reproches. La noblesse, toujours réunie à Rennes, agitée et mécontente, la poussait en avant ; et le procureur-général-syndic, M. de Botherel, n'était pas homme à se laisser dire qu'il avait « calomnié, avant de les connaître, les édits royaux ». Il adressa lui-même au Roi une lettre énergique : chargé de veiller à la conservation et au maintien des droits, franchises et libertés de la province, il se serait rendu coupable de prévarication, disait-il, en ne dénonçant pas au Parlement des édits qui y portaient si gravement atteinte. C'est lui qui a été calomnié, et il n'a pu l'être que par les auteurs du projet désastreux qui fait le malheur du royaume. Il finissait en demandant justice au Roi contre ses ministres [2].

Le même jour, 20 juin, la Commission intermédiaire adressait de son côté une réponse à la missive royale du 10 juin.

Elle expliquait les motifs qu'elle avait eus de refuser le logement des troupes, dont l'arrivée ne pouvait produire que trouble et agitation ; elle mettait en parallèle la conduite des magistrats, qui s'étaient toujours efforcés de maintenir ou de ramener le calme. Puis, s'en prenant directement aux ministres, elle ajoutait : « Les

[1] *Mémoires* de Molleville, tome I, ch. V.
[2] Cette lettre est datée de Rennes, le 20 juin 1788.

perturbateurs de l'ordre public sont ceux qui veulent anéantir les droits de la nation au nom du souverain ; ce sont eux qui ont osé présenter au roi un système oppresseur qui a principalement pour objet d'écarter tout obstacle à l'établissement des impôts. »

« Les perturbateurs de l'ordre public sont ceux qui s'empressent de renverser l'ordre légal et dédaignent d'employer l'unique ressource qu'offre, en ce moment, pour le rétablir, l'assemblée des Etats généraux promise par Votre Majesté. »

« Les perturbateurs de l'ordre public sont ceux qui trompent si cruellement Votre Majesté ; qui, pour détruire la magistrature, asservir la nation, osent calomnier l'une et l'autre. »

Avec cette lettre, la Commission intermédiaire envoya, le 22 juin, un long *Mémoire* où elle exposait compendieusement les droits respectifs de la royauté et de la province. Ce travail, que nous ne pouvons même songer à analyser, établissait d'une façon indiscutable, et qui d'ailleurs ne fut jamais contestée, les prérogatives de la Bretagne et leur violation flagrante par les édits du 1er mai.

Le droit des Parlements, déjà reconnu par les Etats de Blois, de protester au nom de la nation contre « le Code du despotisme », la nécessité de convoquer les Etats Généraux pour approuver des changements aussi importants ; la ruine des bases mêmes de la monarchie par la transformation du pouvoir du Roi en despotisme arbitraire et odieux ; l'atteinte portée à la Constitution bretonne garantie par les contrats les plus formels et les plus sacrés, contrats jurés par les Commissaires du Roi au nom de Sa Majesté, à chaque tenue d'Etats, et qui l'avaient encore été le 23 janvier 1787 ; la nécessité urgente d'accélérer la réunion des Etats Généraux et auparavant de suspendre les édits enregistrés d'autorité le 10 mai, tels sont les points principaux de cette démonstration en forme.

Tous ces actes étaient signés des 21 membres de la Commission : l'abbé de la Biochaye, l'abbé de Villedeneu, l'abbé de la Croix, l'abbé de Fayolle, l'abbé Le Maistre, pour le clergé ; Des Tulays, Geslin de Trémargat, Chatton de Vaugervy, de la Chevière, de la Haye de Changée, le cher de Talhouët, Hay de Kerenraix,

Martin de Montaudry, pour la noblesse ; Borie, Bouvier des Touches, Denoual de la Houssaye, de la Grandville, Le Mercier, Loncle de la Coudraye, Brossays du Perray, Baron du Taya, pour le tiers.

En même temps, la Commission, sur la proposition de l'évêque de Rennes, demandait aux évêques d'ordonner des prières publiques comme dans les temps de calamités, pour détourner de la province les maux qui la menaçaient.

Il était évident que la mise à exécution des édits du 1er mai serait impossible en Bretagne ; aucun magistrat ne voudrait consentir à entrer dans les nouveaux tribunaux. Cela eût suffi pour les réduire à néant ; mais quand on voulut les organiser, on se heurta à une force d'inertie qui se traduisit parfois d'une façon singulièrement énergique.

Nous n'en citerons qu'un exemple, il permet de juger du reste. L'intendant adressa, le 18 juin, au Présidial de Rennes, la lettre suivante :

« Messieurs, j'ai l'honneur de vous envoyer, conformément aux ordres des ministres, copie d'une décision du Roi concernant les officiers dans les grands bailliages et sièges présidiaux. Je vous prie de vouloir bien m'en accuser réception. J'ai l'honneur d'être... *Signé :* DE BERTRAND. »

Les juges au Présidial répondirent immédiatement :

« Monsieur, nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 18 juin, ainsi qu'une copie de la décision du 10 de ce mois. Cette décision ne renfermant que des objets étrangers à notre tribunal, c'est par erreur qu'elle nous est adressée. Nous avons l'honneur de vous la renvoyer. Nous sommes, etc [1]. »

Il est difficile d'être plus net et plus poliment impertinent.

Il dut en être de même partout ou à peu près ; aussi M. de Molleville, qui se montrait extérieurement si décidé et si absolu, était

[1] *Précis historique*, 2e partie, p. 257. Cette lettre manque dans certains exemplaires du *Précis*.

au fond rempli de doutes sur l'efficacité des édits ; dans sa correspondance avec les ministres, il ne cessait de les supplier de modifier leurs plans, surtout de suspendre l'exécution des nouvelles mesures en Bretagne, jusqu'à ce qu'elles eussent pu être approuvées par les Etats. « Cela eût été conforme, ajoute-t-il, aux privilèges de la province, auxquels le Roi, à chaque tenue des Etats, s'engageait à ne porter aucune atteinte. » Chargé de violer les droits de la province, il ne pouvait s'empêcher de les reconnaître !

Les réponses de l'archevêque de Sens étaient toujours aussi laconiques que ridiculement impérieuses. Il écrivait, par exemple : « Le Roi sera obéi. — Le Roi sait se faire obéir. — Vous recevrez incessamment les ordres que les circonstances exigeront. »

Ces ordres étaient bien dignes du ministre à la fois faible et présomptueux, qui avait espéré relever les affaires publiques par un coup d'Etat contre la magistrature. On raconte qu'il répondit un jour aux députés de Bretagne qui étaient venus lui adresser des représentations au sujet des nouveaux emprunts : « Quand Dieu le Père descendrait dans mon cabinet, je le défierais d'agir autrement... » Cette parole un peu légère dans la bouche d'un archevêque peint suffisamment le caractère de l'homme.

Et encore, ces ordres étaient, assure Molleville, expédiés avec tant de lenteur, qu'ils arrivaient ordinairement quinze jours après le moment opportun ; aussi, ajoute-t-il, l'esprit d'insubordination et de révolte se répandait avec une effrayante rapidité [1].

En effet, toutes ces protestations, ces lettres, aussitôt lancées dans le public, entretenaient dans les esprits une agitation qui, pour ne plus se traduire par les manifestations de la rue, n'en était pas moins vive.

Rennes avait toujours été très mêlée au mouvement politique ; ses habitants suivaient avec un intérêt passionné les événements de chaque jour, c'était le principal aliment de leurs causeries et de leurs discussions. La vieille capitale de la Bretagne n'était point

[1] *Mémoires* de Molleville, ch. V.

une ville de marchands ; le commerce, l'industrie, toutes ces professions absorbantes qui éloignent forcément des affaires publiques, y existaient à peine. Une aristocratie nombreuse et riche y tenait le haut du pavé ; elle était renforcée à ce moment de mille à douze cents gentilshommes accourus à Rennes au premier bruit des tentatives du mois de mai. « Membres nés et toujours subsistants des Etats », s'occuper des intérêts publics était pour eux une profession et un devoir ; ils y portaient une ardeur, un désintéressement, un patriotisme, dignes d'une approbation sans réserve, s'ils avaient toujours été associés à un esprit plus politique et à une plus sérieuse connaissance des affaires.

La bourgeoisie parlementaire marchait sur les traces de la noblesse, elle s'y mêlait même par certains points : tous les conseillers au Parlement étaient gentilshommes et plusieurs charges de judicature anoblissaient leurs titulaires.

Ce n'est pas qu'il n'y eût entre les deux classes des rivalités d'amour-propre et des froissements de vanité ; les divisions entre les ordres étaient profondes alors et plus sensibles peut-être à Rennes que partout ailleurs. Sans doute plus d'un bourgeois et surtout plus d'une bourgeoise se sentirent parfois blessés au vif par la hauteur et la morgue d'un gentilhomme trop disposé à prendre cette attitude qu'un dicton local appelle *l'épaule rennaise*. Mais, en 1788, la bourgeoisie était absolument et sincèrement royaliste. Elle mettait toujours au-dessus des querelles politiques le roi, dont les écrits contemporains les plus véhéments ne parlent jamais qu'avec respect.

Comme Regnaud et Hardy dans leurs *Mémoires*, les auteurs des brochures politiques qui parurent alors par centaines, détestent les ministres oppresseurs des lois et persécuteurs de la justice ; leur récit n'est souvent qu'une longue plainte contre le despotisme, mais pas un mot ne leur échappe contre le roi, égaré, disent-ils, par des conseillers perfides [1].

Ce sentiment d'hostilité contre le ministère de Brienne était

[1] Aubertin, *l'Esprit public au XVIIIe siècle*, IIIe époque, ch. III, p. 413.

général en Bretagne ; il s'était surtout manifesté à Rennes et à Nantes au moment de la dispersion du Parlement et de la Chambre des comptes, et depuis ce moment il n'avait fait que croître.

Les femmes elles-mêmes participaient à la surexcitation générale et, comme il arrive toujours, leur animosité était plus ardente encore que celle des hommes ; une protestation parut au nom des dames de la noblesse de Rennes et l'auteur se chargea même de traduire leurs sentiments dans un récit plus ingénieux que vraisemblable, mais qui peint au vif l'emportement des sentiments du jour. Les dames de la noblesse refusaient, disait-on, d'admettre, dans leurs salons, les officiers des régiments de M. de Thiard, comme, aux derniers rangs de l'échelle sociale, d'autres femmes avaient refusé de recevoir les soldats.

Les hommes n'avaient pas fait meilleur accueil aux officiers. On se rappelle que le 2 juin, sous les fenêtres de l'hôtel de Cuillé, des gentilshommes avaient vivement pressé et rudement interpellé M. d'Hervilly, colonel du régiment de Rohan. Celui-ci, violemment pris à partie et poussé contre le mur, avait, dans un moment d'impatience, levé sa canne contre ses agresseurs. Les gentilshommes virent dans ce geste une insulte faite à l'ordre tout entier et, dans une réunion de leur chambre de lecture, ils décidèrent d'en demander raison. On envoya une nombreuse députation au colonel. Il répondit de suite qu'il avait cédé à un mouvement involontaire et n'avait nullement eu l'intention d'insulter la noblesse. Cette explication n'ayant pas paru satisfaisante, il accepta sans hésitation le cartel qu'on lui proposait ; il prévint seulement les gentilshommes qu'il ne pourrait se battre plus de trois fois par jour, parce que son devoir l'obligeait à consacrer le reste de son temps au service du roi.

Le premier duel eut lieu ; mais M. d'Hervilly ayant donné à trois reprises la vie à son adversaire, celui-ci aima mieux l'embrasser que de continuer le combat. Les deux autres qui devaient se battre avec lui le même jour déclarèrent se tenir pour satisfaits. Ceux qui se préparaient à prendre la place des trois premiers en firent

autant [1]. Ainsi cette affaire se termina mieux qu'on n'aurait pu le craindre.

Cette conduite chevaleresque avait un peu calmé les ressentiments et presque réconcilié les militaires avec la noblesse, mais l'opinion restait toujours très animée contre les deux Commissaires du Roi. La modération de M. de Thiard,— que l'intendant appelait de la faiblesse,— son inaltérable courtoisie commençaient cependant à lui ramener les esprits ; et un témoin oculaire lui rend cette justice, que, depuis le 10 mai, il s'est « comporté au milieu de la fermentation universelle avec une prudence, une modération, une bonté, qui lui ont concilié tous les cœurs, que l'opération du 10 mai avait aliénés [2] ».

Mais, sur le malheureux Bertrand de Molleville, la haine populaire s'acharnait ; il était devenu le bouc émissaire de toutes les fautes des ministres ; des pamphlets sans nombre le livraient à l'animadversion et à la risée publiques. La seconde partie du *Précis historique des événements de Bretagne*, apologie enthousiaste et partiale de la résistance du Parlement, venait de paraître. Elle portait la mention : « Imprimé à Londres », et circula d'abord sous le manteau ; le public se l'arrachait avec passion et la dévorait avec avidité. Par un raffinement d'ironie, elle était dédiée à *M. Bertrand*, intendant de la province, et commençait par une longue épître dédicatoire, où l'auteur, après avoir réfuté, en sept propositions didactiques, les idées absolutistes émises par M. de Lamoignon dans son discours du 18 novembre 1787, s'adressait à l'intendant de Bretagne et l'attaquait avec une violence, dont cette apostrophe pourra donner une idée : « Rappelez-vous, INTENDANT DE BRETAGNE, que le ton menaçant n'en imposerait même pas à l'ombre d'un Breton ; ne croyez pas que je me glorifie beaucoup de la leçon que je vous donne ; je n'y attache de prix qu'autant qu'elle pourrait

[1] *Mémoires* de Molleville, ch. IV.

[2] *Rennes ou le Patriotisme*, poésie élégiaco-politique. Britanople, 15 juillet 1788, note 49, p. 94.

servir à vous éloigner d'une province, où vous ne devez plus vous promettre de part à la confiance publique. »

Puis, comme pour fournir une preuve de sa déloyauté et de ses palinodies, on reproduisait le discours qu'il avait prononcé en 1784, à l'ouverture des Etats, et où il prodiguait à la noblesse et au Parlement les témoignages de son respect et de son attachement.

Dans une des échauffourées qui se produisirent le 2 juin, autour de l'hôtel de Cuillé, un homme, paraissant très exalté, et qui excitait le peuple contre les soldats, avait été arrêté. On avait trouvé sur lui, paraît-il, des pistolets et des cartouches ; le public attribuait le maintien de cette arrestation à l'intendant. Le procureur du Roi au Présidial se saisit de l'affaire et menaça les deux Commissaires de leur intenter un procès s'ils gardaient cet individu en prison, déclarant que c'était à lui de le poursuivre s'il y avait lieu. M. de Thiard, malgré l'opposition et les observations de l'intendant, voulut bien déférer l'inculpé à la juridiction du présidial et le fit transférer de la maison de force aux prisons de la ville. Le procureur du Roi, après l'avoir interrogé, crut devoir le remettre en liberté, et la populace reconduisit cet individu en triomphe. « On crut même nécessaire, ajoute l'intendant, de lui donner quelques louis pour empêcher qu'il ne nous intentât un procès en dommages intérêts, dans lequel nous eussions infailliblement été condamnés [1]. »

Sur ces entrefaites parvint à Rennes un arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 20 juin 1788, qui supprimait et annulait toutes les délibérations et protestations prises par les Cours et autres Corps contre les édits du 1er mai. Dans un « long et ennuyeux préambule », on s'attachait à réfuter théoriquement, en affectant une placidité qui contrastait avec l'effervescence des passions soulevées de toute part, le bien fondé des réclamations parlementaires. On avait l'air de croire qu'il suffirait de les déclarer nulles pour faire tout rentrer dans l'ordre.

[1] *Mémoires* de Molleville, ch. V.

L'arrêt devait être imprimé, affiché et notifié à tous les grands bailliages et présidiaux. L'intendant le fit en effet placarder dès quatre heures du matin, mais à peine les affiches étaient-elles posées qu'elles furent arrachées par la populace.

Cette mesure impolitique et maladroite raviva la passion populaire qui couvait sous la cendre. Un rassemblement nombreux se porta à l'intendance avec l'intention de faire un feu de joie de tous ces placards dans la cour même de l'hôtel ; heureusement le portier était énergique et la porte solide, la foule ne put pénétrer et se contenta d'allumer le feu de joie dans la rue, sous les fenêtres de l'intendant. Des pierres furent même lancées dans les vitres par de mauvais drôles qui brisèrent quelques carreaux.

Bertrand de Molleville envoya aussitôt un de ses secrétaires au Commandant pour l'informer de ce qui se passait. Celui-ci, qui visait à la popularité, dut sourire de ces mésaventures continuelles de l'intendant ; il lui expédia, deux heures après, un piquet de dragons et une garde de trente hommes ; mais l'attroupement s'était dispersé, Molleville renvoya ces troupes, craignant que la vue des soldats n'excitât le peuple, qui n'était pas habitué à voir de garde à sa porte et aurait pu en prendre prétexte pour se porter à de nouveaux désordres.

L'arrêt du 20 juin provoqua une recrudescence de libelles et de pamphlets. Souvent ces brochures portaient sur leur titre des mentions de ce genre : *Imprimerie de la Liberté, Imprimerie de Monsieur* [1], ou encore : *Paris, chez la veuve Liberté, à l'enseigne de la Révolution.*

De son côté, le ministère et ses agents répandaient partout des écrits que l'on appellerait aujourd'hui « officieux », où l'on s'évertuait à justifier, à glorifier même les édits de mai et la politique ministérielle. Cinq brochures de ce genre avaient été distribuées à Rennes. Dans la première, intitulée : *Questions d'un bon patriote,*

[1] *Monsieur*, frère du roi (plus tard Louis XVIII), passait pour être très opposé au ministère.

on affirmait que « la résistance des magistrats n'était que le fruit de l'intérêt personnel ou de l'esprit de corps, que le peuple y était au moins indifférent ». L'auteur anonyme ajoutait : « En Bretagne, on dit que tout est en feu ; et c'est pourtant en Bretagne qu'il devrait y en avoir moins ; et cela, parce que les édits conservent les privilèges des provinces, et la Bretagne est à l'abri sous la sauvegarde des siens. » Les quatre autres étaient intitulées : *Avis aux bons Français ; — Réclamations du Tiers-Etat au Roi ; — Avis au peuple ; — Lettre d'un ancien mousquetaire à son fils, conseiller au Parlement de...* De plus, les *Annales politiques* de Linguet avaient publié un récit des enregistrements forcés tout à fait hostile aux parlementaires, qu'on appelait des « tribuns séditieux », et dont on traitait l'opposition « d'excès intolérable, après lequel la mollesse aurait été plus nuisible que la rigueur ne pouvait être odieuse ».

Tous ces écrits furent dénoncés au siège de police de Rennes, et ce tribunal, par un jugement du 1er juillet 1788, les déclara « injurieux et contraires au respect dû au roi, calomnieux envers les lois et les magistrats, insultants à la nation française » ; il ordonna qu'ils seraient lacérés et brûlés (sauf toutefois les *Annales de Linguet*) par les mains du bourreau, au pied du grand escalier de l'Hôtel de Ville ; et défendit aux libraires de les imprimer, de les distribuer et de les vendre [1].

Cependant cette propagande ministérielle avait produit une certaine impression sur le public moins éclairé ; pour les paysans, les événements politiques les plus complexes se résument dans une idée simple, dans une phrase facile à saisir et à répéter ; l'on sait, d'ailleurs, avec quelle effrayante rapidité, dans les moments de crise politique, les bruits les plus insensés, les assertions les plus monstrueuses, se répandent dans les campagnes. Les agents du pouvoir ont rarement manqué d'exploiter ces dispositions par-

[1] Ordonnance de police, du 30 juin et du 1er juillet 1788, imp. in-4°. — Registre du siège de police de Rennes. Arch. munic., n° 410.

ticulières : en 1788, ils allaient disant partout que « c'était pour avoir désobéi au Roi que les juges avaient été chassés, et que le Roi ne leur avait défendu de s'assembler que parce qu'ils voulaient empêcher qu'on déchargeât le pauvre laboureur ».

Parmi les brochures du temps nous en trouvons une intitulée : *Entretien entre un paysan et un voyageur en Bretagne*[1]; elle s'attache, sous forme de dialogue, à réfuter tous ces bruits ; le voyageur veut convaincre le paysan « que tout ce qu'il y a de bien fait vient du Roi, et que tout ce qu'il y a de mal vient de ses ministres ».

Il termine en disant « qu'*ils* ont acheté partout à force d'argent des gens sans probité et sans honneur, afin de remplacer les Parlements ; mais que, pour les recevoir avec les distinctions qu'ils méritent, les habitants de Rennes comptent se réunir le jour de leur arrivée et faire ample provision de cannes pour leur en rougir le dos ».

Une autre brochure intitulée : *Le peuple instruit par les faits*[2], a le même objectif ; on y démontre que le Parlement et la noblesse, en résistant aux édits, ont défendu les vrais intérêts du peuple que le ministère voulait accabler d'impôts nouveaux.

II

Ces écrits étaient le délassement des classes lettrées qui soulageaient et déversaient ainsi leurs mécontentements et leurs rancunes ; le peuple, lui, témoignait sa haine pour les grands bailliages, qu'on ne pouvait parvenir à constituer, et pour l'intendant, qu'il exécrait, par d'autres moyens, souvent répréhensibles, mais parfois assez plaisants.

Un jour, M. de Thiard dînait à l'hôtel de l'intendance, lorsque les convives entendirent tout à coup du bruit dans la rue. Ils se

[1] Brochure in-12 de 16 pages, s. l. n. d. et sans nom d'auteur.

[2] Brochure in-12 de 15 pages, s. l. n. d. et sans nom d'auteur ; mais qui doit être de juillet ou d'août 1788.

mirent à la fenêtre et, à la vue du spectacle qui s'offrit à leurs yeux, le Commandant, toujours gai et de bonne composition, ne put s'empêcher d'éclater de rire. Au contraire, le front de l'intendant se rembrunit, il vit dans cette plaisanterie une nouvelle attaque contre lui. M. de Thiard ayant voulu le dérider, il lui répondit sèchement « que si cette farce avait été représentée à Constantinople et qu'il en eût lu les détails dans la gazette, il aurait été peut-être disposé à en rire, mais qu'il lui était impossible de prendre le moindre amusement à voir outrager d'une manière si scandaleuse l'autorité du Roi [1] ».

Au milieu de la place de la Motte, devant les fenêtres de l'intendance, — toujours par une délicate attention, — se tenait une séance de grand bailliage. Les juges étaient vingt ramoneurs, couverts de suie et affublés de longues robes toutes déchirées, les unes en étoffe noire, les autres en toile cirée noire ou verte ; ils avaient au cou une large cravate et un rabat de papier blanc, sur la tête des bonnets carrés de toute dimension et du plus grotesque effet. Ces magistrats d'un nouveau genre siégeaient sur les sellettes qui leur servaient à s'asseoir au coin des rues ; au milieu était un siège plus élevé pour le président et à ses côtés une place vide pour l'intendant. Ils donnèrent gratuitement et sans se faire prier, à la foule qui les entourait, la représentation d'un lit de justice, avec les contorsions, les grimaces et les gambades les plus burlesques ; autour d'eux, aux fenêtres des maisons voisines, des centaines de personnes riaient aux éclats ; on applaudissait à outrance cette amusante parodie.

Ce n'est pas tout : le procès-verbal de cette séance était rédigé et imprimé, on le distribuait dans le public et sa lecture redoublait l'hilarité générale.

En voici quelques fragments vraiment fort amusants :

Les ramoneurs ont été mandés par l'intendant qui, en désespoir de cause, a dû s'adresser à eux pour former son grand bailliage :

[1] *Mémoires* de Bertrand de Molleville, ch. IV.

« Nous tous assis sur des sellettes drapées, Monseigneur (l'intendant) a toussé, puis ôté son bonnet, et, remis (assis), a dit :

« Camarades, je vous ai assemblés pour vous faire connaître les hautes vues et les grands desseins que l'on a sur vous : il ne s'agit de rien moins que de vous placer sur les sièges du grand bailliage. Après deux mois de réflexions, de recherches et de travaux, je reconnais que ces places ne peuvent convenir qu'à vous. On demandait pourquoi, dans ses vastes desseins, l'auteur des grands bailliages, indigné qu'on profanât le nom modeste des sièges consacrés à votre usage ordinaire, a changé dans un banc élevé la sellette sur laquelle les accusés subissent interrogatoire [1] ? Qui ne voit l'objet d'une attention aussi délicate ? N'en doutez point, camarades, l'illustre *Moignon* [2], qui n'est point si manchot qu'on le suppose, n'a ordonné cette métamorphose que parce qu'il a calculé, dans la profondeur de ses vues, que les sièges des juges seraient nécessairement transformés eux-mêmes dans les sellettes portatives, qui sont tout à la fois les instruments de votre profession et les marques de votre dignité. L'unique reproche que j'ai à me faire est de n'avoir pas plustôt songé au choix dont je me félicite aujourd'hui et qui m'aurait épargné bien des soins inutiles, bien des humiliations, si le qu'en dira-t-on, si trop de modestie ou un excès de délicatesse, si quelques scrupules enfin pouvaient vous arrêter. Un instant ! Camarades, Balais [3] va les lever. »

« Parlez, Balais. »

« A l'endroit s'est levé le susdit subdélégué, lequel découvert après avoir parcouru des yeux toute l'Assemblée, a dit :

« Compagnons, heureux essaims de la nation Sarde [4],

[1] Allusion à l'édit sur l'abolition de la sellette.

[2] Le garde des sceaux de Lamoignon.

[3] Balais était un personnage réel ; il était subdélégué de l'intendant à Nantes. Il partageait entièrement les idées et la manière de voir de son chef. C'est ce qui, avec son nom véritablement prédestiné, l'avait fait choisir par les auteurs de la parodie. Son nom s'écrivait en réalité Ballays, et les archives départementales d'Ille-et-Vilaine contiennent un très grand nombre de lettres de lui, adressées à l'intendant.

[4] Presque tous les ramoneurs étaient des Savoyards.

Vous dont la main légèrement essuie
Ces longs canaux engorgés par la suie ;

écoutez un homme que vous avez voulu plus d'une fois décrotter, et qui ne veut plus être que votre ami. Personne ne sait mieux que vous que les voies obliques et, en apparence, les plus ignobles, sont presque toujours les plus sûres pour parvenir au plus haut degré d'élévation. Je ne vous parlerai point une langue étrangère ; vous êtes en possession de ramoner toutes les cheminées de la France, et, grâce à votre frugalité, vous fondez votre subsistance sur la fumée dont les autres hommes se laissent gratuitement aveugler...

« Si tous les projets qui menacent la France s'effectuent, toutes les cuisines se refroidiront, vos services deviendront inutiles, vous vous trouveriez ramoneurs de cheminées qui n'auraient plus besoin d'être ramonées. Quittez de vains titres, entrez dans la carrière qui vous est ouverte, et acceptez le prix des nobles travaux auxquels on vous appelle...

« Voyez, compagnons, ces offices des bailliages abandonnés au premier occupant ; emparez-vous-en, et descendez sur ces sièges vacants que dédaigne toute la nation française...

« Quand ces nouveaux emplois pourraient vous rendre, aux yeux des fanatiques citoyens, plus noirs que vous ne leur apparaissez en sortant du tube par lequel vous vous élevez au-dessus de toutes les grandeurs humaines, songez que trois degrés d'infamie placeront votre postérité au rang des nobles français [1], et redoutez seulement d'être les derniers à vous avilir... »

Son discours fini, Balais remet vingt-un petits paquets cachetés, qui contenaient les lettres de provision des nouveaux juges ; ceux-ci ont unanimement accepté avec soumission le choix honorable que Monseigneur a bien voulu faire de leurs personnes et, sous son bon plaisir et la correction de *Balais*, on a arrêté le règlement dont la teneur suit :

[1] Allusion à la disposition qui accordait la noblesse aux membres des grands bailliages après trois générations. (Art. 54 du 1er édit du 1er mai.)

Article premier.

Les gens du grand bailliage n'auront point d'autres sièges que leurs sellettes, afin que tout le monde puisse atteindre à la hauteur de leurs tribunaux ; et pour se conformer à l'esprit de leur création et rapprocher, autant qu'il sera possible, la justice des justiciables, ils ne marcheront jamais sans porter la sellette qui doit leur servir de siège, et donneront leurs audiences ordinaires dans les rues, sur les places publiques et partout, en un mot, où besoin sera.

Art. 2.

Les séances solennelles du grand bailliage se tiendront sur la promenade de la Motte, vis-à-vis le grand balcon de Monseigneur, pour lequel un siège couvert d'un beau drap couleur de suie d'Angleterre restera toujours vide...

Art. 3.

Balais, sans tirer à conséquence, pourra siéger parmi nous, parce que toutefois, à l'exemple de Messieurs, il apportera lui-même sa sellette...

Art. 4.

Nos robes, et ce pour cause, seront de toile cirée et sans manches, pour que nos mains soient plus libres. La robe du président sera passée en couleur rouge, et celle des autres membres du Siège, ainsi que celle de Balais, en couleur noire ou de suie très foncée, à l'option de Messieurs. Balais ne pourra siéger parmi nous que revêtu de sa robe de toile cirée, et nous l'invitons même fraternellement à ne la quitter jamais.

Art. 5.

Messieurs porteront le bonnet rond, de couleur rouge pour le président, de couleur brune pour les autres membres. Pourra néanmoins Balais porter son bonnet vert, s'il désire une distinction. Tous Messieurs dans les grands jours porteront la cravate,

après toutefois qu'ils auront usé les vieux rabats dont ils ont été gratifiés.

Art. 6.

Messieurs recevront leurs épices en nature, comme pain, viande, fruits, etc..., tout quoi n'est que démonstratif et non limitatif, et ce, en commémoration de l'impôt en nature et de la subvention territoriale.

Art. 7.

Nommons pour historiographe et panégyriste, en titre d'office de votre tribunal, Nicolas-Simon-Henri Linguet... Arrêtons que vacance avenant de ladite place, ledit Linguet ne pourra être remplacé que par un avocat à qui des talents supérieurs auront mérité la distinction d'être rayé du tableau de son ordre.

Art. 8.

Ordonnons que le présent règlement et le procès-verbal en tête d'icelui soient imprimés, lus, publiés et affichés *par un de Messieurs*, au haut du principal tuyau de la cheminée de Monseigneur et exposés aux trente-deux aires de vent, afin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance.

Signé : J.-F. [1] GRIPPE-SOU,
greffier en chef ».

Telle est cette pièce facétieuse où s'exerça la verve satirique de nos pères et qui contient à chaque ligne de ces traits mordants, de ces allusions transparentes, si chers à l'esprit français.

Le procès-verbal est daté du 25 juin, mais la scène se renouvela plusieurs fois avant et après cette date. On lit en effet dans le *Précis historique* [2] : « Cette mascarade de Barogos se promène journellement en corps (parfois même dans une charrette ou un tombereau)

[1] On sait ce que veulent dire ces initiales qui ne signifient pas du tout Jean-François. Le rébus des *Ifs* ou des J. F. était resté populaire en Bretagne depuis qu'il avait servi à désigner les douze magistrats non démissionnaires lors des querelles du Parlement avec le duc d'Aiguillon, en 1765.

[2] *Précis historique*, IIIe partie, p. 95.

à travers les rues de Rennes, où elle ne laisse pas de faire des recettes assez considérables. La garnison elle-même s'en amuse beaucoup, et le peuple ne peut se lasser de voir cette plaisante *magistrature Briennière* lui rappeler le souvenir de celui qu'ils accusaient de tromper sa bonne foi et d'abuser de sa confiance. »

La populace, dont la haine pour l'intendant croissait de jour en jour, ne lui témoignait pas toujours ses sentiments par des manifestations aussi plaisantes et aussi inoffensives. Des meneurs l'excitaient sous main, une multitude de vagabonds, de mendiants, de gens sans aveu, étaient accourus à Rennes, attirés par le bruit du désordre et de la licence qui y régnaient ; la petite émeute qui avait suivi l'affichage de l'arrêt du 20 juin avait encore surexcité les passions.

Une réelle fermentation régnait dans les classes populaires et n'attendait qu'une occasion d'éclater. M. de Thiard avait fait renforcer de cent hommes la garde de son hôtel ; il proposa à l'intendant de s'y établir et d'y passer la nuit. Celui-ci, ne voulant pas avoir l'air d'abandonner son poste, refusa ; mais il était continuellement sur ses gardes.

Un jour, le 7 juillet, il fut prévenu par le Procureur du Roi au tribunal de police et par un nommé Bouvard, commandant de la garde de la ville, que son hôtel allait être attaqué ; on devait essayer d'y pénétrer par le mur du jardin et de s'emparer de sa personne. On ne lui dit pas ce que les émeutiers voulaient faire de lui. Molleville quitta l'appartement qu'il occupait habituellement et qui était au rez-de-chaussée du côté du jardin et monta dans une autre petite pièce située au second étage ; il pensait qu'on n'irait pas le chercher là et qu'il lui serait plus facile de s'évader en cas de besoin. La nuit suivante, à deux heures du matin, la sentinelle placée dans le jardin aperçoit deux hommes montés sur le mur. Ceux-ci, se voyant découverts, décampent et fuient avant qu'on puisse les approcher ; on les vit seulement courir dans la rue avec huit ou dix de leurs compagnons, venus sans doute pour reconnaître le terrain.

La position de l'intendant n'était plus tenable ; il ne pouvait

parvenir à organiser les grands bailliages ni à réprimer l'agitation qui gagnait toute la Bretagne, il n'était plus en sûreté chez lui ; dans une telle situation, il n'avait qu'un désir, celui de quitter Rennes. Il avait déjà sondé sur ce point le premier ministre et le garde des sceaux, il leur avait écrit que, dans l'état actuel des affaires, l'exécution des nouvelles lois était absolument impossible en Bretagne, et que la présence des Commissaires du Roi était loin de produire l'effet qu'on s'en était proposé...

Il n'avait reçu aucune réponse. Mais la tentative du 8 juillet le décida ; il résolut de partir de Rennes sans en attendre la permission. Le 9 juillet, il écrivit à M. Lambert, contrôleur général, une longue lettre où il parle des troubles occasionnés par l'exportation des grains, et il ajoute :

« Je suis ici absolument sans pouvoir, exposé à tous les désagréments possibles, [et dans l'impossibilité de faire respecter l'autorité du roi] ; même en danger de perdre la vie. Ainsi, les ordres que je pourrais donner seraient sans effet ; aucun juge n'exerce la justice criminelle ou civile, et si le gouvernement veut éviter les désordres ultérieurs qu'il y a lieu de craindre, c'est au Commandant en chef qu'il doit adresser ses ordres.

« [Il ne m'est pas permis de sortir de mon hôtel, et je vous supplie très instamment de vouloir bien me faire accorder un congé pour retourner à Paris, parce que ma présence en Bretagn est plus contraire qu'utile aux intérêts du Roi, et que l'état de ma santé exige un peu de repos et de tranquillité [1].] »

L'intendant prévint le Commandant en chef. Celui-ci essaya de le retenir en lui proposant d'augmenter sa garde. Molleville répondit qu'il ne resterait pas plus longtemps exposé au danger d'être à chaque instant molesté dans sa maison, à moins que M. de Thiard ne donnât aux troupes des ordres positifs et sans restriction de repousser la force par la force, et ne s'engageât sur l'honneur à

[1] La minute de cette dépêche, datée du 9 juillet 1788, est aux Archives départementales, fonds de l'Intendance, C. 1714. Les passages entre crochets ont été biffés par l'intendant lui-même et n'ont pas dû être envoyés. Nous les avons maintenus parce qu'ils éclairent et complètent sa pensée.

livrer à la justice tous ceux qu'on arrêterait attaquant son hôtel, pour être jugés et exécutés suivant la rigueur des lois.

M. de Thiard ne voulut pas prendre ces engagements, et le 9 juillet, à trois heures du matin, l'intendant partait de Rennes, escorté par huit dragons qui ne le quittèrent qu'à une demi-lieue de la ville ; il arriva à Versailles le 11, à cinq heures après midi.

C'était une fuite, et une fuite piteuse. L'agent du pouvoir renonçait à exécuter des ordres impopulaires ; l'opposition triomphait.

Avant de partir, il avait adressé au Siège de police une lettre qui est une sorte de testament politique ou, si l'on veut, d'adieu aux Rennais. Cette lettre, datée du 10 juillet, fut remise ce jour-là aux destinataires [1]. Elle est curieuse.

L'intendant commence, avec une finesse ironique, par prier les juges « de ne pas rechercher les auteurs des libelles infâmes qu'on ne cesse de répandre contre lui ». « Vous me désobligeriez infiniment, dit-il, si vous faisiez la moindre démarche à cet égard ; les injures les plus grossières ne me blessent jamais quand je ne les mérite pas. » — Le Siège de police eut d'autant moins de peine à se rendre à cette invitation, qu'il n'avait jamais eu l'idée de les poursuivre. Puis Molleville entreprend une longue apologie de sa conduite, un vrai plaidoyer *pro domo suâ ;* il rappelle que les Etats l'ont plusieurs fois remercié des services qu'il a rendus et du zèle qu'il a montré pour les intérêts de la province, et il ajoute :

« Je ne crains pas de dire que ce zèle ne s'est jamais démenti, et qu'on le retrouvera tout entier dans la conduite que j'ai tenue dans ces malheureuses circonstances, lorsque le rétablissement si désirable du calme et de la tranquillité mettra les gens raisonnables à portée de me juger, non sur les récits calomnieux et empoisonnés que la malignité, l'extravagance et l'imposture répandent dans le public, mais sur des faits incontestablement prouvés ; lorsqu'on saura que, de tous les Commissaires du conseil qui ont été chargés de la même commission, je suis le seul qui, pour en être déchargé, ait offert sa démission ; le seul qui, forcé d'obéir par

[1] L'original est conservé dans le registre du Siège de police. Archives municipales de Rennes, n° 417.

des ordres réitérés et absolus, ait rempli cette commission sans prononcer tous les arrêts d'enregistrement et sans donner tous les ordres ministériels pour la marche de la séance tenue au Palais; le seul qui ait sollicité et obtenu que l'exécution des ordres ultérieurs pour l'enregistrement dans les Présidiaux et Sièges royaux fût différé... »

L'intendant laisse voir malgré lui qu'il est profondément blessé des écrits publiés contre sa personne : « La calomnie peut sans doute dénaturer ces faits, dit-il, les ridiculiser, leur supposer un mauvais motif et même les nier ; mais, comme ils sont constants, elle ne saurait les détruire. Et quand la paix aura rétabli l'empire de la raison, de la justice et de la vérité, on aura oublié les injures, les sarcasmes, les plaisanteries bonnes ou mauvaises ; on se souviendra seulement que le reproche unique qui m'ait été fait avec quelque fondement, est d'avoir manifesté, dans la séance du 10 mai, le désir d'en abréger la durée et d'avoir dicté en partie l'ordre qui l'a abrégée ; mais l'auteur du libelle [1] qui me fait ce reproche dit que, trois heures plus tard, 500 jeunes gens seraient venus défendre la magistrature et les lois... Si on veut bien se ressouvenir que ces jeunes gens auraient eu à combattre un régiment sous les armes, les pères de famille, les vrais citoyens, les amis de l'humanité, loin de penser qu'il eût été plus patriotique de laisser prolonger cette séance, et loin de voir dans le fait qui l'a abrégée un acte d'hypocrisie, d'oppression et de trahison, n'y verront sandoute qu'un motif de reconnaissance. On jugera alors avec connaissance de cause si, dans ma position, le Breton le plus zélé, mais le plus sage, aurait pu faire plus et moins que ce que j'ai fait.

« Ce jugement, que j'attends avec autant d'impatience que de sécurité, ouvrira les yeux à toutes les personnes raisonnables, et le regret qu'elles auront de m'avoir condamné avec trop de précipitation me vengera de tous les libelles possibles, d'une manière bien plus satisfaisante que ne pourrait le faire l'ordonnance de police la plus rigoureuse... »

L'opinion publique n'a point répondu à cet appel audacieux, elle

[1] Ce libelle est le *Précis historique*, I, p. 94.

a condamné la conduite ambiguë et louche de l'intendant. Les juges de police, eux, répondirent le 12 juillet, ils ne manquèrent pas de dire que, s'ils ne poursuivaient pas les satires dont se plaignait Molleville, « c'est qu'ils étaient persuadés que leur silence était conforme à ses vues, qu'ils craignaient d'ailleurs de leur donner encore plus d'éclat et même d'en exciter de nouvelles ». Puis ils cherchaient à excuser la véhémence et l'irritation de leurs concitoyens, dont beaucoup se voyaient privés d'une position qui était leur gagne-pain :

« On consomme notre ruine, disaient-ils en finissant, on nous force à mourir de faim, on est sourd et insensible à nos représentations, on refuse même de nous croire, et quand il n'est que trop vrai que nous périssons, nous, nos femmes et nos enfants, on déploie contre nous l'appareil de la guerre la plus ruineuse. Sommes-nous donc les ennemis de l'Etat, et qu'a pu faire cette ville malheureuse pour s'être attiré de pareils maux ? Telles sont, Monsieur, les idées affligeantes qui se présentent sans cesse à l'esprit de nos concitoyens ; telle est leur position déplorable, et vous pouvez vous imaginer que de là au désespoir il n'y a plus qu'un pas. »

L'intendant n'était vraiment pas chanceux : son départ précipité avait produit à Rennes une impression générale de soulagement. A Versailles, il ne fut pas mieux accueilli par les ministres. A peine arrivé, il se présenta chez l'archevêque de Sens ; celui-ci, fort surpris de le voir, lui dit :

— Vous avez été bien pressé de revenir, vous n'avez donc pas reçu ma lettre ?

— Non, Monseigneur.

— Si vous l'eussiez attendue à Rennes, vous auriez su que l'intention du Roi était que vous visitiez les principales villes de la province, pour juger des dispositions générales relativement aux nouvelles lois et nous en rendre un compte exact. D'après l'idée que M. de Montmorin m'avait donnée de votre caractère et particulièrement de votre fermeté, je ne me serais jamais attendu que vous en eussiez manqué à ce point. Aucun de vos collègues, dans tout le royaume, ne s'est conduit avec cette faiblesse.

— Aucun d'eux, répondit l'intendant, n'a trouvé les choses dans l'état où je les ai trouvées. Je me contenterai de vous dire, Monseigneur, que je n'ai jamais passé pour un homme faible, et vous apprendrez que je n'ai pas laissé cette réputation en Bretagne, où je serais encore si ma fermeté eût pu y être de la moindre utilité. Quant au voyage que le Roi eût désiré que je fisse dans les principales villes de la province, il n'est nullement nécessaire pour bien connaître les dispositions du peuple.

Ma correspondance journalière avec mes subdélégués m'en a parfaitement instruit, et je puis prendre sur moi de vous assurer qu'on n'éprouvera pas la moindre difficulté à opérer dans toute la province les changements ordonnés par les nouvelles lois, dès qu'ils auront été adoptés à Rennes ; mais, avant cela, il n'y faut pas songer.

— Fort bien ; mais à Rennes les choses vont très mal, et le Roi est très mécontent.

— Rien ne peut me causer plus de chagrin, mais il n'y a pas de ma faute. J'ai été très exact à prévenir des événements que je prévoyais et à indiquer les mesures qu'il convenait de prendre dans les circonstances. Je suis encore convaincu que celles que j'ai proposées eussent été suivies de succès, mais maintenant il est trop tard.

— Vous aviez certainement assez de troupes.

— Beaucoup trop. Je ne me suis jamais plaint de manquer de soldats, mais bien d'ordres positifs.

— Que voulez-vous dire ? Le Roi n'a-t-il pas donné *carte blanche* à M. de Thiard ?

— Jamais M. de Thiard ne me l'a dit. Les instructions que j'ai vues ne m'ont pas paru renfermer cette disposition.

— Mais enfin, que pensez-vous qu'il y ait à faire en ce moment?

— Si ce sont les intentions du Roi de faire exécuter les nouvelles lois en Bretagne, il faut envoyer à M. de Thiard des instructions positives, lui demander en même temps d'indiquer les moyens qu'il croit nécessaires pour en assurer le succès et lui fournir tous

ceux qu'il demandera, mais, par-dessus tout, il faut que ses instructions soient positives.

— Il n'est pas possible de prévoir toutes les circonstances. Quoiqu'il en soit, il n'y a pas d'inconvénients à laisser passer quelques jours jusqu'à ce que nous sachions l'effet qu'aura produit votre départ. Rendez-vous maintenant chez le chancelier, et revenez me voir aussitôt que vous aurez reçu des nouvelles de Bretagne.

Bertrand de Molleville fut reçu encore plus sévèrement par M. de Lamoignon qui lui reprocha, dans les termes les plus durs et les plus amers, d'avoir voulu donner sa démission et d'avoir quitté Rennes sans permission. Sur le second point, il se justifia comme il put, mais sur le premier il reprit ses avantages ; il rappela qu'il avait tout fait pour refuser la mission d'agir contre le Parlement et il se plaignit à son tour non seulement de la réserve, mais même de la dissimulation dont on avait usé envers lui.

— Il me semble, dit-il, que, sans me mettre dans le secret des mesures que l'on projetait, on eût pu me prévenir qu'elles étaient relatives à la magistrature et à l'administration de la justice. Si on l'eût fait, j'aurais alors employé tous mes efforts à convaincre le principal ministre du danger de l'exécution d'une pareille mesure en Bretagne avant la prochaine convocation des Etats de la province, dont le consentement était indispensable. Voilà le seul moyen qui fût conciliable avec les privilèges de la Bretagne, que le Roi avait juré de maintenir dans toute leur intégralité. C'était là aussi le seul moyen d'assurer le succès ; tandis qu'en se conduisant autrement, on devait s'attendre que la résistance certaine de la Bretagne donnerait aux autres provinces l'exemple de l'opposition et les encouragerait à résister au gouvernement...

— Tout cela, répliqua M. de Lamoignon, est de *la moutarde après dîner,* et je suis certain que l'étonnement et le mécontentement du Roi seront très grands lorsqu'il apprendra que vous êtes ici.

— Si S. M. connaissait mon caractère, elle serait au contraire étonnée de ma patience à supporter pendant deux éternels mois les contradictions et les dégoûts que j'ai éprouvés. Je ne puis être bon à rien dans la conjoncture présente, et je donnerais ma

démission plutôt mille fois que de me voir replacé dans les mêmes circonstances.

— Je ne dis pas précisément que le Roi soit déterminé à vous renvoyer en Bretagne. Nous verrons. Mais vous vous êtes mis vous-même dans une situation très désagréable.

— Je n'ai pu l'éviter, et il est impossible que je sois dans une situation pire que celle dont je viens de sortir.

— Vous êtes extrêmement entêté.

— Cela peut être, Monseigneur, surtout lorsque je crois avoir pour moi la raison et ma conscience [1].

Le ministre demanda alors à l'intendant de lui remettre un mémoire détaillé sur la situation actuelle de la Bretagne. Celui-ci essaya naturellement de justifier et d'expliquer sa conduite, et dans ses *Mémoires* il laisse échapper cette phrase : « Dans le fait, était-ce ma faute si M. de Thiard ne s'était servi des troupes que pour la défense de son hôtel et semblait ne s'être occupé que du soin de le mettre à couvert d'un assaut [2] ? » Ces récriminations injustes et imméritées contre un homme dont la bravoure était au-dessus du soupçon ne font pas d'honneur à Molleville : c'est aggraver ses torts que de s'excuser en accusant les autres injustement.

Bientôt on apprenait à Versailles que, le jour même du départ de l'intendant, la populace s'était assemblée et avait élevé devant son hôtel une potence à laquelle il avait été pendu en effigie. Le mannequin qui le représentait, entièrement couvert d'inscriptions menaçantes, avait ensuite été jeté dans un feu de joie et brûlé. Pendant toute cette scène, la foule ne cessa de pousser des cris de mort et d'exécration contre l'intendant et les ministres.

BARTH. POCQUET.

(*La suite prochainement.*)

[1] *Mémoires* de Molleville, t. I, ch. v.
[2] *Mémoires* de Molleville, t. I, ch. v, p. 98.

L'ABBAYE DE REDON *

.....

La même année (1618), une célèbre abbaye allait s'ouvrir à la réforme du vénéré Dom Noël Mars : quoique la dernière venue, elle devait être presque aussitôt la première de la Société de Bretagne, à cause de son importance. C'était l'abbaye de Redon, située au confluent de la Vilaine et de l'Oust, dans une position unique, à l'ombre des collines et dominant la plaine immense des marais.

Fondée vers le milieu du IXe siècle par saint Convoïon, sous l'inspiration directe de Dieu et grâce aux donations très généreuses du roi Nominoë, elle avait grandi au milieu des orages, comme ces vieux chênes d'autant plus vigoureux, dit-on, qu'ils ont bravé tous les assauts de la tempête. Il lui fallut des miracles pour vaincre l'hostilité de quelques seigneurs jaloux de son vaste domaine. Dédiée au divin Sauveur et prodigieusement gardée par lui, sanctifiée par la vertu suréminente de ses premiers religieux, enrichie de reliques insignes que saint Convoïon rapporta lui-même de Rome, elle devint pour le peuple un lieu de pèlerinage : mais la cruelle invasion des Normands y apporta la désolation et la ruine, avant même la mort du fondateur. Comme le prophète Jérémie pleurant sur les malheurs de Sion, le saint vieillard mourut loin de son monastère, dans la paroisse de Plélan, où son exil fit naître un nouveau monastère. Son successeur, Ritcaud, revint à Redon avec une partie des moines et les reliques de leur vénéré Père. Il releva l'abbaye et lui rendit sa gloire première. Des legs

* Notre collaborateur, M. Hipp. Le Gouvello, nous communique, sous ce titre, un nouveau fragment de l'ouvrage qu'il prépare sur la *Bretagne catholique au XVII*e *siècle*. (*Note de la Rédaction.*)

considérables accrurent rapidement son territoire déjà vaste. C'est ainsi que le duc Geoffroy Ier donna Belle-Ile à l'abbé Maynard : les vertus de ce religieux lui valurent l'honneur de tenir à la fois la crosse de Redon et celle du Mont-Saint-Michel. La famille des ducs de Bretagne fournit elle-même des moines au couvent, entre autres Catuallon, frère de Geoffroy Ier, sous le gouvernement duquel l'abbaye fut privilégiée d'une juridiction spirituelle indépendante, qui s'étendit à douze paroisses (XIe siècle).

La communauté florissante put essaimer dans ce vaste rayon où on compta bientôt plus de vingt-cinq prieurés sortis de la maison mère. Elle envoyait encore au delà de vastes colonies, à Saint-Gildas-des-Bois (1026), à Sainte-Croix de Quimperlé (1029), à la Chaume (1055), à Sainte-Croix de Josselin (1060), etc. En même temps, une ville se formait autour d'elle.

Au XIIe siècle, un duc de Bretagne, Alain Fergent, déposant la couronne, venait, à Saint-Sauveur, expier, sous la bure et dans les austérités du cloître, les injustices qu'il avait commises au détriment de la communauté elle-même (1112). Il y mourut et y fut enterré, après sept ans de pénitence (1119). Imitant l'exemple du prince, sa femme, la duchesse Ermengarde, passa le reste de ses jours aux portes du couvent, dans une retraite qui, pour être profane, n'en était pas moins monastique.

Toutes les gloires couronnaient donc l'illustre abbaye, celles de la fortune et celles de la vertu. Sa grandeur même lui attira la persécution. Le duc Jean Ier, dit le Roux, fit main basse sur ses biens et les livra pendant plusieurs années au pillage de ses officiers. Les religieux furent chassés et la désolation succéda aux splendeurs passées. Mais Saint-Sauveur ressuscita une seconde fois d'une ruine qui semblait irrémédiable. L'église fut reconstruite avec les proportions et la magnificence d'une cathédrale, et c'est de cette époque que date la grande tour au clocher élevé qui est encore aujourd'hui un des principaux monuments de la Bretagne.

Cette prospérité nouvelle fut, hélas ! de courte durée. Les échos de l'épouvantable guerre civile engagée entre Charles de Blois et

Jean de Montfort, pour la succession à la couronne ducale, vinrent troubler la paix du cloître. L'abbé Jean de Tréal eut le malheur de prendre parti pour celui des champions dont la fortune devait trahir la cause. Les soldats victorieux de Montfort s'étant emparés de Redon, saccagèrent l'abbaye, pillèrent l'église et après avoir maltraité les religieux, les rançonnèrent lourdement. Ils étendirent leurs ravages aux environs avec une fureur qui n'épargnait ni les hommes ni les choses. Après le départ de ces envahisseurs sacrilèges, l'abbé de Saint-Sauveur, sans se laisser abattre par des revers si décourageants, s'empressa non seulement de réparer les dévastations subies, mais encore d'élever autour de la ville une enceinte fortifiée qui devait la défendre contre une nouvelle invasion. La mort du bienheureux Charles de Blois, à la bataille d'Auray (1364), lui permit du reste bientôt de faire sa soumission au jeune Montfort. Loin de lui témoigner aucun ressentiment pour sa fidélité au prétendant vaincu, le nouveau duc l'appela même dans son conseil d'Etat et se montra toujours le protecteur de l'abbaye.

La pieuse renommée de Saint-Sauveur grandit et rayonna dans la paix jusqu'au XVIe siècle. Elle attirait une affluence prodigieuse de pèlerins, surtout aux fêtes patronales de la sainte Trinité et de la Transfiguration, pendant lesquelles on exposait un riche trésor de reliques sur les autels : alors la foule devenait si grande qu'il fallait enlever les bancs et les balustres de l'église, pour lui faire place, arroser fréquemment le pavé pour remédier à l'extrême chaleur qu'elle produisait dans l'édifice et apprêter du vin, auprès d'un autel, pour secourir immédiatement les fidèles qui, épuisés par une longue route et suffoqués dans cette presse, tombaient en pamoison. Moins entraîné par la dévotion que par la politique, le roi Louis XI y vint lui-même en pèlerinage (1462). Comme témoignage de sa piété plus vraie, la reine Anne voulut y faire une fondation de cent livres de rente. Enfin, au XVIe siècle, il fut sérieusement question d'ériger l'abbaye en évêché. Le pape Nicolas V avait même accordé la bulle d'érection (1449), lorsque

le duc François Ier, qui l'avait sollicitée, étant venu à mourir, des évêques voisins firent prévaloir leur opposition à ce projet.

Telles étaient les grandeurs que l'initiative d'un saint ermite, la foi persévérante et la charité traditionnelle de ses disciples, une succession non interrompue de vertus et de miracles, avaient values à l'abbaye de Saint-Sauveur.

Vers la fin du XVe siècle, le déclin se fit sentir là comme ailleurs, avec l'intrusion des abbés commendataires, ces pillards de bénéfices, qui n'avaient souvent d'ecclésiastique que la tonsure (encore ne l'eurent-ils pas toujours !). Si on compte parmi eux un cardinal, archevêque d'Avignon, Alain de Coëtivi (1468-1474), qui ne vint jamais à Redon probablement, on y remarque aussi un Clément Champion, valet de chambre ordinaire du roi François Ier (1524-1528), et des princes qui laissèrent la commende pour courir au champ de bataille ou se marier, comme César de Choiseul (1643-1648) et son frère Auguste (1652-1681) [1]. Dépouillé des deux tiers de leurs revenus, les moines se voyaient enlever la force et l'honneur de la crosse, au détriment de leur direction morale laissée entre les mains d'un prieur qui ne pouvait avoir ni le prestige ni l'autorité d'un abbé véritable. De là une perturbation intérieure, des abus, des excès que nous avons déjà signalés et, enfin, une décadence lamentable.

L'abbaye de Saint-Sauveur semble avoir échappé cependant à ces scandales qui ailleurs ont contristé notre religion. Si le nombre des moines devint fort réduit, si l'obéissance cessa d'être exacte et l'abstinence perpétuelle, si le vœu de pauvreté reçut bien des atteintes, si des dissensions fâcheuses se produisirent dans les assemblées capitulaires, du moins l'office divin ne fut jamais interrompu, les mœurs restèrent pures et la charité se soutint : grâce à la puissance de sa constitution native, l'illustre monastère dégénérait plus len-

[1] *Histoire abrégée de la ville et de l'abbaye de Redon.* — Redon. MM. Chorel, libraires. *Passim.* Nous avons surtout consulté ce savant ouvrage pour la rédaction de ce chapitre. Aujourd'hui que l'auteur est mort, nous pouvons bien soulever le voile de l'anonyme et nommer Dom Jausion, bénédictin.

tement que d'autres. Toutefois la même ruine l'attendait sans la réforme qui le sauva et lui rendit comme un dernier rayon de gloire. Saisis d'une pieuse émulation en voyant celle-ci se propager partout en Bretagne et renouveler les communautés sous sa bienfaisante influence, les moines de Redon demandèrent eux-mêmes, par un acte capitulaire (17 août 1618), la faveur de s'y associer. L'abbé commendataire, Arthur d'Espinay, autorisa cette demande. Le prieur perpétuel, Dom Nouel de la Reygnerais, religieux si fervent qu'on l'avait surnommé l'*Amoureux de Jésus*, prédicateur émérite, administrateur remarquable et qui devait fonder, quelques années plus tard, à Redon même (1629), une maison de Bénédictines, Dom Nouel de la Reygnerais donna très humblement sa démission. Dom Charbonneau, prieur de la Chaume, fut élu à sa place. Il vint à Saint-Sauveur avec quatre autres religieux pour y implanter la réforme.

Les moines se montrèrent dociles, sauf trois opposants dont l'un surtout avait d'abord demandé la réforme avec ardeur, mais changea subitement d'avis lorsqu'il fut question pour lui de la mettre en pratique. D'après les relations contemporaines, il poussa l'esprit de révolte jusqu'à empoisonner Dom Charbonneau et trois autres dignitaires de la communauté (1620).

En apprenant cette triste nouvelle, Dom François Stample, le supérieur général de la Société de Bretagne, accourut en personne à Saint-Sauveur pour soutenir ses frères dans une si grande épreuve et présider à l'élection d'un nouveau prieur. Il fut lui-même désigné. Voilà comment l'abbaye de Redon devint la maison principale de la nouvelle Observance. On y établit le noviciat pour tous les monastères qui l'avaient embrassée et dont le nombre fut bientôt porté à sept par l'adjonction de Saint-Méen.

La Société de Bretagne paraissait appelée à vivre, pour la plus grande gloire de la réforme monastique, car elle aussi avait hérité de l'esprit droit, de l'orthodoxie et de la vertu du bon Père Noël Mars. Les liens qui l'attachaient à la congrégation des Exempts de France retenaient encore son élan, à cause des difficultés conti-

nuelles que suscitait la juridiction. Deux religieux furent députés à Rome pour solliciter l'érection des sept monastères réformés en congrégation indépendante et en même temps faire introduire la cause du vénérable Père Dom Noël Mars (1622). Le succès de cette double démarche eût assuré l'avenir de la nouvelle Société, mais des intrigues politiques la firent échouer.

Le cardinal de Richelieu, ce centralisateur à outrance auquel tout privilège et toute initiative portaient ombrage, n'avait point vu sans quelque souci les Bénédictins de Bretagne s'organiser en corps, au lieu de suivre une direction commune à tous. Il patronnait bien la Réforme, par esprit d'ordre autant que de religion, mais il fallait qu'elle eût un même centre d'où il pût lui-même au besoin en surveiller le mouvement. La Congrégation de Saint-Maur qui s'était établie déjà dans un grand nombre d'abbayes était pour lui ce centre préféré. Il ne considéra nullement que la Congrégation de Bretagne avait une origine plus ancienne, une règle plus austère, un esprit plus fervent, qu'elle répondait mieux aux exigences de certaines vocations, que, bornant son action aux limites d'une seule province, elle ne contenait aucune menace de concurrence ni de division pour l'Ordre et, enfin, qu'il était imprudent de désorganiser un corps déjà constitué, d'après un excellent modèle. Il résolut de détruire son autonomie, au profit de Saint-Maur. Il proposa d'abord adroitement aux religieux bretons d'introduire leur réforme dans son abbaye de Pont-Levoy, c'est-à-dire de quitter la Bretagne. En éparpillant leur action, il espérait les affaiblir, mais ils déjouèrent son dessein par leur prudente réserve. Afin de rendre son influence prépondérante, il joignit alors la commende de Redon (1622) à celles de Cluny, Cîteaux, Prémontré, et tous les autres bénéfices qu'il s'était adjugés, comme s'il eût voulu être abbé universel de France et de Navarre. Trompant ensuite les moines bretons sur ses intentions à leur égard, ou bien les engageant dans cette voie avec l'impulsion irrésistible de son autorité, il sut les amener à demander au Roi des lettres patentes qui leur permettraient de s'unir en Congrégation réformée sous sa propre tutelle

(1625). Dès lors, ils furent à sa merci. Le rusé politique ne dissimula plus son projet. « Je me suis fait donner par le roi le protectorat de la Congrégation de Bretagne, afin de la démembrer, écrivait-il ouvertement à M. de Béthume, ambassadeur de France à Rome. » Il le chargea d'exposer au Saint-Père les prétendus inconvénients qu'il y avait d'approuver à la fois plusieurs congrégations pour le même objet, tandis que celle de Saint-Maur était bien établie et florissante. La Cour romaine, assez portée d'elle-même à simplifier les choses et désirant peut-être aussi ménager le tout-puissant cardinal, agréa cette remontrance et signifia aux députés de la Société de Bretagne qu'ils eussent à négocier simplement leur union avec la Congrégation de Saint-Maur.

Les moines bretons se soumirent généralement avec une humble simplicité qui fait encore leur plus grand éloge. Le prieur de Redon et leur supérieur, Dom François Stample, se rendit lui-même au chapitre général de la Congrégation de Saint-Maur et fut assez désintéressé pour y soutenir le projet d'union. Ses démarches si méritoires ne réussirent pas tout d'abord. On alléguait que plusieurs de ses monastères se trouvaient trop ruinés et que la Congrégation ne pouvait s'en charger. Enfin, après quelques délais, la fusion eut lieu (1628).

Les membres de la Société de Bretagne, qui ne voulaient pas l'accepter, obtinrent la permission de se retirer dans les abbayes du Tronchet, de la Chaume et de Lanténac, et d'y suivre leur Observance, mais sans la propager désormais. Ces rameaux séparés du tronc étaient ainsi destinés à périr. Ils verdoyèrent encore un peu de temps, grâce à la force de leur sève première. En 1639, il restait dix-huit religieux dans les trois monastères : en 1647, celui de Lanténac voyait végéter les derniers restes de cet arbre vigoureux planté par la main d'un saint et tranché dans sa force par la main d'un politique.

La réforme de Saint-Maur prit possession de Redon et des autres abbayes bretonnes. Assurément, notre intention n'est pas de rabaisser cette réforme : fondée par de saints personnages, elle eut la gloire

de rallier sous l'ancienne règle de Saint-Benoît, à peine modifiée en apparence, près de deux cents abbayes ou prieurés conventuels et cela en dix ans (1618-1628). Elle restaura un grand nombre de couvents et d'églises ruinés par les dernières guerres et commença d'élever, au prix d'un immense labeur, ces monuments intellectuels sur l'histoire et les antiquités ecclésiastiques, qui restent encore aujourd'hui son titre principal à l'estime publique. Il suffit de nommer la *Galliana Christiana*. Des savants comme Dom Martène, Dom Montfaucon, Dom Denis de Sainte-Marthe, donnèrent lieu sans doute au proverbe : *Savant comme un bénédictin !* Mais la réforme de Saint-Maur avait un grave défaut dans sa constitution : c'était le changement perpétuel de direction et de résidence imposé à ses religieux par la règle. Tandis que les supérieurs, abbés ou prieurs étaient inamovibles, suivant l'ancienne constitution, ils devaient être remplacés tous les trois ans, d'après la nouvelle. On comprend qu'un pareil régime n'était pas fait pour maintenir l'unité de vues et la suite des idées dans le gouvernement d'une maison. En outre, soit qu'elle eût perdu quelque chose de sa vertu première par une extension trop rapide, soit qu'une application trop exclusive aux travaux littéraires eût diminué sa ferveur religieuse, cette Congrégation finit par sacrifier à la science prétendue critique les traditions les plus vénérables de la foi populaire, et même l'autorité de l'Eglise Romaine dans les questions dogmatiques. Elle devait fournir au Jansénisme toute une légion de défenseurs.

Mais sans parler encore de cette décadence, lorsqu'elle s'établit en Bretagne, elle apportait avec elle un germe de gallicanisme que la politique peut-être lui avait inoculé dès ses premières années, et que les disciples du bon Père Mars, ce pur adepte des doctrines Romaines, ne connaissaient point. Très régulière sans doute, mais moins naïvement pieuse, elle allait refroidir peu à peu ce zèle ardent qui animait la Société de Bretagne, sa sœur aînée.

Cependant l'abbaye de Redon devait rester plusieurs années l'asile de la prière et du recueillement : elle devint même un des principaux noviciats de l'Ordre. Vers la fin du XVIIe siècle, elle eut

l'honneur de fournir à la Bretagne son contingent de savants et d'historiens ; mais le Jansénisme s'était déjà glissé parmi les moines, et leurs ouvrages en sont entachés.

« C'est à Redon, écrit un érudit de notre temps [1], en 1688 ou 1689, que fut conçu le plan de la vaste entreprise qui nous donna, au siècle suivant, après avoir usé une demi-douzaine d'ouvriers et consumé une vingtaine d'années, la grande *Histoire de Bretagne* des Bénédictins et tous les travaux qui en dépendent, c'est-à-dire les *Histoires* de Dom Lobineau et de Dom Morice, avec leurs *Preuves*, l'*Histoire des barons de Bretagne*, les *Vies des Saints de Bretagne* et la *Mouvance* de Lobineau, et enfin l'énorme amas de copies, d'extraits, de notes, de dissertations et de documents de toute espèce entassés dans les quatre-vingts portefeuilles de la collection des Blancs-Manteaux. Le programme de cette œuvre immense fut imprimé en 1689. » Le P. Dom Audren de Kerdrel l'avait tracé, paraît-il, suivant les indications sagaces de M. de Gaignières, un de ces modestes chercheurs qui apportent aux historiens leurs meilleurs matériaux, « l'érudit, le copiste et le collectionneur le plus infatigable du XVIIe siècle [2] ». Nous nous associons aux éloges de la postérité pour une si grande œuvre qui, malheureusement, ne put être qu'à moitié réalisée.

Vte HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

[1] M. de la Borderie. *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1857.
[2] *Ibid.*

LES

VÉRITABLES PROPHÉTIES DE MERLIN*

XXI

Les trois pièces attribuées à Merlin dont nous n'avons point encore parlé — les Bouleaux, la Prédiction de Merlin dans son tombeau, les Fouissements — offrent moins d'intérêt que les précédentes.

Que ces trois pièces soient supposées, nul doute : ce qui ne veut pas dire que l'on ne puisse trouver, dans l'une ou dans l'autre, quelque fragment ancien, mais nullement attribuable à Merlin. Car le trait dominant de ces trois poèmes, c'est de concerner exclusivement la Cambrie ou pays de Galles, dans sa plus grande extension, mais sans aucune relation avec la Bretagne du Nord (de la Dee à la Clyde), qui était justement, comme on l'a vu, le pays de Merlin.

Un autre caractère commun à ces trois pièces, c'est d'être visiblement imitées ou dérivées de poèmes originairement composés par Merlin, savoir : les Bouleaux, des *Afallenau* ; la Prédiction de Merlin, du *Kyvoësi*; les Fouissements, des *Hoianau*.—Ainsi, dans les *Afallenau*, chaque stance commence par une apostrophe au *Doux Pommier ;* dans les Bouleaux, le *Doux Pommier* se trouve remplacé par le *Bouleau béni.* Voici un extrait de cette pièce.

* Voir a livraison de février, pp. 89-115

LES BOULEAUX *

1.

Béni est le bouleau [qui croît] dans la vallée de la Wye,
Dont les branches tomberont une à une, deux par deux.
Il sera là, quand il y aura une bataille en Ardudwy,
Un grand beuglement de bestiaux au gué de Mochnwy,
Des lances et des cris à Deganwy,
Edwin portant sa domination dans Môna,
Et des jeunes hommes pâles, agiles,
Vêtus de rouge, pour commander l'armée.

2.

Béni est le bouleau [qui croît] à Pimlumon :
Il verra le front du cerf exalté,
Les Francs dans leurs habits de mailles,
Etc...

3.

Béni est le bouleau [qui croît] sur les hauteurs de Dinvithwy:
Il saura quand il y aura une bataille en Ardudwy,
Une mêlée de lances en Edrywy,
Un pont sur le Tav, un autre sur le Tawy,
Etc...

Le Tav et le Tawy sont deux rivières du Glamorgan (South-Wales); les premiers ponts qu'on y jeta émurent beaucoup, semble-t-il, la génération contemporaine ; on les trouve rappelés dans les interpolations de deux autres poèmes attribués à Merlin, le *Kyvoësi* et les *Hoianau*. La dernière stance de cette dernière pièce porte : « Je prédis « qu'après Henri, tel ou tel sera roi en des temps mauvais ; mais « quand il y aura un pont sur le Tav et un autre sur le Tywi, ce sera la fin de la guerre [1]. » Ces ponts ne furent donc établis qu'après la mort de Henri Ier, roi d'Angleterre, c'est-à-dire après 1135.

* Skene, *The Four ancient Books of Wales*, I, 481 et II, 17 et 334. — Le texte de cette pièce est dans le *Livre noir de Caermarthen*.

[1] Skene, *Ibid.*, I, 490 ; II, 28, cf. I, 470 et II, 226.

Tous les autres lieux nommés ici et que l'on peut reconnaître, appartiennent aussi à la Cambrie : Ardudwy (Merionethshire) et Deganwy (Caernarvonshire) au pays de Gwyned (North-Wales), dont dépendait encore l'île de Môna qui est Anglesey. Pimlumon est une chaîne de petites montagnes du comté de Cardigan (South-Wales), et le fleuve de Wye traverse la Cambrie du nord au sud, pour aboutir à la mer, dans le pays de Gwent (Monmouthshire).

XXII

Dans la strophe 120 du *Kyvoësi*, Gwendyz dit à Merlin : « Lève-« toi de ta retraite, et explique sans crainte les livres dictés par « l'inspiration. » Un barde gallois du XIIe siècle prit texte de là pour lancer un poème où il montre Merlin prophétisant du fond de son tombeau. Il débute ainsi :

PRÉDICTION DE MERLIN DANS SON TOMBEAU *

1.

L'homme qui parle de son tombeau
A été informé qu'avant sept ans
Le cheval d'Eurdein, l'homme du Nord, mourra.

2.

J'ai bu du vin dans un verre brillant
Avec les chefs de la guerre cruelle :
Mon nom est Merlin, fils de Morvryn.

3.

J'ai bu du vin dans un gobelet
Avec les chefs de la guerre dévorante :
Merlin est mon nom glorieux.

Merlin, sobre pendant sa vie, semble avoir un peu trop bu après son trépas. C'est bien la peine de sortir de son tombeau pour prédire la mort d'un cheval. Surexcité par ces libations, il fait ensuite

* Skene. *Ibid.*, I, 478 ; II, 234 et 428. Ce poème n'est pas dans le *Livre Noir de Caermarthen*, mais seulement dans le *Livre Rouge d'Hergest*.

des prophéties (après coup) sur « le roi rouge qui viendra de Normandie », c'est-à-dire Guillaume le Roux, fils du Conquérant, et sur son fils, le roi Henri Ier, mort en 1135 (strophes 6, 7, 8). Tout ceci est donc du XIIe siècle. Mais à la 13e stance, le genre change ; les neuf suivantes contiennent des prophéties satirico-morales, dans le genre de celles-ci :

15.

Viendra un temps, vers la fin du siècle,
Où, par suite de malheurs, il n'y aura plus de jeunes gens,
Et où les coucous mourront de froid en mai.

16.

Viendra un temps où l'on n'aimera que les chiens de chasse,
Où on se plaira à bâtir dans des lieux sauvages,
Et où une chemise coûtera fort cher.

17.

Viendra un temps où on se délectera à proférer des jurements,
Où le vice sera actif et les églises négligées,
Où la parole donnée et [le serment prêté sur] les reliques seront également brisés.
La vérité s'effacera, le mensonge s'étendra partout,
La foi sera faible et les disputes continuelles.

A la stance 22, nouveau changement, la pièce reprend le ton des vieux poèmes bardiques, et bien que les six dernières strophes (22-27) ne puissent être attribuées à Merlin (d'autant qu'elles se rapportent exclusivement au pays de Galles), elles semblent pourtant assez anciennes. En voici un spécimen :

22.

Mercredi, jour de haine,
Les lames seront complètement usées ;
Deux d'entre elles se plongeront dans le sang de Kynghen.

24.

Il y aura bataille sur la rivière de Byrri :
Les Bretons seront victorieux,
Les hommes de Gwhyr [1] feront là des actes d'héroïsme.

[1] Aujourd'hui Gower, petit pays du Glamorgan, qui est encore un doyenné rural. La rivière de Byrri ou Burry coule dans ce pays.

27.

Une autre bataille suivra à Aber Don :
Là les armes seront inégales,
Le sang cramoisi inondera le front des Saxons.
Servile est ton cri, Gwendyz !
Voilà ce que m'ont dit les esprits
De la montagne, à Aber Carau.

Cette pièce, on le voit, est une marqueterie, formée au moins de trois morceaux, divers entre eux de ton, de genre, d'époque. Son titre gallois est « *Gwasgargerdd Vyrdin yny Bed* », qu'on traduit habituellement comme nous l'avons fait : « Prédiction de Merlin dans son tombeau », — traduction exacte des trois derniers mots gallois, non du premier. *Gerdd*, pour *Kerdd*, est un chant, un poème ; mais *Gwasgar* signifie disperser : d'où M. Skene tire avec raison, pour *Gwasgargerdd*, le sens de « Poème qui n'est pas lié, qui embrasse des sujets divers et dispersés » : et ce titre convient à l'œuvre [1].

XXIII

Gorddod (pluriel *gorddodau*), c'est, en gallois, l'action du porc qui fouit, qui creuse le sol avec son grouin. Dans le poème des *Gorddodau*, les Bretons de la Cambrie sont représentés comme fouissant la terre ; leurs fouissements, ce sont leurs efforts pour défendre leur vieille indépendance. Ce poème dérive donc de la donnée symbolique développée dans la pièce des *Hoianau* ou *Porchellanau*.

Les *Gorddodau* sont d'ailleurs bien plus récents que les interpolations mêmes des *Hoianau*, nécessairement antérieures au XIIIe siècle puisqu'elles figurent dans le *Livre noir de Caermarthen* : Les *Gorddodau*, au contraire, ne se trouvent dans aucun des quatre manuscrits publiés par M. Skene ; le *Myvyrian* les a imprimées sur

[1] Voir Skene, *Four Books*, II, p. 428.

une copie plus moderne ; on ne peut les croire plus anciens que le dernier quart du XIIIe siècle.

Cette pièce comprend neuf stances, fort longues chacune. Nous nous contenterons de donner ici la première, d'après la traduction de Stephens.

LES FOUISSEMENTS *.

(GORDDODAU).

L'oppression nous menace de près ; je ne puis dormir à l'aise.
Quand viendra l'Enfant de la race bretonne, il causera du trouble dans le monde :

Il y aura alors un héros
Qui ne fera nul compte des Loëgriens
Et qui les détruira complètement.
Un Breton s'élèvera,
Généreux et puissant,
Actif, sans fierté.
Les Berniciens, la puissance de l'île,
Promettront aide aux Saxons ;
Ils couvriront en foule les collines
Dans des intentions mauvaises :
Leurs souhaits seront accomplis.
Mais le pays jettera des cris,
Les frontières souffriront gravement ;
Alors la Bretagne se lèvera : les vieux prêtres,
Les tout jeunes gens, brandiront des lames rougies [de sang].
Du haut de nos forteresses je ne chanterai point,
Car le vol des corbeaux annonce la venue de la peste.
Hâte-toi de les détruire,
Toi, Enfant caché,
Qui seras le support
Des plus humbles,
Qui donneras aux braves de grands présents
Et leur feras belle part de la moisson ;
Qui jamais n'enchaîneras

* Stephens, *Literature of the Kymry*, 1876, p. 267; *Myvyrian*, édit. 1801, I, p. 527 ; édit. 1870, p. 348.

La loi parfaite et profonde,
Et jamais n'apprendras la vanité;
Toi, le fils d'un homme
Que, tout en le blâmant, les hommes admirent.
Pour moi je l'aime grandement,
Car, l'élite de la noblesse
De tout le pays de Gwyned,
C'est lui qui la ramènera de l'exil.
Les étrangers le haïront et lui refuseront leurs éloges;
Ils ne seront ni ses coopérateurs ni ses alliés;
L'entente avec les Saxons,
Cette œuvre détestable,
Cessera.
J'adresserai mes remercîments, mes prières,
Au généreux protecteur
De notre principal lignage.
Bénis sont les Bretons;
Leur couronne est large encore,
Grâce au Dieu du ciel,
Leur bienfaisant défenseur!
Quant au lion, voué au travail qui rougit les mains,
Aux occupations de la guerre,
Il est doux de chanter ses louanges
Et je les chante hautement!

Ce sont là des accents d'une haute poésie et d'un fier patriotisme; le style a déjà une liberté d'allures et une tournure toutes modernes. Selon M. Stephens, ces vers s'adressent au dernier prince indépendant de la Cambrie, Lywelyn ab Gruffyz, roi de North-Wales de 1246 à 1282. En 1278, pour épouser Eléonore de Montfort, il fut obligé de souscrire à une alliance onéreuse avec l'Angleterre; c'est là cette « œuvre détestable » que le barde veut voir détruire le plus tôt possible; et l'enfant à qui il prédit un si grand rôle, dont il attend de si grandes choses, c'est celui qui naîtra de ce récent mariage.

Merlin en tout cela n'a rien à voir; mais, pour donner plus d'autorité, plus de retentissement à cette poésie, on a mis le nom du vieux barde à la fin de cette pièce, qui du moins, si elle n'est de lui, est digne de lui.

XXIV

En résumé, au point de vue qui nous occupe, tout l'intérêt des trois dernières pièces, c'est de montrer combien était grande encore à la fin du XIIIe siècle, non seulement la popularité de Merlin, mais l'autorité des formes, des symboles, des procédés de sa poésie.

Yscolan n'est pas de Merlin ; ce n'en est pas moins une pièce fort ancienne, fort curieuse, et jusqu'ici mal comprise, dont nous avons proposé une interprétation plus rationnelle, qui a l'avantage de prendre pour base, au lieu d'une simple hypothèse, un texte historique.

Dans les *Hoianau*, dans le *Kyvoësi*, on retrouve les débris — bien faibles malheureusement — de deux poèmes authentiques de Merlin ; et ce qu'il est surtout curieux d'étudier dans ces deux pièces, c'est la façon dont les faussaires des XIe et XIIe siècles procédaient pour détruire peu à peu, morceau par morceau, en y mêlant leurs ordures, en l'étouffant sous leur badigeon, l'œuvre originale des anciens bardes.

Quant aux *Afallenau* et au *Dialogue de Taliésin et de Merlin*, nous y voyons, avec M. Skene, deux poèmes de Merlin très authentiques, d'un grand intérêt au point de vue historique et littéraire, et qu'on n'a le droit ni de rejeter ni de dédaigner.

Si nous pouvons contribuer à faire accepter cette conclusion par les lettrés, les érudits, les critiques de la Bretagne, de la France, de l'Angleterre, nous serons loin d'avoir perdu notre temps.

ECLAIRCISSEMENT SUR MERLIN, RYDERCH HAEL, ET LA BATAILLE D'ARDERYD

XXV

La bataille d'Arderyd est le fait historique le plus saillant célébré dans les poèmes de Merlin et celui qui y tient le plus de place. Elle forme le sujet de l'un d'entre eux, peut-être du plus curieux, le *Dialogue de Taliésin et de Merlin ;* elle est mentionnée dans tous les autres (dans les parties authentiques) comme un événement qui fait époque et qui a dû exercer sur la destinée de notre barde une capitale influence.

Pour fixer les lignes essentielles de la vie et du caractère de Merlin, il est indispensable d'éclaircir dans la mesure du possible le caractère et les circonstances de la bataille d'Arderyd.

Cette tâche s'impose à nous d'autant plus que nous avons le regret d'être sur ce point en désaccord avec un érudit, un historien anglais des plus distingués, M. William F. Skene, auquel ses récents travaux, que nous apprécions hautement, ont conquis dans ces matières une juste autorité [1].

A l'époque de la bataille d'Arderyd (en 573), le territoire actuel de l'Ecosse était occupé par quatre races, les Scots, les Pictes, les Bretons et les Anglo-Saxons : les deux premières placées au nord

[1] Outre les *Four ancient Books of Wales*, si souvent cités par nous, les principales publications de M. Skene sont : en 1867, *Chronicles of the Picts and Scots, and other early memorials of Scottish History*, gr. in-8° ; — en 1872-74, *Fordun's Chronicle of the Scottish nation* with english translation. 2 vol in-8°. Ces chroniques et documents sont accompagnés de notes, notices et introductions d'une grande valeur. Tout récemment, de 1876 à 1880, M. Skene vient de publier sur l'histoire d'Ecosse, depuis les origines jusqu'au XIII° siècle, un livre d'un très haut intérêt, intitulé *Celtic Scotland*, 3 vol. in-8°.

de l'isthme étranglé qui sépare les golfes du Forth et de la Clyde, les deux autres au sud de cet isthme.

Les Bretons et les Pictes étaient les anciens habitants du pays : ceux-ci, les descendants des farouches Calédoniens qu'Agricola n'avait pas eu le temps de dompter ; et ceux-là, les indigènes de l'ancienne province romaine.

Les Angles, pirates sortis de la Germanie et envahisseurs à main armée ; venus en ces parages dès le milieu du Ve siècle, puissants seulement depuis le milieu du VIe, avaient formé sur la côte de l'est le royaume de Bernicie qui, réuni à celui de Deira, devait être célèbre sous le nom de Northumbrie. Ils tenaient ce rivage jusqu'au Forth, tandis que la région occidentale de l'île jusqu'au golfe de la Clyde restait aux mains des Bretons.

Les Scots occupaient au nord de ce golfe le territoire, si étrangement déchiqueté par ses longs bras de mer et ses grands lacs, qui forme aujourd'hui le comté d'Argyle. Ils sortaient d'Irlande, mère-patrie de la race scotique, et qui seule, avant le Xe siècle de notre ère, reçut le nom de Scotie (*Scotia*). L'Ecosse actuelle ou, plus exactement, l'ancienne Calédonie, la partie de l'île de Bretagne située au nord du Forth et de la Clyde, se nommait au VIe siècle Alban. Sur l'époque où la colonie scotique vint occuper en Alban le pays d'Argyle — qu'elle appela *Dalriada*, — les historiens diffèrent : suivant les uns (dont est M. Skene), cet établissement est de 498 ; suivant les autres, du milieu du IVe) siècle ou même du IIIe de l'ère chrétienne. Sauf ce pays de Dalriada, toute l'Albanie était occupée par les Pictes.

En 573, les Scots étaient chrétiens, et cela depuis la mission de saint Patrice (Ve siècle). Le paganisme des Pictes, à peine entamé au sud (dans le Ve siècle et la première moitié du VIe) par les travaux de S. Ninian, de S. Gildas et de quelques autres, cédait alors devant la vigoureuse attaque dirigée contre lui depuis 565 par S. Columba, du fond de son monastère d'Iona. Bien que la victoire ne fût plus douteuse, elle était encore à ce moment loin d'être complète ; ce ne fut pas trop pour l'achever des vingt-quatre ans que l'apôtre

avait encore à vivre. Les Angles de Bernicie, plongés dans la fange native de leur idolâtrie, n'avaient jamais entendu prêcher l'Evangile.

Les Bretons, eux, avaient reçu la bonne nouvelle avant la chute de l'empire romain ; vers la fin du IVe siècle ou dans le commencement du Ve, S. Ninian avait fondé, entre le golfe de Solway et la Clyde, une chrétienté dont le développement s'était trouvé interrompu par les incursions barbares du Ve siècle. Au siècle suivant, S. Kentigern, reprenant cette œuvre, institua, vers 550 ou 560, un évêché à Glasgow. Mais chez ces Bretons du Nord, la foi n'était pas encore très affermie. Le voisinage des paganismes saxon et pictique encourageait les derniers sectateurs des superstitions druidiques, au point de produire parfois des mouvements de réaction contre le christianisme.

Au point de vue politique, les Angles de la Bernicie se trouvaient rassemblés sous l'autorité d'un roi unique ; il en était de même des Scots du Dalriada. Les Bretons du Nord, au contraire, comme ceux de la Cambrie, se partageaient entre plusieurs principautés ou petits royaumes dont les bornes sont incertaines ; le principal ou plutôt le mieux connu est celui qui avait pour capitale Alcluyd (aujourd'hui Dunbarton), à l'embouchure de la Clyde, et qui, s'étendant le long de cette rivière, en avait pris le nom de Strat-Cluyd [1]. Les Pictes semblent aussi avoir été divisés entre plusieurs dynasties ; en 573, leur roi principal était Brude, fils de Maëlcon, converti au christianisme par Columba, en 565, et qui habitait dans la région nord d'Alban, non loin de la ville actuelle d'Inverness.

Sur les Scots du Dalriada régnait alors Aédan, fils de Gabran et ami de S. Columba ; sur les Angles de Bernicie, un des fils d'Ida, le fondateur de ce royaume [2].

[1] En breton, Vallée de la Clyde ; les auteurs anglais écrivent Strathclyde.

[2] Les anciens chroniqueurs ne sont pas d'accord sur l'ordre dans lequel régnèrent successivement les fils d'Ida. M. Skene, suivant (ce semble) Florent de Worcester, fait régner en 573 Hussa. A Florent, auteur de seconde main écrivant au XIIe siècle, ne doit-on pas préférer la chronique originale des rois de Northumbrie inscrite à la suite de l'*Histoire* de Bède sur un manuscrit de 737, et suivant laquelle de 572 à 579 régna en Bernicie Théodoric? Voir *Monumenta Historica Britannica*, I, p. 104 et 290.

XXVI

Quant aux Bretons du Strat-Cluyd, aucun document sérieux et suffisamment autorisé ne nous fait connaître le nom du prince qui les gouvernait en 573 ; on en est réduit aux conjectures. M. Skene affirme sans hésiter que c'était le roi Ryderch, fils de Tothail (ou Tudual), mentionné dans la *Vie* (très authentique) *de S. Columba* par Adamnan [1]. Mais en ce qui touche l'époque de ce Ryderch, cette mention prouve qu'il fut roi d'Alcluyd avant la mort de S. Columba, c'est-à-dire avant le 8 juin 597,—rien de plus. Il est même difficile de l'assimiler au Ryderch qui figure dans les *Généalogies Saxonnes* du VIIe-VIIIe siècle, imprimées à la suite de Nennius. Ce dernier est nommé « Riderch *Hen* », c'est-à-dire Ryderch *l'Ancien ;* dans les traditions bretonnes, le Ryderch ami de S. Columba et de S. Kentigern est dit « Ryderch *Haël* » ou le *Généreux :* de la différence des surnoms à celle des personnes, la conclusion est logique.

On connaît d'ailleurs certains faits intéressants accomplis depuis le milieu du VIe siècle chez les Bretons du Strat-Cluyd.

Vers 550-560 (on l'a vu), S. Kentigern avait fondé un évêché à Glasgow. Le prince qui régnait alors à Alcluyd fut favorable à l'évêque et jusqu'à la fin de son règne soutint sa mission [2]. Son successeur, nommé Morken ou Morcan — que les historiens assimilent avec raison au Morcant des *Généalogies Saxonnes*, — se fit au contraire l'ennemi de S. Kentigern, le vexa, le maltraita, puis mourut [3]. Après sa mort ce fut pis ; on ignore le nom de son successeur, mais la persécution devint telle que Kentigern, contraint de fuir, se réfugia en Cambrie, où il vécut quelque temps près de S. David, évêque de Ménévie [4]. Il le quitta pour fonder dans le North-Wales le monastère de Lanelwy (aujourd'hui ville et évêché

[1] Lib. I, cap. 8, dans Boll. Jun. II, p. 201, et dans Reeves, *Life of saint Columba*, édit. 1874, p. 123.

[2] Vita S. Kentigerni auctore Jocelino, cap. IX et XI, dans *Lives of S. Ninian and S. Kentigern*, formant le t. V des *Historians of Scotland* (Edimbourg, 1874), p. 179, 181.

[3] *Ibid.*, cap. XXI, XXII, p. 195 à 199.

[4] *Ibid.*, cap. XXIII, p. 199-200.

de Saint-Asaph), qui devint bientôt une maison des plus nombreuses et des plus prospères [1]. Kentigern y séjourna longtemps ; on dit qu'il alla de là plusieurs fois à Rome [2] ; d'après sa *Vie* (cap. XXVI), il habitait encore Lanelwy au moment de la mort de S. David [3], événement placé en 601 par les *Annales de Cambrie* [4] ; en 589, par celles de Tigernach et d'Inisfall [5]. Après ou avant cette mort (cela est incertain), il y eut à Alcluyd un changement de règne : le trône échut à un prince appelé Ryderch, baptisé, élevé en Hibernie et chrétien fervent, qui, peu de temps après son avènement, rappela de l'exil S. Kentigern [6]. L'évêque rentra en triomphe dans son diocèse de Glasgow, y rétablit solidement la foi par ses prédications [7], alla ensuite porter chez diverses tribus pictiques la lumière de l'Evangile ; de retour dans son diocèse, reçut la visite de S. Columba, y vécut encore plusieurs années dans les meilleures et plus intimes relations avec le roi Ryderch ; enfin, mourut fort âgé, — en 612, selon les *Annales de Cambrie*, — et le roi la même année que lui [8].

Sauf les dates, extraites des Annales susmentionnées, toutes ces circonstances sont rapportées dans la *Vie de S. Kentigern*, rédigée au XIIe siècle par Jocelin, moine de Furness (au comté de Lancastre), lequel proteste avoir fidèlement suivi, quant au fond, deux vies très anciennes d'un style barbare qu'il avait sous les yeux, l'une en latin et l'autre « en langage scotique ». Cette *Vie* ne parle aucunement de la bataille d'Arderyd ; aucun document ancien n'établit aucun rapport entre cette bataille et la vie de S. Kentigern : voici comme M. Skene l'y a introduite.

[1] *Ibid.*, cap. XXIII, XXIV, XXV, p. 201-205.
[2] *Ibid.*, cap. XXVII, p. 208.
[3] *Ibid.*, cap. XXVI, p. 207-208.
[4] *Monum. Hist. Britann.*, I, 831. Il faudrait reculer cette date d'un an, car, d'après ses Actes, S. David mourut un mardi 3 mars, circonstance qui se rencontre en l'an 600 et non en 601.
[5] V. Skene, *Chronicles of the Picts and Scots*, p. 67 et 168.
[6] Vit. S. Kentig. auct. Jocelino, cap. XXIX et XXX, dans *Lives of S. Ninian and S. Kentigern*, p. 212-214.
[7] *Ibid.*, cap. XXXI, XXXII, XXXIII, p. 215-219.
[8] *Ibid.*, cap. XXXIV, XXXIX, XL, XLIV et XLV, p. 219-221, 229-232, 238-241.

XXVII

A ses yeux, le chrétien Ryderch, ami de S. Columba, se serait ligué avec un autre ami du même saint, Aédan, roi des Scots de Dalriada, et avec Maëlgoun, roi de Gwyned, pour combattre le parti païen ou semi-païen existant chez les Bretons du Nord, auteur de l'expulsion de Kentigern, et qui aurait reconnu pour chef le protecteur de Merlin, le roi Gwendoleu, établi aux environs du golfe de Solway. Le choc de ces deux partis se fût fait à la journée d'Arderyd. « Cette bataille, livrée en 573, dit M. Skene, établit sur le « trône Ryderch Haël, qui alors rappela du pays de Galles S. Kenti- « gern. C'est par cette date que l'on doit régler la chronologie de « la vie de ce saint [1]. »

Le retour de Kentigern au pays d'Alcluyd étant, comme on l'a vu, postérieur à la mort de S. David, c'est-à-dire tout au moins à 589, impossible d'y voir la conséquence d'une bataille livrée seize ans plus tôt. Au contraire, si cette bataille avait vraiment mis Ryderch Haël sur le trône, ce prince se fût montré bien froid pour Kentigern en restant aussi longtemps sans le rappeler de l'exil.

Mais le point essentiel du système de M. Skene et celui qui nous touche le plus dans l'intérêt de Merlin, c'est le paganisme imputé à Gwendoleu.

Sur quoi repose cette imputation ? Uniquement sur les triades galloises relatives à la bataille d'Arderyd et que M. Skene résume ainsi [2] :

« Dans la triade des Trois batailles frivoles de l'île de Bretagne, la seconde de ces batailles est celle d'Arderyd, où 80.000 hommes de la race des Kymrys furent tués pour un nid d'alouette [3].

« Dans la triade des Trois chevaux qui portèrent les trois fardeaux de l'île de Bretagne, le second fardeau est celui de Cornan,

[1] « The regulating date in Kentigern's life was that of battle of Arderyd ; that battle, fought in 573, established Ryderch Haël on the throne, and he then recalled Kentigern from Wales. » V. *Lives of S. Ninian and S. Kentigern*, p. 369.

[2] *Ibid.*, p. 361-362.

[3] Voir *Triades de l'île de Bretagne*, 1re série, no 47, et 2e série, no 50, dans le *Myvyrian*, édit. de 1870, p. 391 et 405.

le cheval des fils d'Elifer, qui porta Gwrki et Pérédur et Dunaud Bwr, fils de Pabo, et Kynvelyn Drwscl, et les mena voir le feu sacré de Gwendoleu à Arderyd [1].

« Dans la triade des Trois loyales tribus de l'île de Bretagne, la troisième de ces tribus est celle de Gwendoleu, fils de Keidio, laquelle soutint la lutte quarante-six jours après la perte de son chef et ne voulait pas cesser la guerre sans avoir vengé sa mort [2].

« Dans la triade des Trois hommes barbus qui commirent les trois bons meurtres de l'île de Bretagne, le premier de ces hommes est Gall, fils de Dysgyfdauc, qui tua les deux oiseaux bruns de Gwendoleu, lesquels portaient un joug d'or et dévoraient tous les jours deux Kymrys à leur dîner et deux à leur souper [3].

« Dans la triade des Trois taureaux de combat de l'île de Bretagne, le second de ces taureaux est Gwendoleu, fils de Keidio [4]. »

Sur quoi M. Skene conclut que « Gwendoleu, avec son feu sacré « et ses oiseaux qui dévorent les hommes, était certainement le « type de l'ancien paganisme indigène [5]. » C'est tout. C'est trop peu, — d'autant que le mot gallois de la triade des Trois chevaux traduit ici par « feu sacré » (*sacred fire*), et qui seul semblerait faire allusion à quelque pratique superstitieuse d'origine païenne, peut se traduire tout aussi bien, sinon mieux, par « bûcher funèbre », et indique tout simplement la mort (vraie ou fausse) de Gwendoleu à la journée d'Arderyd [6]. D'ailleurs, les *Généalogies des saints de l'île de Bretagne*, dont l'autorité vaut bien celle des Triades, mettent formellement Gwendoleu, avec ses frères Nud et Cov, au nombre des saints du monastère de Bangor-Iltud [7]. Le voilà donc bien lavé du reproche de paganisme.

[1] V. *Triades des chevaux*, n° 1 ; *Triades de l'île de Bret.*, 2e série, n° 11, *Myvyr.*, 1870, p. 394 et 396.

[2] *Triades de l'île de Bret.*, 1re sér., 34, 2e sér., 41, 3e sér., 80, dans *Myvyr.*, 1870., p. 390, 397, 408.

[3] *Ibid.*, 1re sér., 37, 2e sér., 28, 3e sér., 46, dans *Myvyr.*, 1870, p. 390, 397, 405

[4] *Ibid.*, 1re sér., 12, 3e sér., 72, dans *Myvyr.*, 1870, p. 389 et 407.

[5] *Lives of S. Ninian and S. Kentigern*, p. 365.

[6] Voir le *Dictionnaire gallois* d'Owen Pughes au mot *Mygedorth*.

[7] Voir Iolo Morgannwg's *Welsh manuscripts*, p. 106 et 503, 128 et 530.

Quant au roi Aédan, prétendu allié de Ryderch contre Gwendoleu selon M. Skene, les Triades en font l'un des trois grands traîtres de l'île de Bretagne et un ennemi de Ryderch, chez qui il aurait porté « une entière destruction [1] ».

Mais M. Skene aujourd'hui rejette les Triades comme entièrement apocryphes [2], et il a raison ; nous y joignons volontiers les Généalogies des saints de l'île de Bretagne et les autres généalogies galloises soi-disant historiques. Tout cela n'est qu'un amas de fictions purement artificielles, ne répondant ni à des légendes anciennes ni à des traditions populaires, n'exprimant que la fantaisie des lettrés qui les ont composées depuis le XIIe siècle, en y mêlant çà et là quelques noms réels pour leur donner couleur historique. Quand on veut faire de l'histoire sérieuse, il faut résolument jeter à l'eau tout ce fatras et les autres fabrications qui en dérivent, par exemple, en ce qui touche notre sujet, le poème de *Merlin le Calédonien* [3], les interpolations du *Kyvoësi* et des *Hoianau* de Merlin [4], les passages ajoutés vers la fin du XIIIe siècle au texte des *Annales de Cambrie* [5].

Cela rejeté, que reste-t-il pour établir l'histoire vraie de la bataille d'Arderyd ? Le nom et la date inscrits dans le texte ancien des *Annales de Cambrie ;* puis les notions fournies par deux pièces dont M. Skene a reconnu l'autorité, la version authentique des *Afallenau* et le *Dialogue de Taliésin et de Merlin*. Ce qui ressort de ces deux pièces, d'après la traduction même publiée par M. Skene, nous l'avons vu [6] : c'est que Gwendoleu survécut à la bataille d'Arderyd ;

[1] *Triades de l'île de Bretagne*, 1re sér., 46, 3e sér., 52, *Myvyrian*, édit. 1870, p. 391 et 406.

[2] Voir *Celtic Scotland*, I, p. 172. note 11.

[3] On pourrait toutefois démêler dans ce poème, sur des points de détail, quelques traces de traditions populaires, issues très probablement de la légende de S. Kentigern.

[4] Voir ci-dessus les § XI, XII, XV et XVI de la présente étude.

[5] Dans le manuscrit que les *Monum. hist. Britannica* désignent par la lettre B, et qui est de 1280.

[6] Ci-dessus, aux § IV, VII à X, et XVI de la présente étude.

que ni lui ni Ryderch n'y figurèrent ; que les Bretons, sous la conduite d'un roi Maëlgoun, y combattirent et battirent des envahisseurs débarqués au rivage d'Alcluyd, probablement des Scots d'Hibernie. Lutte nationale pour défendre le sol breton, voilà Arderyd ; lutte religieuse entre chrétiens et païens, on n'y en trouve pas l'ombre.

XXVIII

Quant à Ryderch Haël, non seulement il ne figurait pas à la bataille d'Arderyd, mais il ne commença de régner à Alcluyd que quinze ou seize ans plus tard. D'après la *Vie de S. Kentigern,* ce prince rappela l'évêque de l'exil dès les premiers temps de son règne [1] ; Kentigern n'ayant quitté le pays de Galles qu'après la mort de S. David en 589, le commencement du règne de Ryderch doit donc se placer au plus tôt en 588. Nouvelle raison pour le distinguer du Ryderch Hen [2] des *Généalogies Saxonnes,* qui régna, lui, pendant la période des guerres d'Urien, de Morcant et de Gualauc contre les fils d'Ida, de 560 à 590.

La *Vie de S. Kentigern* [3] atteste en outre que ce pieux évêque et le roi qui l'avait rétabli moururent dans la même année, et les *Annales de Cambrie* [4] mettent la mort de Kentigern en l'an 612. M. Skene fait là-dessus une difficulté : « Le saint, dit-il, mourut le « 13 janvier qui, selon Jocelin (auteur de sa *Vie*) était un dimanche[5].» Le 13 janvier, en 612, ne tombant pas le dimanche, M. Skene veut substituer à cette date l'une des deux années les plus voisines où se rencontre cette circonstance, c'est-à-dire 614 ou 603. Inutile

[1] Cap. XXIX et XXX, *Lives of S. Ninian and S. Kentigern*, p. 213.

[2] On ne peut dire si ce Ryderch-Hen régnait à Alcluyd, les Bretons du Nord (on ne saurait trop le répéter) étant, comme ceux de la Cambrie, partagés en un grand nombre de petits royaumes.

[3] Cap. XLV, *Ibid.*, p. 241.

[4] V. *Monumenta historica Britannica*, I, p. 831.

[5] V. *Lives of S. Ninian and S. Kentigern*, p. 370.

d'examiner les raisons pour lesquelles M. Skene préfère 603, car toute cette difficulté repose sur une méprise. Voici, en effet, comme Jocelin parle du jour mortuaire de Kentigern :

« Cum illucesceret *dies Dominicæ apparitionis octavus*,... ipse « pontifex almus... tradidit spiritum [1]. »

C'est-à-dire : « Le bienheureux pontife expira pendant que bril- « lait le huitième jour après l'Epiphanie, » en d'autres termes, le 13 janvier, sans aucune indication du jour de la semaine. Donc en réalité nulle objection contre la date de 612, donnée par les *Annales de Cambrie* : il faut s'y tenir [2].

Merlin, lui aussi, serait mort en 612, si l'on en croit une *Vie de S. Kentigern*, autre que celle de Jocelin et peut-être plus ancienne, dont on n'a plus que des fragments. Au XVe siècle, Walter Bowar, continuateur et interpolateur des *Chronica gentis Scotorum* de Jean de Fordun [3], recueillit dans son *Scotichronicon* un de ces fragments, qui raconte le dernier jour de Merlin en insinuant que sa mort et celle de S. Kentigern sont de la même année.

Suivant ce récit, Merlin, devenu fou vers la fin de sa vie, vivait en sauvage, tout nu mais couvert de poil, dans la compagnie des fauves de la forêt de Kelydon. S. Kentigern, allant chercher dans ces bois la solitude, vit tout à coup à travers les arbres surgir une forme hirsute, que sa ressemblance avec l'homme rendait effrayante.

[1] *Dominica apparitio*, c'est la manifestation de Notre-Seigneur aux gentils, c'est-à-dire l'Epiphanie. Il n'est nullement ici question du dimanche, qui ne se dirait pas ici *dies dominicæ*, même pas *dies dominica*, mais *dies dominicus*, puisque Jocelin fait ici *dies* masculin, *dies octavus*.

[2] Dans les *Four Ancient Books of Wales* (I, p. 176, note) M. Skene dit que la légende de S. Baldred, contenue dans le bréviaire d'Aberdeen, met la mort de S. Kentigern un dimanche 13 janvier (« *on Sunday* the 13 th January 603 »). C'est une erreur. Les Bollandistes ont publié cette légende au 6 mars (*Martii* I, p. 448 et 450) ; elle dit que S. Kentigern mourut « *anno DIII* (!), *Idibus Januarii* », mais sans mentionner le jour de la semaine. Elle est d'ailleurs sans autorité dans cette question.

[3] Ne pas confondre l'œuvre personnelle de Jean de Fordun, *Chronica gentis Scotorum*, (éditée par Gale, Hearne, et tout récemment par M. Skene), avec le *Scotichronicon* trois fois plus long, comprenant les interpolations et continuations de Bowar, et dont il n'y a jusqu'ici qu'une édition donnée par Walter Goodall en 1759, Edimbourg, 2 vol. in-folio.

S'adressant à cet être, il s'écria : — « Je t'adjure, qui que tu puisses être, créature de Dieu, par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, si tu es de la part de Dieu, si tu crois en Dieu, je t'adjure de me parler, de me dire qui tu es, et pourquoi tu erres ainsi seule par ce désert, avec une escorte de bêtes sauvages. »

La forme étrange répondit : « Je suis chrétien, bien qu'indigne d'un si grand nom ; je m'appelle Merlin ; je souffre ici un sort cruel au milieu des animaux, car mes péchés sont trop grands pour pouvoir être expiés parmi les hommes [1]. »

L'entretien se poursuit de telle sorte que l'évêque ému de pitié dépose la sainte hostie sur un autel de feuillages, pour que le vieux barde s'en puisse nourrir.

Cette scène si originale, si touchante, a été supérieurement rendue par M. de la Villemarqué dans son livre sur *Merlin*, et c'est là qu'il faut la lire. Nous l'avons rappelée seulement pour montrer que le prétendu paganisme de notre barde va de pair avec celui de son patron le roi Gwendoleu. Si les fictions pseudo-historiques des XIIe et XIIIe siècles dont nous parlions plus haut ont fait parfois de Merlin un rebelle à l'Evangile, la vraie tradition populaire gardait de lui, on le voit, une image bien différente. Dès qu'on lui demande : Qui es-tu ? son premier mot est : Je suis chrétien.

Quant à fixer l'époque où il vécut, on le peut dans une certaine mesure, mais non sans hésitation. Lorsqu'il écrivit les *Afallenau*, plusieurs années après Arderyd, probablement vers 580, Merlin devait être encore — nous l'avons remarqué [2] — loin de la vieillesse. S'il mourut en 612, on pourrait — par approximation — placer sa naissance aux environs de l'an 540.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

[1] « Ego sum christianus, licet tanti nominis reus, Merlinus vocicatus, in hac solitudine dira patiens fata, quæ pro peccatis meis mihi sunt cum feris prædestinata, quoniam non sum dignus inter homines mea punire peccamina. » *Scotichronicon*, édit. Goodall, lib. III, cap. XXXI, t. I, p. 136.

[2] Ci-dessus, § VI de la présente étude.

UN VOYAGE A ARZANNO

A M. LE Vte DE LA VILLEMARQUÉ, DE L'INSTITUT

Rochers de Ker-rohel, Arzannô, le Moustoir,
Je ne suis pas venu vous chanter, mais vous voir !
Oui, j'ai quitté les bords de l'Izak et de l'Erdre ;
Je suis venu rêver, je suis venu me perdre
Parmi ces frais vallons, ces landes et ces bois
Où deux enfants naïfs s'aimèrent autrefois.
Pourtant, Breton toujours, sainte Anne, notre Mère,
En passant, j'ai voulu t'adresser ma prière ;
Pour la seconde fois, le cœur gros de soupirs,
J'ai revu la Chartreuse et le Champ des Martyrs
Amant désespéré du passé qui s'écroule,
Au pardon d'Arzannô, j'ai chanté dans la foule
Qui s'en allait, pensive et le front sérieux,
Prier à la fontaine où priaient ses aïeux.
Mais quoi ! faut-il le dire ? en marchant, ma pensée
S'égarait quelquefois, et mon âme oppressée,
Malgré moi, s'emplissait de souvenirs lointains;
Je détournais la tête et mes yeux incertains,
Sous les coiffes lilas, en forme de mantilles,
Cherchaient à découvrir, parmi les jeunes filles,
Celle qu'aima Brizeux, et si jeune, et toujours,
Et grâce à qui son cœur n'eut point d'autres amours.
Hier, en mettant le pied dans le vieux cimetière,
Lorsque je reconnus les ifs, la croix de pierre,

La place où l'attendaient en riant « les trois sœurs »,
Le chemin du Moustoir, je crus sentir des pleurs
Monter jusqu'à mes yeux ; et tout me parlait d'elle,
Le mur de Pierre Elo, les bancs dans la chapelle,
Le sentier qu'elle prit en voulant se cacher,
Quand Daniel la saisit, « au détour du clocher ».
Je la voyais luttant d'une main impuissante,
Puis montrant son beau front, confuse, rougissante ;
Je voyais les trois sœurs, la tenant sans pitié,
Mais devant sa beauté ne riant qu'à moitié.

Ce matin, poursuivi par la douce chimère,
Morne et comme brisé par quelque peine amère,
J'ai pris le grand sentier qui mène au pont Ker-lo,
J'ai vu les bords du Scorf et les bois de bouleau,
Les aunes encor verts, les hêtres et les chênes
Qui couvrent les coteaux et leurs cimes hautaines.
Deux bergers, deux enfants, s'appelaient dans les bois,
Et les bois répétaient les sons purs de leur voix ;
La voix était si douce et montait si limpide,
Et l'écho répondait d'un accent si timide,
Que j'écoutais, tremblant, de crainte de troubler
La paix de ces vallons qui semblaient me parler.
« C'est ainsi, me disais-je, ô Brizeux, ô Marie,
« Que vous vous appeliez de la rive fleurie,
« Quand, vous apercevant à travers les roseaux,
« Vous accouriez baigner vos pieds dans ces ruisseaux ! »
Et gravissant la pente à travers les ombrages,
J'arrivai sur la lande aux flancs nus et sauvages
Où revint l'humble enfant après qu'elle eut grandi
Et qu'au soleil d'avril, l'air se fut attiédi.
Beauté de la jeunesse et de l'adolescence
Succédant tout à coup aux charmes de l'enfance,
Candeur, virginité, rayon mystérieux,

Qui nous frappe ici-bas, mais qui s'allume aux cieux!
Qui de nous n'a parfois éprouvé, dans son âme,
Ce qu'éprouva Brizeux, quand, trouvant une femme,
Sous les traits embellis de l'enfant d'autrefois,
Il sentit son cœur battre et vit trembler sa voix !
Tandis que, soucieux, la paupière voilée,
Je laissais mon regard errer sur la vallée
Où s'attarde le Scorf, en ses mille détours,
Caressant des coteaux qui l'enchaînent toujours,
Un ami, comme moi, chérissant la Bretagne,
Me nommait les clochers semés dans la campagne,
Puis, comme un pèlerin sur le sommet d'un pic,
Redisait aux vallons la Chanson de Loïc.
Et, quittant à regret la lande désolée,
Et vingt fois détournant nos yeux vers la vallée,
Nous retournions au bourg, écoutant, tout pensifs,
Les cent voix du pardon et des binious plaintifs.

Maintenant me voici, sans guide, solitaire,
Egaré dans ces bois pleins d'un vague mystère,
Et cherchant tristement le chemin du Moustoir :
Qui m'entraîne là-bas ? Ai-je donc quelque espoir
De revoir l'humble enfant souriant à la porte
Ou filant au foyer ? Non, je sais qu'elle est morte,
Et je n'ignore pas que, depuis bien longtemps,
Marie avait quitté le Moustoir et ses champs
Et la maison qui fut sa première demeure.
N'importe, moi je vais au Moustoir, et je pleure,
Je pleure en me hâtant sous les grands châtaigniers
Dont la feuille jaunie a jonché les sentiers.
Je marche en hésitant à travers ce dédale ;
Le chemin est tantôt de largeur inégale
Et tantôt se recourbe à travers les taillis.
Que de fois, souviens-t'en, sentier, tu tressaillis,

Quand Marie, en courant, soulevait ta poussière,
Voulant au catéchisme arriver la première !

L'ombrage est plus épais et je marche au hasard ;
Je marche à pas pressés, car il est déjà tard.
Je n'entends que le bruit de la brise d'automne
Soulevant à mes pieds la feuille qui frissonne,
Que l'accent de la voix de trois petits bergers
Qui s'exhale en pleurant du fond des grands vergers.
Tandis que je m'avance, écoutant le murmure
Qui s'élève partout de l'immense nature,
Ecoutant ce concert de vagues souvenirs
Disséminés dans l'air, comme de longs soupirs,
Tout à coup j'aperçois à travers le feuillage,
A cent pas devant moi, ce paisible village,
Ou plutôt cet obscur et modeste hameau
Où Brizeux découvrit son type le plus beau.
Comme si j'allais voir le triste et doux fantôme
Paraître en souriant, je m'arrête ; un jeune homme
Arrive et vient vers moi ; ce village est le sien.
« Où demeurait Marie ? » Hélas ! il n'en sait rien ;
Il passe et va causer avec deux jeunes filles
Qui vannent le blé noir ou battent leurs faucilles,
Juste à l'endroit peut-être où Marie a filé.
Je traverse en jetant un regard désolé
Sur chaque seuil de pierre et sur chaque demeure :
« C'est donc ainsi, me dis-je, il suffit que l'on meure,
« Pour que l'oubli sur vous jette un autre linceul
« Plus glacé que le marbre ! Eh quoi ! je suis donc seul,
« Seul par le souvenir à lui rester fidèle !
« Mais vous, du moins, vieux murs, chênes, parlez-moi d'elle ;
« Vous que sa voix d'enfant a charmés tant de fois,
« N'avez-vous rien gardé de l'écho de sa voix ?
« Et toi, pauvre maison, toi par elle habitée,
« Ne te souviens-tu pas que tu l'as abritée ! »

Je reprends à pas lents le chemin d'Arzannô,
Mais Marie est partout ; comme un immense anneau,
Je sens un voile épais de deuil et de tristesse
Qui descend sur mon âme, et l'enlace et l'oppresse ;
Il ne me suffit plus d'avoir vu le Moustoir,
Et si c'était assez de marcher jusqu'au soir,
J'irais, jusques à l'heure obscure où la nuit tombe,
Chercher le cimetière où se cache sa tombe.

Cœur créé pour pleurer, ah ! cœur fait pour souffrir !
Combien de fois ainsi je t'ai vu t'attendrir !
Ainsi tu te gonflais, ces dernières années,
En contemplant le soir les plages fortunées,
Où l'on entend, la nuit, gémir Graziella
Demandant aux échos si son amant est là.
Cœur créé pour souffrir et t'abreuver de larmes,
Dis, n'as-tu pas assez de tes propres alarmes,
Pour qu'il te plaise ainsi de sonder les douleurs
Et, pour les partager, de rechercher les pleurs !
On dirait que les pleurs sont une mer immense
Où chacun, en naissant, à son insu commence
A verser et puiser, suivant l'arrêt du sort,
Où chacun verse et puise ainsi jusqu'à la mort.
Et qu'importe d'ailleurs ? les pleurs sont la rosée ;
Qu'importe si, par eux, l'âme fertilisée,
Comme la harpe antique au souffle des zéphyrs,
En accords plus touchants exhale ses soupirs !

ALCIDE LEROUX.

Arzannô, octobre 1882.

LE SIRE DE CHANGÉ

Légende du canton de Liffré (Ille-et-Vilaine).

Le canton de Liffré, dans l'Ille-et-Vilaine, avec ses curieuses ruines de Saint-Sulpice-la-Forêt et ses débris de châteaux des temps anciens, offre aux savants et aux touristes de nombreux sujets d'études.

A l'ouest du bourg de Dourdain, à un kilomètre environ, au fond d'une belle vallée, sur le bord de la route de Bourgneuf à Mi-Forêt, se dresse encore le manoir du Plessis-Pillet.

Ce dut être jadis un superbe château, à en juger par son air imposant, son grand portail assez bien conservé et ses immenses cheminées ornées de sculptures remarquables. Une grande pièce d'eau l'entourait de trois côtés, un large fossé achevait de le protéger et un pont-levis y donnait seul accès.

C'était, à l'époque de sa splendeur, la demeure des suzerains de la contrée. L'un de ces seigneurs, Jehan de Changé, est resté célèbre dans le pays. Lorsqu'on parle de lui, aux *veillois* de la Toussaint, il se trouve toujours de vieilles gens prêts à raconter son histoire. La voici telle qu'elle nous a été dite :

Yves de Changé et sa femme, Marguerite de la Teillais, qui ont laissé longtemps après eux le souvenir de leur bonté et de leurs bienfaits, n'eurent pas une existence heureuse. Au début de leur ménage, ils désirèrent longtemps un enfant, que le ciel semblait vouloir leur refuser. Après de nombreux voyages et pèlerinages, leur vœu ne se réalisant pas, Yves alla consulter une sorcière de la forêt de Fougères, appelée par les uns *Margot* et par les autres la *Chatte-Noire*. Elle annonça au seigneur du Plessis-Pillet qu'avant un an il serait père, malheureusement pour lui, car ce fils tant souhaité ne causerait que du *deul* [1] à ses parents.

[1] Chagrin.

De retour chez lui, le sire de Changé apprit à sa femme la prédiction de la sorcière, se gardant bien de lui parler du malheur qui les menaçait.

Cette heureuse nouvelle remplit de joie tout le pays.

Quand la châtelaine ressentit les douleurs de l'enfantement, les vassaux vinrent, sans être commandés, battre les eaux de l'étang avec de grandes gaules pour faire taire les grenouilles. C'était alors l'usage d'empêcher les cris discordants de ces bêtes de parvenir jusqu'aux oreilles des grandes dames nouvellement accouchées.

Quel ne fut pas l'étonnement des paysans, en entendant, malgré le bruit qu'ils faisaient, les grenouilles coasser plus fort que jamais et se laisser plutôt assommer que de cesser leur tapage! Ces braves gens n'avaient jamais ouï parler de choses semblables et s'en allèrent effrayés, redoutant un malheur.

Pendant ce temps, Marguerite avait mis au monde un fils, qu'on appela Jehan et dont le baptême fut l'objet de fêtes splendides. Les vassaux furent conviés à un festin servi dans la cour d'honneur du château. Une immense table, autour de laquelle tout le monde prit place, était couverte de quartiers de vaches, de veaux, de porcs, qui répandaient une odeur appétissante qu'on sentait à plus d'une lieue.

Les hommes et les gars avaient quitté la *bique* [1] pour prendre la *carmiole* [2] et les *hannes* [3] de noces. Les ménagères étaient parées de leur plus belle *Marie-Louise* [4], fraîchement lavée et repassée. Les couturières avaient rempli les œillets des *compères* [5] des filles à marier, resserré d'un point le cotillon de *penille* [6] et remis des filets neufs à la *devantière* [7].

[1] Vêtement de peau de chèvre ou de mouton.
[2] Paletot serrant la taille.
[3] Pantalon.
[4] Coiffure en tulle brodé.
[5] Sorte de corset.
[6] Jupe en laine cardée et en fil.
[7] Tablier.

Pendant que les gars callaient les *tonniaux* de cidre, les vieux mettaient les *fossets* [1] et faisaient des *puettes* [2].

Les filles, armées de *havets* [3], retiraient des chaudières des morceaux de viande destinés à remplacer ceux qui disparaissaient dans la bouche des convives. On but et l'on mangea ainsi trois jours durant.

L'héritier du Plessis-Pillet annonça promptement ce qu'il devait être plus tard. Violent, emporté, disputeur, dépensier et buveur, il ne supportait aucune remontrance et devint ce qu'avait annoncé la sorcière, un vaurien, la désolation de ses parents. Le chagrin abrégea les jours de ceux-ci, qui s'en allèrent rejoindre leurs ancêtres, sous les dalles de l'église de Dourdain.

Lorsque le jeune seigneur se vit seul, à la tête de sa fortune, il ne songea qu'à se divertir en compagnie de mauvais sujets. Les jours et les nuits s'écoulèrent en orgies, en folles dépenses, qui dépassèrent ses revenus et amenèrent bientôt sa ruine. Les créanciers menacèrent de faire vendre les terres, le château, les chevaux, les chiens, et Jehan, en proie à un sombre désespoir, méditait le genre de mort qu'il allait choisir. Il gravit l'escalier de la plus haute tour du castel, avec l'intention de se précipiter dans l'étang. Au moment d'accomplir son sinistre projet, il aperçut devant lui un individu tenant une escarcelle entr'ouverte, dans laquelle il plongeait les mains pour faire sonner les louis d'or.

Jehan releva vivement la tête, et, en voyant cette fortune qui l'attirait, il s'écria : — Qui es-tu ? et que veux-tu ?

— Je suis Satan, et je t'offre treize fois ta charge d'or pour le prix de ton âme, que je viendrai te réclamer dans dix ans. Signe de ton sang l'acte que voici et le marché sera conclu.

Le seigneur du Plessis-Pillet tremblait de tous ses membres, une sueur froide coulait sur son front, et il allait céder à la tentation, quand il se souvint des recommandations que sa mère, en mou-

[1] Espèce de clef pour tirer le cidre.
[2] Petit trou pour donner de l'air au tonneau quand on tire le cidre.
[3] Grande fourchette en fer à deux branches.

rant, lui avait faites pour le salut de cette âme qu'on voulait lui acheter. Repoussant tout à coup le marché qu'il avait sous les yeux, il dit au diable : — Garde ton or, je ne signerai pas.

— A ta guise, répondit Satan. Je vais aller offrir mes services à un seigneur de tes amis, qui, ruiné comme toi, ne refusera pas mes propositions et pourra ainsi non seulement recouvrer sa fortune, mais encore acheter ton château et tes terres.

— Arrête ; accorde-moi quinze ans de vie et le meilleur cheval de ton enfer pour me transporter où je voudrai.

— C'est convenu ; ouvre-toi une veine et signe.

Jehan prit un poignard à sa ceinture, se fit au bras gauche une entaille, d'où le sang jaillit avec abondance. Satan trempa lui-même la plume dans le sang et la tendit ensuite au sire de Changé, qui apposa son nom au bas du traité.

Le diable, après avoir plié soigneusement le parchemin, le cacha sous sa houppelande, puis, ayant frappé trois fois de son pied fourchu les murs de la tour, une pierre se souleva et treize autres diables surgirent, ployant sous des sacs d'or qu'ils déposèrent devant le sire de Changé.

— Soupèse un sac, dit le malin esprit.

Jehan essaya, mais ne parvint pas à les changer de place.

— Tu le vois, ajouta le démon, je remplis fidèlement mes engagements. Au revoir, l'ami ; dans quinze ans, tu recevras ma visite.

Le seigneur du Plessis-Pillet était en train de contempler ses richesses, quand le hennissement d'un cheval se fit entendre dans la cour. Il descendit aussitôt et aperçut un superbe animal, noir comme l'ébène et richement harnaché. Les étriers étaient en or, et la selle incrustée de pierres précieuses. Enfourchant aussitôt la bête, et muni de l'escarcelle que le diable lui avait laissée, il se dirigea vers le pont-levis, qui se baissa de lui-même à son approche. Dès qu'il fut hors du château, le cheval releva fièrement la tête et lança feu et flammes par la bouche et les narines. Son cavalier, qui n'avait plus peur de rien, le conduisit avec une rapidité vertigi-

neuse chez tous ses créanciers, qu'il paya sans vider complètement sa sacoche.

De retour chez lui, Jehan songea à cacher son trésor. Ne le trouvant pas en sûreté dans sa demeure, il alla, pendant neuf nuits, le porter dans un trou qu'il avait creusé lui-même dans la lande de Clairay, à trois *huchées* du château.

Ses serviteurs, entendant à chaque instant de la nuit le pont-levis se lever et s'abaisser, voulurent voir ce dont il s'agissait ; ils guettèrent leur maître et le suivirent jusque sur la lande, où ils l'aperçurent enfouissant son or sous les bruyères et les ajoncs.

Quelques jours plus tard, ces domestiques, dignes de leur maître, profitèrent de l'absence de Jehan pour s'en aller déterrer le trésor. Soudain le seigneur du Plessis-Pillet, monté sur sa cavale lançant des flammes, dispersa les voleurs à coups de cravache.

Le bruit se répandit bientôt qu'un immense trésor, gardé par le diable, se trouvait sur la lande de Clairay.

Une bande de bandits, armés de faux, de boucards [1], de hansards [2], de fourches à framboyer [3], se rendirent sur la lande avec l'intention de dérober l'or qui devait s'y trouver. Les mieux armés faisaient bonne garde, pendant que les autres défonçaient la terre. Cette fois encore, Jehan, monté sur son grand cheval noir, arriva au galop et culbuta guerriers et travailleurs.

Le sire de Changé effectuait de lointains voyages. Chevauchant par monts et par vaux avec la rapidité de l'éclair, il visita le monde entier, apportant et amassant dans son castel les curiosités des pays brûlés par le soleil et de ceux toujours couverts de neige.

Un dimanche matin, en rentrant chez lui, ses gens lui apprirent que c'était à son tour de donner le pain bénit à la messe du jour, mais qu'il était trop tard pour se procurer du pain blanc chez les boulangers du bourg de Dourdain.

[1] Instrument qui sert à couper le marc des pommes dans le pressoir.
[2] Outil pour hacher les guérets.
[3] Fourche pour vider le fumier des étables.

— Quelle heure est-il ? demanda Jehan.

— La messe sonne avec les trois cloches, répondirent les domestiques, et dans un quart d'heure elle sera commencée.

— J'ai grandement le temps d'aller en chercher à Rennes. Sellez mon cheval.

Il partit aussitôt et revint, en effet, avant l'office, apportant six miches de trois livres.

Ennuyé de courir le monde, le seigneur du Plessis-Pillet resta dans le pays, recommença ses orgies et ses désordres, exaspérant ses voisins par ses insultes et ses bravades. Il fit tant et si bien, que la guerre lui fut déclarée.

On entendit bientôt la trompette des hommes d'armes et le hennissement des chevaux. C'était l'armée des seigneurs insultés, accompagnés de leurs amis, venant assaillir le château.

Cerné de tous côtés, Jéhan, monté sur son cheval, tenta, à la tête de ses gens, de faire une sortie, mais, pour un ennemi mis hors de combat, dix autres prenaient la place du mort. Force fut à l'assiégé, après avoir vu ses hommes succomber autour de lui, de rentrer dans sa demeure. Comme de coutume, le pont-levis s'abaissa de lui-même pour le laisser rentrer et se releva aussitôt après.

L'infortuné seigneur, seul dans son château, réfléchissait au moyen de s'échapper, lorsqu'il se rappela que son pacte avec le diable devait bientôt expirer. Comptant les mois et les jours, il s'aperçut que les quinze années finissaient le lendemain. Abandonnant alors toute idée de fuite, il prit la résolution de s'ensevelir sous les ruines de sa forteresse. Amassant dans les caves et les salles basses tout le bois et les objets susceptibles d'être consumés, il y mit le feu, regrettant de ne pouvoir brûler avec lui le trésor de la lande, dont il restait encore une bonne partie.

Des quatre coins du château sortirent des tourbillons de fumée auxquels succédèrent les flammes. Au point du jour, quand les assiégeants, qui avaient travaillé toute la nuit à combler les fossés, voulurent escalader les murs, ils reculèrent épouvantés et assis-

tèrent en simples spectateurs à l'anéantissement de leurs espérances.

Des cris déchirants partirent du milieu du brasier, quand le sire de Changé succomba, en livrant son âme au diable.

Il ne resta du Plessis-Pillet que le portail et la pierre sur laquelle fut signé le pacte du démon. Cette pierre se voit encore dans une des meurtrières du portail ; elle est marquée de trois taches rouges, larges gouttes de sang tombées de la plume de Satan. Les habitants montrent aussi une tête, surmontée de deux cornes, sculptée dans la pierre et qui, disent-ils, rappelle la figure du démon.

La chemise que Jehan portait quand il se coupa la veine du bras, fut toute maculée de sang. Il paya une *mère-mitaine* [1] des environs pour aller la laver à la nuit noire et la battre pour faire disparaître la tache.

La malheureuse lavandière lave encore, à l'heure présente, sans pouvoir enlever le sang de la chemise, et les gens assez braves pour passer, à l'heure de minuit, près du *doué* du château, entendent le battoué de la mère-mitaine.

Sur le haut de la lande de Clairay, on aperçoit l'empreinte d'un pied de cheval qui ne s'efface jamais. L'herbe ne croît pas à cette place et les pierres que l'on y dépose disparaissent la nuit suivante. Enfin, le trésor est toujours dans la lande, mais le diable le garde; il envoie, chaque fois qu'on essaie de l'enlever, le sire de Changé, monté sur son bon grand cheval noir, pour chasser les personnes assez téméraires pour s'aventurer à fouiller la lande.

ADOLPHE ORAIN.

Mai 1882. Raconté par M. Fresné, de Dourdain.

[1] Sage-femme.

DOCUMENTS INÉDITS

LA NAVIGATION DE LA VILAINE

EN 1767

Le document suivant est extrait des Archives de l'administration de la marine du port de Nantes, fonds de l'Amirauté. Il nous montre, à une époque relativement assez récente, les terribles inconvénients du transport par eau entre Redon et Rennes. Ceci ne fait pas tout à fait l'éloge de nos marins bretons ; heureusement qu'il ne s'agit que des marins d'eau douce !... Nécessairement, ce qui se passait là devait également se passer ailleurs. Or c'était, on en conviendra, assez peu rassurant pour les destinataires, et encore moins pour les *surveillants* honnêtes, quelque peu désireux d'accomplir leur mandat.

Le remède proposé fut-il efficace? Nous n'osons trop l'affirmer. Il est difficile de déraciner de pareils abus. Quoi qu'il en soit, la rapidité des communications par voies ferrées a produit, sous ce rapport, un véritable progrès ; car maintenant, de Redon à Rennes, et même beaucoup plus loin, les gourmets reçoivent leurs bourriches intactes dans la toile, le bordeaux ou le bourgogne au plein dans leurs doubles fûts, la chartreuse ou la bénédictine parfaitement cachetée, sous sa garniture de paille.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

ARRÊT DE LA COUR CONTRE LES BATELIERS
(3 JUILLET 1767.)

L'avocat général, entré à la Cour, a dit :

MESSIEURS,

Les brigandages qui se commettent sur la rivière de Vilaine la rendent aussi redoutable que les mers les plus périlleuses. Les marchandises partent du port de Rhedon, et, sans avoir essuyé ni accident ni naufrage, elles arrivent à Rennes altérées, avariées, diminuées, souvent n'ayant d'existence que la facture qui les annonce ; les vins et autres liqueurs sont principalement exposés aux attentats des bateliers ; les précautions que l'on prend pour en assurer le transport, ne servent même qu'à hâter leur avidité. Maîtres du choix, ils négligent les boissons vulgaires, ils s'attachent aux meilleures, qu'ils reconnaissent aux enveloppes destinées à les conserver, et qui deviennent une indication pour les faire couler. Aussi, plus d'une fois, n'y a-t-il eu que la toile, la double barrique et la paille qui soient arrivées à bon port. L'industrie criminelle de ces pirates leur fournit des moyens de piller bled, sel, faron [1] ; jusqu'aux pierres même et aux ardoises, tout éprouve leur rapacité ; ils les déposent dans les anses, sur le bord des prairies et des champs, et, à la faveur des conventions frauduleuses faites avec les riverains, ils entretiennent un commerce coupable et infiniment pernicieux à la société. Si le marchand ou le citoyen confie les envois à la garde d'un surveillant, alors, ou les bateliers en font un complice, ou ils le précipitent dans les eaux ; il n'y a point de milieu. Les relâches sont surtout dangereuses, la barque n'avance pas, mais le désordre fait des progrès. On ne travaille point, on boit. Messac est un écueil ; son port est plus à craindre qu'une tempête, et ruine tous les commerçants. Il n'y a qu'un prompt

[1] Probablement la bière de Bruxelles, dite *faro* (?)

remède qui puisse guérir un si grand mal ; nous vous proposons ce remède, Messieurs, dans les conclusions que nous allons prendre.

A ces causes, a, ledit avocat général du Roy, requis qu'il y fût pourvu, sur ses conclusions qu'il a laissées par écrit :

Ouï le rapport de Maître Desnos des Fossés, conseiller doyen de la Cour, et sur ce, délibéré :

La Cour, faisant droit sur les remontrances et conclusions du procureur général du Roy, ordonne que, sur les ports de Rhedon, de Messac et de Rennes, il sera élevé un pilory ; fait défenses à tous bateliers et conducteurs de barques d'altérer, falsifier, ni s'approprier, en quelque façon que ce soit, les marchandises, denrées, boissons dont ils sont chargés, à peine, pour la première fois, d'être attachés pendant quatre heures au carcan, à Rennes, à Messac et à Rhedon ; laquelle peine demeurera encourue sur les simples procès-verbaux des commissaires de police, sans qu'il soit besoin d'autres formalités de justice pour la faire prononcer ; et, en cas de récidive, à peine de fouet et même des galères, suivant l'exigence des cas. Ordonne que le présent Arrêt sera imprimé, lu, publié et affiché aux carrefours et sur le port de cette Ville, ainsi qu'à Rhedon et à Messac, à la diligence des substituts dudit procureur général du Roy et des procureurs fiscaux des seigneurs.

Fait en Parlement, à Rennes, le 3 juillet 1767.

Signé : L.-C. Picquet.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

BIOGRAPHIES VENDÉENNES, par M. C. Merland. — 5 vol. in 18 jésus, dont 2 ont paru. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, imprimeurs-éditeurs. Prix de la souscription : 20 fr.

Assurément, ce n'est rien apprendre de nouveau que de signaler la déplorable lacune qui existe dans l'histoire de la Vendée. Retenue, captivée par l'étude et le récit de ses fastes militaires, il semble, — tant est belle et noble cette page que les Vendéens écrivirent un jour avec leur sang, — que l'attention des chroniqueurs et des mémorialistes n'ait pu s'arrêter aux autres illustrations de ce département. Les travailleurs, les érudits, tous ceux enfin, — et quel n'est pas leur nombre ! — qui aiment la Vendée, qui veulent connaître son histoire et savoir le nom de ses fils célèbres dans les lettres, les arts, les sciences, la diplomatie ou les armes, en souffrent et s'en plaignent. Cependant, à part quelques auteurs qui ont esquissé et publié çà et là de courtes biographies, nul n'a songé, jusqu'à ce jour, à jeter les bases sérieuses d'une biographie vendéenne. Les uns ne se sentent pas suffisamment inspirés par la muse de l'histoire et craignent de manquer de force et de persévérance ; les autres redoutent à bon droit le mépris ou l'indifférence des lecteurs, qui, sous l'influence des émotions troublantes du naturalisme, ont troqué leurs sentiments pour des sensations. Bref, notre département de la Vendée, la plus célèbre sans contredit de ces divisions territoriales substituées par l'Assemblée Constituante aux provinces de la Monarchie, est demeuré jusqu'à ce jour sans monument biographique.

M. Constant Merland, depuis longtemps connu par ses consciencieuses études historiques et justement préoccupé de cette situation fâcheuse d'un département où il est né et qu'il aime, entreprend

aujourd'hui de combler cette lacune et ce sont les deux premiers volumes de ses *Biographies vendéennes* que nous avons la bonne fortune de présenter aux lecteurs de cette *Revue*.

Le tome Ier commence par un court *avant-propos* dans lequel l'auteur expose simplement le but qu'il s'est proposé, en ouvrant au public cette galerie de portraits. Il n'a point, dit-il, la prétention d'élever un temple à la mémoire des hommes qui ont illustré la Vendée ; mais il veut sauver leur nom de l'oubli, conserver dans les âmes le culte du souvenir et au moment où toutes les pensées se portent ailleurs, remonter dans le passé pour y trouver de belles intelligences, de nobles exemples et de grandes leçons.

L'énoncé de cette simple et louable entrée en matière pourrait assurément nous suffire pour appeler l'attention de nos lecteurs sur le livre de M. Merland. Elle donne bien, en effet, la note vraie et exacte du but qu'il s'est proposé. Aussi bien, n'avons-nous point l'intention d'analyser ici chacune de ses intéressantes notices biographiques. A notre avis, ces analyses, forcément incomplètes et incolores, ne donnent qu'une idée très imparfaite d'un ouvrage et ne peuvent que gâter, pour ceux qui veulent l'étudier, le charme intime et précieux d'une première lecture.

Dans ce voyage entrepris à travers un livre, quelle satisfaction, en effet, de partir seul, sans guide, sans *cicerone*, comme à l'aventure ; de faire soi-même les découvertes intéressantes, de s'arrêter à sa guise aux beaux endroits de la route, d'admirer ici, de rêver là, de critiquer même, lorsque l'envie en prend et d'exposer enfin son esprit et son cœur à l'inattendu, à l'imprévu, à tous les hasards de la curiosité et de l'émotion ! Et quel regain d'intérêt, quel *renouveau* d'ineffables petits bonheurs, lorsqu'on visite encore les lieux explorés jadis à la hâte, lorsqu'on relit lentement et savoureusement le livre parcouru naguère en en découpant les feuillets ! Nous ne savons pour notre part rien de plus délicieux. C'est que la lecture, aussi bien et mieux peut-être que ces autres plaisirs dont on mène tant de bruit, comme on eût dit au XVIIe siècle, a ses lois, ses exigences, ses raffinements et ses recherches.

Or cette satisfaction tout intime, nous l'avons goûtée en lisant — et en relisant — le livre de M. Merland, nous qui aimons par-dessus tout cette noble terre de Vendée, nous qui sommes jaloux de sa gloire et voulons connaître dans le détail la vie des personnages qui l'ont illustrée.

Tous ces Vendéens que l'auteur fait vivre, se mouvoir, travailler ou intriguer sous nos yeux, nous en connaissions sans doute les noms, mais combien peu savions-nous leur vie, combien peu connaissions-nous leur gloire, leurs vertus, leurs travaux et combien peu surtout avions-nous pu pénétrer le mobile de leurs actions et débrouiller le chaos des circonstances multiples auxquelles elles ont été subordonnées !

Avec quel intérêt d'étonnement et d'indignation, par exemple, ne suivons-nous pas Alquier à travers la Révolution : abbé d'abord, révolutionnaire ensuite, puis conventionnel, régicide par lâcheté pure et finissant enfin sa carrière après avoir fait accoler à son nom plébéien le titre fastueux de baron, lui l'égalitaire, qui avait jadis demandé l'abolition des titres nobiliaires. Et de La Balue, de ce diplomate au caractère astucieux, avec lequel nous pénétrons dans l'intimité, pour ainsi dire, du règne de Louis XI, quel portrait pris sur le vif, — nous allions dire sur l'écorché, — M. Merland ne nous offre-t-il pas !

Et si, laissant de côté ces tant misérables personnages, nous poursuivons notre lecture, quelle n'est pas notre édification au récit simple et fidèle des vertus du père Baudouin, si connu, si vénéré dans notre Vendée; et quel n'est pas aussi notre orgueil, en suivant à travers l'Europe le brave général Belliard, guerrier magnifique, diplomate habile, servant la France avec la plus noble abnégation, portant haut son drapeau en toute circonstance et couronnant enfin sa belle carrière en apportant au royaume naissant de Belgique le concours précieux de ses talents d'organisateur !

Enfin, des apôtres comme Bouchet, des beaux-esprits et des jurisconsultes comme Barnabé Brisson, des naturalistes tels que Mathurin-Jacques Brisson, de preux guerriers comme Philippe

Chabot, seigneur de Brion, un évangélisateur tel que Monseigneur Coupperie, évêque de Babylone, des marins comme le chevalier Destouches, — et combien n'en passons-nous pas dans cette trop rapide énumération, — appellent et captivent tour à tour notre attention.

C'est que nul mieux que M. Merland ne possède le secret de présenter avec art et méthode une esquisse biographique; c'est que nul mieux que lui ne réussit à grouper les différentes phases d'une existence et n'en sait mieux ensuite dégager les enseignements spéciaux. Chercheur consciencieux et passionné de la vérité, il écrit l'histoire simplement, franchement, honnêtement, sans parti pris, sans système et sans opinion préconçue. Évitant avec le même soin la satire et le panégyrique, il ne vise point à être un Tacite ou un Juvénal, mais encore moins veut-il être l'archiviste de la vanité. Tous les personnages admis dans sa galerie ne sont pas d'ailleurs célèbres au même titre : les uns, comme Alquier et La Balue, dont nous parlions à l'instant, le sont par leur astuce et leur perfidie, et d'autres, au contraire, ont brillé par l'éclat de leurs sciences ou de leurs vertus. Pour tous, cependant, M. Merland se renferme dans les limites étroites de la vérité historique, accordant à ceux-là le bénéfice des actions louables dont ils peuvent être les auteurs et relevant avec conscience à la charge de ceux-ci les erreurs et les faiblesses dont l'infirmité de la nature humaine ne permet à personne de rester exempt. *Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat,* telle était la règle imposée jadis à l'historien, telle est la règle que M. Merland a suivie dans ses consciencieuses études, disant toujours le vrai, afin de n'être pas amené ensuite à dire le faux.

Ajoutez à cela un style simple, facile, élégant et toujours à la hauteur du sujet; enfin, concevez un récit varié dans lequel les observations philosophiques et les remarques littéraires ou scientifiques rompent sans cesse la monotonie du narré des faits et vous aurez une idée exacte de l'attrait que peut offrir la lecture de ce remarquable ouvrage.

Concluons donc, en deux lignes : dans l'état actuel de l'histoire de la Vendée, il nous semble impossible de la connaître sans avoir lu les biographies de M. Merland et, par contre, il est certain qu'après les avoir étudiées, on ne pourra pas ne pas savoir l'histoire de ce beau et noble département.

Mis DE GRANGES DE SURGÈRES.

HISTOIRE DES LITTÉRATURES ANCIENNES ET MODERNES, avec morceaux choisis extraits des meilleurs auteurs des divers siècles. — J. M. J. A. — *Littérature française*; 2e édition. — Paris, Poussielgue. — Nantes, Mazeau, 1882. — Prix : 4 fr.

Lorsque j'appelai l'attention des lecteurs de cette *Revue* sur le premier volume de ce très intéressant *Cours de Littérature* [1], j'annonçais qu'un second volume, exclusivement consacré à notre littérature nationale, était sur le point d'être donné, ou plutôt d'être rendu au public (car il s'agissait d'une nouvelle et plus complète édition d'un ouvrage qui avait fait ses preuves). Aujourd'hui, le volume a paru, il a répondu à l'attente générale et rencontré un aussi vif succès que son aîné : il présente, au reste, les mêmes développements, les mêmes divisions, où se mêlent heureusement l'ordre chronologique et l'ordre logique ; il reproduit ces tableaux synoptiques qui offrent à la mémoire un si ingénieux secours ; il corrige, enfin, la brièveté nécessaire des notices et des jugements par son attrayant bouquet de ces *Morceaux choisis* que nos pères, avec cette grâce un peu maniérée dont le souvenir nous reste seul, appelaient *Fleurs de l'Eloquence* et *Fleurs de la Poésie*.

Le présent *Cours de Littérature* — nous ne devons pas un instant le perdre de vue — s'adresse spécialement à la jeunesse studieuse. On ne doit donc pas être surpris d'y rencontrer certaines exclusions. Je me permets, cependant, de trouver cette rigueur un peux excessive, quand elle s'attaque à Molière ; la lecture des œuvres complètes de notre grand comique offre, sans nul doute, quelque danger pour de très jeunes esprits ; mais je crois ferme-

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, octobre 1882.

ment qu'elle n'est pas de nature à leur *inoculer un poison mortel*. Après avoir rappelé à l'auteur du *Cours* le nom d'un critique dont les sentiments ne sauraient être suspectés, M. de Pontmartin, qui est l'un des plus fervents admirateurs et défenseurs de Molière, je lui apprendrai qu'il n'y a pas trace des *tragédies* d'Alfred de Musset, non plus que des *romans* de Sainte-Beuve; le poète des *Nuits* n'a écrit que des *comédies* shakespeariennes et des *proverbes* de salon, et, quant au causeur des *Lundis*, son seul *roman*, dont l'école actuelle ne songe guère à se réclamer, est une sorte d'autobiographie d'un mysticisme maladif. Il faut un œil bien exercé pour suivre l'amoindrissement et le déclin de la foi bretonne chez Brizeux. Quels qu'aient pu être les brusques changements et les erreurs fâcheuses de Victor Hugo, je souffre à entendre dire qu'il est devenu « *la honte de notre siècle* »; il faut laisser ces expressions peu charitables, ces invectives antifrançaises aux polémistes en quête d'un mot à effet. Enfin, à côté des meilleurs poètes contemporains, au-dessus de plusieurs auxquels on a fait place, il eût été juste de nommer un des maîtres les plus sûrs et les plus rares en matière de langue et de style, Théophile Gautier; on lui eût même emprunté, avec grand avantage, ces strophes exquises de *Noël*, qui méritent de rester l'un des joyaux de toute anthologie chrétienne.

Ces réserves faites, — et c'est un sentiment tout personnel qui me les a dictées, — je n'ai plus qu'à faire la part de l'éloge : elle est assez belle. Venant après La Harpe, Villemain et Ozanam, après les histoires générales ou partielles de notre littérature, qu'ont écrites M. Nisard et M. Demogeot, M. Nettement et M. Géruzez, le présent livre s'est fait de tous ces traits d'emprunt une physionomie originale ; il a la convenance des parties et l'harmonie de l'ensemble, la finesse du goût et le choix délicat de l'expression. Je citerai, comme particulièrement bien traitée, la question, pleine d'intérêt, longtemps méconnue, des origines : la *chanson de Roland*, cette perle du cycle carlovingien, les *Romans* du cycle armoricain et du cycle gréco-latin, ces *Mystères* frustes et informes où s'ébauchait la tragédie, ont les honneurs mérités d'un patient et ingénieux

examen. Dans l'époque moderne, je mets hors pairs les jugements sur Corneille et Racine, qui disent à peu près tout ce qu'on peut désirer savoir sur ces grands hommes et leurs ouvrages ; celui sur La Fontaine, où une souriante indulgence atténue et mitige le blâme ; plus près de nous, Voltaire (que je ne voudrais pourtant pas voir condamner sur la foi de Rousseau), Rousseau lui-même, Montesquieu, Mirabeau, Lamartine, sont appréciés avec autorité et sagacité ; la notice sur Lamennais est, dans sa concision éloquente, une étude complète sur ce grand révolté ; voici les remarquables lignes qui la terminent : « Le vers dans lequel Lamartine définit « l'homme s'applique merveilleusement à cet *ange tombé,* dont le « style se souvient aussi des cieux. C'est le suicide intellectuel le « plus éclatant peut-être dont l'histoire ait gardé le souvenir. »

On ne peut assez louer le tact et la mesure qui ont présidé au choix des morceaux placés à la fin du volume ; à ne l'étudier qu'au point de vue de la langue, combien est intéressant ce recueil qui va du *Serment de Strasbourg*, le plus ancien monument de notre idiome, à la poésie, élégamment touchante, harmonieusement héroïque, d'un Brizeux ou d'un Laprade, en passant par la période de Comines et celle de Bossuet, la phrase sèche et nerveuse de Voltaire, l'*os rotundum* de Chateaubriand ! Et toutes ces figures de prêtres, de guerriers, de courtisans, de magistrats, comme il y aurait plaisir, à l'aide de ces fragments qui les laissent si bien deviner, à les évoquer, à les reconstituer ! Mais il faut se borner ; saluons, en terminant, la petite phalange des poètes bretons, amis ou élèves de Brizeux, qu'on a eu l'heureuse pensée de ne pas séparer du maître ; le regretté Turquety, M. Hippolyte Violeau, ont apporté quelques épis à cette gerbe gracieuse. On eût pu, sans trop grossir le recueil, y ajouter une élégie d'Elisa Mercœur, un sonnet de Boulay-Paty : M. Emile Grimaud, ce Vendéen-Breton, ne se serait pas plaint que l'on augmentât un peu la famille poétique dont on l'a appelé à faire partie.

OLIVIER DE GOURCUFF.

TROP TARD, par M. Alfred de Courcy. — In-18 jésus, 286 p. Paris, Firmin-Didot.

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Le commandement de Dieu n'exige pas davantage ; la mesure est bonne. M. de Courcy a aimé René de Prémorel comme lui-même et on ne peut qu'en féliciter l'aimable héros de ce nouveau roman. Jamais peintre n'est mieux inspiré que lorsqu'il reproduit ses propres traits : le langoureux Raphaël du Louvre fait encore rêver les jeunes filles, après trois siècles, et Mme Lebrun vit d'une éternelle jeunesse, son spirituel crayon entre les doigts, un sourire provocateur aux lèvres. On assure que Dickens a raconté sa vie dans son chef-d'œuvre : *David Copperfield,* et, tout récemment, les Anglais se sont pâmés d'aise, en reconnaissant Disraëli dans *Endymion.* Je ne partage pas leur engouement, et je préfère le petit gentilhomme breton au fashionable insulaire dont l'idéal est d'être premier ministre.

René de Prémorel ne vise pas si haut : il veut simplement être homme, se suffire à lui-même, remplir la loi du travail.

J'ai dit : simplement, et c'est beaucoup ; il faut lutter contre les préjugés qui eussent arrêté un esprit mesquin ; il faut renoncer à un foyer chéri, à l'air libre de ses grèves, à un rêve d'autant plus séduisant, qu'il est coloré de toute la poésie du pays natal. Mais René a compris que la vraie, la grande poésie est dans le devoir ; il sent que la vie qu'on lui offre, si différente du labeur quotidien du bureau, deviendrait de la prose vulgaire, dans l'inaction achetée au prix de son indépendance.

Une suite de petits événements, spirituellement racontés, l'obligent à opter entre le rêve, personnifié par Yvonne de Kernevez, et le devoir, fort adouci, il faut l'avouer, sous les traits d'Adèle Dutaillis, la fille de son patron. Trop tard, il découvre qu'il eût pu tout combiner, en transportant la perle de l'Odet sur les rives de la Seine. Faut-il le regretter, et la réalité a-t-elle jamais égalé le rêve ? Yvonne avait le prestige de l'inconnu et elle-même ne voyait René qu'à travers le prisme d'un article plein de charme et de

sentiment. La *Revue d'Armorique* avait été le sympathique intermédiaire. M. de Courcy assure cependant que ce vertueux recueil avait été fondé plutôt pour la satisfaction de ses rédacteurs que pour celle de ses abonnés.

Vingt-cinq ans s'écoulent, et René rencontre à Paris Yvonne, dont le mari siège à l'Assemblée nationale. Yvonne a un fils, brillant officier; René, une fille charmante, l'une des *penhérez* du boulevard Haussmann. Les parents décident que les enfants sont faits l'un pour l'autre : « Mais, hâtons-nous, ajoute Yvonne, pour qu'eux, au moins, n'aient pas à répéter toute leur vie : Trop tard ! »

Je regrette cette conclusion : l'aveu est d'une incomprise d'Octave Feuillet; plus fière est la femme bretonne. Devenue épouse et mère, si elle répète : « Trop tard ! » c'est devant Dieu seul et dans une prière résignée.

Cette critique sera la seule; la nouvelle de M. de Courcy a la couleur locale jusque dans la nuance, le trait juste et spirituel; je voudrais la voir dans tous nos manoirs bretons; cette lecture y serait mieux qu'un frivole passe-temps. C'est un bouquet de bruyères et de genêts; peut-être son parfum délicat ne sera-t-il pas apprécié dans un salon tout imprégné des savantes combinaisons de la parfumerie Ninon, mais, porté par la brise bretonne, c'est une senteur tonique et salutaire.

N. Cosquéric.

MÉLANGES HISTORIQUES, LITTÉRAIRES, BIBLIOGRAPHIQUES, publiés par la Société des Bibliophiles Bretons, tome second, VII-260 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

La Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne a placé en tête de ce nouveau volume un *Avertissement* qui en fait ressortir tout l'intérêt. Le voici :

Dans l'Avertissement du premier volume des présents *Mélanges*, nous promettions, pour le second, une série de documents sur l'histoire de la Ligue en Bretagne, et une autre sur celle de la Révolution.

Ces deux séries ont pris peu à peu, entre les mains de leurs

auteurs, assez d'importance pour mériter de former l'une et l'autre un volume séparé : le *Choix de documents inédits sur la Ligue en Bretagne* par M. Anatole de Barthélemy, et *la Commission Brutus Magnier à Rennes* par M. Hippolyte de la Grimaudière. Notre promesse de 1878 a donc été largement remplie.

Si le présent volume ne contient point ces deux séries, nous avons tenu cependant à y faire prédominer le caractère historique, comme nous l'avions annoncé dans la préface du premier volume.

A l'histoire se rattachent cinq des onze morceaux que nous publions, savoir : les légendes inédites des *Deux saints Caradec* (Ve et XIe siècle); — les *Documents inédits sur Gilles de Bretagne* (1443 et 1445); — la *Fête des orfèvres à Nantes* en 1508; l'*Instruction pour la recherche des monuments historiques*, adressée à l'intendant de Bretagne vers le milieu du XVIIIe siècle; — enfin l'*Association des Étudiants en droit de Rennes avant 1790* qui, bien que la dernière en date, est par son importance la principale pièce de notre volume : aussi l'avons-nous placée en tête.

La littérature peut revendiquer l'étude sur *Un poète breton disciple de Ronsard* (*François Auffray*); — le *Manuscrit du sieur de Caillon*; — les stances sur *le Cours de Rennes au XVIIe siècle*.

La bibliographie a pour lot les trois autres articles : *Prix des livres en Bretagne au XIVe et au XVe siècle*; — *Les Imprimeurs de Quimper au XVIIIe siècle*; — *Des livres et de leur valeur dans l'évêché de Quimper avant 1789*.

Tel est le partage général des morceaux compris dans ce volume; on voit que, comme le précédent, il reste fidèle à son titre de *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques* relatifs à la Bretagne.

Un vœu du Congrès de Chateaubriant.

Nous extrayons le passage suivant d'une lettre que nous avons reçue de notre collaborateur M. Yves Breton :

«... Je suis heureux de vous annoncer que l'un des vœux expri-
« més au Congrès de Châteaubriant va enfin recevoir sous peu une

« entière et complète satisfaction. A la suite d'instances réitérées « auprès de M. le curé de Macérac, et après une mission dont le « directeur, M. l'abbé Gaignard, s'était vivement intéressé à la res- « tauration du tombeau de saint Benoît, cette précieuse relique va « enfin être mise à l'abri des profanations auxquelles elle était « chaque jour exposée. Il a été décidé qu'une chapelle spéciale « allait être construite dans l'ancien cimetière, sur l'emplacement « de l'église démolie et sur le lieu primitif du tombeau, si les « fouilles de votre actif et intelligent collaborateur M. de l'Estour- « beillon permettent de le découvrir. C'est M. Bougoüin, l'architecte « bien connu de Notre-Dame-de-Toutes-Aides, qui est choisi pour « édifier cette chapelle : M. le curé de Macérac lui a confié le soin « d'étudier à fond la question, de concert avec M. de l'Estourbeillon. « Voilà déjà un bien heureux résultat de notre dernier Congrès et « un nouvel exemple de ce qu'on peut obtenir, quand on le veut. « — Dans le cas présent, le mérite et l'honneur reviennent de « droit à M. de l'Estourbeillon ; si notre article de novembre avait « pu contribuer au succès, nous en serions heureux. Au moins, « suis-je certain qu'il a excité, dans un certain monde, beaucoup « de colères. Tant mieux ; il est bon de réveiller de temps à autre « les endormis, dussent-ils s'éveiller de mauvaise humeur. D'ail- « leurs, si les proverbes ont raison, il faut bien croire qu'on sort « son mouchoir de sa poche seulement quand on a besoin de s'en « servir ; et s'il y a eu beaucoup de gens à se sentir mordus, c'est « qu'il y en a eu beaucoup à se sentir coupables. Les innocents « n'ont pu s'y tromper. Tout est donc pour le mieux, et cette « première victoire nous prouve que pour sauver le peu d'anti- « quités religieuses qui nous restent, la première chose à faire est « de protester, de crier et d'appeler « au feu » quand on voit la « maison brûler. N'est-il pas bon que la *Revue* constate un « triomphe auquel elle a sa large part, et dans le cas présent, et « dans tant d'autres où elle a fait campagne avec courage contre « les *Vandales* contemporains ? Nous tenons au mot, car il est « juste, et il a porté. »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ABBÉ (L') AUBRÉE, CURÉ DE NOTRE-DAME DE VITRÉ. Notice biographique, fête de la cinquantaine, funérailles, oraison funèbre. In-12, II-99 p. Vitré, lib. Guays.

ANNUAIRE D'ILLE-ET-VILAINE, ADMINISTRATIF, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, DE LA COUR D'APPEL DE RENNES ET DES TRIBUNAUX DU RESSORT. Adresses de Rennes. 1883 (51e année). In-18, 476 p. Rennes, imp. Le Roy.

DESSINS (LES) DE M. BOURGEREL, par M. le Mis de Granges de Surgères. In-8°, 16 p. Tiré à 50 ex. sur papier de Hollande antique. Nantes, chez l'auteur, rue Royale, 13.

DIOCÈSE (LE) DE NANTES DURANT L'ANNÉE 1790, par Alfred Lallié. In-8°, 36 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Tiré à 100 ex.

FLEURS ET ROCHERS (vers), par F. Fleuriot-Kerinou. In-18 jésus, 129 p. Paris, lib. Blériot et Gautier.

INSTALLATION DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES. — 14 février 1883. — In-8°, 14 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

LOIS (LES) SCOLAIRES; conférence faite à Vertou, le 3 septembre 1882, par M. le Mis de la Ferronnays, conseiller général. In-12, 22 p. Nantes, imp. Bourgeois.

MÉLANGES HISTORIQUES, LITTÉRAIRES, BIBLIOGRAPHIQUES, publiés par la Société des Bibliophiles Bretons. T. II. — 350 ex. in-8° grand raisin et 150 ex. in-8° carré vergé; titre rouge et noir; VII-260 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. — L'in-8° carré, seul en vente..... 12 fr.

POÈMES BRETONS, traduits du *Barzaz-Breiz*, en vers français, par Emile Ernault, ancien profess. à l'Ecole S.-Charles à Saint-Brieuc. — Gr. in-8°, 12 p. Saint-Brieuc, Fr. Guyon.

Extrait du *Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*.

RÉCIT (LE) DU PILOTE (vers), par Louis Le Lasseur. In-8°, 8 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Tiré à 50 ex.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL. Conseil central de Nantes. Assemblée générale du 11 février 1883. In-8°, 34 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

TROP TARD; par M. Alfred de Courcy. In-18 jésus, 286 p. Paris, lib. Firmin-Didot.

VILLAGE (LE) DE LA HAUTIÈRE, souvenirs vendéens, par Francis Lefeuvre. — In-8°, 15 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Tiré à 200 ex.

DU ROLE HISTORIQUE

DES

SAINTS DE BRETAGNE

Dans l'établissement de la nation bretonne-armoricaine.

AVERTISSEMENT.

L'étude historique que l'on va lire parut pour la première fois en 1849, dans le *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne*, comme résumé d'une communication adressée le 2 octobre 1848 au Congrès breton de Lorient.

Un tirage à part à très petit nombre, portant le titre de *Discours sur le rôle historique des Saints de Bretagne*, eut l'honneur d'être cité avec éloge par M. de Montalembert dans son admirable livre des *Moines d'Occident*; circonstance qui a inspiré à quelques personnes le désir de connaître l'étude, — devenue aujourd'hui presque introuvable, — où ces citations sont prises.

Pour satisfaire ce désir, nous la réimprimons sans y rien changer, en retranchant seulement certaines formules relatives aux circonstances spéciales dans lesquelles ce travail se produisit devant le Congrès de l'Association bretonne.

Nous pourrions y faire — sans parler des additions — plus d'une correction utile, mais ces changements ne porteraient que sur des points secondaires. Sur tous les points principaux, sur le fond même de la thèse, nous n'avons rien à changer; toutes nos recherches depuis lors l'ont confirmée; nous espérons en pouvoir bientôt donner la démonstration définitive dans le livre que nous préparons sur l'*Histoire de Bretagne du Ve au Xe siècle*.

Raison de plus pour reproduire sans changement cette étude, qui fut comme le point de départ de nos travaux.

Quelle part doit-on assigner à l'élément religieux, *ecclésiastique* et en particulier aux saints, expression suprême de cet élément, dans la formation de la société politique fondée aux Ve et VIe

siècles en Armorique, par suite de l'établissement des Bretons émigrés ?

Telle est, dans son énoncé le plus bref, la question que nous voulons examiner. Cet énoncé indique les limites où nous nous renfermerons : puisqu'il s'agit spécialement d'étudier la *formation*, les origines de la société bretonne-armoricaine, nous ne franchirons guère le IXe siècle ; et puisqu'il s'agit exclusivement de la société *bretonne*-armoricaine, nous n'aurons pas à parler des saints gallo-franks ou gallo-romains des diocèses de Rennes et de Nantes : ces deux diocèses en effet n'ont jamais fait partie de la *Bretagne* armoricaine avant le IXe siècle.

Nous rechercherons quel a été le rôle de l'élément religieux ; 1° dans le fait même de l'émigration des Bretons insulaires ; 2° dans la colonisation de notre péninsule par ces émigrés.

I

Laissons tout d'abord de côté cette chimère d'une colonisation militaire et conquérante qui eût été, nous dit-on, opérée dès la fin du IVe siècle par Conan Mériadec et les Bretons de l'armée de Maxime : il est prouvé aujourd'hui que cette prétendue conquête de 383 doit être mise au rang des fables, et Conan Mériadec à côté de Pharamond. La véritable origine de la nation bretonne armoricaine se trouve dans la longue émigration des Bretons insulaires qui, chassés de leur île par la conquête anglo-saxonne, vinrent, aux Ve et VIe siècles de notre ère, chercher une nouvelle patrie en Armorique [1].

La domination des Saxons en Grande-Bretagne fut vivement combattue, s'étendit *progressivement*, et mit plusieurs siècles à

[1] L'arrivée en Grande-Bretagne des Saxons d'Hengist, auteurs de la conquête, est de 449 ou de 450 (Voy. Bède, *Hist. eccl.*, I, 15, et Florent. Wigorn., *Chronic. ad ann.* 450). La première bataille des Saxons contre les Bretons insulaires est de 455 (Voy. *Chronic. Saxonic.*, édit. Gibson, *ad ann.* 455). Les premières émigrations d'insulaires en Armorique doivent être de 460 environ. Déjà en 461, au premier concile de Tours, on trouve un Mansuetus, *évêque des Bretons*.

atteindre ses limites définitives. D'où il faut conclure que l'émigration des Bretons en Armorique fut *successive*, c'est-à-dire ne s'accomplit pas d'un coup, mais par une suite d'émigrations partielles, généralement peu nombreuses, qui durant plus d'un siècle sortirent presque incessamment de la vieille île bretonne, à mesure que l'invasion saxonne, poussant en avant les indigènes, élargissait ses propres frontières.

Les Saxons, adorateurs d'Odin, poursuivaient d'une haine toute particulière les temples et les ministres du Christ. Ils rasaient les églises et les monastères, ou se plaisaient à y mettre leurs propres idoles ; ils égorgeaient les prêtres sur l'autel, jetaient au feu les manuscrits de la Bible, enterraient sous des monceaux de décombres les tombes vénérées des martyrs, pour qu'on n'en pût désormais reconnaître la place [1]. Si bien que Gildas s'écrie : « Cette invasion terrible a réalisé chez nous les lamentables « paroles du prophète, lorsqu'il dit : *Seigneur, ils ont incendié « votre sanctuaire et souillé vos sacrés tabernacles. — Les nations « ont envahi votre héritage et profané votre saint temple* [2] ! »

Aussi l'Église bretonne s'associa énergiquement à la résistance des indigènes. Tout le monde connaît les invectives de Gildas contre les barbares, et aussi cette belle histoire des deux cents [3] moines de Bangôr qui, pendant que les guerriers bretons combattaient près de Chester les Angles du Northumbre, priaient sur une colline en vue du champ de bataille pour le triomphe de leurs compatriotes, et qui furent tous égorgés jusqu'au dernier par les barbares vainqueurs. Cet héroïsme se renouvela sur tous les points. On en trouve la preuve dans tous les documents

[1] « Ecclesias et ecclesiastica loca ad solum usque destruebant, sacerdotes juxta altaria trucidabant, Sacras Scripturas igne concremabant, per sanctorum martyrum sepulturas cumulos terræ congerebant. » Matth. Westmonast. *Flor. histor.* ad ann. 462.

[2] Gild., *de Excidio*, cap. 24., édit Stevenson.

[3] Quelques historiens disent *douze cents* ; au reste, sur cette histoire voy. Bède, *Hist. eccl.*, II, 2, et le *Chronic. Saxonic.*, ann. 607.

relatifs à cette époque, et entre autres, dans le Livre de Landaff, d'où on pourrait tirer plus d'un trait analogue [1].

Ainsi, dans cette tragique lutte des indigènes contre les envahisseurs, les guerriers combattaient par l'épée, les prêtres par la prière. En face des ennemis, ils levaient les mains au ciel pour le salut de la nation, présentant au fer saxon leur poitrine découverte, prêts à tomber avec leurs frères en holocauste patriotique. Ce dévouement généreux, cette communauté des périls les plus extrêmes embrassée librement, serrèrent d'un nœud indestructible l'alliance du peuple et de l'Église. L'Église avait donné au peuple le baptême chrétien par l'eau, elle recevait maintenant un baptême patriotique dans les flots de son propre sang. La popularité qu'elle en acquit fut immense, et déjà, *à priori*, il est très naturel de penser que ceux des clans bretons qui se virent contraints d'aller chercher un refuge au delà des mers, prirent fréquemment pour chefs d'émigration ces moines et ces évêques qui les avaient naguère menés au combat, qui les avaient soutenus, encouragés, fortifiés de leur exemple et de leurs prières. Les historiens ni les hagiographes ne semblent pas s'en être doutés. Tous, même ceux qui nous font grâce de Conan Mériadec, nous représentent l'émigration bretonne comme exclusivement dirigée par des chefs militaires.

[1] Par exemple le suivant; seulement l'issue fut plus heureuse qu'à Chester : « Tempore predicti regis Idon venerunt Saxones in regionem suam deprædari, et ipse cum exercitu suo secutus est illos. Et in via sua venit ad S. Teliaum (S. Teliau) manentem tunc temporis cum clericis suis apud podum suum Lanngarth, et deprecatus est illum nimium et omnes clericos suos, ut pro illo et toto exercitu suo Deum deprecarentur. Et venit S. Teliaus cum eo usque ad montem in medio Cressinic, prope Trodi, stans et orans Deum omnipotentem ut populo suo deprædato succurreret; et exaudita prece sua, versis hostibus in fugam reversus est rex, etc. » *Lib. Landav.*, p. 116. Cet *Idon* était roi du pays de Gwent, auj. comté de Monmouth. La *Trodi* ou, dans l'orthographe actuelle, la Trothy, est une rivière qui coule de l'O. à l'E., et se jette dans la Wye, un peu au-dessous de la ville de Monmouth : sur la rive droite de la Trothy se trouve la paroisse de *Cressinic*, auj. *Llandeilo Cresseney* et dans la carte de Camdem (*Britannia*, édit. d'Amsterdam, 1646) *Llantelio Crysseny* (Ecclesia Teliavi in Cressynyc). Un peu au sud de Llandeilo Cresseney est *Lanngarth*, qui est écrit *Llanarthe* dans Camden.

Ce qu'on doit entendre par ce mot d'*émigration bretonne*, c'est l'ensemble de toutes les bandes d'émigrés, plus ou moins nombreuses, qui durant plus d'un siècle, à partir de l'an 460 environ, sont venues successivement et presque incessamment débarquer en Armorique. Si, parmi ces bandes, beaucoup étaient conduites par des chefs *militaires*, un grand nombre aussi devaient avoir pour guides des chefs *ecclésiastiques*. Vérifions.

Écoutons tout d'abord passer sur les flots les barques des pauvres fugitifs : « Ils se rendaient (nous dit Gildas) aux contrées « d'outre-mer, poussant un long gémissement, et sous leurs voiles « gonflées, en place de la chanson des rameurs, psalmodiant ces « paroles de David : *Vous nous avez livrés, Seigneur, comme des « agneaux à la boucherie ; vous nous avez dispersés parmi les na- « tions*[1] ! » Ce chant ecclésiastique, qui mène en quelque sorte le chœur des lamentations de l'exil, ne nous dit-il pas déjà clairement quels guides et quelle influence président à la conduite de l'émigration?

Mais il y a plus que des inductions. Ouvrons les Actes anciens des saints qui sont venus de l'île s'établir en notre péninsule, tous y arrivent avec des armées de disciples : saint Tudual en avait soixante-douze, saint Léonore soixante-treize, saint Brioc (ou Brieuc) cent soixante-huit[2], etc. Ces chiffres élevés eussent déjà pu faire soupçonner aux historiens que les émigrations de nos saints étaient plus que des émigrations individuelles ; mais parce que les légendes[3] citent toujours les clercs en première ligne et ne donnent jamais le chiffre des émigrants laïques dont ceux-ci se trouvaient accompagnés, ils se sont apparemment imaginé que les

[1] « Alii transmarinas petebant regiones cum ululatu magno, ceu celeusmatis vice hoc modo sub velorum sinibus cantantes : *Dedisti nos tanquam oves escarum, et in gentibus dispersisti nos.* » Gild., *de Excidio*, cap. 25, édit. Stevenson. Il faut renoncer à rendre l'harmonie lamentable de l'*ululatu magno*.

[2] Voy. D. Lobineau, *Vies des Saints de Bret.*, in-f°, p. 56 ; et Bolland., *Acta sanctorum*, t. I, Maii, p. 93 et t. I, Julii, p. 121.

[3] Ce mot n'est pris ici dans aucune acception défavorable, mais comme simple synonyme d'*Actes des saints*.

bandes venues en Armorique à la suite des saints de l'île de Bretagne étaient purement ecclésiastiques. Grande erreur, comme on va le voir, et là-dessus nous en appelons aux légendes elles-mêmes. Dans les Actes de saint Paul Aurélien, premier évêque de Léon, on lit ce qui suit, au sujet du passage de ce saint en Armorique :

« Il avait avec lui douze prêtres du Christ, beaucoup d'autres « personnes qui lui étaient attachées, soit par les liens du sang, « soit par ceux de l'affection, et un nombre d'esclaves propor- « tionné [1]. »

Ce n'est donc pas seulement leurs disciples, leurs clercs, que les moines et les évêques de l'île de Bretagne emmènent avec eux sur le continent : c'est aussi leurs parents, leurs amis, les serviteurs de leurs amis et de leurs parents. Et l'on sait comme est compréhensif chez la race bretonne ce terme de *parents :* au Xe siècle, dans les lois Cambriennes, les liens de la parenté *légale,* déjà sans doute plus restreinte qu'au VIe siècle, s'étendaient jusqu'au dix-huitième degré [2]. On peut juger par là de l'importance des émigrations dirigées par nos saints. Et le fait relevé dans la vie de saint Paul n'est point exceptionnel. On en retrouve plusieurs fois la confirmation dans les légendes originales qui nous restent, encore bien que ces légendes, aujourd'hui malheureusement en petit nombre, soient généralement peu explicites. Les Actes de saint Magloire, entre autres, nous disent formellement que saint Samson (cousin de saint Magloire) passa en Armorique *cum tam clericorum* QUAM LAICORUM *collegio* [3]. Et si l'on veut encore quel-

[1] « Erant cum eo (S. Paulo) XII Christi sacerdotes, ejus fidei commilitones, et alii plures tam affinitate carnis quam caritatis affectu eidem sancto viro adhærentes cum sufficienti mancipio. » Ap. Boll., t. II, Martii, p. 115.

[2] Les lois de Galles comptent les degrés de parenté en ligne collatérale à la manière de l'Église, c'est-à-dire qu'elles n'en comptent qu'un seul là où le Code civil en compte deux. Or les lois Cambriennes nous apprennent en maint passage. que la parenté ou le clan (*kenedl*) s'étendait jusqu'au neuvième degré, jusqu'à la neuvième génération, en remontant à l'auteur commun, c'est-à-dire jusqu'au dix-huitième degré dans le système du Code civil.

[3] « Avec une bande, une troupe (*collegium*) composée tant de clercs que de laïques. » *Voy.* Vit. S. Maglorii, ap. *Acta SS. Ord. S. Bened.*, Sæc. Ie, p. 223 ; et

que chose, non de plus concluant, mais de plus explicite, qu'on lise les Actes de saint Teliau. — Une épidémie cruelle, connue sous le nom de *peste jaune* [1], désolait la Cambrie, emportant les hommes et les animaux, semant partout la mort. Saint Teliau, évêque de Landaff, primat de tout le Deheubarth (South-Wales actuel) tenta de fléchir le courroux céleste :

« Alors (nous disent ses Actes), grâce aux prières de saint Teliau « et de plusieurs autres saints, la colère divine s'apaisa quelque « peu ; et Teliau, sur un avertissement venu du ciel, se réfugia « en des régions lointaines avec tous ceux que le fléau n'avait « point encore moissonnés (*cum his qui residui fuerant*). Et voici « comment cela s'accomplit. Un ange dit à Teliau : — Lève-toi, « rassemble les débris de ta nation (*reliquias gentis tuæ*), et te « mettant à leur tête va-t'en au pays d'outre-mer. — Saint Teliau « se leva donc, et emmenant avec lui plusieurs évêques ses suffra- « gants, et des personnes de toutes les classes, et des hommes et « des femmes, il gagna d'abord le Cornwall ; puis de là, se rendit « avec tous ses compagnons chez les habitants de l'Armorique qui « lui firent un accueil empressé [2]. »

Ce texte n'a pas besoin de commentaire. Il y a, à la suite de saint Teliau, non seulement des clercs, non seulement des parents et des amis, mais des gens de tout sexe et de toute condition, une

aussi la Vie de S. Léonore, ap. Boll., t. I, Julii, p. 121 ; celle de S. Armel dans Lobineau, *Vies des SS. de Bret.*, p. 79, et les Actes de sainte Ninnoc, ap. Boll. t. I, Junii, p. 410 ; etc.

[1] « Flava pestis, » *Lib. Landav.*, p. 101, 123 : en gallois *y gall velen;* voy. Usser, *Brit. Eccl. ant.*, p. 75.

[2] « ... Deinde ira Dei ad tempus pacata oratione ejus [Teliavi] aliorumque sanctorum, cœlitus admonitus est [Teliavus] et *cum his qui residui fuerant* recessit in longinquas regiones... Et factum est ita, dicente angelo ad S. Teliaum : « Surge, vade ultra mare, et congrega *reliquias gentis tuæ* ut te sequantur.... » Surrexit igitur S. Teliaus, adducens secum quosdam suffraganeos episcopos suos, et *cæterorum ordinum viros, cum utriusque sexus hominibus, viris et mulieribus* ; et devenit primitus ad Cornubiensem regionem [la Cornouaille anglaise].... Et inde perrexit sanctus cum suis comitibus ad Armoricas gentes, et bene continuo susceptus est ab eis. » Vit. S. Teliavi in *Lib. Landav.*, p. 102, 103. Ce passage de S. Teliau en Armorique eut lieu vers le milieu du VIe siècle.

nation ou au moins une tribu tout entière. Objectera-t-on qu'ici la cause de l'émigration c'est la peste jaune non l'invasion saxonne, l'épidémie non la guerre ? Cause pour cause, il n'importe, puisque le fait est le même et du même temps. Il s'agit toujours d'une émigration *outre mer :* et pourrait-on nous dire en quoi il eût répugné davantage aux Bretons de prendre pour guides leurs chefs ecclésiastiques quand ils émigraient devant la guerre, que quand ils émigraient devant la peste ?

Voici donc le résultat que nous pouvons constater.

Les émigrations de nos saints sont autre chose que des émigrations individuelles ou des émigrations purement ecclésiastiques. Ce sont des bandes véritables, des clans, et quelquefois des tribus que les moines et les évêques de l'île de Bretagne amènent avec eux dans notre péninsule ; — ou du moins de ces tribus et de ces clans ce que le fer et la peste ont épargné.

Et il n'est pas téméraire d'affirmer *qu'à chaque saint qui débarque en Armorique venant de la Grande-Bretagne, c'est une nouvelle bande d'émigrés qui débarque avec lui.* Fait laissé dans l'ombre jusqu'ici, et qui n'en sera pas moins très fécond quand on voudra étudier d'une manière sérieuse l'histoire de l'émigration bretonne.

Nous savons donc maintenant que, dans cette émigration, l'élément ecclésiastique et en particulier les saints, tiennent une place immense ; nous savons que les moines et les évêques de l'île de Bretagne ont partagé avec les chefs de guerre l'important privilège de guider sur les flots les barques des émigrants bretons ; nous savons pourquoi, enfin, de ces barques fugitives, par dessus le concert varié des lamentations individuelles, monte et s'élève, comme la voix du commandant, la solennelle psalmodie des chants ecclésiastiques.

II

Pour se rendre un compte exact de la part qui revient à l'élément religieux dans la formation de la société bretonne-armori-

caine, il est indispensable d'exposer d'abord en quelques mots l'état où se trouvait notre péninsule, au double point de vue de la civilisation *morale* et de la civilisation *matérielle*, lors de l'arrivée des premières émigrations bretonnes.

La civilisation morale en était encore au druidisme. Les missionnaires chrétiens, venus de Tours, avaient bien converti les Rédons, les Namnètes, la partie *ouverte* de la péninsule (déjà entamée d'ailleurs par le polythéisme romain), et fondé du IIIe au Ve siècle les églises de Rennes et de Nantes. Quant à pénétrer dans l'intérieur, quant à franchir cette ligne protégée par le Couësnon, la Rance, la Vilaine, couverte par cette immense forêt de Brékilien qui du voisinage de Rennes s'enfonçait au cœur de la péninsule en rayonnant dans toutes les directions, les missionnaires gallo-romains, malgré de courageux efforts, n'en vinrent jamais à bout. Derrière cette ligne de retranchements naturels, le druidisme avait trouvé un asile impénétrable contre la persécution des empereurs païens ; au commencement du Ve siècle (en 409) la révolte des cités armoricaines, en lui rendant la plénitude de sa liberté, vint lui donner une énergie nouvelle, lui prêter de nouvelles forces contre l'invasion de la propagande chrétienne. Aussi n'est-ce qu'en 465 que fut créé, à l'ouest de la Vilaine, le siège épiscopal de Vannes. Et si la ville de Vannes était chrétienne, ne croyez pas qu'il en fût de même des campagnes : la Vie de saint Melaine nous prouve au contraire qu'au commencement du VIe siècle, presque tous les Venètes étaient encore païens [1], c'est-à-dire sectateurs du druidisme. C'était bien mieux dans le reste du pays compris derrière la ligne de frontières naturelles dont je viens de parler, puisqu'à la fin du VIe siècle la ville d'Aleth, avec son territoire, était encore toute druidique, alors que Rennes possédait des évêques depuis près de deux cents ans [2].

[1] « Erant enim tunc temporis Venetenses pene omnes gentiles. » *Vit. S, Melan.*, c. IV, ap. Boll. t. I, Januarii, p. 331.

[2] Cf. *Vit. S. Maclovii*, ap. Surium, de *Vitis SS.*, mense novembr., p. 351 ; et ap. *A. SS. O. S. B.*, sæc. 1o, p. 219. — Lobineau, *Vies des SS. de Bret.* in-fo, p. 131, 134.

Or, qu'était-ce que le druidisme ? Nous ne nous enfoncerons pas bien avant dans cette épineuse matière. Ici nous ne cherchons qu'une chose : ce que pouvait le druidisme pour la civilisation morale ? Question au fond assez facile à résoudre.

La civilisation morale d'un peuple (car il faut s'entendre), c'est l'ensemble des notions morales connues, acceptées, pratiquées *par les masses ;* et nous appelons notions morales les idées, les principes que l'homme prend pour règle de ses actions, tant dans sa vie privée que dans sa vie publique. D'où il ressort que la base de toute vraie civilisation morale gît dans l'idée du juste et de l'injuste, dans la distinction du bien et du mal, dans la notion du devoir imposé à l'homme de faire le bien et de pratiquer la justice : ce qui implique la croyance au libre arbitre, puisque l'homme ne peut faire le bien que quand il a le choix libre entre le bien et le mal. Et quand nous parlons ici de devoir et de justice, il ne s'agit point d'une justice relative et bornée, d'un devoir qui n'oblige qu'envers une certaine classe d'hommes, comme par exemple envers ses coreligionnaires, ses concitoyens ; il s'agit d'une justice également applicable dans tous les temps et tous les lieux, d'un devoir qui oblige envers tous les hommes sans exception ; il s'agit de la notion absolue de devoir et de justice. Donc, quand un peuple croit à l'existence du juste et de l'injuste, à la distinction du bien et du mal, à l'obligation pour l'homme de faire le bien et de pratiquer la justice, là est la civilisation morale. Partout au contraire où cette croyance et cette pratique ne sont point descendues et répandues dans les masses, la civilisation morale est fausse ou incomplète, ou plutôt elle est nulle.

Partant de là, que pouvait le druidisme pour la civilisation morale ? Peu de chose, ce semble. — Les Druides dans leur doctrine religieuse admettaient, nous dit-on, l'immortalité de l'âme ; mais ils défiguraient cette vérité par la bizarre croyance de la métempsycose [1]. Ils admettaient aussi le dogme d'un Dieu unique ;

[1] On a contesté que les druides admissent la métempsycose ; le fait ressort cependant clairement des divers passages des bardes gallois cités, entre autres, par

mais, autant qu'on en peut juger, ce Dieu était le *Fatum* des anciens, la Fatalité souveraine, inflexible, sans entrailles, ou, comme dit un vieux chant druidique armoricain, « la Nécessité unique, le Trépas, père de la Douleur, rien avant, rien de plus [1], » — et l'on sait quels homicides sacrifices ils offraient à cette divinité farouche. On ne voit pas comment de ce dogme de la fatalité, base de leur théologie, ils eussent pu arriver, en morale, à l'idée de juste et d'injuste, à la distinction du bien et du mal, à l'obligation pour l'homme de faire le bien et de pratiquer la justice, puisque une telle doctrine morale implique nécessairement (comme on l'a vu) la croyance à la liberté humaine, incompatible avec le dogme de la fatalité. Eussent-ils d'ailleurs possédé une morale satisfaisante, qu'ils n'auraient pu la faire descendre dans les masses par la raison que le druidisme était une religion *ésotérique*, c'est-à-dire que le peuple n'en connaissait que le culte et les cérémonies extérieures, la partie matérielle, tandis que le sens intime et philosophique de ces cérémonies, la doctrine supérieure, morale et théologique, restait exclusivement réservée aux prêtres et aux adeptes [2]. Comment une telle religion, ne s'adressant de sa nature qu'à une classe d'initiés nécessairement fort restreinte, eût-elle pu faire comprendre et pratiquer par les masses les notions supérieures du bien, du juste et du devoir? Pas plus que le polythéisme romain, bien qu'il fût moins impur, le druidisme ne pouvait donc rien pour fonder la civilisation morale.

La civilisation matérielle n'était point dans un état plus florissant. Notre savant Le Huërou a démontré que, par suite des excès de la fiscalité impériale, la dépopulation alla croissant dans l'empire depuis la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne, et qu'à partir de la même époque, un grand nombre de terres restèrent de tous côtés sans culture, grâce aux vides immenses créés par cette dépo-

M. de la Villemarqué dans ses *Chants populaires de la Bretagne*, 3e édit., t. I, p. 5, 17, 31, 36.

[1] La Villemarqué, *Chants pop. de la Bret.*, t. I, p. 3.

[2] Cæsar, *de Bell. Gall.*, IV, 14.

pulation; encore bien que la politique romaine s'efforçât, mais vainement, de combler ces vides en transplantant dans l'empire et spécialement dans la Gaule des essaims de barbares arrachés par la guerre à leurs forêts d'outre-Rhin [1]. Ces résultats s'appliquent naturellement à l'Armorique, partie de la Gaule ; et les recherches de l'archéologie locale en confirment aussi la vérité, puisqu'on n'a trouvé jusqu'à présent, dans notre péninsule, aucun monument gallo-romain qui puisse se rapporter avec quelque certitude à une époque postérieure au règne de Constantin [2]. En outre (et ceci est peut-être plus concluant), un auteur nous apprend qu'au VIe siècle, dans cette triste Gaule déjà si dépeuplée par le fisc impérial, et dont les invasions barbares avaient encore accru la solitude et les désastres, la contrée où s'établirent les émigrés bretons, c'est-à-dire la péninsule armoricaine, passait elle-même pour le pays le plus solitaire et le plus dépeuplé [3]. Les consé-

[1] Voy. Le Huërou, *Institutions Mérovingiennes*, livre I, ch. VIII, et aussi les textes cités en note aux pp. 43, 50, 51, 115, 155, 156. — Un contemporain, Lactance, (*de Mortib. persecut.*, VII) a résumé par avance toute la thèse de Le Huërou dans ces paroles énergiques (il parle du règne de Dioclétien) : « Adeo major esse cœperat « numerus accipientium quam dantium, ut, enormitate indictionum consumptis « viribus colonorum, *desererentur agri et culturæ verterentur in silvam.* »

[2] Renseignement fourni par MM. Bizeul et de la Monneraye.

[3] Le texte est de Procope; comme aucun auteur n'en a fait l'application à l'histoire de la colonisation bretonne et qu'il est néanmoins d'une importance capitale dans la question qui nous occupe, je crois devoir le citer ici avec la traduction latine de Dom Bouquet :

Βριττίαν δέ τὴν νῆσον ἔθνη τρία πολυανθρωπότατα ἔχουσι.. ὄνοματα δέ κεῖται τοῖς ἔθνεσι τούτοις Αγγιλοι τε καί Φρίσονες καί οἱ τῇ νῆσω δμώνυμοι Βρίττωνες. Τοσαύτη δὲ ἡ τῶνδέ τῶν ἔθνων πολυανθρωπία φαίνεται οὖσα, ὥστε ἀνά πᾶν ἔτος κατὰ πολλους 'ενθένδε μετανιστάμενοι, ξὺν γυναιξὶ και παισίν ές Φράγγους χωροῦσίν. οἱ δὲ ἀυτούς ένοίκιζουσιν 'ΕΣ ΓΗΣ ΤΗΣ ΣΦΕΤΕΡΑΣ ΤΗΝ ΕΡΗΜΟΤΕΡΑΝ ΔΟΚΟΥΣΑΝ ΕΙΝΑΙ. Κάι'απ'αὐτοῦ τὴν νῆσον προσποιεῖσθαι φασὶν.

(Traduction) « Brittiam [Britanniam] insulam nationes tres numerosissimæ habitant... Angli, Frisones [les Saxons qui se rattachaient aux Frisons par des liens étroits d'origines] cognominesque insulæ Brittones. Tanta est hominum multitudo, ut inde singulis annis non pauci cum uxoribus liberisque migrent ad Francos qui

quences de cette dépopulation sont évidentes : faute de bras suffisants, la plus grande partie des terres était tombée en friche, les animaux domestiques revenus à l'état sauvage, les forêts en train de tout envahir. Et cela est si vrai, qu'au IXe siècle, après trois cents ans d'efforts heureux accomplis (comme on va le voir) par les chefs religieux de l'émigration bretonne, dans le but de restaurer en Armorique la civilisation matérielle, il restait encore néanmoins, au centre de la péninsule, des cantons où le premier travail du laboureur, pour cultiver la terre, consistait à abattre et incendier les forêts qui couvraient le sol [1].

Voilà où en étaient, dans notre péninsule, au temps où les émigrés bretons y abordèrent, la civilisation morale et la civilisation matérielle. Relever celle-ci par les moyens que nous exposerons tout à l'heure, créer celle-là en convertissant au Christ les derniers sectateurs du culte druidique, dont le zèle des missionnaires gallo-romains n'avait pu vaincre l'obstination : telle fut l'œuvre des moines et des évêques venus de la Grande-Bretagne à la tête de leurs compatriotes émigrés.

in suæ ditionis solo QUOD DESERTIUS VIDETUR sedes illis adscribunt ; ex quo fieri dicitur ut sibi quoddam jus in insulam arrogent. » Procop. *de Bello Gothico*, liv. IV, cap. 20, ap. Bouquet, *Rer. Gallic. et Francic. scriptor.*, t. II, p. 42. Procope écrit ici (il le dit lui-même un peu plus bas) d'après les récits que faisaient à la cour de Byzance les ambassadeurs des rois Mérovingiens, fils de Clovis, qui eurent comme on le sait de fréquents rapports avec l'empereur Justinien, à l'occasion de leurs expéditions en Italie. Inutile de relever les graves erreurs de ces récits : les ambassadeurs franks ignoraient la véritable cause des émigrations sorties de l'île de Bretagne ; ils exagéraient sciemment et manifestement, pour relever leur puissance aux yeux de Justinien, l'importance de leur suprématie (purement honorifique et nominale) sur les tribus bretonnes émigrées en Armorique. Mais ce qui n'en reste pas moins démontré d'une manière incontestable par le texte qui précède, c'est que la contrée où s'établirent les émigrés bretons du VIe siècle passait aux yeux des Franks pour la moins peuplée (ἐρημοτέραν) de toute la Gaule ; or, cette contrée, on le sait, était précisément la péninsule Armoricaine.

[1] J'en trouve la preuve dans les *Actes des SS. de l'abbaye de Redon* écrits par un disciple de S. Conwoïon : le second livre de ces *Actes* est précédé d'une préface où l'auteur, annonçant qu'il va reprendre la suite de ses récits, se compare au laboureur qui poursuit courageusement la série de ses travaux agricoles jusqu'à l'heure où il a enfoui en terre la semence qui donnera, au printemps prochain, une abon-

III.

Il semble qu'une voix divine ait révélé d'avance aux ministres du Christ, chassés de leur patrie par le fer saxon, cette moisson spirituelle réservée sur le continent à leur charité apostolique, en échange des peines de l'exil. On retrouve dans toutes les légendes ce mystérieux pressentiment :

« Dans la nuit de la Pentecôte, saint Brioc, après avoir ter-
« miné l'office au chœur, fut surpris par un léger sommeil, du-
« rant lequel un ange lui étant apparu lui ordonna de passer dans
« la Bretagne continentale, pour éclairer ce pays des lumières de
« sa science et de sa vertu[1]. »

Et dans la légende de saint Léonore :

« Un jour qu'on lisait devant Léonore l'évangile où le Seigneur
« nous dit : *Si vous ne quittez votre père et votre mère, vous n'en-*
« *trerez point au royaume des cieux*, — le saint se mit à songer
« aux moyens de devenir réellement le disciple du Christ ; et
« alors une voix venant à lui : « Léonore, ami de Dieu (dit-elle),
« tes pensées sont bonnes ; ne tarde pas, va-t'en au delà des
« mers, car il y a là des peuples qui t'attendent pour les retirer
« des ténèbres de l'idolâtrie[2]. »

Cet appel d'en haut fut entendu, et les ouvriers ne manquèrent point à l'œuvre. Les nommer tous serait trop long, nous nous bornerons aux principaux. Parmi les premiers en date on trouve

dante récolte. Voici comme il développe cette comparaison : « Sicut enim bonus agricola terram suam exercet, *primitus silvas excidit, truncos incendit ;* postea aratrum bene aptat, terram aperit, sulcos dirigit ; dehinc domum revertitur, nec multo post ipsam terram coæquavit, deinde semina ex ordine jactat, ut bene crescant, et fructum copiosum exinde capiat.. Ita et nos similiter, etc. » Dans D. Morice, *Preuves*, I, col. 243.

[1] *Acta S. Brioci* ap. Boll., t. I, Maii, p. 93.

[2] *Vit. S. Leonor.* ap. Boll., t. I. Julii, p. 125. — Voy. aussi *Vit. S. Pauli Aureliani*, c. III, ap. Boll., t. II, Martii, p. 116.

saint Corentin, premier évêque de Kemper[1], auquel on peut joindre saint Ronan, bien qu'il fût Irlandais[2]; saint Gwengwaloë (ou Gwennolé), qui sanctifiait les pierres druidiques de la Cornouaille en y sculptant la figure de la croix[3], et qui est surtout célèbre pour avoir fondé à Landevenec le plus ancien des grands monastères établis en Armorique par les Bretons émigrés. Landevenec a été, au commencement du VIe siècle, le foyer le plus actif de la propagande chrétienne dans les régions occidentales de notre péninsule; de là sortirent des essaims de missionnaires et de solitaires, pour aller porter aux populations gauloises de la Cornouaille la lumière de l'Évangile : nommons, entre autres, saint Dey établi sur la rivière d'Aulne, dans un petit monastère (*loc*) qui a pris de lui le nom de Loc-Tey (auj. Lothey); saint Ediwnet, qui vivait sur le mont Nin, au pied duquel s'est bâti, sous le patronage du pieux moine, la ville de Castel-Nin ou Castellin (auj. Châteaulin); saint Martin et saint Valay (*Biabilius*), fixés à Ermelliac (auj. Irvillac), dans le *pagus* du Fou; le vénérable père Rasian, barde et missionnaire, protecteur du pays de Scaer et de Tourch, encore célébré de nos jours dans un beau chant populaire de la Cornouaille; saint Tudi dont l'ermitage, situé vers l'embouchure de l'Odet, au fond d'une petite baie ombragée de bois séculaires, a laissé son nom à la paroisse de Loc-Tudi et à l'île pittoresque d'Enez-Tudi[4]; saint

[1] Voy. au *Cartul. de Landevenec*, ms. de la biblioth. de Quimper, f° 90 r°, un fragment de poème latin inédit intitulé *De altitudine et nobilitate Cornubiæ*.

[2] Il semble y avoir toutefois quelque incertitude sur la patrie de saint Ronan, car un chant populaire publié par M. de la Villemarqué (t. II, p. 402-403) le fait naître « dans l'île d'Hibernie, *au pays des Saxons*. » Or ce nom de pays des Saxons (*Bro-Zaoz*) désigne constamment, dans la langue des Bretons du continent, la Grande-Bretagne d'où les avaient chassés les Anglo-Saxons.

[3] *Cartul. Landeven.*, ap. D., Morice, *Preuves*, t. I, col. 179.

[4] Suivant Albert Le Grand, au Catalogue des évêques de Quimper; car Lobineau fait de saint Tudi un disciple de saint Maudez. Mais on ne peut douter que saint Tudi ait été un saint cornouaillais; et comme saint Maudez habitait la presqu'île de Tréguier, l'opinion d'Albert Le Grand me semble ici préférable, — à moins qu'il n'y ait eu deux saints Tudi.

Rioc, établi à Lanriec; saint Winwoud, saint Gozian, et une foule d'autres plus obscurs encore ; humbles ouvriers de l'Évangile dont les bras ont planté au profond de la terre de Cornouaille cet arbre vigoureux de la morale et de la civilisation chrétiennes, qui y porte encore de nos jours des fruits si généreux [1].

Dans le Léon, nous rencontrons en première ligne saint Paul Aurélien, premier évêque et principal apôtre du pays, qui d'une main renversait les grossiers monuments du culte druidiqueet de l'autre couvrait toute la contrée d'églises et de monastères [2]; puis saint Arthmaël (Armel ou Arzel), cousin de saint Paul, qui finit par aller s'établir dans l'évêché de Rennes et prêcha la foi chrétienne par toute la péninsule [3] ; saint Sané, apôtre et patron de la paroisse de Plou-Sané, où l'on voyait encore, au temps d'Albert Le Grand, les deux croix que planta le saint à son arrivée dans le pays, pour en prendre possession au nom du Christ, et l'autel de pierre où il célébra sa première messe [4].

Dans le pays de Vannes, le célèbre Gildas : il évangélisa tout le littoral depuis la presqu'île de Ruis jusqu'au Blavet ; et plus avant dans les terres, saint Goneri, ermite de la forêt de Branguili, qui convertit à la foi chrétienne un petit chef des environs, appelé Alvandus, dont le nom dénote l'origine gallo-romaine ou, si l'on veut, gauloise-armoricaine [5].

Au nord de la péninsule, l'illustre saint Tudual, évêque, fonda-

[1] Sur tous ces personnages (sauf saint Tudi), cf. Lobineau, *Vies des saints de Bretagne*, p. 47. — *Cartul. Landeven.*. ms., f°s 141 R^o, 147 V^o, 153 V^o; et ap. D., Mor., *Pr.*, I, 178, 179. — La Villemarqué, *Chants pop. de la Bret.*, t. I, p. 89 et suiv., Chant sur la *Peste d'Elliant*.

[2] Destructa sunt igitur templa idolorum, quia per totam Britanniam, Paulo doctore, effulsit claritas operum bonorum. Nam quique insignes certabant creatori Deo ecclesias fabricare, monasteria construere... Confundebatur, si quis paganus inveniebatur, Pauli sanctissimi signis mirabilibus et stupendis virtutibus; molliebat perfidorum corda prædicatio sancta. » *Vit. Pauli Aurel.*, § 46, ap., Boll., t. II, Martii, p. 119.

[3] D. Lobineau, *Vies des SS. de Bret.*, p. 80.

[4] Albert Le Grand, 2me édit. ; Rennes. 1659 ; pp. 77-78.

[5] Lobineau, *Vies des SS. de Bret.*, p. 83. Albert Le Grand, p. 115-116.

teur de Tréguier, avec son armée de disciples dont les plus connus sont saint Ruelin, saint Kirec, et surtout saint Briac qui fonda le monastère de Poul-Briac au milieu d'une forêt, sur un terrain à lui donné par Déroch, roi breton de la Domnouée, non loin d'une maison forte où ce prince résidait [1].

Le pays d'Aleth et de Dol paraît avoir été, avec celui de Vannes, la partie de toute la presqu'île où la population gauloise indigène se trouvait le plus compacte lors de l'arrivée des Bretons. La ville d'Aleth, par une exception remarquable en Armorique, était demeurée le centre d'un commerce actif et étendu [2], dont la prospérité retenait autour d'elle une population relativement considérable ; or, cette population était encore, vers le milieu du VIe siècle, presque entièrement païenne et druidique. Saint Léonore, saint Samson, saint Suliau (ou Suliac), travaillèrent avec succès à la conversion des campagnes environnantes [3] ; mais la ville persistait dans son idolâtrie : c'est à saint Maclow (vulgairement saint Malo), qu'il appartint de l'en retirer, vers 580. Voici comme les Actes du saint racontent cet événement.

Lors de son arrivée en Armorique, Maclow avait fixé sa demeure auprès d'un pieux ermite, nommé Aaron, sur le rocher, solitaire alors, où s'élève aujourd'hui la ville de Saint-Malo. La ville d'Aleth, comme on sait, se trouvait en face, sur l'emplacement actuel de Saint-Servan. « Cette ville d'Aleth « (nous dit l'hagiographe), très peuplée à cette époque et « centre d'un grand commerce maritime, n'avait aucune connais- « sance de l'Évangile. Les rares chrétiens qui s'y trouvaient comme

[1] Lobineau, *Ibid.*, pp. 58-59 et 60. Albert Le Grand, p. 652. *Poul-Briac*, marais de Saint-Briac, auj. altéré en *Bourbriac*, Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp.

[2] « Civitas ergo illa (Aletis), eo tempore, populis et navalibus commerciis frequentata, sed christiana fide erat vacua. » Vit. S. Maclovii, c. 10, ap. *A. SS. O. S. B.*, sæc. Io, p. 219. Voy. ci-dessous la traduction de ce passage.

[3] Voy. sur S. Samson, *Vit. S. Maclov.*, cap. XII, ap. Surium, mense Novemb., p. 351 ; — sur S. Léonore, *Vit. S. Leonor.*, ap. Boll., t. I, Julii, p. 121-122 et p. 125; — sur S. Suliaw, *Vit. S. Sulini*, ap. Boll., t. I, Octobris, pp. 196 et 197.

« perdus dans la foule[1], allaient souvent conjurer Maclow de « ne point laisser plus longtemps dans les erreurs de l'idolâtrie ce « peuple immense qu'il lui était facile, par la parole et les œuvres, « de convertir au Christ. Le saint hésitait, craignant de retomber « encore dans les liens profanes du siècle auxquels il s'était sous- « trait. Mais enfin, une voix céleste lui fait connaître qu'il devait « se rendre aux prières qu'on lui adressait, et se préparer à prê- « cher la parole de Dieu, parce que c'était là le peuple dont la vo- « lonté divine lui avait destiné le gouvernement. On était alors à « la veille des fêtes de Pâques. N'osant donc résister davantage aux « ordres du Seigneur, le serviteur de Dieu se rend avec confiance « dans la ville d'Aleth, gagne la petite chapelle que les chrétiens « y avaient construite à leur pouvoir[2], célèbre la messe et com- « mence d'annoncer la parole de Dieu. Le bruit en court aussitôt « par toute la ville ; le peuple se porte en foule pour voir cet « homme, pour entendre cette parole qui leur étaient également « inconnus [3]. — Mais, pendant qu'il parlait, voici que sur « la place publique où s'ouvrait la porte de la chapelle, passe un « convoi funéraire. A cette vue, l'homme de Dieu reconnaît un « moyen fourni par le ciel pour faire triompher la foi. Il ordonne « aux porteurs de s'arrêter et de déposer le cercueil ; lui-même, « interrompant sa prédication, accourt auprès du cadavre, s'age- « nouille et, au milieu de l'attente universelle des assistants, prie « Dieu du plus profond de son cœur. La prière achevée, tous deux « se relèvent ensemble, le saint de la poussière où il s'était pros- « terné, le mort des abîmes du trépas. A ce prodige, la foule

[1] « Pauci christiani qui in ea (civitate) *latitabant.* » *Vit.* S. *Maclov.*, ap. Mabillon, *A.* SS. *O.*, S. *B.*, sæc. Ire, p. 219.

[2] « *Oratoriolum* quod, pro posse, christiani construxerant. » *Vit.* S. *Maclov.*, *Id.*, *ibid.*

[3] « Novum hominem visuri, nova verba audituri. » *Vit.* S. *Maclov.*, *Id.*, *ibid.* — C'est bien là cette insatiable curiosité de la race gauloise, dès longtemps observée par les écrivains de l'antiquité. *Novis rebus plerumque student*, etc., dit César, de Bell. Gall., IV, 5. Voy. aussi Diod. de Sicile, lib. V, et Michelet, *Hist. de France*, t. I, p. 4.

« des idolâtres, stupéfaite d'admiration, s'écrie qu'elle croit en « Jésus-Christ, fils de Dieu, et tous, comme d'une seule âme, « volent au sacrement de baptême[1]. »

Saint Maclow passa le reste de sa vie à assurer les fruits de cette première conversion. Pendant ce temps, saint Samson et saint Magloire, non contents de leurs travaux apostoliques sur le continent, convertissaient, en les civilisant, les îles du Cotentin[2], et saint Mewen (vulgairement saint Méen), dans l'intérieur des terres, évangélisait tout ce grand pays couvert de bois nommé, par les Bretons Poutrécoët depuis les environs de Saint-Méen et de Montfort jusqu'à ceux de Ploërmel et de Malestroit[3].

Tels furent les principaux instruments de la conversion des Armoricains à la foi chrétienne et tous (sauf deux peut-être, saint Ronan et saint Sané) appartenaient à l'émigration bretonne.

Il ne faut point croire d'ailleurs que cette conversion se soit accomplie sans obstacles. Il y eut au contraire une lutte violente. Le vieux druidisme défendit pied à pied cette terre où si longtemps

[1] Voy. *Vit.* S. *Maclov.*, c. 10 et 11, ap. Mabillon. A. SS. *O.* S. B., Sæc. 1e, p. 219.

[2] Cum quodam tempore in Resia insula (*Guernesey*) prædicaret (S. Samson), veniente per annuam vertiginem kalenda januaria, qua homines suprædictæ insulæ hanc nequam solemnem [*leg.* solemnitatem] inepte, juxta patrum abominabilem consuetudinem, præ ceteris celebrare consueverant, ille providus spiritu, ob duritiam eorum mitigandam, convenire eos omnes in unum fecit ac, Deo revelante, sermo ad detestanda tam gravia mala fit. Tum hi omnes pravos ritus anathematizaverunt, ac verum, juxta præcepta, tenus fine suscipere spoponderunt. Ille nihilominus omnes parvulos, qui per insulam illam ob hanc nefariam diem discurrebant, vocavit ad se, eisdemque singulis mercedem nummismunculi donavit, præcipiens in Dei nomine ne ulterius ab illis hæc sacrilega consuetudo servaretur. Quod ita, Deo operante, factum est ut usque hodie ibidem spiritales joci ejus solide et catholice remanserint. » *Vit. S. Samson.* lib. II, c. 13, ap. Mabillon, A. SS. O. S. B., Sæc. 1o, p. 184. — Sur saint Magloire, cf. *Vit. S. Maglor.*, passim, ap. Mabillon, *ibid.* p. 223 et suiv., et la brochure du savant M. de Gerville intitulée *Recherches sur les îles du Cotentin et sur la mission de saint Magloire*, in-8°, Valognes, imprimerie de veuve H. Gomont, 1846.

[3] J'emploie ici, bien entendu, les noms modernes pour être plus facilement compris. La prédication de saint Méen est attestée par une tradition populaire que j'ai trouvée, entre autres, dans les communes de Saint-Abraham et de La Chapelle, entre Ploëmel et Malestroit.

il avait dominé sans rival. La prédication évangélique s'adressait à tous sans distinction : les druides alors, pour la première fois, tentèrent de répandre leurs doctrines dans les masses, sous la forme d'une exposition populaire, et ils écrivirent cette exposition en vers, pour qu'elle restât plus aisément dans la mémoire [1].

Le succès de cette tentative fut minime, mais ne parvint pas toutefois à les décourager. Pendant que les missionnaires chrétiens, suivis d'une foule toujours plus grande, offraient au Dieu nouveau leurs mystiques sacrifices, on les vit, eux, comme par le passé, les druides et les bardes, tant qu'il leur resta un dernier fidèle, célébrer dans les forêts leurs rites étranges, chercher par les campagnes les herbes magiques pour composer leurs philtres [2], prophétiser l'avenir d'une voix inspirée et dévouer aux malédictions les plus terribles leurs ennemis triomphants. La personnification la plus complète de ces derniers défenseurs du druidisme armoricain, c'est le barde Gwenc'hlan, dont la mémoire est restée si profondément empreinte dans la tradition populaire [3]. Il habitait la presqu'île actuelle de Tréguier, « entre Roc'h-Allaz et Porzgwenn, » nous dit-il lui-même, et se retirait souvent sur le Menez-Bré pour s'y recueillir dans son inspiration solitaire : de là, il envoyait à ses ennemis les menaces les plus sanglantes et à ses contemporains la révélation prophétique du plus lointain avenir.

[1] Je fais allusion ici au chant druidique armoricain intitulé *Les Séries*, traduit et savamment commenté par M. de la Villemarqué, qui donne aussi dans ses notes une contre-partie latine et chrétienne de ce chant, extrêmement curieuse. Voy. *Chants pop. de la Bret.*, t. I, pp. 1-28, et Courson, *Hist. des Peuples Bretons*, t. I, pp. 56-58.

[2] Voy. le chant intitulé *Merlin-Devin* (Marzin-Divinour) dans La Villemarqué, *Chants pop. de la Bret.*, t. I, pp. 100-103.

[3] M. de la Villemarqué, dans la première édition de ses *Chants populaires* (t. I, Introduction) a tenté de prouver, au moyen d'un passage des *Genealogiæ regum saxonum* (attribuées à tort à Nennius), que Gwenc'hlan était un Breton insulaire : l'argumentation ne semble pas concluante, et du reste l'auteur paraît en avoir porté le même jugement, car il l'a supprimée dans sa 3e édition. Notre raison de faire de Gwenc'hlan un Armoricain, c'est que les traditions qui le concernent n'existent qu'en Armorique et y sont fort abondantes.

C'est lui qui, dans sa haine furieuse contre les chrétiens, s'écriait :

« Un jour viendra où les hommes du Christ seront poursuivis ; « on les huera comme des bêtes fauves. Ils mourront tous par « bandes sur le Menez-Bré, par bataillons ! Alors la roue du mou- « lin moudra menu ; le sang des moines lui servira d'eau. »

Et ailleurs, « conviant au milieu de la nuit les aigles du ciel à un horrible festin de ses ennemis, il leur fait tenir ce langage : « Ce n'est point de la chair pourrie de chiens ou de moutons, « c'est de la chair chrétienne qu'il nous faut ! » C'est lui enfin qui, au terme de sa carrière, se décernant par avance l'apothéose due, selon lui, à la grandeur de son génie prophétique, disait avec complaisance :

« L'avenir entendra parler de Gwenc'hlan. Un jour, les Bretons « élèveront leurs voix sur le Menez-Bré, et ils diront en regardant « cette montagne : Ici habita Gwenc'hlan, et ils admireront les « générations qui ne sont plus, et les temps dont je sus sonder la « profondeur [1] ! »

Mais en vain, dans leur présomptueuse confiance, les druides se promettaient ainsi à eux-mêmes la possession de l'avenir ; ils étaient condamnés ; et pendant qu'ils continuaient encore le vain appareil de leurs rites bizarres et de leurs prophéties haineuses, déjà la voix populaire (les personnifiant à tort ou à raison sous le nom célèbre de Merlin) leur criait :

« Merlin ! Merlin ! revenez sur vos pas : laissez le gui au chêne « et le cresson dans la prairie, comme aussi l'herbe d'or, comme « aussi l'œuf du serpent marin parmi l'écume dans le creux du « rocher. Merlin ! Merlin ! revenez sur vos pas : *il n'y a de devin « que Dieu* [2] *!* »

[1] Voir ces divers passages extraits de Gwenc'hlan dans La Villemarqué, *Ch. pop. de la Bret.*, t. I, Introduction, pp. xv et xvi, et dans le corps de l'ouvrage, pp. 35, 37, 38. M. de la Villemarqué a en outre rassemblé sur le barde de nombreux détails que l'on trouve dans le même vol., Introd., pp. xiii-xvi, et plus loin le chant intitulé *Prédiction de Gwenc'hlan*, pp. 29-38.

[2] Chant de Merlin-Devin, dans La Villemarqué, *Id.*, *Ibid.*, pp. 100 et 102.

Et toutefois encore il y eut plus d'un retour ; les nouveaux convertis, leur première ferveur passée, se rebellèrent plus d'une fois contre le joug de l'austère morale chrétienne ; plus d'une fois, tramant l'intrigue, excitant habilement les mauvaises passions des masses, on vit les druides tenter de reprendre leur antique puissance et tout près d'y réussir. C'est ainsi que saint Tudual fut contraint de s'exiler pendant deux ans du pays qu'il avait évangélisé et où il avait fixé sa principale résidence : on ne s'en étonnera point si l'on songe que ce pays était précisément celui du farouche Gwenc'hlan. C'est ainsi que Maclow lui-même fut chassé de sa ville épiscopale par les fils de ces Aléthiens qu'il avait convertis. L'histoire en est curieuse et vaudrait la peine d'être racontée en détail si nous en avions le loisir. Du reste, le druidisme était si bien mort qu'il ne sut même pas profiter de ces retours de fortune, et Tudual et Maclow furent rappelés avec larmes, quelques années après, par ceux mêmes qui les avaient chassés [1].

Au commencement du VIIe siècle, l'Évangile régnait seul dans la péninsule Armoricaine. La civilisation morale était fondée. Pour en assurer le développement, les missionnaires chrétiens établirent des écoles. Ces écoles se tenaient dans les monastères ; l'enseignement y avait principalement (non entièrement toutefois) pour objet la science de la morale chrétienne et des saintes Écritures. Mais cet enseignement n'avait point pour but unique de préparer ceux qui le recevaient à la vie monacale ou ecclésiastique ; on le donnait aux laïques tout aussi bien qu'aux clercs et aux moines [2] ; on le donnait à une foule de jeunes adolescents, nobles ou plébéiens, dont beaucoup rentraient ensuite dans le monde après avoir reçu les premiers éléments des connaissances humaines. En un mot, dans la plupart des monastères il y avait, à

[1] Sur saint Tudual, voy. Lobineau, *Vies des SS. de Bret.*, p. 58-59-60. Sur saint Maclow, voy. *Vie de saint Maclow*. capp. XIII, XIV, XXI et XXV, ap. Surium, *de Vitis Sanctorum* mense novembr., pp. 352, 353, 354.

[2] « Sic clericos, sic monachos, *sic etiam laïcos* doctor egregius (Gildas) instruebat. » *Vit.* S. *Gild.*, c. 18, ap. Mabillon, *A.* SS. *O.* S. *B.*, sæc. I^o, p. 144.

côté de l'institut monastique et clérical, un institut scholastique très différent dans son but et son organisation, et auquel les anciens Actes donnent le nom tout spécial de *collegium scholasticorum* [1]. Les mieux connues de ces écoles sont celles de Budoc dans l'île Verte, à l'embouchure du Trieu, où fut élevé saint Gwennolé ; celle de Gildas à Ruis ; celle de saint Magloire dans l'île de Serk ou de Jersey [2], etc. On a déjà parlé du monastère de Landevenec et des disciples de saint Gwennolé qui en sortirent. Il faut se borner à ces brèves notions ; le détail nous entraînerait d'autant plus loin que la matière est plus inexplorée ; il serait nécessaire, pour la traiter, d'étudier les institutions analogues de l'île de Bretagne. C'est un curieux sujet que je recommande aux amateurs des antiquités historiques.

Voyons maintenant ce que firent les saints Bretons pour relever, dans notre péninsule, la civilisation matérielle.

[1] « Contigit ut quidam de *scholasticorum collegio* transiret, etc. » *Vit.* S. *Gwengwal*, auctore Gurdestino, lib. I, chap. XI, in *Cartul. Landeven.*, ms.

[2] Sur l'école de Budoc, *Vit.* S. *Gwengwal.* supracit. lib. I, cap. IV, V, VII et XI. — Sur l'école de S. Gildas: « Vicini quique ac noti ejus tam prope quam longe cœperunt hinc et inde ad eum venire et ejus magisterio et doctrinæ commendare filios suos erudiendos, quos omnes libenter suscipiens spirituali eruditione erudiebat. Veniens itaque ad quoddam castrum in monte Reuvisii in prospectu maris situm, ibi potioris fabricæ construxit monasterium, etc. » *Vit.* S. *Gild.*, cap. ap. Mabillon, *A.* SS. *O.* S. *B.* Sæc. I°, p. et ap. D. Mor., *Pr.*, I, 189. — Sur l'école de S. Magloire : « Præfatus vir (S. Maglorius), inter cœteras virtutes, litteralibus studiis satis erat imbutus... Finito autem convivio, quidam monachorum, more solito, orandi vel legendi seu etiam quiescendi gratia secreta latibula; quidam vero (quisque prout sibi injunctum erat) diversa petiere negotia. Tunc parvuli monachi, nobili prosapia editi, (c'étaient, comme on va le voir de véritables écoliers) terra tenus provoluti S. Maglorii pedes amplexati sunt dicentes : « Beatissime Pater, permitte nobis portum atque littus adire, ut garrulitas nostræ vocis monachis quiescentibus somnum non possit eripere, et ut securius alta voce legentes nostras lectiones valeamus (memoriæ) commendare. » Quam petitionem beatus vir gratanter accipiens, dixit, etc. » *Vit.* S. *Maglor.*, capp. 20 et 24. ap. Mabillon, *A.* SS. *O.* S. *B.* Sæc. I°, p. 228. — Voy. aussi, sur l'école de S. Hervé, Lobineau, *Vies des SS. de Bret.*, p. 112, etc.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(La suite prochainement.)

LE PARLEMENT DE BRETAGNE

EN 1788 *

III

Un nouvel incident plus sérieux et plus grave allait encore compliquer les difficultés.

Presque en même temps que Bertrand de Molleville, étaient arrivés à Versailles douze députés de la noblesse de Bretagne.

Les gentilshommes réunis à Rennes, voyant que l'on ne tenait aucun compte de leurs réclamations, auxquelles on n'avait répondu que par l'arrêt du 20 juin, annulant toutes les protestations faites contre les édits ; persuadés d'ailleurs que M. de Thiard n'avait point transmis leur Mémoire si catégorique du 26 mai, avaient décidé de désigner douze d'entre eux pour aller porter directement leurs plaintes aux pieds du Roi.

Ces douze députés étaient : MM. le marquis de la Bourdonnaye de Montluc, le marquis de Trémargat, du Bois de la Féronnière, Armand de la Royërie, de Cicé, de Carné, le chevalier de Guer, le chevalier des Nétumières, le marquis de Bédée de Visdelou, le comte de Chaillon, le comte de la Fruglays, le comte du Bouëxic de Beedelièvre[1].

Ils étaient porteurs d'un Mémoire rédigé le 5 juillet à Rennes, qui était à la fois un appel touchant à la bonté du Roi et une condamnation accablante des projets ministériels.

* Voir la livraison de mars 1883, p. 177-201.

[1] Leurs noms sont indiqués dans une chanson en 12 couplets, qui fut composée à l'occasion de leur élargissement, et dans la Correspondance de Laënnec. (*Revue des Provinces de l'Ouest*, 1853, 2e partie, p. 242.)

« Des ministres prévaricateurs, y disait-on, craignent sur toutes choses de voir leur conduite éclairée, les Parlements font toujours entendre la voix redoutable de la vérité. Les ministres l'étouffent, ils détruisent les corps antiques pour y substituer une cour composée des commensaux de V. M., de guerriers, de membres du clergé, de personnages respectables sans doute par le rang qu'ils occupent, mais hors d'état de conserver le dépôt sacré des lois qu'ils n'ont jamais étudiées. »

Puis, prévoyant qu'on dénierait leurs pouvoirs, ils ajoutaient : « Le recours au Souverain est un droit naturel qu'on ne peut contester à aucun citoyen, à plus forte raison aux gentilshommes bretons, membres nés et toujours subsistants du corps politique et constitutionnel de la province. On ne rassemble point les Etats de la province ; on viole leur constitution et l'on reprocherait à l'un des ordres qui les composent de se réunir pour faire connaître au Souverain, par de respectueuses réclamations, le péril imminent de la chose publique...

« La nation entière, rassurée par votre propre parole royale, appelle à grands cris l'assemblée des Etats généraux ; mais des ministres qui ne savent que détruire rejettent le seul moyen réparateur des maux dont la France est affligée ; ils ne pensent qu'à consommer leurs funestes projets ; ils bouleversent tout, et, à les entendre, ils veulent tout respecter ; ils joignent la dérision à l'insulte ; ils se jouent ainsi outrageusement de 24 millions d'hommes.

« Ils osent dire que les édits qui excitent nos réclamations, étaient depuis longtemps désirés : ils étaient désirés et c'est dans l'ombre du mystère, c'est avec les précautions qu'on emploie pour machiner un complot, que la promulgation s'est préparée !... »

Enfin, la noblesse suppliait le Roi de retirer ces édits désastreux, inconstitutionnels : « Sire, disait-elle, ils ne sont pas moins contraires au bien de votre service qu'au salut de vos peuples ; retirez-les : qu'ils soient effacés de votre règne et de la mémoire des hommes. »

1,410 signatures appuyaient cette protestation : c'étaient les plus beaux noms, les plus anciennes familles de la noblesse bretonne.

A peine arrivés, les douze députés firent des démarches pour être reçus par le Roi ; ils s'adressèrent à *Monsieur ;* mais il refusa de les entendre ; ils se retournèrent alors vers le duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne ; celui-ci, hésitant, demanda au Roi s'il devait les accueillir ; Louis XVI écrivit de sa main sur la lettre : « Répondre que, comme député d'une Assemblée illicite, il ne devait pas les voir ni rien recevoir d'eux pour moi [1]. »

Les députés comprirent que la consigne la plus sévère avait été donnée contre eux ; mais ils ne se découragèrent pas. Ils rencontraient du reste de nombreuses sympathies ; ils avaient appelé à leur aide les Bretons présents à Paris ou ayant des charges à la Cour, ils s'étaient concertés avec eux et avaient eu ensemble plusieurs conférences ; de nouvelles tentatives devaient être faites, lorsque, dans la nuit du 14 au 15 juillet, les douze gentilshommes furent arrêtés à leurs domiciles respectifs et jetés à la Bastille [2]. Ils étaient accusés, étant députés d'une Assemblée illégalement réunie, d'avoir provoqué à Paris des conciliabules illicites.

En même temps, le roi disgraciait et exilait le duc de Chabot et le duc de Praslin, le marquis de la Fayette, le marquis de Sérent, le comte de Boisgeslin, coupables d'avoir prêté à leurs compatriotes l'appui de leurs conseils et de leur amitié. Ce dernier fut destitué de sa charge de maître de la garde-robe [3] ; le marquis de Sérent reçut défense de paraître devant le Roi et ne dut qu'aux instances

[1] Archives nationales, K, 684. Cette lettre est datée du 9 juillet 1788.

[2] M. le comte de Champagny a communiqué au Congrès de l'Association bretonne tenu à Châteaubriant en 1882, d'intéressants souvenirs de M. de la Fruglays sur la détention de son père à la Bastille et les circonstances qui l'accompagnèrent.

[3] La lettre du Roi au comte de Boisgeslin et la réponse de celui-ci méritent d'être citées : la première est fort dure, la seconde très digne. L'original, écrit de la main de Louis XVI, est aux Archives nationales, K, 684.

« Versailles, le 15 juillet 1788.

« D'après la conduite que vous avez tenue, Monsieur, depuis quinze jours, vous ne serez pas étonné, si je vous demande la démission de la charge de maître de la

du comte d'Artois de ne pas éprouver un traitement plus rigoureux. Ces mesures sévères étaient une nouvelle faute de la part d'un ministère auquel il n'en restait plus à commettre. Bertrand de Molleville, qui étaient en ce moment à Paris, y fut-il absolument étranger? C'est ce qu'il est difficile de savoir.

Cette arrestation eut dans toute la France une grand retentisse ment; en Bretagne, elle exaspéra et porta à son paroxysme l'esprit de résistance et la haine contre les ministres. La province entière s'émut; de toutes parts, des protestations, des plaintes, se firent entendre; Rennes tint, comme toujours, la tête dans ce soulèvement de l'opinion publique. Toute la ville en émoi se pressa à la porte des familles ainsi frappées dans leurs affections les plus chères; les épouses des gentilshommes détenus, vêtues d'un deuil uniforme, se jetèrent dans des voitures emportées rapidement sur la route de Paris, et coururent se précipiter aux pieds du Roi [1].

Les membres du Parlement de Bretagne étaient exilés et dispersés; à l'annonce de ce nouvel attentat, ils trouvent moyen de se réunir, et, le 24 juillet, formulent de nouvelles remontrances [2].

garde-robe que vous occupez auprès de moi et que je vous défende de paraître à la Cour; c'est de ceux qui m'approchent le plus près et qui sont attachés à ma personne que je dois attendre le plus de zèle et de fidélité.

« LOUIS. »

Réponse du comte de Boisgeslin :

« Paris, le 15 juillet 1788.

« Sire, j'ai présidé l'ordre de la noblesse de Bretagne pendant trois tenues d'États et j'avais eu l'avantage de concilier le service de V. M. avec les intérêts de la province. Je n'étais animé dans ce moment que du désir sincère de ramener le calme et la tranquillité et j'avais conçu l'espérance de lui donner de nouvelles preuves de mon zèle et de ma fidélité.

« Votre Majesté m'ordonne de lui remettre la démission d'une charge que je possède depuis trente ans et qui m'attachait de si près à sa personne; j'obéis à ses ordres, pénétré de tous les sentiments que je dois au souvenir des bontés dont elle avait bien voulu m'honorer.

« Je suis avec respect...

« LE COMTE DE BOISGESLIN. »

[1] Duchatellier, *Histoire de la Révolution en Bretagne*, tome I, liv. Ier, ch. III, p. 61.

[2] Ces remontrances furent imprimées et publiées selon l'usage, en brochure in-8°.

Après avoir établi leur droit de le faire, — « car une foule d'ordonnances proscrivent les lettres de cachet et défendent aux magistrats d'y avoir égard (ord. des Etats d'Orléans et de Blois ; ord. de Moulins, art. 81) ; en sorte que refuser d'obéir aux lettres de cachet, c'est obéir aux ordonnances qui sont les vrais commandements du Roi » ; — ils énumèrent les inconvénients de la cessation de la justice : chaque jour, la perception des droits royaux diminue, le recouvrement en devient impossible ; les contestations entre les citoyens restent sans jugement ; les contrats sans exécution ; le commerce sans garantie contre la mauvaise foi ; les vols, les brigandages, les délits de toute espèce, se multiplient ; les prisons sont pleines d'accusés non jugés.

Et, par-dessus tout, un acte du Conseil du 20 juin, « ajoutant l'outrage à la calomnie, dénonce les magistrats à la nation comme des rebelles, des séditieux, cherchant à tromper le peuple, à rejeter sur lui le fardeau des impôts, voulant l'écraser sous le poids de leurs privilèges ».

Le Parlement n'hésite pas à s'adresser directement au Roi : « Déjà douze gentilshommes, organes de la noblesse bretonne, interprètes fidèles de l'opinion publique, sont venus chercher un asile au pied du trône, y porter la vérité, et ils y ont trouvé des fers.

« Les agents de l'autorité ne cessent de répéter que l'assemblée qui les a délégués n'est pas légale. Ils disent que, pour faire des représentations, la noblesse devrait être convoquée, comme si vos ministres étaient disposés à convoquer une assemblée dont le but unique était de combattre leur système ! La noblesse de Bretagne n'avait pas attendu une convocation lorsqu'elle avait repoussé l'ennemi qui désolait nos côtes ; devait-elle l'attendre, lorsqu'un ennemi plus dangereux déchire le sein de la patrie ? »

Mais comme on n'a remis au Roi ni ces protestations, ni les représentations réitérées des Commissions intermédiaires, la Compagnie désigne douze de ses membres pour aller lui présenter en personne ses respectueuses doléances.

Cette députation était composée de MM. de la Houssaye, de Talhouët, de Kersalaün, de Boisbaudry, de Farcy de Mué, de Cornulier de Lucinière, de la Bourdonnaye de Claye, de Combles, de la Bintinaye, du Bouëtiez, de Lesguern, de la Noüe et du procureur-général de Caradeuc [1].

La députation se mit aussitôt en route, mais, arrivée à Houdan [2], elle fut arrêtée par des ordres du Roi qui lui défendaient, sous peine de désobéissance, de pousser plus loin.

Ne voulant ni se mettre en état de rébellion ni lutter contre la force, elle revint à Rennes le 3 août et dut se contenter d'écrire à M. de Villedeuil, pour le prier de mettre les remontrances sous les yeux du Roi, en les appuyant de ses bons offices.

Devant l'insuccès de la députation du Parlement, la Commission intermédiaire des États s'émut; puisque l'on contestait les pouvoirs des députés de l'ordre de la noblesse et ceux du Parlement, arbitrairement prorogé, c'était à elle, qui avait un mandat légal et régulier, d'aller réclamer auprès du Roi.

[1] La plupart des auteurs qui ont raconté ces faits ont commis de nombreuses erreurs, relativement à ces diverses députations : M. Duchatellier ne parle pas de la députation du Parlement, il la confond avec celle de la Commission intermédiaire et la fait arrêter à Pontchartrain (*Histoire de la Révolution en Bretagne*, liv. I, ch. III, p. 61) ; MM. Ducrest de Villeneuve et Maillet confondent aussi la députation des douze gentilshommes avec celle des douze conseillers au Parlement et font emprisonner ceux-ci à la Bastille (*Histoire de Rennes*, t. III, ch. V, § 10, p. 420) ; MM. Geslin de Bourgogne et de Barthélemy commettent la même erreur et citent comme étant les noms des douze *embastillés* ceux des douze conseillers qui s'en revinrent tranquillement à Rennes (*La Révolution en Bretagne*, Ire partie, p. 5); M. de Carné ne parle pas de la députation des dix-huit membres de la Commission intermédiaire ; il dit que celle du Parlement fut nommée avant la dispersion de la Cour, c'est-à-dire le 3 juin, alors qu'elle le fut le 24 juillet; il ne mentionne ni son insuccès ni son retour. (*Etats de Bretagne*, tome II, ch. X, p. 243.)

Il y eut en réalité quatre députations, la première de douze gentilshommes, qui fut mise à la Bastille; la seconde de douze membres du Parlement, qui fut arrêtée à Houdan; la troisième de dix-huit membres de la Commission intermédiaire, qui fut reçue par le Roi le 31 juillet; et enfin la quatrième, de 53 députés des trois Ordres, qui fut également reçue par le Roi le 31 août.

[2] Houdan, chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Mantes, à 15 lieues de Paris.

Elle n'hésita pas. Dix-huit commissaires partirent aussitôt pour Versailles ; c'étaient l'abbé de la Biochaye, l'abbé de Goyon, l'abbé de la Villedeneu, l'abbé de Fayolle, l'abbé de Fénieux, l'abbé du Noday, pour le clergé ; — MM. de Coniac, des Tullays, le chevalier de Dezerseul, Geslin de Trémargat, le chevalier de Talhouët, Onffroy, pour la noblesse ; — MM. Borie, Bouvier des Touches, Drouin, Robinet, Le Mercier, Obelin de Kergal, pour le tiers état.

Ils étaient, comme toujours, munis d'un Mémoire exposant leurs griefs — il est déraisonnable de vouloir opérer des réformes aussi radicales à la veille des États généraux et sans prendre leur avis ; les droits de la Bretagne à être consultée sur des édits aussi importants sont incontestables et incontestés ; il est inique et odieux de faire jeter en prison douze gentilshommes députés par douze cents de leurs pairs pour soutenir les droits de leur pays ; enfin il sera impossible d'organiser les grands bailliages qui ne fonctionneront jamais en Bretagne ; tels sont les points principaux développés dans ce Mémoire assez bref, mais conçu en termes énergiques.

Elles sont toujours les mêmes, ces réclamations, et l'esprit se fatigue à en suivre le récit monotone ; mais nos pères ne se fatiguèrent pas de les présenter ; leur persévérance, leur tenacité, leur entêtement tout breton furent à la fin couronnés de succès. Qui pourrait dire la part de ces démarches réitérées dans l'échec définitif des édits du 1er mai ?

Les députés arrivèrent à Versailles à la fin du mois de juillet ; on avait essayé de les arrêter en route à Pontchartrain [1], comme la députation du Parlement ; mais de tous temps les États avaient eu le droit d'envoyer des députés en Cour ; la démarche était absolument légale, les ministres n'osèrent pas assumer sur eux cette nouvelle responsabilité.

D'ailleurs, l'évêque de Dol, Mgr de Hercé, qui s'était rendu dans la capitale dès le 12 juillet, avait promis de les présenter au Roi.

Ils furent d'abord reçus par *Monsieur*, qui les accueillit par ces paroles peu encourageantes :

[1] Aujourd'hui Jouars-Pontchartrain, commune de Seine-et-Oise.

« Vous venez, Messieurs, demander ma protection et mes bontés ; elles seront le résultat de votre obéissance aux ordres du Roi ; la noblesse s'est assemblée illégalement en Bretagne ; plusieurs fois le Parlement, quoique sous des lettres de cachet, s'est assemblé ; les douze gentilshommes députés se sont mal conduits et ont fait des assemblées à Paris : tous ces faits sont contraires aux ordres du Roi, et je ne puis que me référer à la lettre que j'ai écrite à la Commission intermédiaire [1]. »

Le comte d'Artois auprès duquel les députés se rendirent ensuite, leur répondit en termes encore plus sévères ; pourtant ils obtinrent, le 30 juillet, une audience du Roi.

L'évêque de Dol porta la parole. Mgr de Hercé, qui devait, quelques années plus tard, tomber si héroïquement à Quiberon, aux côtés de Sombreuil, avait la réputation d'un caractère grave et ferme ; déjà, au mois de janvier de cette même année, étant chargé de présenter au Roi les compliments des États de Bretagne, « il parla avec une hardiesse un peu trop apostolique, et S. M. qui ne s'attendait pas à être moralisée en pareille circonstance, lui donna l'ordre d'aller exercer vis-à-vis de ses diocésains son talent pour la prédication [2]. »

Cette fois, son discours très simple et très respectueux exposa cependant en termes très nets les réclamations de la Bretagne. L'évêque se plaint d'abord de l'arrestation des députés de la noblesse :

« Comment se peut-il que sous l'autorité d'un monarque dont le caractère est celui de la bienfaisance, dit-il, on ait vu conduire comme des criminels d'État, dans les prisons de la Bastille, des gentilshommes pleins d'honneur et de probité, qui tant de fois ont exposé leur vie pour la défense de la patrie ; qui seraient encore prêts à répandre leur sang pour elle et pour qui le seul soupçon

[1] *Précis historique*, IIe partie, p. 91.

[2] *Correspondance secrète*, publiée par M. de Lescure. Lettre du 7 janvier 1788. Tome II, p. 216.

de révolte ou d'infidélité envers V. M. serait un outrage plus cruel que le dernier des supplices ?

« Comment se peut-il enfin que la disgrâce de V. M. se soit étendue sur tout ce qui tient à la Bretagne, sans en excepter même ceux qui, par les charges et les emplois qu'ils possédaient à la Cour, étaient attachés au service personnel de V. M. et à l'éducation des princes de son sang ? »

L'orateur traçait ensuite le tableau des malheurs de la province :

«... Les grands chemins sont remplis de malfaiteurs dont il n'est plus possible de réprimer ni d'arrêter le désordre, les crimes sont dans l'impunité, les lois sans vigueur, les méchants sans frein, les faibles sans appui, la veuve et l'orphelin sans défense ; pour tout dire, en un mot, il n'est pas un citoyen dont les intérêts ne soient en souffrance. La misère est à son comble et, comme si nous étions nous-mêmes des sujets rebelles et révoltés, on fait descendre de toutes parts des troupes dans la province, on les fait camper jusqu'aux portes mêmes de la capitale.»

Enfin, l'évêque faisait appel à la bonté du Roi : « Si V. M. daigne parcourir le mémoire que nous sommes chargés de lui remettre, et se faire représenter ceux que les Commissions des Etats lui ont adressés, « Elle fera cesser les infractions faites à nos franchises et à nos droits ; elle maintiendra nos constitutions et ses propres engagements ; elle effacera jusqu'aux moindres traces de tous les édits enregistrés sans le consentement des États ; elle rendra leur ancienne force et leur activité à tous les tribunaux de la province, la liberté à tous les prisonniers détenus par ses ordres, ses bonnes grâces à tous ceux qui ont eu le malheur de les perdre [1]. »

Louis XVI écouta ce discours jusqu'au bout, mais il se contenta de répondre très froidement :

« Quelque insolite que soit votre députation, j'ai bien voulu la

[1] Nous avons suivi le texte du discours tel qu'il fut imprimé à Rennes, chez Nicolas-Paul Vatar, format in-4° ; il nous paraît être le texte officiel publié par la Députation à son retour ; il diffère légèrement de celui du *Précis historique*, III° partie, p. 86.

recevoir, afin que vous sachiez que j'ai reçu vos représentations ; attendez à Versailles que je vous fasse connaître ma réponse. »

Le lendemain, 31 juillet, cette réponse fut communiquée aux députés réunis de nouveau devant le Roi. La voici intégralement :

« J'ai lu le Mémoire que vous m'avez remis, j'avais lu ceux qui l'avaient précédé ; vous n'auriez pas dû me le rappeler.

« J'écouterai toujours les représentations qui me seront faites dans les formes prescrites.

« L'Assemblée qui a député douze gentilshommes n'était pas autorisée ; aucune permission ne m'avait été demandée. Ils ont eux-mêmes convoqué à Paris la plus irrégulière des assemblées ; j'ai dû les punir : le moyen de mériter ma clémence est de ne pas perpétuer en Bretagne, par de pareilles assemblées, la cause du mon mécontentement.

« Les Commissions qui vous ont chargés de me demander le rétablissement de mon Parlement de Bretagne ne pouvaient prévoir la conduite qu'il vient de tenir ; elles n'auraient pas sollicité pour lui une marque de confiance, lorsqu'il me force à lui en donner de mon animadversion.

« Mais ces punitions personnelles que le bon ordre et le maintien de mon autorité exigent, n'altèrent en rien mon affection pour ma province de Bretagne.

« Vos Etats seront assemblés dans le mois d'octobre, c'est par eux que doit me parvenir le vœu de la province, j'entendrai leurs représentations, j'y aurai l'égard qu'elles pourront mériter ; vos privilèges seront conservés.

« En me témoignant fidélité et soumission, on peut tout espérer de ma bonté ; et le plus grand tort que mes sujets peuvent avoir auprès de moi, c'est de me forcer à des actes de rigueur et de sévérité.

« Mon intention est que vous retourniez demain à vos fonctions. »

Cette réponse était en réalité une fin de non-recevoir. Les ministres qui l'avaient inspirée se montraient d'autant plus intraitables qu'ils se sentaient plus menacés et comme débordés par le flot montant de l'opposition, qui allait bientôt les engloutir.

CHAPITRE VI.

Sommaire

I. — Mémoire des avocats au Parlement. — Agitation en Bretagne. — Protestations des présidiaux, des barreaux, des chapitres, des municipalités.

II. — Voyage de M. de Botherel en Bretagne. — Troubles à Quimper. — Députation de cinquante-trois membres des trois ordres. — Chute de Loménie de Brienne, 25 août 1788. — La députation remet un mémoire au Roi. — Mise en liberté des douze gentilshommes. — Rétablissement des Parlements. — Brienne et Lamoignon sont brûlés en effigie à Rennes.

III. — Rentrée du Parlement, le 8 octobre. — Réjouissances générales. — Chansons. — Nouveaux troubles à Quimper.

I

La nouvelle de l'insuccès des députés souleva dans la province entière comme une tempête de colère.

Déjà dans beaucoup de villes, des bureaux ou commissions de correspondance s'étaient établis ; ces bureaux, composés de membres des trois ordres, et souvent de membres du tiers état seulement, étaient chargés de correspondre périodiquement avec les députés en cour, et même, dans certains cas, d'envoyer à Paris un délégué, dans le but de tenir la commission et la ville au courant des événements politiques. Cette organisation se généralisa peu à peu ; elle prit, à la fin de 1788, une forme régulière et exerça sur l'opinion une influence considérable [1].

Il y avait alors dans toutes les têtes une fermentation dont nous ne pouvons nous faire l'idée ; les esprits les plus sages, les caractères les plus rassis, s'enflammaient au récit des incidents du jour et chacun éprouvait le besoin de manifester au dehors ses opinions.

Nous avons sous les yeux un poème intitulé : RENNES ou LE

[1] *Les Etats de Bretagne*, par M. de Carné, t. II, ch. X, p. 245.

PATRIOTISME, *poème élégiaco-politique*[1]. Ce monument dont l'auteur ne s'est pas nommé est l'œuvre d'un respectable ecclésiastique, professeur à Rennes. Cet excellent homme a exhalé en près de quatorze cents vers des sentiments à coup sûr fort louables, mais qui n'auraient rien perdu à être exprimés en prose.

Métaphores étranges, consonnances bizarres que l'auteur appelle audacieusement des rimes, hiatus effroyables dans des vers de quatorze ou quinze pieds, descriptions amphigouriques et ampoulées qui tiennent plusieurs pages, longues excursions dans l'histoire romaine et dans l'histoire juive, tel est ce poème extraordinaire; l'on nous croira sans peine si nous disons qu'il faut, pour le lire jusqu'au bout, un courage héroïque. Au surplus, pardonnons au digne auteur ces légers défauts en faveur des notes qu'il a eu l'esprit de placer à la fin de son œuvre. Elles sont fort curieuses et donnent sur les événements du temps d'intéressants détails. Nous les avons souvent mises à profit dans le cours de ce récit.

Le poème lui-même est consacré à la louange du Parlement et du peuple, il se termine par une invocation à Louis XVI, auquel l'auteur explique, au moyen d'allégories variées, que de pareilles mesures amèneraient la ruine de la monarchie.

C'est aussi la conclusion d'un *Mémoire*, celui-là plus important et plus sérieux, qui fut adressé au Roi par les avocats au Parlement de Bretagne. Ces *respectueuses représentations* sont datées du 9 août[2], c'est-à-dire postérieures aux trois premières députations et signées de 91 membres du barreau, parmi lesquels nous remarquons les noms de : Le Chapelier, doyen et ancien bâtonnier, Gerbier, Le Graverend, Gohier[3], Lanjuinais, Toullier, Potier de la Germondaye, Drouin, Dagorne de la Vieuxville, Boylesve, Loncle de la Coudraye, Bazin de la Bintinaye, Morice du Lérain, Robinet, Lucas de Montrocher, Le Moine des Forges, Gandon, Goury, Meneust,

[1] A *Britanople*. Il porte la date du 15 juillet 1788, mais il a dû paraître quelques jours après, car il parle de l'arrestation de douze gentilshommes.

[2] Les avocats avaient déjà protesté contre les édits par une délibération du 3 juin.

[3] Le nom de Gohier ne se trouve pas dans certains exemplaires,

Obelin de Kergal, J. de la Bezardais, Aubrée de Kernaour, Le Gomeriel du Houme, Arot, Gaultier de la Guistière.

Ce long Mémoire est fort remarquable.

Après avoir établi dans un solide aperçu historique les bases incontestables de la constitution bretonne, acceptée et sanctionnée par tous les rois, depuis François Ier, l'auteur, dans des termes un peu emphatiques, se livre à une critique fort vive, et parfois injuste, des diverses dispositions des édits.

La Cour plénière ne sera, d'après lui, « qu'une sorte de Conseil particulier du Roi, un composé d'aristocrates ou d'esclaves ; elle n'aura rien de ces pouvoirs intermédiaires qui, placés entre l'autorité et le peuple, opposent aux volontés de l'une les besoins de l'autre.

« Elle n'enregistrera, dit-on, que provisoirement les impôts qui n'auront pas été consentis par les Etats généraux ; mais, le clergé de France l'a déjà remarqué, il n'y a point d'impôt qui ne soit provisoire, parce qu'il n'y en a point qui soit fait pour être perpétuel et durer au delà du besoin pour lequel il est établi. Un impôt provisoire dans le sens de l'édit n'en est pas moins un impôt ; une fois créé, il continue, et l'espoir d'une convocation des Etats n'est destiné qu'à rendre la perception plus tranquille. »

Mais que dire de la décision qui ne laisse aux Parlements que les affaires excédant 20,000 livres ? « Le peuple aura donc ses juges et les gens riches auront les leurs ; les plus capables seront pour ceux-ci et les moins instruits seront pour celui-là. »

C'est bien pis encore pour les affaires criminelles.

« Il faudra être ecclésiastique, gentilhomme ou privilégié pour voir sa vie et son existence civile soumises aux seuls magistrats dans lesquels le Roi prend confiance [1]. Un Français est apprécié 20,000 livres ; sa vie aura moins de valeur qu'une question de féodalité élevée dans le domaine de V. M.

« Sire, on livre le peuple à des juges dans lesquels vous n'avez

[1] Toutes les questions intéressant le domaine royal étaient, on le sait, maintenues dans la compétence des Parlements.

pas assez de confiance pour leur remettre la décision de vos plus légers intérêts. »

Le Mémoire condamne la création des grands bailliages et la transformation des présidiaux, parce qu'il ne faut pas que la justice soit trop rapprochée des justiciables : cela ne peut que multiplier les procès, faciliter les sollicitations dangereuses, sans diminuer réellement les frais.

« La classe la plus importante, celle qu'on oublie toujours parce qu'on la dédaigne, et dont nous parlons sans cesse parce que nous sommes surtout ses défenseurs, la classe du peuple ne gagnerait rien à être entourée de tribunaux souverains. »

C'est en cela que le Mémoire paraît pousser à l'extrême les conséquences de dispositions qui, en soi, étaient avantageuses.

Du reste, on l'a déjà remarqué, le ton de ce Mémoire est fort différent de ceux qui l'ont précédé ; il semble vouloir défendre surtout les intérêts du tiers état ou du peuple, et il laisse percer ces sentiments de rancune et d'aversion contre les privilégiés qui, un moment assoupis par la résistance commune contre les édits de mai, allaient bientôt éclater en d'inoubliables et sanglants conflits.

A certaines allusions, on sent dans ce travail le vieil esprit janséniste des légistes parlementaires : l'on y parle en effet des « prétentions du clergé contre les droits du souverain qui, aux XIIe et XIIIe siècles, scandalisaient l'Europe » ; et l'on y appelle la croisade de saint Louis une « fatale croisade, où la France perdit tant de sang et d'argent ».

Les revendications en faveur des droits du tiers état sont nettement formulées :

« Le premier principe de la monarchie, le principe sans lequel elle n'existerait pas est celui qui réunit pour la formation des lois la volonté du souverain et le consentement du peuple... Un des plus célèbres historiens, de Thou, écrivait à l'immortel Henri IV : « La monarchie française est un mélange de liberté et de puissance souveraine. » Oui, sire, en voilà la véritable constitution ; le pouvoir qui ordonnerait sans que la nation délibérât serait le despotisme ; la loi qui serait exécutée sans que les peuples

l'eussent consentie serait l'acte d'une puissance absolue, destructive du gouvernement monarchique. »

Enfin, le Mémoire se termine par ces paroles presque menaçantes : « Nos franchises sont des droits et non pas des privilèges, comme on persuade à V. M. de les nommer pour la rendre moins scrupuleuse à les enfreindre. Les corps ont des privilèges, les nations ont des droits. »

On comprend que de pareils écrits devaient entretenir la fièvre dans les esprits et surexciter les passions populaires.

Aussi l'on trouvait chaque jour affichés sur les murs des placards séditieux, dont l'un, par exemple, était intitulé : *Arrêt du Conseil d'Etat du peuple français, qui casse un soi-disant arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant suppression des délibérations des tribunaux, corps et communautés*, et se terminait par ces mots : *Fait au Conseil d'Etat du peuple, tenu dans tous les coins de la France, le 3 juillet 1788. Imprimé en France, chez la veuve de la Liberté, au symbole de l'Espérance* [1].

A la fin, Loménie de Brienne, effrayé, irrité, envoya tout d'un coup à Rennes, pour contenir les habitants, une armée de 8,000 hommes, commandée par un maréchal de France.

Peut-être obéissait-il aux suggestions de Molleville. Celui-ci dit, dans ses *Mémoires*, que la tranquillité fut instantanément rétablie à Rennes, « sans qu'il y eût un coup de fusil de tiré, plus encore par la fermeté connue et les ordres rigoureux du maréchal de Stainville que par le grand nombre de ses troupes ».

Tous ces régiments ne purent loger dans la ville [2], dont les églises et les communautés étaient déjà occupées par les soldats ; on fut obligé de les faire camper sur le champ Montmorin. Arthur Young, qui passa à Rennes le 2 septembre 1788, écrit dans ses

[1] Le Procureur du Roi, Phelippes de Tronjolly, demanda au Siège de police de condamner ce libelle à être lacéré et brûlé, mais le Siège s'y refusa, disant « qu'il n'exprimait que le plus profond respect pour la personne sacrée du roi et la soumission légale que tout sujet fidèle doit à son autorité ». *Registres du Siège de police de Rennes*. Archives municipales, n° 417.

[2] Ils arrivèrent à Rennes vers le 30 juillet.

notes si curieuses : « Rennes est bien bâti et il a deux belles places, particulièrement celle de Louis XIV où est sa statue. Le Parlement étant exilé, je ne pus voir sa salle. Le jardin des Bénédictins, appelé le *Thabor,* mérite d'être vu.

« Mais l'objet le plus remarquable à présent, à Rennes, est un camp de quatre régiments d'infanterie et de deux de dragons, aux ordres du maréchal de Stainville, près des portes de la ville. Le peuple a deux sujets de mécontentement ; d'abord le haut prix du pain, et, secondement, l'exil du Parlement. La première cause me paraît assez naturelle, mais je ne conçois pas pourquoi le peuple aimerait le Parlement, puisque ses membres, ainsi que ceux des Etats, sont tous nobles...

« Les commotions étaient si grandes avant l'établissement du camp que les troupes n'étaient pas capables de maintenir le bon ordre [1]. »

L'agitation n'était pas moins vive dans toute la Bretagne ; les scènes du 10 mai et du 2 juin avaient surpris et douloureusement ému les cœurs attachés aux vieilles franchises provinciales.

Nantes, qui avait vu la Chambre des Comptes dissoute et dispersée par la force, le 8 mai, fit entendre des protestations répétées.

Dès le 15 mai, les officiers de la maîtrise des Eaux et Forêts prient M. de Botherel de transmettre aux États l'assurance de leur inviolable attachement aux droits, franchises et libertés de la province ; le 26 mai, le maire, les échevins, le procureur-syndic, prennent une délibération contre les nouveaux édits, qui portent atteinte à la dignité de la magistrature, aux propriétés en général et aux prérogatives de la Bretagne.

Pas plus que celui de Rennes, le Présidial de Nantes n'accepte son élévation à la dignité de grand bailliage. Par une décision du 28 mai, il déclare qu'il ne doit ni ne peut prendre aucune part à la transcription et publication des édits ; le 9 juin, il renouvelle cette déclaration et refuse itérativement de se prêter aux nouvelles créations.

Le Chapitre proteste le 29 mai contre tous les changements qui

[1] *Voyages en France* d'Arthur Young, t. I, p. 269, Edit. de 1794.

seraient opérés sans le consentement des États; le Barreau, par une décision du 1er juin, adhère aux protestations des avocats de Rennes et s'engage à s'y conformer absolument et indéfiniment.

Le 17 juin, l'amirauté et la Chambre de commerce protestent à leur tour contre les édits, qu'ils déclarent contraires à la constitution française et à celle de la Province.

Enfin le 28 juillet les membres de la Chambre des Comptes, malgré les ordres formels qu'ils ont reçus, se réunissent au nombre de trente-cinq et nomment une députation spéciale de neuf membres, chargée d'aller demander au Roi la mise en liberté des douze gentilshommes bretons et la convocation des États généraux.

Ainsi tous les ordres, tous les corps constitués s'unissaient pour protester contre ces innovations déplorables. Une certaine fermentation régnait dans la ville de Nantes ; elle se manifesta surtout quand on voulut faire arrêter trois gentilshommes qui avaient félicité le Présidial sur l'énergie de sa résistance ; le Commandant crut nécessaire de demander de nouvelles troupes.

Mais ce ne fut pas seulement dans les grandes villes que l'agitation se produisit; dans toute la Bretagne, dans les paroisses, dans les villages même, les événements du 10 mai eurent leur contrecoup. Depuis quelque temps des sentiments nouveaux, inconnus, d'émancipation, de révolte, d'affranchissement, d'envie, grondaient dans les âmes : les édits furent l'étincelle qui mit le feu aux poudres.

Les arrêts du Parlement des 7 mai, 9 mai, 31 mai et 2 juin avaient été adressés à tous les tribunaux du ressort, le procureur-général-syndic des États les envoya aux bureaux de correspondance des neuf évêchés et pressa les corps constitués d'y adhérer. Les adhésions vinrent nombreuses et énergiques [1].

[1] Nous en trouvons un grand nombre dans une brochure publiée en 1790 par M. de Botherel, à la fin de laquelle il a inséré 134 protestations qui lui furent adressées directement; il ajoute qu'une multitude d'autres furent déposées au Parlement, à la même époque, mais que n'en ayant pas reçu d'expéditions, il ne peut en donner d'extraits.

Cette brochure est intitulée : *Protestations adressées au Roi et au public par M. de Botherel, procureur-général-syndic des États de Bretagne.* Elle a 29 pages in-4° et

Présidiaux, juridictions, barreaux, chapitres, municipalités, tout ce qui pouvait protester protesta.

Il n'est pas possible même d'énumérer toutes ces protestations, on les compte par centaines ; nous ne ferons qu'en citer quelques-unes. Elles expriment toutes, du reste, les mêmes idées.

Le Présidial de Vannes adhéra à la protestation de celui de Rennes, le 15 mai, et le Présidial de Quimper en fit autant, le 9 juin, bien qu'il fût désigné pour devenir un des trois grands bailliages et malgré certaines oppositions que nous verrons se produire plus tard.

Les avocats de Vannes (15 mai), Saint-Brieuc (21 juin), Saint-Malo (12 juin), Vitré (10 juin), Fougères (21 juin), Morlaix (3 juin), Pontrieux (24 juillet), Landerneau (28 juin), Brest (16 juin), Quintin (18 juin), Lorient (21 juin), Concarneau (17 juin), Lamballe (28 juin), Léon (21 juin), s'unissent unanimement à leurs confrères de Rennes et refusent toute coopération aux nouveaux tribunaux. Un très grand nombre de communautés déclarèrent joindre leurs protestations à celles des commissaires des États et du procureur-général-syndic contre des édits contraires aux droits, franchises et libertés de la province ; on peut citer les communautés de ville de Vannes (5 mai), Saint-Brieuc (23 juillet), Dol (30 mai), Saint-Pol-de-Léon (21 juillet), La Guerche (14 juin), Hédé (1er juin), Vitré (23 mai), Guérande, Le Croisic (5 août), Ancenis (26 juillet), La

paraît être sortie des presses anglaises. Elle est datée du Plessis-Botherel, le 13 février 1790, et porte deux fois la signature *manuscrite* de M. de Botherel. Elle a pour but de protester et d'exciter dans la province un mouvement d'opposition contre l'incorporation définitive de la Bretagne à l'unité française, contre la constitution civile du clergé, la nouvelle organisation judiciaire, etc.

Le fougueux procureur général s'élève avec autant d'énergie contre ces innovations de l'Assemblée constituante qu'il en avait mis à protester contre celles du ministère de Brienne en 1788. La brochure est précédée d'un curieux tableau comparatif des impôts que payait la Bretagne sous l'ancien régime et sous le nouveau ; la conclusion est tout à l'avantage du premier.

La brochure était accompagnée d'une lettre d'envoi imprimée, signée *à la main* de M. de Botherel et adressée aux trésoriers de toutes les paroisses de Bretagne. Les deux pièces furent, dit-on, interceptées à la poste. Les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine en possèdent plusieurs exemplaires.

Roche-Bernard (28 juillet), Châteaubriant (16 juillet), Redon (16 juillet), Rhuys (20 mai), Hennebont (25 juin), Pontivy (30 juillet), Ploërmel (17 mai), Montfort (24 juillet), Dinan (21 juillet), Malestroit (26 juillet), Concarneau (23 juin), Lesneven (24 juillet), Landerneau (24 juillet), Lannion (23 juillet), Quintin (17 juin), Moncontour (10 juin), Lorient (24 juillet), Brest (4 août).

Les chapitres eux-mêmes firent entendre des réclamations ; entre autres ceux de Saint-Brieuc (11 juin), Vannes (6 mai), Tréguier (14 juin), Quimper (9 juin), Léon (23 juin), Saint-Malo (27 juin), Dol (27 juin).

Presque tous les sièges de justice unirent de même leurs protestations à celles du Parlement et adhérèrent à ses arrêts ; citons les juges royaux de Saint-Brieuc (11 mai), Jugon (6 juin), Saint-Aubin (mai), Lannion (11 mai), Auray (15 mai), Hennebont (15 mai), Malestroit (23 mai), Ploërmel (16 mai), Rhuys (19 mai), Quimperlé (16 mai), Antrain (10 juin), Hédé (10 et 14 mai), Carhaix (30 mai), Châteaulin (30 mai), Concarneau (6 mai), Morlaix (30 mai) ; — les juridictions de Saint-Malo (7 juin), Lorient (1er août), Pontivy (3 juin), Lamballe (3 juin), Guémené (16 juin), Landerneau (1er août), Saint-Méen (19 mai), Montauban (11 juin), Caradeuc (5 juin), Langourla (15 juin), Montfort (5 juillet), Combourg (10 juin), Herbignac (7 juillet), Dol (30 mai), Châteauneuf (11 juillet), Broons (26 mai), Gaël (27 mai), Concoret (6 juillet), Coëtlogon (4 juin), Locmaria (14 juin), Le Plessis-Giffard (12 juin), Loudéac (28 juin), Saint-Benoît-des-Ondes (20 juin), Plancoët (14 juin), Quintin (11 juin), Roz (9 juin), Saint-Pol-de-Léon (1er juillet), Martigné (23 mai).

Enfin, les procureurs de Saint-Brieuc, Saint-Pol-de-Léon, Morlaix, Vannes et Landerneau envoyèrent aussi leurs adhésions.

Tous ces actes se bornaient à repousser avec calme les édits de mai, qu'ils considèrent comme illégaux et inconstitutionnels, mais ils n'en donnaient pas moins un puissant aliment à l'effervescence des passions populaires.

Les incidents qui se succédèrent pendant les mois de juin et de

juillet ne firent qu'accroître le mécontentement public. Les résultats négatifs des protestations, les efforts infructueux des députés envoyés à la Cour, et surtout la mise à la Bastille des douze gentilshommes avaient aigri les ressentiments; on faisait des douze *embastillés* des héros, des martyrs de la liberté bretonne; leurs noms étaient dans toutes les bouches.

Le retour des nobles bretons qui avaient été disgraciés et exilés dans leurs terres fut encore une cause d'irritation.

Le marquis de Sérent écrivait du château de Beauregard, le 21 juillet, au Roi :

« Qu'il me soit permis d'adresser à V. M. elle-même l'expression de la peine que je ressens. »

« La noblesse de Bretagne, affligée par des édits qu'elle regarde comme contraires aux droits, franchises et libertés de la province, avait choisi douze députés pour porter aux pieds du trône ses respectueuses représentations. Ils se croyaient autorisés par de semblables démarches accueillies des Rois vos prédécesseurs. Rassurés par la bonté paternelle de V. M., ils lui apportaient leurs doléances, persuadés que vos sujets trouveront toujours, dans leurs souffrances, un recours assuré dans le cœur de leur Roi.

« Sire, cette façon de penser a réglé ma conduite.

« J'ai présidé deux fois la noblesse... Je ne puis voir qu'avec une douleur profonde le poids de votre disgrâce accabler douze gentilshommes, mes concitoyens ; j'ose supplier V. M. de les rendre à leur patrie, de les rendre à la liberté, dont ils ne feront usage que pour prouver à V. M. leur fidélité et leur amour.

« Ces sentiments, sire, sont ceux de toute la noblesse bretonne [1]. »

Le jour même où il écrivait cette lettre, M. de Sérent recevait la défense de paraître devant le Roi et l'ordre de ne pas sortir de ses terres.

Le marquis de Boisgeslin avait éprouvé la même disgrâce et reçu

[1] Archives nationales, K, 684.

les mêmes ordres : aussitôt, les commissaires de la noblesse et du clergé lui écrivirent pour le complimenter : « La Bretagne, disaient-ils, vous offre le tribut de sa reconnaissance, et nous nous empressons, Monsieur, d'être ses interprètes [1].

Les femmes mêmes s'étaient lancées avec ardeur dans l'opposition. A l'exemple des dames de la noblesse de Rennes, les dames et demoiselles de Guérande se réunirent, d'après une brochure du temps, pour discuter la situation politique [2].

« Tous les corps de la province, fait-on dire à l'une d'elles, se sont déjà portés avec empressement à demander la liberté des députés. Souffrirons-nous, Mesdames, qu'on nous impute d'être moins attachées à l'Etat ? Loin de nous un pareil déshonneur. Députons-nous nous-mêmes au pied du trône : le mérite, la jeunesse et la beauté unis à la vertu ont bien des droits ; nous ne trouverons peut-être pas toujours des cœurs impitoyables ; et quand même les plus grands dangers seraient la suite de notre démarche patriotique, précipitons-nous, comme d'autres Curtius, dans l'abîme qui menace d'engloutir notre patrie ; nous laisserons à nos concitoyens une mémoire chère et respectable... »

Sur ce discours enflammé, la réunion décida de nommer au scrutin une députation composée d'une dame et d'une demoiselle pour se joindre aux autres dames députées par la province, afin d'aller demander au Roi le retrait des édits, la convocation des Etats généraux et des Etats particuliers de la province, la liberté des douze gentilshommes.

De plus, elles décidèrent de dresser un acte par lequel elles vouaient à l'infamie tous ceux qui accepteraient des places dans les bailliages et autres tribunaux non autorisés par les Etats, et excluaient de leur société leurs femmes et leurs filles.

Aussitôt parut une autre brochure [3], sans doute officieuse, qui

[1] Rennes, le 25 juillet 1788. Archives nationales, K, 684.

[2] *Arrêté des dames et demoiselles de Guérande*, broch. in-8°, août 1788. Bibliothèque nationale, Lb 39, 6510.

[3] *Avis aux dames*, broch. in-12. Bibl. Nat. Lb 39, 604, A.

renvoyait les dames à leur toilette. « Je n'ai rien vu, disait l'auteur, qui fût aussi sévère et aussi pédant que ces jolies mines montées sur le ton de l'opposition. »

A coup sûr il sied mal aux femmes de se mêler aux luttes de la politique ; il doit leur suffire d'exercer sur les hommes cette influence insensible et discrète, qui a souvent plus de part qu'on ne le croit aux événements publics.

Mais ces récits authentiques ou non nous montrent au moins quelle animation régnait dans les esprits ; le ministère avait réussi à ameuter tout le monde contre lui, même les femmes; dès lors il était perdu.

Les classes élevées, ou, comme on disait alors, les privilégiés n'étaient pas seuls à s'élever contre les édits.

Le peuple aussi s'agitait ; et comme il arrive souvent, il traduisit par des actes et par des violences l'opposition légale des parlementaires. Il était depuis longtemps du reste travaillé par des meneurs et même par des émissaires envoyés de la capitale.

Le mécontentement produit par les édits, la vacance du Parlement, l'interruption de la justice, l'impunité assurée aux criminels, furent les premières causes du soulèvement populaire ; la crainte de la famine tourmentait toujours des populations qui avaient souvent souffert des mauvaises récoltes : on cria à la disette, puis à l'accaparement des grains, et bientôt tous les mauvais sentiments qui fermentaient sourdement se firent jour.

Des émeutes éclatèrent sur plusieurs points; quelques-unes fort graves : dans les ports surtout, le peuple s'opposait par la force à l'embarquement des grains ; il pillait les magasins et maltraitait les négociants.

Nous ne faisons du reste qu'indiquer ici ces nouveaux incidents, sur lesquels nous reviendrons avec détails.

« Il est très vraisemblable, écrivait l'intendant le 9 juillet, que toutes ces émeutes sont un effet de la fermentation qui règne dans cette province, au sujet des nouveaux édits enregistrés le 10 mai dernier ; le peuple, qu'on ne peut exciter par la critique de ces

édits, se laisse volontiers enflammer par la crainte de la disette, même au sein de l'abondance [1]...»

Ces troubles devinrent si répétés et si inquiétants, que les commissaires des Etats crurent devoir en écrire au Roi, le 10 août : « Ces désordres, disaient-ils, ont pour prétexte l'exportation des grains, mais on doit les attribuer à d'autres causes... Ces émeutes sont l'effet malheureux de l'anarchie qu'éprouve la Bretagne, de l'esprit d'indépendance qu'on s'efforce d'inspirer au peuple et des écrits clandestinement répandus pour soutenir le système désastreux surpris à la sagesse de V. M. »

Quelques semaines après, l'intendant résumait ainsi son sentiment sur ces incidents : « Ces séditions étaient bien moins occasionnées par la crainte de la disette que par le désir de faire éclater la haine que l'inégalité des impôts fait naître contre les riches propriétaires... Il paraît, à la vérité, qu'elles ont été excitées dans le principe pour faire sentir l'inconvénient réel de la vacance du Parlement ; mais on a bientôt reconnu que le germe de la sédition existait dans le cœur des peuples, non contre le gouvernement, mais contre les nobles et grands propriétaires, auxquels on reproche de faire des amas de grains [2]... »

Ainsi, les idées d'où devait sortir la Révolution commençaient à s'éveiller partout. Nous allons bientôt en trouver encore des indices nouveaux dans des circonstances différentes.

BARTH. POCQUET.

(*La suite prochainement.*)

[1] Lettre adressée au contrôleur général Lambert. Arc. dép. d'I.-et-V., C 1714.
[2] Lettre de l'Intendant à Necker, le 3 octobre 1788. Arc. dép. C 1715.

VIEUX SOUVENIRS

MON AMI LÉONCE

D'où vient que ma pensée se reporte tout à coup vers un homme obscur, disparu depuis plus de vingt ans, et à qui personne au monde ne songe, un homme qui n'a laissé ni une œuvre, ni un nom, ni une famille, qui n'aurait laissé sa trace que dans les salons, et tous les salons où se dépensait sa vie sont fermés? Je crois en vérité que c'est en rêve que j'ai revu ses traits bien effacés, déjà presque oubliés. Puis, dans ce travail bizarrement indécis du réveil qui hésite encore sur la réalité des images, mille souvenirs, se précisant de plus en plus, reconstruisaient la physionomie de mon ami Léonce et me la rendaient présente. A son tour, cette physionomie, en s'éclairant, suscitait d'autres souvenirs, et finalement je rêvais, bien éveillé cette fois, à toute une partie des années envolées de la jeunesse où ma vie avait été incessamment mêlée à celle de mon ami Léonce.

Nous fréquentions exactement les mêmes salons, nous nous y retrouvions à peu près tous les soirs. Les salons étaient alors une puissance, au moins intellectuelle, et un peu une puissance politique, par l'action qu'ils exerçaient sur certains hommes politiques. En tout cas, ils avaient une place considérable dans le mouvement des choses de l'esprit, et j'avouerai qu'ils ont charmé plusieurs années de ma vie. Madame Récamier, sur son déclin, n'était pas encore éteinte. Madame Swetchine, la duchesse de Rauzan, la comtesse de Circourt, Madame Le Tissier, étaient dans tout l'éclat du seul succès qu'elles ambitionnassent, celui de leurs salons. M. de Lamartine, qui avait bien plusieurs genres d'ambition, remplissait le sien de son prestige, de ses bonnes grâces de grand seigneur, je dirais volontiers de sa majesté. Je n'ai connu personne

qui eût autant que lui la séduction personnelle. Un homme ayant le goût de la conversation un peu aiguisée et répandu dans une demi-douzaine de maisons, pas davantage, et il n'y en avait guère davantage, était assuré d'un agréable emploi de toutes ses soirées. Il avait, en outre, les affabilités, les invitations, les cajoleries des étrangères de passage, aux mœurs un peu excentriques, qui prodiguaient un accueil facile aux habitués des salons où elles avaient réussi à pénétrer.

La mort a fermé cette demi-douzaine de maisons. Elles n'ont pas été remplacées. C'est un côté disparu de la Société française.

Mon ami Léonce en a été pendant environ un quart de siècle le familier le plus assidu. On remarque peut-être que j'emploie un peu légèrement cette expression d'ami. C'est qu'en effet, au sens profond du mot, nous n'avons jamais été deux amis. Nous nous étions connus trop tard, arrivant de points différents de l'horizon. Mais les relations furent constamment courtoises et empreintes d'une bienveillance réciproque. J'ai essayé de rendre à celui que je continuerai d'appeler mon ami Léonce un grand service, et n'y suis pas parvenu. Je dois dire qu'à son tour, il s'est efforcé aussi de m'être utile, sans y parvenir davantage. Je ne serais pas surpris que ces bonnes volontés, également impuissantes, fussent la meilleure garantie de durée d'un sentiment sympathique. Des deux parts, la pensée peut rester reconnaissante, sans être gênée par l'humiliation du service reçu.

Léonce appartenait à une famille honorable et modeste du Midi. Il vint à Paris avec des lettres de recommandation, comme autrefois un cadet de Gascogne se faufilant à la Cour. Il avait bonne mine, l'œil vif, l'esprit ouvert, la parole abondante, relevée par cette pointe d'accent gascon qui n'est pas déplaisante. Il fut bien reçu. Les jeunes gens attentifs et galants pour les femmes âgées ont toujours été rares, et Léonce fut attiré partout. Nous avons débuté dans le monde à peu près à la même époque et sous les mêmes auspices, mais il y avait, entre nous deux, cette différence : j'avais une famille, et, dans la journée, des occupations assujettissantes.

Le monde n'était donc pour moi qu'une distraction, et il m'eût été impossible, alors même que je l'aurais souhaité, de me livrer au monde tout entier. Léonce n'avait ni occupations, ni famille, ni aucun goût particulier d'art ou d'étude. Il n'était pas d'un cercle et il ne faisait pas son droit. Il aimait le monde et il se livra entièrement au monde. Il était constamment invité à dîner, en tournée de visites dès le matin, honoré de missions de confiance, retenu comme chevalier pour accompagner une femme à un cours, à une séance de l'Académie ou à l'Exposition de peinture. Il était si souriant, si empressé, d'une si imperturbable bonne humeur ! Cet homme de loisir n'avait plus un loisir.

Mais l'argent manqua bientôt. Le pécule, peut-être le patrimoine du cadet de Gascogne, qui n'avait pas d'aîné, fut vite épuisé. Léonce essaya bien de gagner des moyens d'exercice en collaborant à des journaux royalistes et en s'attachant à des comités. Ce fut d'un médiocre profit et surtout précaire. Je fus mis dans la confidence d'une situation pénible, dont le monde ne se doutait pas. C'était la misère en habit noir et en cravate blanche. Je fis autour de moi des démarches et je réussis à offrir à Léonce un emploi aussi sûr qu'honorable, susceptible de le mener par le travail à l'aisance, mais par le travail persévérant et sérieux. Il acceptait avec reconnaissance, quand un autre projet vint à la traverse. Des hommes appartenant au monde que nous fréquentions vinrent à fonder la Société du Jardin d'hiver, qui établissait des promenades couvertes, des parterres et des serres sur de vastes terrains, à gauche de l'avenue des Champs-Elysées. Il fallait un gérant : sur des recommandations de femmes, sous l'influence des sentiments bienveillants dont Léonce était généralement l'objet, on lui offrit la gérance.

C'était une situation deux ou trois fois plus rétribuée que celle que j'avais découverte, et il y avait, supplément très enchanteur, une voiture de service attachée à la gérance pour la nécessité des courses. Puis, au lieu d'être un employé subalterne, il allait être le chef d'une administration, ne dépendant que d'un Conseil peu

sévère de comtes et de marquis. Pouvait-il hésiter ? Il me remercia presque dédaigneusement, il ne se demanda pas s'il ne lâchait pas la proie pour l'ombre.

Voilà donc Léonce gérant de la Société du Jardin d'hiver. Ce fut une sorte d'enivrement, et certainement la plus belle période de sa vie jusqu'à ce moment. Léonce avait un carrosse à ses ordres, il avait une place à y donner à un ami, — ou à une amie. Il ménageait sa voiture le jour, faisant volontiers ses courses à pied, afin de pouvoir s'en servir le soir. Et que de bouquets n'avait-il pas à offrir aux femmes ! Sous bien des rapports, il semblait admirablement doué pour la fonction. Seulement il avait à diriger une affaire, et il n'était pas homme d'affaires. Fut-il cause que la Société du Jardin d'hiver eut une existence si éphémère et se flétrit presque aussi vite qu'une fleur ? Je ne sais. Assurément, il ne la fit pas durer longtemps.

C'était être précipité de la Roche Tarpéienne. Non seulement Léonce n'avait plus de voiture pour le conduire dans le monde, il n'avait plus de pain. Il eut, dans cette crise, malgré la légèreté dont j'étais porté à l'accuser, une énergie, une vaillance qui m'inspirèrent pour lui une vive sympathie et une sorte de respect. Il se déclara prêt à tout accepter ; il accepta, en effet, un emploi de commis aux écritures chez un mécanicien que je pourrais nommer, qui demeurait à Montmartre. Il faisait un peu de tout, de la correspondance, des chiffres, des copies, des factures, il était surtout une sorte de secrétaire aux ordres personnels du patron. Cette besogne, très inégalement laborieuse, suivant les jours, le retenait parfois fort tard. Alors il dînait dans quelque gargote de Montmartre. Il avait dîné la veille chez une duchesse. Puis il gagnait son domicile et arborait son vieil habit noir. A onze heures, il était dans les salons, papillonnant auprès des marquises, alerte, gai, communiquant à tous sa bonne humeur, acceptant ou refusant des invitations et des rendez-vous suivant ce qu'il prévoyait pour le lendemain de sa besogne de mécanicien, dont il ne parlait jamais. Presque personne ne soupçonnait cette situation. Léonce avait la situation d'un

oisif aimable, particulièrement aux yeux des riches étrangères dont il se faisait volontiers le chevalier. J'étais l'un de ses très rares confidents. Je savais le peu que lui donnait le mécanicien pour vivre, cent cinquante francs par mois. Quelquefois, je redescendais avec lui les degrés des grands escaliers. Pendant que les valets de pied s'appelaient, se répondaient, allaient chercher les carrosses, je voyais Léonce retirer de quelque cachette ou de la loge du concierge un parapluie et des chaussons. Certes, il fallait qu'il aimât passionnément les distractions de la société pour les rechercher encore dans ces conditions. J'admire qu'il en fût capable. Il ne se plaignait jamais, il n'était pas amer ni railleur, et j'insiste sur ce don merveilleux ou cette vertu plus merveilleuse encore : il était gai.

Je le rencontrai un jour dans une maison amie, à ces réceptions d'avant-dîner qu'on appelait de quatre à six. Il y avait des femmes qui, à ces heures consacrées à une sorte d'intimité, recevaient tous les jours les mêmes personnes.

— Notre princesse est arrivée, me dit Léonce avec un sourire.

— Je le sais, répondis-je.

— Je viens de recevoir d'elle le poulet le plus gracieux et le plus galamment tourné.

— Moi aussi.

— « Me voici à Paris, j'en aime la boue...

— « Et le ciel gris, continuai-je.

— « J'ai quitté sans regret le bleu ciel de l'Italie...

— « Les musées et les gondoles...

— « Pour aller retrouver à Paris...

— « La boue et mes bons amis. »

Nous avions reçu tous deux identiquement le même billet. Combien de fois ma princesse l'avait-elle récopié ? Je ne l'ai pas su. La raillerie de Léonce n'alla pas au delà de cette simple constatation plaisante. J'ai raconté plusieurs fois l'anecdote. J'incline à croire que Léonce ne l'a pas racontée. Il aurait craint d'être ingrat pour les excellents dîners de la princesse. La princesse était une grande

dame russe de la plus haute situation, éprise de voyages aventureux l'été, éprise l'hiver de la société parisienne, où elle déployait une affabilité tapageuse et prodiguait peut-être un peu trop le titre d'ami. Elle donnait des dîners exquis. Quoiqu'elle eût un mari... en Russie, et, quelque part ou ailleurs, un fils que je n'ai jamais vu, elle habitait seule un appartement de la rue de la Madeleine, aujourd'hui rue Boissy-d'Anglas, au premier. Toutes les chambres étaient meublées en autant de salons avec beaucoup de luxe. Toutes les tables et consoles étaient chargées de tant de porcelaines de Saxe et d'autres bibelots que je tremblais toujours qu'un faux mouvement ou un frôlement de la basque de mon habit ne causât quelque désastre. Bien que l'appartement entier fût ouvert et brillamment éclairé, on ne voyait aucune chambre à coucher. Seulement, dans une sorte de cabinet ou de boudoir étroit, était une couchette de deux pieds de large, rappelant les couchettes des passagers à bord des paquebots. La princesse nous expliquait qu'elle n'avait pas d'autre lit. Elle avait voyagé sur mer, elle avait voyagé au désert, et pris le goût, disait-elle, de ces couchers étroits et durs.

La couchette de la princesse se rattache à divers souvenirs et eut même un jour de bien étranges relations avec les vues de la Providence. Quand éclata, en 1853, la guerre de Crimée, tous les Russes présents à Paris s'éloignèrent, par convenance plutôt que par prudence. La princesse tenait bon. Elle n'avait aucune envie de quitter Paris, où elle ne s'apercevait pas que ses amis fussent devenus des ennemis. Les événements se développèrent. Elle apprit, par les journaux, je pense, que son mari, général en non-activité, était rappelé au service, et se dirigeait vers le théâtre de la guerre à la tête des milices du centre de la Russie. Son mari était belligérant! Rester encore à Paris pour coqueter avec des Français, c'était bien osé, et la princesse surprit quelques étonnements désobligeants.

Dans son trouble, elle résolut de consulter la Providence et s'y prit de la manière suivante. Elle annonça, par un écriteau jaune,

son appartement en location, tout meublé, et elle se jura de quitter la France si la location était faite dans quinze jours.

Ce n'était pas pendant une guerre que la location des appartements de luxe était facile. Néanmoins, il vint des visiteurs. Ils parcouraient cette enfilade de salons où s'étalaient tant de porcelaines et de cristaux. C'étaient bien des salons, bien des cristaux, et l'inventaire eût été effrayant. Ils s'informaient des chambres à coucher. Il n'y en avait pas d'autres que le boudoir de la petite couchette. Ils demandaient si la princesse ne permettrait pas de transformer un ou deux des salons en chambres. Il était répondu que la princesse n'autorisait aucun changement. Si peu nombreuse que fût la famille des visiteurs, la couchette était décidément insuffisante et l'appartement ne se louait pas.

Voilà comment la Providence, rassurant la conscience patriotique de ma princesse, décida qu'elle pouvait attendre à Paris la fin de la guerre, au milieu de ses bibelots. Ce qui eut lieu, à telle enseigne que ce fut moi qui allai un jour lui annoncer le traité préliminaire de paix, dont la nouvelle télégraphique venait de faire exulter la Bourse. Je la trouvai en compagnie d'un superbe officier russe, qui était à Paris prisonnier sur parole. A cette époque, la courtoisie faisait un devoir à des Français de ne point afficher, de cacher presque l'orgueil de la victoire. Nous avons été dispensés depuis de cette attention de la civilité. J'étais un peu embarrassé de ma nouvelle. Je puis dire qu'elle fut reçue avec un élan de joie.

Il y a des personnes qui penseront que j'invente l'anecdote de la consultation de la Providence au moyen de la petite couchette. Je proteste que je n'ai rien inventé, même rien brodé, et que c'est de la princesse elle-même que je tiens l'anecdote, racontée du ton de la plus parfaite candeur. Le mérite de l'histoire est d'être vraie. L'invention serait mauvaise comme trop invraisemblable. Il y a un certain degré d'invraisemblance qu'il est téméraire de dépasser dans les fictions du roman ou du théâtre. Le lecteur et le spectateur sont sur leurs gardes et ne veulent pas qu'on ait l'air de se moquer d'eux. La comédie naïve, observée au jour le jour, a bien

plus de profondeur que la fiction et se donne de plus grandes licences. Elle reste toujours la comédie, précisément parce qu'elle est naïve et s'ignore. C'est la raison pour laquelle un observateur doit préférer le monde au théâtre.

Ma princesse se trouva veuve peu de temps après, et sans avoir revu le vieux général son mari. Elle ne tarda pas à se remarier avec un jeune homme qui était, paraît-il, de rang inférieur, car elle tint à garder son premier nom et son titre, et ses cartes de visite étaient d'une composition assez fantaisiste. Elle eut aussi à composer savamment un billet circulaire pour présenter *à ses amis* le jeune mari avec lequel elle se remontrait à Paris.

Les étrangères, éprises de nos salons, y occupaient alors une place considérable. Elles y apportaient, par leurs excentricités, la note gaie, un peu bruyante même. Ma princesse était loin d'être la plus excentrique. On se souvient de la baronne de M... et de son bizarre hôtel de la rue Barbet de Jouy. Le salon était une vaste nef ogivale de la hauteur de deux étages, décorée de tableaux, copies des grands maîtres, tous peints, et avec beaucoup de talent, par la baronne ; une galerie régnait à mi-hauteur autour de cette nef, aboutissant des deux côtés à une sorte d'estrade qui était l'entrée des appartements. Les jours de réception, des musiciens exécutaient des morceaux d'harmonie sur cette estrade. On était libre de se répandre aussi dans les appartements, à quoi ne manquaient pas les curieux, et j'ai peut-être tort de mettre le mot au pluriel, l'appartement étant encore assez sommaire, bien que partie destinée au recueillement de la nuit eût moins de simplique chez ma princesse. Le lit, un vaste lit de parade, avait appartenu à la reine Christine de Suède, et un prie-Dieu magnifique appelait particulièrement l'attention, mais l'inspection qui attachait le plus était celle du boudoir rose ou du cabinet de toilette. Tout y était rose, et des rideaux roses tamisaient la lumière qui versait des reflets roses sur le luxe le plus recherché des ustensiles de toilette. La baronne était confiante et n'avait pas de secrets pour ses amis, — pourvu que les secrets dévoilés fussent roses.

La baronne, qui avait beaucoup de prétentions dans l'art de la déclamation, aimait beaucoup à se donner elle-même en spectacle, déclamant des scènes tragiques, des vers de Musset, ou de tendres rêveries de jeune fille. Elle était d'une stature très élevée et d'une corpulence énorme, ce qui produisait des effets d'un pathétique tout à fait risible lorsqu'elle adoucissait sa voix puissante pour l'adapter aux poétiques mélodies de l'idylle.

La baronne avait quelque part un mari, qui ne la gênait pas plus que le vieux général n'avait gêné ma princesse.

Je parlerai encore d'une certaine comtesse moldave. Celle-ci se disait veuve, et annonça son mariage avec un jeune secrétaire d'ambassade qui n'avait guère que la moitié de son âge. Bien que publiée dans tous les salons, l'affaire traînait en longueur. Le futur n'avait pas reçu de compliments très expressifs, et ne paraissait pas se montrer lui-même très empressé. Il continuait de se renseigner, après s'être engagé. C'était un peu tard. Il recueillait des propos médiocrement rassurants concernant les millions promis, qui lui étaient représentés comme hypothéqués sur les brouillards du Danube. Finalement, il désira battre en retraite et chercha un prétexte. Il appartenait à la religion catholique, laquelle ne permet pas d'épouser une femme qui a un mari vivant. Or il venait d'apprendre, dit-il, que c'était le cas de la comtesse. — « C'est pourtant vrai, s'écria celle-ci quand l'observation lui fut transmise. Comme j'ai eu depuis un mari qui est mort, j'avais tout à fait oublié le précédent et me croyais bien veuve ; mais dès l'instant qu'il y a là un scrupule pour le vicomte, n'en parlons plus, je lui rends sa liberté. » Ce qui fut fait, et la comtesse donna aussitôt un grand bal, pour témoigner combien elle était aisément consolée.

Je me souviens d'une autre comtesse, polonaise celle-ci, qui était autrement jeune et autrement séduisante. Je ne sais même pas si j'ai rencontré dans ma vie une femme méritant plus cette épithète de séduisante. Elle était charmante de traits, de taille, de carnation, de physionomie, avec une application à plaire qui était

comme un besoin de sa nature. Elle traversait Paris en se rendant en Italie. Elle ne devait rester que très peu de jours à Paris, où elle fut un météore. Elle ne se laissa conduire que dans trois salons, l'un presque exclusivement littéraire, l'autre très austère, où l'on raffinait un peu la haute piété, le troisième, intermédiaire, où des académiciens et des gens d'esprit donnaient la réplique à des duchesses et à des marquises. Dans celui-ci, on me tendit un véritable guet-apens. En me présentant à la comtesse K..., la maîtresse de la maison m'enjoignit de lui adresser immédiatement un madrigal en remplissant une vingtaine de rimes qui m'avaient été destinées.

Il fallut m'exécuter, en me penchant sur un bout de table, et remettre mon madrigal à la comtesse. Alors je connus le piège. Les rimes étaient celles d'une pièce de vers que Méry lui avait apportée le jour même. Méry n'étant pas là, il va sans dire que ma pièce fut déclarée très supérieure, après quoi je restai engagé dans une conversation avec la comtesse. — « Ah ! s'écria-t-elle en poussant un soupir profond, quel dommage que je n'habite pas Paris ! Je sens que nous nous entendrions si bien ! » Et les yeux charmants de la comtesse s'appuyaient sur les miens qu'ils forçaient à s'abaisser.

Je trouvai la déclaration un peu vive et un peu prompte, et, m'éloignant de la comtesse, je me plaçai en observation. On lui présenta d'autres hommes, elle fut aussi gracieuse pour tous. Je l'entendis déclarer à l'excellent vicomte de Melun qu'en s'arrêtant à Paris, c'était lui qu'elle avait désiré voir ! C'était dit d'un tel accent, avec de tels regards et de telles chatteries, que je pense en vérité que M. de Melun la crut sur parole. Cette femme était une sirène, l'ange ou le démon de la coquetterie. Ce qui acheva de me guérir fut le transport d'enthousiasme d'un ennuyeux breveté qui fréquentait le salon austère. Je sus que la comtesse y avait raffiné la haute piété. Elle avait causé avec mon homme, elle lui avait dit : « Quel dommage que je n'habite pas Paris ! Je sens que nous nous entendrions si bien ! » Et mon homme répétait le mot avec un doux mélange d'attendrissement et de fatuité. — Je fus

généreux, je ne saluai pas le mot au passage, je n'avouai pas que j'avais été aussi bien traité, mais je me trouvai moins naïf.

A partir de ce moment, toutes les séductions de la comtesse furent pour moi sans danger, mais je continuai de m'amuser de son manège. C'était une merveilleuse Célimène. Son court passage dans quelques salons fit une grande sensation. Tous les hommes paraissaient épris d'elle, et tous, c'était le triomphe de l'art, se croyaient préférés. Non pas tous, il y avait jusqu'à deux exceptions : mon ami Léonce et moi. Mon ami Léonce était un peu son chevalier par circonstance et la voyait beaucoup plus que moi. Je reconnus aisément que, comme moi, il était simplement au spectacle.

Encore un souvenir personnel. Une des femmes dont je fréquentais le plus le salon, la comtesse de C., était liée d'une très étroite amitié avec M. de Cavour. Quand l'illustre patriote italien venait passer quelques moments à Paris, il avait deux personnes à y voir, l'Empereur et Madame de C. Peu après un de ses courts voyages, je me trouvais un jour chez Madame de C., à la réception d'avant dîner. Elle parla de son célèbre ami, ce fut pour me décerner une étrange couronne. « Nous avons eu ici, dit-elle en se livrant à cette volubilité affable qui ne se fatiguait jamais, une scène ravissante. M. de Courcy s'est rencontré avec M. de Cavour et a fait semblant de ne pas le connaître afin de le persifler à son aise en lui disant quelques bonnes vérités. Il y a mis un tact parfait en ne dépassant aucune convenance. M. de Cavour n'osait pas l'interrompre pour dire : Prenez garde, c'est moi. Bref, ç'a été charmant. »

La galerie, en effet, charmée, m'adressait des compliments qui m'embarrassaient ; j'avais la conscience de ne pas les mériter, et je ne voulais pas démentir un récit qui m'était si bienveillant. Je me penchai à l'oreille d'un voisin et lui dis tout bas : « L'histoire est bien jolie ; c'est dommage qu'elle ne soit pas vraie ! » J'ai entendu Madame de C. la raconter une seconde fois dans les mêmes termes. Son imagination devait la croire vraie. Elle me faisait un succès, pour en faire un à son salon, et elle avait dû finir par se persuader la vérité de son anecdote.

J'avais présenté à cette comtesse de C... un de mes amis, doué de plus d'ingénuité que je n'en possédais. Il fut bientôt séduit par le prestige d'une affabilité qui semblait avoir en effet pour chacun des attentions particulières. — « Elle a bien l'air de *nous* distinguer, » me disait-il en un jour de béatitude, et je crois que *nous* était là pour la politesse. — « Oui, répondis-je, il est évident qu'elle nous distingue, — seulement, nous sommes trois cents. » Madame de C..., mariée à un Français, était encore, de naissance, une Slave. Elle n'était pas jolie, comme la comtesse K., et elle n'avait aucune autre coquetterie que celle de l'esprit, mais dans son amour, son besoin de plaire, il y avait aussi une manière de se dépenser qui se rapprochait de la banalité.

Il paraît que c'est dans le sang des femmes slaves. Madame Swetchine, qui avait une personnalité si éminente, n'échappait pas à cette exagération un peu banale de l'affabilité. Chaque personne qui entrait dans son salon était accueillie par un petit tressaillement, par un petit cri de joie. J'ai eu le cri de joie. J'en aurais été plus flatté si je l'avais moins entendu prodiguer.

Voici que me revient en mémoire une autre anecdote. J'étais fort jeune lorsque je fus présenté à M. de Lamartine. Son accueil fut plein de bonne grâce, mais je n'avais aucune prétention à *être distingué*. Je me trouvai invité à passer avec lui une soirée du théâtre. Dans un entr'acte, je ne sais à quel propos, M. de Lamartine vint à dire : « C'est singulier que la France, qui a tant de montagnes et tant de fleuves, n'ait pas un seul lac. » Je hasardai timidement une contradiction.

— C'est cependant en France, dis-je, que j'ai connu le plus beau lac du monde.

— Lequel ? s'écria M. de Lamartine étonné.

— Le vôtre, ajoutai-je.

M. de Lamartine daigna sourire en s'inclinant, et je m'aperçus depuis ce moment qu'il me témoignait plus de considération.

On voit si les souvenirs personnels se pressent en foule. Je ne finirais pas de les retracer. Je ne les avais notés nulle part. Tous

sortent successivement et en désordre de la brume, à l'appel les uns des autres, et à l'appel du fantôme de mon ami Léonce. Ils lui font cortège. Sans ce rêve frivole, je ne les aurais peut-être jamais revus.

Il est grandement dommage que mon ami Léonce n'ait pas laissé de mémoires. Il était dans un merveilleux observatoire. Assurément c'eût été curieux que l'histoire de nos derniers salons aristocratiques et littéraires fût écrite par ce pauvre commis de mécanicien, qui cachait ses chaussons sous l'escalier des duchesses. J'ignore si, ce qui est probable, il a eu des chagrins de cœur. Je ne l'ai jamais vu amer. Ce qui est certain, c'est qu'il n'eut pas de foyer. Quand s'éteignirent toutes les femmes qui l'avaient accueilli, il s'éteignit lui-même sans bruit. La France était dans je ne sais laquelle de ses révolutions. Personne ne s'aperçut de la disparition de mon ami Léonce. Quelques rares survivants sous les yeux desquels tomberaient ces lignes le reconnaîtraient, se diraient avec un sentiment sympathique : « Ah ! c'est juste, c'était un aimable homme et un galant homme. » Et puis l'oublieraient définitivement.

ALFRED DE COURCY.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRE DU SENTIMENT DE LA NATURE, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française. PROLÉGOMÈNES. — 1 vol. in-18. Paris, Didier.

Combien de poètes ont fait des vers, combien de peintres ont fait des tableaux, sans se demander quelles sont les véritables sources de l'art et de la poésie ! Tel n'est pas M. de Laprade. Dès le début de sa carrière littéraire, l'auteur des *Symphonies* et de *Pernette* avait parcouru et étudié les régions sereines où habitent le beau et l'idéal ; avant de s'élancer à travers les plaines fécondes où il devait moissonner, son jeune génie avait longtemps exploré du regard les horizons et les sentiers de l'art pur ; il avait tracé, pour ainsi dire, son itinéraire, et s'était, par avance, désigné à lui-même les parages aérés et pleins de lumière où il irait chercher ses vivantes et suaves figures, les bas-fonds marécageux qu'il devrait éviter et où tant d'autres se sont plongés.

On connaissait déjà les deux volumes intitulés, l'un, *Du sentiment de la nature avant le christianisme ;* l'autre, *Du sentiment de la nature chez les modernes;* voici un troisième volume qui, comme le dit l'auteur, est destiné à servir d'introduction aux deux autres, et à former avec eux un tout homogène, un ouvrage complet, sous le titre d'*Histoire du sentiment de la nature.* Ce volume, assurément le plus philosophique des trois, est aussi, à notre avis, le plus intéressant et le plus utile, à cause du sujet qu'il traite, des principes qu'il pose et des leçons salutaires qu'il donne à la foule des poètes ou des artistes si souvent dévoyés de notre siècle malade, aussi bien qu'à leurs critiques et à leurs admirateurs.

Lutter contre le torrent de productions malsaines qui nous

envahit, contre ces élucubrations soi-disant philosophiques, poétiques, artistiques, qui pullulent et qui sont la négation de l'art, de la philosophie et de la poésie; remonter le fleuve empesté, puis, d'un coup d'aile sublime, comme ces oiseaux qui prennent soudain leur vol pour n'être pas entraînés par les rapides, s'élancer jusqu'aux plus purs foyers de l'art et de l'inspiration, et, de ces hauteurs, crier à son siècle qu'il s'égare, quelle noble, quelle admirable entreprise ! C'est le but que s'est proposé M. de Laprade. Sera-t-il écouté ? Son livre sera-t-il lu ? Nous n'en doutons pas. Beaucoup s'effraieront du caractère absolument philosophique de l'ouvrage. L'éditeur, l'auteur lui-même, l'avaient déjà pressenti ; à tel point que c'est là le motif qui explique pourquoi ce volume, logiquement appelé à précéder les deux autres, ne paraît que quinze ans après eux. N'importe, il sera lu et jugé à sa véritable valeur, par tout philosophe et par tout poète digne de ce nom. Le poète surtout y trouvera des lumières et de véritables révélations. Ce livre deviendra pour lui un véritable guide, au milieu de ce monde de la métaphysique, trop oublié, trop méconnu, hélas ! mais dont il faut pourtant bien reconnaître l'existence sous peine de s'avilir, au milieu de ce monde d'où partent toutes les sciences, tous les arts, tous les êtres, et vers lequel tous convergent.

Ce monde de la métaphysique, M. de Laprade, ainsi qu'il nous le dit lui-même, a passé sa jeunesse à l'étudier, à l'explorer, à le contempler. Aujourd'hui, arrivé à une époque de la vie où tant de belles intelligences se sentent décliner ou s'affaissent sans le savoir, lui rassemble en faisceaux ces connaissances acquises depuis longtemps dans la lecture approfondie des philosophes ; il y mêle ses observations, ses vues personnelles ; il éclaire le tout de l'étincelle de son génie, et il offre à ses contemporains cet ouvrage plein d'enseignements précieux, d'aperçus élevés et de considérations sublimes.

S'il nous était permis d'entrer dans les détails, quel délicieux voyage nous ferions avec lui dans ces régions du beau, de l'idéal, inaccessibles à tant d'âmes, et qui lui sont familières ! Comme

Aristée, parcourant éperdu le merveilleux empire de sa mère et admirant les sources cachées des grands fleuves,

Omnia sub magnâ labentia flumina terrâ,

ou plutôt, comme le Dante guidé par Béatrix et contemplant, ébloui, les royaumes inexplorés du ciel, nous marcherions de merveilles en merveilles et frémissants d'enthousiasme à chaque horizon que le poète-philosophe ouvrirait devant nos yeux. Mais ce voyage, le lecteur pourra le faire avec lui ; bornons-nous à en indiquer les sites principaux.

Avant de parler du sentiment de la nature, l'auteur commence par démontrer que, comme la science, la poésie a son fondement dans la métaphysique. Que le public, que les savants le veuillent ou non, il faut placer la théorie avant les faits. La contemplation de la nature mal comprise et mal réglée a conduit aux excès du réalisme ou du naturalisme.

L'homme, ajoute M. de Laprade, en face de la nature, se pose nécessairement la question du divin ; c'est la vue des êtres et des phénomènes au milieu desquels il vit qui lui donne d'abord l'idée de Dieu. C'est par amour que Dieu a créé le monde extérieur ; l'univers est l'image de Dieu, parce que la création est l'émission de la parole divine ; la nature est le verbe extérieur et fini. C'est là la notion génératrice des arts.

La nature n'est pas indépendante de l'Être absolu ; elle n'existe qu'en vertu de sa participation incessante aux propriétés essentielles de l'Être. Chaque être fini ne réunit qu'une certaine part des conditions de l'Être absolu. L'être le plus infime correspond à une pensée de Dieu et n'existe que par là. L'univers est la série ascensionnelle des êtres vers l'infini ; sitôt que la créature libre et intelligente, sitôt que l'homme y apparaît, il devient l'auteur d'une seconde nature ; il crée dans la création.

L'homme est à la fois en dedans et en dehors de la nature, entre le fini et l'infini ; dans le monde visible, l'homme découvre à la fois sa propre image et la ressemblance de l'Être absolu. L'opé-

ration par laquelle se fait dans l'âme humaine la révélation de l'Être, sous sa forme essentiellement aimable, sous celle du beau, se nomme l'inspiration. L'âme ne peut contempler le beau sans aspirer à s'unir à lui; l'aspiration vers le beau, vers la poésie, c'est l'enthousiasme esthétique. Le sentiment du divin, le sentiment humain, le sentiment de la nature, voilà les trois divisions principales du sentiment poétique. Chaque forme, chaque existence représente un des innombrables aspects de la pensée divine, un des innombrables attributs de l'Être divin. La nature est donc faite à l'image de Dieu. C'est Dieu à travers la création que va chercher le sentiment poétique de la nature. La nature est faite à l'image de l'homme en même temps qu'à l'image de Dieu.

La nature est le type de l'œuvre d'art; produit de l'art divin, elle est un langage, elle est la parole divine. Le fruit par excellence de l'art humain, c'est l'œuvre de la parole, c'est la poésie.

A l'exemple de la nature, la poésie est faite d'idée, de forme et de vie. Chacun des autres arts ne représente la nature que sous un de ses aspects; la poésie peint l'être sous toutes ses faces. Sa loi suprême est l'imitation de la parole divine.

Les lois de l'architecture se déduisent de sa première mission qui fut une mission religieuse; ses lois sont l'unité d'ordonnance, l'harmonie des proportions, la régularité des rythmes, la solidité, qui répond à l'idée d'éternité dans la nature.

La statuaire est l'art héroïque par excellence, celui qui fait le moins d'emprunt au monde étranger à l'homme; elle fait l'apothéose de l'homme.

La peinture reproduit, à l'aide de la couleur, certains accidents de la pensée et de la vie. La couleur est en elle-même quelque chose de relatif et de fugitif. Le danger de la peinture, c'est que le souci de la couleur fait incliner l'art en dehors du domaine de l'âme et du côté de la nature.

La musique est impropre à exprimer par elle-même et directement l'intelligence et la liberté de l'âme. Dans sa phase instrumentale, elle aboutit au naturalisme pur, c'est-à-dire au matérialisme.

Il existe des rapports profonds entre l'architecture et la musique ; on peut définir la musique l'architecture des sons. Mais, tandis que l'architecture est l'art des sociétés en voie de formation, la musique est l'art des sociétés en décadence.

L'imitation de la nature n'est pas le but de l'art ; l'art n'aurait pas sa raison d'être s'il ne faisait que reproduire la nature ; il ne doit pas représenter la nature, mais représenter le même objet que la nature, l'idéal. — Le principe de la beauté de l'univers est le même que celui de son être, Dieu. La beauté de la forme provient de l'idée et de la vie. Le réalisme a nié l'existence de la laideur dans la nature. La laideur existe surtout dans l'homme et dans les êtres qui l'avoisinent le plus. — Le sublime n'est pas le superlatif du beau. Son essence est dans la lutte, tandis que celle du beau est dans l'équilibre et dans la paix. L'art a pour but l'idéal manifesté. Idéaliser, c'est approprier le signe individuel à l'expression de l'idée générale. — L'idéal préexiste à la forme, dans l'univers et chez l'artiste. L'artiste porte en lui-même ses modèles, mais il doit connaître le réel et s'inspirer de la nature vivante. L'individualité est le caractère de la vie, et l'artiste doit individualiser la forme en manifestant l'idéal.

Nous demandons pardon au lecteur, et surtout à l'auteur, de défigurer peut-être l'*Histoire du sentiment poétique de la nature*, en voulant la résumer dans une esquisse aussi rapide. Cette abondante végétation de plantes vivantes et de fleurs aux couleurs vives que nous voulons faire passer sous les yeux du lecteur s'est desséchée entre nos mains ; notre bouquet n'est qu'un herbier. Nous le pressentions d'avance, mais que fallait-il faire ? Nous voulions donner une idée de l'œuvre ; le pouvions-nous sans procéder par l'énumération des questions traitées ? Non ; et pourtant il n'y a que le maître qui puisse bien dire ce que son âme a vu.

Toutefois, quelque aride que soit cette énumération, le lecteur verra d'un coup d'œil combien est vaste et élevé le sujet abordé par M. de Laprade. La nature, dans ses rapports avec l'Être absolu ; l'homme, dans ses rapports avec la nature ; ces aspirations indéfinissables ;

cet élan de notre âme vers les splendeurs de l'univers, ces torrents de vie cachés dans la matière, qu'on veut nous dépeindre comme abandonnée à elle-même, inerte et insensible ; tout cela expliqué par la participation incessante de la nature aux propriétés de l'Être absolu, quelle lumière jetée sur des questions que l'Ecole naturaliste s'efforce d'enterrer, mais qui se réveillent sans cesse au fond de notre cœur ! Comme cette façon d'envisager l'art et la nature nous satisfait, nous repose, nous éclaire ! Car M. de Laprade est non seulement philosophe spiritualiste, mais, sans s'être spécialement proposé ce but, il est encore philosophe profondément chrétien. Les pages qu'il a écrites n'auraient été désavouées, croyons-nous, par aucun de ces génies qui, les premiers, et à la lueur du flambeau de la révélation, ont exploré ces horizons fermés aux regards de l'antiquité, et qui s'appellent saint Augustin, Descartes, Malebranche, Bossuet, etc.

L'auteur a donc atteint un double résultat : en même temps qu'il écrivait un livre pour les poètes et qu'il leur montrait, comme au moyen d'un de ces instruments d'une puissance incalculable, les sources de l'art cachées dans l'idéal et jusque dans l'Être absolu, il réfutait les doctrines dégradantes du matérialisme et les rêveries du panthéisme allemand, théories aussi dangereuses l'une que l'autre, et qui nous menacent aujourd'hui plus que jamais.

ALCIDE LEROUX.

L'HOTEL DROUOT ET LA CURIOSITÉ EN 1882, par Paul Eudel, avec une préface, par Armand Silvestre. Deuxième année. Paris, Charpentier, 1883. In-18 de 549 pages.

Parler artistement de l'art, écrire dans une langue pure et divine des choses divines, ensorceler sa prose et lui donner ce fini de ciselure, ce rendu de forme exquise qui transportent le lecteur dans les régions sereines, faire, en un mot, de l'art à propos de l'art, en vérité, cela nous a toujours paru bien difficile. Si, en effet, nous exceptons quelques pages connues de quelques grands cri-

tiques, dans cette foule de livres consacrés aux beaux-arts, que de descriptions froides, incolores, insipides, combien de secs et arides catalogues répandant leur glace hyperboréenne sur l'imagination du lecteur ! Dans ces ouvrages, vous cherchez l'émotion, vous cherchez cette secrète agitation, qui fait courir dans tout votre être le frisson de l'enthousiasme, et vous ne trouvez le plus souvent que de vieux clichés, habilement cousus, il est vrai, les uns aux autres, vous ne rencontrez que des stéréotypes surannés, qui vous laissent froid, lorsqu'ils ne vous rendent pas sceptique.

Tout cela, M. Paul Eudel se l'est sans doute dit à lui-même, le jour où il a entrepris de décrire, sous le feu roulant des enchères et à la cadence brusquée d'un marteau de commissaire-priseur, tous ces jolis bibelots, toutes ces curiosités, tableaux, gravures, bronzes, porcelaines ou livres que l'Hôtel Drouot, le grand Capharnaüm parisien, voit chaque année affluer dans ses salles, pour se disperser bientôt, au gré de leurs destinées.

Sincèrement épris de l'art, le cherchant et l'aimant, — nous allions dire, l'adorant — dans toutes ses manifestations, il eût pu, lui aussi, se lancer dans les grandes dissertations artistiques, entasser Ossa sur Pélion et Pélion sur Ossa, pour déterminer quelques points douteux ou obscurs de l'art, dépenser à l'envi des trésors de science et d'érudition, écrire enfin des choses souverainement belles et souverainement..... ennuyeuses ; il a préféré faire la chronique de la curiosité, être l'anecdotier et l'échotier de l'art. Et comme c'est à l'Hôtel des Ventes que se chuchotent toutes les indiscrétions et que les cartes sont impitoyablement retournées ; comme c'est encore sur le procès-verbal du commissaire-priseur que se fait, comme à la bourse, la cote brutale et officielle des objets d'art ; que c'est là, et là seulement, que se trouvent incessamment renouvelés le beau et le laid, le vrai et le faux, l'or et le clinquant doré, la vieille toile aux couleurs broyées par le maître lui-même et la toile barbouillée de jus de réglisse et de noir de fumée, c'est là qu'il est allé saisir au vol l'anecdote malicieuse, enregistrer le curieux racontar et noter, en un mot, tous ces mille petits faits dont est cousue l'histoire des plus grandes choses.

Donc, si vous êtes amateur de tableaux, de dessins ou de gravures, — de ces vignettes du XVIIIe siècle, par exemple, pour lesquelles on fait tant de folies, — si vous aimez les livres, les porcelaines, les faïences, les médailles, les autographes, les instruments de musique ou les vieux meubles, ouvrez le livre de M. Eudel et, qui que vous soyez, vous y trouverez le chapitre pour vous écrit, la page à vous expressément destinée. Et Dieu sait cependant s'il y a variété de genres parmi les adorateurs de Dame Curiosité !

Tout est bon, en effet, pour la collection, lorsqu'on a le feu sacré, et sans parler à nouveau de toutes ces charmantes choses que nous venons d'énumérer, combien d'autres objets bizarres ou insignifiants en apparence ne sont pas appelés à servir la douce passion, à entretenir l'innocente manie des collectionneurs !

Les uns recueillent pieusement les dents ou les mèches de cheveux des hommes ou des femmes célèbres ; les autres colligent amoureusement tous les prospectus ; ici, c'est un amas de vieux chapeaux, de toutes les formes et de toutes les époques, depuis le caudebec de Boileau jusqu'au couvre-chef mécanique de Gibus ; là, c'est un assortiment de vieilles bottes et de pantoufles ; celui-ci vous montre avec délices sa collection de tabatières ; celui-là se pâme, au ressouvenir des jouissances éprouvées, en vous exhibant, nouvelles éphémérides, les bouchons des bons vins qu'il a bus ; ce maniaque ne veut entendre parler que de mouchettes et cet autre borne son ambition à remplir ses vitrines de noyaux de cerise sculptés.

Mais nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer tous ces types d'amateurs, tous ces fanatiques de la collection que M. Paul Eudel connaît si bien et qu'il décrit d'après nature. A signaler encore cependant, comme particulièrement curieux, l'amateur qui collectionne tous les catalogues de distribution de prix : c'est un *palmaressomane,* dit M. Eudel, qui s'empresse de le classer et de l'étiqueter, avant de l'introduire dans sa galerie.

Bizarre, très bizarre assurément la manie de cet amateur, et

cependant, s'il est vrai que l'on trouve déjà chez l'enfant et chez l'adolescent le germe des qualités ou des défauts qui le distingueront plus tard, l'indication des tendances auxquelles il obéira, n'est-il pas vrai aussi que l'on peut retrouver dans ces bulletins de collège le secret de bien des destinées, ainsi que les contradictions les plus bizarres et les plus inattendues?

Pas bien fort, par exemple, à ses débuts, dit M. Paul Eudel, l'élève Georges Clémenceau, de Mouilleron, en Vendée ! Pas bien fort ce *leader* de la gauche! Pas fort, non plus, ce Jules Verne, qui avait précédé le premier sur les bancs du lycée de Nantes!

Ainsi que vous le voyez, le monde des collectionneurs présente des nuances aussi variées que le plus vaste champ de tulipes. Or, tous ces amateurs, tous ces maniaques, M. Paul Eudel les connaît, les sait par cœur pour les avoir hantés, pour s'être frôlé à eux chaque jour, pour les avoir étudiés à la loupe, comme l'entomologiste étudie ses insectes, pour les avoir suivis à ces ventes où, mieux que partout ailleurs, s'accuse leur faiblesse, s'étale leur suffisance, pour les avoir couvés de l'œil, pour ainsi dire, à ces adjudications où éclatent, avec le fracas de la franchise, les allégresses de leurs bonnes fortunes et les sanglots de leurs déceptions ; et de tous, il burine largement le portrait, sans prétention ni pédanterie, avec humour et fantaisie.

Si cependant, en ouvrant ces archives de la Curiosité en 1882, vous tenez à vous placer au point de vue spécial de l'histoire de la Bretagne et de la Vendée, le seul que nous eussions peut-être dû envisager dans cette *Revue,* entièrement consacrée à l'historique de ces deux provinces, vous y trouverez encore de nombreuses pages pleines de données curieuses et inédites. C'est que l'auteur ne saurait oublier qu'avant d'être le *Héraut* de *l'Hôtel des Ventes,* il était Breton et Nantais et que ses meilleurs et ses plus anciens souvenirs sont encore dans ce pays.

Sur Benjamin Fillon, par exemple, sur ce savant auteur de si belles études artistiques ; sur le sculpteur Grootaërs, dont il voudrait qu'on eût dit *le bon Grootaërs,* comme on a dit jadis *le*

bon Nodier; sur M. Parenteau, à qui notre musée archéologique est redevable du plus grand nombre de ses richesses; sur Hyrvoix, cet ancien Figaro nantais, né coiffeur et mort antiquaire, tout comme Tronson qui, lui, était charcutier; sur tous ceux enfin, artistes, curieux ou amateurs, qui habitaient cette région ou en étaient originaires et que la mort a frappés pendant l'année 1882, M. Eudel a introduit dans son livre de bonnes et précieuses notices, où revit leur caractère et où est peinte leur physionomie.

A tous les points de vue donc ce volume sur la curiosité est digne de l'attention des amateurs et digne surtout de l'attention des lecteurs de cette *Revue.*

Et si, en terminant ce trop rapide compte rendu, l'auteur nous permet de parodier à son intention un vers d'Alfred de Musset, ce maître ciseleur, nous lui dirons volontiers, comme le poète *après une lecture :*

Ton livre est ferme et franc, brave homme ; il fait aimer...

le bibelot.

MARQUIS DE GRANGES DE SURGÈRES.

L'ARVOR, *poésies des champs et des grèves de Basse-Bretagne*, par Adrien de Carné. — In-18 jésus. Paris, Didier, 1882.

Voici un livre tout breton, plein de sève, de jeunesse et d'enthousiasme, tout inondé de rayons et de chaudes images, tout imprégné de nobles sentiments.

L'auteur aime avec passion la Bretagne, il l'aime avec l'intelligence et avec le cœur, il l'aime sous tous ses aspects, dans ses côtes et ses sites si pittoresques, ses mœurs saines et fortes, ses naïves traditions, ses belles et curieuses coutumes où respire encore l'esprit des jours antiques. Il l'aime aussi dans son histoire, dans toute son histoire, du roi Grallon à La Tour d'Auvergne, de Brizeux à saint Paul Aurélien ; et quoiqu'il mette sur son titre « Poésies de *Basse-Bretagne,* » il n'en célèbre pas moins les gloires de la Haute, du Guesclin et les Trente, par exemple.

C'est là ce qui fait, à mon sens, le trait caractéristique de M. Adrien de Carné comme poète breton, et ce qui lui donnera sa place spéciale, à un rang élevé, dans la galerie de ceux qui ont chanté la Bretagne. Brizeux lui-même, l'illustre barde, plus habile que personne à draper avec une grâce simple, chaste et souverainement élégante la tunique de la Muse, Brizeux — avouons-le — a une lacune. Il comprend et il rend merveilleusement tous les aspects de la nature morale et de la nature physique de la Bretagne : il excelle à exprimer le sens intime des paysages et des paysans bretons, dont la vie est encore toute pénétrée de la poésie du christianisme. A cet égard, il est incomparable. Mais, malgré quelques essais très méritoires, la poésie du passé, la poésie de notre histoire, si haute et si belle pourtant à qui sait la comprendre, paraît le toucher beaucoup moins.

M. Adrien de Carné, dont le livre est un début — un début excellent, plein de promesses qui seront tenues — a le sentiment (rare chez les poètes) de la poésie de l'histoire. Dès les premières pages de son livre, nous trouvons une vigoureuse esquisse du combat des Trente, qui malheureusement ne semble pas tout à fait achevée ; un peu plus loin, ce buste de du Guesclin, taillé en plein granit, et que nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs.

L'Homme de Fer.

De sa lame d'acier tranchante et redoutable
Il ne jetait à bas qu'un ennemi notable,
Venu de quelque trône ou de quelque palais;
Mais lorsqu'il combattait le fretin des Anglais,
Il réglait autrement le compte de son homme :
L'adversaire tombait comme un bœuf qu'on assomme,
Abattu par la hache en fer des bûcherons,
Ou le marteau carré des rudes forgerons.
L'effroi se répandait parmi la valetaille
Sitôt qu'elle avait vu bondir dans la bataille,
Comme un lion fougueux, le guerrier aux yeux verts.
Jamais il ne donnait un seul coup de travers;

Son maillet ou sa hache au cri de : Notre-Dame !
S'abaissait : et sans plainte un homme rendait l'âme.
« Dieu ne m'a pas donné la grâce et la beauté ;
« Je suis laid, disait-il, mais je suis redouté.
« D'autres peuvent aller chanter auprès des belles,
« Je ne serai jamais bien accueilli par elles,
« Mais on a peur de moi, car je suis le plus fort,
« Et l'on sait que je viens toujours avec la mort.
« Mon cœur n'adore pas de maîtresse chérie,
« Je n'ai jamais servi que Madame Marie.
« Son beau nom, sur le cuir sombre de mon écu,
« Fleurit en lettres d'or [1]. Chaque ennemi vaincu
« M'entend le lui crier avant le coup suprême.
« Je suis victorieux par la Vierge que j'aime.
« Les Trente chevaliers vainqueurs à Josselin
« Sont mes frères ; mon nom est BERTRAND DU GUESCLIN. »

Faire revivre et parler en ce fier langage les héros bretons morts, c'est honorer la Bretagne. C'est l'honorer encore de peindre et de chanter en poète les œuvres vivantes des artistes inconnus qui ont dépensé obscurément leur génie à parer le sol breton de monuments admirables. Voyez, dans le tableau qui suit, pyramider la merveilleuse aiguille du Kreisker.

LE KREISKER.

Saint-Pol a le Kreisker, Saint-Pol a la merveille,
Là se dresse la tour qui n'a pas sa pareille,
Massive sans lourdeur et haute sans effort.
La main qui l'éleva ne nous est pas connue,
Mais quand elle monta, légère, dans la nue,
Notre duc s'appelait Jean Quatre de Montfort.

*

Qui que tu sois, devant ton œuvre incomparable,
L'esprit devient pensif et conçoit l'admirable ;
Qu'elle remonte au temps où régnaient les Tudor,

[1] Le cri de guerre du vaillant connétable était : *Notre-Dame Guesclin !*

Qu'elle date des jours lointains du moyen âge,
Qu'importe? Le Kreisker orne le vieux rivage
Où, près des flots mouvants, germent les landiers d'or.

*

Soumise à ton pieux et sublime génie,
Ta main que Dieu doua d'une grâce infinie,
Sur les pans inclinés du clocher solennel
Découpe à jour, avec d'étonnantes audaces,
Des feuillages, des fleurs, des trèfles, des rosaces
Que garde pour jamais le granit éternel !

*

Pauvre artiste inconnu, je t'admire et je t'aime !
Amis ! chantons toujours ; amis ! chantons quand même.
Les morts ne sont pas sourds, dans le fond du tombeau,
Quand un chant triomphal en leur honneur s'élève.
Gloire, gloire à celui qui bâtit sur la grève,
A l'Etoile des mers, son clocher le plus beau !

L'homme, l'art,— sources d'inspiration inépuisables pour le poète ; il y en a une troisième plus haute encore, Dieu et son œuvre, la nature. Voyons comme M. de Carné sent et exprime la nature bretonne. Nous prenons au hasard dans son livre la pièce intitulée *Nostalgie :*

Des forêts de chênes antiques
Où l'on entend le cri des loups ;
De vieilles églises gothiques
Que le temps frappe de ses coups ;
Des monuments pleins de mystères,
Où des religieux austères
Autrefois travaillaient pour Dieu ;
Des amas de récifs sauvages
Rangés sur les sombres rivages
Pour arrêter dans ses ravages
La vague de l'Océan bleu.

*

Des vallons pleins de calme et d'ombre,
Où sommeillent d'anciens manoirs,

Des phares que, dans la nuit sombre,
On voit s'allumer tous les soirs;
Des maisons couvertes de lierre,
Des menhir et des croix de pierre,
Près desquels, aux jours de prière,
Tout le peuple se réunit;
Des bois abritant des chapelles;
Des cathédrales solennelles,
Dont les clochetons de dentelles
Sont découpés dans le granit.

*

Des sources dont l'eau fraîche arrose,
Sous des saules, l'herbe des prés;
Des bouquets de bruyère rose
A l'ombre des genêts dorés;
Des jardins verts, dont les corbeilles
Dans chaque fleur ont des abeilles;
Des champs où les fraises vermeilles
Mûrissent au bord de la mer;
Des blés noirs aux parfums rustiques,
Et des lauriers aromatiques,
Qui, grâce aux courants exotiques
De leurs senteurs embaument l'air.

*

Mon âme est comme une étrangère
Sur la rive où Dieu l'exila;
Brise du soir, brise légère,
Vers la Bretagne emporte-la!

Le meilleur moyen de faire connaître un poète, c'est de le citer; de ce moyen nous venons d'user largement et nous sommes sûr que le lecteur nous en sait grand gré.

Si nous avions un vœu à former — nous n'osons dire un conseil à exprimer— ce serait de voir M. de Carné s'attacher à cette poésie qu'il sait si bien extraire de l'histoire, et nous donner — sans recourir aux fictions légendaires et aux gros miracles — la belle et grande épopée, si curieuse, si touchante, si merveilleuse dans sa

simplicité véridique, des vieux saints de l'île de Bretagne venant, aux Ve et VIe siècles, à travers la Manche, avec leurs compatriotes, rétablir sur le sol armoricain la civilisation matérielle et la civilisation morale, et fonder, au pied de la croix plantée par eux dans notre inébranlable granit, la nation *catholique et bretonne toujours.*

ARTHUR DE LA BORDERIE.

VICTOR HUGO AVANT 1830, par Edmond Biré. — Jules Gervais, éditeur, 29, rue de Tournon, Paris; Émile Grimaud, imprimeur-éditeur, place du Commerce, 4, Nantes. — Un fort volume in-18, de 534 pages. Prix : 4 fr.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* ne saurait être indifférente à la publication de ce nouvel ouvrage de l'un de ses plus anciens et plus fidèles collaborateurs. Le livre de M. Edmond Biré est une étude historique pleine d'érudition, en même temps qu'une étude littéraire pleine de charme. Autour de Victor Hugo, dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa gloire naissante, l'auteur a groupé les écrivains et les poètes de la Restauration, de ces heureuses et brillantes années qui furent le printemps du XIXe siècle, alors que la France voyait sortir de son sein une magnifique moisson d'hommes d'État et d'orateurs, d'historiens et de publicistes, de philosophes et de poètes, de peintres et de musiciens : *Tempi passati!* L'histoire des débuts de l'École romantique était encore à faire; on la trouvera dans l'ouvrage de M. Biré, écrite avec un soin infini, sur pièces authentiques et à l'aide de documents inédits. De nombreuses lettres autographes de Victor Hugo, d'Alfred de Vigny, d'Alexandre Soumet, de Sainte-Beuve, etc., ont été mises à la disposition de l'auteur, qui, de plus, grâce à des fouilles patientes, pratiquées avec succès dans les journaux d'autrefois, a reconstitué d'une façon complète les premières œuvres royalistes de Victor Hugo, volontairement laissées dans l'ombre par le poète devenu révolutionnaire. M. Edmond Biré s'est d'ailleurs renfermé dans les limites tracées par son titre même : il n'a point dépassé la date de juillet 1830, estimant avec raison que son sujet était assez

vaste et assez riche. Touchant à la fois à la littérature et à l'histoire, à la poésie, au théâtre et à la politique, semé presque à chaque page d'anecdotes curieuses et spirituellement contées, ce volume sur *Victor Hugo avant 1830* forme une des lectures les plus instructives et les plus piquantes qui se puissent faire. Aussi nous proposons-nous d'y revenir plus longuement, dans une de nos prochaines livraisons ; mais dès aujourd'hui nous avons tenu à le signaler à nos lecteurs et à le leur recommander d'une façon toute particulière.

LOUIS DE KERJEAN.

QUELQUES PENSÉES DU R. P. LÉCUYER, avec une introduction par le P. A. Libercier. 1 vol. in-12 allongé, caractères elzéviriens, lettres ornées, 1 fr. 25. — Lyon, Librairie générale catholique. En vente chez les libraires.

Le R. P. Lécuyer avait succédé au P. Lacordaire dans le gouvernement de la congrégation du Tiers-Ordre Enseignant de Saint-Dominique, dont les collèges d'Arcueil, d'Oullins, de Sorèze ont, parmi les maisons d'éducation, une place importante. C'était un homme supérieur ; sa mort prématurée, arrivée le 20 janvier, produisit parmi ses nombreux amis une profonde et légitime émotion. La congrégation qu'il dirigeait ne fut pas seule à prendre le deuil : d'éminents prélats, des hommes distingués, toutes les personnes qui avaient eu le bonheur d'apprécier ses rares qualités, témoignèrent par leurs sincères regrets que cette perte les atteignait aussi bien que sa famille religieuse.

Il est à peu près certain que les œuvres et les travaux de cette vie courte et admirablement remplie seront racontés. En attendant, pour rendre hommage à sa mémoire vénérée, on vient de publier, sous le titre de *Quelques Pensées*, un charmant opuscule qui certainement obtiendra le suffrage des lecteurs. Ces *Quelques Pensées*, précédées d'une introduction, sont extraites, soit des lettres du R. P., soit de ses discours déjà publiés, soit de ses œuvres inédites.

LA BIBLIOTHÈQUE LESBAUPIN

On vient de vendre, du 28 mars au 6 avril dernier, une des bibliothèques importantes formées en Bretagne pendant la première moitié de ce siècle, celle de feu M. Lesbaupin, avocat au barreau de Rennes, et l'un des premiers professeurs de l'École de droit de cette ville après la Révolution.

Avant de donner sur cette vente les détails que nous transmettent nos correspondants, nous croyons bon de reproduire la notice ou préface mise en tête du *Catalogue*. La voici :

I

Un sujet très neuf et non moins intéressant, ce serait l'histoire des bibliophiles et des bibliothèques en Bretagne.

La Bretagne, il est vrai, — « la sauvage Armorique, » comme disent les faiseurs de romances, — ne passe pas pour un pays très lettré. Ce doit être une erreur, car la liste des bibliophiles bretons — de ceux seulement que nous retrouvons au hasard de nos souvenirs — ne laisse pas déjà d'être assez longue et remonte fort haut.

Laissons de côté saint Cado (VIe siècle) qui, au dire de M. de la Villemarqué dans son charmant livre de la *Légende celtique*, ne sortait point sans porter sur lui un Virgile.

Commençons simplement au Breton Anowareth, *machtyern* d'Anast — c'est-à-dire seigneur de Maure, — qui, en 843, donna à l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire un immense et admirable manuscrit de la Bible, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale sous le n° 3 du fonds latin [1], l'un des chefs-d'œuvre de la calligraphie carlovingienne. Si ce digne Anowareth possédait dans sa bibliothèque un certain nombre de volumes ou plutôt de monuments de ce genre, elle eût pu rendre des points à la collection de lord Ashburnham.

Après lui plaçons Hoël, comte de Cornouaille et duc de Bretagne, de 1066 à 1084, qui, un jour, voyant sur un autel de la cathédrale de Quimper

[1] Voir Marchegay, *Archives d'Anjou*, I, p. 363.

un manuscrit dont les feuillets décousus couraient tristement les uns après les autres, se sentit navré de pitié par la détresse de ce pauvre volume, et donna au chapitre de cette église, pour faire relier ses livres, toutes les peaux des cerfs qui seraient pris dans sa forêt de Quiberon [1]. Car Quiberon, où il n'y a pas deux arbres aujourd'hui (si ce n'est quelques figuiers), en était alors couvert.

Cet autre duc de Bretagne, Pierre de Dreux, au XIIIe siècle, l'un des princes les plus brouillons, mais les plus lettrés de son temps, bibliophile aussi ; c'est lui qui fit la jolie chanson :

Nouviaument m'est pris envie
De bien amer par amors.

Bibliophile aussi, notre duc Pierre II (1450-1457), qui se fit écrire et peindre un livre d'heures, l'un des plus jolis entre ceux de ce temps conservés à la Bibliothèque Nationale.

Bibliophile encore, la duchesse Marguerite de Foix, première femme de notre dernier duc François II, elle qui avait fait faire pour son usage de beaux manuscrits des principaux romans de chevalerie, entre autres : *Paris et Viane*, *Ponthus*, *Troïlus*, la *Belle Dame sans Mercy*, sans parler de livres d'un autre genre, la *Disputacion du corps et de l'âme*, les *Vertuz que les dames doivent avoir*, les *Meditacions de la vie de Notre-Seigneur*, etc., comme le constate l'inventaire fait après sa mort [2], en 1469.

Et le duc François II, qui entretenait et payait, pour son usage exclusif, un peintre enlumineur. Et la duchesse reine Anne de Bretagne, qui avait dans sa bibliothèque (dont malheureusement l'inventaire ne nous est pas parvenu) non seulement des ouvrages français et latins, mais des livres grecs et hébraïques !

Laissons les princes, venons aux particuliers. Laissons de même les manuscrits, arrivons à la typographie.

Le premier bibliophile breton, dans cet ordre, c'est incontestablement Jean de Rohan, sire du Gué de l'Ile, qui en 1484 installa dans la paroisse de Bréhant-Loudéac la première imprimerie qui ait fonctionné en Bretagne, dirigée par Robin Foucquet avec l'aide de Jean Crès.

Tout près de ce gentilhomme se place un bourgeois de Rennes, Jean Hus, qui fit (en 1485) les frais du premier livre imprimé à Rennes, — Antoine Grignaux, évêque de Tréguer, qui logeait en 1512, dans son palais épiscopal, le premier imprimeur de cette ville dont on connaisse le nom, Jean Calvez, — et le bienheureux Yves Mahyeuc, évêque de

[1] Dom Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, I, 378.
[2] Titres du château de Nantes, K. C. 23.

Rennes, qui fit faire dans sa ville épiscopale et paya de ses deniers, en 1524, la première édition des œuvres de son prédécesseur Marbode, y compris tous les *juvenilia* et la fameuse épigramme contre Rennes :

Urbs Redonis, spoliata bonis, viduata colonis...

Il y aurait d'autres bibliophiles bretons à noter dans le XVIe siècle, mais il faut en finir, nous ne citerons plus que les principaux noms.

Dans la seconde moitié de ce siècle, Bertrand d'Argentré, l'illustre jurisconsulte, qui nous a laissé le catalogue de sa bibliothèque.

Dans la première moitié du XVIIe, messire Pierre de Cornulier, évêque de Rennes ; Pierre Biré, de Nantes, l'auteur de l'*Épisémasie* ; Jean de Rieux, marquis d'Assérac [1]. Après 1650, Pierre Hévin, jurisconsulte non moins éminent que d'Argentré, aussi érudit que du Cange, et dont on trouve encore aujourd'hui la signature sur beaucoup de livres, toujours en exemplaires choisis.

Au XVIIIe siècle, à Rennes, le président de Robien, l'un des *illustres curieux* du temps, le père de l'archéologie bretonne, possesseur d'un admirable cabinet et d'une excellente bibliothèque ; — à Nantes, René Chevaye, auditeur à la Cour des Comptes et dont la bibliothèque, « pleine de livres rares », dit un contemporain, devint malheureusement la proie des flammes ; — M. de la Tullaye et sa belle bibliothèque du Plessix-Tison.

A la fin du dernier siècle et au commencement du nôtre, notons encore la collection de l'abbé de Béchennec à Brest, forte de plus de 15,000 volumes et accompagnée d'un beau cabinet d'histoire naturelle — celle de Ginguené, un peu moins nombreuse, mais riche de livres en langues étrangères et surtout en italien.

A l'époque contemporaine, et pour ne parler que des morts, signalons les bibliothèques formées à Lesneven par M. Daniel de Kerdanet ; — au château de Lesquiffiou, près Morlaix, par M. Jonathas de Lescoët ; — à Lannion, par M. de Penguern ; — aux châteaux de la Grandville (près Châtelaudren) et de Bonaban (près Saint-Servan), par M. de Kergariou, pair de France, et par son fils, M. Henri de Kergariou, sénateur ; — à Rennes, la curieuse bibliothèque de M. Félix Vatar ; — celle du comte Corbière, ancien ministre de la Restauration, dont la renommée comme bibliophile était européenne ; — celle de M. Edouard Turquety, remarquable par une précieuse collection de poètes du XVIe siècle ; — enfin, pour ne pas prolonger cette litanie, celle qui forme l'objet du présent catalogue, et dont il est juste, nous ne disons pas de faire connaître, mais de rappeler ici le premier possesseur.

[1] Le P. Louis Jacob, *Traité des plus belles bibliothèques*, 2e part. p. 640-642.

II

Pierre-François-Mathurin Lesbaupin était né à Rennes le 31 janvier 1769; il y est mort à près de 74 ans, le 29 décembre 1842. Il fut l'un des maîtres de cette Ecole de droit de Rennes et de ce barreau rennais, qui, pendant les quarante premières années de notre siècle, tinrent dans la jurisprudence française une place si brillante et fournirent au Code Civil ses plus solides et ses plus lumineux interprètes.

Ses parents se méprirent d'abord sur sa vocation. Son amour précoce des livres et de la lecture leur fit voir en lui un futur membre de la docte Congrégation de Saint-Maur, et on l'envoya faire ses études — théologie comprise — dans les abbayes bénédictines de Noirmoutier et de Saint-Serge d'Angers.

Lesbaupin en revint au bout de quelques années, excellent latiniste et fort bon chrétien, comme il le fut toute sa vie, mais nullement disposé à entrer en religion. Il suivit à Rennes les cours de Droit et soutint, en 1789, sa thèse de licence avec une distinction particulière. Il devint secrétaire de Le Chapelier, avocat de Rennes lui aussi, qui, entré avec ardeur dans le mouvement de 1789, fut célèbre comme président de l'Assemblée constituante, puis, dès 1791, suspect comme modéré, et enfin guillotiné en 1794. Le secrétaire partagea dans une certaine mesure la fortune de son patron. Son poste, fort honorable, finit par devenir fort périlleux, et après les massacres de septembre Lesbaupin, accusé de *modérantisme*, quitta Rennes sur l'avis de ses amis, pour se soustraire au péril, et s'en alla à l'autre bout de la France, dans le Midi, s'enterrer dans l'administration des hôpitaux militaires, où une très modeste place lui assura tout au moins du pain et la possession de sa tête, « ce qui, à cette époque, était bien quelque chose », comme le disait plus tard M. Corbière.

La Terreur passée, il revint à Rennes, toujours dans les bureaux de la même administration. Mais il n'y pouvait rester longtemps; le Consulat ayant rétabli les bases de l'ordre social, tous ceux qui avaient pu juger du talent de Lesbaupin pendant qu'il était dans le cabinet de Le Chapelier, l'excitèrent à reprendre la profession d'avocat.

Le plus ardent à l'y pousser fut Lemérer, l'aigle du barreau de Rennes, et qui avait été l'un des meilleurs orateurs du conseil des Cinq-Cents : « Vos amis, écrivait-il à Lesbaupin, vos amis ne souffriront pas que vous « demeuriez plus longtemps enseveli dans la poussière d'un bureau. Ce « serait se rendre coupable d'un suicide moral. Pour moi, qui ne suis « plus qu'un vétéran hors de service, vous me verrez du moins vous

« animer *du geste et de la voix,* et m'associer avec tous les honnêtes « gens à la gloire de vos succès. »

Lesbaupin se rendit à ces instances, se fit une telle place au barreau que, lors du rétablissement de l'Ecole de droit de Rennes, en 1806, il fut nommé professeur suppléant et obtint cinq ans plus tard, au concours, la chaire de droit romain, qu'il continua d'occuper avec le plus grand succès et la plus grande distinction jusqu'à sa démission, en 1830.

Ces vingt-quatre années furent l'*époque héroïque* du barreau de Rennes et de son Ecole, où brillaient ces grandes lumières de science juridique, Toullier, Carré, Corbière. Lesbaupin allait de pair avec eux.

Sous la Restauration, M. Corbière s'étant laissé absorber par la politique, Toullier, Lesbaupin, Carré restèrent les trois grandes autorités de l'école rennaise et de la jurisprudence, que l'on consultait, non seulement de toute la Bretagne, mais de toute la France. Comme on en était encore aux mœurs antiques, ces trois rivaux, loin de se jalouser, s'aimaient en frères. On a publié à cet égard de curieuses lettres, où Toullier nomme Lesbaupin : *Docte et clarissime antecessor !* Lui, Toullier, à qui les premiers jurisconsultes s'adressaient pour résoudre leurs doutes, avant de leur répondre, il consultait lui-même Lesbaupin et voulait son avis :

« Mon cher ami, lui écrivait-il un jour, M. Pardessus m'a proposé des questions sur lesquelles il demande une réponse détaillée. Je l'ai faite, mais avant de l'envoyer, je désirerais avoir votre opinion. Pouvez-vous prendre une demi-heure avant de vous coucher, et la consacrer à la lecture des questions que je vous envoie et de mon barbouillage écrit avec trop de rapidité ? *Vale et ama* TOULLIER. »

Cette correspondance et ces relations si intimes n'avaient pas pour seul objet la jurisprudence. Un autre jour Toullier écrivait :

« *To be or not to be,* dit Hamlet dans son monologue. Je voudrais bien le comparer avec le fameux texte où Shakespeare en a pris l'idée. Vous avez, je crois, ce monologue d'Hamlet imprimé *ad calcem* d'une grammaire anglaise : prêtez-la moi. Je perds toutes mes facultés corporelles et mentales : lisez si vous pouvez. — TOULLIER. »

Et Lesbaupin de répondre :

« Je n'ai pas sous la main, mon cher ami, la grammaire anglaise ; mais voilà le volume dans lequel se trouve Hamlet. *Tolle et lege,* et entre le *To be or not to be* dites-vous bien qu'on peut ne pas rester perplexe, en adoptant avec Pascal l'aphorisme : *In dubio pars tutior.* De tout cœur votre dévoué LESBAUPIN. »

La dernière phrase de ce billet a une portée plus que littéraire. Le *To be or not to be* pose le problème de la vie future, sur lequel Lesbaupin, chrétien très tolérant mais très ferme, n'avait nul doute, quoique en

matière de jurisprudence ses amis l'appelassent parfois en plaisantant *professor de rebus dubiis*. Mais Toullier passait, à tort sans doute, pour avoir de temps à autre des velléités de scepticisme. Son ami lui disait là nettement que sur ce problème il faut se décider et, à défaut d'autre raison, opter pour ce que Pascal appelle le parti le plus sûr, au point de vue des chances possibles d'outre-tombe.

Lesbaupin n'était pas seulement un éminent jurisconsulte, c'était un savant, un lettré fin, délicat, dans toute la force du terme. Il parlait le latin comme le français ; l'histoire, la philosophie, les littératures grecque, latine, française, anglaise, italienne, lui étaient aussi familières que la science du droit.

Enfin, il avait ce signe des lettrés de race : il aimait les livres à la passion. Comme la « pauvre Babonette » des *Plaideurs*, jamais guère il ne rentrait au logis « les mains nettes », mais au lieu des serviettes du buvetier, ce qu'il rapportait, c'était de curieux bouquins. Il en avait sous les bras, plein les poches, souvent au Palais il en tombait des manches de sa robe. Il rassembla ainsi dix mille volumes choisis, qu'il étudia et lut tous avec grand soin; les nombreuses notes de sa main, que tous portent encore, en déposent hautement. Il les choyait avec amour et les nettoyait lui-même ; parfois, se couvrant d'une blouse blanche pour se garder de la poussière, il les brossait, essuyait, battait les in-folio à la fenêtre : d'en bas les voisins, le croyant en chemise, se demandaient s'il était malade.

Ce que fut — ce qu'est encore — cette bibliothèque si bien choisie et si bien choyée, nous ne le dirons pas. Pour le savoir, il suffit de tourner la page et de feuilleter le catalogue qui suit cette notice. Aucun amateur ne regrettera le temps donné à cette lecture.

En 1830, profondément dévoué à la monarchie, Lesbaupin refusa le serment au nouveau régime et donna sa démission. De tous côtés on le pressait de garder sa chaire, qu'il ne devait à la faveur d'aucun prince, mais à son propre mérite. Montrant alors le ruban si bien gagné qu'il tenait de la Restauration, il répondit : « Mes amis, je ne blâme personne, mais pour moi *honneur oblige*. » Et il persista.

C'était bien là le caractère de l'homme : rigide pour lui-même, tolérant et bon pour les autres. Aussi, au milieu des divisions politiques, malgré l'effervescence des partis, il eut l'art de ne blesser jamais personne, de se faire aimer et vénérer de tous.

En 1835, après le décès de Toullier, le barreau de Rennes le mit à sa tête comme bâtonnier, et il y resta jusqu'à sa mort, advenue le 29 décembre 1842.

Cette mort fut pour Rennes un deuil public. Le jour des obsèques, la Cour d'appel suspendit ses audiences ; toute la ville, sans distinction

d'opinion, accompagna avec un douloureux recueillement le cercueil de cet homme de bien et de talent dont elle était fière, *vir bonus dicendi peritus*.

Devant sa tombe, un éloquent orateur du barreau de Rennes (M. Grivart aîné, qui allait lui succéder dans le bâtonnat) se fit l'interprète de la douleur générale et peignit la grave et douce figure de celui que tous pleuraient en quelques traits vifs et justes, bons à retenir.

« Lesbaupin, dit-il, fut le type de l'avocat, tel que le comprenait d'Aguesseau. Quel plus grand éloge peut-on en faire ?

« Il réunissait toutes les qualités qui font l'homme aimable et l'homme, utile. Par l'affabilité de son caractère, par les saillies de sa conversation il charmait ; par sa science, il éclairait.

« Il ne vivait, pour ainsi dire, que de la vie intellectuelle. Les affections de la famille et la passion de l'étude faisaient toute son existence.

« C'était un sage, c'était un savant ; mais le plus aimable des sages et le plus spirituel des savants. »

Pour le fond, pour la forme, on ne peut mieux dire, et nous, nous ne saurions mieux faire que de terminer par là cette notice.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

La bibliothèque Lesbaupin comptait près de 10.000 volumes. Le Catalogue, rédigé par M. Plihon, libraire à Rennes, membre de la Société des Bibliophiles Bretons, se compose de 2.110 numéros, comprenant environ 6.000 volumes ; 2.000 volumes non catalogués ont été vendus par lots, suivant l'usage, à la fin de chaque vacation ; et avant la rédaction du catalogue, quelques ventes avaient eu lieu de gré à gré, entre autres, celle d'une nombreuse collection de *factums* bretons, cédée à la Bibliothèque de la ville de Rennes.

La librairie parisienne avait envoyé à cette vente un de ses représentants les plus distingués, M. A. Claudin. De nombreuses demandes étaient venues de divers pays, même d'Allemagne. Enfin, la vente a été suivie, on peut le dire, par tous les amateurs de Bretagne, ceux qui n'avaient pu venir à Rennes ayant envoyé de nombreuses commissions. Aussi, les livres relatifs à la Bretagne ont-ils presque tous atteint des chiffres fort élevés, nous dirions presque, pour quelques-uns, extravagants. C'est la première fois qu'on voit un dom Morice (*Histoire de Bretagne* et *Preuves*) vendu 415 fr., exemplaire en bonne condition, relié en veau, aux armes comme il y en a beaucoup, d'ailleurs sans rien d'extraordinaire. Il faut en dire autant de dom Lobineau, poussé à 182 fr., de Du Paz à 198, de Le

Baud à 160, du *Recueil ms. sur la ville de Rennes*, de Languedoc, copie fort ordinaire, vendu 100 fr. (on peut en faire exécuter une tout aussi bonne à moitié prix), de la Coutume gothique de Bourguignon, de 1540, poussée jusqu'à 146 fr. Ce n'est pas le texte de la *très ancienne* Coutume de Bretagne, mais celui, beaucoup moins curieux, de l'*ancienne*, réformée en 1539 ; cette édition n'est point imprimée en Bretagne, et d'habitude elle se vend 50 fr. au plus.

Un exemplaire de la *Liste des échevins de la ville de Rennes* (n° 1846 du Catalogue), brochure de 12 feuillets in-4°, a été vendu 100 francs ; cette liste, il est vrai, tirée à petit nombre en 1756, pour les familles d'échevins, et jamais mise dans le commerce, est très rare, mais ce prix est fort.

La plus étonnante de ces enchères est celle du n° 1746 du Catalogue, texte de la *nouvelle* Coutume de Bretagne réformée en 1580, édition de Paris de 1584 (du Puy, in-4°), nullement recherchée ; exemplaire réglé, avec belles marges, mais le titre déshonoré par un des possesseurs qui avait trouvé fort ingénieux d'y tracer son nom en grosses lettres blanches, ménagées sur un fond noir formé d'une tache d'encre plus grosse encore. Avec cela, une reliure en mosaïque doublée de maroquin, très prétentieuse, très médiocrement exécutée, d'un goût exécrable. Cet étrange bijou de bibliothèque a été adjugé à 151 francs, — certainement plus de dix fois sa valeur.

En dépit de ces petites *folies* des bibliophiles bretons, il nous plaît de voir les livres — surtout les livres bretons — être l'objet d'une telle faveur en Bretagne ; il nous plaît d'avoir à constater le succès d'une des ventes de livres les plus importantes qui s'y soient faites depuis longtemps.

Les vendeurs sauront par là à l'avenir qu'il est de leur intérêt de vendre sur place les bibliothèques locales formées en province, au lieu de les expédier à Paris, où elles trouvent grande concurrence sur le marché et atteignent habituellement des prix beaucoup moins avantageux.

X. Y. Z.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

CÉSAR CHEZ LES VENÈTES, 2e étude, par Eugène Orieux, agent-voyer en chef honoraire de la Loire-Inférieure. — In-8°, 61 p. et 1 carte. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du Bulletin de la *Société archéologique de Nantes.*

COMBAT (LE) DU 13 PRAIRIAL AN II ET LA LÉGENDE DU VENGEUR, par Gustave Bord. In-8°, 27 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

HÔTEL (L') DROUOT ET LA CURIOSITÉ EN 1882, par Paul Eudel, avec une préface, par Armand Silvestre, 2e année. — Un vol. in-18, XX-549 p. Paris, G. Charpentier ..... 3 fr. 50.

M. GUILLAUME GROOTAERS, STATUAIRE, par M. O. G. — Broch. in-8°, 8 p. et 2 pl. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

PARISINA, poème imité de l'anglais de lord Byron, par D. Caillé. — Gr. in-8°, 19 p. Paris, librairie des Jeunes.

PÉNITENT (LE) BRETON PIERRE DE KERIOLET, par Hipp. Le Gouvello. — In-18. En vente à Nantes, à la librairie Libaros ..... 3 fr.

ROOLES DES BANS ET ARRIÈRE-BANS DE LA PROVINCE DE POICTOU, XAINTONGE ET ANGOUMOIS, *extraits des originaux estans par deuers Pierre de Sauzay*, escuyer, sieur de Bois-Ferrand : A Poictiers, par Jean Fleuriau. M. DC. LXVII. Réimprimé à Nantes, par Vincent Forest et Emile Grimaud.

In-4°; 95 p., titre rouge et noir avec couverture parcheminée, tiré à 506 ex. numérotés à la presse : n°s 1 à 6, sur parchemin (épuisé) ; n°s 7 à 56, sur papier vélin teinté (épuisé) ; n°s 57 à 506, sur papier vélin, à la forme. Se trouve chez MM. Vincent Forest et Emile Grimaud, et dans les principales librairies de Nantes et du Poitou. Prix : 15 fr.

SAINT BENOIT DE MACÉRAC. *Sa vie, sa légende*, par le comte Régis de l'Estourbeillon. In-8°, 27 p. et 1 pl. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

VENTE (LA) HAMILTON, avec 27 dessins hors texte, par Paul Eudel. — Gr. in-8°, 73 p. Paris, G. Charpentier.

VICTOR HUGO AVANT 1830, par Edmond Biré. — In-18, 533 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, Jules Gervais, éditeur, 29, rue de Tournon. Nantes, Emile Grimaud, place du Commerce, 4, et chez tous les libraires ..... 4 fr.

VOYAGE (UN) A ARZANNO, poésie, par Alcide Leroux. — In-8°, 7 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

DU ROLE HISTORIQUE

DES

SAINTS DE BRETAGNE

Dans l'établissement de la nation bretonne-armoricaine.*

III

Il ne semble pas qu'il y ait eu de clergé séculier chez les Bretons d'Armorique avant le IXe siècle. Qu'ils vécussent en solitaires ou en cénobites, tous les prêtres, ou pour mieux dire, tous les clercs (car beaucoup n'étaient point prêtres) s'astreignaient rigoureusement à la pratique des trois préceptes qui sont l'essence du monachisme : la chasteté, la pauvreté et l'obéissance. Bien qu'il n'y eût point de règle uniforme adoptée par tous les monastères bretons, comme l'était dans le reste de l'Occident celle de saint Benoît ; bien que chaque fondateur de communauté fixât librement le code disciplinaire qui devait être observé dans sa maison [1], il serait possible, en comparant les Actes de nos divers saints, d'en extraire un ensemble de prescriptions ou de pratiques semblables, qui formeraient en quelque sorte le corps du droit commun mo-

* Voir la livraison d'avril 1883, pp. 257-279.

[1] Au moins dans l'origine, car il paraît qu'au VIIe siècle, la règle des moines d'Irlande, apportée en Gaule par S. Colomban, fut adoptée par un certain nombre de monastères bretons. Voy. le diplôme de Louis-le-Débonnaire pour l'abbaye de Landevenec, dans D. Morice, *Pr.*, I, 228.

nastique usité chez les Bretons. Ce n'est point ici le lieu de faire cette recherche, puisque nous n'étudions pas l'histoire *interne* de l'Eglise bretonne, mais seulement son influence sur la formation de la société bretonne-armoricaine. Aussi nous suffira-t-il de mentionner, en ce moment, une seule de ces prescriptions communément suivies dans tous les monastères bretons : l'obligation du travail manuel.

Elle existait dans l'île de Bretagne ; les auteurs les plus anciens Bède entre autres [1], nous l'apprennent ; elle fut apportée en Armorique dès les premiers temps de l'émigration. Non seulement on l'y voit mise en pratique par tous les saints des Ve et VIe siècles, mais on la trouve imposée comme un précepte formel et impérieux. — « Celui qui ne travaille pas, » dit saint Léonore en usant des paroles de l'apôtre saint Paul, « celui qui ne travaille pas ne doit pas « manger, car l'oisiveté est fatale à l'âme humaine. » Et ce disant, il allait à la tête de ses moines défricher les forêts armoricaines [2]. Ailleurs, lorsque saint Gwennolé quitte son maître Budoc pour fonder avec onze autres cénobites le monastère de Landevenec, voici comme le vieux Budoc rappelle aux disciples chéris dont il se sépare les pratiques essentielles et obligatoires de la vie monacale « Vaquez, leur dit-il, vaquez à l'*étude* avec humilité, sans jamais « vous enorgueillir de votre science. Soumettez-vous, dans l'abais- « sement et la contrition de vos cœurs, à l'accomplissement des « *œuvres manuelles*. Adonnez-vous à la *prière* en ayant soin d'ob- « server avec constance les jeûnes et les veilles, conformément à « la règle tracée par l'antique tradition des Pères. Je n'ajouterai « rien de plus. En ces trois préceptes se trouvent contenues toutes

[1] Bède dit, en parlant du monastère de Bangôr-Iscoed : « Tantus fertur fuisse numerus monachorum, ut cum in septem portiones esset cum præpositis sibi rectoribus monasterium divisum, nulla harum portio minus quam trecentos homines haberet, *qui omnes de labore manuum suarum vivere solebant*. » Bed., *Hist. eccl. gent. Angl.*, lib. II., cap. 2.

[2] « Tum sanctus (Leonorius), monens fratres ut laborarent, dixit eis : « Qui non « laborat non manducet, quia otiositas inimica est animæ. » Post hæc paraverunt se fratres ad laborandum, etc. » *Vit. S. Leonor.* ap. Boll., t. I Julii, p. 125.

« les obligations de cette vie monastique que vous embrassez [1]. » On le voit, le travail manuel n'est pas moins obligatoire que l'étude et la prière. Un peu plus loin, Gwennolé enseigne lui-même à ses disciples que pour vaincre les attaques du démon, il faut joindre au jeûne et à la prière la pratique assidue du travail manuel[2]. Aussi voyons-nous qu'à Landevenec, chaque membre de la communauté était pourvu d'une profession manuelle et devait gagner le pain de chaque jour à la sueur de son front [3]. On retrouve cette pratique du travail manuel dans la vie de nos plus illustres saints : Gildas broyait lui-même sous la meule le froment dont il se nourrissait ; saint Samson, saint Teliau, saint Maclow plantaient et taillaient de leurs mains les arbres fruitiers ; saint Mewen était bûcheron et charpentier ; saint Léonore, saint Suliau et une foule d'autres labouraient la terre [4], etc.

L'agriculture fut le principal objet auquel les moines bretons appliquèrent ce travail manuel dont leurs règles leur imposaient l'obligation. La péninsule armoricaine étant alors presque entière-

[1] « *Lectioni* cum humilitate.... vacate. *Operi manuum* cum cordis contritione et « humiliatione.... inservite. *Orationi*, cum jejuniorum vigiliarumque continuata « secundum regularem et antiquam Patrum traditionem moderatione, instate. Quid « igitur ulterius immoror ? *In his etiam tribus sententiis omnia*, quæ hujus vitæ « quam capitis pertinent commodis, continentur. » *Vit.* S. *Gwengwal*. lib. I, cap. 21, in *Cartul. Landeven*. ms.

[2] « Nisi per orationem et jejunium, cum *opere manuum frequentato*, et per mortis « æternæ recordationem.... expelli (antiquus hostis) nequaquam potest. » *Ibid.*, lib. II, cap. 1, in *Cartul. Landeven*. ms.

[3] « Talis autem ars unicuique eorum dabatur, ut ex opere manuum quotidiano.... se posset in victu necessario continere. » *Ibid.*, lib. II, ch. 12, ap. D. Mor., *Pr.*, I, col. 227-228.

[4] « Molam quoque fecit (S. Gildas), cui triticum immisit ac manu vertit. » *Vit. Gild.*, cap. 17, ap. Mabillon, *A. SS. O. S. B.* sæc. Ie p. 143. — Sur S. Maclow, *Vit. S. Maclow.*, cap. XV ap. Surium, mense Novembr., p. 352. — Sur S. Samson et S. Teliau, *Vit. S. Teliavi*, ap. *Librum Landavensem*, p. 103. — Sur S. Léonore, voy. le passage cité plus haut, — et sur S. Suliau, *Vit. S. Sulini*, ap. Boll., t. I Octobre, p. 196. — Quant à S. Méen (Mewen), le fait résulte d'une tradition qui existe dans la paroisse de Talensac, près Montfort, et suivant laquelle le saint aurait construit l'église même de Talensac. — Voy. encore sur cette pratique du travail manuel la vie de S. Gouezno dans Lobineau, *Vies des SS. de Bret.*, p. 113, etc., etc.

ment couverte de bois, la plupart des saints venus d'outre-mer s'établirent au milieu des forêts. Citons, à titre d'exemples, saint Mewen dans la forêt de Brékilien (au monastère de Saint-Jean-de-Gaël, aujourd'hui Saint-Méen); saint Suliau établi au milieu des bois, sur la rive droite et presque à l'embouchure de la Rance; les monastères de saint Léonore (à Saint-Lunaire, Ille-et-Vilaine), de saint Brioc (à Saint-Brieuc), de saint Briac (à Bourbriac); de saint Hervé et saint Urfoëd, à Lanhouarneau, dans la forêt de *Duna;* le premier monastère de saint Paul Aurélien, sur la côte occidentale du Léon (à Lampaul-Plouarzel ou à Lampaul-Ploudalmezeau, cette dernière situation semble la plus probable); celui de saint Gouëznou, à Langouëznou (aujourd'hui Gouëznou, près Brest); saint Tinidor ou Tenenan, dans la forêt de Beuzic, sur l'Elorn; la fameuse abbaye de Landevenec, fondée par saint Gwennolé au fond de la rade actuelle de Brest, dans une petite presqu'île couverte de bois; saint Ronan, dans la forêt de Névet (au lieu où se trouve Loc-Ronan); saint Goneri, dans la forêt de Branguili (Morbihan); le monastère de Coetlahem (*Monasterium Nemoris,* disent les actes), fondé par saint Gildas sur la côte du pays de Vannes [1], etc., etc. Tout autour de leurs établissements, les saints et les moines brisaient ce réseau envahisseur de bois et de halliers; puis ils défrichaient, labouraient, ensemençaient et remplaçaient les chênes par les moissons. Sortons des généralités et prenons un exemple qui nous fera voir comment les choses se passaient d'ordinaire. La légende de saint Léonore renferme sur ce sujet de curieux détails.

Léonore, revêtu dans la Cambrie des fonctions épiscopales, passa

[1] Pour la justification de cette série de faits, voy. les Vies des saints ci-dessus énumérés, soit dans les Bollandistes (saint Gildas, 29 janvier. — Saint Gwennolé, 3 mars. — Saint Paul Aurélien, 12 mars. — Saint Brioc, 1er mai. — Saint Léonore, 1er juillet. — Saint Suliau, 1er octobre); soit dans Lobineau, *Vies des SS. de Bret.* (aux articles saint Mewen, saint Hervé, saint Goueznou, saint Tenenan, saint Ronan, saint Goneri, saint Brioc); soit dans Albert Le Grand (aux articles saint Brioc, saint Goneri); soit dans Mabillon, *A. SS. O. S. B.*, Sæc. 1e (Vie de saint Gildas), etc., etc.

en Armorique à la tête d'une bande considérable de moines et de laïques. Il s'établit sur la côte septentrionale, entre l'embouchure de la Rance et celle de l'Arguenon, au bord d'un ruisseau où la mer remonte, et qui tombe lui-même dans une petite baie, défendue contre les vents d'ouest par un long sillon de roches abruptes qu'on appelle aujourd'hui la pointe du *Décollé*. Cette côte était alors inhabitée, inculte, occupée par une vaste forêt : les émigrés y vivaient péniblement de leur chasse et de leur pêche. Un jour enfin, comme Léonore s'était retiré à l'écart pour prier, un petit oiseau voletant vint se poser tout près de lui, un épi de blé au bec. Cette vue fut pour le saint une joyeuse nouvelle : il y avait donc sur cette côte sauvage un lieu où le blé pouvait croître, où il en croissait encore quelques épis. Il appelle aussitôt l'un des moines qui l'accompagnaient, lui ordonne d'épier, de suivre la direction que va prendre l'oiseau, et de chercher, sur cet indice, le bienheureux champ de blé. L'oiseau complaisant l'y mena tout droit [1]. C'était une clairière dans la forêt, où s'étaient conservés en se ressemant d'eux-mêmes quelques pieds de froment, dernier reste d'une riche culture disparue de ces lieux avec les habitants qui l'y avaient apportée. A la nouvelle de cette découverte, la communauté entière chanta à Dieu un solennel cantique d'actions de grâces, comme pour le plus signalé bienfait ; et le lendemain tous les cénobites, leur chef en tête, se mirent en train de jeter bas la forêt.

[1] Voici comme les actes de saint Lunaire donnés par les Bollandistes racontent cet épisode : « Cum Leonorius in secretiori loco oraret, ecce unus passer spicam frumenti in ore tenens. Hoc videns S. Leonorius signum crucis fecit dicens : « Domine Deus, te adoro, te laudo, te benedico, et tuam precor misericordiam ut non sit hoc mihi pro tentatione dæmonum. » Et cum hoc dixisset, avis volans ante pedes ejus descendit, et advocans unum de suis fratribus dixit volucri : « In nomine J. C. magistri mei, præcipio tibi ut antecedas istum Dei famulum usque ad locum de quo abstulisti spicam. » Avis autem volabat; frater secutus est usque ad locum ubi erat frumentum. Videns frater gavisus est, et revertens narravit. Tunc sanctus cum fratribus laudaverunt Deum dicentes: « Te Deum laudamus » usque ad finem. » Boll. Jul. I, p. 125.

Ce fut un rude labeur : les moines se levaient chaque nuit au chant du coq, célébraient matines, et dès l'aube se rendaient au travail, d'où ils ne revenaient ensuite qu'à trois heures de l'après-midi, pour passer le reste du jour en prières et en exercices religieux. La besogne se prolongea, et la fatigue devint telle que les pauvres moines, perdant courage, vinrent supplier Léonore d'abandonner cette terre rétive pour chercher ailleurs un lieu où ils pussent gagner leur vie avec moins de peine. Mais le saint inflexible : « Ceci est, leur dit-il, une tentation du diable ; prenez courage, « et fortifiez-vous en Dieu [1]. » Ces paroles furent écoutées, et, pour récompenser leur constance, les moines, peu de temps après, se rendant un matin à l'ouvrage, trouvèrent la forêt entièrement abattue et déjà même en partie entraînée par la mer. Le biographe de saint Léonore voit là un miracle ; sans doute une tempête violente, comme il s'en lève souvent sur ces côtes, avait achevé durant la nuit la besogne déjà bien avancée par les cénobites.

Ce n'était là encore qu'une partie de la tâche. Ce sol maintenant débarrassé des arbres qui l'obstruaient, il fallait le défricher, l'ouvrir, le retourner, en un mot, le préparer à recevoir et à féconder la semence. Les moines n'ayant ni bêtes de somme ou de trait, ni aucun autre animal domestique, devaient tout faire de leurs propres mains ; le travail était donc horriblement pénible, et l'on ne s'étonnera point que les disciples de Léonore, exténués de lassitude, aient une seconde fois perdu courage [2]. Mais Dieu n'abandonna point ses serviteurs, et voici, suivant la légende, comment il les secourut. Une nuit, un ange, se présentant à Léonore, lui commanda de fabriquer, dès le lendemain, six jougs pour un même nombre de paires de bœufs, autant de charrues armées de socs et de coutres, et en un mot tous les instruments nécessaires au labou-

[1] « Tentatio diabolica est; confortemini in Domino et induite armaturam Dei. » *Id.*, *ibid.*

[2] A tel point qu'ils songèrent à prendre la fuite : « Cogitaverunt fratres fessi pro nimio labore, noctu, magistro ignorante, fugere. » *Id.*, *ibid.* — Mais Léonore devina leurs intentions et y mit obstacle.

rage. Cet ordre ayant été exécuté (on ne dit point comment, et ce silence est regrettable, car, dans la pénurie de toutes choses où se trouvaient les moines, un semblable travail n'était rien moins que facile), cet ordre ayant été exécuté, Léonore, toujours d'après les instructions de l'ange, fit transporter tous les instruments aratoires au lieu du défrichement ; et lui-même s'y étant rendu le lendemain avec les moines, y trouva douze cerfs d'une taille et d'une force extraordinaires, qui présentant d'eux-mêmes la tête, s'approchant sans crainte des six charrues, s'y laissèrent patiemment atteler et prêtèrent docilement leur aide aux moines pour achever leur labour.

On reconnaît ici un trait qui se rencontre fréquemment dans l'histoire de nos vieux saints bretons, je veux dire la substitution des bêtes sauvages aux animaux domestiques dans les divers travaux incompatibles avec la faiblesse physique de l'homme. C'est ainsi, par exemple, que, d'après la tradition populaire, saint Hervé labourait avec un loup, et qu'un animal de même espèce traînait complaisamment dans un chariot les matériaux nécessaires à saint Thégonnec pour bâtir son église [1]. Une certaine science, qui se prétend supérieure parce qu'elle nie de parti pris ce qu'elle ne peut entendre, a rejeté dédaigneusement tous les faits de cette nature en les traitant de contes absurdes. Il serait, sauf erreur, bien plus philosophique de chercher à les comprendre et à les expliquer, d'autant que l'explication n'est pas loin. N'avons-nous pas prouvé d'une manière incontestable qu'à l'époque où les émigrés de l'île de Bretagne passèrent en Gaule, le sol de notre péninsule était en majeure partie désert, inculte, couvert de bois ? Qu'arrive-t-il nécessairement en pareil cas ? L'homme ayant disparu, les animaux domestiques disparaissent à leur tour et retombent à l'état sauvage. C'est donc dans les forêts que les émi-

[1] Sur le loup de saint Hervé, voy. Albert Le Grand, p. 210 ; il y a une histoire analogue dans la vie de saint Malo, dans Albert Le Grand, p. 583-84. Quant à saint Thégonnec, le fait est rapporté par une tradition populaire et consacré par un bas-relief qui se trouve dans l'église même de Saint-Thégonnec, près Morlaix.

grés bretons durent aller chercher ces animaux, qui n'étaient plus que des bêtes sauvages, pour les employer de nouveau aux usages domestiques. Et que disent, au fond, toutes les légendes ? Précisément la même chose : que les saints se firent aider dans leurs travaux par des bêtes sauvages. Qu'importe que les légendaires se soient, volontairement ou non, trompés sur l'espèce ? qu'ils aient mis, au lieu de bœufs, de chiens et de chevaux sauvages, des loups et des cerfs ? Qu'importe que le moyen âge, engoué du merveilleux comme nous du rationnel, ait prêté aux faits de cette sorte une couleur miraculeuse ? Le miracle, c'était la courageuse entreprise de relever la civilisation matérielle, en rendant tout d'abord à l'homme l'empire et la jouissance de ces animaux, instruments vivants dont Dieu lui a permis de s'approprier les forces. Or, ce miracle-là (nous venons de le montrer) les émigrés bretons, et spécialement les saints et les moines, c'est-à-dire les plus laborieux, les plus intelligents des émigrés, l'ont certainement accompli. Le raisonnement, non moins que les légendes, en porte témoignage.

Je n'insiste pas, bien qu'il me fût facile de justifier mon opinion par de nouveaux arguments [1], et je me borne à faire observer, en ce qui regarde particulièrement saint Léonore, que, d'après le légendaire lui-même, il ne s'agit point ici de cerfs ordinaires. Ils avaient, nous dit-il, une taille inaccoutumée (*cervos grandissimos*) ; on peut croire que c'étaient des bœufs sauvages, domptés par les mains du saint à travailler et à servir. Quoi qu'il en soit, l'opération du labour une fois terminée, les semailles se firent ensuite au temps convenable, et le biographe de Léonore, pour achever ce récit, nous montre le pieux évêque parcourant avec sollicitude ses nouveaux champs et suivant d'un œil inquiet les progrès de la

[1] La domestication des espèces animales revenues à l'état sauvage est un des épisodes intéressants des travaux civilisateurs de nos vieux saints : malheureusement, nous ne pouvons nous y arrêter. Il y a des textes fort curieux dans la vie de saint Paul Aurélien, ap. Boll., t. II Martii.

moisson, qui couronna enfin ses longs efforts par une abondante récolte [1].

Si je me suis arrêté sur l'histoire de saint Léonore, c'est qu'elle nous montre, avec une grande vérité et sous des couleurs vivantes, ce que fut l'œuvre civilisatrice accomplie par les moines émigrés de l'île de Bretagne. A cette joie solennelle, à ces vives actions de grâces inspirées par la découverte d'un petit champ de blé au milieu des bois, ne croirait-on pas voir les colonisateurs de quelque plage déserte encombrée de forêts vierges? La tâche est rude, en effet ; plus d'une fois les ouvriers sentent défaillir leurs bras et leurs cœurs ; mais l'énergie du chef demeure inébranlable, il soutient, il ranime ses compagnons ; à force d'opiniâtreté et d'industrie il dompte tous les obstacles, il contraint la nature à servir de nouveau aux besoins de l'homme. — Telle est, en effet, la vie de presque tous nos saints : d'une part, ils prêchent l'Evangile ; de l'autre, ils renversent les forêts, défrichent la terre et la couvrent de moissons. Sans même parler de saint Léonore, on en trouve la preuve dans une foule de légendes, dans celles entre autres de saint Brioc, de saint Magloire, de saint Suliau, etc. [2].

[1] Pour l'histoire des travaux agricoles de saint Léonore, aujourd'hui connu et honoré sous le nom de saint Lunaire, voy. *Vit. S. Leonor.* ap. Boll., t. I Julii, pp. 121 et 125.

[2] « Sortant de la cité de Guic-Aleth avec quelques-uns de ses confrères, il (S. Suliau) marcha deux lieues, côtoyant la rivière de Rance, et s'arrêta en un canton *désert et solitaire* fort propre à son dessein, *pour être retiré et séquestré de tout bruit et de toute humaine conversation.* Il s'informa à qui appartenait ce lieu, et ayant appris que c'était à un seigneur qui demeurait là auprès, il le fut trouver et obtint de lui autant de terre qu'il lui en fallait pour bâtir un ermitage pour lui et ses confrères. — Ayant obtenu ce don, il commença à travailler, et en peu de jours édifia une petite chapelle et quinze petites cellules pour se loger luy et ses religieux, et ayant labouré *de ses propres mains* une pièce de terre, il y sema du bled, lequel creut fort beau. » — Albert Le Grand, p. 479. « Beatus Sulinus (*pour* Sulianus *ou* Suliavus)... mare transiens, pervenit ad locum... juxta fluvium qui dicitur Rentio, ibique in loco *deserto et nemoroso* tuguriolum collocavit. Cumque cespitem *incultum* excoleret, ut herbis et oleribus sibi victum præpararet, quidquid ibi sevit et plantavit turba ferarum devoravit, etc. » *Vit. S. Sulini,* ap. Boll., t. I Octobr., p. 196. — Voici comment les Actes originaux de Saint-Brieuc, cités en extrait par le chanoine La Devison, racontent l'arrivée du saint et de ses moines dans

Remarquons ici, pour être juste, l'utilité de l'institution monastique. En face des difficultés sans nombre de la colonisation armoricaine et surtout de cette première opération du défrichement, on peut assurer sans crainte que le travail individuel abandonné à lui-même, avec ses caprices, ses efforts irréguliers, isolés, mal combinés, fût demeuré bien longtemps insuffisant : il fallait un agent plus énergique, il fallait l'association, le travail en commun, et surtout ce travail patient, continu, régulier, que rien ne rebute, pas même la stérilité apparente de ses efforts, parce qu'il a pour principe l'accomplissement d'un devoir religieux, non la satisfaction d'un intérêt personnel. D'ailleurs, on le conçoit, une fois l'œuvre mise en train et le sol en culture, il dut arriver nécessairement, par suite des avantages mêmes de ce travail en commun, que la terre rendit aux moines bien plus qu'il ne fallait pour leur subsistance. Voyons ce qu'ils faisaient du superflu.

Une nuit, à la faveur d'épaisses ténèbres, tandis que saint Gwennolé chantait l'office avec ses moines dans l'église de Landevenec, trois voleurs s'introduisirent dans l'enceinte du monastère. Ils croyaient, dit l'hagiographe, y rencontrer amoncelées toutes les

le lieu où s'est élevée depuis la ville qui porte son nom : « Illustrantibus illis (S. Brioco *scilicet* et sociis) arboreta maxima curiosius, annosaque fruteta circumquaque perscrutantibus, in vallem binam deveniunt... Beatissimus Briocus cum suo illo presbyterorum religioso comitatu vallem nemorum amænitate confertam perambulans, fontem lucidissimum aquis prospicuum, divina disponente gratia, reperit, ubi cum fratribus, fusa prius ad Deum oratione, subsistens, mox ædificandi oratorium manibus exertis prior ipse impónit ipitium. Accinguntur omnes operi, diruunt arbores, succidunt fruteta, avellunt vepres spinarumque congeriem, silvamque densissimam brevi reducunt in planitiem... Vertebant plerumque glebas ligonibus : excolebatur deinceps humus sarculis, sulcisque minutissime exarata, etc. » Ces extraits sont tirés du petit ouvrage du chanoine L. G. de la Devison, intitulé : *La vie, les miracles et les éminentes vertus de saint Brieuc et de saint Guillaume. — A Saint-Brieuc, par Guillaume Doublet, imprimeur-libraire*, 1627, pet. in-8°. Le livre est divisé en plusieurs parties ayant chacune une pagination particulière; les textes cités se trouvent à la fin du volume, aux pp. 14 et 15 de la partie intitulée : *Remarques et observations nécessaires sur la vie de saint Brieuc.* — Cet ouvrage, qui était devenu très rare, a été réimprimé avec beaucoup de soin, en fac-similé et en deux volumes, par M. L. Prud'homme, Saint-Brieuc, 1874 (p. 16 et 17 des *Remarques*, dans cette réimpression).

richesses du pays ; ils n'y trouvèrent que des granges regorgeant de blé. Et comme ils tenaient à ne point revenir les mains vides, ils emplirent leurs sacs de grain, puis se disposèrent à partir. Mais le fardeau dont chacun d'eux était chargé, l'obscurité et divers accidents les empêchèrent de telle sorte qu'ils ne surent plus comment sortir de l'enceinte et s'y laissèrent surprendre par les moines. Le délit était flagrant ; voici comment Gwennolé les en reprit : « Pourquoi donc (leur dit-il) avez-vous commis cette « mauvaise action ? Ne valait-il pas mieux prier nos frères de vous « donner part aux fruits de leur travail, et emporter ensuite avec « leur permission ce qui vous était nécessaire ? Mais vous avez « mieux aimé violer la clôture de notre maison ; vous pouviez « demander et obtenir tout ce qu'il fallait pour la satisfaction de « vos besoins ; vous avez préféré le soustraire par un vol, quoique « la loi de Dieu dise : *Tu ne voleras point, tu ne convoiteras pas le « bien de ton prochain.* Mais pourquoi s'en étonner ? A qui écoute « le diable tout péché semble agréable. » Et comme les coupables confondus ne répondaient point : « Allez, ajouta-t-il ; em- « portez avec vous le blé dont vous êtes chargés, et toutes les fois « que vous aurez quelque besoin, adressez-vous à nous, nous y sa- « tisferons sur-le-champ [1]. »

Autre exemple. — Les îles du Cotentin (aujourd'hui l'archipel anglo-normand) étaient peuplées au VIe siècle de Gaulois indigènes et d'un assez grand nombre d'émigrés bretons. Saint Magloire, entre autres (vers 570), suivi d'une troupe considérable de moines, avait fixé dans l'une d'elles (l'île de Serk) son principal monastère et établi dans toutes les autres des succursales plus ou moins nombreuses [2]. Par les soins de ces missionnaires, le paganisme celtique

[1] « ..... Nonne enim magis condecuerat *ex fratrum labore aliquid postulare et ex « permissione quantum sufficere posset suscipere ?... Quod pro opportunitate poscere « et sumere poteratis,* per furtum delectabilius vobis visum est rapere... » Et adjecit dicens : « Tollite hinc vobiscum onera vestra, *et quoties necesse fuerit, petite à nobis « et nos incunctanter tribuemus.* » *Vit. S. Gwengwal.*, lib. II, cap. XXII. Le commencement de l'histoire des trois voleurs est au chapitre précédent.

[2] Voy. M. de Gerville, *Recherches sur les îles du Cotentin et sur la mission de S. Magloire.*

avait été complètement détruit, le sol des îles diligemment cultivé. Vers la fin du VIe siècle (en 585 suivant Lobineau, *Vies des SS. de Bret.*, p. 117), une disette des plus cruelles affligea la péninsule armoricaine, mais les îles du Cotentin n'en furent point atteintes. Aussi vit-on bientôt affluer au monastère de saint Magloire des troupes de Bretons armoricains fuyant devant la famine. Le saint les accueillit avec empressement et les nourrit tous, sans exception, pendant plusieurs mois. Cette hospitalité prolongée fit baisser sensiblement, on le conçoit, les provisions du monastère ; l'économe de la communauté s'en effraya et vint un jour déclarer au saint abbé qu'il fallait renoncer à nourrir plus longtemps une aussi grande multitude, sous peine, pour les moines eux-mêmes, de se trouver bientôt sans ressources. Le saint lui répondit avec confiance que Dieu saurait y pourvoir. Mais l'économe insista, et comme sur ces entrefaites l'heure du dîner approchait, il pressa l'abbé de lui désigner, parmi ses hôtes, ceux qu'il fallait congédier et ceux qu'il voulait, au contraire, continuer d'admettre à la table du monastère. Magloire fit cette magnifique réponse : « L'enfant à la mamelle, « l'adolescent imberbe et celui dont les joues s'ornent d'un premier « duvet, le jeune homme pubère et le vieillard en enfance, l'étran- « ger et l'indigène, tous en un mot, voilà qui nous voulons recevoir « à notre pauvre table ; qu'ils viennent avec confiance et que nul « ne les en empêche [1]. »

Ajoutons à ces traits caractéristiques que, dans tous les monastères bretons, l'hospitalité était pratiquée comme un devoir et dans sa plus grande extension. Quiconque se présentait était accueilli, hébergé et nourri tant qu'il lui convenait de rester [2].

On voit donc où allait le superflu des moines et ce qu'étaient, à ce point de vue, les monastères : de véritables greniers d'abondance, ouverts à tous, où tous puisaient, le pauvre dans ses misères indi-

[1] Voy. *Vit. S. Maglor.*, ap. Mabillon, *A. SS. O.* S. *B.*, Sæc 1o, p. 228.

[2] Voy. *Vit. S. Maglor.*, cap. 17, ap. *A. SS. O.* S. *B.* Sæc 1e. p. 226-227, *Cartul. Rotonense*, ap. D. Mor., *Pr.*, I, 308 ; *Actes des* SS. *de l'abbaye de Redon*, ap. D. Mor., *Pr.*, I, passim, etc.

viduelles, la nation dans ses calamités publiques. Nul n'était refusé, pas même le larron.

Mais ce n'est pas assez de manger, il faut boire : ce n'est pas assez de jeter bas les forêts qui surchargent le sol et les arbres stériles ; il faut encore les remplacer par des arbres et des plantations plus fécondes. C'est à quoi ne manquèrent point les saints bretons ; ils plantèrent sur notre sol la vigne, dont la culture, comme on le sait, y persista pendant une grande partie du moyen âge, et le pommier qui aujourd'hui encore couvre nos champs. Pour la vigne, on peut voir dans la vie de saint Malo une gracieuse petite histoire que je regrette de ne pouvoir traduire ici [1]. Pour le pommier, je citerai, comme exemple, le passage suivant de la vie de saint Teliau : « Saint Teliau laissa encore à l'Armorique une autre « marque de sa bienfaisante protection, savoir, une vaste forêt « (*magnum nemus*) d'arbres fruitiers, longue d'environ trois « milles, s'étendant depuis Dol jusqu'à Cai [2], et qu'il planta de « ses propres mains avec l'aide de saint Samson. Ces plantations « aujourd'hui encore portent les noms des deux saints : on les « appelle les *Vergers de Teliau et de Samson* [3]. »

Il y a mieux ; c'est à nos saints du VIe siècle, notamment à S. Gwennolé, qu'on doit rapporter sinon l'invention du cidre, du moins l'introduction de cette liqueur, comme boisson usuelle chez

[1] « Imitatus Paulum apostolum, cui manus suæ operando supplebant si quid sibi deerat, ipse (S. Maclovius) labori manuum suarum intendebat quando ab evangelizandi officio vacabat. Cum quadam die *in putanda vinea* laboraret cum fratribus, depositam cappam reposuit in abdito ut operari posset expeditius; finito opere, cum cappam vellet recipere, aviculam, quam vulgo bitrionem vocant, invenit super eam ovum posuisse. Qui sciens nec aviculis desse Dei providentiam, quippe quarum nulla sine patre Deo cadit super terram, dimisit ibidem cappam donec, fotis ovis, pullos in tempore excluderet avicula : in qua re et illud mirabile fuit, quod tanto tempore illic cappa jacuit, nulla pluvia illam violavit. » *Vit. S. Maclovii*, cap. xv, ap. Surium, mense novembr., p. 352.

[2] Lieu actuellement inconnu.

[3] « *Arboreta Teliavi et Samsonis.* » *Vit. S. Teliavi*, ap. *Lib. Landav.*, p. 103. Cette légende a été composée sur les actes originaux qui se trouvaient aux archives de l'église de Landaff où Téliau avait été évêque ; mais la rédaction actuelle est de la première moitié du XIIe siècle : la tradition subsistait donc encore après plus de six cents ans.

les Bretons du continent. Le cidre, ou tout autre breuvage dont le jus des pommes formait la base, n'était point absolument inconnu à l'antiquité (voy. Du Cange, aux mots *Sicera*, *Pomagium*, *Pomata*) ; mais on ne voit pas qu'un tel breuvage ait été d'un grand usage chez aucune nation. Au moins ne l'était-il ni dans les Gaules ni dans la Grande-Bretagne ; il n'en est pas question une seule fois dans les lois galloises rédigées au Xe siècle par le roi Howel-Da : d'où on peut conclure qu'à cette époque encore les Bretons cambriens ignoraient l'usage du cidre. Les boissons nationales des races celtiques étaient, suivant les plus anciens documents, l'hydromel, la cervoise, le *bragawt* (variété de la cervoise), et le vin en Gaule pour les riches. Mais, au VIe siècle, les moines bretons réfugiés en Armorique s'abstinrent par mortification de ces divers breuvages, et y substituèrent pour leur usage habituel une boisson tirée du jus des pommes qu'ils coupaient avec de l'eau. C'est ce que nous apprend formellement, entre autres, le biographe de S. Gwennolé [1]. Les Bretons armoricains, dans l'origine, semblent avoir été peu enthousiastes de cette liqueur monastique. *Mieux vaut vin de raisin que de pommes*, criaient encore à tue-tête, vers la fin du VIe siècle, les bandes bretonnes de Waroch [2] : mais peu à peu cependant ils y prirent goût, ils en améliorèrent la confection ; aujourd'hui enfin, comme chacun sait, le jus doré des pommes est devenu pour eux l'objet d'une véritable passion ; si bien que ce qui fut dans l'origine un moyen de pénitence et de mortification, se change souvent en instrument de péché. Bon vieux saint Gwennolé, tu étais bien loin sans doute de t'attendre à un pareil résultat.

Après avoir donné à l'homme de quoi vivre, il faut trouver moyen de lui conserver la vie quand les maladies l'attaquent. Déjà bûcherons, laboureurs, dompteurs d'animaux, vignerons, planteurs

[1] « Nullum enim omnimodis liquoris uvæ, neque mellis, sed neque lactis, neque cerevisiæ sumpsit (Gwengwaloeus). Potus autem ejus tamen talis erat qualis ex aqua et arborum succis *malorumve* agrestium condiri posset. » *Vit. saint Gwengwal.*, ap. D. M., *Pr.* I, 227.

[2] Voy. La Villemarqué, *Chants pop. de la Bret.*, 3e édit., t. I, p. 75-77.

de pommiers et fabricants de cidre, les saints bretons du VIe siècle étaient encore médecins. Rien n'est plus universellement attesté ; il n'y a point de saint dont la légende ne contienne le récit de quelque cure ; et le fait n'aurait besoin que d'être signalé, si l'on n'y avait opposé une objection, spécieuse au premier abord, quoique au fond sans valeur. On dit en effet : ces cures attribuées aux saints nous sont presque toujours données par les hagiographes comme miraculeuses. D'où les uns concluent qu'elles sont absolument fabuleuses, les autres qu'il faut y voir l'intervention d'une puissance surnaturelle, et nullement celle d'une science ou d'une opération humaine telle que la médecine. De part et d'autre on arrive, quoique par des chemins divers, à ôter aux saints le mérite d'avoir pratiqué la médecine et soulagé les maux de l'humanité par des moyens humains. Or, nous répondons aux uns que le fait des guérisons opérées par les saints est trop universellement attesté pour être contestable en bonne critique, aux autres que les miracles de cette nature sont trop nombreux, parfois trop peu fondés en raison et souvent trop mal soutenus pour être tous acceptables à titre de miracles. Sans même entrer dans le fond de cette question de critique qui nous mènerait beaucoup trop loin et sort de notre sujet, en vertu des simples considérations qui précèdent, on est donc amené à conclure que les cures attribuées aux saints sont très réelles, et que dans la plupart des cas (car je ne repousse point ici, tant s'en faut, la possibilité des miracles) ces cures ont été dues à des moyens purement humains, c'est-à-dire à la médecine.

En ce qui regarde spécialement les saints bretons, cela n'est-il point parfaitement concevable ? Ne sait-on pas que le corps des druides possédait, dans sa tradition sacerdotale, des connaissances médicales, sinon rationnelles, du moins acquises par une longue expérience et assez étendues ? Beaucoup de ces druides se firent prêtres et moines lors du triomphe définitif du Christianisme, et ainsi ces traditions de science médicale passèrent par une voie toute naturelle des collèges druidiques aux monastères chrétiens. Quant au peuple, en voyant des effets dont il ignorait les causes, il

les rapporta, ainsi qu'il arrive presque toujours, à l'action d'une puissance surhumaine ; et cela se fit avec d'autant plus de facilité qu'on avait véritablement à cette époque, comme on l'a dit plus haut, la soif du merveilleux et du surnaturel. Ne croyez pas en effet que les saints donnassent eux-mêmes leurs cures médicales pour des miracles ; bien souvent au contraire (les légendaires l'avouent), ils déclaraient avoir agi par des voies toutes naturelles ; mais les masses refusaient de croire à de telles déclarations et prenaient cette franchise pour l'effet de l'humilité. Ne pouvant entrer ici dans le fond de la question et donner toutes nos preuves, nous nous bornons à indiquer sur ce sujet un passage des Actes de saint Melaine qui est concluant [1].

Du reste, malgré l'obscure brièveté des hagiographes, il est encore possible, en y regardant de près, de reconnaître çà et là, sous le voile de leur récit, quelques vestiges de la médication employée par les saints. Ainsi, par exemple, saint Magloire ayant à traiter une maladie cutanée, à laquelle la légende donne le nom de lèpre, soumet le malade au jeûne ou à la diète (ce qui est la même chose), aux bains et aux frictions [2]. Saint Maclow, sur une morsure de vipère, applique une feuille de lierre trempée d'eau bénite, nous dit la légende ; mais cette eau renfermait sans doute quelque dissolution ammoniacale, et, en effet, nous la voyons précisément produire sur la plaie l'effet d'un cautère [3]. Ailleurs on vient présenter à saint Melaine un homme que des douleurs aux pieds em-

[1] Voy. *Vit. S. Melanii*, cap. III, § 15. ap. Boll., t. I, Januarii, p. 330.

[2] « Tunc vero *triduanum* beatus Maglorius ei (au malade) *indixit jejunium*... Quo peracto, cum letaniarum obsecratione *in balnearium dolium jussit imponi*. Super quem manum imponens, dixit : — (suit une prière)... His dictis, beato Maglorio *manu totum corpus ejus tangente*... lepra ab eo recessit. » *Vit. S. Maglor.*, c. 12, ap. Mabillon, *A. SS. O. S. B.* sæc Ire, p. 225-226.

[3] « ... Episcopus (i. e. Maclovius) ad orationis subsidium confugit, aquam *exorcizatam* benedixit, ex ea folium hederæ perfudit, folium loco vulneris superposuit. Contra vim sacræ benedictionis non potuit subsistere vis venenosæ pestis. Videres ex imis visceribus pestiferum virus elici, et ad locum folio hederæ obductum contrahi : quod stillando in terram guttatim corpus puellæ reddidit illæsum. » *Vit. S. Maclov.*, cap. XXII, ap. Surium, mense novembr., p. 353.

pêchaient absolument de marcher *(pedibus ambobus contractus)*; et le saint, au rapport de l'hagiographe, le guérit en lui faisant prendre des bains d'eau chaude [1]. Enfin, comme on l'a vu dans le passage cité un peu plus haut, ce même hagiographe, tout en attribuant à l'action surnaturelle les guérisons opérées par saint Melaine, avoue néanmoins avec franchise que le saint ne manquait jamais, en pareil cas, d'user des pratiques de la médecine et d'appliquer des topiques (*fomenta*) sur la partie malade [2].

Une dernière observation : ce qui confirma sans doute les peuples et les légendaires dans l'erreur où ils étaient touchant la cause véritable des guérisons opérées par les saints, c'est que ceux-ci, doutant à bon droit de l'efficacité des efforts de l'homme privé de l'assistance divine, ne manquaient jamais, dans leurs cures, d'implorer par des prières la faveur, le secours et, on peut dire, la coopération de Dieu. Mais les faits qu'on vient de citer, joints aux raisonnements qui précèdent, ne permettent point de douter qu'ils n'usassent concuremment des ressources humaines de la médecine. Ajoutons, pour en finir, qu'entre les principaux saints bretons du VIe siècle, S. Maclow et S. Magloire semblent avoir eu, comme médecins, une célébrité toute particulière [3].

IV

Pour achever cette rapide esquisse de notre sujet — à savoir le rôle de l'élément ecclésiastique dans la formation de a société bretonne armoricaine, — il resterait à montrer ce même élément

[1] « Quidam homo pedibus ambobus contractus projicitur ante eum (S. Melanium). Cujus miseriam sanctus Dei cum pietate respiciens, pro eo precem fudi Domino. Deinde *lavans infirmi pedes aquæ calidæ fomento*, eum pristinæ restituit sanitati. » *Vit. S. Melan.*, cap. III, § 18, ap. Boll., t. I Januar., p. 330.

[2] *Vit. S. Melan.*, cap. III, § 15, ap. Boll., t. I Januar., p. 330.

[3] « In pago urbis Alethæ, filiam habebat vir quidam prænobilis quam miserabiliter vexabat passio intolerabilis... Pater... ad medendum filiæ suæ felicem invitat Maclovium, *quem olim audierat in curationum efficacia esse gloriosum.* » *Vit. S. Maclov.*

agissant dans les affaires purement politiques de la péninsule d'une manière directe et immédiate, à exposer, dans cet ordre d'idées, la part qui revient à son influence. Le tableau, malgré la rareté des documents, serait encore trop long pour notre cadre, s'il fallait le faire complet. Nous nous bornerons à dire, en général, dans quel sens cette influence fut exercée, et à rappeler quelques noms.

D'après tout ce qu'on a vu précédemment, on ne peut douter que les saints bretons des Ve, VIe et VIIe siècles n'aient joui, auprès des peuples, d'un grand crédit, non seulement pour leurs vertus, leur caractère et leur sainteté, mais encore en raison de leurs bienfaits et de leurs travaux civilisateurs. D'où il résulte qu'ils devaient posséder aussi, la plupart du temps, un grand crédit et une capitale influence auprès des princes. Et nous voyons, en effet, par les documents, que beaucoup des petits chefs bretons avaient pour conseillers principaux des moines ou des évêques. Exemples: en Cornouaille, le roi Gradlon et S. Gwennolé; en Vannes, Wéroch Ier et S. Gildas; en Léon, le comte Withur et S. Paul Aurélien; en Domnonée, Judual et S. Samson, Judicaël et S. Maclow[1], etc. L'influence exercée par les saints sur ces petits rois, chrétiens à la vérité, mais néanmoins très barbares, cette influence est très bien caractérisée dans le passage suivant de la vie de S. Gwennolé : « Gradlon, alors roi de Cornouaille, nous « dit l'hagiographe, suivait, dans l'exercice de son pouvoir, les « emportements d'un cœur farouche. Mais s'étant ensuite laissé tou- « cher par les exhortations du saint homme Gwennolé, il devint plus

c. XVI, ap. Surium, mense novembr., p. 352. — « Cum fama ejusdem sancti viri (Maglorii) huc illucque peragrans crebresceret, nonnulli ex diversis regionibus, diversos languores habentes,... ut sanarentur ad eum confluebant. » *Vit. S. Maglor.*, c. IX, ap. Mabillon, *A. SS. O. S. B.*, sæc Ire, 225.

[1] « Gradlonus apud eumdem (Gwengwaloeum) Cornubiæ rex familiarissimum habuit colloquium. » *Omelia in die natalitium S. Guingaloei*, auctore Gurdestino, lectione IX, in *Cartul. Landevenn.*, ms. Voy. aussi *Vit. 2am S. Winwaloei*, ap. Boll., t. I. Martii, p. 225. — *Vit. S. Gildæ*, cap. 21, 22, 23, ap. *A. SS. O. S. B.* sæc. Ire, p. 145. *Vit. S. Paul. Aurel.*, cap. IV, § 35, ap. Boll., t. II Martii, p. 117. — Et sur Judual et Judicaël, Le Baud, *Hist. de Bret.*, pp. 80 et 87.

« doux (*mitior*) dorénavant, et gouverna pieusement son royaume [1]. »

Tel fut près des rois et des puissants le rôle des saints bretons : ils adoucirent, en les *christianisant*, ces natures fougueuses et déréglées ; ils firent descendre jusqu'à l'âme l'eau du baptême, qui n'avait encore touché que le front. Mais cette œuvre ne fut pas toujours d'un succès facile ; les vices endurcis, les passions sauvages de la barbarie opposèrent souvent une résistance tenace, et parfois insurmontable. Les saints bretons, de leur côté, furent inflexibles ; devant ces révoltes du mal appuyé sur la force, loin de reculer, ils gardèrent la liberté de leur langage apostolique, ils redoublèrent d'audace, ils s'armèrent des menaces et au besoin des anathèmes de l'Église, ils prirent intrépidement la défense des innocents et des faibles. Qui ne connaît les âpres invectives de S. Gildas contre les rois prévaricateurs de l'île de Bretagne ? Or, Gildas joua le même rôle en Armorique [2]. Les Actes de S. Méen et ceux de S. Malo nous fournissent de beaux exemples de la protection sympathique exercée par l'Église à l'égard des opprimés [3]. Ne sait-on pas, d'ailleurs, qu'elle ouvrait sans cesse et sur tous les points à la faiblesse persécutée l'abri tutélaire de ses vastes et nombreux *minihis* (lieux d'asile), plus vastes et plus nombreux peut-être en Bretagne qu'en aucun autre pays du continent ? Ajoutons encore que le biographe de S. Gwennolé compte au nombre des plus éminentes vertus de son héros sa liberté de parole en face des puissants du siècle [4].

[1] « Gradlonus et ipse, tunc temporis rex, primum *feroci animo* regni negotia pertractans, hujus sanctissimi viri (Gwengwaloei) monitis petiit ædificari. Debinc *mitior factus*... hujus viri benedictione ditatus, terrenum piissime tenuit regnum. » *Vit. 2am S. Winwaloei*, ap. Boll., t. I Martii. p. 225.

[2] « Homicidas autem, adulteros, sacrilegos, fures, raptores, cujuscumque conditionis essent, arguebat, nullius personam verens. » *Vit. S. Gild.*, cap. 18, ap. *A. SS. O. S. B.* sæc. 1°, p. 144.

[3] Sur S. Méen, voy. Lobineau, *Vies des SS. de Bret.*, p. 140. — Et sur S. Malo, *Actes de S. Malo*, dans D. Mor., *Pr.*, I, 193.

[4] « Cui ergo, tu sanctissime, comparari potes, Guingaloee, omnibus his donorum distributionibus plenus, mirandus in abstinentia, in verbi Dei scientia nitidus, *in vocis libertate contra terrenas potestates strenuus*, etc. » *Vit. S. Gwengwal*, lib. II, c. 2, in *Cartul. Landevenn.* ms.

En ce qui concerne la politique extérieure, les moines et les évêques bretons, quand ils eurent occasion d'y prendre part, défendirent avec une fermeté habile la cause de l'indépendance nationale, et combattirent résolument toutes les entreprises de la domination étrangère. C'est ainsi que saint Samson, au VIe siècle, sut arracher des mains de Childebert Ier le chef national de la Domnonée, Judual, retenu captif à Paris, et soustraire toute la partie septentrionale de notre péninsule à la domination mérovingienne, qui s'y était exercée durant quatorze années par l'intermédiaire d'un usurpateur nommé Conmôr, dévoué aux Franks [1]. C'est ainsi que plus tard, au IXe siècle, le monastère de Redon, fondé par saint Conwoïon sur la Vilaine, dans un pays encore disputé, devint un véritable foyer de propagande nationale et assura dans peu d'années à l'influence bretonne une empire incontesté.

Il y a plus : à côté de ces saints qui ont servi la cause nationale par leurs négociations, leurs conseils, en un mot par des voies toutes pacifiques, on en trouve d'autres qui ont pris une part directe aux luttes armées des Bretons contre les Franks; non qu'ils aient combattu de leur personne, mais ils ont enseigné à leurs compatriotes des méthodes de guerre plus énergiques, mieux appropriées à leur génie, et contribué par là directement aux succès militaires des Bretons. Citons seulement le trait suivant. On sait qu'au moyen âge les Bretons avaient la réputation d'être une excellente cavalerie, et que c'est à cheval qu'ils gagnèrent leurs plus mémorables batailles, notamment celle de Ballon (845) qui affranchit la Bretagne de la domination des Carlovingiens [2]. C'est à l'un de nos vieux saints du VIe siècle que les traditions les plus anciennes rapportent l'origine de ce genre de supériorité militaire. Une antique légende raconte que ce même saint Teliau, dont il a déjà été question, voulant reconnaître l'hospitalité bienveillante qu'il avait reçue

[1] Voy. à ce sujet, dans la *Biographie Bretonne*, l'article Conmor, publié sous la rubrique *Domnonée (princes de la)*.

[2] Voy. entre autres *Regionis Chronicon*, lib. II, ad ann. 860 et 889, ap. Schardium *Germanicar. rerum IV. vestustiores chronograph.* f. 36 v° et 48 v°.

des Bretons du continent, « s'adressa à Dieu en présence du « peuple, et le supplia avec ferveur de rendre les guerriers armo- « ricains supérieurs à toutes les autres nations dans le combat à « cheval, afin qu'ils pussent, par ce moyen, défendre l'indépen- « dance de leur patrie et repousser victorieusement leurs agres- « seurs. » Et (ajoute le légendaire, qui écrivait au XIIe siècle sur des documents anciens) « ce privilège que Dieu leur accorda à « la prière de saint Teliau s'est continué jusqu'à nos jours, ainsi « que me l'ont attesté tous les anciens du pays. Car aujourd'hui « encore les Bretons armoricains sont sept fois plus forts contre « leurs ennemis, quand ils combattent à cheval que quand ils « combattent à pied [1]. »

V

Il est temps de s'arrêter. Essayons de résumer en quelques lignes toute cette discussion forcément bien longue, puisque, grâce aux lacunes qui subsistent encore dans l'étude de notre histoire, il a fallu appuyer chaque assertion en citant, en racontant des faits laissés jusqu'ici dans l'oubli le plus dédaigneux et, ce semble, le plus injuste.

Nous croyons avoir prouvé :

1° Que les moines, les évêques de l'île de Bretagne, et spécialement les saints, expression suprême de l'élément religieux, ont joué dans le fait de l'émigration un rôle capital, comme chefs et conducteurs de nombreuses bandes d'émigrés ;

[1] Ce passage est si curieux qu'on nous pardonnera d'en citer le texte : « Coram omni populo S. Teliovus episcopus rogavit Dominum, et imprecatus est suppliciter ut milites Armorici fortiores fierunt in equitando omnibus gentibus, et inde patriam suam tuerentur et victoriose se inimicis suis ulciscerentur. Et illud privilegium, quod S. Teliovus impetravit a Domino sibi collatum, usque hodie permanet inibi, secundum testimonia omnium illius patriæ seniorum. Sunt enim Armorici amplius victoriosi in equitando septies quam ut essent pedites. » Vit. S. Teliav. *Lit. Landav.* p. 116-117.

2° Que, dans l'établissement des Bretons émigrés sur la terre armoricaine, l'élément religieux a joué une part plus importante encore; car c'est lui qui, au prix d'une lutte opiniâtre, est parvenu à vaincre le vieux druidisme dans ses dernières retraites ;

Lui qui a implanté dans notre péninsule la foi et la morale de l'Evangile;

Lui qui, à l'ombre des monastères et des églises, a fondé des écoles ouvertes à tous, en place des collèges druidiques où n'entraient que les initiés ;

3° Au point de vue matériel et dans la décadence presque complète où se trouvait alors la péninsule,

C'est lui qui a renversé nos forêts;

Défriché, labouré, ensemencé notre sol;

Planté nos campagnes d'arbres fruitiers ;

Retiré des bois et rendu à l'empire de l'homme les animaux domestiques;

Fondé dans les monastères, pour le besoin des pauvres et des peuples, de véritables greniers d'abondance ;

Soulagé par la médecine les maux du corps, comme ceux de l'âme par la doctrine.

4° C'est lui enfin qui, par le conseil, la résistance ou l'anathème, a su dompter la barbarie des rois et des puissants ;

Lui qui, à la bravoure guerrière des Bretons, est venu prêter l'appui de l'habileté, de la prudence et de la sagesse dans la défense de la nationalité bretonne.

Le résultat définitif de toute cette discussion est donc celui-ci : l'élément religieux ou ecclésiastique a fondé chez nous la civilisation morale et restauré la civilisation matérielle [1]. Tel a été le rôle et l'importance des saints bretons dans la formation de la société bretonne armoricaine.

[1] Si l'on en voulait encore une preuve que l'on n'a pu développer ici parce qu'elle eût pris trop d'espace, il suffirait de se rappeler que nos bourgs et nos communes rurales, presque sans exception, et beaucoup même de nos villes sont d'origine ecclésiastique.

Ce rôle est capital assurément; les savants semblent l'avoir jusqu'ici complètement ignoré, ou tout au moins oublié. Mais le rude et religieux peuple de Bretagne, qui n'a point répudié, comme tant d'autres, le saint héritage de son passé, le peuple a eu la mémoire plus fidèle, plus longue que les savants. Il garde encore aujourd'hui, vivant et cher en son cœur, le souvenir de ses vieux saints, de ces véritables pères de la patrie bretonne, qui ont veillé, élevé et nourri la nation, comme une mère son enfant. Et dans cette partie même de la péninsule d'où s'est retirée depuis des siècles notre langue nationale, il est facile de trouver, à l'heure qu'il est, bon nombre de traditions populaires, où nos saints des VIe et VIIe siècles nous apparaissent encore avec leur double auréole d'apôtres de la foi et de fondateurs de la civilisation [1]. Et d'ailleurs, à défaut de traditions, ne suffirait-il pas de ces milliers de croix et de statues vénérées, d'églises et de chapelles rustiques qui lancent au ciel leurs élégantes flèches de pierre, ne suffirait-il pas de ces *pardons* solennels, vraies fêtes du peuple, où les paysans bretons, accourant de toutes parts, viennent demander aujourd'hui encore à leurs patrons antiques les biens de l'âme et du corps ?

ARTHUR DE LA BORDERIE.

[1] Par exemple, les traditions sur saint Méen dont on a parlé plus haut.

LES PRISONS DE NANTES

PENDANT LA RÉVOLUTION

I

Documents relatifs aux prisons de Nantes pendant la Révolution. — Désordre général dans l'administration à cette époque. — Division du sujet en trois périodes distinctes. — Difficulté de déterminer le nombre des détenus. — Constatation de cette difficulté par les administrations elles-mêmes au lendemain de la terreur.

Les prisons de Paris pendant la terreur ont été l'objet de mémoires curieux et souvent réimprimés. Des gens qui avaient séjourné dans ces antichambres de la mort, et que la chute de Robespierre avait délivrés, se sont plu à décrire les misères et les souffrances de leur détention. Sur les prisons de Nantes, qui ne le cédèrent pas en horreur à celles de Paris, je ne connais d'autres documents contemporains que des allusions dans certains mémoires, et les dépositions consignées dans le compte rendu du procès du Comité révolutionnaire et de Carrier, dépositions que les historiens ont reproduites avec plus ou moins d'exactitude et d'étendue [1].

Il y a longtemps qu'en étudiant les documents originaux de ce temps-là, je ne laisse rien passer, sans le noter soigneusement, de tout ce qui concerne les prisons, et pourtant j'ai dû renoncer à apporter un dénombrement même approximatif des prisonniers. N'espérant plus qu'il me soit donné de faire de nou-

[1] Voir Mellinet, Lescadieu et Laurant, Guépin et Nougaret, *Histoire des prisons de Paris et des Départements.*

velles découvertes, je n'ai pas de raisons de laisser dormir dans mes cartons des documents dont la publication peut intéresser les gens curieux des détails de l'histoire de la Révolution. Tous ces documents, je ne l'ignore pas, n'ont point un égal intérêt et peut-être mon travail eût-il gagné à être allégé de quelques-uns. Si je ne les ai pas retranchés, c'est que je sais par expérience qu'il est souvent dangereux de condamner à l'oubli certaines pièces, en apparence d'une médiocre portée, auxquelles une étude plus approfondie et la comparaison avec d'autres pièces donnent une signification que l'on n'avait pas à première vue soupçonnée.

Plusieurs registres d'écrou ont disparu, mais la rareté relative des documents n'est pas la seule cause de l'incertitude et des lacunes que présente le sujet sur certains points. L'administration des prisons de Nantes, en 1793 et 1794, l'un des services les plus importants, puisque le nombre des prisonniers aurait suffi à peupler une ville de moyenne étendue, fut, comme les autres branches de l'administration, confiée à des hommes dont l'incurie n'avait d'égale que l'incapacité. La police des prisons aurait dû appartenir à la Municipalité ; comme domaines nationaux, ces édifices dépendaient du District ; au-dessus de la Municipalité et du District, il y avait le Directoire de Département qui reconnaissait la supériorité du Conseil de Département ; chacune de ces administrations exerça son autorité sur les prisons, le plus souvent sans consulter les autres, et il en fut ainsi jusqu'au moment où le despotisme des représentants, s'exerçant, soit directement, soit avec le concours du Comité révolutionnaire devenu prépondérant, annula en fait tous les autres pouvoirs locaux.

L'étude des prisons de Nantes pendant la Révolution peut se diviser en trois périodes : la première, de 1790 à l'insurrection vendéenne ; la seconde, de l'insurrection vendéenne à la formation du Comité révolutionnaire ; la troisième, de la formation du Comité révolutionnaire au 5 pluviôse an III, 24 janvier 1795, date d'un arrêté de Lofficial, qui supprima plusieurs prisons.

Cette division, comme on le verra, s'impose d'elle-même, l'insurrection vendéenne et l'institution du comité révolutionnaire ayant considérablement accru le nombre des arrestations.

Le désordre et l'impéritie engendrèrent une partie des maux que les détenus eurent à endurer, et le désordre et l'impéritie s'accrurent en raison du développement des idées démocratiques, pour arriver à son comble quand le pouvoir tomba aux mains des purs sans-culottes. La période la plus calamiteuse est donc la troisième, celle où les prisonniers furent à la merci de gens qui, presque tous, étaient ou des lâches ou des coquins.

Avant d'entrer dans les détails, j'appellerai l'attention sur deux lettres que je crois utile de réproduire pour montrer la confusion dans laquelle s'agitèrent les divers pouvoirs de la cité, et comment les gens les mieux placés pour bien voir ont pu déclarer, au lendemain de la terreur, qu'il leur était impossible de rendre un compte exact et fidèle du nombre et du sort des détenus.

La première de ces lettres émane du Directoire de Département répondant à une demande de renseignements de la Commission supérieure des Domaines nationaux :

« Nous avions indiqué trois maisons pour la réclusion des personnes suspectes, celles des ci-devant Saintes-Claires, du Bon-Pasteur et l'Entrepôt des cafés ; cette dernière n'est pas une maison nationale, mais on a tout confondu dans ces maisons. Le Comité révolutionnaire, et les autres autorités qui avaient droit d'ordonner des arrestations, les Représentants du peuple, ont placé indistinctement dans ces maisons des gens suspects, des criminels ordinaires, des contre-révolutionnaires, et des brigands de la Vendée, les uns pris les armes à la main, les autres arrêtés dans leurs foyers ou ailleurs. Ces trois maisons mêmes et les maisons d'arrêt et de justice du Bouffay n'ont pas suffi pour contenir tous les incarcérés ; le Comité révolutionnaire, le District ou les représentants, nous ne savons pas qui, car nous n'en avons pas été prévenus, ont affecté d'autres édifices à cette destination, telles que les maisons de la Marière et de l'Eperon-

nière, des Frères des Ecoles de charité, de Sainte-Elisabeth, etc. Une maladie cruelle s'est manifestée dans toutes ces maisons d'arrêt, et il a fallu aviser au moyen de séparer les malades des autres. On a choisi l'hospice civil de la Réunion (Sanitat), et on a envoyé là beaucoup de détenus malades, sans distinguer la maison d'où ils sortaient. Aujourd'hui, l'administration de cette maison demande payement de la somme de 32 000 livres qui lui est due pour frais de gîte, geôlage et nourriture. Il sera très difficile, pour ne pas dire impossible, de distinguer des autres ceux qui étaient détenus comme suspects. Nous sommes fort embarrassés sur quelle caisse prendre ces fonds [1]. »

La seconde, dont la date est postérieure de six mois à celle de la première, est une réponse du District à la Commission des Administrations civiles, police et tribunaux, qui avait demandé un état des prisonniers :

« Longtemps avant le décret du 26 brumaire an II [2], le Département ou le Comité central fit arrêter différentes personnes regardées comme suspectes, sans motiver leurs écrous. Depuis, le Comité révolutionnaire a fait arrêter un grand nombre de personnes, et n'a pas apporté plus de soin à faire connaître les motifs des incarcérations, de sorte qu'il nous paraît impossible, malgré toute notre bonne volonté, de faire cette distinction d'une manière certaine. Nous devons vous dire que la majeure partie de ces infortunés n'existe plus dans les maisons d'arrêt. Les uns en ont été arrachés pour être jetés impitoyablement dans la Loire, les autres ont été victimes d'une maladie qui régnait alors dans ces maisons, occasionnée par l'insalubrité de l'air qu'on y respirait ; les autres, enfin, ont été tirés de ces cachots par la bienfaisance nationale exercée par les représentants Bo et Ruelle qui ont fait autant de bien dans cette cité que le tyran y a fait de

[1] Lettre du 2 fructidor an II — 19 août 1794. (Lettres du Direct. de Dép. à divers, an II, — an IV, f° 36. Arch. dép.)

[2] Lire : 26 vendémiaire, jour correspondant au 17 septembre 1793, date de la loi des Suspects.

mal, de façon que nos maisons de détention sont presque entièrement libérées [1]. »

Je compte bien que ces deux lettres me vaudront l'indulgence du lecteur.

II

1790 — 1792.

Le Bouffay, seule prison de Nantes avant la Révolution. — La Révolution et la liberté. — Insalubrité du Bouffay. — Nombre des prisonniers en 1790. — Le château de Nantes transformé en prison en 1791. — Le concierge Gérardeau. — Honnêteté de son successeur Bernard-Laquèze. — Les prêtres réfractaires enfermés au séminaire de Saint-Clément en 1792. — Le château, prison des suspects. — Le citoyen Forget, geôlier du château. — Détention des prêtres âgés et infirmes dans la maison des Carmélites. — Examen de la maison des Saintes-Claires pour y établir une nouvelle prison.

Sous l'Ancien Régime, il n'y avait à Nantes qu'une seule prison, celle du Bouffay [2]. Le Bouffay était un vieux château dont l'origine remontait au Xe siècle et qui était situé presque au centre de la ville, au confluent de l'Erdre et de la Loire. Il a été démoli de nos jours pour cause de vétusté, et ce n'est pas sans regrets qu'on a vu disparaître la haute tour carrée dont l'horloge sonnait, depuis deux ou trois siècles, les heures tristes ou gaies des bourgeois du quartier. Cette prison [3] suffisait à contenir les assassins, les meurtriers, les voleurs des environs, les escrocs et les polissons de la ville, et il fallait que la Révolution arrivât pour qu'il devînt nécessaire d'en créer de nouvelles, afin d'y retenir une catégorie spéciale de coupables, et dorénavant la plus nombreuse de toutes, celle des gens qui regrettaient le passé, et avaient des répugnances pour le présent. Bien que la Révolution

[1] District, Lettres an II, an IV, n° 981, f° 72.

[2] Règlement du Département avec les propriétaires de la maison des Saintes-Claires. Département Q. 13 pluviôse an V, f° 222.

[3] Huet, dans les *Recherches économiques et statistiques sur le département de la oire-Inférieure*, an XI, a donné, p. 314 et suivantes, une description minutieuse des bâtiments du Bouffay.

se fût accomplie au nom de toutes les libertés, on put se demander si, en les apportant au pays, ses nouveaux maîtres n'avaient pas fait comme Arlequin, qui donnait un tambour à son enfant à la condition de ne pas faire de bruit. Aussitôt que des citoyens voulurent user de la liberté politique pour se plaindre des atteintes portées à leur liberté de conscience, — c'est ainsi que les choses commencèrent, — on les emprisonna, sans souci de la liberté individuelle qui avait pourtant été proclamée, à part, dans une demi-douzaine d'articles de lois, sans parler de la Constitution.

Dès ce temps-là, l'édifice du Bouffay était en très mauvais état, et dans une lettre du 8 novembre 1790, relative aux divers locaux de la ville de Nantes, et adressée à l'Assemblée nationale, par le Département, on lit : « Le palais de justice, adossé à des prisons dont la reconstruction est arrêtée depuis plusieurs années, et qui est aujourd'hui impérieusement commandée par leur insalubrité et l'humanité, caduc lui-même, éprouvera le même sort[1]...» Peu de jours après, le Conseil de Département émettait l'opinion qu'il était indispensable de transférer dans un autre local les prisonniers du Bouffay [2]. Il en fut de ce vœu comme de beaucoup d'autres, et près d'un demi-siècle s'écoula avant qu'il fût réalisé.

En 1790, — je prie le lecteur de vouloir bien retenir ces chiffres, — il y avait au Bouffay cent vingt-neuf détenus, cent quatorze hommes et vingt-cinq femmes[3].

Quelques prêtres, et notamment M. Hervé de la Bauche, curé de la Trinité de Machecoul, furent enfermés au Bouffay, dans la première moitié de l'année 1791. Jusque-là, les poursuites pour délits d'opinion ayant été fort rares, les prévenus avaient, sans difficulté, trouvé place dans la prison commune.

Ce fut à la fin du mois de juin 1791, que les Administrations reconnurent que la prison ordinaire du Bouffay était devenue trop étroite, et décidèrent d'employer quelques-unes des salles du

[1] Correspondance du Département, 1790, f° 167.
[2] Cons. de Dép. 16 nov. 1790, séance du soir.
[3] *Archives curieuses de la ville de Nantes*, I, 399.

grand château des ducs de Bretagne, dit le Château de Nantes, au logement des détenus. A la nouvelle de la fuite du roi à Varennes, ces Administrations avaient pris peur, et, sur le soupçon d'un complot contre-révolutionnaire, elles avaient arbitrairement fait arrêter un grand nombre de citoyens. Le 29 juin 1791, ordre était donné à plusieurs officiers logés au Château de déménager dans les trois jours, « vu le pressant besoin qu'ont desdits logements les Administrations, pour y détenir le grand nombre de malintentionnés qui sont journellement arrêtés[1].»

Un certain nombre de prêtres non assermentés qui avaient été, dans les mêmes jours et sous les mêmes soupçons, enfermés au séminaire, furent transférés au Château. L'absence complète de charges imputables à ces divers prévenus obligea de les mettre en liberté peu après.

L'ancien concierge du Bouffay, Gérardeau, avait été conservé malgré ses opinions religieuses. Il paraît qu'au mois de décembre 1791, « il s'arrogeait » le droit de faire dire des messes dans la chapelle de la prison par des prêtres non assermentés. Le Conseil général de la Commune mit fin à cet abus, et décida, sur la réquisition de son Procureur, toujours pour le plus grand respect de la liberté de conscience, qu'il ne serait plus dit qu'une seule messe, et que ce serait un prêtre assermenté qui la dirait[2]. Dieu fit à Gérardeau la grâce de mourir l'année suivante, et il lui évita ainsi d'être le témoin des scènes les plus douloureuses et les plus horribles, dont, pendant plusieurs mois, le Bouffay allait être le théâtre. Le Bureau municipal présenta, le 15 mai 1792, pour le remplacer, son gendre, Bernard de Laquèze, et le Département agréa celui-ci. Les conditions étaient, pour indemnité de gîte et geôlage, ce qui comprenait en outre le pain et la paille, six sous par jour et par prisonnier [3].

[1] Procès-verbaux du Comité des trois corps administratifs, f° 15. (Arch. Départ.)

[2] Reg. des proc.-verb. du Cons. général de la Commune de Nantes, 10.

[3] Bureau municip. Reg. 4, f° 175. (Arch. municip) Pr.-verb. Dép. 18 mai 1792, f° 46.

Bernard-Laquèze, car il ne tarda pas à abandonner la particule, était lui aussi un honnête homme. Les geôliers compatissants ne se rencontrent pas seulement dans les romans de Walter-Scott. Il lui fallut sans doute paraître, aux yeux de Carrier et de Goullin, tout autre qu'il n'était; on peut aussi s'étonner qu'à de certains moments, son sang ne se soit pas figé d'horreur; à cela près, un chef vendéen bien connu a donné de lui ce témoignage « qu'il avait porté envers les détenus l'humanité et les égards, les procédés et les services, au delà de ce qu'on aurait pu attendre en un temps ordinaire. Tous avaient à se louer de ses complaisances, plusieurs avaient reçu ses bienfaits, et quelques-uns lui devaient la vie [1]. »

Un peu avant la nomination de Bernard-Laquèze, le Conseil de la Commune, touché de l'état d'abandon dans lequel se trouvaient les prisonniers, « qui n'étaient ni visités par des gens de l'art, ni secourus d'aucune manière ,» avait obtenu du médecin Darbefeuille qu'il se chargeât de les soigner, et demandé au Département de voter des fonds pour ce service [2]. C'était encore le bon temps pour les hôtes du Bouffay.

Le Département était alors dans un grand embarras : il ne savait que faire de tous les prêtres non assermentés qu'il avait, au mépris de toutes les lois existantes, obligés de venir s'établir à Nantes, où leur présence était constatée par des appels auxquels ils devaient répondre tous les jours. Sous la pression des sociétés populaires, il avait, le 22 mars 1792, pris un arrêté portant que l'ancien séminaire de Saint-Clément (couvent actuel des Ursulines) serait affecté à la détention de ceux des prêtres qui prétendraient se soustraire aux appels. Dans l'esprit de ses auteurs, cet arrêté n'était qu'une menace ; le Département espérait ainsi gagner du temps et atteindre le moment, qui ne pouvait tarder, où, l'Assemblée legislative prenant l'initiative des menaces de rigueur, il pourrait procéder légalement à cet emprisonnement.

[1] *Ma justification*, par M. de la Roberie. Nantes, Brun, 1815, in-8°, p. 30.
[2] Pr.-verb. du Cons. de la Commune, 12 avril 1792, f° 161.

La populace, excitée par les meneurs des clubs, ne se souciait guère des lois existantes quand elles contrariaient ses passions ; elle réclama l'emprisonnement des prêtres ; et le 5 juin 1792, tous ceux qu'on avait pu découvrir étaient brutalement arrêtés. Le lendemain, ils étaient, au nombre de cent trois, confinés dans la maison de Saint-Clément, transformée en prison.

Ayant déjà, dans un travail spécial, exposé tous les faits qui se rapportent à la détention des prêtres [1], je me bornerai à inscrire ici la maison de Saint-Clément au nombre des prisons de l'époque révolutionnaire.

Ce n'est aussi que pour mémoire que je rappellerai le séjour assez court que ces mêmes prêtres firent au Château, du 14 août au 10 septembre 1792, jour de la déportation du plus grand nombre d'entre eux, et l'envoi à la maison des Carmélites de ceux que l'âge ou les infirmités dispensaient de l'obligation de s'expatrier. La loi du 26 août 1792 portait que ceux-ci seraient réunis au chef-lieu, dans une maison commune ; on les entassa dans une prison où aucune douleur ne leur fut épargnée.

A la fin de 1792, il y avait au Château un certain nombre de suspects, que le District, dans une délibération, qualifie à tort d'émigrés, car depuis le décret du 23 octobre, les émigrés rentrés étaient passibles de la peine de mort [2], et l'on se préoccupait de les placer ailleurs. Parmi les édifices qui pouvaient convenir à cette destination, on remarqua le couvent des Saintes-Claires qui avait été, en même temps que les autres couvents de femmes, évacué par les religieuses dans les premiers jours d'octobre 1792. Il fut objecté que le transférement serait coûteux, qu'il faudrait une garde spéciale à la nouvelle prison, enfin qu'il y avait des gens disposés à acheter la maison des Saintes-Claires. On décida que les *émigrés* seraient placés dans une tour du Château, et, comme à toute prison officiellement établie, il faut

[1] *Les Noyades de Nantes*, édition augmentée de l'*Histoire de la persécution des prêtres noyés*. Libaros, Nantes, 1879.

[2] Duvergier, *Collect. de lois*, V. 27.

un geôlier, le citoyen Forget, membre influent de la Société populaire, fut investi de cette charge. On lui alloua, comme frais de geôlage, dix sous par jour et par détenu pour fournir le pain, l'eau et la paille, « et ce, comme dans les prisons ordinaires [1]. »

Le couvent des Saintes-Claires trouvait en effet peu après des acquéreurs qui l'achetèrent pour le prix de cent vingt mille livres, avec l'intention de le démolir en partie, et d'ouvrir sur la partie détruite une rue aboutissant à l'Hôtel de ville, à l'endroit où se joignent aujourd'hui la rue Thiers et la petite rue Saint-Vincent [2].

Ainsi, au commencement de 1793, il y avait à Nantes trois prisons, le Bouffay pour les criminels de droit commun; le Château pour les suspects, qu'on appelait aussi malintentionnés; les Carmélites pour les prêtres qui n'avaient pas été déportés.

ALFRED LALLIÉ.

(*La suite prochainement*).

[1] Délibérat. du Distr. de Nantes, 22 déc. 1792, n° 622.

[2] Réclamation des acquéreurs, District de Nantes, Domaines nationaux, 15 prairial an II, f° 57.

ALEXANDRE DE RIVIÈRE

MAGISTRAT-POÈTE

Le sieur de Rivière n'est pas né en Bretagne, et ce n'est pas un poète original ; quels sont donc ses titres à être compris dans une *Anthologie bretonne?* D'abord son *Zodiaque Poétique* est une imitation, une paraphrase, bien plutôt qu'une traduction du *Zodiaque* de Marcel Palingene [1]; et Rivière, en avouant, dans son *Avis au lecteur,* qu'il avait composé son poème « *sur le patron de celui de Palingene,* » avait bien quelque droit, à cause du cachet tout personnel qu'il lui avait imprimé, de l'appeler *sien ;* imiter aussi librement, c'est souvent presque innover. Reste la question du lieu de naissance : Rivière, né à Paris, est mort dans cette ville, en 1618, à l'âge de 57 ans; dans son épître dédicatoire à Charles de Cossé-Brissac, il nomme Paris *sa patrie,* mais la Bretagne, où il

[1] Pierre-Ange Manzolli naquit à Stellata, dans le Ferrarais, au commencement du XVIe siècle (ses anciens traducteurs l'appellent quelquefois *Stellat).* — Il publia, sous le pseudonyme de *Marcellus Palingenius,* un poème intitulé : *Zodiacus Vitæ,* dédié à Hercule, duc de Ferrare. La 1re édition de ce poème, qu'aucun bibliographe n'a vue, et que l'Inquisition détruisit, dut paraître à Venise, en 1534. Il y a plusieurs autres éditions, celle de Bâle (1537), celle de Lyon (Jean de Tournes, 1589), celle de Rotterdam (1722). — Olivier de Magny et Jean Avril avaient entrepris des traductions complètes du *Zodiaque,* qui n'ont pas été publiées; en dehors de l'imitation de Rivière, Scévole de Sainte-Marthe (*Premières Œuvres,* Paris, Federic Morel, 1569) a traduit ou imité treize morceaux du poème de Palingene; la seule traduction en prose française est due à un sieur de la Monnerie; elle parut en 1731 (à la Haye, chez J. Vanden Kieboom), avec une dédicace à lord Chesterfield et une préface, qui n'est pas du traducteur.

vécut toute sa carrière de magistrat, semble être devenue son pays d'adoption, il en parle à tout propos, il insinue même (à la fin du livre IX) qu'il avait, aux portes de Rennes, sur les bords de la Seiche, une maison de campagne où il passait ses vacances, *son semestre loisir :* n'avons-nous pas le droit de revendiquer pour la Bretagne le poète, ou, au moins, le poème qui y a été conçu, qui s'y est développé, qui s'en est inspiré ? Hamilton et le prince de Ligne ont été des Français d'Écosse et de Belgique ; Rivière est un Breton de Paris ; il nous appartient.

Le Zodiac (*sic*) *Poétique ou la Philosophie de la vie humaine* est un poème de quelques milliers de vers, qui parut à Paris, en 1619, un an après la mort de son auteur ; il est dédié « à haut et « puissant seigneur Messire Charles de Cossé, comte de Brissac, « conseiller du roy en ses conseils d'Estat et privé, chevalier de « ses ordres, capitaine de cent hommes d'armes, mareschal et « grand pannetier de France et lieutenant général pour Sa Majesté « en ses pays et duché de Bretagne. » Cette dédicace est écrite dans un style très ampoulé. Rivière félicite Cossé-Brissac « d'avoir assisté fidellement Sa Majesté en ces troubles et mouvemens qui ont recommencé, depuis l'an 1614, d'affliger ce misérable Etat et spécialement la Bretagne ; » — il le remercie aussi d'avoir remis la ville de Paris — *sa patrie* — entre les mains de Henri IV. Dans cette même dédicace, Rivière commence à trahir ses sympathies pour Du Bartas, alors à l'apogée de sa renommée; il parle d'« un « certain poète nouveau qui, ayant voulu reprendre le sieur Du « Bartas, l'un des excellens poètes françois de nôtre tems, s'est « trouvé luy mesme digne de plus grande reprehension, pour les « paradoxes et absurditez dont il a troublé (imitant Du Bartas) sa « Semaine de la Création du Monde. » C'est là le premier trait que Rivière décoche contre l'adversaire de Du Bartas, Christofle de Gamon, dont la *Semaine* fut imprimée en 1609 ; nous retrouverons ce livre et cet auteur.

Une série de pièces liminaires, groupées après la dédicace, attestent la haute estime où Rivière était tenu par ses contemporains.

Ce sont, d'abord, un huitain, un sizain et un distique latins de H. Loaisel-Chambière [1], bien médiocres ; voici le distique ; *ab uno disce omnes* :

Francigenæ Musis olim cessere latinis
Musæ, sed Latium Francia nunc superat;

— un distique latin et une petite pièce française de J. Tournet, *avocat en la Cour et au Conseil privé du Roy ;* — un premier sonnet de Guillaume Colletet, assez curieux pour être cité en entier :

Vous qu'un désir avare incessamment bourrelle,
Qui franchissez craintifs mille périls divers,
Parmy les feux, les bois, les rochers et les mers,
Pour fuir les horreurs de pauvreté rebelle;

Que l'Hydaspe ondoyant, que le Tage infidelle
Et ces fleuves dorez n'aguère descouvers,
Ne se rencontrent plus de vos flottes couvers,
Puisqu'il découle en France une source plus belle;

Source, mais qu'ay-je dit ? Ha! je me suis mespris,
J'en atteste Apollon, père des beaux-esprits,
C'est plutost une large et profonde *Rivière,*

Qui produit aux François tant de riches thrésors,
Que tous les estrangers laissent desia leurs bords,
Pour y puiser l'honneur d'une science altière.

Dans son *Discours de la poésie morale* [2], Collétet met sur le compte de sa jeunesse ces hyperboles ; il avoue ingénûment qu'il a outré la louange.

Après le sonnet de Colletet, on lit une pièce latine en hendécasyllabes, et un sizain français de R. Michel de Rochemaillet, fils de

[1] *Loisel, Loaisel* ou *Louaisel*... sieur de Chambière, *de la Rivière,* et vicomte de la Motte, en 1642, — paroisse de Saint-Armel-des-Boschaux, évêché de Rennes, — un président à mortier en 1596. (*Nobiliaire de Bretagne,* par Pol de Courcy, 2e édition, tome II, pages 109-110.)

[2] Cité par Goujet (*Bibliothèque française,* tome VII, page 59).

la sœur de l'auteur, une pièce plus étendue de J. Michel de Rochemaillet, probablement le frère du précédent, et bien meilleur poète, qui nous apprend que Rivière avait composé des vers galants, des *juvenilia* :

> N'avois-tu pas assez cy devant faict parestre
> Ton esprit plus qu'humain, chantant amour, le maistre
> Des hommes et des dieux, lors qu'encore le sang
> Eschauffé de son feu te bouillonnoit au flanc ?

D'autres poésies de G. Colletet, respirant le même enthousiasme que son sonnet, terminent cette première série de pièces liminaires: ce sont un sizain, des stances en vingt strophes de six vers, et une épigramme au sens antique du mot. Puis vient l'*Avis au lecteur* de Rivière, où il explique qu'il a composé son ouvrage « sur le patron du *Zodiaque* de Marcel Palingene, grand poète et philosophe latin ; » il a seulement modifié quelques idées un peu hardies de Palingene, en matière de religion, qui avaient fait encourir à ce dernier la censure ecclésiastique, — bien différent, en cela, de l'auteur de la préface de la traduction en prose du *Zodiaque,* publiée en 1731, à La Haye, qui ne peut assez louer Palingene « de la vivacité avec laquelle il attaque les superstitions de son temps, » et du courage qu'il a eu « de fronder les orgueilleuses prétentions du pape. » — Rivière déclare ensuite qu'il a essayé de mêler l'utile à l'agréable (« *la poésie, plaisante de soy, comme le sucre aux enfans, fait avaler plus doucement la médecine de la philosophie* [1] »), il déplore que les meilleurs poètes français s'attardent aux vers d'amour, aux *plaisanteries vaines et fabuleuses ;* il ne comprend pas toutefois dans ce blâme Du Bellay, Garnier, Du Bartas, Belleau et Sainte-Marthe ; on est surpris de ne pas voir figurer, dans cette énumé-

[1] Sed veluti pueris absinthia tetra medentes
Cum dare conantur, prius poculi oras circum
Contingunt mellis dulci flavoque liquore,
..... volui sic suave loquenti
Carmine pierio rationem exponere nostram.
(Lucretius, *de Naturâ rerum*, l. I, v. 936 et suiv.)

ration des favoris de Rivière, — où Scévole de Sainte-Marthe doit sans doute à son imitation de fragments de Palingene l'honneur de coudoyer Du Bartas, — l'auteur, sérieux à ses heures, de la *Franciade,* ce Ronsard dont grands et petits poètes du temps se réclamaient à l'envi. Quelques phrases sur les mérites comparés des langues grecque, latine et française, sur le but vertueux et utile que doit avoir la poésie, terminent l'avertissement. Trois pièces de vers le suivent; elles ont été inspirées par la mort subite de l'auteur, qui n'eut pas la satisfaction de voir paraître son ouvrage, si patiemment élaboré; c'est un nouveau sonnet de G. Colletet, dont le ton emphatique accuse un redoublement d'enthousiasme :

O Parque trop cruelle ! ô ingrate Nature !
Quelle fureur t'agite, inhumaine, dy moy,
Qu'un Rivière n'ait peu s'exempter de ta loy ?

C'est un autre sonnet, signé *Le Blanc de Paris,* qui appelle Rivière « nouveau soleil, » « océan de science profonde; » c'est, enfin, une petite pièce latine « *in repentinum authoris obitum,* » par Michel de Rochemaillet, suivie de cette mention : *Obiit Lutetiæ Parisiorum, 3 nonas Novemb., an. 1618, ætatis 57.* Nous voyons que Rivière, né à Paris, y est mort en 1618; remontant de 57 années en arrière, nous avons la date de sa naissance, 1561. C'est à cette indication que se réduirait ce que nous savons de la vie du conseiller au Parlement de Rennes, si M. Pol de Courcy ne nous apprenait, en son *nobiliaire de Bretagne* [1], qu'un Alexandre de la Rivière, originaire de Paris et bien évidemment le nôtre, était déjà conseiller au Parlement en 1588, et eut une fille, Elisabeth, mariée à Pierre Gouyon, sieur de la Raimbaudière. Quant à l'auteur du *Zodiac Poétique,* ni Brunet, ni Viollet-Le-Duc, ni les biographies générales ou spéciales n'en ont parlé ; le sieur de la Monnerie, qui traduisit, au dernier siècle, le poème de Palingene, croyait n'avoir été précédé dans cette voie que par les imitations partielles de Sainte-

[1] Pol de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne,* 2e édit., t. II, p. 337; cf., t. III, p. 91. Voir l'Appendice de cette étude.

Marthe. Il n'a été fait, à ma connaissance, que deux mentions du poème de Rivière : l'abbé Goujet, au tome VII de sa *Bibliothèque Françoise*, dans un chapitre consacré aux traducteurs, exécute sommairement notre pauvre conseiller ; il l'accuse d'employer des expressions obscures et surannées, de violer les règles élémentaires de la versification; « sa poésie » — conclut-il — « n'est pas même une prose supportable. » C'est franc, mais peu motivé. Le critique dont il me reste à parler est l'auteur de l'article *Manzolli — alias* Palingene — dans la *Biographie Michaud* (M. Louis Dubois) ; dans le dénombrement des essais ou des projets de traduction du poème de Palingene, il se borne à dire : « On en imprima une imitation libre, en vers, du conseiller Rivière, Paris, 1619, in-8° ; » MM. Dézobry et Bachelet (*Dictionnaire de Biographie et d'Histoire*), et Vapereau (*Dictionnaire des littératures*) ont répété la même chose. Quelques lignes maussades, une indication bibliographique, voilà tout ce dont la critique a daigné gratifier Rivière. Il va sans dire que ce n'est pas une réhabilitation triomphante, mais une réparation tardive que je lui apporte.

Le poème de Rivière est divisé en douze livres, autant qu'il y a de signes du zodiaque ; chacun de ces livres est précédé de quelques lignes de prose, vagues et peu intelligibles, qui ont la prétention de le résumer. Le livre I, *Le Bélier*, s'ouvre par une invocation à Apollon, père des poètes, immédiatement suivie d'un nouvel et pompeux éloge de Charles de Gossé-Brissac ; Rivière voit dans le seigneur, « *sauveur des lys sacrez*, » qui a livré Paris à Henri IV, le modèle accompli du héros et du sage, et il s'écrie :

Charles, si le parler d'un Homère j'avois,
Tu serois mon Achille, ou si Maron j'estois,
Mon valeureux Énée, et ma veine féconde
Te porteroit de l'un à l'autre bout du monde ;
J'envoiroy de Paris au grand Kaire [1] ton nom,

[1] La capitale de l'Egypte était appelée le *grand Kaire*, parce qu'elle passait, dans les deux derniers siècles, pour une ville immense. D'Herbelot (*Bibliothèque Orientale*) dit que le Caire était trois fois aussi grand que Paris avant que l'on se fût ouvert une route aux Indes par le cap de Bonne-Espérance.

Sur l'aile d'Aquilon voleroit ton renom,
Par les peuples baignez du Danube qui verse,
Après maintes erreurs dans l'Euxin, son eau perse.

Abordant ensuite son sujet, le poète le proclame incomparable : y a-t-il rien qui approche en beauté, en variété, de ce tableau idéal de la vie humaine, de cette opposition perpétuelle entre l'homme juste et sage et le méchant ? Voici quelques traits, qui peignent assez plaisamment la méfiance, toujours en éveil, du méchant :

Si deux il voit parler ensemble, ah ! misérable !
Ceux-là parlent de moy (dit-il), et de mon fait;
Que ferai-je ? On me cerche, il y a un décret,
Dois-je aller me purger ? ou plutost, par la fuitte,
Eviter le péril de ma vie maudite ?
Le meschant est tousiours, par un arrêt des Cieux,
Tenaillé de frayeur....

Ce portrait s'achève par une image qui sent la fausse grandeur de Du Bartas :

... Dedans il boult et fume,
Comme le Stromboli [1] dans la mer jette escume.

Parlant de la vertu et des embarras qu'elle éprouve, Rivière n'admet pas que l'on critique, amèrement et de parti pris, les mœurs de la Cour, mais il est sans pitié pour les écrits qui chatouillent la licence de ces mœurs,

Funestes monumens de paillardes ordures,

et qu'on ne le lui objecte pas que ces vers folâtres plaisent aux grands, les grands, le plus souvent, ne les entendant pas :

Combien le pourpre et l'or vest d'asnes à deux piez,
Combien nous en voyons richement abriez [2]

[1] « Il semble » — dit Michelet (*Histoire Romaine*) « qu'une longue traînée de matières volcaniques se soit prolongée sous le sol, du Pô jusqu'à la Sicile. » — Le volcan de Stromboli, situé dans la plus septentrionale des îles Lipari, forme une espèce de triangle avec le Vésuve et l'Etna, et paraît communiquer avec eux.

[2] *Abriez*, pour *abrités*, est dans Montaigne, (liv. I, ch. 20), et dans Saint-Amant:

.....Enfin le bon Dieu nous *abrie*:
Et voici les convois de Beausse et de la Brie.

De la conque pourprine et des feuilles peignées
Des bois du Cambazu [1] en veloux atournées,
Aux doigts desquels reluit la belle bague d'or...
Vous diriez qu'en esprit, le grand Platon ils passent...
Ce sont balons venteux...

Rivière est ici bien hardi ; il est vrai qu'il traduit assez littéralement Palingene ; il ne s'écarte pas beaucoup non plus de son modèle latin dans cette apostrophe contre la poésie licencieuse, où il gémit de voir des enfants

Se perdre et empirer, sous le maistre apprenans
Carmes sales et ords, et la fleur printanière
Peu à peu flétrissans de leur pudeur première,

où il s'adresse ainsi aux maîtres :

Je vous exorte donc, vous qui avez l'empire
Sur les adolescens, qui devez comme cire
Former entre vos doigts ces fragiles esprits,
De laisser ces auteurs corrompus, et leur lire
Quelque chose meilleure...

L'histoire nationale ou étrangère, la fable, la comédie honnête (*si aucune se treuve*, ajoute le poète, en marge), les vers innocemment gais, seront lus avec fruit.

Eslevez vos enfans de ces viandes-là.

Mais il faut bien prendre garde que la science, en s'alliant au vice, ne devienne une dangereuse auxiliaire ; l'honnête homme qui ne sait rien vaut mieux que le savant perverti : l'homme heureux par excellence et digne des plus grands honneurs sera bon et savant à la fois, dominant de toute sa hauteur l'ignorant effronté, qui erre, qui divague,

Ainsi comme un aveugle allant tombe, ou se choque,
Et donne dans le piege en l'obscur de la nuict.

Après avoir tracé d'une main lourde ce portrait idéal du savant,

[1] *Cambazu* doit être une faute d'orthographe ou d'impression, pour *Cambalu*, ville d'Asie, capitale du Catay, dans la grande Tartarie.

Rivière adresse une exhortation aux Muses, avec ce souhait énigmatique :

Gardez-moy des *beurriers* [1] et du Dieu Lemnien,

puis il annonce que le Bélier *porte-corne* va faire place au second signe du Zodiaque, le Taureau.

Celui-ci débute avec entrain : le poète s'excite à l'ouvrage ; le moment est propice :

L'hyver s'est retiré, et les neigeux amas
Du faiste des hauts monts fondus coulent à bas,
La terre met dehors ses plus belles peintures...
Philomèle se plaint par les bocages verts,
Les Napées, au son de ses gracieux vers,
Leurs blonds cheveux ornez de guirlandes fleuries,
Dansent à petits bonds par les vertes prairies...
Les Dryades des bois et Satyres paillards
Dans les antres moussus entonnent chants gaillards...

L'homme est le roi de cette nature animée, il dompte les tigres *viste-pieds* — *alipedes*, avait dit Palingene, qui n'avait qu'indiqué une autre image, pittoresquement développée par son imitateur :

La grand Balaine aussi, de l'Océan ce mont,
Lui cede monstrueux, qui a la gueule au front...

Non content d'avoir bâti des cités, inventé les arts, l'homme fabrique des engins qui simulent la foudre « *porte-encombre,* » hors desquels le plomb, — ajoute Rivière, plus que jamais copiant Du Bartas et ses onomatopées,

Plat, abat, foudroyant mur et fort imprenables [2].

Mais l'homme si puissant ignore trop souvent le droit sentier qui conduit au souverain bien, et que ni la Grammaire, ni la Rhé-

[1] Je risque une conjecture : ce souhait littéraire m'a l'air de compléter le précédent ; faites, ô Muse, dit Rivière, que mon livre ne serve pas à envelopper le poivre, et il ajoute : *gardez-moi des beurriers,* des marchands de beurre, à qui il faut de méchant papier pour envelopper leur marchandise.

[2] Le champ plat, bat, abat...
avait dit Du Bartas (1er *jour de la Seconde Sepmaine*), parlant du cheval dompté par Caïn.

torique, ni la Médecine, ni le « *Droit nouveau*, » ne lui enseignent le secret de la suprême sagesse, voilà ce que le poète entreprend de lui montrer. Le vulgaire attache un grand prix aux richesses, on les convoite, la mère les désire pour son enfant, et pourtant quel néant elles recouvrent ! La cupidité, l'avarice, la crainte, harcèlent celui qui les possède. Rivière, d'après Palingene, imagine un dialogue entre l'avare et sa passion, assez semblable à celui que Boileau, dans sa satire VIII, a imité de Perse ; puis il mêle quelques traits de son cru à l'ingénieuse comparaison que son modèle latin fait de l'homme riche, talonné par le désir de gagner encore :

Il court deça delà, ne plus ne moins jetté
Qu'un boursouflé balon, d'un et d'autre costé,
Par les bras des joueurs, au veu de l'assistance ;
L'un le pousse du pié, l'autre du poin le lance,
Qui deça, qui delà, avec bruit et clameur.

Voici, peu après, une curieuse description de la table du riche, dont rien ne peut assouvir les appétits ; entre autres libertés que Rivière a prises avec Palingene, on remarquera que les huîtres de Cyzique ou de la Propontide sont devenues huîtres de Cancale, et que le *Falerne* s'est changé en *Beaune* et en *Graves* :

A la table du riche, on porte le meilleur
De la mer, et des bois le levrault viste alleur,
La biche, le chevreul, le sanglier de Ménale,
Gibier, la grasse grive et la perdrix Dédale,
La caille, l'alouette et les madrez oyseaux
Que la Phaze nourrit, chapons et pigeonneaux ;
L'on porte le turbot, la murène friande,
Le saumon, le mulet, la sole, la limande,
La lamproy, l'huistre aussi qui de Cancale vient,
La squille, le poisson qui d'or le nom retient,
Et autres que nombrer est chose difficile.
Pour son boire, il aura du vin la fleur subtile
D'Orléans ou de Beaune, ou plutost du Gascon
Le Grave nectareux...

Mais tous ces raffinements sont la source de maladies cruelles ; il ne sert pas non plus, pour se garantir du froid et du chaud, de

se couvrir de somptueux vêtements : le sage se met au-dessus des besoins vulgaires, et, si la fortune le délaisse, il se réfugie dans l'étude ou bien il voyage :

L'homme plein de vertu quittant l'onde Françoise,
Ira noyer sa soif sain et sauf en l'Indoise,
De l'Inde en Sumatra se paistre de cocos [1],
Et de là du gibier de la Phaze en Colchos.

Au reste, la monotonie vient vite pour le riche, il se dégoûte de tous ses biens, il porte envie au pauvre, content de peu, au nocher, au bûcheron. Suit un éloge de la pauvreté qu'ont pratiquée les anciens sages, les héros de la République romaine; l'idée de la fable *le Chêne et le Roseau* apparaît dans ces vers :

Les choses basses sont incapables d'outrages ;
Les Typhons orageux espargnent ès forêts
Les genèvres petits et les foibles cyprès ;
Les genets verdoyans et bruyeres steriles
Par les bois eventez sont en paix immobiles.

Trop d'argent nuit, on le dissipe follement, ou on l'entasse avec cupidité ; si tu es riche, si Plutus

T'a fait un tour d'amy et l'un de ses boursiers,

songe à bien employer tes richesses, fuis l'avarice et le vice contraire, fais l'aumône, sois charitable. Hélas ! la charité est morte aujourd'hui, s'écrie le poète, les *avares richards*

N'ont pitié de personne, ains ont le cœur de fer...
S'ils donnent quelquefois, c'est à des baladins.
. . . . . .
Au poète, neant, les Muses on desprise,
L'échiquier bigarré de l'un la bourse épuise,
L'autre joue à la prime [2] ou aux dez son manoir.

[1] Le fruit du cocotier était fort goûté au XVIIe siècle. Saint-Amant parle, en se pourléchant les babines,

De ce *coco*, fruit délectable,
Qui luy tout seul fournit la table
De tous les mets que le désir
Puisse imaginer et choisir.

[2] *Prime*, sorte de jeu où l'on donne quatre cartes, autrefois fort en vogue (*Dictionnaire de Trévoux*). — Il en est question dans *Gil Blas*.

Ces deux derniers vers serrent d'assez près le texte latin, ils ont pourtant comme une saveur originale ; imitant le même passage, Scévole de Sainte-Marthe a été terne et froid :

> Les cartes et les dez, et tels autres moiens,
> Consomment vainement et le temps et les biens.

Après quelques nouveaux conseils de haute morale, Rivière, qui craint un orage, ramène au port son esquif poétique.

Au moment où il reprend la mer, sous le signe des *Gémeaux,* il rencontre

> Un vieillard de façon et d'habit honorable.

Ce vieillard se fait connaître, il n'est autre qu'Epicure :

> Le visage riant et le teint frais avoit
> Autour son poil grison de fleurs une guirlande...

Epicure fait un long discours à notre poète : la volupté, selon lui, est le souverain bien ; c'est elle que se promettent d'atteindre par des moyens divers, et le laboureur, et le navigateur, et le soldat,

> ... Quand au meurtre inhumain
> Le tambour mugissant encarnage sa main,
> Et de vaincre ou mourir bravache se prépare,
> Quand pour s'entretuer l'airain *taratantare.*

La vertu est une volupté pour l'honnête homme, comme la luxure et la gourmandise pour le débauché et l'intempérant ; la joie est naturelle à l'homme, sa nature l'y porte et il faut la suivre ; pures fables que l'autre vie, ses récompenses et ses peines, imaginations poétiques ; l'homme retourne au néant d'où il vient ; qu'il jouisse donc de la vie tant qu'il y est :

> Donc tout homme advisé en ce monde passant,
> Lubrique [1] et incertain, tousiours joyeux se tienne
> Autant comme il pourra, et de fortune prenne
> Le gracieux souris ainsi que le courroux ;
> S'il y a de l'amer qu'il recerche le doux ;

[1] Du latin *lubricus,* glissant.

> ... Adytis quum lubricus anguis ab imis.
> (Virgile.)

Parquoy, mon jeune fils, sans plus perdre langage,
Pendant que le permet le printemps de ton âge,
Vis joyeux et content.

Mais — répond le poète — montrez-moi l'art d'être heureux, la route de la volupté. Fort empressé, le vieillard le conduit d'abord au palais de Plutus; puis, sur sa répugnance à y entrer, dans un bois épais, plein d'arbres, dont la longue énumération emplit trente vers, émaillé d'une infinité de fleurs non moins minutieusement décrites, retentissant du chant des oiseaux (sur les charmes duquel Rivière s'est plus complaisamment étendu que son modèle) :

Mille sortes d'oyseaux d'un chant mélodieux
Emplissoient la forest par accords de musique;
Là, Progné se douloit de l'amour tyrannique
De son cruel époux, et sa sœur en maint lieu
Lamentoit son désastre et d'Itys son nepveu;
Le perroquet perché formoit nôtre langage,
La gentille linotte entonnoit son ramage,
Le pinson, le tarin [1], l'émaillé chardonnet
Et le canarien chantoient un beau motet.

Le vieillard et son compagnon voient venir à eux, en ce séjour enchanté, un cortège voluptueux que conduisent Vénus et Cupidon; une sage conseillère, la nymphe Aréte survient alors qui les dissuade de rechercher une telle société; elle leur cite l'exemple d'Hercule qui filait aux pieds d'Omphale, qui,

Au lieu d'une rondache [2] et cresté morion,
A porté la quenouille et le mol scoflon;

l'exemple de Circé qui « *embestoit* » les compagnons d'Ulysse et elle ajoute : fuyez la volupté,

[1] *Tarin*, sorte de petit oiseau vert, ressemblant assez à un serin ou *canarie* (*Dictionnaire de Trévoux*). — Du Bartas écrit *chardonnet* ou *chardonneret*; Rivière (livre IX du *Zodiaque*) a comparé l'âme, tourmentée par les passions, à un *chardonnet dans sa cage d'osier*, pris entre deux chats *qui lui donnent échec et mat*.

[2] La *rondache* était un grand bouclier. — *Scofion*, ou mieux escoffion, du grec κουφία, coiffe (V. les *Épithètes* de de La Porte).

D'abord leurs *escoffions* ont volé par la place.

(Molière, l'*Estourdy*, acte V, sc. 14.)

Gardez-vous de ses nœuds et de son attifet [1],
Qu'elle vous decevant ne face comme fait
L'airaigne au mouscheron qui dans son échauguette
Près sa toile tendue en embuscade guette
L'ennemy passager, et dedans le voyant
Elle acourant l'enclost, dri-drillant pour neant
En sa retz filaciere, et de sa dent pointue
Le perçant sans pitié le suçcote et le tue.

Epicure va rejoindre la troupe des voluptueux : la nymphe Arété continue au poète son cours de morale, flétrissant les débauchés et les ivrognes, faisant de ces derniers un curieux portrait, au début duquel Rivière a glissé un étonnant essai d'harmonie imitative :

... Le vin au cerveau
Des tintoins bourdonnans dedans la tonne entonne,
Et la teste tournant, tinte, donne et dondonne;
Au lieu d'une chandelle, il cuide deux en voir,
Et la table et les murs tout en rond se mouvoir.
..... Hé ! quel vilain plus grand
Et plus ord animal qu'un yvrongne gourmand,
Qui est contraint vomir la viande souppée,
D'une vineuse humeur, puante, détrempée :
Il tremblotte et chancelle et souvent tombe à bas,
Se rompant ou le col, ou la jambe, ou le bras ;
Il bégaye en parlant, et sa fole parole,
De sens destituée, en l'air vole frivole.

Les maladies qu'engendre l'ivrognerie, la *caillouseuse* goutte,

A laquelle ne voit la médecine goutte,

ajoute Rivière, trouvant à la fois une malice et une rime, — la fièvre, les ulcères, les *bourgeons* sur le nez, complètent ce tableau, qu'un précédent imitateur de Palingene, Sainte-Marthe, n'avait eu garde de négliger [2]. La nymphe Arété termine son discours par le

[1] *Attifet*, ajustement (on dit encore s'attifer.) — Plus bas, *Échauguette*, guérite.

[2] Voici le passage qui, dans l'imitation de Sainte-Marthe, correspond à celui que je viens de citer :

... Quand du vin l'abondance
Luy tourne le cerveau, et perdant cognoissance,
Deux chandelles pour une à table il pense voir,

vers-proverbe que l'*Avare* de Molière a mis dans toutes les mémoires :

Pour manger ne faut vivre, ains pour vivre manger,

puis elle quitte le poète, non sans lui promettre qu'il entendra bientôt parler d'elle.

Dans le sommaire du livre IV, le poète nous annonce qu'il va parler de l'amour, et en effet, après avoir adressé une invocation au Soleil, il est choisi pour arbitre entre un *pastoureau* et une *pastourelle*, qui, comme les bergers de Théocrite et de Virgile (Rivière a trouvé plus piquant de ne pas imposer le même sexe à ses deux antagonistes), se disputent le prix de la poésie amoureuse ; en ces termes imagés, où nous avons plaisir à saluer une allusion bretonne, la bergère sollicite son insensible *Philète :*

... Je ne suis pas si laide !
Si tu me connoissois, tu ne serois si fier...
Tu m'aimerois peut-être, et bien que je ne porte
Un moule et une tresse à la nouvelle sorte,
La dentelle ouvragée au rabat de Quintin [1],
Ny la chausse d'estame et le petit patin,
Je ne dois pour cela estre moins regardée.
Un amante sans fard vaut mieux qu'une fardée ;
Au reste, j'ai du bien, mon père a des troupeaux...

et l'amplification habituelle des églogues, relevée par quelques traits curieux, par quelques mots qui sentent leur terroir :

Cent pourceaux pasturans par nos vertes chesnayes...

Et toute la maison luy semble se mouvoir...
Quel sauvage animal de bestize est si plein
Qu'un homme ayant trop beu ? Il vomit la viande
Fourrée un peu devant en sa bouche gourmande ;
L'aleine luy sent mal, il tremble des genoux,
Il va tout chancelant, il tombe à tous les coups,
Et se blesse les yeux, les jambes ou la teste,
Begaye et sans raison parle comme une beste...

[1] Les toiles de Quintin étaient, dès lors, si renommées, que l'on disait du *quintin* pour une toile fort fine et fort claire, dont on fait des collets et des manchettes. — Pour *le moule, la tresse, la chausse d'estame* (laine tricotée); le patin, consulter l'*Histoire de la Mode en France*, par M. A. Challamel, *passim*.

Du miel et du nouveau, tousiours pleine chazière[1]....

frais inutiles pour séduire un berger qui ne s'émeut pas plus qu'un *Rodomont*[2], dont le cœur est plus dur qu'un rocher *Alpinois*. Le *pastoureau*, se piquant d'honneur, réplique sur le même mode, et trouve, pour louer la blancheur de sa mie, des termes de comparaison qu'a oubliés Théophile Gautier dans sa *Symphonie en blanc majeur :*

Plus blanche que chaux vierge ou que fleur de farine,
Plus qu'escume de mer quand elle est en courroux,
Que les lys argentez, et plus que le laict doux....

Il y a de la grâce dans les vers suivants, qui rappellent la nymphe chasseresse de Jacques Tahureau, *se pendant à son col*[3]:

Souvent elle me donne un amoureux signal
De ses yeux étoilez, et première m'appelle,
Enlassant de ses bras l'yvoirine cordelle
A mon col, aussi fort que la vigne l'ormeau,
Ou le rempant lierre embrasse le tuffeau...

Mais, pendant que berger et bergère font assaut de beau langage, des loups descendent de la montagne et pénètrent dans la bergerie. Affranchi de son rôle d'arbitre, le poète s'échappe, il arrive au bord d'une fontaine ; c'est là qu'il est rejoint par Timalphe, fils de la déesse Arété, qui lui explique longuement les charmes, mais surtout les malheurs, les fourberies, les inconséquences de l'amour :

Quelquefois la maistresse aymera son valet,
Et pour époux la belle aura quelque gros laid,
Quelque vieillard hergneux ou à la grosse lippe...

La supériorité des voluptés de l'esprit sur celles du corps forme

[1] *Chesnaye, chazière,* sont des termes souvent employés dans la campagne bretonne ; ailleurs, Rivière s'est servi d'un joli mot, très usité dans le pays nantais, pour exprimer une folie douce, le verbe *folayer,* (livre V du *Zodiaque.*)

Par elle (la Grèce), à *folayer* ont les Latins appris.

[2] C'est le nom, devenu proverbial, d'un personnage de Boiardo et de l'Arioste ; Rodomont est un roi d'Alger, altier et insolent.

[3] Quand j'aperceu ma nymphette descendre
De son cheval pour à mon col se pendre,
Me caressant d'un baiser savoureux...
(Jacques Tahureau, *Sonnets, Odes et Mignardises.*)

le sujet d'une interminable dissertation, pleine d'excellents conseils sur la vraie et la fausse amitié, la manière de se bien conduire dans le monde ; il y a de ces préceptes, analogues à ceux que Polonius dans *Hamlet*, inculque à son fils qui part pour la cour de France[1] :

Si quelqu'un t'a blessé, sois plustost curieux
De le vaincre d'esprit que d'un coup furieux,
La force à l'esprit céde.....
La force avec l'esprit meine tout à baguette,
C'est à faire au poltron de menasser beaucoup,
Le dire est feminin, et masculin le coup;
Le vaillant ne dit mot, le prudent dissimule,
Et en temps opportun pour mieux sauter recule.

Après ce copieux échantillon de poésie morale (Rivière l'a presque littéralement traduit de Palingene) le *jouvencel* prend congé de son interlocuteur, il lui annonce qu'il va regagner son *beffroy* céleste, d'où il contemple les peuples, races de pygmées,

Les Gaulois belliqueux, l'Italienne terre,
Anglois et Espagnols, bons piétons à la guerre,

d'où nos montagnes, nos fleuves (*Padus, Tanais,* avait dit Palingene; *la Seine, la Loire,* reprend Rivière) lui semblent si petits :

La Seine, Loire, l'Istre et le Gange font montre
De champestres fossez d'eau de pluye remplis,
Et regardant du Nil les sept larges replis,
Sept tuyaux fonteniers seulement voir me semble ;

au moment où le poète s'apprête à lui répondre, il s'envole aussi vite

Que va le sur-oûest de Rennes à Paris.

Ce dernier vers, est-il besoin de le dire? est tout de l'invention de Rivière ; l'orthographe même de ce terme de marine (sur-oûest, pour sud-ouest) est une petite particularité bretonne.

OLIVIER DE GOURCUFF.

(*La suite prochainement.*)

[1] *Hamlet*, acte I, sc. 3.

LES BASSETS DE MON ONCLE

Tous ceux qui ont habité la campagne connaissent, sinon par son nom scientifique, du moins par son chant particulier, cette petite grenouille ou crapaud (le *bombinator*), dont la voix, entendue par les belles soirées d'été, rappelle, à s'y méprendre, la menée de nos vieux chiens courants à gorge retentissante. Ces bruits lointains, perçus dans la nuit et la solitude des grands bois, n'ont-ils pas été l'origine poétique de ces chasses fantastiques, dont abonde la légende des populations forestières ? A une époque où la poésie s'en va grand train et où la légende n'est plus guère de mise, ils me rappellent, à moi, des souvenirs pleins de charme et de mélancolie que je suis heureux d'évoquer ici.

J'ai eu le chagrin très réel d'enterrer, il y a quelques années, un bon vieil oncle breton, jeune d'idées et de cœur, en dépit de ses quatre-vingt-dix ans. A cet âge avancé, il avait conservé toute la candeur et toutes les illusions de la jeuneses. Arraché de bonne heure par les exigences d'une profession sédentaire à la campagne où le rattachaient tous ses goûts, mon oncle n'avait qu'un désir, celui de reprendre au point précis où il l'avait abandonné, le cours de ses plaisirs et de ses occupations d'autrefois. Quand donc, à soixante-dix ans, sonna pour lui l'heure du repos, il ne songea plus qu'à une chose, acquérir une propriété sur laquelle il y aurait à défricher, bâtir et planter ; une propriété d'avenir, quoi ! Il fallait de plus qu'elle fût d'un prix modique, par rapport à son étendue, et située dans un bon pays de chasse et de pêche.

Comme agents de ses futures chasses, mon oncle avait, depuis de longues années, arrêté son choix sur les bassets ; sa meute n'en devait jamais dépasser le chiffre de deux, chiffre modeste, c'est vrai, mais suffisant, en raison de l'excellence de la race dont ils sortaient. Elle appartenait, au temps jadis, à un vieux gentilhomme du pays de Retz, M. de la Clartière, ami et voisin de sa famille, avec lequel il avait fait ses premières armes à la chasse. — « Ah ! mes chers amis, quels chiens c'étaient ! nous disait-il avec enthousiasme. Leur corps était si long et leurs pattes torses si courtes, qu'ils paraissaient littéralement ramper. Il avait fallu sans nul doute à la Providence, trop généreuse envers le mille-pattes, mais bien parcimonieuse à leur égard, de bien graves raisons pour ne leur en avoir accordé que quatre, quand six ne leur eussent pas été de trop. Leurs oreilles étaient de dimensions telles, que quand je m'amusais à les leur tourner autour du cou, je pouvais les renouer l'une à l'autre par un gros nœud de cravate, comme en portaient alors les merveilleux du Directoire. Quant à leur voix, je ne crois pas exagérer en disant qu'il fallait remonter jusqu'aux mugissements du taureau, pour en avoir l'idée. »

Tous ces beaux projets échouèrent devant l'obstacle le plus facile à prévoir et le moins prévu pourtant. Ma tante, femme de sens et d'économie, qui tenait les cordons de la bourse,

Et par droit de conquête et par droit de naissance,

ma tante, dis-je, mise en demeure de se prononcer sur l'acquisition d'une de ces propriétés sur *laquelle il y avait absolument tout à faire,* s'y refusa net. Elle déclara que, quand on avait soixante-dix ans et pas d'enfants (détail essentiel), il était fou d'aliéner un présent certain pour un avenir douteux ; — qu'elle entendait donc jouir de sa fortune et en faire jouir son mari... *malgré lui,* s'il le fallait.

Quoique homme d'esprit, mon oncle ne comprit absolument rien à cette étrange manière de raisonner. Mais, s'il ne fut pas convaincu (*ce qui n'était pas nécessaire*), il se soumit ; *ce qui était*

indispensable. En récompense de sa docilité, il reçut, à quelque temps de là, de sa gracieuse moitié, le cadeau d'une maisonnette entourée d'un jardinet, flanqué lui-même de quelques maigres lopins de terre et d'une toute petite vigne. Je dois dire qu'au milieu du jardinet s'étalait un bassin d'arrosage, prétentieusement appelé *étang,* peuplé de cinq poissons rouges seulement, qui, malgré les préceptes de l'Écriture, s'obstinèrent à n'y jamais croître ni multiplier ; mais, en revanche, d'un nombre illimité de ces petites grenouilles, de ces *bombinators,* au chant si singulier. En somme, tout y était petit, mesquin même, et, par surcoît, situé dans un pays absolument déshérité de gibier.

Malgré ces légères modifications apportées à son ambitieux programme, mon oncle, arrivé à sa quatre-vingt-sixième année, vivait le plus heureux des hommes à sa nouvelle campagne. N'ayant pu réussir à devenir grand agriculteur, il s'était fait modeste jardinier. Il avait même su donner une quasi-satisfaction à ses goûts de chasse, en détruisant toutes les vermines et tous les insectes nuisibles qui infestaient sa maison et son jardin. Dût sa modestie en souffrir jusqu'au delà du tombeau, je dirai qu'il se couvrait littéralement de gloire dans la croisade qu'avec l'ardeur de nos pères, les chrétiens du moyen-âge, il entreprenait annuellement contre des *turcs,* ces larves blanches du hanneton, quand arriva un de ces événements qui font époque dans une existence aussi peu accidentée que la sienne.

Ne croyez-pas que ce fut une de nos dernières révolutions. Encore bien que, comme la plupart des vieillards, il ne les aimât guère, il en avait tant vu... tant vu, qu'il ne s'inquiétait pas démesurément pour si peu. C'était bien mieux, ma foi. La Providence, dans ses décrets inexplicables, envoya, un jour, dans ce pays si peu giboyeux,... un lièvre, mais un vrai lièvre, en chair et en os ; un lièvre, enfin, possédant toutes les qualités requises pour confectionner un succulent civet ; à preuve... Mais n'anticipons pas sur les événements. La chance voulut, de plus, qu'il fixât son quartier général dans la vigne même attenante au jardinet.

Mon oncle avait souri avec incrédulité aux premières annonces de cette nouvelle si invraisemblable.

— « C'était un chat, disait-il, qu'on avait vu. »

Mais, s'il se refusa, d'abord, malgré l'unanimité des rapports, à croire à l'existence du *berdindin* dans sa vigne et à son exceptionnelle grosseur (les lièvres, avant d'être tués, sont toujours exceptionnellement gros et grands, chez nous), il fut bien forcé de se rendre à l'évidence, en présence des déprédations commises dans les carrés de choux et de salsifis de sa réserve, légumes de prédilection de ces animaux. A partir de cette découverte, tous ses instincts de chasse qu'on croyait morts, mais qui n'étaient qu'assoupis, s'éveillèrent avec furie dans son âme. Il grimpa au haut d'une armoire, pour y atteindre de vieilles guêtres, à tirants remontants, qui avaient appartenu, au moins, à son grand-père — car tous les ustensiles étaient légendaires dans cette bonne maison,—et les sangla fiévreusement autour de ses mollets décharnés. Puis, décrochant du râtelier qui surmontait la cheminée de sa cuisine un vieux fusil à pierre, transformé à piston, sans prendre le loisir de s'informer s'il était ou non en règle avec la loi, il courut à la vigne, dont il se mit à explorer un à un le dessous de chacun des ceps. Ses lunettes étaient-elles trop faibles ou cette chance, qui n'accompagne que la jeunesse, comme disait le grand roi à Villeroy malheureux, lui fit-elle défaut? Il faut le croire, car non seulement ce jour-là, mais le lendemain et les jours suivants, dès qu'il avait abandonné sa recherche inutile, le lièvre déboulait sous les pieds du premier qui pénétrait dans la vigne. Agacé et surexcité au plus haut point par cette poursuite inutile, il en eût maigri, si la chose eût été possible; un feu sombre brillait dans son regard; il perdait l'appétit et le sommeil, et dans les quelques instants où la nature reprenait ses droits, il faisait des rêves incohérents, dans lesquels revenaient sur ses lèvres des termes de vénerie entremêlés d'appels à des chiens imaginaires.

Quant à ma tante, parfaitement insensible, dans le début, à l'invasion du monstre, elle commençait à voir s'ébranler sa philoso-

phie, à l'aspect des ravages dont elle se sentait directement atteinte... dans la personne de ses choux et de ses salsifis. Jamais elle n'avait aimé *voir perdre le bien du bon Dieu*, à plus forte raison, celui dont il lui avait confié personnellement la garde.

Les choses en étaient là lors d'une visite que je fis à ces bons vieux parents, qui m'accueillirent avec la même cordialité que d'ordinaire, malgré une préoccupation inaccoutumée. Quand j'en appris la cause, je les consolai de mon mieux.

Après le dîner, la soirée étant belle, nous fûmes, en nous promenant, nous asseoir sur un banc voisin du petit bassin des cinq poissons rouges et des bombinators, où, par le calme d'une nuit tiède, nous ne tardâmes pas à tomber dans le silence et la rêverie. Devinez, si vous le pouvez, la nature de celle de mon oncle. Tout à coup, du bassin, la voix d'une grenouille se fait entendre, semblable en tout point au coup de gueule d'un chien qui rapproche une piste. A ce premier aboi en succède un autre, puis un troisième ; la voix s'échauffe peu à peu, et j'entends enfin la note pénétrante du lancer.

Je veux me lever, quand une main vigoureuse me retient sur place : — « Pas de bruit, mon ami, me dit tout bas mon oncle, ce sont les bassets de M. de la Clartière qui nous ramènent le lièvre. »

Les voix s'arrêtent un instant : — « Tiens, dit-il, les chiens sont tombés en défaut, le capucin se sera relaissé. Au retour, mes beaux. » Mais elles reprennent avec entrain. — « Tayau ! s'écrie-t-il frénétiquement, tayau ! tayau ! »

A ce tayau, poussé par une voix vibrante comme celle d'un homme de vingt ans, la chasse qui venait de reprendre s'arrête brusquement ; les grenouilles qui la simulaient s'étant plongées, effrayées, au plus creux de la vase du bassin. Mon oncle lui-même, réveillé en sursaut par son tayau retentissant, nous regarde tout effaré. « Qu'est-ce ? dit-il. » Puis, reprenant peu à peu ses esprits, mais pâle encore et frémissant d'enthousiasme : — « Ah ! ma bonne femme ! s'écrie-t-il, quelle belle chose que la chasse ! Je veux écrire dès demain à mes excellentes nièces du pays de Retz,

pour qu'elles nous envoient deux descendants des fameux bassets La Clartière, avec lesquels, avant huit jours, je te le jure, je t'aurai débarrassée de ton mangeur de choux. »

A ce ressouvenir, un éclair de colère traversa le visage de ma tante, dont la patience n'était pas, je vous l'ai dit, la vertu principale ; mais, comme elle était douée d'un instinct sûr pour compter, en un instant elle fit le calcul comparé de ce que lui coûterait la perte de quelques feuilles d'herbes, d'une part, et de l'autre, l'achat, puis l'entretien de deux chiens, peu élevés sur pattes, c'est vrai, mais d'un coffre bien long et de bien grande dépense à remplir. Se retournant donc du côté de son mari, et d'une voix dont l'enjouement se mélangeait d'un accent de fermeté bien connue : — « Crois-moi, mon pauvre bonhomme, lui dit-elle, à nos âges, il faut bien pardonner un peu, si nous voulons que Dieu soit miséricordieux à notre égard. Pour ma part, à condition qu'elle aille se faire tuer ailleurs, je pardonne de tout mon cœur à cette méchante bête qui m'a mangé tous mes salsifis. Ce n'est donc pas la peine, pour si peu, de déranger de leurs bonnes œuvres tes nièces, qui, d'ailleurs, seraient peut-être bien embarrassées de la commission de nous chercher des chiens courants. Mais puisque tu aimes encore la chasse et que le chant de ces petites grenouilles te rappelle les voix des chiens, qui nous empêche de venir, tous les soirs, les entendre ici ? Et ce ne sera plus seulement *deux*, mais autant que tu voudras, de cette sorte de bassets que je serai heureuse de t'accorder. » Puis, pour couper court à toute objection intempestive, ma tante me prit prestement le bras, et nous regagnâmes la maison, suivis du pauvre oncle complètement désarçonné.

Le lendemain, nous venions de nous lever, quand un cri joyeux se fit entendre à la cuisine. C'était le fils du jardinier, jeune gars rempli des plus riches dispositions pour le braconnage, qui venait de déposer triomphalement sur la table le grand *mâtar* de lièvre, « qui mangeait, disait-il, toute *la légume de Madame.* » Hélas ! ce n'était pas au champ d'honneur et devant les enfants des bassets de M. de la Clartière que la pauvre bête avait trouvé la mort, mais

bien dans un ignoble collet, comme en témoignait sa tête tuméfiée. Ma tante était radieuse : elle tenait donc enfin sa vengeance, cette vengeance si chère au cœur des femmes, malgré ses affirmations de pardon de la veille ! Quant à l'oncle, il faisait peine à voir ; avec le châtiment du coupable s'éteignait toute nécessité de répression ; avec ce lièvre tué, le dernier peut-être de son espèce dans le pays, s'effondrait la plus séduisante de ses illusions, celle de posséder en propre *deux véritables bassets*. Ce ne fut donc que du bout des lèvres et sans le moindre appétit qu'il toucha au succulent civet pour la composition duquel la bonne Modeste, leur habile cordon bleu, s'était pourtant réellement surpassée.

Quelques années plus tard, ma tante quitta la première, pour un monde meilleur, ce monde d'ici-bas qu'elle aimait tant, sans nul doute parce qu'elle s'y savait bien aimée. Mon oncle, qui avait alors quatre-vingt-sept ans, resta seul et bien affligé, mais, à ma grande surprise, quoique pouvant le faire alors librement, il n'acheta pas de bassets. Fut-ce l'âge qui l'en empêcha? Je ne le pense pas, puisque, comme je l'ai dit, il n'avait perdu aucune des illusions de sa jeunesse. Fut-ce le défaut absolu de gibier dans son pays ? J'ai trop haute opinion de son caractère pour penser qu'il pût être arrêté par un motif aussi mesquin. Fut-ce encore, bien qu'il ne me l'ait jamais avoué, qu'il avait appris (tant est grande la négligence humaine) que les peu soigneux habitants du pays de Retz avaient laissé perdre cette fameuse race de bassets La Clartière, semi-chiens, semi-reptiles ? Ne serait-ce pas plutôt une suprême condescendance pour les volontés de sa femme ? J'opinerais à le croire. Ce que je peux certifier, c'est que, tant qu'il le put, il revint s'asseoir au bord de ce petit bassin. Il aimait à y évoquer les souvenirs de sa jeunesse, et ceux, plus mélancoliques, de son âge mûr, en écoutant le chant de ces petites grenouilles, auxquelles les miens et moi avons conservé le nom que leur avait si plaisamment donné ma tante, celui des *Bassets de mon oncle*.

FRANCIS LEFEUVRE.

LE PARLEMENT DE BRETAGNE

EN 1788 *

II

Le procureur-général-syndic des États, M. de Botherel, avait été l'âme de la résistance contre les édits, il avait excité et soutenu l'opposition des Commissions intermédiaires et même un peu celle du Parlement ; il ne se contenta pas de protester auprès du Roi et d'écrire aux présidiaux et Communautés de villes, il résolut de parcourir lui-même la province pour animer tous les cœurs de son ardeur et de son énergie.

Mais, chose étrange, il fut, dans beaucoup de villes, accueilli assez froidement. Cette démarche parut-elle inopportune et un peu excessive ? Le zèle du bouillant procureur général inspira-t-il quelques craintes ? Les préventions réveillées contre l'ordre de la noblesse furent-elles une des causes de cette réserve ? Toujours est-il qu'il ne réussit qu'à moitié dans ses tentatives.

Il commença sa tournée par le nord de la péninsule, et arriva à Saint-Brieuc le 6 août. Immédiatement, il demanda à se faire entendre dans une audience extraordinaire du siège royal. Mais le tribunal refusa d'avancer le jour de son audience et M. de Botherel dut attendre une séance ordinaire.

Il y exposa en termes véhéments les atteintes portées à la Constitution bretonne et demanda au tribunal de lui donner acte des protestations qu'il renouvelait devant le siège.

* Voir la livraison d'avril 1883, pp. 280-302.

Par une faiblesse regrettable quoique très explicable, le procureur général, faisant allusion aux émeutes populaires qui troublaient alors la province, semble presque les excuser ; « elles sont occasionnées, dit-il, par les accaparements des monopoleurs qu'enhardit la certitude de l'impunité, qui abusent avec audace de la liberté indéfinie que le Gouvernement accorde au commerce des grains, et affament le pays qu'ils choisissent pour le théâtre de leurs odieuses spéculations [1]. » Il ne craint pas d'ajouter « qu'elles décèlent encore plus la misère que le crime et offrent souvent plus d'infortunés que de vrais coupables. » Il ne dissimule pas d'ailleurs que des agents de corruption (sans doute des agents du ministère) répandent dans les campagnes des bruits absurdes, en insinuant que les corps et les ordres qui protestent contre les nouvelles lois ont pour but de rejeter sur la portion la plus indigente du peuple les impôts dont on veut leur faire partager le fardeau.

Le siège royal de Saint-Brieuc n'accueillit ces remontrances qu'avec certaines réserves qui semblent surtout relatives à la nullité des opérations des grands bailliages ; « quelque désir qu'il eût de donner une preuve de l'étendue de son zèle en adoptant entièrement les conclusions prises par la dite remontrance, » il se borna à décerner acte pur et simple de la protestation du procureur syndic contre tous les édits non enregistrés conformément au droit public de la province.

A Lannion, le 11 août, M. de Botherel eut encore moins de succès, la Communauté de ville refusa de s'associer à ses protestations et de nommer des délégués pour se joindre à la grande députation qui se préparait à aller à Versailles solliciter l'élargissement des douze gentilshommes prisonniers.

Le système des faveurs officielles réservées aux personnes bien pensantes est, paraît-il, de tous les temps, car le ministre de la maison du Roi, Laurent de Villedeuil, écrivit aussitôt à l'intendant :

[1] Extrait du registre d'audience du siège royal de Saint-Brieuc, Cesson et ressort de Goëlo, broch. in-12, signée de Champeaux-Palasne, sénéchal.

« Si cette délibération est telle qu'on me l'a marqué, il semble qu'elle mérite quelque marque de satisfaction de la part de S. M., et je serais bien aise de savoir votre avis sur la nature de celle qu'on pourrait lui donner [1]. »

Tréguier reçut aussi très froidement le procureur général : mais à Quimper, il rencontra une opposition décidée et même violente.

Dans cette ville et dans toute la Cornouaille, un homme exerçait une grande influence et jouissait d'une immense popularité, c'était le sénéchal du Présidial, Le Goazre de Kervélégan. Vigoureux de corps et d'esprit, entreprenant et hardi, il avait toutes les qualités propres à séduire les rudes populations au milieu desquelles il avait été élevé.

Dans les derniers événements, le peuple de Quimper n'avait vu qu'une lutte entre la cour et les corps privilégiés, lutte dont il ne devait résulter aucun avantage pour lui. Le sénéchal partageait ces idées, peut-être même avait-il contribué à les répandre ; puis il faut tout dire : les Quimperrois avaient été flattés de la création d'un grand bailliage dans leur ville ; cette contrée y voyait l'immense avantage de ne plus recourir au Tribunal souverain de la province, éloigné de plus de cinquante lieues.

Mais M. de Botherel pouvait se faire illusion sur ces dispositions et les croire toutes contraires de ce qu'elles étaient ; en effet, le bureau correspondant de la Commission intermédiaire à Quimper était très prononcé pour la résistance et il s'était signalé au mois de juin précédent par l'énergie de ses protestations. Ces dissentiments avaient même produit des tiraillements nombreux entre les diverses autorités et la situation était fort tendue.

M. de Botherel arriva à Quimper le 15 août, il se rendit, à sa descente de voiture, au bureau de la Commission intermédiaire, qu'il savait acquis à ses idées. Ayant appris que les juges du Présidial étaient réunis dans la Chambre du Conseil pour la proces-

[1] Lettre de M. de Villedeuil à l'intendant de Bretagne, 18 août 1788. Arch. Départ. d'Ille-et-Vilaine, C. 415.

sion du jour, il alla aussitôt leur demander de tenir le lendemain une audience extraordinaire où il renouvellerait devant eux ses protestations contre les édits désastreux du 1er mai. Un des principaux juges s'y opposa formellement, disant que ces protestations étaient enregistrées, que toute réclamation ultérieure était inutile. Malgré les instances que put faire M. de Botherel, il persista dans son refus et quitta la salle en ordonnant au greffier de le suivre.

Evidemment, ce juge s'inspirait des idées et de l'esprit de Kervélégan qui n'avait pas voulu rester à Quimper ; il était parti la veille, pour aller demander au Roi le maintien des grands bailliages.

La séance du 16 se passa sans incident notable. Mais à la sortie de l'audience, le peuple, qui s'était attroupé en grand nombre sur la place Saint-Corentin, accueillit le procureur général par les cris de : *Vive le Roi et le grand bailliage ! Au diable le Parlement !* M. de Botherel fut assailli et couvert de huées ; elles le laissèrent, du reste, aussi calme que les applaudissements qu'il avait reçus à Rennes. On raconte même que le domestique de l'un des opposants du Présidial, le poursuivant de ses invectives, lui jeta son bonnet de laine à la figure. L'impassible procureur général le lui remit froidement en lui disant : « Prenez garde, mon ami, vous allez vous enrhumer [1]. »

M. de Botherel fut obligé de quitter la ville ; au moment où il sortit de l'auberge où il logeait, plus de 300 personnes de la lie du peuple l'accablèrent d'injures. On jeta des ordures dans sa voiture et peu s'en fallut qu'on ne coupât les traits des chevaux.

Ces « petites espièglerie de Bas-Bretons, » comme les appelait plus tard Kervélégan [2], faillirent dégénérer en véritables émeutes. Le 17 et le 18 août, le peuple, excité, dit-on, par le juge qui avait pris parti contre M. de Botherel, envahit les rues et les places

[1] A. Duchâtellier, *Histoire de la Révolution en Bretagne*, tome I, ch. IV.

[2] Lettre de M. Le Goazre de Kervélégan à M. Ballais, subdélégué, à Nantes, de M. Bertrand de Molleville, *encore* intendant de Bretagne, 17 novembre 1788, p. 5.

et remplit la ville de tumulte ; on assure que ce personnage haranguait la foule et même distribuait de l'argent.

Des personnes notables furent insultées, l'alloué du Présidial fut poursuivi d'un bout de la ville à l'autre par une bande de 200 énergumènes, criant : *Vive le Roi ! Vive le grand bailliage !* Des saltimbanques attisaient par de méchants propos l'irritation de la populace ; le 18 au soir, des groupes animés parcouraient les rues, ayant à leur tête des tambours et des musettes. Le Présidial rendit une ordonnance pour défendre les attroupements, mais l'huissier qui la publiait fut insulté et maltraité.

La nuit du 21 au 22 fut signalée par l'enlèvement d'un juge et d'un avocat connus pour être favorables au Parlement. Pendant celle du 22 au 23, on cassa les vitres de cet avocat et on jeta dans son appartement une grosse pierre et une lettre de menaces. Du reste, des placards portant le titre d'*Arrêts du Conseil du peuple* avaient été affichés jusque sur les portes de la cathédrale.

Enfin, la populace porta sa fureur sur un autre objet : toujours prête à crier à la famine, elle força un négociant à décharger le navire qu'il venait de faire remplir, et cet homme fut injurié et frappé par une foule de plus de 300 personnes.

Pendant tous ces troubles, un des membres du parquet du Présidial et le juge dont nous avons déjà parlé ne cherchèrent qu'à exciter le peuple par la promesse qu'il obtiendrait le grand bailliage et par des déclamations contre le Parlement et la noblesse [1].

Ces désordres eurent un écho dans plusieurs petites villes voisines, mais le courage du procureur-général-syndic ne fut point abattu par ces contradictions.

Avant d'entreprendre son voyage en Bretagne, il avait vivement conseillé l'organisation d'une nouvelle députation ; à cet effet, des lettres pressantes avaient été adressées aux bureaux de correspondance des neuf évêchés ; la réponse négative faite par le Roi le 30 juillet avait excité l'indignation ; partout le projet de former une

[1] Registre secret du Parlement, audience du 11 octobre 1788. — Réquisitoire du procureur général de Caradeuc contre les instigateurs des troubles de Quimper.

grande députation, composée de membres des trois Ordres, fut accueilli avec faveur, et presque toutes les villes de la province nommèrent des représentants à cet effet.

Ils se trouvèrent réunis à Rennes, le 1er août, au nombre de plus de quatre-vingts, et prirent unanimement les résolutions suivantes : 1° Persister dans toutes les protestations faites jusqu'à ce jour ; 2° rédiger un mémoire général à présenter au Roi ; 3° solliciter le rétablissement et la conservation des franchises et des libertés de la province ; 4° réclamer la liberté des détenus et la levée des lettres de cachet expédiées contre divers citoyens.

Comme moyen pratique, ils décidèrent d'envoyer à Versailles une députation de 53 membres, six par diocèse, moins un, choisis en nombre égal dans les trois Ordres.

Ces députés devaient se rendre à Paris par la voie qu'ils estimeraient la plus sûre ; il leur fut prescrit de n'obtempérer à aucun ordre de nature à entraver leur mission, de repousser au besoin la force par la force, si l'on tentait de les arrêter, et d'agir dans tous les cas avec ensemble sans jamais se séparer.

Les 53 députés désignés furent les suivants :

Pour le clergé : l'abbé de Corcin, l'abbé de Lesné, l'abbé de la Tullaye, l'abbé de Mélient, l'abbé de Poulpiquet, l'abbé de Douhet, l'abbé de Puyferré, l'abbé de Rocquancourt, l'abbé de Launay de Carheil, l'abbé Gault, l'abbé de la Goublais de Nantois, l'abbé du Margaro, l'abbé du Portal, l'abbé Collet, l'abbé de Boutouillic, l'abbé de Masnadau, l'abbé le Gonidec, l'abbé Micault ;

Pour la noblesse : MM. de Montmuran, de Boishue, de Cambout de Coislin, Loz de Goaffroment, du Dresnay, Penfentenyo de Cheffontaines, de la Moussaye, Barbier de Lescoët, de Gouvello de Kyaval, Meherenc de Saint-Pierre, Le Roux de Coëttando, Le Sénéchal, de Gourcuff, de la Belinaye, Hay des Nétumières, de Bruc de Montplaisir, du Chastel, de Lorgeril ;

Pour le tiers état : MM. Le Gros, Tréhu de Monthierry, Plumard de Rieux, Meslé, Juguet de la Bretonnière, Le Dissez de Penanrun, Montjarret de Kerjégu, Bernard, Poullet, Jallobert fils, Miorcec de

Kerdanet, Hervé de Chefdubois, l'abbé Le Maître, Le Coq, Robin de Paimpoulle, de Launay-Provost, Gaultier.

Ces 53 députés se mirent immédiatement en route. Mais sans doute leur mission eût été arrêtée et entravée, comme celles de leurs prédécesseurs, si un événement imprévu n'était venu en faciliter l'accomplissement et en assurer le succès.

Devant l'opposition formidable et sans cesse grandissante que soulevait en France l'exécution des édits du 8 mai, le Roi comprit enfin qu'on lui faisait faire fausse route. En effet, si la politique des coups d'État est toujours condamnable, elle ne manque jamais, quand elle réussit, d'approbateurs et de partisans ; mais par contre il n'est rien de plus terrible et de plus lamentable, pour ceux qui le tentent, qu'un coup d'État manqué.

Le 8 août, le Roi signait un arrêt du Conseil qui suspendait la Cour plénière et convoquait les États généraux pour le 1er mai 1789.

Cependant, le premier ministre Loménie de Brienne, avec la rage de l'ambition inassouvie, se cramponnait au pouvoir, il ne voulait pas donner sa démission, et il eut l'humiliant courage de contresigner l'arrêt du 8 août qui infligeait un démenti sanglant à toute sa politique. Déjà, le 5 juillet, il avait fait publier un arrêt du Conseil, invitant tous les corps du royaume, les Assemblées provinciales, les municipalités, les académies et les particuliers à communiquer au ministère les renseignements qu'ils pourraient découvrir sur la composition, la convocation et la tenue des États généraux. Il espérait, sans doute, par ces tardives concessions, désarmer la colère publique qui s'acharnait sur son nom ; il se trompait.

A bout d'expédients, ne sachant où trouver de l'argent, il osa mettre la main sur les caisses de secours et les fonds des hôpitaux. Cette maigre ressource épuisée, il fit rendre, le 16 août, un arrêt, d'après lequel les paiements de l'État étaient suspendus pendant six semaines et devaient être ensuite effectués partie en argent, partie en billets du Trésor.

C'était la banqueroute.

A cette nouvelle, une immense clameur s'éleva contre le ministre indigne et la malédiction publique fondit sur lui « comme un déluge. »

La cour elle-même l'abandonna; il comprit que tout était fini et offrit enfin sa démission, le 25 août; le Roi l'accepta et rappela aussitôt Necker. Il y eut alors une explosion de joie et comme une recrudescence d'espoir.

Au moment de sa retraite, Brienne ne laissait au Trésor royal que 400,000 livres, ce qui ne l'empêcha pas d'envoyer prendre les 20,000 livres de son mois de ministre qui n'était pas encore échu[1], et pour le consoler de sa disgrâce, la Cour demanda pour lui le chapeau de cardinal.

La députation bretonne était arrivée à Paris au milieu de tous ces événements, le 17 août, le lendemain même de l'*arrêt de la banqueroute.* Elle écrivit, sans tarder, au duc de Penthièvre, au premier ministre et à M. de Villedeuil, pour obtenir la permission de présenter au Roi le mémoire qu'elle était chargée de remettre à S. M. au nom de la province de Bretagne. Mais ces démarches seraient restées sans résultat, si l'arrivée au pouvoir de Necker n'avait tout d'un coup changé complètement la face des choses.

Celui-ci s'occupa sans tarder de la question et pour donner satisfaction aux députés, tout en gardant les apparences en faveur de la Cour, il fit savoir, le 29 août, à la députation, par l'entremise de l'évêque de Dol, qu'il rendrait la liberté aux douze gentilshommes emprisonnés, si elle consentait à rentrer immédiatement en Bretagne.

Mais elle refusa nettement de se prêter à ce compromis et résolut de se présenter directement et d'elle-même sur les pas du Roi. Les circonstances étaient changées et rendaient possible cette démarche hardie; les députés se concertèrent avec quelques gentilshommes bretons qui faisaient partie de la maison royale et, le dimanche 31 août, au moment où Louis XVI traversait la grande

[1] Marmontel, *Mémoires*, liv. XIII, p. 347.

galerie de Versailles pour se rendre aux vêpres, ils se trouvèrent sur son passage et lui remirent, par les mains du duc de Guiche, le mémoire qu'ils avaient préparé.

Sa Majesté le reçut et en commença la lecture en se rendant à la chapelle. Cette bienveillance du monarque modifia les dispositions de la Cour. Les officiers et les dames d'honneur de la Reine, les princes du sang, firent aux délégués la plus gracieuse réception. Encouragés par ce succès, ceux-ci demandèrent la levée des lettres de cachet, la tenue des États à Rennes, etc.; et firent connaître aux bureaux de correspondance des neuf évêchés le succès de leur mission et la prochaine délivrance des prisonniers [1].

Le mémoire remis au Roi réclamait avec une grande vigueur la mise en liberté des douze gentilshommes et le retrait des édits: « Vous avez mis votre autorité en contradiction avec elle-même, disait-il au prince; vous avez forcé vos Cours souveraines à s'opposer à l'exécution de vos ordres, en vertu de vos ordres mêmes; et nous ne balancerons pas à vous le dire, avec le courage que commande la vérité et le respect qu'inspire le monarque : on vous a fait fouler aux pieds un engagement irréfragable, on vous a fait dédaigner vos serments, on vous a fait manquer à votre parole. »

Ces plaintes étaient vives, mais, au fond, elles exprimaient la vérité. Necker ne voulut pas prolonger plus longtemps cette situation délicate : les prisonniers furent mis en liberté le 12 septembre.

Aussitôt des transports de joie éclatèrent partout; la capitale elle-même s'intéressait au sort des députés bretons. Lamoignon s'était à son tour rendu justice en donnant sa démission, le 14 septembre [2]; ce fait mit le comble à l'allégresse générale.

[1] *Histoire et Panorama d'un beau pays*, par B. Robidou, p. 247. (Récit rédigé, dit l'auteur, sur les procès-verbaux des députés des trois ordres.)

[2] Comme l'archevêque de Sens, Lamoignon, en se retirant, obtint toutes sortes de faveurs pour les siens et se fit attribuer un don de 400,000 livres, dont il ne put toucher que la moitié.

On sait que Brienne et Lamoignon finirent tous les deux par le suicide; le premier dans le mois où s'assemblaient les États généraux, le 18 mai 1789; le second, le 16 février 1794. On dit que Brienne s'empoisonna avec un poison subtil, extrait de la fleur du *datura*, le *stramonium*.

Necker fit aussitôt abroger les édits du 1er mai et, par une déclaration en date du 23 septembre, rétablit sur leurs sièges tous les Parlements du royaume.

Dès le lendemain, 24 septembre, le Parlement de Paris rentra au palais, après un exil de cinq mois, au milieu des témoignages de l'allégresse publique et des applaudissements d'une multitude prodigieuse. La députation bretonne assistait à la séance, elle eut part à l'ovation.

S'étant rendus au Palais en plusieurs carrosses, les députés furent reçus au pied du grand escalier par deux officiers de robe courte qui les introduisirent en les précédant et en leur faisant faire place au milieu d'un peuple immense.

Six ou huit mille hommes criaient ensemble : *Vivent les généreux Bretons, vive la Bretagne, vivent les 53 députés, vivent nos défenseurs et nos amis, bravo les Bretons, chapeau bas pour la députation de Bretagne!* Les tambours battaient aux champs, les gardes présentaient les armes.

Au bruit de ces acclamations la députation parvint à la grand'-chambre, où elle fut reçue par plusieurs présidents et conseillers avec de grands témoignages d'estime et de sympathie.

Ces démonstrations étaient le prélude et l'exorde de celles qui allaient accueillir les 53 députés et les 12 gentilshommes libérés à leur retour dans la province. En Bretagne, une immense impression de bonheur avait soulevé toute la province ; elle se traduisit par les manifestations habituelles de la joie populaire.

La ville de Rennes donna l'exemple. Elle avait été la première à la lutte ; elle devait être la première à se réjouir. Nulle part le succès des députés, la mise en liberté des prisonniers, la chute des ministres, le rappel du Parlement, n'excitèrent plus d'enthousiasme. La population était restée, depuis les événements du 10 mai et du 2 juin, en proie à une vive surexcitation.

Au commencement de septembre, de véritables émeutes avaient éclaté à l'occasion de la hausse du prix du pain, et plusieurs boutiques de boulangers avaient été pillées.

Le renvoi des ministres Lamoignon et Brienne, qui fut connu à Rennes dans la journée du 16 septembre, provoqua chez le peuple une joie délirante que les Rennais traduisirent d'une façon assez originale.

Ils firent imprimer une invitation en forme de placard d'enterrement, avec tête de mort et attributs funéraires, qui était ainsi conçue [1] :

Vous *êtes priés d'assister aux funérailles du Révérendissime Père en Dieu* J. F. LOMÉNIE DE BRIENNE, *Archevêque de Sens, Postulant* au Sacré-Collège, *en son vivant principal ministre ; et de très mauvais chrétien,* J. F., *dit* DE MOIGNON, *vivant, garde des sceaux, dont le convoi se fera ce soir, 16 septembre 1788, à 7 heures, sur la place du Palais, à la lueur d'un feu de joie.*

PEREANT IN ÆTERNUM.

Le deuil sera marqué par une illumination générale. *Après la cérémonie, on brûlera les corps, attendu leur putréfaction.*

C'est de la part du GRAND BAILLIAGE, *séant à Rennes.*

La mise à exécution ne se fit pas attendre.

Aussitôt la nuit venue, une illumination générale éclaira les fenêtres, des feux de joie s'allumèrent à tous les carrefours ; des pétards partaient de tous côtés. La maison de M. de Kératry se faisait remarquer par le nombre et l'ingénieuse disposition de ses lampions. Mais ce fut sur la place du Palais qu'eut lieu la grande scène à laquelle l'*Avis* rapporté plus haut convoquait les habitants.

A neuf heures, les flammes s'élevèrent d'un immense autodafé au-dessus duquel était suspendu l'archevêque de Sens, en robe violette, la mitre de papier doré en tête, et à côté de lui le *défunt* garde des sceaux Lamoignon. Le premier ministre fut bientôt réduit

[1] Nous conservons autant que possible la disposition typographique de ce curieux *placard*, dont nous avons un exemplaire sous les yeux. Il appartient à M. A. de la Borderie.

en cendres ; mais Lamoignon tint plus longtemps, on l'aida à descendre à grands coups de fusil [1]...

Ces témoignages de la haine populaire parurent un peu vifs aux autorités ; aussi la noblesse ayant annoncé qu'elle donnerait une grande fête le 30 septembre à l'Hôtel de Ville, le comte de Langeron, commandant en second, écrivit une lettre sévère au Siège de police.

« Il m'est revenu, disait-il, qu'on doit donner des tonneaux de vin au peuple, faire des feux de joie et brûler des effigies. Comme ces derniers objets entraînent toujours du désordre et de la licence, je vous préviens à l'avance que je les empêcherai par toutes les voies qui sont en mon pouvoir... Le dernier article est le plus répréhensible : celui de faire des feux de joie et de brûler les effigies des anciens ministres ou des personnes attachées au service de S. M. ; c'est manquer au respect dû au Roi... Si vous ne voulez pas y mettre un frein, vous serez responsable des accidents qui en pourront résulter. »

Le Siège de police répondit, le 27 septembre, que la noblesse n'avait nullement l'intention de faire ce que craignait M. de Langeron, mais seulement de donner une « fête patriotique, » et d'y faire participer autant que possible toutes les classes de citoyens ; qu'il répondait de l'ordre et que le commandant en second n'avait pas à s'en préoccuper, la police n'étant pas dans ses attributions. « Si MM. les officiers supérieurs, disait-il en finissant, veulent avoir l'attention de retenir exactement dans leurs quartiers les troupes, dont la résidence est d'ailleurs si évidemment inutile dans une ville qui n'est pas désignée comme lieu de garnison par la nouvelle ordonnance, nous connaissons assez nos concitoyens pour pouvoir vous répondre que, livrés uniquement à la joie générale, ils ne s'abandonneront à aucun désordre [2]. »

C'est en effet ce qui arriva.

[1] Registres du siège de police de Rennes. Archives municipales, n° 417.

[2] Correspondance de Théophile Laënnec, par A. du Châtellier. *Revue des provinces de l'Ouest*, I, p. 244.

III

Mais l'événement qui enchantait surtout les Rennais, c'était le retour de leur Parlement.

La Déclaration royale du 23 septembre en ordonnait le rétablissement immédiat : « Voulons, disait-elle, qu'il ne soit rien innové dans l'ordre des juridictions, tant ordinaires que d'attribution et d'exception, tel qu'il était établi avant le mois de mai dernier. »

Le palais de justice de Rennes était toujours occupé par les troupes ; enfin, le 8 octobre au matin, elles se retirèrent ; le Parlement en reprit aussitôt possession ; et il tint dès l'après-midi son audience de rentrée.

La Commission intermédiaire et les membres des trois ordres présents à Rennes vinrent le féliciter ; l'orateur qui portait la parole en leur nom retraça dans un discours ému les épreuves que les magistrats avaient subies depuis cinq mois, les démarches réitérées qui avaient été enfin couronnées de succès.

Le Parlement reçut également le Présidial et la plupart des corps constitués de la ville, entre autres, les étudiants en droit [1]. Tous venaient offrir leurs compliments à la Cour, et le premier président du Merdy de Catuélan les remerciait en quelques mots.

Puis le procureur général demanda la parole : « Je me suis chargé, dit-il, de déposer dans votre sein le témoignage précieux des sentiments des juges, avocats, chapitres, procureurs, officiers ministériels et autres corps de la province. Témoins des malheurs qui ont affligé la magistrature, ils y ont été sensibles et se sont empressés de protester par écrit contre les édits désastreux transcrits à main armée sur vos registres le 10 mai dernier... Aussi, non

[1] M. de la Sicotière a publié le discours de Moreau, prévôt des étudiants, dans une très intéressante étude sur l'*Association des étudiants en droit de Rennes avant* 1790. (*Mélanges de la Société des Bibliophiles bretons*, t. III, p. 59.)

contents de tenir une conduite vraiment digne d'éloges, ont-ils encore fait le généreux sacrifice de leur état pour gémir avec les bons citoyens sur les malheurs dont la France entière était menacée[1].

Le Parlement décerna acte au procureur général du dépôt de la liste des corps qui avaient protesté et adressa à ceux-ci ses remercîments.

En même temps il décida, « pour accélérer le rétablissement entier de l'administration de la justice, » de ne plus recevoir à l'avenir aucune députation que les corps, communautés et tribunaux enverraient pour le féliciter; mais il n'en est pas moins touché, ajoutait-il, des sentiments patriotiques qui animent la plupart des membres desdits corps, et il en recevra avec satisfaction les expressions dans les arrêtés et délibérations qu'ils adresseront au greffe de la Cour.

Le Parlement résolut aussi d'écrire au Roi pour le supplier de rendre à la liberté et de rétablir dans leurs emplois et dignités les officiers bretons et tous ceux qui souffraient encore des suites d'une disgrâce qu'ils n'avaient point méritée; il insista surtout sur la délivrance de M. Nicol de la Belleissue, gentilhomme breton, détenu au Mont-Saint-Michel.

M. du Couëdic, conseiller, n'avait pu se rendre à la séance; il avait été poursuivi et pourchassé dans toute la province par les agents du ministère qui ne lui pardonnait pas la publication du *Précis historique;* la Cour arrêta « qu'il lui serait écrit par le doyen pour lui témoigner le vœu unanime de la compagnie de recevoir dans son sein un confrère qui lui était cher. »

Enfin elle décida que les affaires seraient reprises et continuées au point où elles étaient le 10 mai, sans tenir compte des délais écoulés ni de l'interruption des procédures.

Le dimanche suivant, 12 octobre, le Parlement se rendit en corps et en robes rouges à l'église des PP. Jacobins pour assister à un *Te Deum* solennel que la communauté de ville fit chanter en actions

[1] *Registre secret du Parlement*, audience du 8 octobre 1788, après-midi.

de grâces de la rentrée de la Cour. Tous les corps constitués y étaient représentés. Le P. Coste, prieur des Dominicains, y prononça un chaleureux discours de félicitations.

A son retour, comme dans les plus grands événements, le Parlement se fit ouvrir les portes de la prison, et il élargit trois prisonniers dont il paya les dettes ; puis le premier président alluma lui-même un immense feu de joie dressé sur la place Royale.

Enfin, pour témoigner aux étudiants combien il était satisfait du zèle et de l'énergie qu'ils avaient montrés dans ces temps malheureux, le Parlement exempta un certain nombre d'entre eux des droits de chapelle qui lui étaient dus [1]. Il donna aussi 3.000 livres pour être partagées entre les curés des paroisses de la ville, plus 600 livres aux prisonniers, 600 livres aux Sœurs grises pour les pauvres, 600 livres aux hôpitaux. Toutes ces sommes devaient être prises « sur les premiers gages qui seraient payés aux membres de la Cour. »

BARTH. POCQUET.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

[1] Les étudiants, pour prouver la part qu'ils prenaient aux malheurs publics, n'avaient pas hésité à cesser de se rendre aux représentations théâtrales et à refuser les treize places gratuites qui leur étaient offertes pour chaque soirée. *Affiches de Rennes*, du mercredi 20 août 1788.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

PETITE GRAND'MÈRE, par M. le Vte Henri du Mesnil. Paris, Blériot et Gautier, libraires-éditeurs, quai des Grands-Augustins, 35.

Petite grand'mère n'est grand'mère que de nom. Elle est dans sa première jeunesse quand elle entre sur la scène, si jeune même qu'elle n'a pas encore quitté le pensionnat du Petit-Saint-Cyr, maison d'éducation ainsi appelée du public, parce que la main qui la dirige avec une rare habileté rappelle celle de Madame de Maintenon. Le Petit-Saint-Cyr n'est pas un cloître. A un jour donné de l'année, ses salons s'ouvrent à une société choisie, empressée de partager les plaisirs d'une délicieuse soirée. Parmi les aimables jeunes filles qu'on y trouve, il en est une vraiment ravissante, vers laquelle tous les cœurs se sentent entraînés. Douée d'une riche et belle nature, Béatrice de Kervadec possède toutes les grâces du corps, tous les dons de l'esprit, toutes les qualités de l'âme. Nul ne peut se soustraire à ses charmes. Sans qu'elle s'en doute, elle vient d'inspirer une vive passion à deux hommes bien différents d'âge et de caractère. Lord Nevil, charmant jeune homme pour lequel Béatrice a un doux penchant, et le duc de Fioraventi, veuf depuis longtemps, grand-père et touchant aux jours de la vieillesse, pour lequel elle a une profonde aversion, aspirent à sa main.

Entre les deux prétendants, entre celui qu'elle aime et celui que son cœur repousse, il faut faire un choix. C'est pour le dernier qu'elle se décide. Non pas, comme on pourrait le croire, qu'entraînée

par l'appât des richesses, éblouie par l'éclat des grandeurs, la couronne ducale et l'or de Danaé aient sur elle une puissance souveraine; elle obéit à un autre sentiment, elle s'immole, elle ne se vend pas. Le marquis de Kervadec n'est pas le plus estimable des pères. Non seulement il a dissipé sa fortune personnelle et celle que Béatrice tenait de sa mère, il est en outre couvert de dettes, et le duc de Fioraventi, son créancier, va le faire saisir impitoyablement s'il lui refuse la main de sa fille ; dans le cas contraire, une riche aisance lui sera assurée. Ainsi, d'un côté, pour son père, l'indigence et le déshonneur ; de l'autre, pour elle, une vie de douleurs et de peines. Dans cette cruelle alternative, elle fait le plus grand de tous les sacrifices : elle sera la plus malheureuse des femmes ; l'auteur de ses jours ne sera pas le plus malheureux des hommes. Le mariage se fait donc ; mais voilà qu'au retour de l'église, au moment ou lord Nevil vient de s'embarquer pour chercher dans un voyage autour du monde des distractions à son amour, un coup de foudre inattendu éclate sur la tête des époux. En apprenant que le duc songe à une nouvelle alliance, Savinia, sa fille, accompagnée de son mari et de sa jeune enfant Lucie, est partie de sa résidence et a franchi un espace de quatre cents lieues sans s'arrêter. Elle arrive avec l'espoir d'y mettre obstacle. Hélas ! il est trop tard, le prêtre vient de donner la bénédiction nuptiale. A cette nouvelle, agitée de transports furieux, elle accable les époux d'injures et de propos méprisants. Tout aussi violent que sa fille, le duc va la jeter à la porte du château, mais, au moment où il lève la main, son émotion est telle, qu'il perd la parole et tombe paralysé. De ce jour, la jeune duchesse est transformée en sœur de charité. Elle n'abandonnera plus le lit du malade et lui prodiguera les soins les plus empressés, sinon les plus affectueux. Savinia, son mari, la petite Lucie sont restés sous le même toit, et il faut que la pauvre garde-malade soit un ange de bonté pour supporter, sans se plaindre jamais, toutes les insultes qu'elle reçoit de sa belle-fille. Tout autre est la petite Lucie ; elle adore Béatrice et ne l'appelle jamais autrement que petite grand'-

mère. Savinia finit pourtant par être touchée à son tour. Un jour que Béatrice, au péril de sa vie, s'est élancée dans la rivière pour en retirer Lucie qui allait se noyer, elle se jette dans ses bras, lui demande pardon du passé et devient sa meilleure amie. Aussi quand des questions d'intérêt appelleront son mari aux Antilles, elle voudra l'accompagner, tranquille sur le sort de Lucie qu'elle a confiée à petite grand'mère.

Cependant le malheureux paralytique touche à sa fin ; mais, quand il n'a plus que quelques instants à vivre, éclatent d'autres orages. Nous sommes en pleine terreur et une guerre à mort a été déclarée aux aristocrates. Deux grands patriotes du pays se présentent au château, chargés de procéder à l'arrestation du duc et de la duchesse. Comme on n'arrête pas les morts et que le duc est à l'agonie, ils le laissent sur son lit et accordent vingt-quatre heures de sursis à celle qui lui donne de suprêmes consolations. A peine sont-ils sortis que le duc expire. Cédant alors aux conseils et aux prières de ceux qui l'entourent, Béatrice se dérobe par une porte secrète, monte avec Lucie et sa nourrice sur une barque qui les attend au rivage et qui les conduit à bord d'un navire en station non loin de là. Quelques jours après, elle débarque à Anvers. Il semble que la coupe du malheur ne peut pas s'épuiser pour elle. En quittant la France, elle a appris que Savinia et son mari ont péri dans un naufrage. Elle veut alors qu'à l'étranger Lucie passe pour sa propre fille, lui recommande de l'appeler désormais petite mère au lieu de petite grand'mère, et quitte enfin son titre de duchesse pour s'appeler madame Legaël.

Logée chez d'honnêtes gens qui la prennent en grande affection et lui procurent des moyens d'existence en lui faisant avoir des élèves auxquelles elle donne des leçons de musique, elle est adorée de tous ceux qui l'entourent, trop adorée, hélas ! de l'un d'eux, de Cornélius Vanhoot, jeune professeur de l'Université, fils des propriétaires de la maison qu'elle habite, qui s'éprend tellement de ses charmes, qu'il oublie Rosa, sa fiancée, pour ne songer qu'à elle. Amie de Rosa, Béatrice fait tout ce qu'elle peut pour ramener

Cornélius à la raison. Peine inutile. Au lieu de s'éteindre, sa passion augmente tous les jours. C'est au point que Madame Vanhoot, qui tout à l'heure la combattait, cédant à ses désirs, la favorise maintenant et s'indigne de ce que Béatrice refuse sa main. Que faire pour échapper à ce nouveau danger ? La fuite lui paraît la seule planche de salut. Consulté sur ce point, un vénérable prêtre approuve son projet et lui trouve une retraite sûre, chez un brave curé de campagne où elle vivra ignorée de tous.

Cependant lord Nevil est de retour de son long voyage. Il apprend en arrivant que la duchesse est libre, et comme les années et l'absence n'ont pas chassé de son cœur l'image de l'enchanteresse, il va frapper à toutes les portes sans pouvoir la rencontrer. Après de longues recherches infructueuses, le hasard finit par mettre en présence les deux amants, au moment où Béatrice est en convalescence d'une longue maladie qui a failli l'emporter. Aux jours de deuil et de désolation vont succéder enfin des jours sereins qu'aucun nuage ne viendra assombrir. Ne voyant plus depuis longtemps l'objet de sa passion nouvelle, le jeune professeur est revenu vers son amie d'enfance, et, à la grande joie de Béatrice, a épousé celle qui fera son bonheur. Quant à elle, elle quitte avec autant de plaisir qu'elle a eu de peine en le prenant, le titre de duchesse, pour devenir lady Nevil, pour passer le reste de ses jours avec celui-là seul auquel elle aura appartenu. Le jour de son second mariage, elle pourrait, en effet, attacher à sa ceinture le bouquet virginal.

Voilà le récit dans sa simplicité. Le vicomte Henri du Mesnil l'a rendu bien attrayant par les grandes qualités de l'écrivain. Sous sa plume élégante et facile, cette œuvre toute de sentiment est devenue d'un vif intérêt. Ceux qui ouvriront ce livre s'y trouveront enchaînés par des liens qu'ils ne chercheront point à rompre. Semblables à cette dame dont nous parle Jean-Jacques, qui lut tout d'un trait, sans pouvoir le quitter un instant, le livre de la *Nouvelle Héloïse,* ils ne le fermeront que lorsqu'ils seront arrivés à sa dernière page.

C. MERLAND.

M. DU FOUGEROUX

L'an dernier, à pareille époque, je consacrais quelques pages à la mémoire d'un écrivain éminent, d'un vieil ami, le comte de Champagny, de l'Académie française ; et aujourd'hui, il me faut encore sortir de ma retraite pour rendre un dernier devoir à un autre ami, à un homme distingué, M. Grelier du Fougeroux, ancien représentant de la Vendée aux Assemblées constituante et législative.

Ernest de Grelier du Fougeroux appartenait à une très ancienne famille poitevine, qui n'est plus aujourd'hui représentée que par ses deux filles, Madame la comtesse de la Roche-Saint-André et Madame la baronne de Talhouët-Boishorand. Son père avait émigré ; deux de ses cousines, Madame Grelier de Concise et sa fille, figurent dans l'histoire parmi les plus touchantes victimes de Carrier. Telles furent, avec les récits de la grande guerre vendéenne, les premières impressions qui entourèrent son berceau. Il commença ses études au collège de Beaupreau, féconde pépinière d'hommes de foi et d'hommes de bien, et il les termina chez les jésuites de Montmorillon, auxquels il garda toujours un reconnaissant souvenir.

Il y avait deux hommes chez M. du Fougeroux, l'homme du monde, d'une société charmante par son esprit, sa bienveillance, sa sincérité, et l'homme d'études, que l'on rencontrait surtout à la campagne, au milieu de sa bibliothèque qui n'était jamais fermée. Très jeune, il s'était adonné à la poésie, et même, dans son âge mûr, les fêtes de famille étaient souvent animées chez lui par sa verve, toujours gracieuse et émue ; mais, dans l'habitude, il renonça promptement aux vers pour s'occuper de travaux sérieux. Les lecteurs de la *Revue* n'ont certainement oublié ni ses intéressants articles sur le *Poitou au temps des Visigoths et des deux premières races,* ni sa curieuse *Chronique du seigneur de Bazoges.*

Comme homme du monde, il était aimé de tous ; comme homme instruit, il n'était pas moins généralement apprécié. Ces diverses qualités lui valurent une distinction bien rare, celle d'être porté à la députation sans aucune démarche personnelle, et même à son insu. C'était dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, les royalistes hésitaient encore à se présenter aux élections, lorsque le nom de *du Fougeroux*, mis en avant, fit cesser toutes les incertitudes. M. du Fougeroux était, pendant ce temps, à Nantes, où il n'apprit sa candidature improvisée et la minorité imposante qu'elle avait obtenue, que le lendemain du vote. Ce n'était pas encore le succès, mais un acheminement au succès.

Si sa popularité, toutefois, était grande en Vendée, son nom était si peu connu au dehors, que les journaux de Paris, en rendant compte des élections, imprimèrent *du Fougerais*, autre nom vendéen, qui jouissait dès lors d'une certaine notoriété dans la presse. Une rectification eût été toute simple, mais M. du Fougeroux n'en fit point. La méprise ne pouvait lui nuire parmi ses électeurs et elle faisait prendre rang dans le monde électoral à un vaillant compatriote, à un ferme défenseur de la cause royale ; cela lui suffit. Peu d'années après, les noms de du Fougeroux et du Fougerais sortaient victorieux de l'urne, avec des chiffres de plus de 40,000 voix.

A la Chambre, M. du Fougeroux siégea et vota constamment avec la phalange légitimiste que dirigeait alors Berryer. Il parut peu à la tribune, mais prit une part active aux travaux des comités, spécialement de celui qui était chargé des affaires religieuses. Par sa courtoisie, par son aménité, il se fit d'ailleurs beaucoup d'amis ; nous citerons, entre autres, le baron de Larcy, avec lequel il conserva les relations les plus intimes, et dont la mort fut une de ses dernières tristesses.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il s'associa énergiquement à tout le bien qui se fit et à toutes les résistances qui furent opposées au mal. Il demeura impassible sur son banc, lors de l'invasion, du 15 Mai ; il y était pendant les terribles journées de Juin ; il

signa la protestation contre le coup d'État du 2 décembre et subit l'emprisonnement qui en fut la suite.

Revenu de Paris, le cœur brisé, M. du Fougeroux se tint à l'écart de toute fonction publique. Son influence locale d'ailleurs n'en souffrit pas, parce qu'elle tenait à l'homme plus qu'au titre, et sa commune, son canton, eurent plus d'une fois à s'applaudir de son intervention, toujours intelligente et généreuse.

Personne ne fut plus affecté que lui de l'abaissement de la France en 1870, et n'y chercha plus activement un remède dans le retour aux traditions qui firent si longtemps la puissance et la gloire de la patrie. L'éloignement de ses espérances et les progrès de la Révolution le navraient et il ne retrouvait de calme que dans la vie de famille, qui fut toujours pour lui si douce.

Cette vie, malheureusement, eut, elle aussi, ses épreuves. En 1872, ce fut la mort d'une fille bien-aimée, Mme de Rochebrune, chez qui tout était grâce et sourire [1] ; en 1881, ce fut celle de la fidèle compagne de sa vie, après une union de près de cinquante ans, sans aucun nuage. Depuis cette époque, sa santé subit de fortes atteintes ; rien ne faisait prévoir toutefois le coup subit qui l'a frappé, mais qu'ont adouci, du moins, les secours de la Religion reçus en pleine connaissance.

Les obsèques de M. du Fougeroux ont donné lieu à une manifestation touchante : l'église de la Chapelle-Thémer ne pouvait contenir la foule qui était accourue. En voyant cette foule recueillie et émue, il était facile de comprendre ce qu'avait été la vie de celui que l'on pleurait : il fut aimé et il fut utile.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] Voir sa nécrologie, *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XXXII, p. 331.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ACADÉMIE (L') ROYALE DE MARINE DE 1784 A 1793; par Alf. Donaud du Plan, prof. à l'École navale. 6e part. In-8o, 124 p. Nancy et Paris, lib. Berger-Levrault.

ALMANACH DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE D'ILLE-ET-VILAINE POUR 1883. Calendrier agricole, par feu J. Bodin. In-18, 72 p. Rennes, lib. Verdier fils.

A Mgr BÉCEL, ÉVÊQUE DE VANNES, à son entrée dans le bourg de Marzan, le jour où il est venu donner le sacrement de confirmation dans cette paroisse (18 avril 1883), in-8o, 8 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

AVENTURES ET EMBUSCADES, histoire d'une colonisation au Brésil; par G. de La Landelle. In-18 jésus, VIII-312 p. Paris, lib. Tolra.

BRETON ET PATRIE! par Elie Prorey, secrétaire de l'*Etoile nantaise*. In-8o, 12 p. — Paris, librairie des Jeunes, 338, rue de Vaugirard. 50 cent.

CANTIQUE A SAINTE ANNE; par Mlle Gabrielle Lemoine. In-8o, 3 p. Rennes, imp. Bourigault.

DENIS LE TYRAN; par Mme Colomb. In-8o, 301 p. avec 112 grav. Paris, lib. Hachette.

ÉTUDES HISTORIQUES BRETONNES. — LES VÉRITABLES PROPHÉTIES DE MERLIN. Examen des poèmes bretons attribués à ce barde, par Arthur de la Borderie, membre du Comité des Travaux historiques. In-8o, 88 p. — Paris, H. Champion; Londres, Bernard Quaritch.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, tiré à 50 ex.

FIANCÉ (LE) DE MARIE, histoire d'un remplaçant, par Charles Chrétien. In-18 jésus, 337 p. Paris, lib. Ollendorff.

HÉRITIER (L') DE KERGUIGNON; par Mlle Zénaïde Fleuriot. In-18 jésus. 313 p. Paris, lib. Hachette.

LOIS USUELLES. LA CHASSE, par Ad. Giraudeau, avocat à Nantes; J.-M. Lelièvre, avoué plaidant à Mamers; et G. Soudée, avoué à Angers, 2e éd., augmentée et mise au courant de la jurisprudence. In-18, 434 p. Paris, lib. Larose et Forcel.

MÉMOIRES SUR LE DOMAINE DU BROCHET-BEFFOU; par le comte de Troguindy, du conseil général des Côtes-du-Nord. In-4o, 102 p. avec tableau synoptique et 4 pl. color. Saint-Brieuc, lib. Prud'homme.

ORIGINES (LES) FRANÇAISES, par M. l'abbé du Tressay, chanoine honoraire, ancien chanoine titulaire et théologal de Luçon. — T. I, IX-447 p.; t. II, 423; t. III, 516. Nantes, S. Mondon, 1, rue Royale..... 10 fr.

LES PRISONS DE NANTES

PENDANT LA RÉVOLUTION *

III

Insurrection du 10 mars 1793. — Les arrestations se multiplient. — Insuffisance du Château. — Détenus envoyés à la Visitation et aux Pénitentes. — Fleurdepied, concierge de la Visitation. — Établissement d'une prison au couvent des Saintes-Claires. — Le tribunal extraordinaire séant au Bouffay. — Encombrement de la prison des Saintes-Claires. — Règlement imposé aux détenus de cette maison. — Leur état misérable. — Abus d'autorité de Forget.

Le 10 mars, éclatait l'insurrection dans la plupart des paroisses du Département et même dans quelques-unes de celles qui étaient situées à une petite distance de la ville. Dès le 12 mars, des gardes nationaux, envoyés en expédition dans les environs pour réprimer la rébellion, ramenaient avec eux de nombreux prisonniers, hommes et femmes, que l'on enferma, le premier jour, pêle-mêle au Château [1].

On s'aperçut bien vite que le Château serait un local insuffisant pour loger tant de monde, et trois jours après, on décidait de diriger les nouveaux arrivants sur la maison des Pénitentes, située place du Port-Communeau, dont les bâtiments ont été occupés depuis, en partie, par l'Hôtel de Bretagne. Le citoyen Fleurdepied, patriote reconnu, auquel on avait confié les fonctions de concierge de la prison des Pénitentes, était autorisé,

* Voir la livraison de mai, pp. 364-373.

[1] Cons. de Dép., 12 mars 1793, f° 42.

le 15 mars, à y faire transporter les couettes et les matelas qu'il pourrait trouver dans la maison des Ursulines (bâtiments formant aujourd'hui la partie Est du Lycée) [1].

Le même jour, le Bureau d'exécution du Comité central émettait l'avis, qui fut suivi aussitôt, que le couvent de la Visitation fût spécialement affecté à la détention des femmes, « qui auraient la liberté d'y faire transférer les effets à leur usage personnel.» Fleurdepied fut investi de la surveillance de la Visitation, ce qui donne à penser que l'on regardait comme tout à fait transitoire l'emploi, comme prison, de la maison des Pénitentes. En effet, peu après, ce local était occupé par les volontaires, et, le 14 avril, on renonçait momentanément à les y loger, « parce que les lits étaient remplis de vermine[2].»

Cependant la multiplicité des arrestations avait fait revenir sur la décision prise relativement aux Saintes-Claires. Bien que cet immeuble eût cessé d'appartenir à la nation, ordre était donné, par le Bureau d'examen, « le 17 mars 1793[3], au premier commissaire de bienveillance ou de police, » d'y transférer des détenus du Château. C'est évidemment par erreur que le registre porte « les détenus du Château. » Dans la hâte de la rédaction, on n'y regardait pas de bien près, ainsi que le démontre la phrase suivante qui termine la délibération du Bureau d'examen : «... Les détenus resteront, jusqu'à nouvel ordre, dans la maison des Saintes-Claires, sous la surveillance des citoyens Forget et Verrier, ou de toute autre personne qu'ils choisiront, et de la fidélité desquels ils répondront. » Il est en effet peu probable que l'on ait voulu dire que les détenus choisiraient eux-mêmes leurs gardiens. Forget eut donc, pendant quelque temps, comme Fleurdepied, la surveillance de deux prisons.

[1] Bureau d'exécution du Comité central, f° 15.

[2] Bureau d'examen, f° 21.

[3] Bureau d'exécution, f° 10. Occupation de la maison des Saintes-Claires le 17 mars 1793. V. Reg. du Départ. Q. 24 pluviôse an III, f° 173.

Le Château ne fut jamais complètement évacué : « des femmes qui s'y trouvaient confondues, dans les mêmes appartements, avec les hommes, » furent envoyées à la Visitation, au commencement d'avril, et une ordonnance du président du tribunal criminel, en date du 21 mai 1793, mentionne expressément les détenus du Château. Ils sont aussi visés dans un règlement relatif à la distribution du riz, du commencement de novembre 1793[1].

Le tribunal qui jugeait les rebelles siégeait au Bouffay, et l'on transférait dans la prison voisine les accusés, la veille de leur jugement. Le tribunal, dit *criminel extraordinaire*, décidait sans jurés de la culpabilité des accusés, et prononçait des peines capitales, mais ce n'était point encore un vrai tribunal révolutionnaire ; les juges écoutaient les dépositions des témoins, à la condition il est vrai qu'ils fussent républicains, et c'était néanmoins une garantie que la *justice* des commissions militaires devait enlever plus tard aux accusés. Certains de ces témoins accusèrent Forget de quelques méfaits, et celui-ci se plaignit très haut qu'on avait cherché à lui faire perdre « la confiance publique.» Il conserva celle des Administrations, et c'était probablement tout ce qu'il demandait [2].

Le 20 avril, il fut chargé en même temps qu'un officier municipal de transférer du Château aux Saintes-Claires soixante individus, et cinquante-six le lendemain. De l'examen du registre d'écrou, on pourrait inférer qu'à partir de cette date, les prisonniers du Château cessèrent d'être soumis à son autorité directe [3]. C'est en qualité de concierge des Saintes-Claires que Forget

[1] Bulletin des trois corps administratifs. Placard in-f°, 7 avril 1793. Nantes, imprim. Malassis. Le Château ne cessa point de contenir des prisonniers ; il y en eut jusqu'à l'an III; longtemps après, Forget réclamait des frais de pension pour des gens détenus au Château, de 1793 au 7 germinal an III. Départ. L. Intérieur, 18 pluviôse an VI, f° 125.

[2] Bureau d'examen, 16 avril 1793, f° 24.

[3] Procès-verbaux des transférements. (Arch. dép.) Registres d'écrous. (Arch. du greffe.)

prend charge de tous les incarcérés ; au moment où la population des Saintes-Claires s'accrut, on la soumit à un régime plus sévère. On lit dans la délibération du Bureau d'examen du 20 avril : « Les commissaires chargés de la visite des maisons d'arrêt et de l'interrogatoire des détenus ont rapporté qu'il se commettait à la prison des Saintes-Claires un abus qu'il convenait de réprimer. Cet abus est que les ci-devant nobles et les gens de la campagne se trouvent tous ensemble, et pêle-mêle dans le jardin et le cloître, pour prendre l'air, ce qu'il est important d'éviter. Le Comité d'examen, délibérant sur l'exposé de ses commissaires, est d'avis que les ci-devant nobles renfermés aux Saintes-Claires ne pourront prendre l'air que dans le cloître, et les habitants des campagnes dans les jardins, sans que les uns et les autres puissent communiquer ensemble, sous aucun prétexte [1]. »

On croira facilement que les inconvénients de l'encombrement ne tardèrent point à se faire sentir, quand on peut constater, par exemple, que, le 7 mai, Forget était invité par le Département « à fournir aux besoins de quarante à cinquante individus venant de Noirmoutiers [2]. » Les détenus firent parvenir à la Municipalité des plaintes sur le défaut d'air et l'absence complète d'un service de santé qui était resté à l'état de projet. Le 13 mai 1793, la Municipalité chargea le médecin Godebert de visiter cette prison ; son rapport constate qu'il a trouvé un nombre considérable de prisonniers à peine nourris, n'ayant pas même de paille pour se coucher, et que l'on néglige d'interroger [3]. Une lettre du Comité central à la Municipalité, également à la date du 13 mai 1793, signale un odieux abus d'autorité reproché au gardien. « On nous instruit, disent les membres du Comité central, que plusieurs détenus de la prison des Saintes-Claires, dont l'éiar-

[1] Bureau d'examen, 20 avril 1793, f° 35.

[2] Ordre signé Beaufranchet-Audubon, etc. (Papiers des suspects, arch. dép.)

[3] Lettres de détenus. (Arch. municip.) Rapport de Godebert. (Notes manuscrites de Verger, vol. Nantes, p. 613.)

gissement a été ordonné depuis longtemps, ne peuvent jouir de leur liberté, sous différents prétextes, et spécialement par défaut de payement. C'est un point sur lequel les informations doivent porter principalement, ainsi que sur la quotité des sommes exigées ou prétendues, pour le gîte et le geôlage [1]. »

IV

1793.

Dangers du trop grand nombre des détenus aux Saintes-Claires constatés par les autorités. — Projets d'élargissements. — Le 31 mai 1793, nouvelle cause d'arrestations. — Prétention d'emprisonner tous les rebelles. — Navires transformés en prisons. — Lutte entre les diverses autorités relativement aux arrestations et aux élargissements. — Intervention du président Phelippes. — Ses ordonnances et ses propositions pour établir des catégories de détenus. — Encombrement du Bouffay. — La dyssenterie aux Saintes-Claires. — Établissement d'une prison au couvent du Bon-Pasteur. — Tentative d'organisation d'une infirmerie aux Saintes-Claires.

La considération dont Forget jouissait à la Société populaire lui permettait de mépriser toutes les accusations. Néanmoins, l'état des prisons s'imposa à l'attention du Conseil de Département qui se trouvait réuni en ce moment : « Les commissaires nommés pour interroger les personnes détenues — je copie le procès-verbal de la séance du 17 mai 1793 — ont représenté au Conseil que le nombre en était désormais si grand, qu'il y en avait dix ou onze par chambre, tandis que, dans les temps ordinaires, on n'en mettait pas plus de quatre ; que, depuis que l'air atmosphérique commence à s'échauffer, celui qui y est concentré est devenu mortifère, tant il est chargé de miasmes méphitiques ; que, sous peu, il n'y aura pas même sûreté à s'y présenter ; que, depuis longtemps, à l'ouverture des portes, on est frappé de moufflettes suffocantes ; que la majeure partie des détenus, rongés de chagrin et d'ennui, y sont malades, ou menacent de le devenir, et qu'il n'est pas possible d'y renouveler l'air qu'on y respire ; que

[1] Corresp. du Comité central. (Arch. dép.)

les gens de campagne, habitués aux pénibles exercices, se sont fait un besoin de manger plus que les personnes dont la vie sédentaire présente moins de besoins à réparer ; que beaucoup sont exténués par la faim, ce qui est annoncé par leur teint hâve et livide ; que, faute de manger, ils sont dévorés par les poux, ce qui pourrait faire craindre pour eux une maladie pédiculaire ; que l'air de ces maisons, ainsi méphitisé, pourrait avoir les suites les plus funestes en corrompant toute l'atmosphère, et occasionner une épidémie dans la cité ; que les médecins en ont même souvent prévenu l'Administration. »

Le Conseil prit de suite une décision, et arrêta que chaque jour il ferait présenter au Comité central une liste des individus à élargir, et que ces individus seraient mis en liberté, à l'exception seulement de ceux que le Comité central avait des raisons particulières de maintenir en état d'arrestation[1].

Soit que le Comité central y mît de la mauvaise volonté ou de la négligence, la semaine suivante, le 24 mai, le Conseil insistait sur la nécessité de prendre des mesures promptes, et, dans le procès-verbal de la séance, il est dit que « les maisons d'arrêt regorgent de prisonniers qui y sont entassés en si grand nombre qu'il est à craindre qu'il ne se développe dans ces maisons des germes de maladie qui seraient funestes aux citoyens de la ville. »

Le procès-verbal des séances suivantes mentionne quelques mises en liberté, et il se peut qu'il y en ait eu d'autres dont la mention ait été omise ; ainsi, le 28 mai, cinq femmes sortent de la Visitation ; le 2 juin, douze, et le 6 juin, quatre hommes sortent des Saintes-Claires ; mais le décret du 2 juin 1793, conséquence de la journée du 31 mai, ayant ordonné spécialement de mettre en état d'arrestation les suspects du département de la Loire-Inférieure, vingt-deux individus qui avaient été relâchés furent de nouveau arrêtés et envoyés aux Saintes-Claires [2].

[1] Cons. de Départ., 17 mai 1793, f° 77 et suiv.
[2] Cons. de Dép., 8 juin 1793, f° 98.

Quelques élargissements succédèrent à cette recherche des suspects ; mais la situation ne pouvait s'améliorer si les entrées compensaient les départs. Il n'y avait plus en effet de limites aux arrestations, du moment que les autorités, placées au centre d'une province soulevée, regardaient comme devant être emprisonnés tous les complices de la rébellion, même les femmes et les enfants. Je n'exagère point ; le 14 juin, le Comité central ordonnait « que les femmes et les enfants de la section de Saint-Jacques, qui avaient fui leur domicile pour se joindre aux rebelles, fussent mis en état d'arrestation [1]. »

De pareilles mesures donnent à penser qu'au milieu des circonstances critiques, les administrateurs avaient perdu le sang-froid qui ne devrait jamais abandonner des hommes ayant accepté la mission de commander aux autres. Ces circonstances critiques avaient été, durant le mois de juin 1793, la menace de l'invasion de la grande armée vendéenne, menace qui s'était réalisée le jour de la Saint-Pierre, où la ville avait manqué de tomber au pouvoir des rebelles. Ce danger était à peine conjuré que la défaite à la Convention du parti girondin devenait une source de vives inquiétudes pour des gens qui ne s'étaient point engagés dans les affaires publiques avec l'intention d'être du parti le plus faible. Sortis d'une classe qui ne pouvait pactiser avec la basse démagogie, les membres des Administrations avaient trouvé tout simple de professer l'opinion la plus avancée au moment où ils avaient sollicité les suffrages des électeurs, mais ils commençaient à s'apercevoir que, dans les révolutions, la faveur populaire et le pouvoir qu'elle donne échappent bien vite aux gens qui s'arrêtent, sans parler du danger d'être piétinés par ceux qui ont pris de l'avance.

Aucun document ne révèle le moment précis où l'on eut l'idée d'utiliser comme prisons les navires ancrés dans le port, que la guerre avec l'Angleterre avait condamnés à l'inaction. Il résulte de témoignages, que j'ai eu occasion de citer en étudiant la

[1] Comité central, Délibér. et arrêtés, 14 juin 1793, f° 141.

persécution des prêtres, que le séjour de ceux-ci sur des navires leur avait fait regarder ces prisons d'un nouveau genre comme un véritable supplice. Goullin, qui avait des façons ingénieuses d'expliquer toutes choses, prétendit, lors de son procès, que c'était pour protéger les moulins de la Sécherie que l'on avait mis des prêtres sur des navires, parce que les rebelles n'auraient pas osé tirer sur ces moulins, de peur d'atteindre les prêtres [1]. La date de l'envoi des prêtres sur les navires, postérieure d'une semaine à l'attaque de Nantes, ne laisse guère de vraisemblance à cette explication. D'ailleurs, il est certain que des détenus autres que des prêtres avaient été placés dans ces jours-là sur le navire *La Gloire* [2], ce même navire où les prêtres devaient séjourner plusieurs mois après, et d'où on les tira pour les noyer. Plusieurs prisonniers furent, par ordre du Conseil de Département, élargis du navire *La Gloire,* le 11 juillet. Mieux vaut croire, pour l'honneur de nos pères, que ce fut par besoin de place, et non par une ruse de guerre digne des sauvages, que l'on recourut à la ressource des prisons flottantes.

Cette question des prisons et des détenus produisit un conflit sérieux et prolongé entre les diverses autorités de la ville. Au nom du salut public toutes les autorités s'étaient arrogé le droit d'ordonner des arrestations, et il leur avait semblé que le droit de mettre en prison impliquait celui d'en faire sortir. Le général Beysser voulait aussi que les gardiens des prisons se soumissent à ses ordres. Phelippes, le président du tribunal criminel extraordinaire, fort attaché aux formes, en qualité de légiste, contesta longtemps, et avec une grande ardeur, le pouvoir exercé par les autorités administratives et militaires sur les détenus.

Du 21 mai à la fin d'août 1793, il rendit cinq ou six ordonnances [3] qui, toutes, avaient pour objet principal d'établir entre

[1] *Bulletin du trib. révol.*, VII. 44.

[2] Proc.-verb. du Conseil, 1793, f° 119.

[3] Ordonnances des 21 mai, 4, 10, 27, 30 juillet, 19 août, 5 septembre 1793. (Registre du Trib. crimin. extraordin. Arch. du greffe.)

les catégories de détenus des distinctions qu'il ne réussit point à faire mettre en pratique. Phelippes demandait que tous les individus sur lesquels pesaient des charges, et contre lesquels il y avait des dénonciations, fussent écroués régulièrement, et que la mise en liberté ne pût être ordonnée que par l'accusateur public ou par une décision du tribunal. Il demandait en même temps que les registres d'écrous mentionnassent les changements de prison, afin qu'aucun coupable ne pût échapper à son tribunal. En revanche, tous les autres détenus devaient être mis en liberté.

« La maison de justice du Bouffay, disait-il dans son ordonnance du 19 août, est tellement remplie d'accusés qu'il y a lieu de craindre une maladie épidémique. »

Aux Saintes-Claires, on n'avait pas seulement des craintes ; le 14 août, Forget faisait savoir au Conseil de la Commune que beaucoup de détenus avaient la dyssenterie, et qu'il était urgent de les faire traiter. Le Conseil commit le médecin Godebert pour donner des soins aux détenus et lui alloua dix livres par jour [1].

Il était, paraît-il, dans la destinée de tous les couvents de Nantes d'être convertis en prisons ou en hôpitaux. Le 26 août, c'est le représentant Gillet qui éprouve le besoin d'une nouvelle prison. Ce vœu est transmis au Conseil de Département qui « ordonna à deux commissaires de s'entendre avec la Municipalité pour préparer la maison du Bon-Pasteur, pour y loger les femmes, enfants et vieillards arrêtés dans le pays. Les commissaires se concerteront avec la Municipalité pour avoir un plus grand nombre de maisons, pour y loger le plus grand nombre d'individus qu'il est probable que l'armée enverra dans cette ville [2]. » On peut, je crois, regarder comme certain que les femmes de la Visitation furent transférées au Bon-Pasteur [3], le livre d'écrou de la Visitation,

[1] Carton des prisons. (Arch. municip.) Verger, notes manuscrites. Nantes, p. 631.

[2] Cons. de Dép. 26 août 1793, fo, 29.

[3] La Municipalité avait demandé, le 13 juillet 1793, la maison de la Visitation, pour en faire un hôpital militaire. Le District fit observer à ce propos qu'on pourrait mettre plus d'ordre et d'intelligence dans la disposition des domaines nationaux. (District de Nantes.) 13 juillet 1793, no 196.

tenu par Fleurdepied, se continue au Bon-Pasteur, et il présente cette particularité assez difficile à expliquer que les mentions d'écrous au Bon-Pasteur commencent dès le 1er août. La mauvaise tenue des registres d'écrou, signalée par Phelippes dans ses ordonnances, ne suffit pas, ce semble, à expliquer une pareille anomalie. Cette prison du Bon-Pasteur sera à Nantes, pendant la terreur, dont le moment approche, la grande prison des femmes.

Des détenus placés dans une galiote hollandaise obtinrent, le 14 septembre, d'être envoyés aux Saintes-Claires. C'était un mince avantage ; bien que Forget eût été autorisé par le District à fournir à ses pensionnaires du pain de froment, à défaut de pain de méteil, et cela moyennant une indemnité, parce que les boulangers ne fabriquaient plus de méteil [1]. La contagion se développait dans la prison ; le 26 septembre, le Directoire du Département autorisait le médecin Godebert à y établir une infirmerie suffisante, après avoir reconnu « que le nombre des détenus s'augmente de jour en jour, et celui des malades en proportion ; que la fourniture, précédemment faite à ladite infirmerie, de douze matelas et de douze couvertures, est insuffisante ; que la malpropreté qui y règne, par défaut de rechanges, peut faire périr plusieurs malades, et porter la contagion chez les autres détenus ; qu'il est d'ailleurs de l'humanité de soulager, autant que possible, les malades et les détenus, fussent-ils même sous le coup de la loi,... d'autant plus que les malades sont déjà, en grand nombre, attaqués de diarrhée qui dégénérerait en maladie contagieuse [2]. » Le mot humanité, cette fois, ne fut pas prononcé en vain : on envoya vingt-trois bois de lit et vingt paillasses.

[1] District de Nantes, arrêtés, 19 septembre 1793.
[2] Dir. de Dép., L, 26 et 30 septembre 1793.

V

Entrée en fonctions du Comité révolutionnaire. — La loi des suspects.

Le 11 octobre 1793 est une date fatale dans l'histoire de la révolution à Nantes, car ce fut ce jour-là que le Comité révolutionnaire tint sa première séance. La loi des suspects, l'arme la plus terrible que jamais tyrannie ait eue à sa disposition, donnait un pouvoir absolument arbitraire sur leurs concitoyens à une douzaine d'hommes, dont un seul, le plus pervers d'entre eux, était intelligent, et les autres lâches et médiocres au delà de ce qu'on peut imaginer. Les Administrations avaient été renouvelées, le club girondin fermé ; ceux qui faisaient le plus peur ne pouvaient manquer de devenir les maîtres, et ils le devinrent, grâce aussi à Carrier qui avait trouvé en eux des collaborateurs dignes de lui. On peut encore, à partir de ce moment, relever quelques décisions des corps administratifs relatives aux prisons, mais la direction supérieure, si l'on peut ainsi nommer une action exercée sans ordre et sans raison, appartient au Comité révolutionnaire et aux représentants. « Il est constant au procès, dit le président du tribunal révolutionnaire qui jugea le Comité révolutionnaire de Nantes, que le Comité avait l'inspection générale des prisons, qu'il devait se faire rendre compte de la manière dont elles étaient administrées, et faire cesser les abus qui pouvaient s'y être introduits [1]. » « La Municipalité n'était qu'un zéro auprès du Comité qui dirigeait tout [2]. »

Ce jour-là même, 11 octobre, le procureur syndic parlait des prisons au Conseil de Département : « Les prisons, disait-il, sont pleines de détenus ; dans l'une de ces maisons, il règne une maladie qu'il est à craindre de voir devenir épidémique. Les

[1] *Bulletin du Trib. révol.*, VI, 372.
[2] Dépos. de Lamarie, offic. municip., *eod.*, VI, 332.

opérations de l'armée et le décret sur les gens suspects vont encore augmenter le nombre de ces prisonniers; soixante-dix à quatre-vingts vont arriver de Paimbœuf, il est urgent d'aviser aux moyens de se procurer de nouveaux locaux propres à faire des maisons de détention. Dans le cas où la maladie qui règne à celle des Saintes-Claires viendrait à continuer, il serait indispensable d'établir une maison de détention dans un bon air, laquelle serait en même temps une infirmerie ou maison de convalescence pour les détenus [1]. » La Municipalité décida que « les républicains et les vrais sans-culottes de la société de Saint-Vincent » nommeraient parmi eux des commissaires « pour surveiller la repurgation et purification des immondices dont se trouvent remplies les maisons de détention [2]. » Le Directoire de Département fit mieux: en présence de la « situation affreuse des malades des Saintes-Claires, » il ordonna de « transporter à l'hôpital du Sanitat ceux des malades qui nécessitaient le plus ce transport, » et d'employer les moyens les plus efficaces « pour chasser l'odeur infecte qui régnait aux Saintes-Claires [3]. »

Les commissaires chargés de trouver un local convenable pour y établir une maison de convalescence firent leur rapport. On discuta les avantages de la maison des Petits-Capucins, située à l'extrémité de la Fosse, à quelques pas du sommet de l'escalier actuel de Sainte-Anne ; le lieu était bien aéré, mais la maison elle-même « angustiée, cellules étroites et basses d'étage..... l'air chargé de vapeurs gazeuses et méphitiques, ce qui était manifesté par l'odeur qu'on éprouvait en y entrant. » Là étaient parqués les prêtres âgés et infirmes. L'Entrepôt des cafés qui avait aussi été visité sembla préférable. C'était un édifice énorme dont les bâtiments continus enfermaient une cour en forme de trapèze; à chaque étage se trouvait une série de grands

[1] Cons. de Dép., 20e jour du 1er mois de l'an II, 11 oct. 1793, f° 80.
[2] Reg. du Cons. de la commune, 24e jour, 15 octobre 1793. (Arch. municip.)
[3] Dir. de Dép. L. 17 oct. 1793, 26e jour.

magasins, et, dans l'édifice entier, on pouvait loger plusieurs milliers de personnes. Il manquait un puits, mais on en ferait creuser un ; on construirait aussi quelques cheminées. Ces diverses appropriations furent discutées en vue de faire de l'Entrepôt une maison de convalescence.

Le lendemain il semble qu'on avait déjà une autre intention : l'arrêté du 15 octobre — 24e jour du premier mois, — porte, art. 4 : « L'Entrepôt des cafés étant jugé propre à fournir une maison, de détention pour les gens suspects, l'Administration se réserve de le faire servir à cet usage, et d'en disposer à l'occasion [1]. » L'article de cet arrêté transformait également en prison militaire la maison des Pénitentes, « local malsain et très défavorable aux malades » dont on avait pourtant fait un hôpital. Ces préparatifs, comme nous le verrons bientôt, ne parurent pas suffisants au Comité révolutionnaire.

Cependant la disette commençait à se faire sentir à Nantes ; les mauvaises récoltes des années précédentes, la difficulté des communications résultant de la guerre civile, la répugnance des gens de la campagne à se dessaisir de leurs denrées, la population augmentée de tous les patriotes réfugiés des pays soulévés, le passage continuel ou le séjour des troupes républicaines employées dans la Vendée, étaient autant de causes qui avaient accru peu à peu la rareté et le prix des vivres les plus indispensables.

Le Comité des subsistances ayant jeté un cri d'alarme, le 22 du 1er mois, — 13 octobre, le Conseil de la commune avait décidé, sur sa proposition, de supprimer la distribution du pain dans les prisons, et de la remplacer par une distribution de riz, à raison de huit onces par personne [2]. Cette mesure reçut aussitôt

[1] Commission départ. présidée par Minée, 20, 23, 24 du premier mois ; f° 80 à 87. Rapport de Gaignard, Colas, etc., et de Raillon, médecin adjoint, 14 octobre 1793 — 23e du premier mois. (Arch. dép.)

[2] Proc. verb. du Cons. de la Commune, f° 6, — Dép. L, 26e jour, f° 39.

son exécution. « La ville est dans un tel état de pénurie, disait, le 17 octobre, un membre du Conseil de Département, que les détenus s'alimentent aujourd'hui avec du riz. » Des officiers municipaux furent désignés pour surveiller la distribution de cette nourriture au Bouffay, au Château et aux Saintes-Claires.

La Municipalité revint sur cet arrêté le 26 du 1er mois, — 17 octobre, et, à la demi-livre de riz, elle reconnut qu'il convenait de joindre une demi-livre de pain. Voici, au surplus, le décompte, au 30 brumaire, — 20 novembre, des frais de la journée d'un détenu au Bouffay, qui s'élevaient ensemble à dix sous :

Demi-livre de riz	5 sous		
Demi-livre de pain.....	1	— 6	deniers
Eau et paille.....	1	— 9	—
Bois pour cuire le riz, gîte et geôlage.....	1	— 6	—
Total....	9 sous	9 deniers	ou 10 sous[1].

C'était une augmentation de trois sous sur le prix antérieur de la journée, qui avait été porté de six à sept sous pour le Bouffay, depuis quelques mois seulement[2], tandis qu'aux Saintes-Claires, le prix de la journée avait été, dès le principe, porté à dix sous. Il ne nous est point appris que les détenus des Saintes-Claires aient jamais été, malgré cette différence, mieux traités que ceux du Bouffay, mais Forget avait été, l'année précédente, président de la Société populaire de Vincent-la-Montagne ; son influence y était dominante, et l'on sait qu'avec ses amis, la République ne s'est jamais montrée bien regardante.

La distribution du riz et sa cuisson donnèrent lieu à des plaintes de la part des prisonniers qui, je l'ai entendu conter d'après de vieux souvenirs, n'avaient point d'assiettes, et rete-

[1] Reg. du Dép., 30 brumaire an II, f° 134.
[2] Cons. de Dép., 26 juillet 1793, f° 133.

naient ce qu'ils pouvaient de riz avec une ardoise, au passage du chaudron. Pour faire cesser les plaintes, il fut décidé par la Municipalité que deux prisonniers du Bouffay, pris *à la turne* (à leur tour), vérifieraient la qualité du riz, assisteraient à la cuisson, et feraient la dégustation [1]. Deux officiers municipaux, Lamarie et Champenois, osèrent néanmoins soutenir plus tard, en déposant dans le procès du Comité révolutionnaire, que, de tous les habitants de la ville, les détenus avaient été les mieux pourvus de pain [2].

Le maire de Nantes, Renard, un sot, qui se croyait capable parce qu'il faisait le mal, poussa plus loin encore l'effronterie en affirmant devant les mêmes juges qu'il avait fait son possible pour rendre les prisons salubres, en fournissant de la paille, et tout ce qui pouvait adoucir le sort des détenus [3].

ALFRED LALLIÉ.

(La suite prochainement.)

[1] Reg. du Cons. de la Commune, 7 brumaire an II, 28 octobre 1793.

[2] *Bull. du trib. révol.*, VI, 332. Des ouvriers menacèrent de faire une émeute pour obtenir une livre et demie, au lieu d'*une livre* qu'on leur accordait par personne et par jour. Voir Registre du Comité révolutionnaire, 29 ventôse an II, 19 mars 1794.

[3] *Bull. du Trib. Révol.*, VII, 7.

LE PARLEMENT DE BRETAGNE

EN 1788 *

Le Parlement ne pouvait laisser impunis les attentats qui avaient été commis contre la liberté de ses membres.

Dès le 11 octobre, il avait enregistré la Déclaration royale du 23 septembre, mais en spécifiant « que la violence seule avait suspendu momentanément l'exercice de ses fonctions, et qu'il avait suffi que la violence eût cessé pour que la Cour se soit empressée de les reprendre, sans qu'il fût besoin de réintégration, ni de rétablissement. »

Le 14, il rendit, toutes chambres assemblées, un arrêt contre les ministres, auteurs des édits.

« Considérant, dit-il, que les sieurs de Brienne et de Lamoignon ont employé la violence la plus caractérisée pour arracher les membres de la Cour à leurs fonctions ;

« Que pendant l'exil de ladite Cour ils n'ont cessé d'attenter à la sûreté publique et particulière ;

« Que non contents d'avoir privé de leur liberté douze gentilshommes bretons, qui portaient au pied du trône les réclamations de la noblesse, ils ont fait arracher de leurs maisons et conduire dans des prisons d'État des citoyens de tous les ordres, dont le seul crime avait été de s'opposer au renversement de la Constitution et des lois. »

En présence de ces faits, la Cour devrait poursuivre les actes de violence que les ministres ont commis ou suscités dans son ressort ;

* Voir la livraison de mai 1883, pp. 398-412.

mais le Parlement de Paris ayant ordonné « une information relative aux délits dont les sieurs de Brienne et de Lamoignon sont prévenus, la Cour se contente de lui renvoyer sa plainte. »

Cependant ces heureux événements provoquaient dans la province entière de bruyantes démonstrations de joie.

Ils produisirent d'abord toute une floraison de brochures et d'écrits, où les lettrés du temps épanchèrent tantôt en prose, tantôt en vers, leur enthousiasme et leur bonheur.

Chanson sur le retour des douze députés ; Vers sur le rétablissement de l'ordre en France ; Ode dédiée au Parlement de Bretagne, etc. ; il y en a de toutes les formes et sur tous les airs. La plupart, il faut l'avouer, sont plus remarquables par leurs bons sentiments que par leur mérite littéraire. Quelques-unes contiennent des indications précieuses. Telle est la *Chanson sur le retour des douze députés*. Citons-en quelques couplets, pour donner au lecteur un échantillon de cette *poésie :*

Vivent *Montluc*, notre ami,
Vraiment, ma commère, oui;
Et *de Guer*, notre lumière ;
Vraiment, ma commère, vère;
Vraiment, ma commère, oui.

Le brave *de la Royerie*,
Vraiment, etc.,
Du Bois de la Ferronnière,
Vraiment, etc.

Chantons tous *le beau Marquis* [1],
Vraiment, etc.,
Il est digne de son frère,
Vraiment, etc.

Ton grand cœur nous a ravi,
Vraiment, etc.,
Chevalier *des Nétumières*,
Vraiment, etc.

Tremble, fat de d'Hervilly,
Vraiment, etc.,
Bédée te fera bien taire,
Vraiment, etc.

Et *de Becdelièvre* aussi,
Vraiment, etc.,
Ce sont deux fameux compères,
Vraiment, etc.

[1] Le marquis de Trémargat.

Châtillon nous aime-t-il ?
Vraiment, etc.,
Son âme est noble et sincère,
Vraiment, etc.

La Fruglaye et son fils,
Vraiment, etc.,
Ont mis le comble à leur gloire,
Vraiment, etc.

De Cicé, vassaux chéris,
Vraiment, etc.,
Vous n'aurez plus de misère,
Vraiment, etc.

De Carné nous revient-il ?
Vraiment, etc.
Votre joie est donc entière ;
Vraiment, etc.

Voici maintenant un fragment de la *Chanson patriotique* sortie de l'*imprimerie philanthropique :*

Air de Richard : *Que le vaillant roi Richard.*

Chers amis de la gaieté,
Nous pouvons en liberté
Chanter et fêter ensemble
Les plaisirs qui nous rassemblent :
Tous nos chagrins sont passés,
Passés, passés,
Et les méchants, trépassés ;
Rions tous avec Grégoire
De leur histoire. (*bis*)

Botherel avec chaleur,
Keratry plein de valeur,
Du Couëdic avec prudence
Ont tous pris notre défense;
Cela ne m'étonne en rien; etc.

On nous a dans un instant
Oté notre Parlement,
Pour enchâsser à sa place
D'un Bailli la triste face,
Conduit par un Intendant,
Comment ? comment ?
Eh ! oui, c'est *l'ami Bertrand ;*
Grand Dieu, s'écrie Grégoire,
La sotte histoire ! (*bis*)

Ce traître de *Lamoignon*
Qui nous a porté guignon,
A causé notre disgrâce ;
Qu'il soit grillé dans la place,
Pour venger les gens de bien,
C'est bien, fort bien ;
C'est un faussaire, un vaurien,
Chacun rit avec Grégoire
De son histoire. (*bis*)

Le fourbe est donc confondu,
Et *de Brienne* est fondu ;
Il peut dire, en sa disgrâce :
Ah! grand Dieu, je vous rends grâce:
Je croyais être perdu, etc.

Enfin le nouvel HENRY,
Aidé d'un autre *Sully*,
Veut mettre fin à nos peines :
En roses il change les chaînes
Des douze bons citoyens :
C'est bien, fort bien :
C'était là le vrai moyen
De chanter avec Grégoire :
Vive la gloire ! (*bis*)

Enfin, à l'occasion de la *fête patriotique* qui fut donnée à Rennes, le 30 septembre, pour célébrer par avance le retour du Parlement on composa une chanson dont nous rappellerons seulement le couplet suivant, qui est assez significatif :

Clergé, nobles, roture,
Il n'est point ici de rangs ;
Egaux par la nature,
Et sortis des mêmes parents :
Nous rappelons l'heureux âge
Du monde dans son printemps,
Et tout retrace l'image
De ces mœurs du bon vieux temps.

Hélas ! cette idylle à la Rousseau devait être de bien courte durée ; c'était la dernière fois que ces sentiments d'union et de concorde se faisaient jour dans les écrits populaires.

Dans les autres villes de la province, l'enthousiasme ne fut pas moins vif, ni les manifestations moins brillantes. Partout des feux de joie, des illuminations, des salves d'honneur.

A Saint-Malo, la Commission de la noblesse adressait, le 23 septembre, aux 12 gentilshommes détenus, une lettre de félicitations où on lisait :

« Les noms des douze députés de la noblesse de Bretagne, qui ont bravé tous les dangers pour porter au pied du trône la vérité et les vœux de la nation, seront inscrits en caractères ineffaçables à côté de ceux des trente gentilshommes bretons si célèbres dans l'histoire de la province par leur courage et leur dévouement à la patrie. »

Le collège des avocats de Saint-Malo, par une délibération motivée, députe deux de ses membres pour aller porter au Parlement « le témoignage public de la joie qu'il éprouve de le voir rappelé à ses fonctions et aux vœux de toute la province en général » (4 octobre 1788).

De plus, les deux députés doivent se rendre chez M. le comte de Botherel, pour lui exprimer « toute l'étendue de l'admiration, de la reconnaissance et du respect que le collège lui a voués pour toujours, à lui, aux illustres détenus et à tous les membres des États qui ont concouru à défendre avec eux nos lois et notre Constitution. »

La rentrée du Parlement fut célébrée à Saint-Malo avec un éclat extraordinaire. Un immense feu de joie avait été dressé sur la place Saint-Thomas. Le corps municipal s'y rendit en pompe, avec les députés du chapitre, plusieurs membres de la députation des cinquante-trois et les commissaires de la correspondance diocésaine.

On mit le feu au bûcher, au bruit des coups de canon et des acclamations du peuple et au son de la musique. Bientôt des illuminations générales firent resplendir dans la nuit les admirables façades de granit des hôtels de la vieille cité malouine.

Les villes de Dol, de Dinan, de Hédé, organisèrent des manifestations analogues. Elles reçurent magnifiquement et complimentèrent les membres de la députation des cinquante-trois, de retour dans leur pays.

A Dol, un chanoine de la cathédrale leur adressa un discours pompeux, qui se termine par un souhait chaleureux en faveur de l'union des trois ordres.

A Morlaix, d'anciens et profonds dissentiments divisaient la population. La municipalité qui, d'après les arrêts du Conseil, devait toujours être composée de négociants en gros, s'était montrée favorable aux projets du ministère et avait refusé de nommer des députés pour se joindre aux *cinquante-trois*. Le maire, nommé Béhic, était du reste en correspondance suivie avec l'intendant et secondait ses vues.

Aussi, la municipalité était-elle en butte aux attaques de la noblesse du pays qui ne négligeait aucune occasion de lui témoigner son animosité et son dédain. Le maire accusait même les gentilshommes d'exciter sourdement la populace, en répandant contre le corps municipal les bruits les plus malveillants. A la nouvelle

de la mise en liberté des douze gentilshommes et de la rentrée du Parlement, le maire réunit la communauté de ville et proposa de donner un témoignage public de la joie de tous à l'annonce de cet heureux événement.

Il s'excuse presque auprès de l'intendant d'avoir fait cette proposition, mais il vit là le moyen « de rétablir la concorde ou, au moins, d'amortir les effets des divisions d'opinions qui troublaient la ville depuis quelque temps, en exposant la Communauté à des imputations et des projets injurieux pour sa sagesse et infiniment désagréables pour ses membres [1]. »

L'Assemblée se prononça pour une illumination générale, tant de l'Hôtel de Ville que des maisons particulières, à l'issue d'un feu de joie dressé sur la grande place. En effet, le soir, à 8 heures, la municipalité se rendit sur la place, escortée d'un détachement de la garde bourgeoise, et alluma le bûcher.

De plus, elle décida d'envoyer en députation trois de ses membres au château de Keranroux, afin de présenter à Mme de la Fruglaye (mère de l'un des douze gentilshommes détenus), et à M. et Mme de Kernié, ses enfants, « les compliments de félicitation de la Communauté et l'assurance de l'intérêt qu'elle avait pris à tous les événements de sa famille. » Mais toutes ces décisions n'avaient point apaisé les ressentiments ni reconquis la faveur populaire.

Dans la soirée même du 16 septembre, la populace s'aperçut que la maison d'un ancien maire, M. Mazurié de Pennanech, n'était pas illuminée ; retiré avec sa famille à la campagne, celui-ci ignorait ce qui se passait dans la ville, où son hôtel restait fermé et désert pendant l'été.

La foule s'y porta aussitôt, irritée, houleuse ; elle l'assaillit à coups de pierres et, en un instant, toutes les vitres volèrent en éclats.

[1] Délibération de la Communauté de Morlaix du 16 septembre 1788. — Lettre du maire à l'intendant, 17 septembre. — Tous ces détails sont tirés de la correspondance du maire et de l'intendant. Archives dép. d'Ille-et-Vilaine, C. 655.

A Saint-Pol-de-Léon, le 30 septembre, les officiers municipaux décidèrent de faire prendre les armes à la milice bourgeoise, pour recevoir à l'entrée de la ville les députés de l'évêché de Léon, « qui ont sollicité et obtenu avec autant de zèle que de distinction l'élargissement des illustres Bretons détenus à la Bastille, et le retrait des édits préjudiciables aux droits, privilèges et immunités de la province. On devait, de plus, à l'arrivée des députés, tirer tous les canons de la ville et allumer un immense feu de joie [1].

A Brest, la Communauté arrêta, le 4 octobre 1788, de députer quatre de ses membres à Rennes, « pour manifester à la Cour, à MM. de la Commission intermédiaire et à M. le comte de Botherel, les sentiments de reconnaissance qui leur sont dus, et faire éclater la joie qu'elle ressent des heureux succès du zèle patriotique et des démarches qu'ils ont employées pour le maintien des droits et privilèges de la province [2]. »

La municipalité de Brest avait décidé de plus d'allumer un feu de joie, d'illuminer l'Hôtel de Ville, de distribuer aux pauvres 600 pains de 10 sols, enfin de faire couler pour le peuple 6 barriques de vin.

Mais le comte de Lusignan, major de la garnison, et le comte de Murinais, commandant de la place, s'opposèrent à ces réjouissances publiques, qui avaient pourtant été approuvées, le 20 septembre, par les juges royaux de police et de l'amirauté de Brest.

Là encore, du reste, le premier échevin, M. Guesnet, était suspect à la noblesse et en mauvais termes avec elle ; il se plaint amèrement à l'intendant de n'avoir pas été invité à un bal public que les officiers de marine, gentilshommes bretons, ont donné à la salle de la Comédie (6 octobre 1788).

Le Parlement fut informé de ces faits par le procureur général : « Il est bien étonnant, dit-il, que les sieurs de Murinais et de Lusignan, qui doivent connaître les bornes de leur pouvoir et s'y renfermer, se soient ingérés de mettre des entraves à l'exécution d'une

[1] Arch. départ. d'I.-et-V., C. 685.
[2] Arch. départ. d'I.-et-V., C. 582.

ordonnance qui ne permet que ce qui l'a été dans toute la France, même dans la capitale. Il serait d'un exemple dangereux de garder le silence sur une pareille entreprise, qui tend à intervertir l'ordre de la police. »

La Cour ordonna que la sentence des juges de police du 20 septembre serait bien et dûment exécutée, et fit défense à qui que ce fût d'en troubler l'exécution et de s'immiscer dans la police civile de la ville [1].

D'un autre côté, l'intendant refusa, par lettre du 13 octobre, d'approuver les dépenses qui avaient été votées par la Communauté pour les réjouissances publiques, parce que ces sortes de dépenses ne devaient avoir lieu que lorsqu'elles étaient ordonnées par le Roi. Il est probable que les réjouissances publiques eurent lieu quand même à Brest.

L'intendant (qui, il ne faut pas l'oublier, était alors à Paris, mais continuait d'exercer sa charge) fit du reste la même réponse à beaucoup d'autres villes pour le même objet; ce qui prouve — pour le dire en passant — que la tutelle administrative n'est pas d'invention nouvelle.

A Quimperlé et à Hennebont, manifestations semblables.

Cette dernière municipalité nomma trois députés pour aller féliciter le Parlement, fit chanter un *Te Deum* dans l'église de la paroisse, le dimanche 12 octobre, décida qu'il serait allumé un feu de joie, au bruit de l'artillerie de la ville, au son des musettes et violons, que les maisons seraient illuminées, et qu'il serait donné par ailleurs toutes les marques de réjouissances ordinaires et usitées dans les plus heureux événements [2].

Une seule ville fit tache dans l'enthousiasme général et refusa de s'associer à la joie de la province; ce fut Quimper.

La population de cette partie reculée de la Bretagne était animée — nous l'avons déjà vu — de sentiments hostiles à la noblesse et aux parlementaires; elle était disposée à soutenir la royauté et à accepter les édits de mai.

[1] Registre secret du Parlement. Réquisitoire et arrêt du 11 octobre 1788.
[2] Arch. départ. d'I.-et-V., C. 720.

Les Quimperrois témoignèrent même leur mauvais vouloir, d'une façon qui mérite d'être rapportée.

Le marquis Eusenou de Kersalaün, originaire de Quimper, s'empressa d'y venir aussitôt que l'on connut la libération des 12 gentilshommes et la déclaration du 23 septembre qui rétablissait les Parlements.

Second doyen du Parlement de Bretagne, l'un des membres les plus distingués et les plus influents de la compagnie, ayant fait partie de la députation de la Cour arrêtée à Houdan, et s'étant toujours montré l'un des adversaires les plus ardents et les plus résolus de l'arbitraire ministériel, Kersalaün pensait recevoir les félicitations de ses compatriotes et il se rendait à Quimper, autant sans doute pour voir sa famille que pour se donner la satisfaction bien naturelle d'un moment de triomphe.

A son arrivée, M. de Kersalaün fut complimenté par ses amis; mais s'il espérait avoir conquis la faveur populaire, il fut cruellement détrompé.

« Il voulut des fêtes, lisons-nous dans un récit du temps. Aux jours et heures indiqués, le peuple se rendit devant son hôtel, où les réjouissances devaient commencer par un feu de joie. Quand on jugea la foule assez nombreuse, on envoya ordonner à un marchand de bois d'en faire porter, il répondit qu'il n'en avait pas; on alla chez un second, un troisième, etc., ils firent tous la même réponse. Pour en avoir, il fallut en faire porter de l'hôtel; ce n'était qu'à moitié fait; il restait à le faire porter à l'endroit où on voulait le brûler, et personne ne s'y prêtait.

« M. le marquis crut devoir y engager par sa présence; il vint sourire à l'assemblée inutilement; en donnant l'exemple, il devait au moins espérer qu'on le suivrait; il prit un fagot et le porta lui-même, chacun de sa famille en fit autant. — *Et, allons donc, mes amis :* mes amis le laissèrent faire.

« Enfin, le feu fut mis à une douzaine de fagots, et M. Moëllien, maître de cérémonies, de crier : *Vive le Roi ;* il ajoute : *Vive le Parlement !* on répondit : *Vive le Roi !* Parcourant l'assemblée d'un

œil menaçant, il reprit : *Vive le Parlement !* on répondit : *Vivent le Roi et le grand bailliage à Quimper !*

« A ces mots, M. d'Aufernès ne se contenta pas de menacer des yeux, il leva sa canne et en frappa un habitant. C'est le seul coup qui ait été donné à Quimper. Je ne sais ce que M. d'Aufernès eût eu à dire si on le lui avait rendu ; mais on ne fit que le prier de ne pas recommencer.

« Cependant M. le marquis invitait à danser et à boire ; on le remercia par de nouveaux cris de *Vivent le Roi et le grand bailliage !* et ses barriques de vin restèrent entières [1]. »

Ce récit peint au vif les sentiments du peuple de Quimper. M. de Kersalaün partit fort mécontent, et il se promit que l'affaire n'en resterait pas là.

Étant revenu à Rennes pour la rentrée du Parlement, il raconta tout ce qui s'était passé au procureur général, et celui-ci en fit l'objet d'un réquisitoire basé surtout, comme nous l'avons vu, sur les faits qui avaient marqué le passage de M. de Botherel à Quimper.

Les instigateurs du mouvement antiparlementaire s'étaient, de plus, opposés à toute réjouissance publique pour le retour du Parlement et des douze gentilshommes. Le Parlement, par arrêt du 11 octobre, rendu sur le rapport de M. de Kersalaün, ordonna d'informer de ces faits et nomma une commission d'enquête composée de deux conseillers de grand'chambre, MM. de Moëlien et de Cornulier de Lucinière, d'un substitut du procureur général, d'un greffier et de plusieurs huissiers, chargée de se transporter à Quimper et d'interroger des témoins.

Les Quimperrois l'accusèrent de ne se renseigner qu'auprès des amis et des parents de Kersalaün, et d'être surtout une machine de guerre dirigée contre l'autorité et l'influence du sénéchal Le Goazre de Kervélégan, l'âme de la résistance populaire.

[1] *Premier mouvement de Bretagne ou principe des efforts du peuple breton contre les projets de l'aristocratie de robe et d'épée. — Faits incontestables.*

Lettre écrite à M. le comte de Kersalaün (fils) aux États de Bretagne à Rennes.

Cette lettre est signée : Joseph Enacia, habitant de Quimper, payant capitation, vingtièmes, etc., en honneur et conscience et datée de Bouribou (faubourg de Quimper), le 3 février 1789.

Bientôt, les événements qui se précipitaient enlevèrent à cette enquête toute efficacité, et la procédure fut annulée par un arrêté de non-lieu rendu en Conseil du Roi.

La populace de Quimper accueillit cette décision par des démonstrations de joie, mêlées de manifestations injurieuses pour la famille de Kersalaün.

Ces faits, qui se passaient au fond de la Bretagne, méritent d'être signalés ; ils étaient l'indice d'une situation nouvelle qui allait bientôt se révéler à tous les yeux.

Ces réjouissances publiques avaient donné le touchant spectacle de l'accord parfait des trois ordres ; hélas ! cette union devait être aussi fugitive que l'éclat des illuminations et des feux de joie qui en étaient l'occasion. Les idées d'égalité, d'affranchissement et de liberté qui furent les germes de la Révolution existaient depuis longtemps au fond du cœur des hommes du tiers état.

Mais quand celui-ci vit les gentilshommes et les parlementaires entrer en lutte avec la Royauté, il comprit qu'il n'avait, pour le moment, qu'à se ranger derrière eux ; il épousa leur querelle et les soutint avec ardeur. Il n'avait point renoncé pour cela à ses aspirations vers un remaniement de la société ; elles allaient bientôt éclater avec une indicible puissance, et ce jour-là, comme le tiers état devait trouver en face de lui la Royauté, le Parlement et la noblesse, il tourna contre ses alliés d'hier, à cette heure ligués ensemble contre lui, toutes ses attaques et toutes ses forces.

Ainsi les sentiments qui animaient les habitants de Quimper vont bientôt se manifester partout en Bretagne ; la noblesse et le Parlement, encore entourés d'applaudissements et d'hommages au mois d'octobre 1788, seront, quelques semaines après, en butte à une opposition et à des haines non moins vives et non moins passionnées.

Ce changement d'attitude, au premier abord inexplicable, était dans la logique des choses, et il sera mis en lumière par les événements qui suivront.

BARTH. POCQUET.

ALEXANDRE DE RIVIÈRE

MAGISTRAT-POÈTE *

Le livre V est un des plus nourris ; il s'y traite du mariage, des enfants, et tout un système d'éducation, une *paidagogie*, s'y déroule. Le poète, au début, parle encore de la folie des hommes, — il s'adresse à Dieu :

> Possible voulez-vous que les choses mondaines
> Vous servent de risée et de jeux comme vaines,
> Et l'homme d'harlequin [1], car notre vie n'est
> Qu'une farce et un jeu qui meurt et qui renaît,
> Et, comme le magot, en imitant nos gestes
> Nous émeut à risée, ainsi nous les Célestes,
> Toutes et quantes fois que le col élevé
> Superbes cheminons, bravaches *Rhodomonts*...

L'homme, *âne couronné*, ne considère pas

> Comme semblable il est à la plume qui vole,
> Et au petit bouillon qui sur l'onde bavole [2].

Le poète entreprend de dévoiler aux mortels la vérité obscurcie, voilée par l'ignorance, de leur enseigner le mépris des biens périssables,

> Qui passent et s'en vont comme fait l'eau de Seine,

(*ceu fluminis unda*, disait simplement le texte latin) ; le souverain bien est en Dieu, qui est un principe, une fin et un moyen ; l'homme, d'ailleurs, ne peut prétendre à l'absolu bonheur, mais il est

* Voir la livraison de mai 1883, pp. 374-390.

[1] *Harlequin*, par une h, est plus près de son étymologie italienne, *harlequino* ; Ménage prétend que ce nom fut donné, par ses compagnons, à un jeune comédien italien qui fréquentait l'hôtel de M. de *Harlay* de Chauvelon.

[2] Le verbe *bavoler*, que je n'ai vu nulle part, vient de cette légère coiffure de paysannes, appelée *bavolet*.

permis d'aspirer à une félicité relative, et l'on doit, pour l'obtenir, se contenter et tirer partie d'une condition médiocre, fuir la familiarité des grands qui devient aisément une domesticité déguisée :

C'est à l'asne à porter le bast en patience.

Rivière, toujours d'après Palingene, se pose alors une grave question : faut-il se marier? et il y répond plus sérieusement que Pantagruel à Panurge, que Géronimo à Sganarelle [1] ; il y a, sans doute, des inconvénients, on peut prendre une femme légère et pis, les filles sont lourdes à doter, les garçons se conduisent mal, le mari laisse souvent à souhaiter,

Qu'il soit plus tempéré, plus ne soit querelleur,
Qu'il s'arreste au logis et par fole boutade
N'aille deçà delà de nuict battre l'estrade [2],
Aux portes rabâter [3] et cercher les...
N'aille voir le pays ny les peuples lointains ;

toutefois, les plus fortes raisons militent et s'unissent en faveur du mariage ; ne vaut-il pas mieux laisser ton bien à la femme, aux enfants qui t'aiment, qu'à des héritiers égoïstes qui guettent ta mort? et n'éprouveras-tu pas une suprême douceur à te voir revivre en cet enfant, ton image à la fois et celle de ta compagne?

Car c'est un commun sang, double substance en une,
Un pourtrait my party de l'image commune ;
Puis, le jour arrivé veuf pour toy de suivant,
Tu ne meurs pas entier, tu vis en ton enfant.

Marie-toi donc, mais à bon escient, étudie la femme que tu te destines, examine jusqu'au caractère de ses parents,

[1] Rabelais, *Pantagruel*, liv. III, ch. 9. — Molière, *le Mariage forcé*.

[2] *Battre l'estrade*, rouler de côté et d'autre, aller à la découverte, chercher des aventures. (Caillot, *Nouveau Dictionnaire proverbial*, 1829.)

[3] Encore un mot de l'Ouest de la France, qui veut dire *se promener en faisant bruit*. Destouches (un Tourangeau) l'a employé dans sa comédie, le *Tambour nocturne ;* quant au mot qui termine le vers de Rivière, il rime *très richement* avec lointains (V. *Vert-Vert*.)

Pren conseil en secret d'une tienne voisine
Que cognoistras fidelle, et l'envoye pour voir...
Si elle est droite et saine ou torte et maladive,
Mesnagère ou faitarde [1], aux ouvrages active
Ou de soye ou de laine, ou filant sans arrest,
Car la femme pudique à ces choses se plaist,
Afin qu'en la maison oysive ne languisse,
Car le loisir bailleur est le fuzil du vice.

Si le malheur veut que, malgré tant de précautions, tu sois tombé sur une méchante femme, cherche d'abord à l'amadouer, mais, — l'on croit entendre ici celui *qui mit à la raison la mégère* de Shakespeare [2],

Si le bruit et les cris plus sage ne la font,
Tu la dois chastier sans aucune remise ;
Où la douceur ne sert faut user de main-mise.

Toutes sortes d'avis pour prévenir le dommage dont s'égayaient, à tort, nos pères malins et gaulois, précèdent d'intéressants conseils sur l'éducation des enfants, sur la direction qu'il convient d'imprimer, dès l'âge le plus tendre, à ces jeunes esprits :

Surtout ne donne pas, ô père, liberté
A tes petits enfans de hanter compagnie,
Qui en fait ou propos use de vilennie...
Tousiours tiennent entre eux les mondains jouvenceaux,
Quelques sales discours et disent mots nouveaux.
Notre siecle est remply de luxe et de luxure.
Telles gens fréquenter tes enfans ne permets,
Repren les doucement, puis aigrement après,
Use, si besoin est, quelquefois de la verge...

[1] *Faitard* (*tarde faciens*) fainéant,

Je prierai pour luy de bon cueur,
Mais quoy? ce sera donc par cueur,
Car de lire je suis *faitard*.

(Villon, *Grand Testament.*)

[2] Shakespeare, *Taming of the shrew ;* le moyen réussit à Petrucchio (v. scène dernière).

Ne sois trop indulgent, ains severement doux,
Tien souvent ton amour masqué d'un feint courroux.

Viennent ensuite des prescriptions de santé, d'hygiène ; Palingene et son traducteur ne sont pas tendres pour les médecins de leur époque, ils respectent encore le chirurgien « *plus seur en sa pratique,* » mais « *le médecin clinique,* »

Buse, abuse et s'abuse en son fol jugement,

écrit Rivière, tout heureux de renchérir, par ce choc de mots similaires, sur le *fallitur et fallit* du latin ; voici encore des traits assez vifs contre la prétentieuse ignorance des *Desfonandrès*, des *Sangrado* du XVIe siècle :

Ils vont roguement fiers, et osent demander
Des gages du public qu'ils disent mériter ;
Certes, ils ont raison de faire ces requestes,
Pour estre recogneus d'hommes, meurtriers honnestes...
Moins soigneux de sçavoir qu'avoir riches habits,
Effeminer leurs doigts de bagues et rubis...

Tout ceci est, à quelques nuances près, traduit de Palingene ; mais nous voyons avec plaisir Rivière interrompre un nouvel éloge de la sagesse, qui termine ce cinquième chant, pour faire un retour sur l'histoire contemporaine ; les vingt vers qui suivent ont été écrits au lendemain de l'attentat de Ravaillac ; ils ont pour nous la valeur des témoignages de Malherbe ou de Pierre Mathieu [1], ils sont l'expression toute sincère et bien personnelle des sentiments d'un royaliste attristé, qui paie son tribut de louanges et de larmes au héros d'Arques et d'Ivry :

Ces choses j'escrivois au tems que le chery
Du ciel et de fortune, Henry, le grand Henry,
Après victorieux avoir, par sa vaillance,
Exterminé la Ligue et mis la paix en France,
Avoir busqué fortune et couru tant de fois
Dans l'airain flamboyant des piques et pavois,

[1] Malherbe, lettre du 19 mai 1610. — P. Mathieu, *Histoire de la mort déplorable du roi Henri le Grand* (Paris, 1611).

Par les sanglans combats et foudroyantes armes
Des Dragons Karrabins [1] et tonnerreux gens d'armes,
Fait couronner la Reyne au milieu de ses ris,
Et de tous ses lauriers, fut, hélas ! dans Paris,
Dedans Paris sans pair, de la meurtriere lame,
Assassiné d'un traistre et parricide infame.
L'enfer cuidoit qu'ayant de ce monde arraché
Le pere de la France, il auroit bon marché
Des enfans par debats et cruelles tueries,
Et qu'il remettroit sus les civiles furies;
Mais Dieu le frustra bien par les prudens advis
De la Reyne regente et des Princes unis...
Pleurons, Muse, pleurons, quitte là ton ouvrage...

Le meurtre du 14 mai 1610 avait eu son contre-coup au Parlement de Bretagne : Rivière, on le croirait, travaillait à son poème quand il apprit la triste nouvelle, et il n'attendit pas au lendemain pour peindre sa douleur ; il ajouta tout de suite, dans son trouble, quelques alexandrins à ceux qu'il modelait sur les hexamètres de Palingene; plus tard, il glissa une allusion flatteuse à la régence de Marie de Médicis.

Le poète, au début du livre VI, revient au thème de sa préface, l'apologie de la poésie sérieuse : il faut laisser les sornettes,

Les contes de Peau d'asne [2] aux enfants et aux vieilles,

Il faut prendre garde aussi que l'idée se noie sous les ornements du langage, — *words*, des mots, eût dit Hamlet, qui pressentait les *Parnassiens*,

... Il n'y a point de fond,
Point ou peu de sagesse en ces belles paroles,
Qui sont, après le son, sans mouelle et frivoles.
Tous ces mots émaillez n'ont que l'exterieur,

[1] Les *Karrabins* (corruption de *Calabriens*), étaient des miliciens, des Argoulets, qui venaient de Calabre ; leur arquebuse s'appelait *carabine* : voilà deux mots qui ont eu des fortunes variées.

[2] « Le conte de *Peau d'Asne*, » — dit Perrault, dans la préface de l'édition de 1695, — « est conté tous les jours à des enfants par leurs gouvernantes et par leurs grand'mères. »

Que la cappe et l'épée, et rien d'interieur,
Belles fleurs, mais sans fruict, qu'en revient-il à l'âme?
Après avoir bien leu, quel bien?

Joignant l'exemple au précepte, le poète donne dans le genre sérieux, il se fait aborder par *la Mort* qui lui trace un effrayant tableau de son pouvoir.

Je me disne d'un Roy, et souppe d'un Pontife;
Tous vivants sont à moi, soit que, fuyant mes loix,
Quelqu'un s'aille cacher dessous le pole Arctois,
D'une roche Riphée il face une salade [1],
Qu'il se targue d'un mont et qu'il se barricade
Voire dans le clappier du cruel Boreas,
Je l'iray poignarder jusques entre ses bras...
L'Arabe, le Gaulois, le Barbe, et Moschovite
Et quiconque de Fez jusqu'au grand Kaire habite,
Et du suant Midy jusqu'au froid Aquilon,
Craignent mon nom terrible, et cet acier felon;
Je n'ay discretion de roture ou noblesse...

La Mort, on le voit, ne ménage pas la *noblesse;* les prétentions, les injustices de celle-ci trouvent un censeur rigide dans la Muse du poète, sa *Calliope,* qui intervient alors, et apostrophe les nobles indignes en termes que Juvénal et Boileau n'eussent pas désavoués; eh quoi! un misérable, un *Chelme* (vieux mot qui signifie rebelle et qui est dans la *Satyre Ménippée*), un *Ravaillac,* pourraient être tenus nobles à cause de leurs ancêtres!

Pourquoy plus te déplaist parmy ton blé l'yvraye,
Ou le faux quart d'écu blanchy de vif argent,
Le gros et mauvais pain, le falsaire sergent,
Et tout ce qui est faux, qu'estre faucement noble,
A l'écusson d'azur, de gueule ou de sinople?...
Ce n'est donc que le sang, l'or, ny l'azur, en somme,
Ny l'écusson tymbré qui te fait gentilhomme,
C'est la belle vertu.....

[1] Il est bien entendu que la *salade* dont il est ici question est le petit casque que portaient les chevau-légers, et, par extension, un abri.

Montre-toi digne des aïeux, à qui leur courage, leur talent, ont mérité la noblesse, sinon, tu es noble au même titre que le *Pasquil de Rome* [1], tu ressembles

A quelque vase d'or ou pourtrait de porphire [2].

Rivière est en veine de hardiesse; après la noblesse, c'est à la justice qu'il s'en prend, lui magistrat, et il s'écrie :

Les gibets ne sont faits que pour les malheureux;
Les autres sont absous, quoi qu'il y ait contre eux.

Ceux qui veulent devenir savants ne sont pas plus favorisés: à quelles pénibles ou désagréables obligations ne sont-ils pas astreints, dès l'enfance !

Reciter leur leçon, pleurans à chaudes larmes,
Trembler sous la férule, et estre fustigez,
D'aller en aucun lieu sans avoir la puissance,
Soit pour leur repas prendre, ou faire leur aysance,
Ou lâcher la vessie, ou aller au deduit,
Si le maistre premier n'a donné sauf-conduit.

Plus tard, ils voyagent pour s'instruire, ils mangent *le pain estrange* (comme dit Grangier, le vieux traducteur de Dante)[3], et

[1] C'est la statue *surnommée Pasquin*, adossée aujourd'hui au palais Braschi, sur la place Navone, et à laquelle les railleurs romains attachent, depuis quatre siècles, des libelles satiriques. (V. Gazeau, *les Fous et les Bouffons*, 1882.)

[2] Vase où il n'y a rien, portrait qui n'a que le cadre.

[3] Tu proverai si come fa di sale
Lo pane altrui...
(Dante, *Paradiso*, XVII.)

Du Bartas a rendu, en vers charmants, les tourments de l'exil :

Semblables au François, qui durant son jeune aage,
Et du Tybre et du Pô fraye le beau rivage,
Car bien que nuict et jour ses esprits soient flatez
Du pipeur escadron des douces voluptez,
Il ne peut oublier le lieu de sa naissance,
Ains chasque heure du jour il tourne vers la France
Et son cœur et son œil, se faschant qu'il ne void
La fumée à flots gris voltiger sur son toict.
(*Cinquième jour de la Sepmaine.*)

quand, au prix de fatigues, de veilles, d'abstinences sans nombre, ils croient saisir la science, ils tombent malades :

De là sont affligez les uns de l'ophthalmie,
Infirmité des yeux, des liseurs ennemie,
Autres de dispepsie à l'estomac recru
Pour les Muses baiser et rebaiser trop dru,
De palleur, de maigreur, et de vieillesse prime.

Il ne faut pas forcer la nature ; l'homme qui veut tout savoir tombe dans le sillon enflammé de Phaëton et d'Icare — il s'expose, ajoute de lui-même Rivière, à une aussi déplorable chute que ces politiques trop ambitieux,

Sous Tibère, Sejan et sous Henry quatriesme
Le guerrier de Biron [1].

La gloire, ainsi acquise, n'est qu'un vain fantôme, il faut s'humilier pour respirer ce grossier encens populaire. Les misères humaines donnent ensuite matière à une dissertation pleine d'amertume ; comme dans les anciens poètes, comme dans Shakspeare [2], tous les âges défilent, l'enfance débile, la jeunesse avec sa fougue aventureuse et son effronterie, l'âge mûr que se partagent l'intérêt et l'ambition, la vieillesse enfin, la vieillesse rampante,

La teste farineuse et le front marqueté,
Traînant avecque soy mainte incommodité ;

les maladies de l'esprit et du corps, la folie qui fait

Banqueter, caroller [3], danser à la Morisque,

1 Ce ne fut pas seulement en France que la tragique catastrophe de Biron occupa les imaginations. Georges Chapman fit représenter à Londres *The conspiracie and tragoedy of Charles, duke of Byron, marshall of France* (1625).

2 Shakspeare, *As you like it*, act. II, sc. 7.

3 *Caroler*, vieux verbe qui veut dire danser, se divertir. — *Morisque*, « danse de caractère dans le genre mauresque, et qui se faisait aux flambeaux, » dit M. A. de la Borderie, annotant un passage d'une *lettre de rémission* accordée par le roi Louis XII à Jean Bodart, Nantais. (*Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles Bretons*, t. II, p. 248.)

quand on devrait travailler et méditer, la crainte de périr empoisonné,

D'avoir mangé, peu caut, *potirons* [1] ou ciguë,

les accidents, les inimitiés, rendent la vie ridicule et affligeante ; le sommeil lui-même, ce bienfait, on ne peut le goûter en paix,

Nature, toutefois, ce bien à l'homme envie,
Sa joye entre-rompant des poignans piquerons
De punaises, de pouils, puces et moûcherons,
Afin que jour et nuict il ne soit sans étrainte.

La mort, qui nous délivre, est-elle donc un si grand mal? se demande notre poète, à qui il échappe, — c'est de Rivière que je parle, Palingene est coutumier du fait, — un très beau vers,

Tu ne veux pas mourir, et tu ne sçais pas vivre !

malheureusement, comme de plus illustres, gâté par le suivant,

Ignorant que la vie est une vive mort.

Sans la braver, sans la chercher, l'honnête homme doit attendre tranquillement la mort ; il se lèvera de la vie, comme dit La Fontaine, *ainsi que d'un banquet ;* il rendra un bien dont il n'avait que l'*usufruit.*

Ce monde proprement est une hostelerie
Où d'hostes et passants y a plein attelier,
Force provisions que le maistre hostelier
Prodigue abondamment à la gent passagere,
Disant : Beuvez, mangez et faites bonne chere,
Ma liberalité vous ōctroye ces biens
Sans qu'ils vous coustent rien, usez-en, ils sont miens,
Mais à condition que chacun se retire
Lorsque ma volonté sera de vous le dire ;
Or sus, festoyez-vous de mes commoditez,
Mais quand je vous diray : Dehors, amis, sortez,

[1] *Potiron*, ancien synonyme de champignon, fort en usage à Nantes et aux environs. Le Dictionnaire de Trévoux donne l'étymologie grecque, ποτήριον, gobelet, *à cause qu'il ressemble à un gobelet renversé.*

Obeissez contens, et permettez que d'autres
Jouissent comme vous, après vous, des biens nôtres.

Il faut donc quitter sans regret le *billot corporel,* mais, malgré les trahisons et les injustices, malgré les rois et seigneurs (Palingene avait ajouté les *pontifes*) pillards et débauchés, malgré toutes les infamies et tous les malheurs dont la vie est pleine, il est défendu d'imiter Caton et Lucrèce. Telle est la conclusion de ce sixième chant, celui de *la Vierge.*

Le suivant, auquel préside le signe de *la Balance,* est des plus compliqués et des plus ardus ; que dire d'une poésie qui se complaît dans la métaphysique, qui se délecte dans la cosmographie ? « *Il y a trop de brouillamini là-dedans,* » comme disait M. Jourdain à son maître de philosophie [1]. Tout au plus aurai-je à relever cette comparaison, destinée à figurer le concours des vertus, des intelligences célestes, dans l'ordre des choses créées :

Comme dedans Paris [2] on voit force manœuvres,
Charpentiers, maréchaux, maçons et armuriers,
Faire ouvrages divers à divers atteliers...,

et cette autre, assez ingénieusement empruntée à la musique :

Pourquoy rendent leurs voix les orgues dissemblables ?
C'est d'autant que la main du sçavant organier,
Çà et là, voletant par le venteux clavier,
Frappe diversement les touches gemissantes,
Qui cause des tuyaux les plaintes différentes ;
Ainsi l'âme, jouant des orgues de son corps,
Prend divers mouvemens...

Les pures abstractions philosophiques ne sont guère du domaine de la poésie, un Lucrèce seul a pu les y faire passer ; Palingene et Rivière, qui ne sont pas des Lucrèce, réfutent pesamment les anciens systèmes sur la nature de l'âme, puis ils ajoutent, avec une naïveté touchante :

[1] Molière, *Le Bourgeois Gentilhomme,* acte II, sc. 6.
[2] Palingene avait dit simplement : *In magnâ urbe.*

Pas difficile n'est ces barbares discours
Par raison rembarrer [1], mais je crains trop long estre;
Quelqu'un ne manquera de soudre, un jour, en maistre,
Ces sotes questions, et chasser ces brouillas [2] ;
Courage, homme sçavant, avec moy tu vivras,
Et nos écrits seront, de la race future
Louez, n'en doute point...

Le poète ne semble pas moins fatigué que le lecteur qui a eu la patience de le suivre ; il s'invite au repos, mais il promet à sa Muse de revenir bientôt

Lui donner de bon cœur les rogneures du tems,
Que je pourrai soustraire aux *négoces urgens*.

Le rôle du Parlement devait être chargé, quand notre conseiller tira ces deux vers de son cerveau.

C'est avec une scrupuleuse exactitude qu'il traduit du latin l'exposition de la théorie de la fatalité, qui ouvre le huitième livre ; cette théorie lui semble absurde et coupable ; la nature obéit toujours à une volonté supérieure, même quand elle crée des monstres.

Comme un peintre excellant, après maint bon tableau [3],
Pour se desennuyer, tire de son pinceau,
Dedans une grotesque[4], un grand nez à pompette,
Un Satyre, un pié bot, ou chose contrefaite...

[1] *Rembarrer* se dit toujours pour repousser vigoureusement :

Vous alliez lors *rembarrer* le Lorrain.

(La Fontaine.)

[2] *Brouillas*, plus souvent brouillis, brouillamini, embrouillamini.

[3] Il y a une image analogue dans du Bartas (5e jour de la *Sepmaine*) :

Comme un peintre excellent, pour s'esbatre ores tire
Un gentil Adonis, ore un bouquin Satyre,
Ore un Cyclope énorme, ore un Pygmée Indois,
Et ne travaille moins son esprit et ses doigts
A quelquefois tirer une horrible Chimère,
Qu'à peindre les beautez de l'honneur de Cythère...

[4] *Grotesque*, dans le sens de peinture extravagante ou ridicule, était masculin ou féminin, mais ne se disait guère qu'au pluriel. De la locution *nez à pompette*, l'argot a retenu le dernier mot.

Voici énoncé — il est réfuté plus loin — l'argument des fatalistes qui reproche à Dieu son indifférence pour certains êtres qu'il abandonne à un triste sort, pour les plantes, pour les arbres :

Les arbres mesmement les fortunes n'esquivent,
L'un est déraciné ou rompu d'Aquilon,
Cetuy brûlé du chaut, l'autre du froid poltron,
L'un sert à la musique, autre à faire la guerre,
Cetuy gist atterré pourfendu du tonnerre,
L'autre sert à merrein [1] ou à l'arc polonois [2],
L'autre d'appast au feu de Janvier brûle-bois.

Il ne faut pas toujours se demander le pourquoi des choses, il faut renoncer à sonder certains secrets, continue Rivière qui reprend à Palingene et développe un peu l'image du potier devant son argile, du sculpteur devant son marbre : « *Sera-t-il dieu, table ou cuvette ?* »

Le potier qui a mis son argileux amas
En plusieurs portions pour nombre de pots faire,
Pourquoy employe-t-il plustost en une éguière
Ou en une marmite ou bocal ce morceau ?
Pourquoy de cetuy-cy fait-il un pot à l'eau,
De l'autre une fiole ou une cruche ronde ?

C'est le secret de l'ouvrier. Après un tableau de l'ordre admirable qui préside aux choses d'ici-bas, il y avait à cet endroit, et comme correctif, dans le poème de Palingene, un tableau des misères de son temps, des exactions commises par les Français pendant les guerres d'Italie, des présages sinistres qui annonçaient d'autres malheurs à cette Italie, nation avilie et sacrilège ; Rivière est trop

[1] *Merrein* ou *Merrain*, bois fendu en menues planches propres à différents ouvrages (*Dictionnaire de Trévoux*).

[2] Les archers polonais avaient, au XVIe siècle, hérité de l'adresse proverbiale des anciens Scythes ; Rivière dit ailleurs (livre IV du *Zodiaque*, page 78) :

Mais tu bouches l'oreille à ma plaintive voix,
Fuyant comme le trait son *archer polonois*...

bon patriote pour laisser son lecteur sous une aussi triste impression, il traduit bien les plaintes et les invectives de Palingene, mais il les fait suivre d'une riante description de la paix que Henri IV avait préparée, que l'alliance projetée de Louis XIII avec une infante du prince d'Espagne, avec la dauphine, devait cimenter.

Nous chanterons la paix de la France éplorée
D'avoir perdu son Roy, son père et son sauveur,
Et joyeuse d'avoir du calme le bonheur.
Bonheur, qui l'eust pensé ? Qui eust cuidé qu'en l'onde
Le Soleil estant cheut, le jour restast au monde ?
Mort il nous a laissé, par miracle, la paix,
Que vif acquise avoit par miraculeux faits.
O Paix, heureuse Paix, par toy nos prez fleurissent,
Et de barbus épys nos plaines se hérissent,
Par toy fait ses labeurs, libre, le paisan,
Le marchand son traffic, son métier l'artisan ;
Par toi nous espérons voir revivre la France
Et chasser loin de nous l'ancienne ignorance,
France, qui vas tes flancs de ta main propre ouvrant,
Et sous un faux visage, ainsi te déchirant...
Mais l'éclipse est passée et nos yeux éblouis
Voyent or' la splendeur de nôtre Roy Louys;
La bourrasse acoisée, ores luit la bonasse [1].
C'est, ô France, c'est Dieu qui te fait cette grâce,
Qui te donne à loisir l'embonpoint du relaix,
Et qui te montre encore un saint elme de paix [2]
Par la conjonction et futur Hymenée
De l'Ayné de tes Lys d'Espagne avec l'Aynée;
O mariage heureux brassé de Medicis
L'an six cens après mille avec la fleur de Lys !...
Mais plus heureux cetuy par la double alliance
De la France à l'Espagne et d'Espagne à la France;

[1] *Bounasse*, *Bonace*, orthographe fautive, pour Bourrasque, Bonace (calme de la mer).

[2] Cette expression bizarre, *elme de paix*, dérive certainement du *feu Saint-Elme*, sorte de météore qui s'attache aux mâts des vaisseaux, après la tempête.

Dieu le veuille conclure et nous donner sa paix,
Pour, son nom bénissans, le louer à jamais !

Rivière a pris soin de nous indiquer, en marge, qu'il composa, l'an 1612, ce morceau d'une si noble et patriotique allure; je n'ai pas hésité, malgré quelques obscurités et quelques faiblesses d'expression, à le citer presque entier ; il a son petit intérêt historique, et il m'a rappelé, en un passage d'une bonhomie touchante, ce fragment exquis des *Mémoires* de l'abbé de Marolles, la *Campagne sous Henri IV* [1].

OLIVIER DE GOURCUFF.

(*La suite prochainement.*)

[1] *Mémoires* de l'abbé de Marolles (tome I, page 20 et suivantes de l'édition d'Amsterdam, 1755).

LA NUIT DES MORTS

RÉCIT BRETON.

Si dans cette maison vous êtes endormis,
Voici la nuit des morts : réveillez-vous, amis !...
Pour tant de morts et tant de mortes,
C'est Dieu qui nous a dit de frapper à vos portes.
BRIZEUX.

A toute vapeur la locomotive s'avance, faisant frémir sous ses lourdes roues le sol et la façade de la gare, et grinçant sous la morsure du frein qui arrête enfin sa marche. Avant même que la voix du conducteur soit venue de wagon en wagon crier aux voyageurs le nom de la petite station, une portière s'est brusquement ouverte... cinq ou six têtes joyeuses s'y encadrent ; des adieux résonnent, on échange d'énergiques poignées de mains, et sur le trottoir sombre et luisant, un fort gaillard s'élance, qui porte la culotte rouge sous la tunique bleuâtre, avec le képi traditionnel — sans fierté. — Pour tout bagage, il balançait, au bout des doigts, un simple paquet de mine rustique et de minces dimensions, proprement noué dans un mouchoir de couleur. Et comme il disparaissait au seuil des salles d'attente, offrant à l'employé son billet, et jetant à la fois un dernier regard radieux aux amis du wagon, — ce n'était pas un soupir bien héroïque qui s'échappait de ses lèvres.

— Enfin ! dit-il, adieu le service !

D'un pas rapide et ferme, il traversa la gare, et, la tête haute, le képi sur l'oreille, sans hésitation, il s'engagea dans un chemin creux, ouvert au flanc de la butte qui domine la gare, et il ne tarda pas à disparaître.

Ceci se passait le premier soir de novembre, dans une petite gare bretonne qu'on appelle Saint-Nicolas-des-Eaux. Les eaux ne

manquent pas, en effet, dans le paysage. Le Blavet passe à quelques mètres de là, laissant glisser ses flots calmes d'une écluse à l'autre, dans un large lit bordé de verdure. Le long du bord, des peupliers de belle venue dressent leurs troncs élancés, couronnés de panaches flexibles. Ailleurs, ces alignements interminables et sans variété fatiguent vite ; mais ici, les caprices de la nature ont interdit au fleuve la ligne droite... Une grande montagne avance dans les eaux sa haute échine rocheuse, comme un cap qui s'allonge pour leur barrer le passage ; sans rien changer au calme majestueux de son cours, le fleuve se prête au détour imposé et s'en va caressant du même flot limpide et lent les rives sévères du mont de Castennek et les arches d'un grand pont de granit, sur lequel les trains passent, rapides et haletants, après avoir traversé les flancs de la montagne. Avant de s'enfoncer dans le tunnel, les voyageurs ont pu saluer au passage la grotte creusée dans le roc où vécut saint Gildas, et le sol tourmenté où les seigneurs du pays avaient assis leur château fort.

Je ne crois pas que le soldat eût l'esprit bien occupé de tous ces détails du paysage, quand, d'un pas alerte, après avoir franchi l'élégante passerelle qui, pour l'usage des piétons, joint les deux rives du Blavet, il se mit à gravir la montagne ! Un étroit sentier court en zigzags de la base au sommet, entre des touffes naines d'ajoncs et de bruyères. C'est une rude montée,... les meilleurs poumons s'y essoufflent, mais il n'eut pas l'air de s'en douter ; sans fatigue apparente, allant toujours du même train leste et dégagé, il atteignit en quelques minutes le sommet.

Le coup d'œil eût été bien séduisant là-haut pour un touriste: au bas, le fleuve et sa verdure entretenue par la fraîcheur des eaux ; et puis, à mesure que l'œil remonte, à droite, à gauche, sur les hauteurs, dans la vallée, de larges plaques brunes ou grises, champs revêtus encore des tiges desséchées de la dernière moisson, ou déjà profondément remués pour la semence prochaine ; les arbres, semés en gros bouquets, avaient pris la jaune parure des soirs d'automne et brodaient de dessins irréguliers, mais

charmants, la robe assombrie de l'horizon. Une douzaine de clochers et de clochetons complétaient le tableau : des clochers noirs, vêtus d'ardoise ; des clochers gris aux belles arêtes de granit.... Saint-Nicolas, Guern, Locmaria, Saint-Nicodème émergeant d'un marais, Bieuzy tout modeste, et, aux dernières limites des montagnes, moins élégante mais plus grandiose, la tour de Notre-Dame de Quelven.

D'un regard, le soldat voyageur avait embrassé tout cet horizon ; un frisson lui passa par les membres... Là-bas, tout au delà du clocher voisin, derrière le rideau de sapins verts, la chaumière qu'il n'avait pas revue depuis sept ans dressait sa petite cheminée, et c'est au coin du foyer, sans doute, que sa vieille mère l'attendait...

— Ou plutôt, pensait-il en souriant, et l'œil tout ému, elle ne m'attend pas ce soir. Elle sait bien que mon retour ne peut tarder ; mais ma dernière lettre ne lui a pas fixé le jour, que je ne connaissais pas encore. Double plaisir ! Je vais la surprendre. Encore ce gros bourg à passer ; la paroisse suivante est la mienne. En avant ! pas accéléré !

La paroisse ! En marchant, ce mot réveillait dans son cœur bien des souvenirs de joie et de piété. Au régiment, il n'avait pas eu toujours le courage de tenir aux vieilles habitudes du pays ! Cette pensée jetait un nuage sur les joies du retour ; mais n'y a-t-il pas moyen de réparer bravement ses torts ? Et pour commencer, il se signa en passant devant le calvaire et la grande statue de Notre-Dame qui se font face des deux côtés de la montagne.

Et puis, mettant le képi sous le bras, il redressa la tête pour mieux recevoir la brise fraîche du pays ; son pied sonore marquait le pas, comme aux grandes marches du régiment. Cette allure rapide ne tarda pas à mettre en danse dans ses veines son jeune sang breton ; bientôt l'œil s'anima; des joues, la chaleur monta au front, et c'est alors que les battements du cœur trouvèrent dans l'imagination un écho joyeux et attendri !... Sa mère ! Il allait la trouver, le chapelet aux doigts, sur la pierre chaude du foyer, ou bien

l'écuelle fumante de soupe fraîche sur les genoux, et la cuiller de bois en main... Ceci n'est pas comme la cuisine et la gamelle de la caserne ; ce sont des mets de Bretagne ; — le gros lard fumant sous une montagne de choux, et des pichets de cidre pétillant, et surtout, au lieu des voisins goguenards qui ricanent, c'est l'œil charmé de la mère qui considère son grand fils. Il y a aussi à l'autre coin une petite sœur. Petite ! mais elle a dû grandir ; et lui qui n'y songeait plus ! En sept années, croyez bien que nos sœurs prennent de la taille. Ah ! les francs éclats de rire que sa sœur poussera quand elle le verra arriver avec la moustache noire sous le képi du soldat ; — et là-dessus, lui-même fait sonner dans sa voix une joyeuse roulade, comme c'est la coutume aux jeunes gens du pays.

Quel est donc ce son monotone et triste qui lui répond au loin ? Peu à peu la nuit est venue, et dans l'ombre croissante, il entend des tintements sourds de cloches lointaines : ce n'est pas le carillon des soirs de fête, ce n'est pas la voix bien connue de l'Angélus ; on dirait plutôt le glas funèbre,... et tous les clochers le répètent.

Le soldat n'avait pas songé d'abord à ce premier soir de novembre, où l'Eglise couronne la fête de tous les saints par la fête des morts !... Ah ! dans le petit cimetière qui formait autour de l'église paroissiale un jardin toujours vert, il y avait des morts de sa famille. Il avait vu partir pour ce champ du repos des frères plus jeunes, dans la sainte innocence du premier âge; il avait vu mourir aussi son père, vieux laboureur, calme dans son agonie comme il l'avait été dans ses longues années de travail. Si le vieillard avait vécu, c'eût été pour lui une douce soirée que celle du retour de son fils. Mais seule avec sa sœur, sa mère l'attendait au foyer paternel !

Au son funèbre des cloches dans la nuit, les souvenirs tristes et des craintes imprévues vinrent assaillir le cœur du jeune homme. Il y a sept ans, sa mère était encore une des plus alertes ouvrières du pays. Mais les années qui passent en mûrissant la jeunesse courbent l'âge mûr : la fatigue vient, et si la vieillesse est longue dans nos campagnes, elle est souvent bien dure aussi. Et puis, les

derniers travaux de l'automne, sous tous les temps, au frais du soir, au soleil ardent de midi, c'est le grand danger des laboureurs.

Pendant que de tous les points de l'horizon le son lui arrivait plus distinct et formant à son oreille une harmonie singulière, pleine de soupirs et d'éclats soudains, mal cadencée, mais pieuse et saisissante, le soldat devenu soucieux marchait d'un pas plus rapide, et se surprenait parfois à murmurer les premières paroles de cette vieille prière pour les morts, que sa mère lui avait apprise autrefois, mais qu'il ne savait plus en entier : *De profundis*...

Avant d'atteindre le bois de sapin derrière lequel s'abritait la ferme de sa mère, il devait traverser le bourg d'une paroisse voisine.

Le bourg était calme et comme endormi ; dans les deux rangs de maisons basses qui bordaient la route, un peu de lumière glissait au seuil des portes ; les volets étaient fermés ; de la tour, le son des cloches s'exhalait lent et plaintif, et la porte de l'église entr'ouverte laissait échapper un vague murmure de prières.

Au delà du bourg, un simple sentier conduisait au hameau ; le soldat s'y lança bravement, et malgré les flaques d'eau qui ne manquent pas au bord des champs, après les pluies d'automne, malgré les rustiques barrières où son pied se heurtait dans les ténèbres, il avait fait à peu près sans encombre la moitié de sa route, quand il entendit, sous les murs d'une chaumière isolée, un chant rude et lugubre... Il s'arrêta et tendit l'oreille.

Or le chant disait :

« Quand la mort frappe à la porte, tous les cœurs sont frappés « d'effroi ; quand à la porte se présente la mort, qui la mort doit- « elle emporter ? — Mais vous, ne soyez pas surpris si nous sommes « venus à votre porte ; c'est Jésus qui nous envoie pour vous « éveiller, si vous dormez ; — Vous éveiller, gens de cette maison ; « vous éveiller, grands et petits ; s'il est encore, hélas ! de la « pitié dans le monde, au nom de Dieu, secourez-nous. — Frères, « parents, amis, au nom de Dieu, secourez-nous ! Au nom de Dieu, « priez ! priez ! car les enfants, eux, ne prient pas ! — Vous reposez

« là mollement, les pauvres morts sont bien mal ; vous dormez là « d'un doux sommeil, les pauvres morts sont dans la souffrance. « — Un drap blanc et cinq planches, un bourrelet de paille sous « la tête et cinq pieds de terre par-dessus, voilà les seuls biens « de ce monde qu'on emporte au tombeau. — Jadis, quand nous « étions au monde, nous avions parents et amis ; aujourd'hui que « nous sommes morts, nous n'avons plus de parents ni d'amis [1]. »

Un mouvement se fit dans la chaumière, et, par la porte largement ouverte, à la lueur d'une résine, on pouvait voir toute la famille agenouillée pour répondre à l'appel des Trépassés ; le chef de la maison s'avança gravement et tendit la main vers les chanteurs :

— Pour les Trépassés, dit-il, en leur remettant son aumône.

Le soldat s'était découvert, et, machinalement, un genou sur le sol humide, il s'était mis en prière... Il se releva avec un frisson d'inquiétude pour reprendre sa marche hâtive, et rejoignit bientôt le groupe des chanteurs qui se dirigeaient vers une autre ferme.

— Bonne nuit des morts ! dit le soldat en traversant le groupe.

— Et bonne nuit des vivants !...

Celui qui avait répondu pour les autres s'arrêta soudain... Il prit par le bras le voyageur nocturne, essayant dans la nuit noire de reconnaître les traits de son visage, et au bout de quelques secondes, faisant signe aux camarades de ne pas aller plus loin.

— Ma foi, compagnon, dit-il avec un flegme tout jovial, il n'était pas facile de renouer connaissance avec un vieil ami, par une nuit comme celle-ci, surtout quand l'ami ne répond plus à l'ancien signalement... Pas de cheveux sur l'épaule. Sur la lèvre, une vraie moustache... Il faut y regarder de près.

Alors commença entre eux un long échange de poignées de mains et de rires bruyants... En partant ce soir-là pour l'expédition charitable qu'ils faisaient chaque année le premier soir de novembre, ils ne s'attendaient guère à rencontrer en route un ancien compa-

[1] Barzaz-Breiz.

gnon ; mais puisque la réunion était faite, il fallait s'en féliciter. Les morts n'y perdraient rien. On pouvait assurément rire et causer un peu, le long des sentiers, d'une ferme à l'autre, sans pour cela chanter plus mal et d'un cœur moins pieux le *Chant des Trépassés*... N'était-ce pas bien imaginé ?...

Ils allaient pouvoir faire escorte au militaire jusque chez lui. C'était sortir du territoire de leur paroisse... Mais, pour un ami, cent pas de plus ne coûtent guère.

Ils allaient continuer ensemble la tournée dans les fermes voisines, et puis, du même pas accéléré, que le vieux militaire enseignerait aux autres pour égayer leur marche dans la nuit sombre, on s'en irait gaillardement coucher dans son logis l'ami des anciens jours...

— Eh ! bien mieux ! s'écria-t-il, nous allons... chanter à ma mère le *Chant des Trépassés*... Elle sera bien fine si elle reconnaît ma voix... Elle se porte bien, n'est-ce pas ? — Vous l'avez vue ce matin...

On ne l'avait pas vue depuis plusieurs jours. Mais ce n'était pas étonnant... Elle n'appartenait pas à la paroisse des chanteurs...

— Allons, reprit-il, en avant ! et nous boirons ensemble le coup de l'arrivée.

Ah ! certes, les soucis et les craintes étaient loin maintenant... La nuit pouvait s'assombrir et les cloches tinter... La joie éclairait le cœur, et le cœur tintait joyeux à l'unisson des voix rieuses... C'est ainsi qu'ils parcoururent de hameaux en hameaux tout le quartier.

Enfin, ils approchaient de la ferme où allait se terminer leur course... Encore quelques pas dans le sentier ; au bout du sentier, les sapins,... et derrière les sapins, le chemin creux qui débouchait directement sur l'aire... C'est là qu'il faudrait avancer doucement, pour mieux surprendre les dormeurs... Le soldat marchait en tête.

Comme la bande entrait sous bois, une pluie fine se mit à tomber, lentement, sans bruit... Mais on se sentait mouillé jusqu'aux os sous les vestes légères et les gilets largement fendus... Peu à peu, les causeries avaient cessé, et le silence, et le froid humide que

chacun ressentait, et le frémissement des brindilles de sapin sous les pieds des marcheurs, tout cela, joint au plaisir d'arriver et à je ne sais quelle vague inquiétude, éveillait dans le cœur du jeune homme une impression de tourment indéfinissable... A l'entrée du chemin creux, au bout duquel la ferme devait apparaître, il poussa un cri d'étonnement... Ses compagnons le rappelèrent au silence. Voici ce qu'il avait vu : la ferme, toute maigre et petite, et tout écrasée par son lourd toit de chaume, se dressait dans l'aire à battre.... et la porte ouverte laissait échapper une lumière assez vive... — Ce n'était pas autrefois la coutume que l'on veillât si tard.

— Tiens, chuchota l'un des compagnons chanteurs, c'est un pressentiment ; ils ont deviné que tu arrivais : on t'attend...

Vraie ou non, cette parole ramena la gaieté au cœur du soldat...

—Si l'on m'attend, dit-il, parlons plus juste : on *nous* attend...

Il continua de marcher en avant, avec précaution, en s'arrêtant parfois pour prêter l'oreille aux bruits de l'intérieur... Mais la porte ouverte ne laissait échapper aucun bruit, ni de conversation, ni de prière ; et en pressant le pas dans l'herbe mouillée, il souriait pour se féliciter de sa ruse...

— Evidemment, dit-il aux autres, ils se sont endormis au coin du feu. Nous allons ouvrir la barrière du clos sans la faire grincer, et nous ferons le tour du petit mur, pour nous glisser sous les fenêtres... Devant la porte, on nous verrait trop tôt...

Or, au bout du chemin, ils trouvèrent la barrière ouverte, et fixée de manière à laisser le passage libre...

— Allons, dit le jeune homme, tant mieux ! — Mais pour les nuits ordinaires, ce serait de la négligence : je mettrai ordre à cela !

Ils passèrent l'un après l'autre, se faufilant au ras des murs, et arrivèrent enfin sous les fenêtres où le groupe se reforma... Ils osaient à peine respirer... Le fils de la maison leur fit signe d'attendre, et sans bruit, son cœur battant bien fort, il s'avança vers la porte pour jeter à l'intérieur un coup d'œil... Mais il eut

peur d'être surpris et revint sur ses pas... Une sueur froide lui passait par tout le corps... — Enfin, il ordonna de commencer... Tous ensemble, lentement, avec des tremblements inaccoutumés dans la voix, entonnèrent le *Chant des Trépassés.*

Que devait-on penser à l'intérieur ? Pas un mouvement, pas un son de voix ni de chapelet... Pendant que le chant se poursuivait avec la même lenteur, il se courba de nouveau, il fit le signe de la croix d'une main tremblante, et à petits pas, il reprit sa marche vers le seuil de la ferme...

Les voix chantaient : « Frères, parents, amis, au nom de Dieu, secourez-nous ; au nom de Dieu, priez ! priez ! car les enfants, eux, ne prient pas ! »

Il approchait du seuil... Encore un pas, et sa tête, en pleine lumière, pourrait plonger dans l'intérieur...

Les voix chantaient : « Ceux que nous avons nourris nous ont-ils depuis longtemps oubliés : ceux que nous avons aimés nous ont-ils sans pitié délaissés... »

Il pouvait voir... Le long du lit ouvragé où avait reposé son père, quatre ou cinq paysannes étaient assises, le chapelet entre les doigts... Tout au fond, sous des draps blancs disposés en forme de dôme, entre quatre cierges allumés... Ciel !... La strophe suivante n'était pas achevée, qu'un grand cri se faisait entendre... Effrayés, les chanteurs accoururent. — Au pied d'un lit funèbre, au milieu des pieuses femmes qui faisaient la dernière veillée, entre les bras de sa sœur, le pauvre soldat était étendu, pâle et sans connaissance, à deux pas de sa mère morte.

— A genoux, vous tous ! dit la vieille femme qui présidait la veillée !... *De profundis !...*

A. J.

NANTES SOUS LA LIGUE

PAMPHLET ROYALISTE

DE

1590

Nous publions ci-dessous l'un des plus rares[1] et des plus curieux pamphlets de l'époque de la Ligue qui concernent la Bretagne, l'un de ceux où on trouve le plus de faits, de traits et de portraits historiques.

Le duc de Mercœur et les deux princesses, sa belle-mère et sa femme, — le fougueux prédicateur Le Bossu, — le grand vicaire Decourant, qui, avec l'aide du chapitre, finit par mettre à la porte son évêque Philippe du Bec, très orthodoxe, mais modéré et royaliste, — le théologal Christi, — le président Carpentier, chef du Parlement improvisé à Nantes par Mercœur, tous ces *gros bonnets* de la Ligue dans la cité nantaise composent une galerie curieuse, aux traits énergiquement accentués, peu flatteurs mais très vivants. L'auteur de cette galerie, témoin oculaire et probablement acteur du drame, a sous les yeux ses modèles qu'il peint sur le vif, en couleurs crues mais vraies. Vraies toutefois d'une vérité relative, car dans les troubles civils, de quelque parti qu'on soit, on voit surtout dans ses adversaires le grotesque et le laid.

On notera l'acharnement particulier du pamphlétaire contre la duchesse de Mercœur et sa mère, la vicomtesse de Martigues. Sentiment très justifiable. Ardentes d'imagination et d'ambition, fières d'avoir eu, l'une pour mari, l'autre pour père, le dernier descendant de Charles de

[1] Le seul exemplaire connu est celui qui existe aux Imprimés de la Bibliothèque Nationale, sous la cote L. b 35. 305.

Blois et de Jeanne la Boiteuse, ces deux dames rêvaient la revanche de la bataille d'Aurai, le rétablissement à leur profit du duché de Bretagne. Bien plus que Mercœur, ce sont elles qui jetèrent la Bretagne dans le gouffre de la guerre civile et l'y retinrent, parmi des maux effroyables, quatre ans après que tout était fini en France, et que tout motif, tout prétexte, au point de vue religieux, avait disparu.

A. DE LA B.

REMONSTRANCE
AUX HABITANS DE LA VILLE
DE NANTES

Par vn des Citoyens d'icelle : Par où se void les practiques et menees dont a vsé le duc de Mercœur pour vsurper le Duché de Bretaigne.

A RENNES
Par Michel Logeroys, Imprimeur
1590.

MESSIEVRS, l'on dict en commun prouerbe : *Apres le faict, sage Breton.* Et semble qu'en particulier ceux de nostre pays soient taxez de ne preuoir pas les maux qui leur peuuent aduenir, par vne profonde et diligente meditation, comme pourroit faire vn Espagnol ou vn Italien. Toutesfois, à bien considerer, ce n'est pas peu de loüange de dire que nous sçauons bien et promptement y trouuer remede, lors que nostre douceur et simplicité naturelle, ou malignité de noz ennemis, nous a faict tomber en erreur. Mais il

semble que ce prouerbe faut [1] aux calamitez où nous sommes, dont nous ne pouuons nous déuelopper comme nous ferions, si nous voulons considerer la cause de nostre mal, l'artifice par lequel l'on nous y a attirez, l'estat auquel nous sommes à present, et rechercher le moyen d'en sortir.

Nous ne pouuons ignorer que la pretention du Duc de Mercœur [2], nostre Gouuerneur, au Duché de Bretaigne ne soit la seule cause et origine de noz maux, et ne peult y en auoir d'autre : car l'on sçait assez qu'il n'y a point d'habitans en ce pays qui soient de la Religion pretendue reformée, au moins ils sont en si petit nombre, que ce seroit mocquerie de prendre subiect sur eux de leuer les armes. Il est notoire à vn chacun, qu'aussi tost que le Duc de Mercœur eust espousé la fille vnique du defunct seigneur de Martigues [3], à cause de laquelle il pretend ce Duché, il se fit pourueoir du Gouuernement, par la menée de ceux qui auoient lors le plus d'accez au Roy Henry dernier decedé (que Dieu absolue.) L'on sçait comme Madame de Montpensier fit quitter le droict en ce gouuernement [4], pour auec iceluy liurer la possession et jouyssance du Duché, dont nous en voyons les effects auiourd'huy. Ceste vsurpation ne se peult faire sans violence, car le droict pretendu est trop foible et ridicule pour desunir ce Duché de la maison et couronne de France, à laquelle de long temps il est inseparablement ioinct et annexé par determination et commune resolution des Estats du pays. C'est sottise de réueiller la querelle de Ieanne la Boiteuse et de Charles de Bloys son mary : laquelle a esté condamnée par vingt trois ans de guerre, par tant de batailles, tant de pacifications, traictez et transactions, et par vne si longue et pai-

[1] Se trouve en défaut.

[2] Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, frère de Louise de Lorraine qui avait épousé Henri III, roi de France.

[3] En 1579, Mercœur épousa Marie de Luxembourg, fille et héritière de Sébastien deLux embourg, vicomte de Martigues, duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, qui avait été tué dix ans plus tôt, en 1569 au siège de Saint-Jean-d'Angély.

[4] Il semble qu'il manque quelques mots pour compléter le sens; toutefois, la phrase est ainsi dans l'original.

sible prescription : de ceste source viennent tous les maux que nous auons cy-deuant endurez et endurerons par apres, si nous n'y remedions bien tost.

Il n'y a espece [1], pour establir vne nouuelle domination, que ce Gouuerneur n'ait practiquée : car encor' que nostre pays ait esté cy deuant exempt des troubles et seditions dont ce Royaume a esté trauaillé, si est-ce qu'il s'y est faict soubs le nom du Roy autant de leuées et impositions nouuelles de deniers qu'en aucune autre Prouince, dont ou de la pluspart ce Gouuerneur a eu don ou assignation : par ce moyen taschant de rendre le Roy odieux au peuple et faire grand amas de deniers, pour s'en seruir au temps qu'il se voudroit declarer. Il a faict plusieurs festins et publiques tournois : ausquels il inuitoit les Seigneurs et Gentilshommes du pays, pour soubs ceste couleur auoir plus de moyen de les practiquer sans soupçon. Les bourgeois et habitans des villes qu'il a trouuez propres à l'execution de son dessein, il les a engagez par presents de couppes d'argent doré et autres menuës hardes, qu'il leur donnoit soubs le nom d'estreines. Les plus pauures par visitations priuées et ordinaires, que nous luy auons veu faire iusques dans les bouticques des plus infimes artisans. Et lors qu'il a veu auoir assez aduancé son dessein, il a finalement prins le commun pretexte de ceux de sa maison, qui est le faict de la Religion.

Il y a plus d'vn an qu'il fit venir en ceste ville le Bossu, predicateur, religieux de Sainct Denys en France [2], et pensionnaire du feu Cardinal de Guyse, le plus mutin et seditieux qui soit en France. Nous sommes bons tesmoins qu'il n'a faict sermon qu'il

[1] Moyen, manœuvre, machination.

[2] Jacques Le Bossu, bénédictin de Saint-Denys. Ses sermons prêchés à Nantes sous la Ligue et plus ou moins retouchés ont été (en partie au moins) publiés sous les titres suivants : *Deux Devis d'un catholique et d'un politique*, 1589. — *Troisième Devis*, 1589. — *Quatrième Devis*, 1590. — *Sermon funèbre pour la mémoire de Fr. Edmond Bourgoing*, 1590. — *Sermon funèbre pour l'anniversaire des princes Henri et Louis de Lorraine*, 1590. — *Proposition d'erreur détestable en un arrest du Parlement de Tours*, 1591. Voir sur les sermons de Le Bossu les *Archives du Bibliophile breton*, t. I, p. 84 à 91.

n'ait remply d'horribles exclamations contre le Roy defunct, et d'execrables exhortations, pour nous induire à massacrer noz propres parents et concitoyens. Ne nous souuient-il point du iour du Vendredy Sainct, comme, au lieu de nous exhorter à penitence pour nous preparer à receuoir dignement le corps et sang precieux de Nostre Seigneur, il nous conseilloit publiquement d'executer cruellement, le grand iour de Pasques, ce que nous auions (ce disoit-il) si sainctement entreprins, et differer plustost nostre saincte communion au Dimanche de Quasimodo ensuyuant; et comme tout haultement il prononça qu'il ne nous falloit point estonner *si nous voyons ruisseler le sang par les maisons :* ce sont ses propres mots. Contre qui pensions-nous qu'il nous voulust faire executer ceste barbare cruauté ? Ce ne pouuoit estre contre les Huguenots : car il n'y en auoit aucuns en la ville. C'estoit donc contre noz propres citoyens, bons Catholiques comme nous, et en effect nous saccager et assassiner les vns les autres, pour donner plaisir à sa femme et sa belle-mère[1] de voir noz ruës couvertes de corps morts et courir nostre sang par les ruisseaux, pour leur laisser puis après butiner noz biens plus à leur aise et establir leur tyrannie sans contredit. Y eut-il pas aussi, sur ces discours, vne Damoiselle, femme d'vn Catholique Officier du Roy, qui demanda audit le Bossu s'il ne tenoit pas pour bons Catholiques les Predicateurs et Curez de Nantes, qui auoient presché auparauant. Respondit qu'ouy : et à l'instant luy dist : *Vous estes donc heretique : car ils nous preschoient paix, charité, et dilection les vns auec les autres, et obeissance à noz superieurs. Et vous, au contraire, ne nous preschez que le sang, le carnage et la rebellion contre ce qui est porté par l'Escriture Saincte.*

Neantmoins, nous auons esté si hebetez et hors de iugement, que nous auons executé en partie ce conseil. Et aux plus saincts iours

[1] Il s'agit ici de la femme et de la belle-mère du duc de Mercœur. Cette dernière, appelée Marie de Beaucaire, veuve de Sébastien de Luxembourg, habitait le château de Nantes avec sa fille et son gendre.

de Pasques, au poinct du iour, auons remply noz places et ruës publiques de gens armez : nous auons arraché noz premiers et principaux citoyens de leurs licts, entre les bras de leurs femmes, et les auons confinez en vne horrible prison [1] et consignez entre les mains et à la mercy de ces deux Amazones, pour gage et asseurance de leur nouuelle conqueste, dont nous voyons qu'elles seules sont les dispensatrices. Quel a esté l'euenement? Après qu'elles les ont detenuz si long temps prisonniers, et tiré d'eux de grosses rançons, elles les ont enuoyez et chassez hors la ville : aucuns d'iceux ont esté contraincts, outre leur rançon, de rendre les obligations des deniers qu'elles auoient auparauant empruntez, et nous, reduits en la plus cruelle et vile seruitude qui se peut estimer.

Noz maisons sont remplies de Capitaines, noz fauxbourgs de soldatz : il fault chascun iour trauailler aux fortifications, toutes les sepmaines faire la garde, tous les mois payer vn ou deux empruncts, que l'on nous faict accroire estre employés à la solde des gens de guerre, et neantmoins nous sçauons bien que l'on ne leur baille que nostre pillage pour tout payement. Si nous enuoyons noz femmes et noz enfans plorer aux pieds de ces deux Furies infernales pour remonstrer noz necessitez et faire diminuer en partie la taxe où elles mesmes nous ont imposez, nous ne trouuons autre gratification sinon des reproches, qu'à tel iour, à telle feste, elles leur auoient veu porter vne chaisne d'or, vne ceinture de tel prix, vn tel anneau, vn tel habillement de soye : qu'il falloit tout vendre, encor' n'y en a-t-il pas assez pour les contenter ! Et finalement n'en rapportent qu'vn superbe desclain et cruelle response, suyuie le lendemain d'vne execution rigoureuse que font leurs valets, la course desquels coûte encor plus que ne monte la taxe. Si nous-mesmes en faisons plaincte, c'est alors que nous sommes Politiques,

[1] Le 7 avril 1589, vendredi de la semaine de Pâques, Charles Haronys, sieur de la Rivière, maire de Nantes, et plusieurs autres notables de la ville, suspects à la Ligue pour leur modération, furent arrêtés par ordre de la duchesse de Mercœur et incarcérés au château de Nantes. (Voir Travers, *Histoire de Nantes*, t. III, p. 20).

et fauteurs d'heretiques : il nous faut ruiner ou nous ietter dans Loire une pierre au col ! Aussi tost que noz Capitaines en ont voulu parler en public, on leur a interdict l'entrée du Conseil, ils ne sont plus en crédit, on leur a dict qu'ils n'ont pas affaire auec des enfans, et qu'ils se meslent seulement d'executer ce qu'on leur commandera, et non dauantage. Pour dire en vn mot, nous n'attendons autre chose sinon qu'à vn matin l'on nous chasse hors noz maisons, comme l'on nous a faict chasser noz parents et amis, pour déplorer avec eux nostre bestise et publique calamité !

Voylà l'effect de noz folies, voylà le seul but de ces sainctes et zelées predications, et l'euenement de ces appasts, de ces beaux presents, de ces priuées visitations et de tant de belles promesses en l'air. Il ne nous reste qu'vn triste repentir d'auoir mal faict à ceux qui ne nous auoient point offensez, et les auoir liurez comme l'aigneau à la boucherie entre les mains de ces harpies insatiables de rauages et pillages du bien d'autruy, auec vn malheureux obiect de nostre forfaict, qui nous faict quasi desesperer de trouuer grace enuers nostre Roy : ce que nous voyons, à nostre tres grand regret, auoir esté le but de ces vsurpateurs, pour nous engager si auant en eur party que nous ne puissions plus trouuer moyen d'en sortir.

Ils nous disent, pour toute consolation, que ceux que nous auons emprisonnez sont Politiques, qui vouloyent recognoistre le Roy de Nauarre pour leur Roy et introduire la religion Huguenote. Voylà de beaux pretextes, mais voyons s'ils sont veritables ou apparents : nous trouuerons que non. Car comment est-il croyable que ceux qui ont esté chassez eussent voulu introduire la religion Huguenote, veu qu'il n'y en a vn seul d'entre eux qui ait onc esté soupçonné d'estre Huguenot ? Comment lors eussent-ils pensé à establir le Roy à present regnant [1], veu que le Roy defunct, d'heureuse memoire, viuoit encore et ne fut tué que quatre mois après [2] ? D'estre Politiques, si la vraye signification du mot est suyuie, ils le sont à

[1] Le roi Henri IV.

[2] En août 1589, plus de quatre mois après l'arrestation du maire et des notables de Nantes, qui datait, comme on l'a vu, du commencement d'avril précédent.

la verité, amateurs du repos et tranquillité de la cité, seruiteurs du Roy, subiects fidelles de la Monarchie. Que si on le prend en mauuaise part, comme ces vsurpateurs l'entendent, ils ne peuuent estre appellez Politiques, sinon en tant qu'ils ne veulent souffrir leur vsurpation tyrannique contre Dieu, contre leur foy, et contre leur Roy naturel et legitime.

Mais pour entendre plus au vray quels ils sont, faisons comparaison d'eux et de leurs vies et actions passées, auec ceux qui nous ont le plus esmeu et acharnez contre eux. Et lors nous trouuerons que ceux que nous auons chassez, sont les premiers et plus apparents de nostre ville : Monsieur nostre Euesque le premier [1], nostre Maire, Messieurs les Conseilliers de la Court de Parlement, Generaux des finances, Maistres des Comptes, nostre Seneschal et Lieutenant; bref, tous nos principaux habitans, par la bonne conduicte et dilligence desquels nostre ville s'estoit cy deuant conseruée et maintenüe en repos plus de vingt-cinq ans, et durant les plus grandes esmotions et guerres ciuiles de ce Royaume : comme elle s'en fust encor'exemptée à ce coup, [si] cest vsurpateur ne nous eust induits à les chasser, sçachant tres bien que leur vigilance empeschoit l'establissement de sa tyrannie.

Au contraire, celuy qui nous a le plus esmeuz, est-ce pas ce Theologal [2] et Predicateur ordinaire, que nous auons veu surprins en deux scandales publics : en dérision duquel nous auons veu porter par les supposts de la Bazoche, au iour de Caresme prenant, vne salle peinte en leurs enseignes, auec un mot sur l'allusion de son nom ?

Cest autre grand Vicaire [3], Chancelier de sedition, est-ce pas

[1] Philippe du Bec, évêque de Nantes (de 1566 à 1594), ne fut pas arrêté avec le maire Harouys en avril 1589; c'est seulement au mois de septembre suivant que les violences de son chapitre, excité par les agents de Mercœur, le forcèrent de quitter sa ville épiscopale et de se retirer à Tours. (Travers, *Hist. de Nantes*, III, 32.)

[2] Jean Cristi ou Christi, théologal du chapitre de Nantes et prédicateur ardent. (Voir Travers, *Ibid.*, p. 1, 17.)

[3] Decourant, grand vicaire, archidiacre de Nantes, ligueur fougueux. (Travers, *Ibid.*, p. 21.)

celuy qui ayant vacqué des premieres et plus grandes dignitez de l'Eglise, en vendit en vn mois pour plus de quatre mille liures de rente au plus offrant et dernier encherisseur, dont nous auons veu ietter les excommunications en public ?

Ce President Gascon, n'est-ce pas le Charpentier [1] des ruzes de la Ligue, à present sans religion, et autresfois fameux et renommé heretique, qui s'enfuit de Geneue, qui a faict mourir sa femme de poison à la persuasion d'vne courtisane ? N'est-ce pas l'autheur de la remonstrance faicte au sieur de Terride, où il se dict sectateur du ministre Barel, et prouue par son discours qu'il fault plustost endurer la mort que de se reuolter et armer contre le Roy : tout au contraire de ce qu'il nous faict practiquer.

Noz plus zelez, c'est-à-dire plus mutins et seditieux Capitaines, quels sont-ils ? Ie n'en diray dauantage, nous les cognoissons assez pour estre bien propres à guetter les chemins, voller et rançonner les passans, quelques bons Catholiques qu'ils se disent estre : toutes ces picorées sont si notoires que nous ne les pouuons ignorer.

Le Duc de Mercœur, duquel nous nourrissons l'ambition au prix de nostre sang, est-ce pas vn estranger de Lorraine, gouuerné par deux femmes, les plus ambitieuses qui soient au monde ? De nostre ville, qui estoit si florissante, riche, abondante en tous biens, qui a seruy de paisible et asseurée retraicte aux Catholiques de Poictou durant les troubles, n'en a-t-il pas faict vne tasnière de picoreurs et tauerne de larrons ?

Apres la consideration de toutes ces choses, iugeons maintenant ce que nous pouuons esperer en l'aduenir : nous ne pouuons attendre qu'un siege, et bien tost. Nous nous confions sur la force de noz murailles, que l'on nous faict entendre estre imprenables : nous-nous trompons, les hommes de guerre qui cognoissent nostre ville ne la iugent pas telle. Elle est trop commandée, et la peut-on

[1] Sur Pierre Carpentier, président du Parlement de la Ligue à Nantes, sur ses *Remonstrances* et discours imprimés, voir les *Archives du bibliophile breton*, t. I, p. 105 à 115.

battre en trop d'endroits. Tel la nous vante bien forte, qui se donnera bien garde de s'y enfermer pour y debattre sa vie. Nous nous asseurons sur la vaillance du Duc de Mercœur, que nous auons tousiours veu fuir deuant ses ennemis : sur Guebriand son lieutenant : sur les forces de gens ramassez, qui n'ont encor' faict preuue de leur valeur, sinon au pillage.

Les exemples de noz voisins ne nous doiuent-ils point faire sages, et nous apprendre qu'il n'y a ville ny forteresse qui puisse resister à l'inuincible force et courage de nostre Roy ? Croirons-nous que ces soldats Liguez soient plus vaillans que ceux de Vendosme, du Mans, d'Alençon, de Falaize, de Lizieux et de Honfleur? Ne sçauons-nous pas bien qu'ils composeront, pour sauuer leur vie, au premier coup de canon et nous abandonneront à la discretion du vainqueur ? N'oyons nous pas ce qu'ils disent tout haultement, que la place est d'assez grand'importance pour impetrer grace de tous les pillages qu'ilz ont faicts, en la rendant au Roy ? Quelle asseurance donc pouuons nous esperer d'eux ? Disons plustost que ce seront les premiers qui courront à nostre pillage : et lors nous ne serons point trompez.

Nous auons, comme nous disons, voulu empescher que les Huguenots ne fussent establis en nostre ville : mais qui est celuy si peu pourueu de sens commun qui ne tienne pour certain que le Roy, prenant nostre ville de force, il s'en voudra asseurer comme de la plus importante frontiere de son Royaume, tenant l'emboucheure de la riuiere de Loyre en la Mer et de trente-deux riuieres qui y entrent ; et que pour ce faire, ou il nous chassera, ou nous fera mourir : pour le moins establira forte garnison de ceux de son party, qui à la vérité luy ont esté plus fidelles que nous ?

Miserables que nous sommes, nous fuyons vn mal et nous-mesmes nous y precipitons ! aimons-nous mieux disputer que viure ? attendons-nous le dernier coup, qui sera nostre dernier soupir ? Soyons au moins sages apres le faict, et cherchons le remede à tant de maux.

Il ne tient qu'à nous : la misericorde du Roy est prompte, si nous

la voulons accepter. Il nous r'appelle par ses Edicts publics, il garde constamment ses loix et sa parole, il nous tend les bras, il ne demande que l'obeissance temporelle, que nous luy deuons par tout droict diuin et humain : il nous laisse nostre Religion, et ne veut point que nous soyons empeschez en l'exercice d'icelle, non plus qu'il ne veut estre en la sienne : et nous donne esperance, de suyure ce qu'il plaira au Sainct Esprit luy inspirer par une bonne assemblée de Prelats.

Laissons ces estrangers, qui abbayent indifferemment noz biens et fortunes, comme de ceux qu'ils disent estre leurs ennemis. Ostons de sur nous cest imperieux et superbe commandement des Fredegondes et Brunehauts [1], qui nous ont ia rauy noz principaux moyens. Detestons la domination Espagnole : r'appelons monsieur nostre Euesque et Pasteur spirituel, nostre Seneschal, Maire et Officiers Royaux, et concitoyens, qui ont tant souffert pour le seruice de sa Maiesté. Preuenons l'indignation du Roy, par vne subite et vraye repentance : et faisons cognoistre à vn chacun, que comme bons Bretons, nous sçauons tres bien remedier au mal apres en auoir ressenty vne partie.

FIN.

[1] La duchesse de Mercœur et sa mère.

POÉSIE

LE VOYAGE

De son manteau de pierreries
L'Océan bleu va se vêtir ;
Du matin les brises chéries
Viennent m'inviter à partir :
Je pars et joyeux je m'élance
Sur cette mer pleine d'appas,
Et ma barque qui se balance,
Vogue, vogue et ne revient pas !

Déjà le soleil qui chemine
Sur l'horizon va se pencher ;
Dans l'eau que son disque illumine,
Déjà je le vois se cacher :
Vers le pays de ma jeunesse
Je voudrais revenir, hélas !
Ma barque qui flotte sans cesse,
Vogue, vogue et ne revient pas !

Voici la nuit, nuit ténébreuse !
Et l'aquilon dans sa fureur
Soulève une tempête affreuse
Et mon être frémit d'horreur :
Je veux au foyer de ma mère
Retourner pour fuir le trépas ;
Ma barque qui fend l'onde amère,
Vogue, vogue et ne revient pas !

Adieu, beaux jours de mon enfance !
Adieu, doux rêves du passé !
Adieu, séduisante espérance,
Dont mon pauvre cœur s'est bercé !
L'Océan se couvre de brume
Et ma nacelle avec fracas,
Parmi les écueils blancs d'écume,
Vogue, vogue et ne revient pas !

Ainsi l'heure fuit après l'heure,
Le jour s'écoule après le jour,
Et c'est en vain que l'homme pleure
Et sa jeunesse et son amour !
Bientôt l'existence est ravie
Avec son charme et ses appas ;
La nef sur les flots de la vie
Vogue, vogue et ne revient pas !

L'éclair sillonne le nuage,
Et, toujours en proie aux autans,
Je poursuis mon fatal voyage,
Sur la mer immense du temps :
Le flot se soulève et s'irrite,
Et vers le gouffre du trépas
Ma barque qui se précipite,
Vogue, vogue et ne revient pas !

J. Marbeuf.

Le Pouliguen, 1883.

LE PAPILLON

A M. Émile Grimaud.

Nous laissions notre barque aller à la dérive,
Prêtant l'oreille au chant lointain des matelots,
Quand passa près de nous, venu de l'autre rive,
Un papillon de pourpre égaré sur les flots.

Échappé par hasard aux grands bois des Florides,
Il nous apparaissait — entre les flots troublés —
Comme un coquelicot dans les sillons arides,
Lorsque l'âpre faucille a tranché l'or des blés.

Son vol embarrassé trahissait la fatigue :
Il allait — s'épuisant en efforts convulsifs —
Pour atteindre, là-bas, les rochers de la digue,
Où la vague blanchit d'écume les récifs.

Tout à coup, repliant ses ailes constellées,
A la crête d'un flot son vol lourd s'arrêta,
Et, sur un linceul gris d'algues échevelées,
Vers des pays lointains l'Océan l'emporta.....

Tels, hélas ! trop souvent, oubliant leur faiblesse,
Le rêveur, le poète, altérés d'idéal,
Contre l'astre de feu dont le rayon les blesse,
Engagent, pauvres fous, un duel inégal !

Vers des cieux inconnus leur essor les emporte,
Trop loin pour que jamais ils puissent revenir :
Ils retombent brisés sur le sol... mais qu'importe !...
Ils ont tracé la route à ceux de l'avenir !...

Alphonse Poirier.

DEUX SOUVENIRS

Que de belles actions passent inaperçues, et que de fois ceux pour lesquels elles seraient un précieux souvenir n'en ont pas eu connaissance ! C'est ainsi que le fils ignore souvent tel acte de son père qui ferait une belle page de son histoire.

Cette pensée me venait à l'esprit, en lisant, l'autre jour, dans l'*Officiel,* le nom d'un de nos honorables concitoyens, du capitaine de vaisseau de la Jaille, qui vient d'être appelé au commandement du cuirassé l'*Amiral-Duperré,* à Toulon ; et je me demandais si ce n'était point un devoir de produire à la lumière ce trait de la vie du général de ce nom, sur lequel près d'un siècle a passé, sans qu'il ait été révélé au public. Puisqu'on m'y a engagé, je vais en donner le récit, tel qu'il m'a été fait par mes parents, en en garantissant l'exactitude et l'authenticité.

Depuis la mort de Charette, la Vendée paraissait pacifiée ; ce qui n'empêchait pas que, dans les rangs de l'émigration, à l'étranger, le bruit courait qu'elle n'attendait pour se soulever de nouveau que la présence d'un chef. Prêt à tous les sacrifices, particulièrement à celui de sa vie, pour la cause qu'il avait embrassée, le général de la Jaille quitta les côtes de l'Angleterre pour débarquer sur celles de Saint-Jean-de-Mont, où on lui avait dit qu'il trouverait de nombreux partisans. Sa déception fut complète : une seule voix répondit à son appel ; encore était-elle celle d'un homme peu propre à faire œuvre de conciliation. L'homme en question ayant perdu un œil dans la guerre, était devenu impitoyable et

répétait tous les jours, que, tant que son œil ne lui serait pas rendu, il ne ferait grâce à personne. Avec cette seule recrue, le général de la Jaille ne pouvait pas prétendre à relever la cause des Bourbons. Aussi, en attendant qu'il pût regagner l'Angleterre, se cachait-il de son mieux. Mais, signalé à la police, traqué de tous côtés, il ne parvint pas à se dérober longtemps aux recherches dont il était l'objet. Au bout de quelques jours, il fut arrêté dans un moulin avec son compagnon d'armes, et de là dirigé sur Saint-Gilles.

Est-ce par un sentiment d'humanité qu'au lieu d'être enfermé dans la prison commune, qui pouvait être bien étroite en raison des nombreux détenus qui s'y trouvaient entassés, on lui donna pour prison une chambre de la maison qu'habitait mon père ? C'est ce que je ne saurais dire. Toujours est-il qu'il y fut incarcéré, toute communication avec le prisonnier étant, bien entendu, interdite au propriétaire. La sentinelle chargée de veiller à sa porte n'y mettait pourtant pas une grande vigilance, puisque mon frère aîné, alors dans sa première enfance, pénétrait souvent dans la chambre du général. Il y était bien accueilli, le prisonnier le prenait sur ses genoux, lui faisait mille caresses et réciter ses prières. Il arriva, un jour, que la sentinelle, qui n'était peut-être pas à jeun, y mit encore plus de négligence qu'à l'ordinaire. Elle s'endormit profondément à son poste. Le général de la Jaille, la tirant alors par le bras, lui dit : « Réveillez-vous donc. Si je venais à m'évader, c'est vous qui seriez fusillé à ma place. »

Bientôt après, le général de la Jaille n'avait plus besoin de sentinelles : il était fusillé.

*
* *

Je prends les belles actions partout où je les trouve, sans distinction de parti ni de drapeau. C'est encore à un souvenir de famille que je dois celle que je vais raconter.

Après avoir servi dans les gardes d'honneur pendant les derniers mois de l'Empire, une personne qui me touchait de près par

des liens de parenté, servait, pendant les Cent-Jours, dans les Chasseurs de la Vendée, et comme tel prenait part à l'affaire de Rocheservière. Le général Travot l'avait à côté de lui, quand un aide de camp arrive au galop de son cheval et s'écrie :

« Général, les royalistes se débandent; un bataillon, et nous leur coupons la retraite ! »

« Retournez à votre poste ! répond le général ; je n'ai pas trop de toutes mes forces pour faire tête à l'ennemi. »

Puis, se penchant vers le jeune chasseur qu'il honore de toute sa confiance, il lui dit à l'oreille : « Pauvres diables ! si je faisais ce que l'on me demande, pas un n'échapperait. »

C. MERLAND.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

VICTOR HUGO AVANT 1830, par M. Edmond Biré. — Paris, Jules Gervais. Nantes, Emile Grimaud, 1883. — Un fort vol. in-18, 4 fr.

L'humble vérité, telle est l'épigraphe d'un roman nouveau ; telle pourrait être aussi la devise du livre de M. Edmond Biré. L'auteur de *Victor Hugo avant 1830* n'est pas plus un détracteur qu'un panégyriste : il est un historien, un témoin fidèle. Les derniers amis de M. Hugo, ceux qui trament leurs inepties politiques à l'ombre de ce grand nom, ne se plaindront pas, au surplus, que l'on fasse un peu de lumière sur le passé de leur illustre patron ; la lumière, est-ce qu'ils ne l'appellent pas de tous leurs vœux ? est-ce qu'ils ne reprochent pas sans cesse à l'*obscurantisme* de la tenir sous le boisseau ? Avant de devenir un républicain tant soit peu maratiste, M. Victor Hugo avait passé par le bonapartisme militant, mais il avait été, et surtout, un royaliste convaincu, un chouan, un *ultra*, qui en remontrait aux plus purs, qui disait : « L'histoire des hommes ne présente de poésie que jugée du haut des idées monarchiques et des croyances religieuses, » qui n'avait pas assez d'encens pour le brûler aux pieds du duc de Bordeaux baptisé avec l'eau du Jourdain, ou de Charles X entrant dans la vieille basilique de Reims. Vous saviez tout cela, bonnes gens ; mais il y a des demandes de pensions et de petites flatteries à l'adresse des souverains plus ou moins exotiques, que vous auriez volontiers condamnées à un éternel oubli. Enfin, il y a des grâces d'état pour les poètes : ne sont-ils pas les plus impressionnables des mortels ? ne voient-ils pas la vie à travers le prisme de leur fantaisie du mo

ment ? Comme Voltaire, dont il aspire à ressaisir la royauté littéraire, M. Hugo prétend attacher son nom à tous les événements de son temps ; il veut que sa renommée profite même de son infatigable mobilité ; mais, s'il a été flatteur de rois, il l'a été sans crime, et il a réservé pour les vaincus de 1870-71 les hommages que Voltaire décernait au vainqueur de Rosbach ; les deux poètes ont chanté Henri IV, mais ils ont déployé leur verve satirique, l'un à souiller « Jehanne, la bonne Lorraine, » l'autre à flétrir les hommes du *Deux-Décembre*. Bien autrement fidèle à nos gloires nationales que le patriarche de Ferney, le pontife de l'avenue d'Eylau n'a pas gardé, au même degré que lui, le culte des souvenirs d'enfance et des amitiés de jeunesse. M. Biré nous l'a montré peu respectueux pour ses maîtres, peu reconnaissant à ceux qui lui avaient frayé la voie, trop souvent oublieux et ingrat ; nous aimerions à ne pas le sentir si inférieur, sur ce point, à Voltaire lui-même, qui resta toujours le correspondant et l'ami du Père Porée, à M. Renan, sincèrement attendri quand il parle des humbles prêtres du séminaire de Tréguier, à Edgard Quinet, qui écrivait, à propos du directeur ecclésiastique d'un collège de Lyon, des pages où déborde une fervente gratitude.

M. Victor Hugo — qui éprouve, comme le Bouddha, une ineffable satisfaction à s'étudier, à se contempler lui-même — n'a pas écrit ses *Mémoires ;* mais nous n'y perdons rien : il s'est fait raconter, en deux volumes in-8°, *par un témoin de sa vie*, vrai *cicerone* de sa gloire, à la façon de ces compères de revues, qui détaillent au public ce qui se passe sur le théâtre. Il n'y a qu'un malheur : ce livre, élaboré sous le toit du poète, presque dicté par lui, n'est pas un livre *de bonne foy ;* ce sont de véritables *Mémoires* « écrits à la troisième personne », — le mot, si spirituel, est de M. Biré, qui les rapproche des *Commentaires* de César ; — mais ils fourmillent d'inexactitudes, grandes ou petites, involontaires ou calculées. Avec une bonhomie charmante, complice d'une érudition impitoyable, M. Biré a patiemment relevé ces bévues, erreurs de noms, de dates, de faits ; on peut dire que le trait dominant, la *caractéristique* de

son ouvrage, c'est la prise perpétuelle du poète en flagrant délit de... manque de mémoire, et que la conclusion qui en ressortirait légitimement serait celle-ci : Toutes les fois — ou à peu près — que Victor Hugo a parlé de lui, de sa famille, de ses contemporains, il s'est trompé. Que M. Hugo s'enorgueillisse de sa généalogie paternelle et se compte soixante-quatre quartiers de noblesse ; qu'il nous montre sa mère, à quinze ans, en fuite à travers le Bocage vendéen et en fasse « une *brigande,* comme Mme de Bonchamps et Mme de la Rochejaquelein ; » qu'il transforme Lahorie, un des auteurs du Dix-huit Brumaire, en apôtre de la liberté, et Talma, l'ami de Ducis, en romantique intrépide ; qu'il prétende avoir rencontré, au sacre de Charles X, à Reims, Lamartine qui était à Lyon ; toujours il invente, ou bien il travestit la vérité. Le mot célèbre du général Hugo à son ami Lucotte : « Laissons faire le temps ; l'enfant est de l'opinion de sa mère, l'homme sera de l'opinion de son père, » n'a pu être prononcé ; un examen un peu sérieux restitue à François de Neufchâteau la dissertation sur les origines de *Gil Blas ;* pour entrer dans *Littérature et philosophie mêlées,* les articles du *Conservateur littéraire* ont été, malgré des déclarations formelles, profondément remaniés ; quant à la légende de l'*Enfant sublime,* elle est de pure imagination, le mot a été désavoué par Châteaubriand à qui on le prêtait, et il n'a été imprimé, quoi qu'en ait dit Sainte-Beuve, dans aucun des six volumes du journal le *Conservateur.* A ce redressement de la vérité méconnue M. Biré s'emploie avec un rare bonheur ; il arrive, armé de toutes pièces, les mains pleines d'arguments sans réplique ; mais il s'en faut qu'il se borne à discuter et à combattre ; son livre est plus et mieux qu'un recueil d'observations critiques. Si M. Biré n'a peut-être pas un goût très vif pour les productions de la sénilité de M. Hugo, écrites d'un style pompeux et apocalyptique, qui sent parfois son Du Bartas, et qui ne se recommande que par le respect de la langue, il ne cache pas son admiration pour les œuvres de la radieuse jeunesse et de la maturité du poète ; les premières de celles-ci rentraient, au moins, dans son cadre, et, à côté de frag-

ments bien peu connus d'une traduction de Virgile, il a exhumé le *maiden speech* de l'auteur, une pièce *inédite* sur le *Bonheur de l'étude*, qui obtint une mention au concours de l'*Académie française* en 1817, et qui dénote, chez un enfant de quinze ans, des facultés extraordinaires ; on sent presque déjà, en la lisant, que M. Victor Hugo deviendra « le plus grand artiste en vers que la littérature française ait produit. »

C'est qu'elles furent favorables entre toutes au sentiment poétique, ces glorieuses années de la Restauration ; « *Pan est mort* », pouvaient s'écrier fièrement, sur les ruines du *Temple de Gnide*, les hérauts de cette Renaissance chrétienne. Au mois de mars 1820, les *Méditations* de Lamartine ouvraient une voie nouvelle, *onorate l'altissimo poeta ;* l'année 1822 était celle des premières *Odes* de Victor Hugo, celle aussi des *Poèmes* d'Alfred de Vigny, qui préludaient, avec une douceur exquise, au romantisme naissant. Autour de ces noms illustres, M. Biré a su grouper une élite d'esprits distingués, amis de jeunesse dont M. Hugo ne veut plus se souvenir : Charles Nodier, un précurseur qui ne profita pas de la révolution littéraire qu'il avait préparée, un *humouriste* qui prit à Sterne et à Hoffmann le meilleur de leur talent, et n'est plus apprécié que de quelques bibliophiles; Alexandre Soumet, qui n'échoua qu'à demi dans son noble projet de devenir notre Dante, qui a répandu une harmonieuse mélancolie dans ses élégies de *la Pauvre fille* et de *la Nuit de Noël*, et qui a eu le singulier privilège d'exciter, à trente ans de distance, l'enthousiasme et les railleries de M. Hugo ; Alexandre Guiraud, l'auteur des *Machabées*, mais aussi du populaire *Petit Savoyard ;* Jules de Rességuier, le plus spirituel de la petite phalange, qui fut un peu, qu'on me passe l'expression, le *boulevardier* de son époque ; que sais-je encore ? les Deschamps, Chênedollé, Ulric Guttinguer, Michel Pichald, Gaspard de Pons, Adolphe de Saint-Valry. Et, au-dessus d'eux tous, dans le demi-jour qui sied aux divinités, M. Biré fait planer la grande figure de Châteaubriand, à qui il suffit, pour mériter cette gloire, d'avoir montré aux poètes le chemin de l'art, et aux chré-

tiens celui de l'église. N'en déplaise à ses flatteurs, M. Hugo peut être plus fier d'avoir été l'un des premiers alors, que d'être le premier aujourd'hui.

Après les maîtres de la critique, je me suis risqué à dire ce que je pensais du livre si nourri et si intéressant de M. Biré ; j'ajoute qu'il est des plus attrayants, et écrit d'un style agréable, varié, qui corrige ce que les recherches savantes auraient parfois d'un peu aride. L'auteur nous a donné, en un joli passage, le secret de sa méthode, et a joint l'exemple au précepte : « Ceci « n'est point une œuvre didactique, allant directement au but « par une route tracée d'avance ; c'est une promenade à travers « champs, dans le passé. Nul plus que moi ne respecte et n'admire « — de loin — le grand chemin battu où passe l'histoire en son « carrosse, ce grand chemin qui s'allonge toujours en ligne droite, « et d'où sont bannis le buisson d'aubépine, le liseron et l'églan- « tier ; mais j'ai un faible pour les sentiers de traverse, où l'herbe « pousse, où fleurit l'anecdote, et où se rencontrent à chaque pas « les petits détails inconnus, pareils à ces petites fleurs qui ne révèlent « leurs couleurs et leurs parfums qu'à l'humble piéton, voyageant « à petites journées, le bâton à la main... »

Sainte-Beuve eût savouré cette page ; elle aurait plu à Montaigne.

OLIVIER DE GOURCUFF.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

A LA MÉMOIRE DE MON VÉNÉRÉ GRAND-PÈRE, LE VICOMTE DE KERGARADEC, membre de l'Académie de médecine, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Paris, dans sa 90e année (vers), par Paul de Courson. In-8o, 3 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. Vol. 3e de la 6e série. 1882, 2e sem. In-8o, 514. Nantes, imp. veuve Mellinet.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE, pour l'année 1883, publié sur documents officiels. In-16, 562 p. Quimper, imp Jaouen..... 2 fr.

ANNUAIRE HISTORIQUE, STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE BREST. 1883. In-16, 510 p. Brest, imp. Halégouet.

BASSETS (LES) DE MON ONCLE; par Francis Lefeuvre. In-8o, 11 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES DU FINISTÈRE. 1883. (5e année.) Fascicule 1. In-8o, 144 p. et 7 pl. Morlaix, imp. Chevalier.

CULTURE (DE LA) DU PANAIS; par G. Le Brian, à l'Hermitage, en Lambézellec, près de Brest. 16e éd. In-8o, 52 p. Brest, imp. F. Halégouet.

DERNIER (LE) DES LIGUEURS. ESSAI CRITIQUE SUR PHILIPPE-EMMANUEL DE LORRAINE, DUC DE MERCŒUR, par J.-A. Favé, prêtre du diocèse de Quimper. — Broch. in-18, 33 p. Brest, imp. F. Halégouet.

ÉTAPES (LES) D'UNE CONVERSION; la Première communion; 3e récit de Jean; par Paul Féval. In-18 jésus, 451 p. Paris, lib. Palmé.

FILLE (LA) DU JUIF ERRANT; par Paul Féval. In-18 jésus, VI-381 p. Paris, lib. Palmé..... 3 fr.

HISTOIRE ET PROVERBES; par Mme C. Colomb. 2e éd. In-8o, 192 p. avec vign. Paris, lib. Hachette..... 2 fr.

LOUP (LE) BLANC; par Paul Féval. 4e éd. In-18 jésus, 352 p. Paris, lib. Palmé.

NOUVEAU CANTIQUE EN L'HONNEUR DE SAINTE ANNE (pèlerinage du 17 juin 1883), paroles de Mgr Bécel sur un air breton. Petit in-16, 4 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

PETITS MÉMOIRES SUR LA CHOUANNERIE DE L'AN IV DANS LE MORBIHAN, publiés et annotés par N. Leverriérek. Gr. in-8o, 56 p., tiré à 25 ex. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de la Révolution.*

RÉGIMENT (LE) DES GÉANTS, par P. Féval, 5e éd. In-18 jésus, 352 p. Paris, lib. Palmé.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME CINQUANTE-TROISIÈME

ANNÉE 1883. — PREMIER SEMESTRE

JANVIER

Le diocèse de Nantes durant l'année 1790, par M. *Alfred Lallié*... 5

Les véritables prophéties de Merlin, par M. *Arthur de la Borderie*. 21

La Bretagne avant la Révolution. — Le Parlement de Bretagne en 1788 (suite), par M. *Barthélemy Pocquet*..... 50

Poésie. — Rose Cailleau, par M. *Emile Grimaud*..... 70

Artistes bretons. — M. Guillaume Grootaers, par M. *O. G*..... 73

Biographies vendéennes. — M. Fortuné Parenteau, conservateur du Musée de l'Oratoire à Nantes (suite), par M. *P. du Dréneuc*..

Notices et comptes rendus. — *Lucienne*, de M. Georges Bastard, par M. *Etienne de Nevers*..... 83

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 86

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 88

FÉVRIER

Les véritables prophéties de Merlin (suite), par M. *Arthur de la Borderie*..... 89

Le diocèse de Nantes durant l'année 1790 (fin), par M. *Alfred Lallié*. 116

La Bretagne avant la Révolution. — Le Parlement de Bretagne en 1788 (suite), par M. *Barthélemy Pocquet*..... 133

Biographies vendéennes. — M. Fortuné Parenteau, conservateur du Musée de l'Oratoire à Nantes (fin), par M. *P. du Dréneuc*..... 138

Le Combat du 13 prairial an II et la Légende du *Vengeur* (fin), par M. *Gustave Bord*..... 144

Le village de la Hautière, souvenirs vendéens, par M. *Francis Lefeuvre*..... 514

Poésie. — La Loire, par M. *Louis Le Lasseur*..... 165

Études artistiques. — Les dessins de M. Bourgerel, par M. *le marquis de Granges de Surgères*.. 166
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 174
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 176

MARS

La Bretagne avant la Révolution. — Le Parlement de Bretagne en 1788 (suite), par M. *Barthélemy Pocquet*..... ... 177
L'abbaye de Redon, par M. *le vicomte Hippolyte Le Gouvello*.... 202
Les véritables prophéties de Merlin (fin), par M. *Arthur de la Borderie*..... 211
Poésie. — Un voyage à Arzanno, par M. *Alcide Leroux*..... 230
Légendes bretonnes. — Le sire de Changé, par M. *Adolphe Orain*. 235
Documents inédits. — La navigation de la Vilaine en 1767, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 242
Notices et comptes rendus. *Biographies vendéennes*, de M. C. Merland, par M. *le marquis de Granges de Surgères*. — *Histoire des Littératures anciennes et modernes*, J.-M.-J.-A. Littérature française, par M. *Olivier de Gourcuff*. — *Trop tard*, de M. Alfred de Courcy, par M. *N. Cosquéric*. — *Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques*, publiés par la Société des Bibliophiles Bretons, t. II.— Un vœu du Congrès de Chateaubriant 245
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 256

AVRIL

Du rôle historique des saints de Bretagne dans l'établissement de la nation bretonne-armoricaine, par M. *Arthur de la Borderie*. 257
La Bretagne avant la Révolution. — Le Parlement de Bretagne en 1788 (suite), par M. *Barthélemy Pocquet*..... 280
Vieux souvenirs. — Mon ami Léonce, par M. *Alfred de Courcy*.... 303
Notices et comptes rendus. — *Histoire du sentiment de la nature*. Prolégomènes, de M. Victor de Laprade, par M. *Alcide Leroux*. — *L'hôtel Drouot et la curiosité en 1882*, de M. Paul Eudel, par M. *le marquis de Granges de Surgères*. — *L'Arvor*, poésies, de M. Adrien de Carné, par M. *Arthur de la Borderie*. — *Victor Hugo avant 1830*, de M. Edmond Biré, par M. *Louis de Kerjean*. — *Quelques pensées*, du R. P. Lécuyer..... 316
Chronique de la bibliographie bretonne. — La bibliothèque Lesbaupin..... 332
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 340

MAI

Du rôle historique des saints de Bretagne dans l'établissement de la nation bretonne-armoricaine (fin), par M. *Arthur de la Borderie*..... 341
Les prisons de Nantes pendant la Révolution, par M. *Alfred Lallié*. 364
Un Du Bartas en Bretagne. — Alexandre de Rivière, magistrat-poète, par M. *Olivier de Gourcuff*..... 374
Les bassets de mon oncle, par M. *Francis Lefeuvre*..... 391
Le Parlement de Bretagne en 1788 (suite), par M. *Barthélemy Pocquet*..... 398
Notices et comptes rendus. — *Petite grand'mère*, de M. le vicomte Henri du Mesnil, par M. *C. Merland*.
M. du Fougeroux, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 413
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 420

JUIN

Les prisons de Nantes pendant la Révolution (suite), par M. *Alfred Lallié*..... 421
Le Parlement de Bretagne en 1788 (fin), par M. *Barthélemy Pocquet*..... 436
Un Du Bartas en Bretagne. — Alexandre de Rivière, magistrat-poète (suite), par M. *Olivier de Gourcuff*..... 447
La nuit des morts, récit breton, par M. *A. J.*..... 461
Nantes sous la Ligue. — Pamphlet royaliste de 1590..... 470
Poésie. — Le voyage, par M. *J. Marbeuf*. — Le papillon, par M. *Alphonse Poirier*..... 481
Deux souvenirs, par M. *C. Merland*..... 484
Notices et comptes rendus. — *Victor Hugo avant 1830*, de M. Edmond Biré, par M. *Olivier de Gourcuff*..... 487
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 492

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION

Le diocèse de Nantes durant l'année 1790, par M. *Alfred Lallié*, 5-20, 116-132. — L'abbaye de Redon, par M. le vicomte *Hipp. Le Gouvello*, 202-210. — Du rôle historique des saints de Bretagne dans l'établissement de la nation bretonne-armoricaine, par M. *Arthur de la Borderie*, 257-279, 341-363.

HISTOIRE

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Le Parlement de Bretagne en 1788 (suite et fin), par M. *Barthélemy Pocquet*, 50-69, 133-137, 177-201, 280-302, 398-412, 436-446. — Le combat du 13 prairial an II et la légende du *Vengeur* (fin), par M. *Gustave Bord*, 144-153. — La navigation de la Vilaine en 1767, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 242-244. — Les prisons de Nantes pendant la Révolution, par M. *Alfred Lallié*, 364-373, 421-435. — Nantes sous la Ligue : pamphlet royaliste de 1590, 470-480.

BIOGRAPHIE. — M. Guillaume Grootaers, par M. *O. G.*. 73-78. — M. Fortuné, Parenteau, conservateur du Musée de l'Oratoire, à Nantes (fin), par M. *P. du Dréneuc*, 79-82, 138-143. — M. le général de la Motte-Rouge, 175. — M. Lesbaupin, par M. *Arthur de la Borderie*, 335-338. — M. du Fougeroux, par M. *Eugène de la Gournerie*, 413-419.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Biographies vendéennes*, de M. C. Merland, par M. le *marquis de Granges de Surgères*, 245-249. — *Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques*, publiés par la Société des Bibliophiles Bretons, T. II, 253-254.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. Louis de Kerjean, de janvier, 86-87; — de février, 174-175. — Un vœu du Congrès de Châteaubriant, 254-255.

LITTÉRATURE

RÉCITS ET NOUVELLES. — Le village de la Hautière, souvenirs vendéens, par M. *Francis Lefeuvre*, 154-164. — Le sire de Changé, légende bretonne, par M. *Adolphe Orain*, 235-241. — Mon ami Léonce, par M. *Alfred de Courcy*. 303-315. — Les bassets de mon oncle, par M. *Francis Lefeuvre*, 391-397. — La nuit des morts, par M. *A. J.*, 461-469, 484-487. — Deux souvenirs, par *M. C. Merland*, 484-486.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Les véritables prophéties de Merlin, par M. *Arthur de la Borderie*, 21-49, 89-115, 211-229. — Un du Bartas en Bretagne : Alexandre de Rivière, magistrat-poète, par M. *Olivier de Gourcuff*, 374-390, 447-460.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Lucienne*, de M. Georges Bastard, par M. *Etienne de Nevers*, 83-85. — *Histoire des Littératures anciennes et modernes* : littérature française, par M. *Olivier de Gourcuff*, 249-251. — *Trop tard*, de M. Alfred de Courcy, par M. *N. Cosquéric*, 252-253. — *Histoire du sentiment de la nature*. Prolégomènes, de M. Victor de Laprade, par M. *Alcide Leroux*, 316-321. — L'*Hôtel Drouot et la Curiosité en 1882*, de M. Paul Eudel, par M. le *marquis de Granges de Surgères*, 321-325. — *L'Arvor*, poésies, de M. Adrien de Carné, par M. *Arthur de la Borderie*, 325-330. — *Victor Hugo avant 1830*, de M. Edmond Biré, par M. *Louis de Kerjean*, 330-331 ; — par M. Olivier de Gourcuff, 487-490. — *Quelques pensées du R. P. Lécuyer*, 331. — *Petite grand'mère*, de M. le vicomte Henri du Mesnil, par M. *C. Merland*, 413-416.

POÉSIE

Rose Cailleau, par M. *Emile Grimaud*, 70-72. — La Loire, par M. *Louis Le Lasseur*, 165. — Un voyage à Arzanno, par M. *Alcide Leroux*, 230-234. — Le voyage, par M. *J. Marbeuf*, 481-482. — Le papillon, par M. *Alphonse Poirier*, 483.

BEAUX-ARTS

Les dessins de M. Bourgerel, par M. le *Marquis de Granges de Surgères*, 166-173.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie bretonne et vendéenne, 88, 176, 256, 340, 420, 500. — Chronique de la bibliographie bretonne : la bibliothèque Lesbaupin, par M. *Arthur de la Borderie*, 332-339.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS

—

BORD (Gustave). — Le combat du 13 prairial an II et la légende du *Vengeur* (fin), 144-153.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Les véritables prophéties de Merlin, 21-49, 89-115, 211-229. — Du rôle historique des saints de Bretagne dans l'établissement de la nation bretonne-armoricaine, 257-279, 341-363. — *L'Arvor*, poésies, par M. Adrien de Carné, 325-330. — La bibliothèque Lesbaupin, 332-339. — Nantes sous la Ligue : pamphlet royaliste de 1590, 470-480.

COSQUÉRIC (N.). — *Trop tard*, par M. Alfred de Courcy, 252-253.

DE COURCY (Alfred). — Mon ami Léonce, 303-315.

DU DRÉNEUC (P.). — M. Fortuné Parenteau, conservateur du Musée de l'Oratoire à Nantes (fin), 79-82, 138-143.

G. (O). — M. Guillaume Grootaers, statuaire, 73-78.

DE GRANGES DE SURGÈRES (Mlle Anatole). — Les dessins de M. Bourgerel, 166-173. — *Biographies vendéennes*, par M. C. Merland, 245-249. — *L'hôtel Drouot et la curiosité en 1882*, par M. Paul Eudel, 321-325.

GRIMAUD (Emile). — Rose Cailleau, poésie, 70-72.

DE GOURCUFF (Olivier). — *Histoire des littératures anciennes et modernes* : littérature française, 249-251. — Un Du Bartas en Bretagne : Alexandre de Rivière, magistrat-poète, 374-390, 447-460. — *Victor Hugo avant 1830*, par M. Edmond Biré, 487-491.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — M. du Fougeroux, 413-419.

LE GOUVELLO (Vte Hippolyte). — L'abbaye de Redon, 202-210.

J. (A.). — La nuit des morts, 461-469.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique de janvier, 86-87 ; — de février, 174-175. — *Victor Hugo avant 1830*, par M. Edmond Biré, 330-331.

LALLIÉ (Alfred). — Le diocèse de Nantes durant l'année 1790, 5-20, 116-132. — Les prisons de Nantes pendant la Révolution, 374-373, 421-435.

LE LASSEUR (Louis). — La Loire, sonnet, 165.

LEFEUVRE (Francis). — Le village de la Hautière, souvenirs vendéens, 154-164. — Les bassets de mon oncle, 391-397.

LEROUX (Alcide). — Un voyage à Arzanno, poésie, 230-234. — *Histoire du sentiment de la nature* : prolégomènes, par M. Victor de Laprade, 316-321.

MARBEUF (J.). — Le voyage, poésie, 481-482.

MERLAND (Constant). — *Petite grand'mère,* par M. le Vte Henri du Mesnil, 413-416. — Deux souvenirs, 484-486.

DE NEVERS (Etienne). — *Lucienne,* par M. Georges Bastard, 83-85.

DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane). — La navigation de la Vilaine en 1767, 242-244.

ORAIN (Adolphe). — Le sire de Changé, 235-241.

POCQUET (Barthélemy). — Le Parlement de Bretagne en 1788 (suite et fin), 50-69, 133-137, 177-201, 280-302, 398-412, 436-446.

POIRIER (Alphonse). — Le papillon, poésie, 483.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

Arvor (l'), poésie des champs et des grèves de Basse-Bretagne, par Adrien de Carné, 325-330.

Biographies vendéennes, tomes I et II, par C. Merland, 245-249.

Histoire des littératures anciennes et modernes. J. M. J. A. Littérature française, 249-251.

Histoire du sentiment de la nature. Prolégomènes, par Victor de Laprade, 316-321.

Hôtel (*l'*) *Drouot et la curiosité en 1882,* par Paul Eudel, 321-325.

Lucienne, par Georges Bastard, 83-85.

Petite grand'mère, par le Vte Henri du Mesnil, 413-416.

Trop tard, par Alfred de Courcy, 252-253.

Victor Hugo avant 1830, par Edmond Biré, 330-331, 487-491.

FIN DU TOME CINQUANTE-TROISIÈME

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.